



HAL
open science

Perceptions des risques industriels et nucléaires. Enjeux, négociations et construction sociale des seuils d'acceptation des risques

Sandrine Bernier

► To cite this version:

Sandrine Bernier. Perceptions des risques industriels et nucléaires. Enjeux, négociations et construction sociale des seuils d'acceptation des risques. Sociologie. Université François Rabelais - Tours, 2007. Français. NNT: . tel-00307754

HAL Id: tel-00307754

<https://theses.hal.science/tel-00307754>

Submitted on 29 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ F. RABELAIS DE TOURS
École Doctorale S.H.S.

Thèse

En vue de l'obtention du grade de :
docteur de l'université de TOURS

Doctorat de sociologie

Présenté et soutenu publiquement par
Sandrine Charlotte BERNIER

Le 29 novembre 2007

Perceptions des risques industriels et nucléaires
Enjeux, négociations et construction sociale des seuils
d'acceptation des risques

Directrice de thèse :

Madame **Sylvette DENÈFLE**, Professeure de sociologie, Université François Rabelais
TOURS, Directrice de la M.S.H. Villes et Territoires

Membres du jury :

Madame **Corinne LARRUE**, Professeure d'aménagement, Université François Rabelais
TOURS

Madame **Françoise ZONABEND**, Ethnologue au Laboratoire d'Anthropologie Sociale,
Directrice d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, PARIS

Monsieur **Yves DUPONT**, Professeur émérite de sociologie, Université de CAEN

Monsieur **Pascal BOISAUBERT**, Responsable du pôle risques interrégional Centre
Limousin à la D.R.I.R.E., ORLÉANS

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier :

- en premier lieu, madame Sylvette DENÉFLE pour m'avoir accompagnée dans ma recherche, pour avoir su trouver des financements, pour ses directives, ses conseils, sa disponibilité même dans l'urgence et son immense patience face à mes questionnements aussi divers soient-ils.
- toutes les personnes qui ont bien voulu participer et apporter leur contribution à cette étude que ce soit en répondant aux questionnaires ou aux entretiens et m'ont ainsi transmis leurs points de vue et leurs connaissances sur le sujet. Merci encore à eux de m'avoir accueillie au sein de leur structure, le temps d'une manœuvre ou d'une visite, qu'il s'agisse des techniciens, des décideurs et autres agents administratifs municipaux, des militants environnementaux et des industriels des sites classés Seveso ou nucléaire.
- les sapeurs pompiers de Saint Pierre des Corps, de Château-Renault et de Bourgueil, qui ont participé et coopéré si gentiment en accordant de leur temps à la diffusion des questionnaires.
- le Directeur Départemental du S.D.I.S. 37 pour son concours à la passation des questionnaires.
- l'ensemble des personnes composant le département de sociologie, le laboratoire et l'U.M.R. C.I.T.E.R.E.S. ainsi que la M.S.H.
- mes amis et proches qui m'ont soutenue, notamment par leur patience et leur affection, et m'ont apporté leurs précieux conseils, leur générosité, leur présence et leur soutien inébranlable tout au long de ces années.

Mes remerciements à tous.

*A mes aïeux...
Aussi loin que je les connaisse*

INTRODUCTION

Les catastrophes naturelles et industrielles qui jalonnent l'histoire telles que les inondations ou les incendies, les ruptures de digues ou encore les explosions liées aux techniques humaines laissent apparaître un rapport particulier aux accidents. Ces événements, en cette fin du XX^{ème} siècle et au commencement du XXI^{ème} font l'objet de stratégies d'anticipation et d'évitement du risque. Chercher à éviter un risque n'est pas un geste ou une représentation neutre et naturelle mais plutôt une attitude culturellement acquise. Le risque peut être défini comme un phénomène complexe, aux causes multiples qui nécessite, pour pouvoir exister, un ancrage social. Il fait référence à une représentation de la réalité au sein de laquelle agit toute personne. Construits sur fond de rationalité scientifique, les situations à risque et les accidents apparaissent comme une irruption que l'on cherche à maintenir à distance au quotidien.

Les exemples d'accidents que constituent Tchernobyl et A.Z.F., notamment, sont révélateurs des défaillances techniques d'entreprises qui semblent parfaitement sous contrôle. Par ailleurs, ils mettent à jour les discours des décideurs politiques et font ressortir les conditions de gestion de l'urgence face à la complexité de l'événement et de ses conséquences. Enfin, ils laissent apparaître un traitement médiatique de l'accident qui donne une certaine perception de l'événement.

L'explosion de Tchernobyl en 1986 révèle les effets catastrophiques d'une technologie pas totalement maîtrisée, ainsi que le cumul des erreurs techniques et de manipulation. L'opinion publique française restera marquée par l'opacité entourant le passage du nuage radioactif, ce qui contribuera à discréditer les pouvoirs publics à ses yeux. *« C'est au siècle dernier que l'humanité est devenue capable de se détruire elle-même, soit directement par la guerre nucléaire, soit indirectement par l'altération des conditions nécessaires à sa survie. Le franchissement de ce seuil était préparé depuis longtemps, mais il a rendu manifeste et critique ce qui n'était jusqu'alors que danger potentiel. »*¹ Cet accident a entraîné une méfiance à l'égard du secteur nucléaire et à l'égard des pouvoirs publics. L'explosion de l'entreprise A.Z.F. en septembre 2001 laisse apparaître les victimes et leur détresse transmise en direct par les médias, l'ampleur des dégâts matériels et les conséquences sur l'environnement. Il en découlera rapidement un procès et une promesse de durcissement législatif². Au-delà du

¹ DUPUY J.-P., *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2002, p. 17.

² Le rapport de Philippe Essig sur les risques industriels adressé au Premier ministre en janvier 2002 fait référence à l'accident d'A.Z.F. à Toulouse. Il repose la question de la place des risques dans notre société. Il positionne le rôle et les missions de chaque intervenant dans la chaîne des secours et les enjeux de positionnements des habitants face aux situations de risque. À partir de ce constat, l'idée est de faire accepter au mieux l'idée de « vivre avec les risques » puisqu'ils font partie intégrante de notre mode de vie et de nos

nombre de victimes³, l'accident d'A.Z.F. laisse apparaître l'ampleur des dégâts matériels⁴ et les conséquences sur l'environnement.

En toile de fond, le contexte de vulnérabilité des installations industrielles et de menace terroriste alimente le sentiment d'insécurité. La concomitance d'événements tels que les attentats et l'explosion de l'usine A.Z.F. renforce l'idée de l'absence de maîtrise des technologies et rappelle que des accidents sont possibles.

Aujourd'hui une attention particulière est portée aux risques d'origine technologique comme aux crises qui revêtent un caractère politique, économique ou environnemental. Le « scandale du sang contaminé » dans les années 1980 ou encore la crise de la « Vache folle » dans les années 2000, ont été l'occasion de mettre en débat des notions comme la responsabilité ou le principe de précaution, aujourd'hui au centre des discours. Confrontées à une crise, les victimes dénoncent le fait d'avoir été exposées à un risque, alors qu'elles avaient intégré l'idée de protection et de sécurité. Elles en appellent au risque zéro. *« L'idée de réduire le risque à zéro a pratiquement disparu des démarches scientifiques, même s'il perdure en tant qu'argumentaire pédagogique dans les discours sur la prévention, sur le modèle de la gestion de la qualité (zéro défaut). De nouvelles notions, telles que précaution ou négociation des risques, se sont au contraire affirmées ; ce qui oblige les différents interlocuteurs à définir des seuils, des stratégies d'anticipation des effets des risques, des critères de choix des systèmes techniques ou des équipements de sécurité. »*⁵ Parallèlement, la recherche de sécurité est de plus en plus exigée dans certains domaines : risques naturels, sécurité routière, sécurité alimentaire, sécurité dans les banlieues ou face à des attaques terroristes enfin risques industriels ou nucléaires.

Or, cette attitude d'évitement du risque n'est pas constante dans le temps et dans les représentations que s'en font les personnes. Elle renvoie à une multitude de situations complexes amplifiées par la densité des informations transmises et par l'existence d'intérêts divers parfois concurrents. Le risque, qu'il soit industriel ou nucléaire, en tant que possibilité induite par la technique humaine, est mis à distance parce que le seuil d'acceptation est bas et que le risque devient abstrait.

Cependant, les phénomènes imprévisibles n'ont pas toujours été perçus comme des sources d'inquiétude et n'ont pas toujours été expliqués suivant des logiques démontrables scientifiquement. La perception des risques n'est pas stable ou figée, elle suit les changements de valeurs qui s'opèrent dans la société.

choix d'existence. Les modes d'urbanisation et l'aménagement du territoire doivent alors prendre en compte l'existence et la possibilité des conséquences des risques et les envisager au mieux pour préserver et améliorer la juxtaposition des présences humaines et industrielles à risque. Pour finir d'asseoir ces différentes présences, un travail d'information du public doit être mené à bien afin que celui-ci acquière des comportements « responsables » à l'égard des situations à risques, attitudes que l'on peut retrouver sous le nom de « culture de risque. »

³ Une trentaine de morts et des milliers de blessés.

⁴ Plus de 25 000 habitations détruites.

⁵ ANSIDEI M. (sous la dir.), *Les Risques urbains : Acteurs, systèmes de prévention*, Paris, Anthropos, 1998, p. 2.

Pendant longtemps, la vie même a induit un risque d'être exposé à des accidents. Or, l'essor des connaissances scientifiques a laissé se développer l'idée que la science, en tant que système de référence, pouvait apporter des éléments de compréhension à ces situations de rupture. La science, apporte un sentiment de maîtrise et permet l'élaboration de mesures de prévention pour se protéger d'expositions. Le modèle de l'explication par la science devient triomphant jusqu'à la prise de conscience qu'elle ne peut pas prévenir ni éviter toute situation d'accident, puisque des risques continuent de se concrétiser.

Le sentiment de protection fait oublier ou négliger la possibilité de risque, il va alors s'opérer un glissement sémantique, qui réintroduit la notion de risque. Des termes tels que négociation du risque, principe de précaution et seuils d'acceptation apparaissent et redéfinissent les frontières du risque. Il importe alors de chercher à anticiper et à prévenir le risque. Cela revient à développer des seuils d'exposition et de négociation autour des situations de risque.

Par cette étude, nous cherchons à montrer l'importance des normes sociales et des formes de déterminisme, qui pèsent sur les acteurs, orientant leurs perceptions, à la fin du XX^{ème} siècle et au début du XXI^{ème}. Les perceptions des acteurs en matière de risques sont orientées en partie par les transformations et l'essor des technologies depuis plusieurs siècles, ainsi que par l'hégémonie de la rationalité scientifique.

La compréhension de ces perceptions collectives passe par l'analyse des processus historiques et idéologiques qui ont traversé notre société depuis plusieurs siècles, travaillant et refaçonnant des seuils d'acceptation ou de non acceptation des risques, vers un positionnement flou, plus ou moins fragile et au demeurant complexe.

Nous sommes passés progressivement au fil de plusieurs siècles d'une vision fataliste déterminée par la volonté divine à un essor de la science et des croyances rationnelles⁶. Le risque n'est pas une donnée naturelle mais le fruit d'une construction sociale. L'essor technologique et scientifique a contribué à changer le regard sur les situations, à faire émerger la notion d'environnement et à développer la notion de risque.

Les industries rejettent des produits plus ou moins toxiques pour la santé et les productions s'intensifient, elles créent des déséquilibres au niveau de l'environnement et la disparition d'espèces vivantes. Les dégradations du milieu naturel et de la biodiversité de la faune et de la flore font l'objet de constats de scientifiques. Ces derniers vont progressivement chercher et trouver des relais auprès d'un public de plus en plus large en étayant leurs

⁶ Ce « basculement » au niveau des valeurs s'est fait sur plusieurs siècles. Le déterminisme divin a connu un essor important jusqu'au XII^{ème} et au XIII^{ème} siècle, puis il a commencé à décliner à partir du XIV^{ème} siècle. À cette époque la religion s'inscrit au cœur de la société et y façonne un mode de pensée particulier, jusqu'à ce qu'elle soit déstabilisée par la réforme religieuse (protestantisme) puis par l'essor des sciences (période des grandes découvertes au XVI^{ème} siècle) et par le développement de la philosophie des Lumières au XVIII^{ème} siècle. Le mode de pensée rationnelle basé sur des explications scientifiques va progressivement prendre le pas sur l'explication divine. C'est aussi par phases successives que se bâtit une défense collective des personnes contre des situations perçues comme étant à risque.

arguments sur des preuves scientifiques. Le public, en prenant conscience de la cause environnementale, cherche à protéger son cadre de vie et surtout sa santé, il commence à s'interroger sur la vie à venir des générations futures.

Les premières situations perçues comme des situations de risque sont les menaces liées à l'activité professionnelle au XIX^{ème} siècle. Pour se protéger des situations jugées à risque, les personnes vont rechercher entraide et solidarité. Cette période va témoigner du début des mutuelles et des sociétés d'assurance qui vont se développer. À ce moment, on voit l'État se constituer en garant national de cette solidarité populaire, reconnaissant l'idée de protection des risques. Face à l'importance croissante accordée à l'idée d'accident et donc de dommages à verser, le concept de risque va profiter à celui de responsabilité par la détermination de la cause de l'accident. L'individu est responsable de ses actes, de ses décisions et aussi des accidents qu'il peut provoquer intentionnellement. L'assurance repositionne le rôle et la place des personnes impliquées dans un accident et détermine un porteur de la faute pour le dédommagement de la ou des victime(s).

À partir du XX^{ème} siècle, la recherche de protection et de sécurité va devenir prégnante dans certains domaines au point de ne plus pouvoir établir systématiquement de liens avec ses causes de départ. Cette limite de connaissances à l'égard des risques exprime un besoin croissant de sentiment de sécurité mais pas de façon égale dans toutes les situations de risques et à des niveaux différents selon les personnes. *« L'analyse des comportements individuels face aux risques et des attitudes de prévention est souvent compliquée par l'écart qui peut exister entre l'exposition à un risque, l'expérience qu'on peut en avoir et les conséquences qu'on en tire. On sait, par exemple, que le sentiment d'insécurité covarie assez mal avec le risque effectivement encouru. Le problème est encore compliqué par la multidimensionnalité de ce « sentiment », qui se décline en peur concrète et en peur diffuse. »*⁷

À partir des années 1950 l'amélioration des conditions de vie et d'alimentation, l'amélioration du confort quotidien (électricité, voitures, produits chimiques), l'allongement de la vie ou encore l'obtention de droits sociaux sont vécus comme de véritables avancées sociales et constituent des éléments de sécurisation des personnes. La science apporte des réponses aux questions soulevées mais elle génère aussi de nouvelles interrogations. La toute-puissance de la science se trouve ébranlée et surtout contestée. C'est une profonde remise en cause qui se produit et que les principaux acteurs de la prévention et de la gestion des risques doivent arbitrer.

À la même période, les pouvoirs publics, conscients de l'intérêt de la question des risques, tendent à instaurer des plans de prévention. Les besoins importants et simples en matière de prévision font alors défaut et l'idée émerge, que des situations d'accidents occasionnant des dégâts pourraient être évitées assez facilement si des structures préventives

⁷ ANSIDEI M. (sous la dir.), *Les Risques urbains : Acteurs, systèmes de prévention*, Paris, Anthropos, 1998, p. 5.

adaptées existaient. Cela profite à l'idée de réduire le risque jusqu'à un niveau plus que minime.

Progressivement, les situations à risque vont être gérées par l'accroissement de dédommagements matériels et financiers comme l'indemnisation des catastrophes naturelles dans les années 1980 et par la recherche de plus en plus prégnante de dispositifs de prévention et de précaution. La prévention comme les attitudes de précaution atteignent vite leurs limites. Face aux risques potentiels générés par les industries des réactions très différentes se développent. « *Une des récentes évolutions est l'implication d'une multiplicité d'intervenants, dont de nombreux représentants d'intérêts privés, dans la gestion des risques urbains : administrations centrales ou territoriales, élus locaux, milieux associatifs, aménageurs, gestionnaires d'équipements collectifs, assureurs, promoteurs de systèmes de surveillance, victimes potentielles...* »⁸

L'évocation d'accidents comme Tchernobyl ou A.Z.F. fait ressortir plusieurs niveaux de discours et donnent lieu à plusieurs niveaux de traitements médiatiques. Les médias, via les journaux télévisés ou les documentaires transmettent des images ciblées sur les émotions et restent à un niveau d'explication subjectif et sommaire. Les ouvrages scientifiques, consacrés à la question des risques industriels ou nucléaires, sont surtout des ouvrages de probabilités des risques et d'analyse des situations, où le facteur humain n'est pas ou peu pris en compte. En sciences humaines, des ouvrages paraissent depuis quelques années sur les risques après être restés longtemps peu étudiés⁹. Cette surabondance de discours n'est pas objective, elle manque parfois de recul et de vision globale. Nous allons nous intéresser dans cette étude aux conditions de construction des perceptions et des discours des situations de risques.

Nous portons notre attention sur les discours des risques induits par la technique elle-même et non aux risques dits naturels qui trouvent leurs causes dans des phénomènes de la nature, donc extérieures aux actes des hommes, ni à des risques recherchés et choisis délibérément comme les sports à risque. L'idée de vivre implique toutes sortes de risques volontairement encourus ou au contraire subis à tout moment et, pourtant, on note des réactions et des positionnements différents selon les personnes qui sont exposées.

Nous apportons une dimension importante de terrain local afin de confronter des positionnements théoriques avec une réalité pratique dans le but d'apporter des éléments de réponses aux perceptions de risques. Nous nous interrogeons sur ce qui, dans le social, à un moment particulier transforme le sens que l'on donne aux risques. Pour tenter de comprendre les différentes attitudes, c'est la question de l'acceptation du risque qui apparaît¹⁰. Les

⁸ ANSIDEI M. (sous la dir.), *Les Risques urbains : Acteurs, systèmes de prévention*, Paris, Anthropos, 1998, p. 8 et 9.

⁹ On note l'approche anthropologique de M. Douglas avec les biais culturels, l'approche sociologique d'U. Beck qui cherche des facteurs explicatifs à l'intérieur même de la société ou encore une approche plus globalisante des phénomènes de risques à travers un regard plus historique et entre autre plus probabiliste de P. Peretti-Watel, notamment.

¹⁰ Sécurité/insécurité, pourquoi utilise-t-on ces termes ? On assiste à une « chosification » de situations à risque dans les années 1990. En effet la canicule de l'été 2003 a montré, entre autre, un rapport aux risques de

perceptions collectives s'expliquent par les processus historiques et idéologiques, travaillant et refaçonant des seuils d'acceptation ou de dénonciation des risques, vers un positionnement flou et complexe. Quels sont les facteurs sociaux déterminants apportant des éléments de compréhension à ces perceptions ? Le discours des acteurs intervenant dans la prévention et dans la gestion des risques ou potentiellement victimes permettent de comprendre et d'affiner les seuils d'acceptation que chaque catégorie de personnes définit autour des risques industriels. Ces mêmes discours mettent en évidence la complexité d'une situation mêlant enjeux politiques, responsabilité, pressions économiques et contraintes sécuritaires.

Nous cherchons à comprendre comment sont élaborées les perceptions du risque technologique dans notre société. Pour y parvenir, nous appréhendons dans une première partie, les différentes acceptions du risque afin de déterminer la manière dont on aborde cette notion. Cela revient à comprendre comment les différents sens et les différentes attitudes à son égard ont évolué pour en arriver à définir aujourd'hui les seuils variables d'acceptation ou de tolérance aux risques rencontrés. Cela nous amène à étudier comment se construisent, dans notre société, les perceptions des différents acteurs : le public, les associations environnementales, les techniciens du risque, les industriels et les décideurs politiques locaux à l'égard des risques sur un terrain local.

Les risques industriels et nucléaires constituent des préoccupations recouvrant des réalités diverses et multiples. Nous nous intéressons aux discours des personnes qui interviennent à un moment du processus de prévention ou de gestion de ces situations de risque ou encore qui peuvent se trouver impliquées comme victimes. Enfin nous présentons nos modalités de recueil de données afin d'exposer les raisons qui nous ont fait choisir ces différents interlocuteurs.

Une deuxième partie présente l'essor de la science et de la rationalisation scientifique d'un point de vue historique et socio-économique et décrit la manière dont cet essor suit un modèle de pensée particulier. Le chapitre 1 s'attache à présenter comment le processus de rationalisation scientifique est devenu le système de référence dominant dans notre société et comment il a été mis à l'épreuve des changements politiques et économiques. Le chapitre 2 présente l'émergence de la notion d'environnement, l'apparition des préoccupations environnementales et les enjeux des dégradations observées ou prévues. Le chapitre 3 est

mourir déshydraté par carence de prise en charge du collectif. Des responsables sont recherchés au décès des personnes âgées qui meurent pour des raisons que l'on juge évitables. Ces morts recouvrent alors un visage d'inacceptabilité. Des carences en matière de solidarité ont été exprimées. Les explications aux effets de la canicule mettent en évidence que rien n'est laissé au hasard. Il n'y a plus de limite à agir sur le comportement des personnes pour les empêcher de se faire du mal ou de faire du mal à autrui. Par exemple un couple au début du mois d'octobre 2003 est mis en examen pour avoir laissé partir de chez lui au cours de la soirée une personne ivre, qui s'est tuée en provoquant un accident dans la nuit et a tué du même coup une famille. Le fait d'être un adulte ivre lui retire sa part de responsabilité car il n'est plus perçu comme acteur et maître de sa personne. Ce glissement significatif du regard et de la place que l'on occupe dans la société est important. La famille qui a laissé partir cette personne est mise en accusation et risque d'être tenue pour responsable de ses actes. Cela amène à reposer la question des responsabilités de toute situation conduisant à un accident.

consacré à l'apparition et à l'essor de la notion de risque complétée par celle de responsabilité puis celle d'assurance. Enfin, dans le chapitre 4, on s'intéresse à la manière dont nos interlocuteurs se positionnent à l'égard de préoccupations environnementales puis de situations de risques mis à l'épreuve des raisonnements scientifiques. Puis, on cherche à comprendre comment les idées d'assurance et de responsabilité s'accroissent dans un contexte de culture de risque, sur un terrain préalablement défini.

La troisième partie propose deux éléments déterminants qui ont changé le rapport aux risques depuis le début du XX^{ème} siècle : l'établissement d'une réglementation et l'enjeu de l'information. Le chapitre 1 témoigne de la manière dont certains accidents du passé ont induit des prises de conscience à l'égard des risques, conduisant à des dénonciations puis à l'établissement de réglementations. Il porte aussi sur l'enjeu croissant qu'a recouvert l'information. Dans le chapitre 2 nous voyons comment nos interviewés se sont appropriés le souvenir d'accidents et les réglementations qui en ont découlé et comment ils se représentent et s'approprient cette information à propos des risques. Enfin le chapitre 3 aborde les intérêts de nos interlocuteurs à aller vers plus d'intransigeance ou vers une acceptation croissante des situations de risques. On y ajoute le poids et la pression qu'exercent de façon plus ou moins déterminante les contraintes et les intérêts divers vers plus ou moins d'acceptation, afin d'établir un état des lieux de la situation actuelle. Cela revient à approcher la complexité de la question des risques industriels et nucléaires en prenant en considération les points de vue de nos différents interviewés. Sans faire de prospective, la compréhension de la perception actuelle de ces risques permet d'envisager les perceptions et les représentations de demain, inscrites dans ce contexte de rationalité scientifique.

PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE ET CHOIX DES TERRAINS

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

L'analyse de la perception et de la représentation¹¹ des risques aujourd'hui s'inscrit dans un contexte plus global de mode de pensée et de système particulier de valeurs rationnelles scientifiques. Ce modèle, qui s'est construit à travers les siècles au détriment du raisonnement religieux, se trouve ébranlé quand apparaît limitée sa capacité à répondre à toutes les interrogations. L'approche des risques, est plus précisément des risques technologiques constitue une situation révélatrice de mise à l'épreuve de ce modèle de rationalité dans ses possibilités de répondre à toutes les interrogations soulevées. Quelles perceptions des risques industriels avons-nous aujourd'hui ? De quoi résultent-elles ? Vers quoi allons-nous ? Nous allons revenir sur la diversité des acceptions des situations dites à risque et les recenser, de manière succincte et non-exhaustive. Nous mettrons à l'épreuve la notion de risque grâce au modèle de valeur de référence rationnel dans le but de montrer comment il réagit face à des déstabilisations comme des accidents.

Pour cela, nous reviendrons sur la construction sociale de ces situations de risque puis, nous chercherons à déterminer comment les perceptions de risques évoluent selon les changements techniques en présence et selon les changements de comportements et de regards qui sont posés sur elles. Enfin, nous verrons que ces situations ne sont pas immuables dans le temps mais qu'elles font l'objet de regards particuliers dépendants des priorités de la société à un moment donné. Malgré tous les efforts déployés par la science pour le limiter, le risque demeure une réalité possible, avec une part d'imprévisibilité et d'incertitude et fait l'objet de négociations permanentes.

¹¹ Par représentation, nous entendons : « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. » In JODELET D., *Les Représentations sociales*, Paris, P.U.F., 1989, p. 36.

I. Acceptions du risque, « biais culturel » et renouvellement constant des situations de risque

Le risque, qui nous intéresse ici, est un danger potentiel, un péril ou encore une menace face auxquels il faut mettre en œuvre des moyens pour se prémunir. Cette situation recèle une part d'imprévisibilité. Ceci revient à *être exposé* à un risque contre son gré. En cela, le phénomène même de risque renvoie directement à un fait naturel qui existe préalablement aux humains comme les volcans, les tempêtes et les autres cataclysmes d'origine naturelle. Cependant, être exposé à une catastrophe naturelle ou technologique n'induit une idée de risque que dans la perception que les personnes se font de ces éventualités.

Le risque diffère du danger, en ce sens que ce dernier « *est l'instrument du risque, nous pouvons le côtoyer sans nous exposer, mais cette mise à l'abri n'est pas toujours possible, en particulier quand il est engendré par l'action d'autrui. Il peut être méconnu, il est parfois montré du doigt alors qu'il n'existe pas, ou sa réalité prétendument démontrée avec des arguments dépourvus de validité. Les combinaisons de ces possibilités vont produire des risques différents et il faut envisager la diversité des dangers avant de raisonner sur le risque.* »¹² Le danger constitue une limite pour juger qu'une situation comporte un risque. Le danger est aussi ce sur quoi on focalise l'esprit quand on craint qu'une situation devienne un accident. « *Le point de départ de l'argument est la distinction entre le danger et le risque, défini comme la probabilité de rencontrer effectivement le danger, afin de souligner que la réalité d'un danger n'implique pas nécessairement l'exposition effective au risque, et par conséquent que le risque peut être infinitésimal même si le danger est considérable.* »¹³

L'idée de risque à éviter comporte dans une certaine mesure l'idée de sécurité à rechercher, « *à tout instant la société négocie sa relation au risque et à la sécurité à travers des actions politiques, législatives, sociales, associatives, caritatives, personnelles, etc. De nouvelles formes de loisirs apparaissent qui confrontent à des risques délibérément choisis par les acteurs (glisse, raid, alpinisme, etc.) et contraignent à des législations, à des réglementations, à des apprentissages contrôlés par l'obtention de licences, etc.* »¹⁴ Quel que soit le sens de la notion de risque, « être exposé sans chercher à l'être » ou « s'exposer volontairement »¹⁵, l'idée de sécurité constitue l'autre versant du risque. Cette sécurité exprime l'aspect stable et sûr par opposition à l'aspect instable et incertain du risque.

Plus qu'un danger avec des conséquences plus ou moins prévisibles, le risque dans le fait d'y être exposé ou de s'y exposer volontairement peut servir de déclencheur à une prise de conscience de sa propre valeur ainsi que vis-à-vis du regard des autres. Cette prise de

¹² GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 26.

¹³ VIALLES N., « La peur au ventre ? Le risque et le poison », *Terrain*, n° 43, septembre 2004, p. 111.

¹⁴ LE BRETON D., *La Sociologie du risque*, Paris, P.U.F., 1995, p. 26.

conscience peut favoriser l'intérêt de prendre des risques dans le but d'atteindre un objectif. La personne prend des risques pour prouver sa valeur aux yeux d'autrui suivant une recherche de reconnaissance. Selon F. Ewald, qui reprend l'idée de G. Hegel « *c'est à travers le risque de sa vie que l'homme prend conscience de lui-même comme d'un homme, celui dont la valeur ne se réduit pas à son existence biologique, celui qui précisément est capable de la risquer pour autre chose. Le risque ne peut être une fin en soi. À la morale de la prise du risque, il y a une limite qui est la vie. On peut valoriser le risque mais seulement dans la mesure où il est au service de la vie. Le risque fait le prix de la vie, à condition de la conserver.* »¹⁶ On observe le même raisonnement avec D. Le Breton, pour qui la prise de risques permet de prendre conscience de la valeur de sa vie ou d'y trouver un ancrage. « *Dans l'affrontement physique au monde, l'individu cherche ses marques, s'efforce de tenir entre les mains un réel qui lui échappe. Les limites de fait prennent alors la place des limites de sens qui ne parviennent plus à s'instaurer. Le défi que l'on s'inflige teste la valeur de son existence. Paradoxalement, nos sociétés connaissent un climat de sécurité rarement atteint au fil de l'histoire. Avant de vivre, même en toute quiétude, s'impose la nécessité anthropologique de comprendre pourquoi l'on vit, d'attacher une valeur à sa présence au monde.* »¹⁷ Selon ces auteurs, prendre des risques peut être bénéfique au sens où cela peut être révélateur d'un intérêt à vivre ou à connaître ses limites mais dans ce cas, prendre des risques ne vise qu'à valoriser l'existence.

Les personnes qui encourent des risques gratuitement pour leur vie s'inscrivent dans une certaine mesure en décalage avec la société, où l'on tend plutôt à s'en prémunir. Selon E. Rémy qui reprend M. Douglas : « *Les recherches en sociologie et en anthropologie du risque interrogent les phénomènes de perception sous un angle plus collectif. La perception du risque ne s'y réduit jamais à un phénomène purement physiologique, psychologique, cognitif ni informationnel. Elle y est toujours institutionnalisée dans des dispositifs sociaux et culturels spécifiques.* »¹⁸ Les situations de risques sont perçues collectivement. Elles sont construites au fil du temps par les systèmes de valeurs et par la culture collective intégrée et transmise.

Les nouvelles technologies et les nouveaux savoir-faire introduisent et reconfigurent les risques connus jusque-là, réorientant les perceptions des personnes. Le risque renvoie à l'image de danger et d'éventualité contre lesquels on ne sait pas toujours comment se prémunir, mais aussi à la capacité de nouveauté et de réadaptation permanente du risque dans tout ce qui nous entoure. Quand on porte intérêt à la notion même de risque, on constate que dans le quotidien, tout peut devenir source de risque, même ce qui semble le plus anodin. « *Ce que l'on croyait inoffensif se révèle dangereux le vin, le thé, les pâtes, etc. Les engrais chimiques deviennent des*

¹⁵ Dans la recherche de sensations fortes (sports extrêmes, conduites à risque sous emprise d'alcool, de drogues...).

¹⁶ EWALD F., « Le risque dans la société contemporaine », *Université de tous les savoirs. L'individu dans la société d'aujourd'hui*, Paris, vol. 8, 2002, p. 42 et 43.

¹⁷ LE BRETON D., *La Sociologie du risque*, Paris, P.U.F., 1995, p. 4.

¹⁸ RÉMY E., MALLARD A., « Perception du public et analyse de controverses : quels enjeux pour la gestion des risques ? », *Annales des mines*, n° 66, décembre 2001, p. 15-24.

poisons à effets persistants, ils ont des répercussions à l'échelle mondiale. Les sources de richesses célébrées autrefois (le nucléaire, la chimie, la technologie génétique, etc.) se muent en imprévisibles sources de dangers. Le caractère manifeste des dangers oppose une résistance accrue aux techniques routinières de banalisation et de dissimulation. »¹⁹ Le risque s'insinue dans toute situation, tout objet, toute activité et à moins de cristalliser sur la diversité des menaces qui nous entourent, l'attention tend à se mettre en veille face à certains risques. Or, ceci banalise et incite à négliger ces menaces d'autant que ces présences ne sont pas toujours visibles si on n'y prête pas spécialement attention.

Les situations de risque, en dehors de l'accident et de la crise qui peuvent se concrétiser, impliquent un bouleversement au niveau des relations entre les personnes concernées directement ou non par cette situation de rupture. « *Le risque n'est pas seulement un danger, c'est un rapport social : c'est la relation entre celui qui a la puissance technologique et celui qui en bénéficie ou peut-être la subit.* »²⁰ Un risque peut instituer un rapport de dépendance et de puissance au sein de la société. En tant que menace de déstabilisation, la situation de risque induit un changement de relations entre les personnes. Celles-ci ne vont pas vivre la situation de risque de la même manière, ni y être exposées de façon similaire. Pour certaines un risque permet d'asseoir ou de subir une domination sur une autre personne.

L'essor des technologies a été accompagné d'un essor de dysfonctionnements d'ordre mécanique ou d'erreurs humaines. Or, ces derniers ne deviennent visibles que lorsqu'ils sont dénoncés et perçus collectivement comme inacceptables. Le dysfonctionnement est le grain de sable qui vient enrayer la machine, que l'on dénonce pour focaliser sur lui et ne pas remettre en question le système plus global. « *Le risque est bien, même quand il a une origine naturelle, une construction sociale.* »²¹ Une panne ou un dysfonctionnement n'apparaît et n'est perçu comme tel que lorsque l'on note un décalage de la situation dite normale. Cette dernière est jugée fonctionnelle par opposition à une situation en rupture, qui ne procure pas ou n'amène pas le résultat escompté. La recherche des sources du dysfonctionnement alternent entre les « pourquoi » et les « comment. » « *On les éblouit d'une raison technique qui dissuade de rechercher la Cause de la cause. On focalise sur le « comment » pour empêcher l'émergence du « pourquoi. » Et dans chaque cas, c'est l'omniprésence de l'idéologie fonctionnelle, garante du mythe du progrès, qui se profile. On « technicise » à outrance ; on engendre un potentiel infini de problèmes qu'on nommera « dysfonctionnements » ; on tente à chaque échec d'apporter des remèdes sophistiqués, lesquels accroissent la nocivité du système.* »²² La tentation du progrès fait négliger la complexité croissante des techniques et des dysfonctionnements constatés. On assiste à une perte de contact avec la réalité. On observe

¹⁹ BECK U., *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001, p. 92.

²⁰ EWALD F., « Le Risque dans la société contemporaine », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 51.

²¹ DAUPHINÉ A., *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, Armand Colin, 2001, réédition de 2004, p. 42.

²² BRUNE F., « Longue vie au dysfonctionnement ! », *Le Monde diplomatique*, juin 2003, p. 32.

aussi une parcellisation des solutions à des problèmes de plus en plus multiples, divers et abstraits, renvoyant à des raisonnements plus complexes ou plus difficiles à comprendre. Le désarroi du public face à une crise pose assez bien le décalage entre le sentiment de perte de contact réel avec ces situations de risques d'un côté et les explications très spécialisées, déshumanisées et scientifiques qui sont fournies de l'autre.

Ne deviennent des risques que des situations que l'on perçoit désormais comme des menaces alors que ce n'était pas le cas auparavant. Les risques *« sont des menaces qui empruntent le langage des formules chimiques, des réalités biologiques et des notions médico-diagnostiques. Cette constitution d'un savoir spécifique ne les rend en aucun cas moins dangereuses. Au contraire, aujourd'hui, une grande partie de la population se voit confrontée, à dessein ou non, par suite d'accidents ou de catastrophes, en temps de paix comme en temps de crise, à des dommages et à des destructions face auxquelles le langage se révèle impuissant, de même que nos capacités de représentation, nos catégories médicales et morales. Mais il ne s'agit que de menace. Il s'agit aujourd'hui d'une possibilité menaçante qui de temps à autre prouve à l'humanité terrifiée qu'elle n'est pas une simple possibilité mais aussi une réalité susceptible de prendre corps à tout instant (et non le simple produit de fantasmes). »*²³ Les risques ne sont pas des situations sur le point de disparaître. Il arrive que le public se sente dépossédé de la compréhension des situations de risques. Des menaces peuvent se concrétiser et se rappeler aux souvenirs du public, quand bien même il ne serait pas prêt à y faire face et qu'il n'aurait pas conscience que quelque chose peut lui arriver.

Sous couvert de l'essor des connaissances et des découvertes scientifiques, le but consiste à limiter les seuils d'exposition aux risques naturels ou industriels et à accroître la compréhension rationnelle des phénomènes qui nous entourent. Pourtant, ce qu'on entend aujourd'hui par risque recouvre des domaines très variés sans pour autant que l'on sache les maîtriser ni les prévoir, ce qui commence à laisser apparaître les limites de la science et des progrès scientifiques.

Au fur et à mesure de l'essor scientifique et des technologies, l'homme a introduit de nouvelles possibilités de « dysfonctionnements ». Or, ceux-ci, assez bien acceptés au début de l'activité industrielle du XIX^{ème} siècle comme des risques inhérents à ce type d'activité, vont devenir une source de refus par les dommages occasionnés tant pour les personnes que pour les machines et les coûts compensatoires à verser aux victimes, de la part des employeurs. Ainsi, les risques ne sont pas à proprement parlé objectifs. Ils sont étroitement liés aux perceptions sociales des personnes qui vont refuser ou accepter d'encourir des risques pour les conséquences à attendre tant pour leur famille que pour leur entourage. Depuis la fin du XX^{ème} siècle et le début du XXI^{ème} siècle, on note un accroissement de la volonté d'éviter les risques, en s'y exposant le moins possible et en s'en protégeant au maximum.

²³ BECK U., *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001, p. 93.

Or, il règne autour des personnes au quotidien, une telle multitude de menaces, de possibilités de mises en danger, que notre attention ne peut se focaliser sur toutes et ce à chaque instant. Les personnes en fonction de leurs connaissances, de leurs centres d'intérêts et de leurs priorités établissent une hiérarchie de ces menaces selon une échelle d'importance à accorder ou non à ce qui les préoccupe. Pourtant les attitudes de dénonciation d'un risque ou d'acceptation pour y être exposé dépassent les perceptions individuelles. Les valeurs communes permettent « *la régulation du groupe, notamment en assurant sa cohésion.* »²⁴ Ainsi certains risques passeront inaperçus à un moment donné et dans un lieu donné, alors qu'ils feront l'objet d'une surveillance ou d'une dénonciation importante par d'autres à ce même moment et dans ce même lieu. Les valeurs communes façonnent les perceptions des personnes, de manière inconsciente. Pourtant ces valeurs orientent leur façon de se projeter dans l'avenir et leurs connaissances des menaces. M. Douglas appelle ceci le « *biais culturel* »²⁵ : la perception des personnes sera liée inéluctablement aux normes de référence et aux traits culturels du groupe²⁶ auquel elles appartiennent. Cela favorise l'émergence de peurs et d'angoisses similaires ou encore de sentiments de confiance accordés aux mêmes choses. Ceci construit, entretient et développe globalement des perceptions assez proches lors de mises en présence d'un même événement.

Par exemple G. Pausewang, dans son roman, *les derniers enfants de Schewenborn*²⁷, relaie des craintes, déjà formulées, à l'égard de l'exploitation de l'énergie nucléaire. L'auteur défend une thèse anti-nucléaire à travers le regard d'un enfant dont le quotidien est détruit par une explosion nucléaire. Une explosion atomique, non identifiée, fait basculer le quotidien ordinaire et sans histoire d'une famille qui doit survivre alors dans un monde ravagé, où le quotidien est une lutte de chaque instant pour se nourrir et rester en vie face aux facteurs cumulés des irradiations, des blessures, des maladies et des jalousies entre les survivants et où aucune loi n'existe plus. Se basant sur les conséquences des explosions des bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki en 1945 sur les populations civiles, l'auteur analyse à travers le regard d'un adolescent, les conséquences d'un événement similaire en Allemagne aujourd'hui. Le regard porté par ce garçon, « innocent » des choix politiques et économiques antérieurs à son existence dans son pays, met à jour toute son incompréhension à l'égard des gouvernements, qui même après les conséquences de ces bombes nucléaires, ne se sont pas ouverts à plus de tolérance à l'égard des autres pays et cultures, ont même poursuivi et accru l'armement,

²⁴ PERETTI-WATEL P., *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 16.

²⁵ DOUGLAS M., *Risk and culture. An essay on the selection of technological and environmental dangers*, Berkeley, University of California Press, 1983.

DOUGLAS M., WILDAVSKY A., « Risque et culture », *Sociétés*, n° 77, 2002/3, p. 17-19.

²⁶ Chaque groupe se définit par rapport aux autres avec des frontières plus ou moins marquées par ses valeurs spécifiques, sa connaissance et son approche des risques ainsi que par sa façon de se présenter mais aussi de percevoir et de se percevoir par rapport aux autres. In MERTON R. K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1965, réédition de 1997.

²⁷ PAUSEWANG G., *Les derniers enfants de Schewenborn*, Paris, Casterman, 1993. Cet ouvrage est destiné à un public jeune dans les années 1990 après la chute du mur de Berlin, du communisme (ce qui permet une liberté d'expression absente jusque là) et après Tchernobyl.

augmentant sa dangerosité. L'auteur dénonce un choix d'exploitation jugé non maîtrisé et déraisonnable par les conséquences désastreuses à en attendre et prône un mode de vie où le nucléaire serait stoppé.

Le rapport au risque apparaît avant tout une construction sociale, dans le sens où les habitants²⁸ subissent des risques induits par des choix économiques et politiques d'une société à un moment donné. Ils bénéficient des produits générés par ces types d'industries mais ils sont exposés à des risques qui leur échappent. Pour les pays qui décident d'exploiter l'énergie nucléaire, le risque est déclaré sous contrôle suivant des critères de rationalité scientifique comme le choix de l'utiliser répond à une argumentation logique. L'évaluation d'un risque résulte de valeurs et de normes intériorisées par les personnes et il est illustré par leurs comportements. La lèpre, par exemple, est une maladie qui a généré beaucoup de méfiance et de rejet collectif vis-à-vis des personnes atteintes, par crainte de contamination. Pourtant, elle n'était pas contagieuse au sens où on l'entendait dans le sens commun. Qu'il s'agisse de contamination par des maladies, par la radioactivité, par les pollutions chimiques ou toxiques, la volonté collective est de chercher à limiter la possibilité d'y être exposé.

La perception d'un risque comme la perception de la violence²⁹ peut changer quand survient un changement brutal de situation dans la société passant du quotidien à l'accident. En temps de paix par opposition à une période de guerre ou de conflit, ou encore en période hors crise, les comportements violents sont objets de dénonciation quand un événement survient. Pourtant, ils prennent un tout autre sens en cas de guerre et de crise grave et durable lorsque l'événement, que ce soit le risque, la violence, la mort, devient un événement banal. Ces faits dénoncés comme étant « anormaux » ou choquants dans la société en temps de paix vont prendre un caractère plus banal et quotidien en temps de guerre. Il en va de même pour le risque qui devient un fait extrêmement important et sur lequel on peut focaliser notre attention quand il est rare et surprend quand il se produit brusquement. « *Le risque est une construction autant sociale que scientifique. Il n'est pas seulement défini par une série de données objectives ; il est aussi perçu, construit, inventé. C'est dire combien il est important de tenir compte des mentalités dans l'élaboration des politiques de prévention.* »³⁰ Quand le risque est source de crainte, il incite les personnes, qui s'en préoccupent, à se lancer dans une modernisation des moyens pour s'en prémunir. Autrement dit, il apparaît indirectement comme un moteur d'innovation, tant en termes de prévention que de gestion, d'évacuation et de moyens de sauvegarde.

²⁸ Les représentations sociales constituent une manière de s'approprier, en dehors de raisonnement logique et scientifiquement construit, une perception de la réalité spécifique basée essentiellement, sur le partage et l'échange d'informations ou de discours des personnes entre elles. Celles-ci donnent du sens à la réalité qui les environne. Leur discours paraît illogique et invraisemblable mais il suit un raisonnement cohérent pour celles qui en parlent. Ce sens se construit au fur et à mesure du temps et de leurs connaissances. Elles développent leurs savoirs au contact de leurs interlocuteurs, qui tour à tour cherchent à argumenter, à défendre leurs opinions, voire à convaincre. In SÉCA J.-M., *Les Représentations sociales*, Paris, Armand Colin, 2002.

²⁹ VON CLAUSEWITZ C., *De la guerre*, Paris, Minuit, 1831, réédition 1955.

³⁰ LE DÉAUT J.-Y., « Le responsable politique face à la gestion des risques », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 270.

Certains accidents du passé font jurisprudence non par prise de conscience et altruisme des hommes envers la nature ou encore envers leur prochain mais surtout dans la recherche de responsables, de porteurs de fautes et dans le cadrage de situations que l'on estime à risques. Les risques industriels et nucléaires naissent des productions et des agissements des personnes composant la société, autrement dit, ils naissent au cœur de celle-ci et on pense pouvoir les maîtriser, en élaborant des systèmes de protection.

Pour A. Giddens « *les sociétés actuelles sont de plus en plus « réflexives » : elles posent sur elles-mêmes, leurs institutions et leurs traditions, un regard critique systématique. Les sociétés du risque se caractériseraient par des risques produits par elles-mêmes et moins probabilisables. Outre la pollution et les risques, elles seraient confrontées à une perte de sens. Cependant, l'importance du risque dans les préoccupations quotidiennes des individus et des gouvernements peut aussi s'interpréter comme le prix à payer pour des sociétés plus tournées vers l'avenir que vers le passé.* »³¹ Les risques omniprésents deviennent une source d'inquiétude vis-à-vis de laquelle il importe de se protéger. Se développent alors les notions de sécurité, prévention ou encore précaution. Pour les décideurs politiques, l'information devient un enjeu afin de faire se conformer tant bien que mal des habitants placés face à des risques. En effet ces derniers ne savent pas gérer ces situations et ils ne s'en préoccupent pas outre mesure au quotidien tant qu'ils n'y sont pas confrontés.

Les souvenirs persistants autour d'accidents laissent apparaître une tentative collective de les entretenir à des fins d'utilité sociale, suivant des finalités bien spécifiques. L'entretien de ces événements est maintenu par chaque personne à travers le souvenir qu'elle a de ces crises passées. Cette subjectivité suit les logiques individuelles mais celles-ci sont orientées aussi par les souvenirs communs qui ont marqué les personnes suivant un cheminement complexe. « *La mémoire elle-même se réalise par la contre-information, la désinformation, la confusion... Elle se trame en récits et en images dans la manipulation interminable des éléments mémorisés comme des séquences. L'accumulation n'est pas un obstacle à tous ces mouvements de figuration du sens, puisqu'elle permet la différence des ordonnancements et leur compossibilité.* »³² Les souvenirs sont construits et entretenus pour le sens qu'ils revêtent pour des personnes, en fonction de leurs centres d'intérêt.

Dans ce contexte de désappropriation des risques et aussi de dénonciation des accidents, apparaît et se développe une recherche de transparence entre les différents interlocuteurs au nom d'une demande collective. Cette exigence pour A. Lalo « *constitue un formidable coup d'arrêt à l'attitude de secret et de repli sur soi du monde industriel. (...) Bien plus qu'un défi, communiquer sur un sujet jusqu'alors comme tabou, représente une véritable gageure. En déplaçant les modalités du débat, c'est la nature même du contrat qui unit l'industrie et la société civile qui s'en trouve modifiée. Une brèche est ouverte qui instaure en quelque sorte un droit de regard de la société civile sur les conditions mêmes de production de l'activité*

³¹ GIDDENS A., *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 26.

³² JEUDY H.-P., *Mémoires du social*, Paris, P.U.F., 1986, p. 170.

industrielle. Aujourd'hui la pression qu'exerce l'opinion publique en matière de protection de l'environnement est telle que le développement industriel est pratiquement contraint de s'inscrire dans le cadre de ce nouveau contrat social. »³³ L'enjeu de l'ouverture de dialogue entre les différents interlocuteurs ne vise pas tellement à informer les habitants pour mieux développer leur culture de risque et responsabiliser leurs actes. Il s'agit davantage d'aligner leurs modes de pensée avec les choix industriels et les discours des décideurs politiques sur les choix économiques et culturels réalisés au cœur de la société.

II. Le risque, une construction sociale aux perceptions subjectives

Selon les époques et selon ce qui est considéré comme étant une situation à éviter, toute société accepte certains risques et en évite d'autres, comme constituant des sources d'insécurité plus ou moins subies. Aucun risque n'est objectif. Chacun trouve son sens et sa légitimation dans le social et résulte de choix collectifs, travaillés en permanence au cœur de la société. Le risque est expliqué suivant un raisonnement scientifique même en passant de la politique à la sphère socio-économique. Chaque société admet un certain nombre de risques en fonction des règles qui la régissent et elle définit des seuils d'acceptabilité en rapport avec les normes sociales existantes³⁴. La société détermine des choix dans les risques à prendre ou à éviter en les hiérarchisant les uns par rapport aux autres. Un risque ne sera pas perçu de la même manière selon notre « *position sociale* » et selon notre « *système de valeurs*. »³⁵

La perception des risques se construit lors de la socialisation des individus qui apprennent à délimiter ce qu'est un risque ou non dans leurs attitudes quotidiennes. Les frontières des situations perçues comme des risques ou non vont leur permettre d'évaluer et de déterminer un seuil d'acceptation ou d'évitement. La notion de risque demeure ambivalente, dans le sens où un comportement peut ne pas être considéré comme un risque à un moment de l'histoire puis passer à une dénonciation et à une non-acceptation dans la perception des personnes. Par exemple la consommation de cigarettes est dénoncée de plus en plus vivement depuis la fin du XX^{ème} siècle, elle devient un enjeu de santé publique, alors qu'elle n'était pas du tout perçue comme cela au milieu du XX^{ème} siècle. À ce moment là, fumer renvoyait à une image d'homme viril³⁶. Aujourd'hui fumer doit être de plus en plus évité pour la probabilité de

³³ LALO A., « De la loi à l'action. Bilan d'une campagne d'information du public sur les risques technologiques majeurs », *Les Cahiers de la sécurité intérieure. La gestion de crise*, n° 6, août-octobre 1991, p. 33.

³⁴ DOUGLAS M., *De la Souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 1992.

³⁵ DOUGLAS M., WILDAVSKI A., *Risk and Acceptability*, London, Routledge and Kegan Paul, 1986.

³⁶ ESTERLE-HEDIBEL M., *La Bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan, 1997.

cancers que cela engendre³⁷. Cet exemple met en exergue le décalage pouvant exister entre les perceptions subjectives perçues comme inadéquates des situations à risque et les moyens mis en œuvre pour les prévenir, moyens qui se révèlent tout aussi orientés, imparfaits et subjectifs.

Selon F.-X. Albouy : « *il y a un contraste étonnant entre d'une part les niveaux de sécurité atteints dans la plupart des domaines et d'autre part les fragilités sociales, psychologiques, politiques et dans une certaine mesure économiques à la catastrophe. Il y a en ce sens dans toute catastrophe une part de construction. Des catastrophes sont ignorées, d'autres sont au contraire mises en avant. Certains événements mettent parfois des années avant d'être reconnus comme des catastrophes, d'autres au contraire sont immédiatement perçus comme telles.* »³⁸ Il importe de comprendre qu'un risque qui se concrétise à peu près de la même manière à des endroits différents va influencer sur la perception que vont en avoir les personnes, ne l'ayant pas vécu, qui vont en avoir ainsi une perception orientée par l'atténuation comme par l'exagération. Accepter un risque sous-entend au préalable de percevoir des événements et avoir une connaissance des situations qui se concrétisent en catastrophes. Accepter un risque inclut aussi de ressentir le degré de proximité possible et envisageable que l'on peut être amené à entretenir avec ces situations de risque. « *Est-ce que le sentiment de catastrophe est d'autant plus vif qu'il se rapporte à des événements qui nous sont proches ? Les tragédies qui se déroulent aux antipodes nous émeuvent mais nous aurions tendance à moins les ressentir comme des catastrophes. Des calamités éloignées géographiquement ont parfois beaucoup plus d'influence sur nos comportements et sur nos décisions que des événements proches. Par exemple, la mobilisation pour recueillir des fonds lors des drames humanitaires est souvent plus rapide que l'organisation d'une solidarité de proximité.* »³⁹ Certains accidents peuvent sembler assez improbables simplement parce qu'ils se produisent à des milliers de kilomètres ou alors parce qu'ils ne semblent pas envisageables en France comme des catastrophes naturelles telles que des éruptions volcaniques ou encore des cyclones, ce qui va modérer l'intérêt d'y porter attention, réduire le sentiment d'inquiétude et la possibilité d'y être exposé. Parfois au contraire l'événement se sera produit très loin géographiquement ou dans des pays à revenus économiques très différents du nôtre et sa possibilité de se concrétiser sera surestimée par rapport à sa probable occurrence. On peut citer le tremblement de Terre en Turquie en 2004 ou le tsunami en Indonésie, en décembre 2006. Nos perceptions des faits sont orientées, nous rendant certaines situations acceptables et d'autres non.

Pour aborder la notion d'acceptabilité du risque ainsi que les différents facteurs qui définissent ce critère d'acceptabilité, nous pouvons aborder le cas des sportifs qui prennent des risques volontairement et en ont une représentation reposant sur la recherche de valeur de soi. « *L'acceptabilité d'un risque est également liée à la façon dont la personne exposée se trouve engagée dans l'action qui est à l'origine de ce risque. Ainsi, le fait qu'une personne s'engage*

³⁷ Un durcissement de la loi Evin est prévu pour l'été 2005 avec l'interdiction de fumer dans tous les endroits publics (ceci inclut les trains, les restaurants, les cafés et bars, etc.).

³⁸ ALBOUY F.-X., *Le Temps des catastrophes*, Paris, Descartes et Cie, 2002, p. 77 et 78.

³⁹ ALBOUY F.-X., *Le Temps des catastrophes*, Paris, Descartes et Cie, 2002, p. 79.

volontairement et explicitement dans une action à risque constitue pour elle un facteur d'acceptabilité. Ceci suppose qu'elle soit informée de la nature encourue et volontaire. Ceci explique que certains risques, parfois importants, associés à des actions individuelles (sport, transport automobile) soient mieux acceptés que des risques collectifs auxquels les individus se trouvent exposés d'une façon passive, parfois sans le savoir. »⁴⁰ Selon G. Hériard Dubreuil, l'acceptabilité d'un risque dépend de la finalité recherchée dans une action, ainsi que de tout un ensemble de facteurs de risque qui définit dans une certaine mesure les conditions de l'acceptabilité, sous réserve que celle-ci demeure un choix ou une initiative individuelle. Prendre des risques et accepter de les prendre dépend des « enjeux » de la situation, de la « nature des conséquences », de leur niveau de gravité et de réversibilité, de « l'attitude de précaution », de « l'engagement volontaire » d'une personne dans l'action engagée. Cela dépend aussi « du contrôle » ou de la maîtrise que l'on peut avoir sur le risque, de l'inégalité de l'exposition à un risque par rapport aux autres personnes d'un groupe et enfin de « la dépendance à autrui », dans le fait d'être exposé ou non à un risque par le comportement de la personne en face de soi, nous faisant intervenir ou nous impliquant sans notre accord (lors des accidents de la route par exemple). Ces différents facteurs servent à définir les seuils d'acceptabilité comme un ensemble de valeurs déterminées au sein de la société. Ces valeurs constituent des repères pour les personnes, qui s'y réfèrent lors d'une crise et leur permettent de délimiter ce qui est acceptable ou non à leurs yeux et leur indiquent comment réagir face aux conséquences, dans le but de limiter au possible la part d'incertitude et d'indétermination.

Prendre des risques, avec l'exemple de la conduite automobile, revient à étudier comment encourir des risques peut devenir acceptable, quand on les dénie et que l'on ne souhaite pas prendre conscience de leur présence. C. Martha déclare que les études réalisées sur ce risque « *permettent la mise à jour de corrélations entre les comportements du conducteur, la perception de ses capacités à conduire, et son estimation du danger. Ainsi le sentiment d'être moins vulnérable qu'autrui ou bien meilleur conducteur que la moyenne, comme une sorte d'« illusion de contrôle », est souvent révélé comme un facteur permissif de la prise de risque. Cette forme de dénégation du danger est généralisable à d'autres domaines de prise de risque comme certaines pratiques sportives.* »⁴¹ Il s'agit de risques perçus comme tels et recherchés pour le plaisir ou pour l'impression de contrôle qu'ils suggèrent. Ces risques souvent encourus ne révèlent pas de caractère collectif, ce sont plutôt des risques, pris individuellement, recouvrant ainsi une réalité plus psychologique que sociologique. Or, ce qui nous intéresse, ce sont les perceptions des risques qui viennent plutôt s'imposer à l'individu.

Pour continuer sur le raisonnement des conduites automobiles, P. Peretti-Watel⁴² pense que l'acceptation d'un risque passe par la représentation que les personnes se font d'être au

⁴⁰ HÉRIARD DUBREUIL G., « L'Acceptabilité du risque : entre choix individuel et construction sociale », *Annales des mines*, Paris, n° 8, 1999, p. 68 et 69.

⁴¹ MARTHA C., « Études du sens des conduites à risque actuelles », *Sociétés*, n° 77, 2002, p. 57.

⁴² PERETTI-WATEL P., *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2000.

volant d'une voiture. Au volant du véhicule, le conducteur a l'impression d'être « maître » à bord, maître de la vitesse et des risques encourus, parce qu'il est dans une position « active. » Dans un avion au contraire, ces mêmes personnes si confiantes en voiture se sentent alors en insécurité, parce qu'elles n'ont plus le sentiment de contrôle. Elles sont dans une position plutôt « passive » et ne contrôlent rien de ce qui peut se produire. Pourtant statistiquement, moins de victimes sont à déplorer en avion qu'en voiture. Concernant les conduites automobiles, le durcissement des peines accordées aux délits de vitesse, d'alcool au volant et des infractions en tous genres du gouvernement depuis la fin des années 1990 a influé sur les perceptions individuelles des conducteurs, modifiant sensiblement leurs façons de conduire. L'attitude du gouvernement à l'égard des risques sur la route est la conséquence d'une dénonciation récurrente depuis de nombreuses années et d'un refus croissant d'accepter un aussi grand nombre de morts que ces accidents provoquent quotidiennement. À ce moment là, les personnes reçoivent une pression de la part de l'État qui s'impose à elles et porte ses fruits au moins sur le court terme. Les chiffres, du début des années 2000 après ce durcissement, ont montré une baisse significative du nombre de victimes impliquées sur la route, dans le but de réguler ces comportements jugés non appropriés et à risque.

Le degré d'acceptabilité d'un risque inclut parfois une complexité des facteurs qui se cumulent ou s'annulent, comme le déni parfois de la part des habitants résidant à proximité d'un C.N.P.E. et qui n'y travaillent pas nécessairement. Selon F. Zonabend, les habitants résidant près de l'usine de retraitement des déchets à La Hague « choisissent » de « *dénier le danger qui menace, supporter la charge d'anxiété qu'implique ce travail.* » Parfois par contre, les travailleurs tendent à rechercher la prise de risques dans des circonstances bien particulières, surtout quand les tâches à effectuer sont « *trop simples, peu qualifiées, les tâches qu'on demande d'accomplir à des techniciens compétents ne leur permettent pas d'exprimer leurs capacités ou leurs savoir-faire. Trop de sécurité ennuie et de l'ennui naît le désir de risque. On arrive à espérer le problème de fabrication tant mécanique que chimique, voire même nucléaire avec de la contamination, même si on n'aime pas... On attend le pépin, le petit truc, quoi... Parce que le boulot c'est emmerdant à part l'incident.* »⁴³ Cette recherche volontaire des risques s'inscrit dans une volonté de valorisation de soi aux yeux le plus souvent des collègues.

Ces deux attitudes de protection et de prise de risque volontaire ne sont pas forcément antinomiques, elles s'incluent dans un phénomène de dissonance cognitive⁴⁴ que l'on cherche à réduire. Travailler dans le nucléaire peut être un choix de prise de risque volontaire pour la

⁴³ ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 150.

⁴⁴ Le concept de *dissonance cognitive* a été créé par L. FESTINGER, un chercheur américain en 1957 dans *A theory of cognitive dissonance*, qui définit ce concept comme étant « *un état de tension désagréable dû à la présence simultanée de deux cognitions (idées, opinions, comportements) psychologiquement inconsistantes.* » Cela signifie que les personnes ont des idées ou des opinions sur des thèmes précis et que lorsqu'il arrive qu'elles se trouvent confrontées à des situations où elles sont en désaccord avec leurs idées, elles font en sorte de mettre leurs opinions de côté pour accepter la situation ou alors au nom de leurs idées, elles évitent la situation qui leur pose problème. Ce comportement se forge sur une recherche de rationalisation des conduites sur les pensées, lorsque les personnes cherchent à réduire l'écart entre leurs actes et leurs perceptions des choses.

santé, quelles que soient les motivations qui poussent à agir ainsi. Cela peut être aussi parce que la conjoncture économique ne permet pas de refuser un emploi dans le nucléaire surtout si c'est l'unique opportunité de travail, même si cet emploi comporte un certain nombre de risques pour soi et pour l'entourage familial, en termes d'exposition aux irradiations. En effet « *critiquer le nucléaire revient donc à mettre en péril, pour soi et les siens, l'outil de travail. De surcroît, la région subit de plein fouet la crise qui sévit dans les autres secteurs de l'économie. En sorte que les seuls emplois proposés localement le sont par la C.O.G.E.M.A. ou par des entreprises de maintenance du site nucléaire.* »⁴⁵ La dissonance cognitive entourant la notion de risque nucléaire peut être réduite par le fait de chercher à réduire la croyance dans les risques. Cette même dissonance trouve sa limite dans le fait qu'un risque demeure toujours envisageable et inhérent à tout phénomène. Parallèlement, la rationalité scientifique provient du fait que le risque est perçu comme une réalité irréductible inscrite en toute chose et dans le rapport de l'homme à la nature. L'insécurité est toujours présente mais elle peut être délimitée autour de chaque situation perçue comme étant à risque. La recherche croissante de responsabilité, en tant que régulateur de l'activité humaine, tend à limiter la prise en charge des dommages aux cas, posés hypothétiquement et *a priori* comme rares, où ces dommages résulteraient de la faute d'un tiers. Le passage d'une idéologie du monde, basée sur l'acceptation de phénomènes ou de risques expliqués par une fatalité surnaturelle, à une démarche de compréhension rationnelle et scientifique a imprégné le corps social et a illustré la transition entre deux époques amenant à une intériorisation des risques trouvant leur source à l'intérieur de la société.

U. Beck ajoute que les risques prennent de plus en plus d'importance au fur et à mesure de l'évolution de la société, dans le sens où, selon lui, ils naissent d'un manque au niveau de la société, parce qu'elle n'est plus tournée vers l'extérieur. Centrée sur elle-même, la société génère des risques, par exemple les risques technologiques sont induits par les industries et par nos choix de vie. Pour limiter ces menaces, elle doit se remettre en question en portant un regard critique sur elle-même. Or, cela implique de détruire les fondements de la société industrielle pour laisser place à la société post-industrielle. Les notions même de maîtrise, de prévention et de contrat social ne peuvent pas parvenir à faire disparaître les risques, malgré les efforts pour y parvenir. « *L'avènement de la société du risque porte à un niveau tout à fait différent le rapport entre production et consommation. En lieu et place de besoins prédéterminés et manipulables qui constituaient la référence ultime de la production des marchandises, on voit apparaître le risque, qui peut être autoproduit. Les risques doivent en quelque sorte croître avec la maîtrise qu'on en a. Il ne s'agit pas d'en éliminer réellement les causes, les sources. La société industrielle produit systématiquement des conditions qui la menacent et remettent en question sa propre existence en potentialisant et en exploitant économiquement les risques.* »⁴⁶ Cette attitude d'élimination des risques trouve son origine aussi bien dans le social que dans le politique. En effet ce sont les choix d'exploitation

⁴⁵ ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 67.

⁴⁶ BECK U., *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001, p. 101 à 103.

industrielle, puis nucléaire notamment, qui ont fait apparaître des risques par le fonctionnement même des machines.

Ces menaces et ces peurs entourant les risques permettent de développer le principe de responsabilité trouvant sa source dans l'interdépendance des personnes les unes avec les autres sur fond de démocratie et de droits individuels. La perception du risque va varier selon plusieurs facteurs dont la connaissance que chacun a en fonction de son « rôle » dans la société, son âge, son degré d'intérêt à se consacrer à cette question mais aussi de ses représentations passées d'événements constituant en partie ses perceptions présentes. Pour ce faire, il importe de revenir sur les intérêts différents que l'on peut rencontrer sur une situation de risques dans le passé ou à venir, afin d'essayer de comprendre comment les perceptions des risques peuvent être réajustées par le souvenir de certains événements pour se projeter dans l'avenir. Les situations de risques présentent un double aspect lié à l'incertitude qu'elles incluent. Associé à la peur, à la menace ou au péril, le risque est craint et il est perçu négativement. Associé à la vie, comme un facteur inhérent à la possibilité de vivre et de mourir, il devient une opportunité d'aller de l'avant, de s'engager dans des voies pas toujours maîtrisées et dynamiques. Prendre des risques revient à agir, à avancer, à essayer de progresser sur des chemins pas toujours balisés. « *Si demain est fait d'incertitudes, s'il est vrai que vivre c'est prendre le risque de mourir, si « face à un réel incertain, la figure de l'homme se fait plus confuse » (Georges Balandier), la prise de risque est inhérente à l'action. En ce sens, vivre, c'est aussi prendre le risque d'avancer, de progresser, d'apprendre et de découvrir... C'est prendre le risque du mouvement... en un mot, de vivre sa vie.* »⁴⁷ Les seuils d'évitement et d'acceptation autour des situations de risque font l'objet de négociation permanente autour des différents enjeux sous-tendus. Au-delà de l'idée de crainte, de peur ou encore de menace sous-jacente à la notion de risque, celui-ci peut apparaître comme un vecteur de dynamisme et d'innovation. Ce n'est pas parce qu'on est dans le cas de risque à éviter que la manière de l'appréhender au quotidien va être la même selon chaque personne et ce dans toutes les circonstances. L'étude du discours des personnes interviewées va permettre de comprendre comment elles élaborent des logiques qui leur sont propres pour accepter ou non un risque. Cela revient à étudier comment elles défendent des arguments en faveur de cette acceptation dans une attitude d'ouverture ou au contraire en faveur de cette non-acceptation dans une attitude de méfiance et de repli sur soi.

Le risque alterne entre l'idée de valorisation et celle de la restriction. La prise de risque doit s'inscrire dans des limites sécuritaires prévues et ce, dans des termes strictement définis réglementairement. L'intérêt est de voir jusqu'où les personnes sont capables d'aller et de se donner les moyens d'y parvenir et de réussir. Comme le dit F. Ewald : « *L'expérience du risque constitue pour la société contemporaine une sorte d'expérience limite : jusqu'où ne pas aller trop loin ? La société contemporaine, en même temps qu'elle valorise le risque, l'aventure, l'entreprise, cherche à y mettre une mesure. Le risque est, en même temps qu'un principe de*

⁴⁷ Extrait du programme du 17^{ème} Festival des Sciences, « Le monde est au risque ! Sur les chemins de l'incertitude... », 16-19 mai 2007.

valorisation, d'incitation, d'action, un principe de limitation, de restriction, d'interdiction. Avec la survalorisation du risque, comme avec sa sous-valorisation, l'humain bascule dans l'inhumain. Risque et sécurité ne s'opposent pas comme deux substances indépendantes. Le risque est affirmation et négation à la fois. Il est dans le besoin d'avoir à se dépasser, dans le projet nécessaire de franchir la frontière acquise à se dépasser, comme dans la conscience critique du danger d'outrepasser la limite. »⁴⁸ Le risque apparaît comme une source de crainte et d'angoisse car avec lui on se trouve en terrain inconnu et instable, à cela se superpose la recherche croissante de sécurité ou au moins de sentiment de sécurité.

Les risques sont présents partout dans les domaines de la vie publique. Or, dans notre société nous focalisons sur certains d'entre eux à des moments particuliers. Aux moments où ils sont évités, on note que la stigmatisation est très forte au point de penser que leur présence est intolérable et injustifiable. « Dans les sociétés démocratiques, la gestion des risques est omniprésente au point qu'elle absorbe tout l'espace politique, chacun ayant sa solution pour supprimer le risque, l'éradiquer ou atténuer ses conséquences. La politique moderne exprime tout haut ce que démontre l'examen de l'histoire : la question des risques est absolument consubstantielle de l'organisation sociale. »⁴⁹ Cette gestion des risques comporte un volet théorique et une adaptation sur le terrain que chacun peut être amené à rencontrer quand il est confronté à une situation de menace. Les interviewés déterminent ces seuils à l'égard des risques pour des raisons qui dépassent des choix individuels. Pourtant, ces raisons recouvrent une réalité sociale que nous allons expliquer à partir des pressions qu'exercent les différents intérêts et contraintes. Les enjeux de ces pressions établissent et participent à reconfigurer les perceptions des personnes autour des frontières d'acceptation.

⁴⁸ EWALD F., « Le risque dans la société contemporaine », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 54.

⁴⁹ KESSLER D., « Anticiper et gérer les risques du XXI^{ème} siècle », *Université de tous les savoirs. La Société et les relations sociales*, volume 12, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 9.

CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES TERRAINS

Une fois ce cadre théorique posé, un terrain a été choisi pour confronter les notions exposées à une réalité empirique. Le département de l'Indre et Loire a été choisi en partie pour des commodités de proximité et parce qu'il accueille sur son sol un certain nombre de sites industriels et nucléaires. En effet, ces sites, dont les particularités ne sont pas spécifiques à l'Indre et Loire, présentent un certain nombre de critères suffisamment riches pour confronter l'expérience pratique à l'apport théorique. Tous les établissements industriels n'ont pas été étudiés. Un choix a été opéré pour ne regarder finement que certains sites qui présentent des particularités riches d'éléments révélateurs pour notre étude. Ce choix est construit et obéit à des critères de densité ou de cumuls de risques sur un territoire restreint, de milieu urbain ou rural ou encore de souvenirs d'accidents locaux s'il s'en est produit.

On part de l'hypothèse que l'on retrouve des attitudes similaires chez les personnes quand celles-ci sont confrontées à des situations de risque dans la mesure où elles ont intégré les mêmes valeurs et qu'elles vont défendre des intérêts communs, intérêts qui sont eux-mêmes construits et orientés par leur position sociale et leur positionnement professionnel. On avance l'hypothèse qu'elles vont établir des représentations vis-à-vis de situations qu'elles estiment constituer des risques pour elles et que la perception des situations de ces menaces est construite socialement. L'approche de trois terrains va nous permettre d'interroger les histoires locales, les modes de vie plutôt urbains ou ruraux, les différences de risques en présence et les souvenirs des accidents qui ont pu se produire auprès des personnes interrogées. Cela va permettre d'interroger leurs logiques de raisonnement et d'attitudes et mettre à jour des perceptions où sont mis en avant des invariants à l'égard de ces situations de risque.

I. Aperçu historique de l'Indre et Loire

1. La Touraine : à l'origine un paysage naturel, calme et tranquille

Pendant de longs siècles jusqu'à la première moitié du XIX^{ème} siècle, la Touraine vit grâce à l'exploitation de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la culture viticole. La Loire est utilisée à des fins navigables dans le but d'acheminer les marchandises comme le sel et aussi comme moyen de transport pour les personnes. Tours aspire le dynamisme, réduisant les environs tels que Saint Avertin, Saint Pierre des Corps, ou encore Sainte Radegonde au simple rang de paroisses de Tours, qui se limitent aux ressources de l'agriculture et du

maraîchage. Les paysages alternent entre vallées, vignobles et gâtines. Le département possède un dénivelé peu accentué, se composant de plateaux peu élevés séparés par de nombreuses et vastes vallées, dont celles de la Loire et de ses affluents qui favorisent l'agriculture, le maraîchage, l'exploitation des tuffeaux (craies) et l'habitat spécifique du troglodyte.

Ce territoire subit peu de transformations humaines à travers les siècles. Traversée régulièrement par les rois de France, qui venaient visiter leurs terres et leurs châteaux, la Touraine a été perçue comme les jardins de la France. Cette impression de jardin harmonieux, dont le ton et le rythme sont donnés par la Loire, respectant la diversité de la faune et de la flore naturelle, est restée longtemps imprégnée de cette tranquillité.

Tours est la seule ville importante au niveau du département tant au niveau concentration humaine que monopole commercial. Occupant une place prépondérante au niveau religieux, elle devient la capitale politique lorsque la cour royale s'y installe à la fin du XV^{ème} siècle. La présence royale dynamise la ville en s'entourant de centaines d'artisans, d'artistes, de fonctionnaires et surtout de fabriques de soie, d'or et d'argent, qui perdureront pendant des siècles. La ville reste, tout de même, cloisonnée dans des limites de territoire très restreintes. Le départ de la royauté va marquer le déclin économique et démographique de la ville et de la région, isolant de manière importante la Touraine.

2. Une entrée dans l'ère industrielle amorcée par l'arrivée du chemin de fer

L'arrivée du chemin de fer en 1846 va faire basculer les modes de vie tourangeaux. En effet, depuis le Moyen-Âge, de nombreux aménagements ont été réalisés sur la Loire et ses affluents afin de la rendre praticable (moulins, zones de pêcheries, écluses, ports et digues). Tout au long de cette période le fleuve faisait l'objet d'une surveillance régulière car le transport des marchandises se faisait essentiellement par voie fluviale. Jusque là, cette pratique se révélait être la plus avantageuse en termes de coût, par rapport à l'acheminement pédestre, très inconfortable et aux prix exorbitants mais elle demeurait soumise aux variations des débits d'eau ligériens⁵⁰. Le chemin de fer va prendre le relais de ces déplacements, ce qui va stabiliser les échanges et les soustraire en partie aux variations naturelles mais aussi inciter à ne plus naviguer ni à entretenir le lit du fleuve.

Il est à noter qu'entre « 1900 et 1988, l'enfoncement du lit a été d'environ deux mètres à Tours. L'enfoncement du bras principal et des chenaux qui le constituent entraîne une submersion moins fréquente des bancs et des bras secondaires. Leur submersion plus rare ne permet plus un brassage suffisant du sédiment pour empêcher l'installation puis le développement important de la végétation. Cette réduction de l'espace utile à l'écoulement des crues peut se traduire localement par des niveaux plus élevés et des vitesses plus importantes, deux facteurs propices à faire naître, selon le niveau de crue, des risques de submersion ou de

⁵⁰ CROUBOIS C. (sous la dir.), *La Région Centre au cœur de l'avenir*, Paris, Bordessoules, 1989, p. 26.

creusement avec à la clé une possible rupture de levée, un effondrement de ponts, etc. L'incision du lit a clairement un impact négatif sur le fonctionnement de la Loire et des milieux associés. Les principales conséquences : la déstabilisation des ouvrages et leur risque de destruction, l'augmentation du niveau des crues si l'entretien du lit n'est pas correctement réalisé, un déficit de ressource en eau pour le milieu naturel et les activités humaines, provoquant une modification des peuplements floraux et faunistiques liés à la modification de la disponibilité en eau. »⁵¹ Le laisser-aller de l'entretien du fleuve n'a été possible que parce que l'Indre et Loire a bénéficié d'un bon réseau de communication et a concentré l'essentiel des ressources économiques sur l'agglomération tourangelle.

En Indre et Loire, l'urbanisation a été tardive et elle s'est concentrée très vite sur Tours et son agglomération. Cela a conduit à l'explosion à l'intérieur de la ville dont la partie « Tours centre » située en zone inondable entre la Loire et le Cher. Les politiques d'urbanisation vont porter leur attention sur les remblaiements et les constructions de levées dans le but de protéger la commune des possibles inondations.

La vague d'expansion d'urbanisme a été possible avec l'arrivée du chemin de fer, qui a fait suite au transport par bateau, celle-ci s'est effectuée au XIX^{ème} siècle. La commune s'est développée entre la Loire et le Cher puis sur les communes avoisinantes, constituant alors des zones de banlieues.

L'essor de la population est très irrégulier, en effet Tours connaît une augmentation de sa population entre 1901 à 1999, passant de 35 500 habitants à 137 000 habitants. Son mouvement naturel demeure négatif de 1901 à 1936, puis il devient fortement positif à partir de 1946. Son solde naturel reste également négatif entre 1906 et 1936. La densité de la population comme le dynamisme de la ville rencontre des difficultés à s'accroître et à se développer.

3. Une modernisation tardive des habitats et des activités

À partir de la Première Guerre mondiale les constructions individuelles deviennent de plus en plus nombreuses, ainsi que les H.B.M. (habitats à bon marché) et les cités-jardins. Les bombardements de la Seconde guerre mondiale vont détruire une grande partie des infrastructures matérielles : 1 500 immeubles détruits, 8 000 autres endommagés, une partie du « Vieux Tours » et du quartier environnant la gare sont ravagés. On enregistre aussi d'importantes pertes humaines, il faudra attendre 1954 pour retrouver le nombre d'habitants de 1936, à savoir 95 000 habitants.

En 1946, le choix est fait de reconstruire suivant un plan de ville symétrique et de couvrir les toits des maisons en ardoise dans le but d'activer une identité « Val de Loire » mettant à profit les atouts naturels du territoire ligérien. La ville s'accroît jusqu'aux limites du

⁵¹ GAUTIER J.-N., « Y'a-t-il trop ou pas assez de sable en Loire ? », *La Loire et ses terroirs*, n° 49, mai 2004, p. 7-11.

Cher dans les varennes mais elle ne s'étend pas aussi vite que les communes périphériques. L'après-guerre est consacrée d'abord à la reconstruction du vieux centre (ou « Vieux Tours »), puis celui de la gare avec dans son prolongement le premier grand ensemble : le Sanitas. Après la reconstruction, une vague d'expansion est engagée par le maire J. Royer⁵², figure emblématique d'un maire bâtisseur et planificateur de l'espace urbain. Il va étendre le territoire tourangeau au nord en englobant les communes de Sainte Radegonde et de Saint Symphorien. Le dynamisme de la ville est amorcé. Il se poursuit avec l'essor du nœud ferroviaire et routier, ce qui va rapprocher Tours de Paris et lui permettre de bénéficier de son dynamisme.

Les reconstructions d'après-guerre accroissent les modes de vie modernes : démocratisation de l'accès à l'eau courante et à l'électricité, assainissement des habitats insalubres et aussi la diversification des industries, la valorisation du patrimoine avec le Val de Loire. Le Cher va être canalisé puis remblayé afin d'amorcer l'urbanisation autour.

Département longtemps considéré comme rural et agricole, l'Indre et Loire est passé de 60 100 actifs agriculteurs ou viticulteurs en 1954 à 17 500 en 1988, soit une diminution de $\frac{3}{4}$ des effectifs⁵³. Parallèlement à cette diminution, la part de l'industrie progresse légèrement, passant de 27% à 30% entre 1954 et 1988. Cet essor industriel est moindre par rapport à celui des autres départements de la région mais il contribue à moderniser les infrastructures présentes, à élever le niveau technologique en misant sur la microélectronique et sur la recherche pharmaceutique, à assurer la présence et la compétence de cadres supérieurs et à diversifier les secteurs industriels. Ces changements se font par volonté du maire et aussi par impulsion de l'extérieur. Le département demeure peu porteur d'initiatives. La présence d'industries et de produits chimiques va accroître la possibilité de risques chimiques, peu perçue jusqu'à cette période.

4. Un département devenu dynamique modérément, sans excès

À la fin du XX^{ème} siècle, Tours étouffe les communes avoisinantes. Mis à part Joué les Tours qui comptabilise près de 40 000 habitants, aucune autre commune ne dépasse plus de 17 000 habitants. Quant à Tours, elle atteint près de 137 000 habitants en 1999 et 368 400 avec l'agglomération. Le parc industriel se trouve également en majorité dans cette agglomération près des zones habitées. Tours constitue un pôle universitaire assez important, avec environ 28 000 étudiants.

Ce département attire beaucoup le tourisme grâce aux châteaux, aux cultures viticoles et au classement du Val de Loire au patrimoine mondial. À l'échelle nationale il occupe la deuxième place après Paris. « *Depuis novembre 2000, près de 260 kilomètres de paysages*

⁵² Jean Royer a obtenu successivement quatre mandats de maire de Tours sur la période de 1959 à 1995. Il a été également deux fois Ministre et aussi candidat aux élections présidentielles de 1974.

⁵³ Données extraites du collectif *Touraine*, Paris, Bonneton, 1989, p. 371.

*situés le long de la Loire sont inscrits au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. Le Val de Loire le doit à l'harmonie entre ses paysages et ses monuments. Le titre de paysage culturel confirme que la Touraine n'est pas seulement le pays des châteaux, et que ses villages, habitats troglodytes, vignobles coteaux et bords de Loire valent aussi le détour... »*⁵⁴ La présence de la Loire contribue pour une bonne part à développer l'urbanisation suivant le corridor fluvial. L'urbanisation suit le cours du fleuve puis le classement au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. obtenu en 2000 valorise certes le patrimoine ligérien mais restreint également le développement de la ville pour protéger l'équilibre de l'environnement et la vulnérabilité du patrimoine naturel et bâti⁵⁵. Pour favoriser le tourisme, la présence des industries comme les dépôts pétroliers, les sites de gaz ou les industries nucléaires ne sont pas mis en avant et leur implantation n'est pas nécessairement valorisée.

Les grands travaux d'urbanisation et d'essor industriel mis en place sous J. Royer sont poursuivis de façon plus modérée par son successeur J. Germain qui mise sur la douceur de vivre et la mise en valeur du patrimoine naturel et urbain (rénovation du quartier de la gare, aménagement de la plaine de la Gloriette). L'Indre et Loire est un département calme, réputé pour sa douceur climatique, modéré dans son nombre d'habitants, par une part importante accordée au tourisme, un essor technologique et industriel majoritairement implanté à proximité de Tours, la moitié des sites Seveso du département sont à Saint Pierre des Corps et un C.N.P.E.⁵⁶ est implanté à Avoine. La concentration des entreprises classées fait varier la diversité des risques et la puissance de l'effet domino⁵⁷. Tous les types de sites Seveso ne sont pas non plus représentés en Indre et Loire comme les silos à grains, plutôt présents dans les zones céréalières comme la Beauce. La situation tourangelle constitue un pôle industriel et nucléaire reflétant un visage de la société française, basé sur l'utilisation des produits sortant de ces industries.

L'Indre et Loire accueille sur son territoire un C.N.P.E. et des sites industriels classés Seveso, implantés inégalement en zone rurale et urbaine. Les entreprises seuil haut sont au nombre de onze, qui sont respectivement : un stockage de G.P.L. ou de gaz naturel : la C.G.P. Primagaz à Saint Pierre des Corps, deux entreprises de stockages chimiques : Synthron à Auzouer en Touraine et Arch' Water Products France à Amboise, trois stockages de phytosanitaires : Socagra à Saint Antoine du Rocher, Bayer à Cormery et De Sangosse à Mettray, deux entreprises pyrotechniques (explosifs) : le C.E.A. du Ripault à Monts et Nitro Bickford à Cigogné, enfin deux stockages de liquide inflammables : C.C.M.P. et Groupement pétrolier à Saint Pierre des Corps. On dénombre quatre entreprises classées Seveso seuil bas en

⁵⁴ Extraits de données du Val de Loire, patrimoine mondial.

⁵⁵ Collectif, « Une autre Loire : dynamiques socio-environnementales sur 15 000 ans », *Covalences*, été 2005, n° 56, p. 6.

⁵⁶ C.N.P.E. : Centre Nucléaire de Production d'Électricité.

⁵⁷ Effet domino : réaction en chaîne résultant du mélange de produits et d'une onde de choc provoqués par un accident comme une explosion dans une entreprise.

Indre et Loire qui sont Microelectronics à Tours, Air Liquide à Joué les Tours, la Semitrat (Fil bleu) à Saint Pierre des Corps, Union Set à Reignac sur Indre.

La diversité des risques entourant les sites classés Seveso ou nucléaires m'a incitée à porter mon attention sur trois types de site, chacun recouvrant des particularités différentes. Le premier site présente une diversité importante de risques dans une zone à forte concentration humaine, le second s'attache à une usine qui a connu un accident marquant, enfin le troisième cristallise l'attention sur une entreprise implantée en zone rurale et qui fait l'objet d'une stigmatisation particulière. Toutes ces entreprises présentent des aspects importants et spécifiques que nous illustrerons et que nous analyserons suivant l'angle de notre questionnement de recherche.

II. Implantation des sites industriels de Saint Pierre des Corps

Le choix de Saint Pierre des Corps provient du fait que cette municipalité accueille sur son territoire dans l'agglomération tourangelle, la moitié des sites classés Seveso du département de l'Indre et Loire.

1. Aspirée par Tours, Saint Pierre des Corps est cantonnée à la ruralité...

Le passé de Saint Pierre des Corps est très lié à celui de Tours, restant cantonné à un rôle de cimetière à l'époque romaine, puis à celui de paroisse de Tours. Cette situation stable et bien établie va être remise en question avec l'acquisition de son indépendance, le 21 janvier 1794. Les choix politiques de Saint Pierre des Corps vont rester impulsés par Tours jusqu'à l'arrivée du chemin de fer.

2. ...jusqu'à l'opportunité de la gare et de ses effets dynamiques

L'essor de la commune de Saint Pierre des Corps suit aussi les varennes du fleuve. Cette commune a connu un véritable bouleversement avec l'arrivée de la ligne de chemin de fer Paris-Orléans en 1846 amorçant le premier bassin industriel puisque les activités locales se composaient d'activités agricoles, de maraîchage, de pêche, ou encore de transbordement pour la navigation. Ces activités se sont progressivement effacées au profit d'activités industrielles⁵⁸

⁵⁸ « À la découverte des zones d'activités... », *Clarté informations*, n° 248, novembre 2006, p. 9-11.

avec les grands ateliers de séchoirs de Saint Gobain à la fin du XIX^{ème} siècle, puis la zone d'activité de la Morinerie au nord de la commune avec l'arrivée de Liotard, fabricant de bouteilles de gaz et de Primagaz dans les années 1930.

La Seconde Guerre mondiale va mettre un frein brutal à cette industrialisation. Comme la ville représente un nœud ferroviaire très important, celle-ci est délibérément bombardée par les alliés anglais et américains la nuit du 11 au 12 avril 1944 afin de semer le trouble parmi les troupes allemandes. En une nuit, 85% de la ville est détruite incluant des centaines de maisons, des équipements collectifs ou encore les accès à l'eau potable. Il faudra près de 40 ans pour la reconstruire.

L'après-guerre amorce ainsi une reprise de la reconstruction et de l'industrialisation. On assiste à la création de la zone d'activité des Grands Mortiers dès 1947 et des Yvaudières en 1960, qui se développent dans des zones construites entre les années 1950 et 1975. Ces zones accueillent des activités de commerce, de service, de réparation et de construction ferroviaire, de mécanique et de fabrication d'équipements industriels. La zone des Yvaudières inclut les trois dépôts pétroliers parmi les autres entreprises de service et de commerce. La zone de Marché de Gros est implantée au début des années 1960, suite à la nécessité de délocaliser le centre des Halles de Tours vers les périphéries du centre ville, accueillant aussi des activités de commerce.

En 1989, la zone dite du Bois des Plantes est créée, ses activités reposent sur le B.T.P., les services, le commerce et la création de la zone d'activité de Rochepinard tournant autour du centre commercial des Atlantes.

L'arrivée du chemin de fer et des activités industrielles participent véritablement à l'élaboration d'une commune créant une identité spécifique, marquée autour de l'industrie et du risque industriel induit par la nature de ces activités. Cette présence ferroviaire profite au transport des voyageurs, à la création d'une zone de transport de marchandises ainsi qu'à la création d'ateliers de réparations du matériel de voies ferrées, de la gare, de magasins généraux et de logistique. Beaucoup d'emplois, générés par cette présence, vont marquer les habitants et les attacher à cette emprise industrielle.

Cette gare de triage favorise l'essor de la commune mais aussi son industrialisation et son orientation politique communiste qui dure encore aujourd'hui. Le choix de cette implantation vise également à désenclaver Tours et le centre ville. Cette commune prend l'habitude de gérer les risques de manière très collective. Les habitants sont liés les uns aux autres par une grande solidarité. Cela favorise l'ancrage par oral puis par écrit des moments critiques que ces habitants vivent ensemble, que ce soit en termes de pertes ou en termes de reconstructions. Dans le discours des gens implantés depuis de très nombreuses années et qui vivent leur quotidien dans cette commune de manière choisie, il ressort un sentiment de fierté et d'appartenance à l'identité et à l'histoire communales. Le paysage industriel, très marqué, se trouve modifié avec l'arrivée des petits commerces et du secteur tertiaire mais Saint Pierre des Corps conserve une forte identité industrielle.

3. Des inondations peu fréquentes mais marquantes

Soumis au risque d'inondation par la Loire et le Cher, Saint Pierre des Corps a profité de la protection d'ouvrages collectifs que constituent les digues dont l'avantage certain est de limiter les contraintes d'aménagement du territoire. Un inconvénient direct et majeur en découle : l'oubli du risque naturel. Cette négligence conduit à des décalages entre la perception du risque et la réalité de ce qui peut se concrétiser. On va observer d'ailleurs un choix d'urbanisme jugé irraisonné, une sécurité et un entretien des ouvrages perçus comme illusoire et approximatifs, enfin des coûts élevés et mal appropriés.

L'urbanisation s'étend dans le lit de la Loire et du Cher, soit en zone inondable. Or, malgré la présence de digues⁵⁹ en amont du fleuve (dont Conneuil⁶⁰ à Montlouis sur Loire qui est le dernier rempart pour Saint Pierre des Corps et Tours en cas de crue majeure) des inondations se produisent et ce, d'autant que la ville de Saint Pierre cumule le fait d'être située à proximité de la nappe phréatique de Touraine. Ceci accroît les phénomènes réguliers annuellement de remontées de nappes, perceptibles dans les inondations de caves, etc., ce qui entretient la présence et la grande proximité de l'eau. De plus, trois inondations dites centennales se sont produites au XIX^{ème} siècle respectivement en 1846, 1856 et 1866⁶¹. Ces événements vont marquer les esprits des corpopétrussiens à très long terme. Aujourd'hui, aucune inondation de type crue centennale n'est connue à mémoire d'homme, cependant les habitants de la commune en ont connaissance par les souvenirs que leur ont transmis les générations précédentes. Il en reste une mémoire vague mais avec tout de même une impression de familiarité avec ce risque.

Au fur et à mesure des sinistres, les systèmes de prévention et d'alerte se sont développés et améliorés. Après la construction et la consolidation des digues et autres barrages qui constituaient des barrières techniques et matérielles, l'information du public devient un autre volet à enjeu pour lutter et gérer les inondations. La sénatrice-maire de la commune est d'ailleurs la présidente de l'association des communes riveraines de la Loire. Cette association a pour but de « *conjuguer les moyens permettant de lutter contre le risque d'inondabilité et d'informer les populations concernées. Cette association est née aussi de la volonté de forcer l'État à considérer les communes ligériennes comme de véritables partenaires dans la gestion du risque inondation.* »⁶² Les habitants vont recevoir un D.I.C.R.I.M. (Dossier d'Information

⁵⁹ La plupart des digues construites de la confluence de l'Allier à l'estuaire en passant par la Loire ont été élaborées et renforcées entre le XII^{ème} siècle et le XV^{ème} siècle. Leur but premier reposait avant tout sur une volonté de faciliter la navigation plutôt que de protéger les valls des inondations. Pour protéger les vallées des inondations possibles, le choix s'est porté sur la construction de levées, appelées aussi « Turcies », qui sont des élévations de terres et de pierres essentiellement et qui ont été créées pendant les mêmes périodes.

⁶⁰ La digue de Conneuil a fait l'objet de renforcements et de rehaussements à maintes reprises surtout au XIV^{ème} siècle et pourtant elle reste fragile en cas de crue exceptionnelle.

⁶¹ Lors des trois crues, les débits du fleuve ont atteint les 9 000 m³ par seconde. Actuellement les digues ou levées sont préparées pour recevoir des crues dont le débit avoisinerait 6 000 à 6 500 m³ par seconde, au niveau de la confluence de l'Allier.

⁶² « La Loire, une histoire tumultueuse », *Clarté Informations*, n° 250, janvier 2007, p. 9-11.

Communale des Risques Majeurs) conformément aux obligations réglementaires, après avoir bénéficié pendant plusieurs années d'informations ponctuelles dans le bulletin municipal. Les communes, comportant des risques d'inondation ou Seveso, doivent informer leurs habitants des risques en présence, de leurs modalités de concrétisation possibles, ainsi que des consignes de sécurité à intégrer pour évacuer ou confiner la population. Pour la municipalité, il importe de ne pas nier les risques naturels et industriels, de lutter contre leur banalisation et leur oubli.

Pour y parvenir les niveaux de montées des eaux, lors des crues précédentes inscrites sur les murs des habitations sont conservés ainsi que les souvenirs des habitants ayant vécu ces événements parce que les inondations demeurent une possibilité permanente. Pour la municipalité, prévenir totalement les risques d'inondation n'est pas possible ; il reste à gérer au mieux et à informer au préalable les habitants de l'éventualité d'une concrétisation de risque. Ainsi, dans un entretien pour le bulletin municipal, à la question du journaliste : *« faut-il avoir peur de la Loire quand on habite à Saint Pierre ? »* La Sénatrice-maire répond : *« je pense que non. Il faut au contraire réhabiliter la vie le long du fleuve, tout en étant attentif au risque que la population peut connaître. La Loire est un fleuve qui peut se tenir tranquille des années, puis connaître des crues importantes, comme celle de 1866 ! La vraie question c'est : comment vit-on au bord du fleuve aujourd'hui ? »*⁶³

4. Une commune stigmatisée par une diversité de risques

Ce cumul de possibilité d'inondations et la présence d'entreprises industrielles contribuent à faire de Saint Pierre des Corps une commune, non pas martyre mais très sensibilisée à l'idée de subir des pertes, au moins matérielles. Cela accroît cette acceptation passive et fataliste de ces états de faits, ainsi qu'une impression de ne pas avoir d'emprise sur des décisions prises au niveau étatique.

La construction de nombreux habitats collectifs au cours des années 1960 pour désengorger Tours accroît la population de Saint Pierre des Corps au point d'en faire la troisième commune du département (après Tours et Joué les Tours). Ces constructions génèrent la création de près de 2 300 logements dans le quartier de la Rabaterie. Or, ces types d'habitats ne sont pas bien perçus par les habitants de zone pavillonnaire qui perçoivent ces implantations comme une atteinte à leur tranquillité, ainsi qu'à leur sécurité. Et pour les nouveaux arrivants, l'aspect de la commune est triste, lugubre et stigmatisée par les activités industrielles. Ces derniers se perçoivent relégués dans une banlieue peu agréable. Cette perception dépasse très largement les frontières de la commune puisque Saint Pierre des Corps reste moins attractive

⁶³ Extrait d'entretien avec la sénatrice-maire de Saint Pierre des Corps in « La Loire, une histoire tumultueuse », *Clarté Informations*, n° 250, janvier 2007, p. 9-11.

pour son cadre ou sa qualité de vie et que pour son dynamisme industriel⁶⁴, ce qui favorise tout de même l'arrivée de populations jeunes, dynamiques, productives et consommatrices.

Suivant ces mouvements d'attraction et de répulsion les différents maires optent pour un essor de l'urbanisation qui s'étend jusqu'aux portes mêmes des entreprises, comme Primagaz par exemple. Cela est d'autant plus important qu'avec des accidents industriels, la législation est durcie⁶⁵ rendant inconstructible les terrains à proximité de ces types d'industrie jugés trop dangereux et générant le mécontentement des habitants.

L'État prend conscience des risques naturels avec la mise en place des indemnités à verser en cas de catastrophes naturelles au début années 1980. Cette prise de conscience va limiter voire interdire les constructions habitables en zone inondable. L'élaboration du P.P.R. (Plan de Prévention des Risques) à partir de 1995 (Loi Barnier) place Saint Pierre des Corps dans une position d'interdiction de poursuivre une quelconque urbanisation sur le sol communal. La réponse du maire est d'aménager les structures existantes sur la commune pour la rendre plus attrayante et accueillante de l'extérieur ainsi que pour la qualité de vie de ses habitants puis de négocier avec l'État la possibilité de maintenir un essor modéré de l'urbanisation en adaptant celle-ci aux particularités du terrain avec la construction d'habitats sur plusieurs étages. La municipalité a conscience et connaissance des conséquences de ce risque et rappelle sa réalité parfois dans le bulletin municipal. « *S'il venait à se produire une de ces crues centennales redoutées, comme en 1856, ce seraient quelque 150 000 habitants en Indre et Loire qui seraient concernés. Que le fleuve déborde de son lit, qu'une digue vienne à rompre en amont de l'agglomération tourangelle, on estime à 80 000 le nombre de personnes qu'il faudrait évacuer, sans compter les dommages aux biens, aux infrastructures* »⁶⁶. Pour cette municipalité, la conscience du risque ne doit pas empêcher un développement mais celui-ci doit être raisonné.

L'implantation de la gare T.G.V. en 1990 poursuit cette volonté de désenclaver la toute-puissance tourangelle ainsi que sa décentralisation et de dynamiser l'espace du Val de Loire. Les sites industriels ont été attirés par la présence du chemin de fer comme Primagaz, Lardier gaz, les trois dépôts pétroliers⁶⁷. L'entreprise C.G.P. Primagaz, stockage de G.P.L. ou gaz

⁶⁴ Les ressources et les productions de la commune aujourd'hui demeurent autour des cultures de maraîchages, l'agriculture, l'exploitation industrielle et les gares S.N.C.F. et de triage. Cette dernière se révèle être également l'une des plus grandes de France, desservant toute la région sud-ouest.

⁶⁵ La Directive Seveso date de 1982 en France. Elle entre en application en 1987, puis elle fera l'objet d'un durcissement en 1996 devenant Directive Seveso II.

⁶⁶ « Inondations. Connaître les risques pour les prévenir », *Clarté informations*, n° 230, mars 2005, p. 9.

⁶⁷ Les risques principaux sur ces sites classés Seveso portent sur :

les gaz combustibles liquéfiés : « *rupture de canalisation à fort débit suivie d'une explosion d'un nuage ou d'une nappe de gaz non confinée (unconfined Vapor Cloud Explosion) avec conditions météorologiques défavorables conduisant à des effets de surpression à distance, ou encore explosion par vaporisation instantanée d'un liquide porté à ébullition (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion) conduisant à une boule de feu dont le rayonnement entraîne des effets thermiques importants à distance.* »

les liquides inflammables : feu de cuvette de rétention avec répercussion d'un rayonnement par un mur de flammes, explosion des vapeurs d'un bas de stockage avec onde de choc à distance, boule de feu due à la projection d'une partie des hydrocarbures contenus dans un bac de stockage par vaporisation de l'eau susceptible de se trouver en fond de bac (boil over) qui provoque des effets thermiques importants à distance.

naturel emploie 108 salariés. Le Groupement Pétrolier emploie 8 salariés, ainsi que le C.C.M.P. Ces trois entreprises sont classées Seveso seuil haut. Les entreprises Lardier gaz et Semitrat⁶⁸ sont classées Seveso seuil bas pour des stockages de G.P.L. De plus, des entreprises comme Tartarin fabrique des engrais et maintient sa production juste en dessous des seuils limites de classement Seveso afin de ne pas subir de contraintes réglementaires. Enfin des entreprises comme la gare de marchandises appartient à l'État et est donc soumis à d'autres législations que Seveso. La présence de ces nombreux sites industriels génère une grande rentrée de taxes professionnelles pour la commune.

Le risque industriel est moins connu que le risque naturel d'inondation mais, globalement, il semble assez bien intégré dans l'esprit des gens. Il fait cependant moins l'objet de fascination ou de fierté que le souvenir des inondations de la Loire au XIX^{ème} siècle. Aucun accident n'est à déplorer sur cette commune et les entreprises sont relativement bien acceptées dans l'ensemble par les habitants et par les décideurs locaux, d'autant qu'elles fournissent du travail à une partie des habitants.

III. Implantation du site industriel de Synthron

Le site Synthron (anciennement Protex), près de Château-Renault, intéresse notre étude pour le souvenir d'un accident qui a laissé une forte empreinte à l'échelle nationale et continue d'inquiéter les habitants avoisinant l'entreprise.

1. Une tradition de manufacture jusqu'aux années 1950

L'entreprise Protex a été implantée dans le canton du castelrenaudais. Château-Renault est une petite commune urbanisée, en milieu rural, autour de l'activité des manufactures de cuir et de figurines depuis le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècles. La tannerie, installée en plein centre ville, constitue une source de pollution olfactive assez importante. Au XIX^{ème} siècle, 20 fabriques en tanneries sont encore en activité. Certains bâtiments seront transformés par la suite en musée du cuir revendiquant cette identité. Dans le discours commun, les tanneries renaudines auraient été en crise dans les années 1950 suite à des manques d'initiatives, des problèmes de compétences et d'incapacités dans la gestion allant jusqu'aux malfaçons. Le tout aurait conduit à une faillite

⁶⁸ Pour l'histoire de Fil Bleu, la Compagnie des transports de Tours est constitué en 1897. Il devient la S.E.M.I.T.R.A.T. en 1975 puis Fil Bleu en 1992. En 1987, l'entreprise inaugure quatre premiers bus roulant au G.P.L. À partir de 1999, ce seront 23 bus qui roulent au G.P.L. Le site de la S.E.M.I.T.R.A.T. est classé site Seveso seuil bas pour son importante réserve de G.P.L.

assez généralisée de ce secteur d'activité. La crise économique de la tannerie pendant les années 1950 agite le spectre du chômage et amène la commune à s'adapter à de nouvelles demandes au niveau du marché et à des secteurs d'activité plus porteurs. L'arrivée d'industries liées à la mécanique, à l'électronique, à la confection (dont la chaussure), au conditionnement et aux moquettes relancent l'économie de la commune. De plus, l'arrivée d'usines à céréales, d'une minoterie (de Courquigny) et de l'usine Protex dans la commune avoisinante d'Auzouer en Touraine (environ 1 400 habitants) génèrent une bouffée d'oxygène pour l'ensemble du canton de Château Renault.

L'usine Protex s'installe à Auzouer en Touraine en 1965. 56 incidents dus à des négligences sont répertoriés entre 1963 et 1987. Entre 1965 et 1986, 34 pollutions accidentelles se produisent et deux incendies en 1979 et en 1980. Des seuils de rejets de produits sont autorisés⁶⁹ pour l'entreprise mais les faits mettent à jour d'importants décalages entre les normes autorisées et les niveaux constatés au rejet. Selon la réglementation, une station d'épuration devrait être installée ainsi que des bacs de rétention⁷⁰ de produits. Or, l'industriel s'y refuse. De plus, des quantités de déchets de produits sont laissées sans tri ni protection autour de l'usine. Plusieurs courriers et rapports sont rédigés par les services d'incendie et de secours à destination de l'industriel et du préfet, suite à la concrétisation d'une dizaine d'incidents plus ou moins graves mais ces écrits demeurent sans effet.

2. L'accident de Protex en juin 1988

L'entreprise Protex fabrique des produits chimiques à destination d'industries textiles et transforme des matières plastiques. Dès son implantation, le directeur se montre réticent à toute mesure de contrôle administratif surtout en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Ses capitaux économiques et ses ressources lui procurent une latitude pour mener à bien les aménagements nécessaires à la sécurité mais il ne s'y soumet pas, préférant investir principalement dans les domaines de la recherche et l'innovation. Depuis la création de son entreprise, il n'a de cesse de la moderniser. L'arrivée de cette entreprise chimique bénéficie d'un très bon accueil auprès des habitants et des municipalités concernées par les retombées économiques. Pourtant, si elle apporte du travail et une relative prospérité, Protex est connu pour les pollutions olfactives et aquatiques récurrentes qu'elle provoque sur son entourage depuis toujours. Ainsi, un accident en 1988 discrédite l'entreprise aux yeux de l'opinion publique suscitant une mobilisation sans précédent des collectifs de riverains. Pendant la nuit du 7 au 8 juin 1988, un incendie s'y déclare en raison d'une erreur de mélange dans un réacteur. Seul un opérateur non qualifié et nouveau dans l'entreprise est en poste. Avec les dix autres

⁶⁹ 600kg/j de demande biologique en oxygène (DB05) au lieu de 136, 2 000 kg/j de DCO au lieu des 800 prévus.

⁷⁰ Un bac de rétention a pour but de récupérer les eaux d'extinction et d'éviter les écoulements de produits dans l'environnement lors d'un accident par exemple.

ouvriers présents sur le site, ils tentent vainement de le circonscrire à eux seuls. C'est un voisin qui prend l'initiative d'appeler les secours. Malgré l'absence d'équipements sécuritaires, l'accès unique à l'entreprise, le peu d'alimentation en eau, l'absence de bacs de rétention des produits ou d'eau d'écoulement, les secours viennent à bout du sinistre.

Or, en luttant contre l'incendie, les eaux ayant servi à l'extinction emportent des produits chimiques dont certains potentiellement toxiques. Sur le moment, ces produits ne sont pas tous clairement identifiés mais certains contiennent du phénol et de l'arsenic. Ils se déversent dans la Brenne, puis dans la Cisse qui s'écoule à son tour dans la Loire, ravitaillant Tours et son agglomération. Aucun mort, ni victime humaine n'est à déplorer mais la vie aquatique est détruite et les animaux qui boivent l'eau contaminée meurent. Lors de cet accident, le préfet fait couper l'eau pendant près de six jours afin de laisser écouler les produits chimiques. Il semble d'après les techniciens et autres experts que cet accident ne se serait pas produit si des bacs de rétention avaient été installés conformément à ce qui avait été demandé à l'entreprise Protex. Si les produits avaient été connus, il aurait été plus facile de les maîtriser et de choisir un moyen de les récupérer. Cet accident aurait pu passer inaperçu : pourtant, il marque considérablement les esprits surtout localement parce que les riverains sont témoins directs des conséquences de l'accident et il a une portée nationale. 500 tonnes de produits inflammables à forte toxicité sont stockées pêle-mêle sans écran thermique de protection et partent ainsi en fumée. Pour connaître la nature de la pollution, un hélicoptère doit venir faire des prélèvements dans le nuage de fumée. À titre préventif, des riverains sont évacués.

Cet accident se produit après que de nombreuses et récurrentes négligences de la part de l'exploitant soient signalées. Le préfet avait accordé un délai supplémentaire de plusieurs mois à l'entreprise pour qu'elle se conforme à la réglementation en vigueur. Or, ironie du sort, l'entreprise en question est à l'origine d'une grave pollution pendant ce laps de temps. Les produits inflammables, en cause dans l'incendie qui se déclenche au même moment, sont mal connus ; l'exploitant ne voulant pas les dévoiler au nom du respect des secrets de fabrication, ceci entrave une lutte rapide et efficace. Aujourd'hui, on connaît la nature exacte des produits incriminés reconnus comme hautement dangereux : phénol, arsenic, chrome et cyanure. Le risque principal était la formation d'un nuage toxique nécessitant l'évacuation massive des habitants dans l'environnement immédiat de l'entreprise. Finalement, l'accident aura un impact médiatique national. Les conséquences économiques et environnementales seront très importantes, s'élevant par estimation du ministère de l'Environnement à 1 670 000 euros, alors que le montant des mises aux normes ne se serait élevé qu'à 564 000 euros, soit un tiers de la somme totale dépensée. Dans cette catastrophe écologique, 20 tonnes de poissons ont péri. Les moyens de secours ont été en quantité insuffisante et ont été désorganisés. Le préfet a été muté très rapidement suite à cet accident. Cet événement a conduit à modifier et à durcir le cadre législatif en 1992.

Cet accident va servir de déclencheur aux conflits sous-tendus entre l'industriel et les structures en charge de la sécurité industrielle (D.R.I.R.E., D.R.A.S.S.). L'autorisation d'exercer inclut un ensemble de prescriptions, au niveau de la sécurité, censées garantir l'établissement industriel aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du site. Les échanges entre l'industriel, la préfecture et la D.R.I.R.E. montrent que le respect et l'application des normes sécuritaires imposés par les cadres législatifs rencontrent des difficultés de mise en exécution par l'industriel jusqu'à l'accident. Cet événement va rééquilibrer les rapports de force de part et d'autre.

L'accident de Protex met assez bien à jour la demande de mise en conformité d'un site industriel suivant des impératifs de sécurité et les difficultés à les faire appliquer à un exploitant qui fait la sourde oreille. Depuis, l'entreprise est régulièrement mise en demeure par le préfet suite à des dépôts récurrents de plaintes de riverains, de militants environnementaux ou encore de décideurs locaux. Pourtant, elle ne se conforme toujours pas aux normes environnementales de sécurité imposées par les lois, se dissimulant derrière un halo d'obscurité et entretenant un refus de s'ouvrir à l'extérieur.

Après l'accident, l'industriel apparaît aux yeux de l'opinion publique comme un pollueur. Il demeure cependant innovateur en matière de recherche et un créateur d'emplois, rapportant une importante taxe professionnelle pour la commune. Il connaît les différents préfets qui se succèdent. Ces variables constituent un équilibre d'enjeux contraires qui s'est trouvé ébranlé le 8 juin 1988.

3. Évolutions des rapports de force autour de Synthron

Dans les relations entre l'industriel et les représentants administratifs extérieurs tels que la D.R.I.R.E., le rapport de force se joue autour de la place et des positions du préfet. En effet, les inspecteurs dénoncent des carences au niveau de la conformité du site mais les préfets successifs, ne signent ni les mises en demeure, ni les menaces de sanctions. L'industriel sort impuni de ces affrontements. En 1986, l'entreprise réalise une demande d'autorisation pour installer un nouveau bâtiment sur le site, les inspecteurs de la D.R.I.R.E. en profitent pour réitérer la demande de mise en conformité de l'ensemble des structures du site en y mettant davantage de pression.

Malgré les 27 visites réalisées pendant 10 ans, entre 1978 et 1988, le directeur laisse la situation en attente. Un procès-verbal est dressé en juillet 1987 signalant le non-respect des mises en conformité. Le dossier est encore en suspens lors de l'accident de 1988. Cette situation bloquée provient du fait que l'industriel oppose à la sécurité des questions de coûts économiques et que le préfet certes, alerté par la D.R.I.R.E. ainsi que par d'autres experts, demeure sensible aux pressions pécuniaires de l'industriel et de ses appuis financiers. L'accident de 1988 va faire éclater au grand jour les carences en matière de sécurité du site et il

va obliger enfin l'industriel à se conformer aux mises aux normes. Cependant, lors du procès, l'industriel n'est pas attaqué pour ses réticences à se conformer mais pour « l'atteinte à la vie des poissons » et le « non-respect des dispositions de sécurité au travail. » Il ne se conforme que contraint et forcé, n'admettant à aucun moment ses torts.

Le P.D.G. du groupe et le directeur du site seront condamnés en 1992, respectivement à un an d'emprisonnement avec sursis et 120 000 francs d'amende et à six mois d'emprisonnement avec sursis et 60 000 francs d'amende. Les deux devront verser de surcroît la somme de 500 000 francs de dommages et intérêts aux parties civiles. L'entreprise est sanctionnée, elle devient un objet de stigmatisation pour le manque de transparence qui demeure entretenu. Depuis juin 1988, l'entreprise connaît plus de difficultés à résister aux pressions règlementaires mais elle parvient à rééquilibrer les tensions puisque de nombreux incidents se produisent encore et qu'elle persiste à résister aux injonctions de mises en conformité malgré la récurrence des mises en demeure⁷¹.

Synthron⁷² est assujéti à la réglementation des I.C.P.E. (établissements classés) et à la Directive Seveso. Or, malgré les pressions sécuritaires, il demeure un pollueur régulier, provoquant des rejets olfactifs et aquatiques. Depuis l'accident de 1988, les collectifs de riverains voisins du site tels que A.R.B.R.E.⁷³ demeurent actifs parce qu'ils sont constamment ravivés et réactivés par les plaintes déposées à l'encontre de l'entreprise. Un C.L.I. (comité de suivi et d'information) voit le jour le 17 avril 2000, il comprend l'industriel, le préfet, les services d'incendie et de secours, les maires et les associations environnementales locales. Ces différents interlocuteurs se trouvent réunis dans le but d'accroître le niveau de transparence, de promouvoir une information du public sur les activités de l'industriel et des conséquences qu'il provoque sur la santé publique et sur l'environnement.

Le comité local d'information sur Synthron ne va pas répondre à son objectif de départ. L'entreprise va persévérer dans son hermétisme et dans sa volonté de rétention d'information

⁷¹ LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P., « Le Bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, n° 42, 1998, p. 37-66.

⁷² Synthron emploie 139 personnes sur le sol français dont 110 sur le site d'Auzouer en Touraine. Il occupe la 2^{ème} place en Europe après l'Allemagne et la 4^{ème} place dans le monde après les États-Unis, le Japon et l'Allemagne pour sa fabrication de produits chimiques. L'industrie chimique française exporte près de 59% de ses productions chimiques et Synthron suit avec 48%. L'industrie chimique procure de très importantes rentrées d'argent tant au niveau national que local. Synthron est une entreprise qui est très rentable économiquement parlant, c'est d'ailleurs ce qui en fait une grande force mais aussi repose la question de l'investissement sécuritaire puisque la question de l'argent ne se pose pas pour elle. Plus précisément Synthron « investit 6% à 18% de son chiffre d'affaires en matériel et équipement, 4% pour la recherche et le développement. Synthron fabrique essentiellement des produits à vocation industrielle textile, papier ou autres fabricants de produits chimiques, ainsi que des produits intermédiaires pour la pharmacie, des spécialités chimiques, des produits pour l'agriculture et des produits pour le traitement de l'eau. 42% de ce qui est produit est consommé par les ménages français chaque année. L'industrie chimique française connaît une croissance importante et régulière et rapide depuis 10 ans suivant un taux de 3,3% en volume par an pour seulement 1,9% pour l'industrie dans son ensemble. » Ces données sont issues d'un document émis par l'entreprise à destination des décideurs et habitants alentours. Ce taux de croissance de la chimie française est le plus élevé parmi les pays développés. Le taux de croissance de Synthron a été de 18,6% entre 1997 et 2001, ses effectifs stagne et tournent autour de 102 à 110 personnes actuellement.

⁷³ A.R.B.R.E. : Association pour le Respect de la BRenne et de son Environnement.

vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs. Ceci va mécontenter de nouveau les militants environnementaux. Cependant quelques réunions sont organisées en préfecture et des informations paraissent dans les bulletins municipaux.

L'entreprise limite l'ouverture vers l'extérieur malgré les obligations réglementaires. Exemple en est avec un incident qui se produit en octobre 2001 sur le site de Synthron et qui conduit à mettre en examen le directeur de l'établissement pour avoir négligé la sécurité au profit de la rentabilité économique. L'entreprise reste entourée du spectre de l'accident de Protex, du manque de transparence et de la résistance à se conformer qui perdure.

En mai 2001, les efforts portent finalement leurs fruits, certains dispositifs demandés sont installés comme la sirène, la mise en place d'exercices ou encore l'édition d'une brochure portant sur les protections à avoir pour intervenir sur le site en cas d'intervention. Des progrès restaient à effectuer en matière de pompage dans l'eau de la nappe Cénomaniennne. Il est attendu une réduction de l'autorisation de prélèvement de l'eau propre dans la nappe phréatique, ainsi que des niveaux de rejets des produits dans l'air comme dans l'eau. Enfin l'intensité de la circulation des matières dangereuses et la possibilité d'inondation du site doivent être restreintes.

Dans l'ensemble, les mesures de sécurité autour du site augmentent au fur et à mesure que la réglementation se durcit. Les exercices, dont celui du jeudi 21 mars 2002, montrent qu'il y a une petite ouverture vers l'extérieur même si celle-ci demeure contrainte et forcée. Les mesures de sécurité, la mise en place d'une sirène dont le test n'a pas fonctionné expriment que des progrès ont été réalisés. Pourtant ces derniers demeurent encore insuffisants. Il semble que face à la très forte pression sécuritaire et environnementale, l'entreprise doive se soumettre à des obligations et des investissements en matière d'environnement. La part de ses dépenses, consacrée à l'engagement de progrès débutée en 1990, permet de passer de 727 000 euros d'investissement en 1999 à 1 293 400 euros en 2002. Les rejets aquatiques et aériens passent de 351 134 m³ en 1999 à 260 080 m³ en 2002. Synthron tente de revaloriser son image, en permanence discréditée, en insistant sur ses efforts perçus encore comme insatisfaisants.

Pourtant chaque année, des grèves ont lieu à l'usine Synthron, orchestrées par les salariés pour des questions de salaires mais surtout pour des dénonciations de conditions de travail (quatre accidents de travail se sont produits sur une semaine de juin 2003). Le 16 décembre 2003, un incident supposé d'origine inconnue, mais probablement chimique, fait l'objet d'un article dans la presse régionale (Nouvelle République). Cet incident, rapidement maîtrisé, va nécessiter l'intervention d'un important dispositif tant humain que matériel et technique. Lors de cet événement, la presse ravive le souvenir de l'accident de 1988, abordant de façon sous-jacente le seuil de danger élevé au classement Seveso II et réaffirmant en permanence l'insécurité et la menace de risques sur ce site. 60% des arrêts de travail enregistrés résultent d'accidents qui s'y produisent. Ces arrêts de travail sont liés à la spécificité des risques dans cette entreprise et surtout aux problèmes de sécurité et de dispositifs préventifs autour du site. Ces taux d'accidents et d'arrêts de travail restent relativement constants d'une année à

l'autre et dans des proportions relativement élevées (entre 58,5% en 1999, 65% en 2000 et 59,5% en 2001).

Le 1^{er} février 2006, une entreprise Protex implantée en Caroline du Sud aux États-Unis défraye la chronique lorsqu'une explosion survient dans l'un des entrepôts. Cet accident pose la question, à la D.R.I.R.E. de la région Centre interviewée par les journalistes de France 3 au journal télévisé le lendemain, de la possibilité de concrétisation d'une explosion similaire sur le site de Touraine et des risques existant pour les populations alentours. Aucune réponse n'est apportée, si ce n'est que l'entreprise est classée Seveso II et que ce classement l'oblige à se conformer à des normes de sécurité. Ces normes ne sont pas respectées et un reportage sur l'entreprise laisse apparaître la même et constante résistance à toute pression extérieure qui tente de l'obliger à se soumettre à la réglementation en vigueur pour tous les sites classés Seveso II.

Un changement s'opère au cours du mois de décembre 2006 lorsque le directeur de Synthron informe lors d'une interview diffusée lors du journal télévisé local de France 3 que le site d'Auzouer en Touraine accepte de se soumettre aux normes de sécurité conformément aux obligations réglementaires auxquelles il est assujéti. Cette déclaration est la première du genre dans l'histoire du site, elle constitue un revirement avec les politiques antérieures menées sur le site. Malgré ce brusque changement de position, l'entreprise demeure entourée d'un halo de méfiance et de forte suspicion. Le spectre de l'accident de 1988 demeure très présent car un accident reste toujours potentiellement d'actualité.

IV. Implantation du site nucléaire de production d'électricité

Enfin le troisième et dernier site étudié est le C.N.P.E.⁷⁴ d'Avoine. Cette première centrale nucléaire implantée en France, dans une zone rurale assez reculée, a fait l'objet d'un accueil particulier. Aucun accident n'a été enregistré mais une atmosphère particulière règne autour des sites nucléaires en général et encore plus de celui-ci.

1. Une région à caractère identitaire particulier

Au fur et à mesure de l'exode rural qui s'est déroulé dans le courant du XIX^{ème} siècle et du XX^{ème} siècle, les villes comme Tours ont attiré les populations laissant les petites communes comme Loches ou Chinon désœuvrées. Chacune de ces communes a pu bénéficier de la

⁷⁴ C.N.P.E. : Centre Nucléaire de Production d'Électricité.

fonction administrative de sous-préfecture et de chef-lieu de canton, mais leur population stagne respectivement autour de 8 500 habitants, ce qui est peu face à Tours et à son agglomération.

Le canton du Véron pratique une intense activité viticole, dont les vins A.O.C., des pépinières de fruits et légumes, une coopérative agricole, de l'élevage et des fromages de chèvres, une conserverie et une scierie. Le canton compte environ 20 230 habitants.

La commune de Chinon, au sein de ce canton, est construite sur la rive droite de la Vienne aux confins de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. Elle possède un patrimoine médiéval important avec sa forteresse et ses maisons anciennes. Pendant la saison estivale, le tourisme prédomine, il est organisé autour de fêtes et d'animations tournées sur le thème du Moyen-Âge. Située sur un éperon rocheux, elle brille par un passé historique. Chinon est connue pour la présence de Jeanne d'Arc, les vins de Chinon, de Bourgueil ou encore de Saint Nicolas de Bourgueil mais elle connaît une croissance laborieuse. De plus, une population peu dense, dans une commune peu dynamique d'un point de vue économique, vieillit et n'assure pas la reprise de ses activités.

N'ayant bénéficié ni de l'essor des voies de communication ni du développement industriel induit par la révolution industrielle au XIX^{ème} siècle, la ville manque un virage décisif pour amorcer un démarrage économique. Elle reste un lieu de passage plutôt que d'installation. Le choix de l'implantation de la centrale nucléaire de Chinon suit une volonté, amorcée dès 1945, de décentraliser Tours. C'est pour cette raison que cette installation apparaît comme une alternative intéressante, à la municipalité de Chinon.

2. Le C.N.P.E. d'Avoine, l'exception française ?

La construction et l'implantation d'une centrale à Avoine bénéficient d'un climat politique et économique bien particulier. L'implantation de la première centrale nucléaire civile en France est réalisée en 1963 à Avoine⁷⁵, peu connue, traversant une grave crise économique (et identitaire), à un moment où le nucléaire civil n'est pas encore entaché des accidents comme Tchernobyl. Les décideurs locaux⁷⁶ mènent une rude bataille pour accueillir cette centrale sur leur territoire. Cette implantation est la première parmi les 15 autres qui s'installeront au cours des années suivantes sur l'ensemble du territoire national. Les habitants suivent très rapidement

⁷⁵ Cette région est également soumise au risque sismique dont quelques uns ont été importants par le passé, autour de la région de Chinon en 1711 et en 1799, même si aujourd'hui on entend très peu parler de ce risque naturel.

⁷⁶ L'implantation du nucléaire a été très fortement déterminée par la présence et l'influence du sénateur-maire P.S. Yves Dauge qui revendique bien la paternité de cette réalisation. « *On ne convainc pas par dirigisme. Parlez plutôt de détermination. Il est vrai qu'en ce pays un peu lent à décoller, il faut s'accrocher, une volonté sans faille pour convaincre. On est dès lors amené à bousculer. Si je n'avais pas été là, dans bien des domaines, Chinon n'aurait pas eu cette capacité à négocier.* » Extrait de l'article « Yves Dauge, le souverain de Chinon », *Le Magazine de la Touraine*, n° 87, juillet 2003, p. 34.

car l'entreprise apporte une bouffée d'oxygène à l'économie du canton du Véron. Les associations anti-nucléaires, quant à elles, trouvent très peu de relais localement et ne peuvent pas marquer une importante opposition. En effet, cette centrale nucléaire est construite avant le climat de méfiance induit par l'accident de Tchernobyl. Issue des progrès scientifiques et d'une modernité scientifique sans précédent, le choix du site repose sur des facteurs favorables de territoire. Pour pouvoir être implantée une installation nucléaire doit remplir des conditions spécifiques et surtout, elle ne doit théoriquement aucunement endommager l'environnement, que ce soit sur le plan esthétique ou bien écologique.

Les critères techniques prennent en compte la capacité de refroidissement, la qualité du terrain, l'environnement industriel et la facilité d'accès aux routes et aux voies ferrées. La capacité de refroidissement signifie que le C.N.P.E. doit pouvoir rejeter de grandes quantités de chaleur dans des conditions admissibles (fleuve, rivière...). Cela nécessite tout de même que la nature des fonds permette la prise d'eau et le rejet avec des débits de l'ordre de 200 m³ par seconde. La capacité du terrain prend en considération les particularités de celui-ci (risque sismique, confluent de deux cours d'eau : Vienne et Loire par l'important besoin en eau de réfrigération du C.N.P.E...). L'aménagement du site près de la Loire pousse à inclure les possibilités d'inondation mais aussi de sécheresse pour sa bonne exploitation. L'environnement industriel signifie que les industries ont interdiction de s'implanter à proximité du C.N.P.E. Celui-ci est cependant déclaré très sûr mais les autres installations font l'objet de méfiance car elles pourraient générer de nouveaux risques et dommages avec la proximité du C.N.P.E.

Les critères d'ordre économique et humain comptent autant pendant les phases de construction que d'exploitation car chacune inclut d'importantes possibilités d'activités pour la population locale. L'apport de l'industrie nucléaire amène à développer des industries annexes liées au nucléaire ou aux modes d'exploitation du nucléaire (recyclage des vapeurs d'eau pour des serres de cultures annexes dans une région basée sur l'agriculture, l'artisanat local puis indirectement les commerces pour les besoins des habitants).

Les critères esthétiques sont pris en considération dans le but de ne pas dénaturer le paysage. En effet, les constructions importantes, comme les tours de refroidissement sont refusées, car elles peuvent porter atteinte à l'environnement et au patrimoine naturel. De même, les rejets de vapeur d'eau sont à surveiller afin qu'il n'y ait pas de conséquences nocives sur la faune et/ou la flore, par le bruit, par le réchauffement du cours d'eau, par l'encombrement de l'espace, par l'émission de radioactivité sur l'environnement, etc.

La compréhension de cette implantation revient à étudier comment une initiative locale peut être source de directives nationales, d'autant que l'implantation d'un C.N.P.E. peut permettre la création d'une intégration dans son environnement et aussi amener un développement local. L'implantation de ce site a des répercussions très importantes sur les collectivités locales à proximité, d'abord par l'important chantier que cette construction suscite et par le besoin important de main-d'œuvre jeune et dynamique dont l'origine est majoritairement locale (jusqu'à 85% de la main-d'œuvre totale). Cela permet aussi tout de

même de faire venir des personnes jeunes, de générer une grande quantité de travail, d'aménager des communes pour combler les besoins nouveaux des habitants que ce soit au niveau des services publics, de l'urbanisme, de l'animation socioculturelle, du développement économique avec l'implantation de nouveaux commerces. L'arrivée d'un site nucléaire dans le Chinonais vise dès le départ à désenclaver un canton peu dynamique, à l'ouvrir aux axes de circulation afin de l'intégrer et de le lancer économiquement. Avec les apports économiques attendus, la fierté de recevoir le premier site nucléaire français et le poids de certains décideurs locaux dont Y. Dauge (Conseiller général) dans la décision de l'implantation, celle-ci fait peu l'objet de refus et de contestations virulentes, qui sont observés autour d'autres sites nucléaires. Par la prise en compte de l'esthétique environnementale et de la proximité des châteaux de la Loire, ce site est adapté pour ne pas être visible de très loin. Puis, avec l'évolution des bâtiments et des modes d'exploitation, les tranches A1, A2 et A3 ferment progressivement au profit des tranches B1 et B2, B3 et B4 et le premier bâtiment appelé A1 (la Boule) est transformé en musée de l'atome à partir de 1986, modernisant les tranches d'exploitation et inscrivant à chaque nouvelle tranche un peu plus le nucléaire dans le paysage chinonais.

Les programmes successifs de construction des tranches du C.N.P.E. amènent des bouleversements sans précédent sur les collectivités locales les plus proches du site. Tourné vers l'avenir, le programme d'accueil et de développement intégré du Chinonais propose des opérations de desserte des besoins des habitants et des opérations d'accompagnement du programme de développement économique et de formation professionnelle.

Le désenclavement du Chinonais n'est pas un mot dénué de signification dans cette circonstance puisque les collectivités locales ont lancé un programme d'amélioration de voiries conséquent. Les opérations prises en compte dans ce programme ne représentent qu'une partie du plan pluriannuel d'aménagement du réseau départemental et d'ouverture vers les grands axes de circulation.

Débuté en 1956 et achevé en 1967, le premier chantier voit la construction des trois premières tranches de Chinon A1 entre 1956 et 1963, celle de Chinon A2 entre 1958 et 1965, enfin celle de Chinon A3 entre 1961 et 1967. Très tôt, des structures d'hébergement et d'accueil doivent être installées, comme un foyer de jeunes travailleurs à Chinon ou encore un caravanning à Bourgueil pour la main-d'œuvre du chantier hors population locale.

Des bâtiments scolaires : classes maternelles et primaires sont construits pour faire face à l'augmentation sensible de la population, mais aussi des perspectives de développement volontairement affichées par les partenaires locaux. Huit secteurs d'activité connaissent un essor considérable : l'hébergement, la sécurité, la desserte des habitants, l'aménagement et l'urbanisme, l'animation socioculturelle, les voiries pour le développement économique, les constructions scolaires et les équipements liés au programme de formation professionnelle. Les emplois, créés par la présence de la centrale nucléaire, bénéficient aux 14 communes entourant

le site nucléaire dont Chinon, Avoine, Bourgueil, Huismes, Benais, Chouzé sur Loire, Savigny en Véron, Beaumont en Véron, La Chapelle sur Loire, Ingrandes en Touraine et Saint Nicolas de Touraine dans un rayon de cinq kilomètres. L'amélioration des voies de communication va amener au développement du Chinonais. Le montant total des travaux s'élève à plus de 176 334 000 francs en 1982, dont 30% fait l'objet de dotations de la part d'E.D.F., 6,5% d'aides subventionnées de l'État.

Les habitants sont sensibles aux questions du chômage inhérentes à l'après construction (les effectifs diminuent considérablement par comparaison à la phase d'exploitation). L'établissement d'une zone industrielle sur l'initiative de responsables locaux et départementaux, bénéficiant d'avantages financiers liés aux circonstances (exonérations fiscales et primes spéciales d'équipement) va générer la création de 235 postes. De même, malgré les importantes rentrées d'argent par les taxes professionnelles, le C.N.P.E. doit s'intégrer aux particularités locales dont des modes de vie très ruraux. Pour cette raison une partie de la vapeur d'eau rejetée par le C.N.P.E. va alimenter des cultures sous serres, cela suscitant le développement et l'exploitation de cultures comme les asperges ou encore les graines, etc. Enfin pour les besoins des salariés, des équipements locaux et des installations collectives comme des salles polyvalentes, des équipements sportifs, qui sont des équipements, plutôt de type urbain, vont être construits dans les petites communes rurales d'Avoine, de Bourgueil, de Chouzé sur Loire ou encore de Savigny en Véron.

La crainte du chômage commence tout de même à apparaître et provoque une certaine inquiétude chez les habitants et les décideurs locaux, après la phase de construction car l'exploitation du site nucléaire nécessite moins de main-d'œuvre.

Le « Grand chantier »⁷⁷ constitue une seconde période de construction. Il génère la création de 1 500 emplois industriels et artisanaux entre 1983 et 1989, pour faire face à la disparition de 700 emplois entre 1981 et 1983, puis 800 entre 1984 et 1986. Ce nouveau chantier contribue au recrutement de main-d'œuvre locale à hauteur de 50% des effectifs employés. Il porte sur la construction des tranches B1 et B2, puis B3 et B4 de Chinon. Il vise à maintenir les secteurs d'activité de commerce et de l'industrie, ainsi qu'à améliorer le secteur de formation en vue, une nouvelle fois, de l'après-chantier.

La fin du premier chantier avait généré un important problème d'emploi dans la région, ainsi que la fermeture de nombreux services devenus démesurés par rapport aux besoins. L'arrivée de ce « Grand chantier » introduit comme une nouvelle possibilité de maintenir le nouvel essor des communes, impliquées par l'industrie nucléaire et de relancer l'emploi. La

⁷⁷ Le « Grand chantier » est une appellation particulière qui inclut la création d'une mission de coordination, l'obtention de facilités plus importantes de financement par : 1) l'attribution de subventions de l'État pour les équipements d'accueil du chantier, individualisées et hors enveloppes régionales, 2) la présence d'un relais financier pour les emprunts contractés par les communes, basé sur la taxe professionnelle qu'elles perçoivent du fait de l'implantation du centre nucléaire de production d'électricité. Ce relais financier est apporté par la Caisse Nationale de l'Énergie permet aux collectivités concernées de reporter l'amortissement des emprunts jusqu'au prélèvement de la taxe professionnelle.

présence et le bon fonctionnement des premières tranches rendent les habitants peu sensibles à une possible contestation nucléaire. En ce qui concerne les décideurs politiques locaux par contre, une recherche de mise en place de structures de réflexion et de concertation apparaît très tôt afin d'amorcer des solutions pour faire face aux changements de conjoncture, s'il devait s'en produire. On assiste ainsi à la création d'un « Groupement Permanent d'Avoine. »⁷⁸ Les ressources fiscales trouvent leur source dans la taxe professionnelle versée par E.D.F. et, pour une part moins considérable, par la taxe foncière. La taxe professionnelle est versée à la commune d'implantation mais pas seulement, puisque le département en bénéficie aussi, ainsi que la région, le district et enfin, pour éviter les trop grands déséquilibres, les communes les plus pauvres du département. Avec ce « Grand chantier », les décideurs locaux essaient de développer une activité industrielle diversifiée et solide, porteuse d'emplois et de revenus considérables sur le plus long terme possible.

3. « L'accueil » du nucléaire par les habitants

L'implantation du nucléaire sur la commune d'Avoine est assez bien accueillie dans son ensemble. « *En Val de Loire, les anciens sites de Chinon, non seulement ne sont pas opposés à la construction de nouvelles unités, mais encore les ont pratiquement réclamées pour soutenir l'activité économique locale.* »⁷⁹ Les habitants perçoivent l'impact économique d'une telle entreprise : retombées économiques, emplois, formations, rentrées de taxes.

Leurs contestations, certes peu nombreuses, n'empêchent pas la construction des tranches A1, A2 et A3, puis B1 et B2 et encore moins B3 et B4. Par exemple des avis très défavorables ont été émis lors des enquêtes publiques concernant notamment les tranches B3 et B4. La construction de ces tranches est caractérisée par la mise en place de nouveaux systèmes de réfrigération, perçus *a priori* comme une source importante de nuisances tant au niveau des sonorités, des bouleversements climatiques, que des incidences à envisager sur l'environnement. Ces nuisances doivent être prises en compte, mesurées strictement et précisément selon des décideurs de communes avoisinantes. Les critiques faites aussi aux réfrigérants reposent sur leur caractère encore expérimental donc la possibilité de conséquences encore inconnues tant pour l'environnement que pour les êtres vivants aussi divers soient-ils. Ce système de réfrigération inquiète des habitants, des décideurs locaux et des militants environnementaux, comme on peut le constater à la lecture de l'enquête publique précédant la construction de ces deux tranches. L'émission d'avis défavorables, même argumentés ne font

⁷⁸ Le « Groupement Permanent d'Avoine » est créé le 13/04/77. Il se compose d'élus, de représentants des principales administrations et de maîtres d'ouvrage. Il permet de mener des actions d'accompagnement sous présidence du préfet. Ce groupe est à l'origine de R.A.C.I.N.E.S. qui vise à favoriser le recrutement local, assurer la formation de personnel hautement qualifié, dynamiser l'économie locale pour réussir l'après chantier. Cela amène la création de l'Association Des Employeurs du Site (A.D.E.S.I.C.), de l'École des Métiers de l'Industrie Nouvelle (É.M.I.N.) et du recrutement d'un animateur industriel dans le Chinonais.

⁷⁹ NEEL L. (sous la dir.), *Vivre avec le nucléaire*, Paris, Hachette, 1982, p. 380.

pas l'objet d'une remise en question de l'établissement de ces deux tranches nucléaires et la décision de les construire a été prise. D'une façon générale, quantitativement, il n'y a pas de manifestation conséquente d'hostilité à l'égard de l'implantation du nucléaire à Chinon et surtout il n'y a pas de manifestation aussi virulente que sur d'autres sites. E.D.F. présente toujours une attitude rassurante vis-à-vis du nucléaire et elle le montre à travers l'obligation qu'elle a de mener à bien des analyses sur des échantillons de lait par exemple ou encore prélevés dans le sol. Cette politique de communication est basée sur la proximité entretenue avec les habitants. Par exemple, on peut lire qu' : « À Huismes, Rosette fournit à la centrale régulièrement des échantillons de lait M. B. attend de Mme G. le lait de Rosette. »⁸⁰ Ces prélèvements chez des producteurs locaux ont pour finalité la « surveillance micro-écologique pour prévoir d'éventuels désordres provoqués par des réfrigérants. »⁸¹ Les frais de ces prélèvements et d'analyse sont imputés à E.D.F. Cet effort de communication s'accompagne toujours d'un discours assez ferme laissant découvrir que toutes les mesures de sécurité sont prises, même quand les associations environnementales ou des élus dénoncent des carences visibles.

Le site de Chinon⁸² ne rencontre d'oppositions que de la part de quelques écologistes, qui veillent par des prélèvements à vérifier les taux de rejets du C.N.P.E. et à faire pression pour que les normes de sécurité soient bien appliquées. Cette implantation se révèle être comme pour Synthron une bouffée d'oxygène économiquement parlant et un soulagement politiquement donc une opportunité assez avantageuse. Cette opportunité fait taire et empêche peut-être tout mouvement contestataire virulent d'émerger dans le sens où aucun n'a la possibilité de trouver un ancrage territorial, ni un relais auprès des habitants. La notion de risque n'est jamais abordée, elle est occultée dans les propos et les discours depuis la première construction jusqu'à aujourd'hui. Ce qui est craint, ce n'est pas que le C.N.P.E. explose ou irradie mais qu'on ne reconstruise plus de nouvelles tranches.

Les décideurs politiques locaux du canton du Véron ne sont pas spécialistes des risques entourant l'énergie nucléaire mais ils sont sensibilisés à la question de la présence de la centrale. Leurs discours alternent entre deux positions, ceux qui ont des hésitations, défendent des arguments flous et mal connus autour de la question du nucléaire et ceux qui ont une connaissance certaine des risques et des enjeux économiques. Les décideurs, dont le discours est hésitant, ont obtenu leur mandat des années après l'implantation des sites et ils bénéficient des retombées économiques induites par les rentrées de taxes professionnelles de la centrale sans avoir eu à affronter des conflits ou à les désamorcer. La taxe professionnelle perçue dans le canton du Véron laisse apparaître un fossé énorme entre les communes les moins dotées du

⁸⁰ Extrait du *rapport annuel d'information de 1985*, édité par E.D.F., direction de la production et du transport, service de la production thermique, 1986. Commentaire d'analyse menée sur des échantillons de lait en 1980 par E.D.F.

⁸¹ Extrait de compte-rendu municipal de Chinon fin des années 1970, Archives Départementales Contemporaines d'Indre et Loire.

⁸² Le C.N.P.E. de Chinon emploie aujourd'hui 1 200 personnes.

département avec 230 euros par habitant et les communes autour de la centrale avec 15 704 euros par habitant⁸³. L'attitude des élus est bienveillante à l'égard du nucléaire pour deux raisons principales. Il s'agit de personnes peu à l'aise avec le fonctionnement de l'énergie atomique, préférant alors accorder leur confiance à l'exploitation qui en est faite, ou alors ce sont des personnes qui se sont battues pour l'établissement du site nucléaire ou qui ont dirigé le site d'exploitation. Ces dernières expriment une position pro-nucléaire très marquée, n'acceptant que peu l'idée de risque autour de la centrale.

Or, les différentes structures du site commencent à vieillir, pour les bâtiments A2 et A3 et il est prévu qu'elles soient démantelées (A2 en 2039 et A3 en 2044). La durée de vie d'une tranche est fixée au départ autour de 40 ans. Il semble que ces durées se soient sensiblement allongées. De plus, au début des années 2000, l'État s'interroge sur la possibilité de relancer un nouveau programme d'énergie nucléaire ou d'opter pour de nouveaux modes d'exploitation comme les énergies renouvelables, sachant que de plus en plus de pays arrêtent l'activité nucléaire. Il sera décidé fin 2004 de relancer ce secteur d'activité, avec un réacteur dernière génération, répondant au nom d'E.P.R.⁸⁴ Le premier sera construit à Cadarache, dans le sud-est de la France, malgré les oppositions des militants anti-nucléaires.

Le projet du réacteur électronucléaire « tête de série E.P.R. Flamanville 3 » fait l'objet d'un débat public⁸⁵ organisé entre le 19 octobre 2005 et le 18 février 2006. Ce débat public est particulier au sens où le public est interrogé sur le bien-fondé du relancement du secteur nucléaire en France après plusieurs décennies d'exploitation. Ce même public ne s'est pas forcément approprié la possibilité de choisir ce mode d'exploitation puisque l'usage du nucléaire a toujours été posé comme une alternative difficilement contournable aux carences énergétiques du pays. Les choix de production d'électricité ainsi que les économies d'énergie et en particulier les énergies renouvelables interrogent aujourd'hui la légitimité de nos modes de vie et de nos consommations. Le public a fourni peu de réponses. Les décisions politiques suivantes ont relancé l'exploitation de l'énergie nucléaire pour encore au moins 40 ans.

Nos différents terrains ne représentent que des espaces où interviennent des acteurs dans la prévention ou dans la gestion des risques ou encore des personnes qui peuvent se trouver impliquées dans un accident comme victimes ou témoins. Que nous étudions un terrain fortement industrialisé et densément peuplé, un milieu urbain ou rural ou encore un terrain accueillant un établissement entretenant et ravivant le souvenir d'un grave accident, tous provoquent des réactions en matière de risques mobilisant des logiques de rationalisation à l'égard de ces menaces. Ceci provoque des conséquences sur les différentes sphères de la vie politique, législative, économique, sécuritaire ou encore environnementale. Les décideurs

⁸³ « Une Touraine sereine », *Le Magazine de la Touraine*, n° 90, p. 32-43.

⁸⁴ E.P.R. : European Pressured Reactor.

⁸⁵ MATHIEU J.-L. (prés.), Commission Particulière du Débat Public, compte-rendu du débat public sur le projet de centrale électronucléaire E.P.R. « tête de série » à Flamanville (Manche) 19 octobre 2005 – 18 février 2006, 11 avril 2006.

politiques, les industriels, les techniciens du risque, les militants environnementaux et également les habitants vont développer une perception des risques que ce soit en amont donc préventivement ou après lorsque ceux-ci se sont concrétisés en accident. Nous allons saisir ces perceptions par leurs discours et revenir sur nos modalités de recueil de données.

CHAPITRE 3 : RECUEIL DES DONNÉES ET POPULATIONS INTERROGÉES

Nous recueillons le discours sur les risques industriels et technologiques de personnes qui sont amenées à y être confrontées à un moment ou à un autre de leur vie, que ce soit de façon ponctuelle ou au contraire récurrente selon leurs motifs d'exposition. Pour comprendre leurs positions sur la question des risques, il importe de revenir sur la constitution de la méthodologie utilisée lors de l'enquête. On cherche à comprendre quelle logique argumentaire individuelle puis plus collective, ces personnes suivent. Le but est également de comprendre comment leurs positions sur les questions de risque s'élaborent, se construisent et se trouvent intégrées et réappropriées quand elles sont amenées à les retravailler. Les données recueillies sont recontextualisées suivant une perspective plus globale, extraite d'ouvrages théoriques ou d'expériences de terrain antérieures.

I. Données écrites et données de terrain

1. Réglementations, ouvrages, documents médiatiques

Un travail important d'analyse de documents et plus globalement de sources écrites a été mené afin d'apprécier la situation d'un point de vue d'ensemble. La lecture d'ouvrages historiques a permis d'apporter un éclairage sur la façon dont est regardé et considéré le phénomène risque à travers les époques et a amené à contextualiser ces risques jusqu'à aujourd'hui. Un travail de définition des principales notions a été réalisé à partir des articles encyclopédiques afin d'aborder les sens plus ou moins objectifs qui sont donnés préalablement à la délimitation du sujet et de l'expérimentation sur le terrain. Un certain nombre de colloques se tiennent également, de nombreux ouvrages et articles de périodiques, dont la problématique porte sur la question des risques, paraissent actuellement. Ces travaux sont révélateurs d'un regard particulier que porte notre société sur ces questions ainsi que sur un ensemble de valeurs qui domine nos modes de vie.

De plus, des données chiffrées viennent compléter la vision d'ensemble dans laquelle s'inscrit notre terrain local : documents de l'I.N.S.E.E., bilans économiques annuels, données économiques et sociales de la Région Centre. Ces données complètent les caractéristiques spécifiques de notre terrain local mis en perspective avec une échelle nationale ou en

comparaison avec d'autres régions ou départements. Ces sources documentaires écrites comme les articles de presse concernent les sites industriels et les accidents notamment relatés par les médias. Les textes de réglementations et les durcissements législatifs, qui ont pu se produire ou au contraire les absences de positionnement à un moment donné, constituent une approche théorique des risques. Il apparaît nécessaire de confronter cette vision des choses à un terrain particulier afin d'étudier le décalage entre ce qui est dit et pratiqué, puis l'idée est de réajuster ces discours et ces pratiques observées au fur et à mesure des expériences. Les documentations d'E.D.F. et d'autres entreprises, ayant produit des brochures sur les risques de leur entreprise, ainsi que des articles de bulletins des associations et des bulletins d'informations municipaux, constituent autant de compléments étudiés réajustant les discours des personnes interviewées par la suite. Des recherches menées aux archives départementales et l'exploitation d'enquêtes de terrain réalisées antérieurement complètent les impacts socio-économiques des communes étudiées.

2. Observations d'exercices

L'entrée préalable sur le terrain a été réalisée lors d'observations d'exercices de manœuvres dits grandeur nature sur les sites Seveso ou nucléaire. Cette approche a permis de délimiter la cohérence et la pertinence du terrain à envisager et de déterminer les différentes personnes impliquées sur le scénario d'accident et leur rôle au quotidien dans la gestion ou dans l'anticipation des accidents.

Les observations d'exercices mettent en valeur l'importance d'interroger les différentes personnes impliquées dans ces situations de risques concrétisés ou simplement possibles. Elles incluent les industriels ou des salariés des sites concernés, les techniciens du risque qui gèrent les sinistres ou qui ont agi en amont au niveau de la prévention, des décideurs locaux qui engagent une part de responsabilité et des habitants riverains qui se retrouvent potentiellement impliqués. Nous nous intéressons à cinq types de population qui approchent au plus près des risques soit quotidiennement au niveau de l'aspect préventif des phénomènes ou bien lors de leur gestion, soit parce qu'elles s'y trouvent impliquées un jour de manière brutale. L'objectif est de faire ressortir à travers leurs discours sur les risques, la manière dont ces personnes vont mettre à l'épreuve le modèle dominant que constituent les explications rationnelles scientifiques et la manière dont elles se l'approprient, le questionnent ou en font ressortir les limites, autrement dit comment elles s'approprient aujourd'hui ce modèle de pensée à partir de leurs rôles au quotidien.

Or, on avance l'hypothèse selon laquelle les risques ne se limitent pas à une barrière territoriale ou temporelle ou encore à une connaissance réelle et objective, ceux-ci étant toujours construits et entourés de frontières à géométrie variable. Les perceptions des personnes

varient selon des facteurs sociaux qu'il importe d'aborder pour comprendre comment se constituent ces perceptions et ces représentations.

Nous avons interrogé par voie d'entretiens ou de questionnaires des personnes suivant des critères particuliers constituant un échantillon construit. Les personnes interrogées ont été choisies pour leurs pratiques et leurs représentations des risques dans un contexte de logique de compréhension rationnelle scientifique. En effet, l'ensemble des personnes interrogées expriment un avis sur l'idée de risque industriel ou technologique et ce, en fonction de leurs différents degrés d'implication envers celui-ci. Chaque personne définit ce que signifie pour elle un risque et évalue la représentation qu'elle a de cette menace. Chacune émet des perceptions et des représentations qu'elle peut avoir en fonction de sa sensibilité à la question. Les discours recueillis permettent d'appréhender les différents points de vue exprimés à l'égard des risques et font apparaître des logiques des perceptions différentes. Les méthodes des entretiens et des questionnaires ont été choisies suivant des logiques différentes selon les personnes à interroger. Les entretiens ont été privilégiés pour aborder et développer des questions dont les nuances et les diversités du propos ne seraient pas ressorties dans les questionnaires. Ils ont été privilégiés pour des personnes qui n'auraient peut-être pas consacré la même disponibilité et n'auraient peut-être pas souhaité s'exprimer sur un sujet aussi important dans leur fonction, cela les engageant en termes de responsabilité et d'accomplissement de leurs missions au quotidien. La méthode de l'entretien permet également de travailler les interactions entre l'intervieweur et l'interviewé afin d'instituer une confiance.

3. Entretiens

Nous avons collecté des données sur la perception des risques qu'ont les personnes lorsque celles-ci sont impliquées dans la gestion, dans la prévention et même simplement quand elles sont victimes ou témoins d'une crise. Le choix de recueil de données est fixé sur des entretiens semi-directifs ciblant les questions sur des thèmes prédéfinis mais laissant ouverte la possibilité d'aborder des réponses et des thèmes plus libres et non soulevés dans la grille d'entretien. Ce choix se veut à la fois exploratoire, afin de délimiter les frontières de ces questions de risque, qui peuvent se révéler assez variables selon les personnes interrogées, et complémentaire dans le but d'obtenir des points de vue précis, en faisant l'inventaire le plus complet possible autour de cette question.

Les entretiens sont réalisés à partir d'une grille d'entretien, établie préalablement mais qui est réajustée en fonction du climat de confiance ou au contraire de méfiance rencontrée sur le terrain. En effet, les questions de risque ne renvoient pas aux mêmes réalités. Le sujet n'est pas neutre et les personnes ne sont pas dans les mêmes situations, elles n'y ont pas les mêmes intérêts et elles n'y sont pas impliquées de manière identique. L'avantage des entretiens semi-

directifs avec un sujet parfois source de stress chez les interviewés permet de développer un climat de confiance et de ne pas se laisser orienter. La plupart de ces recueils de discours s'est fait un an après l'accident d'A.Z.F. qui a donné lieu à un durcissement législatif, obligeant les industriels à plus d'ouverture et de transparence avec l'extérieur de leur entreprise. Cette situation ne met pas toujours nécessairement les décideurs politiques dans une position confortable, pris au croisement d'intérêts multiples et contradictoires. La méthode de l'entretien permet de travailler les discours recueillis sur les perceptions des risques, induites en partie par les intérêts de chacun et par leur appropriation de la notion, donc cela inclut une part de subjectivité. Cette méthode permet aussi d'analyser et d'étudier les non-dits ou les nuances de certaines phrases ou attitudes, de comprendre ce qu'ils sous-entendent, de réajuster et de réinterroger autrement, enfin d'enrichir les réponses. Le temps est une variable importante car il faut en accorder pour que les interviewés livrent un discours plus complet : d'abord une perception objective et très rationnelle liée à leur rôle dans la société puis une perception plus subjective induite avec la confiance s'instaurant. Les entretiens ont duré entre 1h00 à 2h30 pour les plus longs.

Cinq principaux thèmes sont abordés. Dans un premier temps, il convient d'identifier de manière précise, ce qui constitue un risque pour les différentes personnes, la manière dont elles le classent, la définition qu'elles en donnent, la hiérarchie qu'elles élaborent à partir de ces risques. L'intérêt est de voir si on peut réduire la diversité des perceptions recueillies à des typologies reprenant certaines variables sociologiques. Dans un deuxième temps, les entretiens questionnent une manière spécifique de se positionner face aux risques de la part des personnes impliquées et de porter un regard sur la position des autres catégories de personnes placées face à ces mêmes situations suivant des variables d'âge, de type et de niveau d'instruction, de niveau d'expérience, de statut et de fonction ou encore d'implication dans plusieurs groupes que nous aborderons. Dans un troisième temps, les souvenirs d'accidents passés ou de crises auxquels elles ont pu être confrontées au cours de leur expérience personnelle ou professionnelle sont abordés, ce qui permet de comprendre le mode d'élaboration des réglementations et aussi de comprendre comment les personnes positionnées au plus près des risques s'en souviennent, comment elles se remémorent, avec quel niveau de précision et le sens qu'elles leur donnent. Enfin des questions liées à la perception des informations transmises sur les risques et les réactions que cela provoque. Dans un quatrième temps, on soulève la question de la limite de l'acceptation d'un risque ou de la non acceptation, quand les risques ne s'inscrivent pas dans des frontières strictement délimitées. Dans un cinquième temps, les questions d'intérêts et contraintes mises en exergue, soulèvent les difficultés et les enjeux entourant cette notion, exprimant une réalité particulière de la société. Sont soulevés les enjeux que les accidents peuvent générer au niveau des conflits mais aussi au niveau de la complémentarité des fonctions dans l'action à mener (campagnes d'informations, mises aux normes de sécurité des sites pour ce qui concerne les aspects préventifs, gestion de crise, prise en compte de

l'environnement, apports économiques des taxes professionnelles ou encore budgets alloués pour la sécurité).

42 personnes sont interrogées, dont les différentes personnes impliquées dans la prévention ou dans la gestion des risques ou d'un accident : techniciens du risque (sapeurs pompiers, policiers, gendarmes, Service Inter Ministériel Départemental de Protection Civile, services de l'État comme la D.D.E.), décideurs locaux (maires, services municipaux concernés par les risques), industriels des sites concernés (sauf de Synthron) et militants environnementaux. Les personnes interrogées par entretien ont été choisies par leur implication et leurs missions à effectuer dans la gestion ou la prévention des risques.

On porte une attention accrue aux personnes les plus exposées physiquement et moralement à ces menaces. Cela inclut les décideurs politiques des communes connues pour accueillir sur leur sol des sites classés à risque, des techniciens du risque, qui gèrent les accidents, exposent leur responsabilité préventivement, des militants environnementaux, qui s'attaquent à un risque particulier et focalisent leur attention dessus, c'est le cas autour du nucléaire par exemple, enfin des industriels de sites classés, qui vont défendre leur position à l'égard des dangers dont ils sont les producteurs.

Les personnes ont été contactées par téléphone et l'entretien s'est déroulé quelque temps après avoir convenu d'un accord et d'un rendez-vous pour se rencontrer dans leur bureau sauf pour deux personnes (des militants environnementaux) qui se sont déplacées à l'université. Leur accueil en face à face a laissé apparaître une attitude parfois très cordiale⁸⁶, qui reflétait une volonté de transmettre une image très coopérative et très ouverte au sujet des risques.

4. Questionnaire de vérification

Afin de compléter ce panorama de points de vue qualitatifs, nous nous sommes intéressés à celui des habitants résidant à proximité d'un site classé. Cette catégorie de personnes a été interrogée par le biais d'un questionnaire. Ce mode de recueil de données apparaissait comme le moyen le plus approprié et le mieux adapté pour obtenir le point de vue d'un grand nombre de personnes, même s'il ne permet pas de laisser apparaître de réponses très nuancées ni très complètes. Les questionnaires ont pour objectif ici d'interroger spontanément ou sur le vif la question des risques des personnes qui peuvent avoir été confrontées à des situations d'accidents au cours de leur vie sans y avoir été préparées. Ce qui nous intéresse dans ce cas précis n'est pas tant un discours d'expert qu'un regard de personne qui pourrait dégager un certain intérêt à s'exprimer sur les risques, donc on interroge l'avis de personnes moyennes

⁸⁶ Les plus participatifs sont les militants environnementaux (communiquer avec l'extérieur fait partie de leurs missions), les décideurs politiques autour des sites de Saint Pierre des Corps, les industriels de Saint Pierre des Corps et d'Avoine, enfin les techniciens du risque.

prises dans la désorganisation, l'urgence et la possibilité d'être impliquées personnellement, elles ou leurs proches, ou encore d'être exposées à des pertes matérielles.

600 exemplaires ont été distribués au total et plus précisément 200 dans les communes avoisinant le C.N.P.E., 200 dans le périmètre de l'entreprise Synthron à Auzouer en Touraine et 200 sur la commune de Saint Pierre des Corps. Le taux de retour varie selon les trois sites pour des raisons diverses dues notamment à la manière de les distribuer et à l'organisation pour les récupérer. Globalement 126 questionnaires ont été retournés par la Poste ou ont été remplis sur place. Cela équivaut à un taux de retour total de 21%.

Dans un questionnaire, les questions sont souvent fermées ou ciblées sur des réponses préétablies ou précodées et qui laissent peu de marge de liberté dans les propos. Elles permettent cependant de délimiter les contours d'une définition des risques. Le mode de passation a été particulier. En effet, ce sont les sapeurs pompiers⁸⁷ qui les ont distribués et récupérés. Cette pression mise sur les habitants plus ou moins fortement par les secouristes et en fonction de leur intérêt à obtenir aussi pour eux, un retour sur les perceptions du risque des habitants, qu'ils sont amenés à secourir, a influé considérablement sur le taux de retour. À Saint Pierre des Corps où les sapeurs pompiers sont très sensibilisés à la question des risques industriels, le désir d'obtenir un fort taux de retour était intéressant pour eux aussi. On enregistre un taux de retour de 35%. À Auzouer en Touraine, le taux de retour avoisine 15% alors qu'il est à peine de 8% autour de la centrale nucléaire. Ces taux de réponse sont constitutifs d'une perception des risques qui s'inscrit dans un contexte plus général sur lequel nous allons revenir.

À travers le taux de retour des questionnaires et l'exploitation des entretiens, les perceptions des risques des personnes apparaissent comme un exemple illustrant plus globalement le système de représentations qu'elles ont intégrées au sein de la société. Pris individuellement, les positionnements de chacun peuvent paraître isolés de l'ensemble. Pourtant, à partir de ces réponses individuelles exprimées émergent les systèmes de

⁸⁷ Les sapeurs pompiers des communes enquêtées ont distribué les questionnaires conjointement à leur vente annuelle de calendriers, suite à un accord préalable passé avec le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire. Après leur avoir exposé l'intérêt de cette distribution et demandé s'ils voulaient s'associer à cette étude, je leur ai alors présenté le questionnaire et les thèmes abordés, ainsi que l'importance de le faire passer, sachant qu'ils pourraient avoir accès aux résultats s'ils le souhaitaient.

Le taux de retour de ces questionnaires a sans doute été influencé par la manière d'entrer en contact avec les habitants ainsi que par l'image véhiculée par les sapeurs pompiers. En effet, ceux-ci bénéficient d'une image très particulière dans l'opinion publique, liée au fait de secourir des personnes et d'être sensibilisées à la question des risques, ce qui peut susciter davantage de réponses. De plus, les sapeurs pompiers dégagent d'après les études une « aura » très positive auprès des habitants, ce qui a pu faciliter l'entrée chez eux. En revanche le fait d'entrer chez les habitants peut être vécu comme une intrusion dans la vie privée et générer un refus de répondre, mais interpellé les personnes qui passent dans la rue pour leur poser des questions est quelque chose de banalisé, qui expose à beaucoup d'échecs et de temps perdu pour obtenir des réponses. Ce mode de passation diffère donc par un certain nombre de points des sondages habituels, mais interroge la notion de représentativité de l'échantillon.

Le choix de la passation est orienté. Il a permis d'augmenter le nombre de réponses recueilli et ce sur un laps de temps relativement court (début de la distribution entre novembre et décembre 2002 et derniers retours enregistrés entre février et mars 2003). Cela équivaut à quatre mois de passation.

représentations ou de valeurs que les personnes ont intégrées tout au long de leur vie et ils donnent sens à leurs actions et à leurs pensées. Les thèmes abordés au départ portent sur les définitions de ce qu'est un risque pour ces personnes, puis sur des choix d'attitude adoptés quand elles y sont confrontées, sur leurs connaissances des accidents qui ont pu se produire par le passé, ce qui permet d'aborder la question de l'information faite autour d'eux et aussi des souvenirs des accidents passés.

L'intérêt d'utiliser la méthode du questionnaire repose avant tout sur la volonté de recueillir le point de vue d'un grand nombre de personnes résidant près d'un site classé Seveso ou nucléaire dans un périmètre restreint. Plus précisément afin de délimiter les spécificités des personnes à interroger, j'ai limité au maximum l'avis des personnes qui travaillent dans l'entreprise elle-même. Nous sommes en présence d'un échantillon de population qui côtoie géographiquement des risques divers quotidiennement mais qui n'a pas de raison de connaître ces risques particuliers, si ces personnes ne font pas la démarche de s'y intéresser. Les habitants, qui ont répondu, résident en milieu urbain ou en milieu rural. Les variables sociologiques telles que l'âge, le sexe, la situation familiale, le niveau de diplômes, le domaine de compétences, le secteur d'activité professionnelle et le statut de l'habitat ont été des facteurs interrogés lors de la passation des questionnaires afin d'établir les particularités de cette population enquêtée. La finalité de cette enquête repose sur la mise en comparaison à une plus grande échelle (données régionales ou nationales) de ces attitudes locales afin d'établir leur représentativité locale puis globale et donc de comprendre les perceptions des risques technologiques des habitants.

La question des risques fait l'objet d'études nombreuses pour la détermination de la régularité des phénomènes ou le calcul de leur ampleur par des études scientifiques notamment. Les risques sont étudiés aussi pour les menaces qu'ils peuvent représenter auprès du public et les conséquences qu'ils peuvent amener sur le long terme à l'échelle de la planète. « *Faute de théories, les risques et les catastrophes sont appréhendés à partir de notions imprécises. Cette polysémie des termes a pour origine le caractère multidimensionnel de ces événements, leur complexité, les différences de perception des populations soumises à ces catastrophes, et les descriptions émotionnelles mais pas toujours exactes qu'en font les médias. Il est donc nécessaire de bien séparer ce qui relève du probable, du virtuel, le risque, de ce qui se produit réellement, un désastre ou une catastrophe.* »⁸⁸ À défaut de donner une définition nette, claire et exhaustive d'un risque qui, conserve une partie d'imprévu et qui s'inscrit dans des frontières pas toujours bien définies, il importe de bien prendre conscience que les perceptions de risques peuvent varier individuellement.

⁸⁸ DAUPHINÉ A., *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, Armand Colin, 2001, réédition de 2004, p. 36 et 37.

II. Population vue d'ensemble et spécificités

Porter un regard sur les risques implique de porter une attention particulière aux personnes qui, par leur fonction, mais aussi par leurs connaissances différentes, sont amenées à côtoyer ou à penser aux risques. Les « *techniciens du risque* » gèrent et élaborent des réponses aux risques, en amont d'une crise, à titre préventif ou lorsqu'un risque vient à se concrétiser. Les « *associations environnementales* » défendent l'environnement et mettent en garde des conséquences écologiques sur le long terme des excès générés parfois par certaines industries. Les « *décideurs locaux* » ont une responsabilité dans la gestion des risques notamment dans la protection et l'évacuation de leurs habitants. Les « *industriels* » génèrent des risques lors des processus de fabrication de leurs produits, mais doivent se soumettre à des mesures de sécurité et de protection que ce soit pour leurs salariés comme pour leurs productions. Enfin, les « *habitants* » résidant à proximité d'un site Seveso, n'ont pas nécessairement toute la connaissance des risques, mais en ont une perception particulière qui s'établit selon des facteurs variables d'une personne à l'autre. Revenons plus précisément sur chacune de ces catégories.

On croise les différents regards des techniciens, des décideurs locaux, des militants environnementaux, des industriels et des habitants résidant à proximité d'un site classé vis-à-vis des risques. Leurs appréciations se trouvent d'une part imprégnées et soumises aux normes et aux valeurs de la société à laquelle elles appartiennent ; d'autre part, les événements qui se sont produits dans le passé ont montré que chacune de ces personnes avaient des connaissances, des intérêts divergents ou simplement différents mais qu'elles n'ont pas du tout retiré le même enseignement de ces accidents. Chacun peut et a pu développer un sentiment qui lui est propre en matière de risque tout en restant soumis à des normes collectives.

Comment définit-on les risques ? Comment se positionne-t-on vis-à-vis d'eux ? Comment perçoit-on les missions des autres catégories de personnes et leurs attitudes ? Le croisement de tous ces points de vue différents et complémentaires, qui se trouvent inscrits à des moments différents d'une même chaîne de secours, doit permettre de comprendre les positionnements à l'égard des risques liés à l'industrie dans notre société.

Ces personnes côtoient de près ou de loin la question des risques et expriment un intérêt qui ressort dans les discours. Cette question recouvre des sens et des enjeux multiples et est révélatrice de modèles de compréhension propres à la société occidentale à la fin du XX^{ème} siècle et au début du XXI^{ème} siècle. Chaque élément apporte un aspect constitutif de la compréhension des situations de risque.

Nous partons de l'idée que l'approche des situations de risques aujourd'hui est induite et liée à un modèle de pensée basé sur la rationalité scientifique. Ce modèle semble expliquer ces situations par des connaissances scientifiques à tel point qu'apparaît progressivement l'espoir d'atteindre le risque zéro. La science laisse apparaître également les conséquences de

l'exploitation de nos techniques et autres technologies dont les rejets et les dysfonctionnements qui peuvent provoquer des pollutions graves pour l'environnement comme pour la santé de l'Homme. Cela profite à l'émergence de concepts tels que la responsabilité, le développement durable ou encore le principe de précaution.

Si la science fait ressortir une impossibilité à répondre à toutes les questions, on s'interroge sur le fait qu'aujourd'hui la tendance, quand on est exposé à un risque, consiste à chercher à se protéger et à protéger des intérêts communs, préalablement définis comme tels. Ces intérêts seraient de maintenir le développement et le mode de vie de notre société, basés sur la recherche de productivité et les progrès scientifiques.

Or, il semble que face à l'hyperréactivité d'un public par exemple et à la gestion technique et objective d'un accident par des experts notamment, toutes les personnes ne sont pas sensibles de la même manière aux situations jugées à risque et que cela pourrait venir d'une culture de risque différente. Par exemple les riverains autour d'un site qui a déjà pollué ou provoqué un accident semblent plus sensibilisés aux risques de cette entreprise et plus familiarisés aux pollutions olfactives émises régulièrement que d'autres riverains résidant près d'un site Seveso où aucun incident ne s'est produit. De plus, dans un contexte où on cherche à se protéger de ces menaces, selon la position que l'on occupe dans la société, les différents acteurs ne vont pas avoir la même connaissance des risques.

Face aux menaces et aux craintes parfois invisibles qui règnent dans la société, un discours apparaît basé sur l'information reçue, intériorisée, réappropriée et redistribuée. L'information et les discours différents sur les risques naissent d'un rapport différent aux connaissances et d'un niveau de communication plus ou moins conséquent entre le public et les techniciens du risque.

Enfin la recherche croissante du risque zéro et l'impossibilité d'y parvenir met à jour l'impossibilité de la science à pouvoir tout prévoir et tout contrôler. On interroge alors le regard que posent sur elle les différentes catégories d'acteurs et la confiance qu'elles lui accordent. La science ne peut pas fournir de réponses à toutes les questions et elle ne peut pas non plus anticiper toute crise éventuelle, pourtant elle reste le modèle dominant de compréhension des situations de risque. Malgré les intérêts différents, parfois complémentaires, parfois opposés de nos catégories d'acteurs qu'ils soient d'ordre politique, économique, sécuritaire ou encore environnemental, tous vont confronter leurs intérêts et chercher à mobiliser des arguments différents pour réaffirmer cette domination du modèle de raisonnement scientifique. Ces arguments contribuent à réajuster des seuils d'acceptation des risques suivant l'évolution des rapports de force entre les intérêts en présence. Pour apporter des éléments de validation ou non à ces hypothèses, une grille d'entretien et un questionnaire ont été construits afin de recueillir des réponses à nos questions.

Nous allons expliquer chaque point de vue en commençant par celui des habitants. Leur point de vue sur les risques en général puis sur les risques industriels est pris en compte et ils sont choisis pour la proximité de leur lieu de résidence près d'un site classé. Cela permet

d'étudier les connaissances des risques de chaque personne interrogée, de déterminer les souvenirs qu'elle a pu se forger au cours de sa vie, au contact des risques spécifiques ou encore d'étudier le rapport qu'elle entretient vis-à-vis de l'information qui en est faite.

1. Les habitants riverains de sites classés Seveso ou nucléaires

Pour prendre connaissance des caractéristiques des habitants interrogés par questionnaire, sur les trois terrains, nous avons croisé les variables du choix de résidence dans la commune, la C.S.P., les formations suivies et les diplômes obtenus, enfin les classes d'âge, la situation familiale et le statut d'occupation de l'habitat (locataire ou propriétaire) des habitants résidant près d'un site classé Seveso ou nucléaire. Le croisement des résultats du questionnaire ne fait pas ressortir les variables de la même manière selon les trois terrains. Nous allons revenir sur les caractéristiques du public sur chaque territoire.

a. Saint Pierre des Corps : l'attrait du travail, des services et d'une vie urbaine

Saint Pierre des Corps est situé en milieu urbain et elle constitue une commune adjacente à Tours. Elle est très industrialisée. Une population relativement dense et hétérogène réside sur un espace assez restreint, attractif par la proximité des emplois, des commerces ou encore des services. Cependant, en dehors du dynamisme et de l'attraction que peut jouer Tours, la commune maintient, par son passé industriel, une proportion importante d'employés et d'ouvriers, que l'on retrouve dans notre échantillon.

D'un point de vue d'ensemble, les personnes ayant répondu sont à 30% des ouvriers, 20,5% des employés et 26,5% des inactifs, ce qui rejoint les proportions globales de la commune. On note une répartition relativement équivalente de personnes propriétaires (à hauteur de 53%) et locataires (à hauteur de 47%) avec un petit avantage de la catégorie des employés au détriment des ouvriers pour l'accession à la propriété.

Plus que sur les autres sites étudiés, on retrouve une concentration de personnes de classe ouvrière ou employée. Cela provient en partie du fait que des services administratifs soient implantés dans cette commune ainsi que la gare de triage et T.G.V. qui emploie beaucoup de personnels. Cette importante concentration de personnes fait que l'on retrouve plus qu'ailleurs cet esprit à dominance communautaire, qui apparaît aussi à travers les élections communales donnant depuis plus d'un siècle un très net avantage au vote de gauche et plus particulièrement communiste.

Pour 35% des gens qui se sont installés sur cette commune, la proximité de l'activité professionnelle a été déterminante dans la décision de venir y résider, 21% ont choisi de venir

pour la présence de famille dans la région, 20% parce qu'ils y sont nés et 7,5% parce qu'ils souhaitaient un rapprochement familial.

Dans ce milieu à dominance industrielle, nous sommes face à des personnes peu diplômées (43%), issues de formations techniques et professionnelles, type C.A.P., B.E.P. et B.E.P.C. Cela reprend la proximité et la diversité des écoles techniques et professionnalisantes ainsi que la proximité des lycées, leur diversité de formation et les écoles spécialisées présentes dans l'agglomération tourangelle.

Plusieurs classes d'âge émergent, celles-ci recouvrent un peu les différentes périodes de la vie (jeunesse, âge adulte, vieillesse). 40% des personnes sont jeunes (moins de 25 ans), elles vivent seules ou en couple sans enfant et exercent majoritairement une activité professionnelle d'ouvrier ou d'employé ; elles sont plutôt locataires. 40% des personnes qui ont répondu ont entre 36 et 45 ans, elles vivent en couple avec des enfants à charge. La moitié d'entre elles sont locataires de leur logement, l'autre moitié propriétaires. Enfin les 20% restants sont des personnes de plus de 66 ans, à la retraite, vivant en couple, sans enfant à charge, ces derniers étant partis du domicile parental.

Saint Pierre des Corps présente essentiellement des attraits de fonctionnalité : d'emplois, de formations, de proximité de commerces et de services. Cette commune est rarement défendue pour la qualité de son cadre de vie, pour ses attraits touristiques ou encore pour la beauté de paysages (notamment du fait des anciennes voies ferrées qui coupent encore certaines routes et donnent l'impression de cicatrices urbaines). Les habitants s'y installent et peuvent y rester très longtemps, tant pour la diversité des besoins que la commune couvre, que pour l'évolution des demandes qu'elle peut assurer tout au long des changements de la vie (travail, commerces, structures scolaires, proximité des hôpitaux ou encore services aux personnes âgées, etc.)

b. Auzouer en Touraine : la recherche d'une qualité de vie

Située à 20 kilomètres au nord de Tours, l'éloignement d'Auzouer en Touraine est suffisamment important pour que cette commune soit propice à une vie plus calme s'approchant de la ruralité tout en étant occupée par des habitants dont les modes de vie restent de type urbain. Elle reste assez proche de Tours pour que ces habitants travaillent en milieu urbain et vivent au rythme des migrations pendulaires quotidiennes.

Deux classes d'âge ressortent des questionnaires récoltés autour d'Auzouer en Touraine. 42% des personnes ont entre 26 et 35 ans, il s'agit de personnes vivant en couple sans enfant. Ces personnes sont en phase de construction professionnelle et aussi familiale, dans le sens où elles viennent s'installer après avoir fini leurs formations scolaires ou universitaires. On compte une plus grande part de formations type C.A.P., B.E.P. à hauteur de 35% mais aussi 21% de bacheliers et 12% de bac +2 et près de 9% de bac +4, par la présence de lycées

professionnels et d'écoles qualifiantes et techniques. Nous sommes ici dans un milieu à proximité de travaux plutôt de type ouvrier ou de professions intermédiaires et où les habitants tendent à s'installer de manière durable et à accéder à la propriété.

54% des autres personnes ont entre 46-55 ans, vivent en couple ou seuls sans enfant, parce que ceux-ci sont partis. Cet ensemble se rapproche du précédent que nous venons de décrire en ce sens qu'il comprend majoritairement des ouvriers, à hauteur de 32,5%. 20,5% sont des professions intermédiaires et 20,5% des inactifs mais il s'agit de personnes qui sont plus avancées en âge, dans leur situation familiale et dans leur carrière. La plupart sont également propriétaires de leur logement.

Dans l'ensemble 50% des personnes se sont installées pour des raisons de proximité de l'activité professionnelle, 9% pour les avantages de la cote mobilière et 9% pour la taille et le confort de leur logement. Nous retrouvons ici, comme à Saint Pierre des Corps, la forte attraction du travail dans le choix de la commune d'installation. Cependant le choix de vivre à Auzouer en Touraine se particularise de Tours ou de Saint Pierre des Corps par le fait que la présence des services est moindre et que ce qui est davantage privilégié est une recherche de qualité de vie. Dans les deux ensembles, nous sommes face à une population essentiellement de classe populaire ou petite classe moyenne qui a choisi un cadre de vie pour bénéficier des avantages de la ville qui n'est pas très loin et de la tranquillité de la campagne, tout en tendant à parvenir à l'accession à la propriété. Au total, on observe une nette prédominance de personnes qui sont propriétaires, à hauteur de 91%. Seulement 6% sont locataires et 3% logées à titre gratuit.

c. Avoine : l'attraction d'une vie rurale avec le confort urbain

Avoine est une commune rurale où les habitants se séparent en deux groupes : le premier est implanté depuis très longtemps, on le retrouve surtout dans l'agriculture et la viticulture ainsi que dans les métiers de commerce et d'artisanat. Ces personnes, plutôt issues de la campagne, ont des modes de vie ruraux. Le second groupe est composé de personnes de tous âges, souvent ouvrières ou exerçant une activité dans les professions intermédiaires. Elles se sont trouvées attirées par le dynamisme de l'implantation et de l'exploitation du C.N.P.E.⁸⁹ Ces dernières ont plutôt des modes de vie urbains et recherchent une qualité de vie que l'on trouve en ville (commerces, services ou encore structures de loisirs...).

Nous sommes en présence de 33,5% d'inactifs qui sont surtout des étudiants ou des retraités, 21% d'agriculteurs ou de viticulteurs, 12,5% de professions intermédiaires et 12,5% d'ouvriers. Deux groupes d'âge apparaissent. Le premier groupe contient 45% de notre échantillon total qui se compose de 26-35 ans. Ce sont des étudiants vivant encore chez leurs parents. Avoine présente le plus de personnes logées à titre gratuit (12,5%), très diplômées (bac

⁸⁹ C.N.P.E. : Centre Nucléaire de Production d'Électricité.

+2 minimum) et des personnes exerçant une profession d'ouvrier ou une profession intermédiaire par rapport à nos trois terrains.

La forte proportion d'étudiants s'explique en partie par la proximité de l'université de Tours et par l'implantation de lycées et d'écoles spécialisées autour de l'agriculture et des emplois adaptés aux besoins de la centrale. La création de ces établissements scolaires locaux a été favorisée par les apports économiques générés par le C.N.P.E. De plus, la population locale est assez jeune et dynamique, attirée par la proximité du travail, puisque l'on peut noter que 50% des personnes qui ont répondu au questionnaire sont installés ici pour la proximité de leur activité professionnelle.

Le second groupe reprend 55% de l'échantillon soit des 46-55 ans dont des ouvriers ou des professions intermédiaires ayant souvent exercé dans des activités liées au dynamisme du secteur nucléaire et des viticulteurs. Parmi toutes ces personnes, on trouve une grande majorité de personnes propriétaires de leur logement, à hauteur de 62,5% des réponses. Ces personnes se sont installées de manière durable et ont construit leur vie là. De plus, 17% ont de la famille dans la région, 17% y sont nés et 5% jugent avoir quitté un quartier peu agréable et avoir recherché la tranquillité rurale. Proches des intérêts des habitants et issus de cette catégorie de personnes, nous recueillons ensuite le point de vue des militants environnementaux.

2. Le militant environnemental : le protecteur d'un milieu de vie

Les militants environnementaux sont souvent présentés et perçus par leur protestation revendicatrice. Leur point de vue nous intéresse ici parce qu'ils se posent comme des barrières parfois symboliques, parfois influentes dans la réalisation ou dans la contestation de projets comme l'implantation de centrales nucléaires. À travers leurs actions, ils estiment exercer un « devoir de citoyenneté » c'est-à-dire qu'ils s'expriment au nom de collectivités d'habitants. Ils constituent des groupes d'intérêts s'opposant à des intérêts économiques ou politiques et cherchant à proposer des choix alternatifs à ceux déjà décidés. Plus ou moins objets de moqueries lors de certaines manifestations antérieures, les militants⁹⁰ environnementaux parviennent à transformer leur image et tendent à devenir un avis écouté dans les réunions d'information notamment, parvenant à influencer parfois sur des décisions à grande échelle ou au moins à proposer d'autres regards sur l'environnement et d'autres modes de vie. *« Les actions d'information et les actions de mobilisation associatives ont eu, et ont encore, un rôle essentiel dans la construction des représentations sociales comme dans le développement des*

⁹⁰ Les militants associatifs constituent une nouvelle forme de travailleurs, dépassant les frontières classiques du secteur public et du secteur privé, se positionnant à un autre niveau que bénévolat et salariat. Au nom d'une « utilité sociale » ces personnes trouvent leur raison d'être dans une société où ni l'État ni les acteurs privés ne veulent financer ces fonctions. Pris entre bénévolat et activité salariée, le militant associatif accorde une plus grande importance à ses activités et aux valeurs qu'il lui confère plutôt qu'au montant de son salaire. In HÉLY M., « Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique », *Doctorat de sociologie*, Paris, É.H.É.S.S., 2005.

interventions publiques et privées sur des questions variées comme l'hygiène et la sécurité du travail, ou encore la lutte contre les discriminations et la protection de l'environnement. Leur rôle est envisagé dans une moindre mesure comme contribuant à la construction et au renouvellement continu de « l'intérêt général », c'est-à-dire des valeurs et des intérêts sociaux reconnus à un moment donné comme méritant la protection particulière de la puissance publique. Une possible recomposition des dispositifs démocratiques se dessine là, même si beaucoup d'observateurs et d'acteurs impliqués redoutent que cette intégration des actions associatives dans les structures publiques n'enraye, à terme, la capacité revendicatrice et mobilisatrice, source initiale de la légitimité de ces groupements.»⁹¹ Les mouvements associatifs créent et légitiment leurs objets de mobilisation dans l'opposition à la société mais aussi à terme, pour elle et avec elle.

Les associations se posent comme le relais assez visible d'un changement de perception des risques. D. Boy⁹² cite G. Hatchuel : « *Qui, aujourd'hui, oserait affirmer que les 10 dernières années ne se sont pas caractérisées, dans notre pays, par une montée de la sensibilité des Français à l'environnement ? Qu'il n'y a pas eu accroissement, dans la période, de la prise de conscience que la planète est confrontée à de véritables enjeux écologiques, plus ou moins préoccupants pour les populations qui l'habitent ?* » Un intérêt croissant semble porté à l'égard de l'environnement. Pourtant, on ne peut pas véritablement parler d'une sensibilisation à l'environnement mais plutôt d'un questionnement sur les conséquences à attendre des dégradations qui apparaissent alternativement amoindries ou démesurées. Cette prise de conscience reflète une certaine prise en compte de certaines menaces.

Neuf personnes interrogées sont des militants (permanents quand il y en a) d'associations environnementales, de collectifs d'habitants (constitués près d'un site industriel où un accident a marqué les esprits) ou encore de C.L.I.C.⁹³ Deux personnes font partie de plusieurs associations ou C.L.I.C. Au total, les personnes rencontrées sont différentes et elles sont impliquées de manière très variable dans les risques. Leurs centres de préoccupation diffèrent, certains renvoient aux dangers du nucléaire ou d'autres aux soucis environnementaux liés à des projets ou à des accidents. Sept des interviewés de collectifs de quartiers et/ou cinq des interviewés de C.L.I.C. ont été sensibilisés suite à des accidents ou à des prises de conscience de risques après que des accidents se soient produits sur d'autres sites ou dans d'autres pays. Ils apparaissent comme altruistes car ils se font les porte-paroles de leurs concitoyens en cherchant à défendre leurs intérêts ainsi que ceux de l'environnement. Cette attitude volontaire trouve des motivations dans un souci environnemental et de prises de conscience en réaction aux attitudes passives et, en apparence du moins, désintéressées du public.

⁹¹ LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P., « Le Bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, n° 42, 1998, p. 131 et 133.

⁹² BOYER M., HERZLICH G., MARESCA B., (Coll.), *L'Environnement, question sociale*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 29.

⁹³ C.L.I.C. : Comité Local d'Information et de Concertation.

Il faut distinguer des motivations⁹⁴ ou des centres d'intérêts variables selon trois catégories d'associations environnementales. La première correspond aux mouvements qui se constituent en réaction à un projet ou à un accident. Cela correspond aux cas de pollutions chimiques, sonores ou olfactives comme nous en avons avec les collectifs de riverains tels que A.R.B.R.E.⁹⁵ autour de Synthron ou l'A.C.R.O.⁹⁶ pour l'implantation de la centrale nucléaire. La deuxième catégorie renvoie aux préoccupations environnementales dans le but de faire prendre conscience de l'écologie et de changer les modes de vie pour plus de respect envers la nature. On retrouve cela avec les associations généralistes telles que l'A.S.P.I.E.⁹⁷ ou politisées telles que les Verts Chinon. Enfin la troisième catégorie de mouvement environnemental comme la S.E.P.A.N.T.⁹⁸ constitue au départ une association généraliste qui s'est tournée vers un savoir et un savoir-faire scientifique dans le but de devenir un porte-parole écouté lors de réunions et de projets tel un point de vue « d'expert ». De plus, les militants environnementaux ont changé petit à petit des années 1970 à 2000, recouvrant des attitudes plus professionnalisantes aujourd'hui. Cet aspect « d'expert » requiert de plus en plus de savoirs-faire techniques et technologiques, une compétence et une crédibilité accrue pour monter et défendre des projets. Les préoccupations environnementales peuvent trouver un écho auprès des décideurs politiques qui les relaient ou au contraire s'y opposent quand leurs intérêts diffèrent.

3. Le décideur politique : « l'administrateur » de risque

Les décideurs politiques ont pour mission de veiller au bien-être des habitants et à leur sécurité collective au cas où un risque se concrétiserait quel qu'il soit. Or, ils ne possèdent pas nécessairement beaucoup de connaissances en matière de risques. Certains exercent dans des communes suffisamment grandes pour que des personnes soient formées et chargées de s'en occuper. Ils couvrent ce champ de compétences et ils prennent la responsabilité de surveiller et gérer dans une certaine mesure les risques de la commune par un service environnement ou sécurité civile notamment. Dans ces deux cas, le point de vue des agents responsables de ces services a été recueilli à défaut du maire ou en complément. Dans les autres communes beaucoup plus petites en termes d'habitants, le maire doit apprendre à connaître les risques de sa propre initiative et intégrer au fur et à mesure des retours d'expérience, les crises qui se produisent ailleurs et qui peuvent lui faire écho. Les maires, dans un cas comme dans l'autre, possèdent un pouvoir de police administrative qui les rend responsables du bon déroulement de

⁹⁴ Les différents mouvements associatifs feront l'objet d'un développement dans la partie 2, chapitre 2 lorsque nous aborderons la montée des préoccupations environnementales et les différentes manières de se mobiliser.

⁹⁵ A.R.B.R.E. : Association pour le Respect de la BRenne et de son Environnement.

⁹⁶ A.C.R.O. : Association pour le Contrôle de la Radioactivité de l'Ouest.

⁹⁷ A.S.P.I.E. : Association pour la Santé, la Protection et l'Information sur l'Environnement.

⁹⁸ S.E.P.A.N.T. : Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine.

tout ce qui peut se passer sur leur territoire. Issus du terrain ou ayant du personnel délégué pour prévenir et gérer les risques sur une commune, les décideurs sont tous très impliqués au niveau de leur commune.

Les décideurs locaux⁹⁹ qui ont répondu à un entretien viennent des communes concernées ou sont des agents de la mairie spécialisés sur les questions d'environnement ou sur la vie locale. Cette population est essentiellement masculine sauf dans deux mairies importantes tant au niveau densité humaine qu'au niveau de la diversité des risques. Le discours est déterminé à l'avance et travaillé face à la récurrence des interrogations sur le thème des risques. Il y a plus d'aveux dans le discours des femmes sur la réalité de la présence des risques et leur dangerosité.

Tous laissent apparaître une connaissance importante de leur commune et des risques. Deux décideurs locaux possèdent une connaissance particulière des sites industriels parce qu'ils y ont exercé un moment de leur carrière. Le premier met en avant une connaissance accrue de l'entreprise sans émettre d'avis pour ou contre les risques et les avantages de la présence de cette entreprise. Le second affiche clairement une attitude de défense de l'entreprise nucléaire pour ses hauts seuils de sécurité. Ces deux personnes sont les décideurs politiques locaux les plus exposés vis-à-vis de leur fonction actuelle et passée.

Dix de nos interviewés sont des décideurs politiques locaux accueillant sur le territoire de leur commune un ou plusieurs sites classés Seveso ou nucléaire. Ceux-ci sont soumis à des enjeux politiques, économiques et sociaux difficiles à concilier. Ils engagent leur responsabilité dans une certaine mesure à l'égard des habitants envers lesquels ils ont un devoir d'information vis-à-vis des risques. Ils doivent avoir une certaine connaissance de ce risque puisqu'ils ont pour mission de veiller à la sécurité et au bien-être de leurs administrés en cas de concrétisation d'un risque. Ils portent un regard économique, politique et juridique sur ces situations.

Actuellement, les décideurs locaux sont responsables des décisions prises sur le sol de leur commune, notamment au niveau de l'urbanisme où ils autorisent ou interdisent de construire dans certaines zones soumises à des réglementations particulières. Pourtant, leurs intérêts consistent à développer le dynamisme de leur commune. Ceux-ci ont un discours sur les risques qui comporte des intérêts économiques et politiques parfois différents de ceux des habitants et des techniciens du risque. Ils doivent se consacrer aux intérêts de la commune et à son essor. Or, cela peut s'opposer aux intérêts des habitants car en leur interdisant des constructions de plain-pied, les coûts de construction se révèlent plus élevés. Les décisions prises dans le passé où on laissait s'installer les habitants près des usines à risques, etc. constituent un temps révolu, car depuis les années 1970-1980 les décideurs locaux engagent leur responsabilité sur les décisions qu'ils prennent. Ils doivent rendre des comptes si des conséquences négatives viennent à se concrétiser. Comme les décideurs politiques, les

⁹⁹ Les maires d'Indre et Loire sont à 61,8% des actifs. Ils ont moins de 60 ans pour 54,5% d'entre eux et on compte 24 femmes parmi eux.

industriels vont avoir à cœur de défendre une volonté de dynamisme mais celui-ci va être plutôt orienté vers des intérêts économiques.

4. L'industriel : le « créateur » de risque

Parmi les sept personnes interrogées, correspondant à la figure des industriels, quatre sont des salariés et trois des chefs de sites d'entreprises classées Seveso ou nucléaire.

Ces personnes ont pour mission de faire fonctionner leur entreprise, c'est-à-dire de fabriquer des produits ou de stocker des substances plus ou moins toxiques ou dangereuses et ce suivant des protocoles réglementaires de sécurité qui leur sont imposés. Ainsi, elles visent à remplir un objectif de productivité et de rentabilité pour rendre viable leur entreprise, puis elles doivent se conformer à ces obligations de mises aux normes préventives plus ou moins draconiennes et contraignantes, qui ne vont pas dans le sens de la productivité. Les consignes réglementaires en matière de sécurité sont imposées à plusieurs moments successifs : avant l'ouverture du site puis aux différents moments de la fabrication des produits. La volonté de productivité et les exigences de mise en sécurité, qui ont un coût important, se trouvent souvent exprimées en antagonismes.

Les industriels expriment une certaine confiance dans la sécurité en place au sein de leur entreprise et ils voient avant tout leur intérêt économique et la recherche de productivité, pour faire face à la concurrence notamment. La recherche de productivité peut alors entrer en opposition avec les intérêts sécuritaires que vont promouvoir les experts et autres techniciens du risque.

5. La figure de l'expert : le « technicien » du risque

Les techniciens du risque sont constitués de personnes dont la mission est d'élaborer des scénarios de réponses face aux risques, de les gérer en amont (prévention) et en cas de concrétisation (gestion dans l'urgence). Ils ont une connaissance spécifique et spécialisée des risques qu'ils ont pour objectif de maîtriser et de gérer en cas de crise. *« Un expert est un technicien qualifié chargé de donner un avis sur un élément d'une affaire. »* Ils ont une connaissance particulière et sont dits compétents et responsables de leurs actes dans des limites précises délimitées par un domaine de compétences. Leur perception du risque s'inscrit avant tout sur un regard technique de professionnel, résultant de retours d'expériences, d'une organisation du travail particulière qui inclut une division et une spécialisation des tâches

importante, révélant leur pratique professionnelle. Ils suivent strictement une organisation rationnelle de l'approche des risques et des secours à apporter¹⁰⁰.

Toutes les personnes interrogées sont impliquées directement dans le risque technologique et ce, différemment selon leur rôle. Les quinze personnes sont des techniciens du risque (sapeurs pompiers, policiers, gendarmes, S.I.D.P.C.¹⁰¹, services municipaux de gestion des risques). Tous sont des officiers ou occupent des places de cadres ou des fonctions de gestionnaires des risques au quotidien (dans leurs fonctions administratives) ou dirigent des opérations de secours. Ils appliquent strictement les réglementations et ils possèdent une vision rationnelle et technique du risque. *« L'expert était considéré comme celui qui donnait des réponses objectives, incontestables car scientifiquement incontournables. Son savoir issu de la science ou de la technique ne pouvait être remis en question. Or l'expert a besoin de donner des certitudes au politique qui devra ensuite les transformer en décision opérationnelle pour la gestion. L'incertitude scientifique et technique autorise la marge de négociations que la gestion du risque impose bien souvent. Il assume désormais une double responsabilité pénale et civile. »*¹⁰² Cette position d'expert fait de ces personnes des responsables de la prévention et de la gestion des risques, en amont, pendant et après une crise. Ces techniciens ont pour mission d'assumer, assurer, rassurer et aussi être prêts au pire donc, globalement, agir dans le but de protéger la vie des personnes impliquées.

Au regard des différents entretiens réalisés, il apparaît que les personnes interrogées n'expriment pas les risques avec les mêmes termes ou avec les mêmes perceptions. Qu'est-ce qu'un risque selon les personnes interviewées ? Comment le définissent-elles ? À travers cette question de définition du risque, l'identification et l'étude de ces perceptions permettent de comprendre comment les personnes selon leur statut et leur fonction se positionnent par rapport à cette notion, d'autant que celle-ci, loin d'être neutre et sans ambiguïté, recouvre des réalités multiples.

Un risque est défini par l'idée de « s'aventurer à », « s'exposer à » ou encore « tenter quelque chose. »¹⁰³ Or, selon la position que l'on a dans la société et selon la place que l'on occupe dans une entreprise ou encore dans une institution, les risques ne seront pas connus, ni appréhendés de la même manière. L'approche des risques implique que pour certains, notamment ceux qui ont à gérer des risques spécifiques, l'attention est portée sur des connaissances techniques alors que d'autres moins impliqués ne s'en formaliseront que lorsqu'ils seront confrontés à un retour d'expérience.

¹⁰⁰ La perception des risques par les services publics a été développée dans le cadre d'un D.E.A. soutenu en 2001. Certains aspects seront repris dans cette étude afin de les affiner et d'illustrer le propos actuel. Cela nécessite de réajuster les arguments qui avaient été avancés et qui sont aujourd'hui repris et complétés en croisant le regard des différents intérêts en présence et en complémentarité de ceux-ci dans une volonté de compréhension globale.

¹⁰¹ S.I.D.P.C. : Service Inter-ministériel Départemental de Protection Civile.

¹⁰² VEYRET Y. (sous la dir.), *Les risques*, Paris, S.E.D.E.S./V.U.E.F., 2003, p. 42.

¹⁰³ Dictionnaire Le Robert, 1992, p. 1 721.

PARTIE 2 : SCIENCE, ENVIRONNEMENT ET RISQUE

CHAPITRE 1 : DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Rechercher la protection ou la mise en sécurité, vouloir éviter d'être exposé à des dommages dus à une catastrophe naturelle, se savoir exposé à des dangers de mutilations ou de maladies professionnelles invalidantes au sein d'une entreprise ou liées à l'exploitation de technologies humaines, être soumis à des pollutions et autres dégradations environnementales, etc. sont autant de situations porteuses d'un regard particulier à l'égard des situations que l'on estime être à risques.

L'indifférence face à certains événements, la stigmatisation de certains d'accidents, la recherche de responsables ou de coupables, les demandes d'indemnisation, les discours médiatiques autour des accidents, être victimes ou prendre des décisions pour éviter des risques ou les gérer dans la crise, réaliser des retours d'expérience... incluent autant d'acteurs et de paramètres qui font que l'approche des situations à risques aujourd'hui sont le résultat d'évolutions de perceptions sur plusieurs siècles.

Ces perceptions s'inscrivent dans l'idéologie d'une société et elles suivent les changements et les évolutions qui s'y déroulent. Les modes de pensée et autres systèmes de représentations, hérités de l'essor des sciences et des techniques notamment, ont façonné puis orienté les regards et les priorités accordées aux risques. Nous allons mettre la lumière sur l'essor du développement des sciences et des technologies car le développement rationnel scientifique a contribué à transformer les manières de penser et de se positionner à l'égard de la vie, de Dieu et de la place de l'Homme dans la société, dans le monde et dans l'univers. Ces évolutions sociétales s'étalent sur des siècles et il n'est pas dans notre intention de parler de tout, seulement de mobiliser des éléments clés et importants pour comprendre la manière dont se sont construites ces perceptions de risques.

Nous cherchons à comprendre comment le risque technologique fait l'objet d'un positionnement particulier aujourd'hui entre d'un côté une recherche de protection, dans une sorte d'évitement de la menace et de l'autre côté une certaine acceptation pour l'obtention de biens ou de gains divers utiles à notre société et à notre bien-être. Pour comprendre le regard

que l'on porte et les attitudes que l'on entretient avec ces situations, il nous faut revenir sur la manière dont s'est développé et ancré le terme de risque dans la société. Nous reviendrons donc préalablement sur certaines grandes étapes qui ont été décisives dans la construction de cette notion. Nous aborderons certaines étapes du développement des sciences qui ont été déterminantes dans l'émergence de notre modèle de compréhension et d'approche des risques. Ces étapes nécessiteraient un approfondissement beaucoup plus important mais nous ne mobiliserons ici que celles qui enrichissent et éclairent notre étude sur le risque technologique.

Ainsi nous évoquerons l'essor de la science, le développement du raisonnement scientifique et des connaissances technologiques dans le but d'établir comment le modèle d'explication scientifique se construit et se renforce au fil du temps, enfin comment il fonde sa légitimité en remplaçant progressivement le modèle d'explication religieux suivant un mouvement linéaire mais par à-coups. Nous ne reviendrons pas sur l'exhaustivité des découvertes scientifiques qui concourent à asseoir le modèle d'explication scientifique mais nous tâcherons d'en déterminer des étapes clés mêlées aux contextes socio-politiques dont la poussée du capitalisme, les bouleversements de l'industrialisation ainsi que les phases d'urbanisation et de modernisation des styles de vie. Nous présenterons comment ces tournants sont décisifs dans l'émergence d'une compréhension rationnelle scientifique, dans les changements de modes de compréhension de la société, de l'environnement et des risques qui nous entourent. Enfin, l'essor du raisonnement scientifique va induire des changements dans les perceptions des situations vécues comme des risques.

Les risques technologiques constituent une situation révélatrice d'un système de pensée dont le modèle dominant aujourd'hui est la rationalité scientifique. Ce modèle s'est construit au fil des siècles remplaçant progressivement et sans jamais totalement les évincer, les explications religieuses. La compréhension scientifique des risques va faire ressortir un sentiment de maîtrise produit par l'accroissement des connaissances des phénomènes et par leur meilleure gestion. Les découvertes scientifiques génèrent un sentiment de toute puissance et une impression de pouvoir tout comprendre et tout contrôler. Le risque est affirmé comme étant une construction sociale.

I. L'essor des explications rationnelles scientifiques

Pendant des siècles, dans la société occidentale, les phénomènes de maladie ou d'accident ont relevé de la volonté divine. Ces modes de compréhension vont progressivement, avec l'essor des connaissances scientifiques, laisser place à des explications rationnelles logiques et démontrables scientifiquement.

Dans les faits, le raisonnement en lui-même reste inchangé, au sens où on recherche toujours les causes et les responsables des accidents. En revanche, les explications extérieures aux phénomènes vont laisser place à des éléments de compréhension issus de l'expérience à l'intérieur de la société. La rationalité scientifique se développe dans une société imprégnée par le religieux et le fatalisme. L'essor de la science va induire une cohabitation avec la religion, la première prenant le pas sur la seconde et inversement selon les époques.

Passant au fil de plusieurs siècles d'une vision fataliste déterminée par la volonté divine à un essor de la science et des croyances rationnelles, ces deux modes de pensées et de représentation s'imbriquent aujourd'hui l'un l'autre, à l'avantage de la science et de la rationalité scientifique mais sans faire disparaître, ni détruire l'autre manière de percevoir les phénomènes qui nous entourent.

Ce changement idéologique s'est fait sur plusieurs siècles. Le déterminisme divin, qui a connu un essor important jusqu'au XII^{ème} et au XIII^{ème} siècle, a commencé à décliner à partir du XIV^{ème} siècle. La religion s'inscrit au cœur de la société et y façonne un mode de pensée particulier, jusqu'à ce qu'elle soit déstabilisée par la Réforme religieuse (naissance du protestantisme), puis par la réforme scientifique (périodes des grandes découvertes). Les catastrophes naturelles et les accidents recouvrent un sens bien particulier. *« Ce sont des punitions que Dieu envoie aux hommes vivants dans le péché. Elles démontrent aussi la formidable puissance de Dieu, capable de provoquer des événements qui vont contre le cours de la Nature. Ces catastrophes peuvent aussi annoncer des malheurs plus grands, voire le Dernier jour. Si les catastrophes naturelles sont interprétées comme des signes que Dieu envoie aux hommes de comprendre leur signification exacte. La Bible offre des réponses. Les explications de catastrophes naturelles, comètes, éclipses, etc. reposent traditionnellement sur un certain nombre de citations de la Bible. »*¹⁰⁴ Les accidents et autres situations de crise marquant une rupture avec l'équilibre quotidien sont expliquées par une volonté divine, sur laquelle on ne peut agir. Relayés par les textes bibliques, les habitants légitiment un mode de raisonnement divin ou transcendantal vis-à-vis duquel ils n'ont aucun moyen d'action.

L'humanisme, qui apparaît en Italie au XIV^{ème} siècle et se développe le siècle suivant, redécouvre les textes de l'Antiquité dont celui d'Erasmus qui avance que l'on ne naît pas homme, on le devient. La priorité, accordée aux arts et à la science, favorise l'apparition d'un homme nouveau qui se prend en main, gère sa vie, se cultive et est éclairé par la raison et qui va chercher à maîtriser son destin. Cette approche de la science empirique correspond à la période des découvertes scientifiques de L. de Vinci (1452-1519), des grandes découvertes maritimes de Magellan ou C. Colomb notamment mais aussi de découvertes scientifiques de N. Copernic, (1473-1543) astronome polonais qui a prôné au XV^{ème} siècle l'idée novatrice que la Terre tournait autour du Soleil et non l'inverse comme il était écrit dans les textes Bibliques, ou

¹⁰⁴ ZELLER R., « Les catastrophes naturelles au début de l'époque moderne. Entre curiosité, événement terrifiant et interprétation religieuse », *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Grenoble, M.S.H.-Alpes, 2005, p. 220.

encore G. Galilée (1564-1642) savant italien, qui a découvert au XVI^{ème} siècle la rotation de la Terre sur elle-même et la révolution autour de l'astre solaire, enfin J. Kepler (1571-1630) astronome allemand qui a formulé des lois décrivant l'orbite elliptique des planètes. Ces découvertes scientifiques amènent à repenser la place de l'Homme dans le monde puis dans l'Univers.

Un tournant se produit avec le développement de la recherche de compréhension des phénomènes avec le calcul des probabilités. Ces calculs vont d'abord être orientés sur la mesure de la durée de vie humaine (dans une sorte de calcul d'espérance de vie) et plus précisément sur la probabilité d'avoir un accident au travail, sur les conséquences à attendre si cela provoque une invalidité. Ce raisonnement ne repose plus sur une approche de terrain mais théorique.

En 1654 les mathématiciens Blaise Pascal et Pierre de Fermat apportent une première base mathématique à la théorie des probabilités. Il s'agit d'abord d'une approche abstraite et théorique qui sera posée en 1655, dans les *Pensées* de Pascal lorsque celui-ci lance l'hypothèse ou fait le pari de l'intérêt de croire ou non en Dieu. Dans un contexte d'incertitude quant à l'existence de Dieu, il émet l'idée qu'il vaut mieux s'affranchir des vieux dogmes dictés par la religion auxquels les personnes obéissent de manière irréfléchie en faisant le choix volontaire de mener une vie raisonnable et sans excès, qui permet d'atteindre le paradis s'il existe ou, au pire, de ne pas avoir profité pleinement des plaisirs de la vie terrestre qui de toute façon durent peu de temps plutôt que de ne pas croire en Dieu et risquer l'enfer s'il existe ou, au mieux, de profiter seulement des plaisirs terrestres limités le temps d'une vie. Le pari porte sur cette probabilité de l'existence de Dieu corrélée au fait d'y croire et d'adapter son choix de vie à cette croyance.

Jusque là il ne s'agit que de calculs de choix de vie. Cela va changer avec l'application des calculs de probabilité au commerce par le britannique John Graunt, dans un but sans doute lucratif, sur les mesures de population londonienne. En 1662 il publie des « tableaux sur la vie » à partir du nombre de naissances observées. Ces tableaux permettent d'évaluer la population de Londres selon des méthodes d'échantillonnage rigoureuses, il en donne une première application pratique.

En 1713, un autre mathématicien Jacob Bernoulli publie la « loi des grands nombres » qui porte sur l'élaboration des probabilités et l'interprétation statistique de données à partir d'un nombre limité d'informations. On reste dans les calculs probabilistes théoriques jusqu'en 1738 où le neveu de Jacob Bernoulli introduit l'idée de l'utilité de calculer les probabilités de risque pour celui qui l'encourt, ses motivations et la représentation des conséquences que cela peut avoir. Ainsi les calculs probabilistes ne vont plus être simplement construits *a priori*, théoriquement et décontextualisés des intérêts des personnes, donc des intérêts plus collectifs axés sur la réalité empirique.

À partir du XVIII^{ème} siècle, l'explication par la science, privilégiée par les philosophes des Lumières, va remettre en cause et rejeter l'idée d'acceptation de fatalité divine pour les siècles à venir.

La perception des accidents comme l'expression d'une volonté divine va être mise à mal avec la philosophie des Lumières, dans un mouvement de refus progressif de se soumettre à la volonté divine ou d'accepter la fatalité. Cette vision développée et prônée par la religion, est d'abord remise en cause par Voltaire, qui va critiquer ouvertement son emprise sur les populations. Dans *Candide ou l'optimisme*, l'auteur remet en question l'impact des religieux sur l'interprétation de la providence et du déterminisme divin ainsi que sur tous les événements trouvant leur cause et leur origine sur un chemin préalablement tracé. Les personnes ne peuvent que se soumettre aux dogmes et aux rituels religieux sans pouvoir nécessairement établir de lien logique avec le phénomène auquel elles assistent, parce qu'elles ne maîtrisent rien et n'ont pas d'autre choix que celui de se conformer et d'espérer. Ainsi « *après le tremblement de terre qui avait détruit les trois quarts de Lisbonne, les sages du pays n'avaient pas trouvé de moyen plus efficace pour prévenir d'une ruine totale que de donner un bel auto-da-fé ; il était décidé par l'Université de Coïmbre que le spectacle de quelques personnes brûlées à petit feu, en grande cérémonie, est un secret infailible pour empêcher la terre de trembler.* »¹⁰⁵ Pour Voltaire, ce n'est pas Dieu qui envoie une catastrophe pour punir les hommes, il s'agit d'une manifestation d'un phénomène naturel. Dans *Zadig ou la destinée*, Voltaire interroge la question de la « providence » ou de la « destinée » dans une société orientale. Zadig, qui pense au départ pouvoir être heureux grâce à « sa position sociale et à ses mérites, » réalise au fur et à mesure de ses expériences que tout ce qu'il fait de bien l'amène à être puni ou à être menacé de mort. Plus les épreuves passent et plus il remet en cause la providence divine et la destinée sur lesquelles il n'a aucune prise et auxquelles il ne peut se soustraire. Il essaie de s'approprier sa vie tant par ses choix que par les conséquences de ses actes dont il doit assumer la responsabilité. Face à la providence, il n'est pas convaincu et doute. Ces doutes sont illustrés par ses inquiétudes et sa perception déconcertante du monde qui l'entoure où il ne peut rien maîtriser. À travers l'exemple de son apparente blessure mortelle à l'œil, il est déconcerté comme on peut le voir avec ce qui suit : « *on envoya jusqu'à Memphis chercher le grand médecin Hermès, qui vint avec un nombreux cortège. Il visita le malade, et déclara qu'il perdrait l'œil blessé, il prédit même le jour et l'heure où ce funeste accident devait arriver. « Si c'eût été l'œil droit, dit-il, je l'aurai guéri ; mais les plaies de l'œil gauche sont incurables. » Tout Babylone, en plaignant la destinée de Zadig, admira la profondeur de la science d'Hermès. Deux jours après, l'abcès perça de lui-même, Zadig fut guéri parfaitement.* »¹⁰⁶

Allant plus loin que Voltaire sur le tremblement de terre de Lisbonne, J. J. Rousseau, dans une lettre qui lui est adressée, considère les conséquences néfastes et destructrices que les

¹⁰⁵ VOLTAIRE, « *Candide ou l'optimisme* », *Romans et contes*, Paris, Garnier-Flammarion, 1759, réédition de 1966, p. 169-259.

¹⁰⁶ VOLTAIRE, « *Zadig ou la destinée* », *Romans et contes*, Paris, Garnier-Flammarion, 1759, réédition de 1966, p. 32.

hommes subissent liées en grande partie à leurs actes : « *convenez, par exemple, que la nature n'avait point rassemblé là 20 000 maisons de six à sept étages, et que si les habitants de cette grande ville eussent été dispersés plus également, et plus légèrement logés, le dégât eût été beaucoup moindre et peut-être nul.* »¹⁰⁷ Selon J. J. Rousseau, l'explication des accidents et des catastrophes est imputable non à la nature comme l'avance Voltaire mais directement aux choix de modes de vie des hommes en société. L'opposition des deux points de vue a finalement donné raison à J. J. Rousseau.

D. Diderot au XVIII^{ème} siècle, critiquera le bien-fondé de l'explication rationnelle religieuse en remettant directement en cause sa raison d'être. Les idées philosophiques doivent pouvoir répondre à des questionnements métaphysiques et moraux. Il semble que les retours d'expérience d'accidents incitent les personnes à devenir clairvoyantes et réceptives aux opportunités et aux choix qu'elles peuvent faire dans leur vie. Dans *Jacques le Fataliste*¹⁰⁸, Jacques le personnage principal porte inscrit en lui le poids explicite de la détermination et de l'attitude non-réfléchie de celui qui croit que toute vie est prédestinée et que tout son déroulement est déjà écrit avant d'être vécu. Jacques est une personne qui a intériorisé des préceptes et qui perçoit l'impact de la religion. Il représente l'homme du peuple qui depuis le Moyen-Âge a complètement intégré la croyance selon laquelle les événements se déroulent parce que tout a déjà été écrit et décidé préalablement, que l'on ne peut rien y changer et que l'on ne peut ni influencer, ni maîtriser les enchaînements de causes à effets. Il commence à remettre en question cette représentation du destin lorsqu'il raconte ses expériences à son maître tout au long de son périple. Le fatalisme de Jacques est limité par sa capacité à mettre en doute, questionner, laisser ses émotions le gagner, ainsi que ses pressentiments. Son recours à l'explication fataliste lui permet de se soumettre à ces phénomènes et d'accepter passivement ce qui lui arrive. Avec le raisonnement scientifique une personne peut influencer sur son destin, à condition d'en connaître les causes et d'agir sur elles, alors que le fatalisme implique l'idée de soumission inéluctable à la volonté divine et l'absence totale de liberté de l'homme. Le fatalisme explique les problèmes moraux auxquels l'individu peut être confronté dans la réalité et contredit souvent ses désirs et autres envies. Le fatalisme de Jacques va perdre petit à petit de son influence au profit de la science qui apporte des réponses rationnelles, donne du sens aux phénomènes, lui procure une impression de liberté et apaise ses esprits. À la fin de l'œuvre le héros reste partagé entre ses convictions héritées de son apprentissage religieux et la volonté de rechercher à comprendre d'un point de vue rationnel scientifique l'explication des phénomènes qui se produisent. Déjà il a acquis la capacité de douter et de remettre en question même s'il refuse de l'appliquer vis-à-vis de l'ordre établi. À travers cet ouvrage, D. Diderot assoit sa conception de l'athéisme sur l'émergence et l'essor d'un modèle de pensée basé sur le raisonnement scientifique.

¹⁰⁷ ROUSSEAU J. J., *Lettre sur la Providence*, 1756.

¹⁰⁸ DIDEROT D., *Jacques le fataliste*, Paris, Classiques français, 1773, réédition de 1993.

La religion, qui apportait un certain type de réponses aux personnes confrontées aux risques naturels comme à ceux liés à l'activité humaine, va à la fin du XVIII^{ème} siècle laisser place à un autre type d'explications des phénomènes de risques, basé sur la pensée rationnelle et les connaissances scientifiques. La société va s'inscrire dans un processus de laïcisation, où les personnes vont commencer à croire que leur vie repose entre leurs mains et non entre celles de Dieu. Les événements sont de plus en plus expliqués selon des modèles d'explication scientifique et ont des causes, humaines, déterminables et quantifiables. Parallèlement on assiste à une montée de sécularisation puis à une montée de l'individualisme amorcée par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ce basculement se produit à l'intérieur de la société à un moment où le collectif est majoritairement prêt à accepter ce changement de perception des choses. C'est à la fin du XVIII^{ème} siècle que les explications rationnelles scientifiques vont trouver un ancrage dans le social et le politique.

Ces transformations se réalisent sur le long terme. La science et les démonstrations scientifiques vont remplacer la religion pour le rôle de chacun dans la société. M. Weber illustre cette idée en développant l'idée que la société change et se tourne résolument vers des explications scientifiques démontrables et vers la recherche de causes rationnelles aux événements. Selon lui : « *l'intellectualisation et la rationalisation croissantes ne signifient donc nullement une connaissance générale croissante des conditions dans lesquelles nous vivons. Elles signifient bien plutôt que nous pourrions, pourvu seulement que nous le voulions, nous prouver qu'il n'existe en principe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie ; bref que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision. Mais cela revient à désenchanter le monde. Il ne s'agit plus pour nous, comme pour le sauvage qui croit à l'existence de ces puissances, de faire appel à des moyens magiques en vue de maîtriser les esprits ou de les implorer mais de recourir à la technique et à la prévision. Telle est la signification essentielle de l'intellectualisation.* »¹⁰⁹ La science pousse à douter de l'ensemble des dogmes inscrits dans les textes et à remettre en question les *certitudes* « *taken for granted* » qui reposent sur les anciens héritages religieux et culturels, au profit de ce que M. Weber appelle le désenchantement du monde¹¹⁰ pour une compréhension de notre société basée sur la rationalité scientifique, ce qui permet l'entrée dans l'ère de la modernité. « *Ce désenchantement -et la perte de sens qui en résulte- constitue l'une des caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler la modernité. Il est en tout cas l'une des causes majeures de l'athéisme moderne.* »¹¹¹ En passant à des modèles d'explication scientifique, l'analyse des phénomènes par la raison va se généraliser. Plusieurs siècles auront été nécessaires pour penser

¹⁰⁹ WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, réédition de 1996, p. 90 et GAUCHET M., *Le désenchantement du monde*, Paris, Gallimard, 1985.

¹¹⁰ GAUCHER M., *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985. Dans cet ouvrage sur la sécularisation, l'auteur explique par le désenchantement du monde, que la religion ne constitue plus la structure de la société et qu'elle ne légitime plus ce modèle d'organisation. En revanche les croyances privées pensées et vécues individuellement perdurent mais elles sont séparées de l'organisation globale de la société.

¹¹¹ LAGADEC P., *Ruptures créatrices*, Paris, éditions d'organisation, 2000, p. 568.

que la « raison » des hommes pouvait permettre de connaître et de maîtriser le « destin » de la société et des individus qui la composent. Ce cheminement se fait parallèlement au niveau politique et social, donnant à penser que cette évolution n'est pas le résultat d'un hasard, mais le fruit d'une profonde évolution. Ce processus agite également la sphère politique conduisant à son bouleversement dont la Révolution française est le reflet.

L'essor de la rationalité va se poursuivre avec l'idée de finitude de la vie et le développement de l'individualisme en conséquence directe. D. Bourg et J.-L. Schlegel ajoutent en plus l'idée de « finitude du monde moderne. » Pour eux, « ...la notion de justice renvoie à l'épanouissement des individus et à la satisfaction de leurs intérêts. Dès lors, ils sont avant tout attentifs à l'aspect économique des choses, et, du reste, ils sont les premiers à l'avoir été de façon aussi systématique. Le but de l'État consistant à garantir l'intérêt individuel, voire à le favoriser, les sociétés démocratiques modernes, effectivement, se font un point d'honneur de protéger matériellement les individus. Mais la contre-partie, c'est qu'elles les livrent beaucoup plus à eux-mêmes, et donc les exposent sur le plan spirituel. Le sens n'est plus donné d'emblée : il n'est plus reçu par le biais de traditions avérées et acceptées. La religion, cette matrice commune et première, est devenue un objet de choix et de discussion, voire d'indifférence. Du coup, les individus sont contraints de chercher eux-mêmes un sens à leurs malheurs quotidiens et aux déceptions qu'ils éprouvent inmanquablement quand les « promesses » ne se réalisent pas. »¹¹² Avec l'affaiblissement de la religion, les personnes qui croyaient au Paradis, à la Rédemption et donc en une vie éternelle après la mort, se retrouvent avec une vie courte, parfois difficile et sans espoir d'une vie meilleure après la mort. Le crédit croissant accordé aux sciences et aux explications rationnelles fait de la vie un temps déterminé par l'espérance de vie, à condition qu'il n'y ait pas de rupture brutale marquée par un accident. La mort apparaît comme une fin en soi, on ne vit plus que le temps d'une existence sur Terre et la mort devient une fin définitive. Cette vision se développe au XIX^{ème} siècle avec l'essor des connaissances scientifiques puis de l'industrialisation. Ces bouleversements vont se répercuter sur les perceptions des personnes et sur les modes de vie passant du rural à l'urbain. Ce changement de positionnement va accroître l'aspect de finitude de la vie et va amener à l'essor de l'individualisme, à l'accroissement des libertés et à la recherche de l'égalité.

Il faut ajouter que les découvertes scientifiques se poursuivent mais qu'elles ne suivent pas une évolution linéaire. Au contraire ces découvertes sont faites de ruptures dans la construction du savoir scientifique. Selon M. Foucault, « à ne pas reconnaître dans la science une pratique discursive qui a ses niveaux, ses seuils, ses ruptures diverses, on ne peut décrire qu'un seul partage historique dont on reconduit sans cesse le modèle tout au long des temps, et pour n'importe quelle forme de savoir le partage entre ce qui n'est pas encore scientifique et ce qui l'est définitivement. Toute l'épaisseur des décrochages, toute la dispersion des ruptures, tout le décalage de leurs effets et le jeu de leur indépendance se trouvent réduits à l'acte

¹¹² BOURG D., SCHLEGEL J.-L., *Parer aux risques de demain*, Paris, Seuil, 2001, p. 60 et 61.

monotone d'une fondation qu'il faut toujours répéter. »¹¹³ Les connaissances scientifiques se font par à-coups successifs ; réussites et progrès alternent avec les ruptures et les accidents. Une des expressions de la construction de ce savoir est illustrée par l'essor de la mécanisation, de l'industrialisation et de la rationalisation des techniques entre le début XVIII^{ème} siècle et le XX^{ème} siècle. « *Que l'on songe aux métiers à tisser du XVIII^{ème}, aux moulins du XIX^{ème}, aux manufactures et aux usines d'assemblages du XX^{ème} siècle. L'énergie cinétique brute et sauvage des chutes d'eau, puis, plus tard, l'énergie potentielle du charbon et du pétrole ont été exploitées, canalisées, centralisées et transformées en mouvement réciproque et rotatif pour activer les bielles et faire tourner les engrenages qui tissaient les vêtements... Le même motif mécanique qui a dirigé la conception de ces monstres industriels et des nombreuses mécaniques – machines à écrire, automobiles, machines à laver – qui étaient fabriquées dans ces usines, a été bientôt étendu au processus de fabrication. La dernière expression en est la chaîne de montage qui divise le processus de fabrication en une série linéaire de tâches ordonnées.* »¹¹⁴ On tend à aller vers des machines plus performantes, plus complexes et auxquelles ont été intégrés des systèmes de sécurité pour éviter et faire diminuer le nombre de victimes. Face aux accidents, toujours plus nombreux avec l'essor de la mécanisation, de plus en plus de personnes sont concernées individuellement. Les accidents recouvrent une diversité importante induite par l'essor des industries et des technologies. On cherche, de plus en plus, à déterminer les causes de l'accident, à comprendre le déroulement du sinistre et ses conséquences. Les modalités d'explication suivent un raisonnement scientifique compréhensible empiriquement et *a posteriori*.

La science donne des explications mais elle se précise et se spécialise à tel point qu'elle devient abstraite et incompréhensible à toute personne non spécialiste du sujet analysé. « *La situation actuelle apparaît à de nombreux observateurs et de manière implicite dans les sensibilités collectives comme marquée par l'hyper-puissance des moyens techniques, par l'immensité corrélative des dangers allant de pair avec l'impuissance des contrôles et l'inefficacité des régulations. De sorte que, si le paradigme du risque et le paradigme du progrès intègrent les mêmes tendances et les mêmes facteurs (individuation, développement technologique, transformation de la nature) le paradigme du risque ne leur attribue plus un signe positif comme c'était le cas durant les temps modernes. Il leur oppose un signe négatif, ou tout au moins le signe de l'indétermination qui, à bien des égards, s'avère anxiogène.* »¹¹⁵ Avec l'essor technologique apparaît l'insatisfaction de ne pouvoir répondre à toutes les questions. À peine la satisfaction d'avoir obtenu des réponses se produit que d'autres interrogations émergent.

¹¹³ FOUCAULT M., *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 245 et 246.

¹¹⁴ LARRÈRE C., LARRÈRE R., *La Crise environnementale*, Paris, I.N.R.A., 1997, p. 206 et 207.

¹¹⁵ GENESTIER P., WITTNER L., « Du progrès au risque. Changement de paradigme de l'action publique », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 88 et 89.

La science fait naître de nouvelles curiosités, impossibles à combler, et frustre ceux qui croyaient qu'elle pouvait répondre à toutes leurs attentes, enfin elle détruit tout espoir de vie meilleure après la mort, puisqu'elle n'apporte pas de réponse métaphysique. Elle a contribué à « tuer » Dieu et n'a pas satisfait la recherche du sens à la vie. Au désenchantement du monde va correspondre un essor du « désespoir » de l'individu confronté à lui-même. *« La vie individuelle du civilisé est plongée dans le « progrès » et dans l'infini et, selon son sens immanent, une telle vie ne devrait pas avoir de fin. En effet, il y a toujours possibilité d'un nouveau progrès pour celui qui vit dans le progrès. L'homme civilisé, placé dans le mouvement d'une civilisation qui s'enrichit continuellement de pensées, de savoirs et de problèmes, peut se sentir « las » de la vie et non pas « comblé » par elle. En effet il ne peut jamais saisir qu'une infime partie de tout ce que la vie de l'esprit produit sans cesse de nouveau, il ne peut saisir que du provisoire et jamais du définitif. »*¹¹⁶ L'avènement de la science a fait perdre des repères existentiels qui orientaient le sens des vies humaines, depuis des siècles sans parvenir à en proposer d'autres, laissant les personnes désarçonnées et désabusées devant les situations qu'elles estiment être des menaces pour elles et pour leur entourage. M. Douglas, dans son ouvrage, *De la souillure* avance l'idée que le monde dans lequel nous vivons est imprégné de morale et surtout politisé¹¹⁷. Les accidents et les catastrophes qui se produisent, comme les situations à risque sont réappropriés par les sciences qui leur donnent un sens particulier, rationnel et différent des explications religieuses. Les sciences elles-mêmes deviennent un enjeu politique mais elles constituent le modèle de référence dans l'explication des situations d'accident notamment. Cette situation de compréhension des phénomènes par la rationalité scientifique s'est affirmée au fur et à mesure du temps et malgré le fait qu'elle ne parvienne pas à donner toutes les réponses aux interrogations et qu'elle laisse apparaître des zones d'ombre dans certaines situations, elle demeure le modèle de référence dans notre société.

II. Industrialisation, urbanisation et politiques au XIX^{ème} siècle

Au XIX^{ème} siècle la société se transforme, avec l'industrialisation, l'urbanisation, l'essor de nouvelles techniques et les nouveautés technologiques. On assiste à la transformation de classes sociales avec la diminution du nombre de paysans et l'essor du monde ouvrier. On assiste à un bouleversement de modes de vie plus urbains et tournés autour de modes de pensée plus libéraux (développement du capitalisme) et de comportements plus individualistes.

Dans un contexte d'essor industriel et d'urbanisation amorcé au début du XIX^{ème} siècle dans les pays occidentaux, que l'on parle de Révolution industrielle dans les pays anglo-saxons

¹¹⁶ WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 91.

¹¹⁷ DOUGLAS M., *De la souillure*, Paris, la Découverte, 1967, réédition de 1992, p. III.

ou d'industrialisation en France, l'utilisation des techniques industrielles va bouleverser l'état de la société. L'industrialisation est accompagnée d'une urbanisation importante qui engendre une concentration d'émissions de particules de charbon utilisées pour le chauffage et pour les besoins d'une population de plus en plus nombreuse. Le nombre d'industries, leurs types de productions et la densification de leurs fabrications augmentent leur quantité de rejets de produits polluants et les possibilités de défaillances techniques.

Le développement et la maîtrise des techniques s'accroissent, les systèmes se complexifient, les progrès industriels enfin la compréhension scientifique des accidents se développent. On observe un essor considérable de la manufacture dans le secteur du textile avec la généralisation des métiers à tisser et des premières constructions de lignes de chemins de fer avec l'utilisation du charbon, du fer et de la machine à vapeur pendant la première vague d'industrialisation (autour des années 1830). Parallèlement aux techniques ont été développées de nouvelles sources d'énergie comme l'électricité, de nouveaux matériaux comme l'acier ou l'aluminium et de nouveaux types d'industries (industrie lourde et chimie). Enfin les premières automobiles apparaissent pendant la deuxième vague d'industrialisation (autour des années 1870). Ces changements amènent à reconfigurer le territoire et à ouvrir ses frontières, à élargir le marché et l'industrialisation, enfin à stimuler le dynamisme économique et à asseoir l'innovation technique et technologique.

Au fur et à mesure que l'on diffuse auprès du public des produits techniques ou technologiques, le sens que l'on donnait jusqu'alors aux accidents va se trouver bouleversé. L'industrialisation génère de nouvelles techniques d'approche de la matière, plus diverses et plus complexes. L'utilisation des machines amène à s'interroger sur leur fonctionnement, qui peut être générateur d'accidents. Ces derniers ne sont plus imputables à une volonté divine, ils sont la conséquence d'erreurs ou de pannes des machines créées par l'homme. Autrefois basées sur des modèles de raisonnement religieux, les causes des accidents suivent désormais des explications scientifiques et techniques. Pourtant malgré les progrès technologiques, les accidents ne disparaissent pas, ils recouvrent même une diversité croissante.

Pour É. Durkheim¹¹⁸, avec l'industrialisation et l'urbanisation du XIX^{ème} siècle, des changements considérables se produisent dans la manière de travailler. La solidarité se pratique le plus souvent de manière collective. On assiste à une rationalisation du travail basée sur la division des tâches et une spécialisation des fonctions, mettant en présence des salariés et leurs supérieurs en interdépendance les uns avec les autres¹¹⁹. Ils vont développer des savoir-faire propres à leur poste et devenir très complémentaires les uns des autres, compétents sur une tâche à effectuer, responsables de la mission qu'ils ont à remplir et perdre plus ou moins de vue l'objectif global à atteindre. Cela contribue à déposséder les salariés de la maîtrise du processus de travail. Les salariés développent des intérêts plus personnels, ils sont moins contraints par le

¹¹⁸ DURKHEIM É., *De la division du travail social*, Paris, P.U.F., 1893, 4^{ème} réédition.

¹¹⁹ DURKHEIM É., *De la division du travail social*, Paris, P.U.F., 1893, 4^{ème} réédition.

groupe auquel ils appartiennent. Ils vont alors chercher à se protéger des situations qui leur échappent et quand ils perçoivent qu'ils ont des intérêts en commun à défendre.

La première moitié du XIX^{ème} siècle marque l'emprise croissante de la rentabilité économique, de la productivité industrielle¹²⁰ et de la classe ouvrière plus nombreuse et dans une certaine mesure plus influente. La classe ouvrière, devient un poids important au niveau de sa force de pensée et de sa force d'action pour faire changer les modes de domination au sein de la société. Les salariés de différentes corporations professionnelles « s'associent » pour faire face aux accidents, aux pressions exercées par le patronat et par la rentabilité économique induite par l'industrialisation.

Les avancées technologiques bénéficient du soutien financier conséquent de la bourgeoisie. Le Code civil, à cet égard, est important, car il consacre la concurrence, le libre-échange et la liberté d'entreprise. Il prône également les valeurs du « paternalisme », ce qui renforce le pouvoir des patrons sur les ouvriers. En revanche, il pose un principe d'égalité des parties en cas de conflit. Autrement dit, un ouvrier peut contester un contrat ou montrer un désaccord s'il estime être dans son droit. Son avis est d'autant plus pris en compte que la loi protège les parties considérées comme faibles, à savoir les paysans et les ouvriers.

Cependant, ils restent une force latente tant qu'ils ne sont pas relayés par des représentants qui peuvent défendre leurs intérêts et tant qu'ils ne sont pas écoutés par les autorités politiques. Se nourrissant de théories socialistes, issues du courant des Utopistes, les ouvriers rêvent d'une société plus égalitaire et de modes d'exploitation plus humains. Le courant des Utopistes s'est dessiné dans la première moitié du XIX^{ème} siècle sur un fond de misère sociale. Ce mouvement, connu sous le nom de socialisme utopiste, part de la situation précaire des salariés et il est relayé par des intellectuels comme C. Fourier. Les Utopistes appuient leurs propos sur les abus du capitalisme et les profondes inégalités qu'il peut générer. Ils dénoncent le creusement de la domination des classes sociales aisées et ils prônent un monde plus égalitaire à défaut de parvenir à un monde « parfait. » Rêvant d'un monde basé sur davantage de coopération entre les hommes, ils imaginent des phalanstères. Ceux-ci seraient constitués de groupes de personnes aux intérêts proches, ils pratiqueraient des activités professionnelles leur procurant une satisfaction, en opposition au travail « obligatoire » perçu comme pervertissant et déstructurant. Chaque personne de la communauté recevrait par répartition des dividendes annuels, répartition qui suivrait d'abord une recherche de profit puis une recherche de partage basé sur la générosité. Le mouvement utopiste est marqué par une recherche d'égalité, d'absence de propriété privée mais il est régi par une organisation interne rationnelle et précise. Il constitue la base du communisme et du socialisme. Cette idée de « coopération » fait rêver certains salariés, pour peu qu'ils soient un peu soutenus et guidés. Ils souhaiteront reprendre et développer ce concept dans des regroupements ou des associations.

¹²⁰ L'industrie textile, la construction de machines, la métallurgie se développent fortement, favorisée par l'essor des chemins de fer et l'extraction du charbon.

Le mouvement des Utopistes participera et contribuera à donner une place et une légitimité aux ouvriers dans leurs revendications pour de meilleures conditions de travail et de protection par un accès à des caisses de mutuelles. Même s'il fait l'objet de méfiance et de rejet de la part des politiciens, le mouvement utopiste parviendra au moins à faire prendre conscience petit à petit de l'existence et de la réalité de la classe ouvrière.

Vivant dans des conditions de vie difficiles souvent insalubres, entre les conditions de travail¹²¹, la pauvreté, la précarité des familles et les maladies¹²², les classes ouvrières sont perçues comme des classes dangereuses. Pour l'État, il faut les contrôler et le paternalisme va mettre en œuvre cette surveillance. Avec le paternalisme, les patrons vont faciliter l'accès et le maintien des salariés et de leur famille à un logement. Le but est de les sédentariser afin de les surveiller et de limiter leurs déplacements sur le territoire. Ils doivent instruire et dispenser une éducation, si sommaire soit-elle, en matière d'alphabétisation et de moralité dans le but de les assagir. Enfin ils doivent garantir une assistance en cas de besoin.

L'économie capitaliste, qui va prendre son essor tout au long du XIX^{ème} siècle, s'appuie sur l'idée d'une modernité basée sur la productivité et une recherche importante de rendement.

Le retour de l'empire en 1852 est assez bien perçu car il autorise le développement du capitalisme, la spéculation financière et les regroupements festifs. Sa popularité va s'effriter car il prône seulement une façade de justice sociale et il bloque les libertés : censure de la presse, orientation de l'éducation, blocage de l'action des associations et suppression du suffrage universel masculin. À partir de 1860, il cherche à regagner la confiance du peuple en lui accordant certains droits allant dans le sens de l'association et de la solidarité collective¹²³. Le climat social et politique tend à encourager le développement des mouvements associatifs. Des tentatives de mutualisation voient le jour avant d'être placées sous le contrôle du patronat. Il en résulte un accroissement du nombre d'associations puisque plus de 2 000 d'entre elles regroupaient 120 000 adhérents. Napoléon III incite au développement des mutuelles, il est le premier à pousser dans cette voie. Son intention est de laisser les salariés se constituer en groupes solidaires, prêts à s'entraider, mais il cherche aussi à limiter le montant des dédommagements à verser par l'État en cas de besoin. Cela permettait du même coup de responsabiliser dans une certaine mesure ces salariés, même si les caisses restent placées sous l'autorité patronale. Il mène un contrôle tatillon dans le but de surveiller et de contrôler les déplacements et les regroupements de personnes¹²⁴.

¹²¹ Autour de 300 jours par an.

¹²² Des maladies telles que la tuberculose, la silicose des mineurs, les intoxications dans le textile.

¹²³ Ces droits incluent davantage de liberté de presse, une meilleure représentation populaire aux assemblées et une tolérance du droit de grève ainsi que des organisations syndicales.

¹²⁴ Cela amènera au constat en 1890 que près de 6 000 mutuelles existeront, 4 400 feront l'objet d'une approbation et on dénombrera 700 000 adhérents.

À partir de 1875, on assiste au retour en force des républicains¹²⁵ qui autorisent de nouvelles libertés. Sous l'impulsion de J. Grévy et de J. Ferry des mesures populaires sont initiées autorisant une liberté totale de presse et un enseignement primaire obligatoire de 6 à 13 ans, laïc et gratuit pour tous. En 1884, la liberté d'association est votée. Les pressions exercées pour développer une mutualisation et une protection collective finissent par faire législation et être reconnues par l'État. De plus les nouvelles technologies continuent de se diversifier et de se mécaniser, des accidents inconnus auparavant se produisent, accroissant l'importance de s'assurer dans une certaine mesure face au risque ou à l'éventualité d'un accident puisqu'il n'est pas toujours prévisible, maîtrisable ou évitable.

En 1887 commence la construction de la Tour Eiffel, symbole de l'essor et de la valorisation de l'activité industrielle en France et aussi de la maîtrise des techniques. Lors de la Révolution industrielle les ouvriers prennent conscience que c'est eux qui créent du risque. Dans son roman *La Bête humaine*, É. Zola¹²⁶, relate l'accident de la locomotive Lison, accident inspiré d'une catastrophe de 1842¹²⁷, où les conséquences d'une défaillance technologique sont aggravées par le facteur de la vitesse¹²⁸.

La technologie et la connaissance scientifique assoient leur domination comme système de référence. L'essor et la modernisation des techniques, les découvertes scientifiques qui se produisent du XIX^{ème} siècle jusqu'à la Seconde guerre mondiale vont toucher un peu tous les domaines. Les progrès sont divers, ils vont provoquer des changements de modes de vie et contribuer à affirmer un autre mode de pensée basé sur le modèle d'explication rationnel. Les découvertes scientifiques mises au point pendant la Seconde guerre mondiale (vaccins, pénicilline, bombe nucléaire, radar, matériaux textiles comme le nylon et le synthétique) se poursuivent et se diversifient dans tous les domaines, asseyant la compréhension logique et rationnelle scientifique.

¹²⁵ La III^{ème} République s'étend sur une période de 1870-1940.

¹²⁶ ZOLA É., *La bête humaine*, Paris, Minuit, 1890, réédition de 1971.

¹²⁷ En 1842 un accident ferroviaire sur la ligne Paris-Versailles provoque la mort de 55 passagers. Certains sont morts brûlés, faute d'avoir pu être évacués des voitures en bois, fermées au départ du train, par mesure de sécurité.

¹²⁸ DAUPHINÉ A., *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, Armand Colin, 2001, réédition de 2004, p. 42.

III. Avancées technologiques au XX^{ème} siècle, essor économique des années 1950 et 1960

Après la Seconde guerre mondiale, des changements importants vont être amorcés dans les pays occidentaux et notamment dans la société française. Société rurale, la France va se moderniser, s'urbaniser et s'industrialiser.

Les principaux secteurs d'activité d'après-guerre se trouvent en partie nationalisés. La période va concentrer l'attention de la société sur la reconstruction des villes détruites et sur l'économie nationale. Pendant cette période de plein emploi, les revenus des Français¹²⁹ sont multipliés par deux entre 1949 et 1973 ce qui profite surtout à l'essor de la classe moyenne. Les années 1950 vont être dirigées sur les besoins induits par l'après-guerre, par le baby-boom (besoins en logements adaptés aux familles plus nombreuses) et par les flux migratoires des populations rurales vers les villes et sur de nouveaux concepts d'aménagement du territoire. Il faut rebâtir au plus vite. On voit alors se développer un type d'habitat vertical, collectif, d'une architecture simplifiée, géométrique et rationnelle. Les besoins en logements sont considérables, l'économie connaît une pleine accélération¹³⁰. Ces constructions sont visibles essentiellement dans les banlieues et les périphéries urbaines¹³¹. Les grands ensembles résultent directement de ce contexte économique, des intérêts financiers, de l'ambition des entreprises, d'une administration parfois démunie ou consentante et d'interventions intéressées des décideurs politiques, conjugués à un important besoin social. L'échelle de ces besoins va privilégier la quantité plutôt que la qualité architecturale des bâtiments et des espaces urbains. L'ampleur des besoins en logements et la forte demande sociale¹³² justifient cette politique sociale des grands ensembles.

Les maisons sont modernisées et équipées. L'arrivée de l'électroménager, des produits chimiques pour l'agriculture (insecticides, pesticides...) comme pour la vie quotidienne (détergents...) puis la démocratisation de l'accès à la télévision confirment l'accès à la consommation. Les médias se développent que ce soit la radio, la télévision ou encore les

¹²⁹ Après la Seconde guerre mondiale, l'intervention de l'État dans l'économie et la société prend toute son ampleur, avec la généralisation des systèmes de Sécurité sociale et la mise en place des politiques de redistribution des revenus. Elle se traduit par une hausse importante de la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale dont le taux passe ainsi de 10% du P.I.B., au début du XX^{ème} siècle, à plus de 50% du P.I.B. dans certains pays européens.

¹³⁰ Les grandes entreprises du bâtiment dont Bouygues et S.A.E. profitent de cette importante demande et deviennent de grands groupes financiers.

¹³¹ Le « rurbain » fait référence à une banlieue de faible densité, qui inclut encore une activité rurale et où résident des personnes travaillant dans une commune à proximité. À la fin du XX^{ème} siècle, certaines banlieues de grandes villes ont été le lieu de violences et d'actes de délinquance. Ces événements ont cristallisé l'attention sur les grands ensembles et les stigmatiseront sur le long terme comme étant non intégrateurs pour les habitants et sources de risques sociaux.

¹³² Comme les coûts peu élevés de construction et de fabrication ou encore la modernisation des modes de vie : installation et accès à l'eau courante, à l'électricité et à plus de fonctionnalité des logements.

journaux. Les années 1960 correspondent à une période d'euphorie économique à travers le travail et une possibilité d'acheter et de consommer sans précédent.

Parallèlement les connaissances techniques et scientifiques avancent et contribuent à asseoir la domination du modèle scientifique comme mode de compréhension. On assiste dans les années 1960 à la mise au point de Spoutnik, premier satellite dans l'espace, à la création de la bombe thermonucléaire et de la bombe à hydrogène, au vaccin contre la poliomyélite dans le domaine médical, à la télévision couleur ou encore à la découverte de la structure A.D.N. Ces diverses découvertes touchent un peu tous les domaines, elles permettent de laisser envisager la capacité de la science à tout découvrir, tout comprendre et à tout expliquer.

Certaines de ces découvertes améliorent le quotidien des habitants mais ils vont commencer à émettre des doutes et remettre en question le bien-fondé de la portée de ces avancées. L'émergence d'une culture et d'une contre-culture, avec notamment le mouvement hippie, puise ses origines dans une contestation du matérialisme inclus dans le capitalisme qui s'est développé après la Seconde guerre mondiale. Les hippies dénoncent la société de consommation, les valeurs dominantes de la société capitaliste véhiculées par la consommation, un certain mode de vie individualiste, la domination de la classe bourgeoise et un certain paternalisme encore prégnant, ou encore le modèle religieux, qu'ils vivent comme un carcan. Prônant la non-violence, les hippies cherchent à défendre leur milieu de vie. Ce mouvement ne parviendra pas à changer le monde suivant son modèle de pensée mais il contribuera à faire prendre conscience que d'autres modèles de société sont possibles en dehors de la seule société de consommation.

Les années 1960 s'achèvent sur un climat de contestation sociopolitique en France comme aux États-Unis et les années 1970 débutent sur la poursuite de cette remise en cause des valeurs prônées par la société de consommation. Cette décennie commence avec l'explosion de mouvements culturels plutôt jeunes et contestataires en rupture avec la domination économique du système capitaliste et des valeurs perçues comme corporatistes. Ces mouvements perçus comme des mouvements de contre-culture s'expriment à travers le mouvement hippie, le féminisme, les courants musicaux, les arts et notamment ceux de la rue, le cinéma underground, les mouvements artistiques, la contre-culture anarchiste.

Composés de jeunes, souvent des Américains¹³³, en rupture avec le modèle que leur ont transmis leurs parents, les hippies prônent des valeurs communautaires et un mode de vie plutôt nomade jusqu'à la guerre du Viêt-Nam qu'ils rejettent violemment. Ces valeurs de pacifisme et d'écologie trouvent peu d'écho à cette période en dehors de ces mouvements contestataires de jeunes car la pression économique et politique est très forte pour asseoir la domination du système capitaliste sur le système communiste. La guerre froide bat son plein, l'enjeu primordial au tournant des années 1970 est la course à l'armement nucléaire, à la conquête de

¹³³ La moitié de la population des États-Unis est âgée de moins de 25 ans au milieu des années 1960.

l'espace, etc. les dirigeants des États ne se préoccupent pas tant des jeunes contestataires et de la préservation de l'écosystème que d'asseoir un modèle de domination à l'échelle planétaire.

Pendant les événements de Mai 68 on note une réaction contre le développement et la croissance de la société de consommation qui génère des tonnes de déchets. Les événements de Mai 68 sont porteurs de nombreuses revendications. Les personnes qui y participent sont souvent des jeunes qui dénoncent la rigidité des valeurs tournées sur le paternalisme ayant bénéficié de plus de moyens : argent, confort de vie, progrès médicaux, études, etc. Ces progrès leur procurent une ouverture d'esprit qui n'était pas permise auparavant. Ils réclament la possibilité d'échanger, de débattre, d'émettre leurs avis et d'être écoutés, notamment dans leurs choix de modes de vie (accès à la contraception, mixité scolaire, etc.). Ils critiquent le modèle de la société de consommation amorcé depuis la fin de la Seconde guerre mondiale à travers la recherche de productivité économique et les logiques capitalistes de profit alors que cela leur apparaît dénué de sens et décontextualisé de l'homme avec lui-même. Enfin les mouvements contestataires hippies et de Mai 68 critiquent l'hégémonie américaine perçue à travers la Guerre froide et l'opposition des deux grands blocs de domination, ce qui va asseoir et légitimer les premières contestations à l'égard de l'exploitation nucléaire.

La société de consommation et les valeurs capitalistes restent dominantes mais elles vont connaître un revirement économique profond amorcé par les deux chocs pétroliers, les répercussions mondiales, l'inquiétude du chômage tout en conservant l'hégémonie du système capitaliste américain.

IV. Crise économique et choix du nucléaire des années 1970

La crise économique se manifeste par un ralentissement de la croissance induite par une baisse de l'activité économique. Lors du premier choc pétrolier en 1973, les pays de l'O.P.E.P.¹³⁴ multiplient le prix du baril de pétrole par quatre. La récession qui suit touche surtout l'activité industrielle dont le secteur des mines, de la sidérurgie, du textile, de la construction navale et de l'automobile par contrecoup des chocs pétroliers. Le nombre de chômeurs augmente. L'inflation s'accélère jusqu'à atteindre 10% dans la première moitié des années 1980. Elle est la conséquence des chocs pétroliers et des politiques menées pour réduire le taux de chômage. Le cumul de la stagnation de la croissance et de l'inflation développe une situation nouvelle et l'apparition de la stagflation. Les échanges sont maintenus, la mondialisation croissante de l'économie, avec la libéralisation des échanges permet à court terme, d'amoinrir les effets négatifs de la crise.

Cependant des déséquilibres importants demeurent sur le territoire national. Les régions d'industrialisation ancienne sont davantage touchées par le chômage que celles qui bénéficient d'un climat attractif et qui développent de nouvelles activités. La classe des « baby-boomers » continue d'arriver sur le marché du travail et va accroître le chômage. Ce dernier va prendre un caractère de durabilité, l'exclusion et la précarité se développent. Le mécontentement général augmente au fur et à mesure que l'on demande à chacun de faire davantage d'efforts pour la collectivité alors que la situation au niveau du chômage et de la précarité ne s'améliore pas. Un climat important d'inquiétude ambiante et de morosité se répand.

Face à la crise économique et grâce à l'opportunité fournie par les connaissances scientifiques, les décideurs politiques optent pour des choix d'exploitation industrielle ou nucléaire. Les conséquences de leur utilisation s'avèrent encore mal connues en termes d'accidents, mais perçues comme une bouffée d'oxygène au niveau de l'économie et comme une atténuation des effets négatifs de la crise économique. *« À la fin des années cinquante, l'idée que l'énergie nucléaire allait assurer une prospérité permanente réjouissait tout le monde. En un certain sens, on pensait que la science avait vraiment changé la donne des risques. On était censé pouvoir repérer les dangers réels, ceux dont les causes sont objectivement identifiées, garanties par l'autorité de l'expérimentation et de la théorie. Le hasard, le mystère, la malignité montraient bien encore le bout de son nez dans des recoins que la science ne s'était pas encore appropriée, mais, dans l'ensemble, grâce à notre connaissance précise du monde et à notre technologie, nos théories de comptabilité allaient directement aux causes réelles au lieu d'être détournées vers cette fonction de support institutionnel qu'elles remplissaient ailleurs. »*¹³⁵ Les deux chocs pétroliers ont eu des retentissements conséquents en France surtout après 1975. L'entrée dans la crise économique inquiète les habitants qui entrevoient un avenir où les incertitudes et les difficultés économiques et sociales s'accumulent. L'entrée dans la crise économique s'accompagne d'une chute du taux de natalité et d'un vieillissement de la population. Les habitants, qui avaient bénéficié d'un contexte socio-économique favorable, formulent des attentes d'ascension sociale pour leurs enfants.

La crise économique amorcée par les chocs pétroliers dans les années 1970 va amener à remettre en question les modes d'exploitation dans notre société. La France, très dépendante du pétrole, lance en 1975 une grande campagne dans le but de réduire sa consommation d'énergie accompagnée du slogan : *« nous n'avons pas de pétrole mais nous avons des idées. »* Malgré les risques induits par la technologie, dont les effets ne sont pas toujours connus, ni complètement maîtrisés, le gouvernement français prend deux options majeures : le « tout-nucléaire » pour atténuer la dépendance au pétrole, maîtriser et assurer l'accès à l'énergie, et la chasse au gaspillage. Le but est d'obtenir une indépendance énergétique sur le long terme en développant les ressources propres du pays. *« Renoncer à l'énergie nucléaire, c'est également*

¹³⁴ O.P.E.P. : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

¹³⁵ DOUGLAS M., *De la souillure*, Paris, la Découverte, 1967, réédition de 1992, p. V.

retomber dans la dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz qui a, par deux fois, en 1973 et en 1979, fait vaciller les économies occidentales. »¹³⁶ Cela conduit à des attitudes de protection à l'égard des pays extérieurs, perçus comme des sources de déstabilisation économique possibles. Le nucléaire¹³⁷ est déclaré, par choix politique, ressource la plus rentable et la moins dépendante des conditions climatiques tels que le vent et l'ensoleillement. Les énergies renouvelables sont présentées comme ne convenant pas au territoire français pour des raisons de conditions d'exploitation. Ces énergies soumises aux variations régulières des saisons feraient fluctuer les productions d'énergie et seraient souvent en quantité aléatoire ou difficilement prévisible, même à court terme. En complément une « chasse au gaspi »¹³⁸ de l'énergie est lancée dès la fin des années 1970. Le Ministère de l'énergie se vante d'avoir des idées. Les gaspillages seront tant recherchés et dénoncés que 30 millions de tonnes de pétrole seront économisées entre 1973 et 1990. Les économies sont visibles à travers les limitations de vitesse sur la route, ou encore l'instauration des heures d'hiver et d'été. Pourtant la vigilance s'estompe peu à peu lors des années 1980 quand des négligences réapparaissent. En effet, les tentations de facilité prennent le dessus sur les efforts d'attention, par exemple lorsque les lumières ne sont pas éteintes en quittant un bureau ou en changeant de pièce, lorsque le chauffage reste allumé pendant les absences ou lorsque les fenêtres sont ouvertes, etc.

L'intérêt de l'énergie nucléaire est que l'on peut maîtriser l'augmentation et la diminution des productions d'électricité de manière permanente. « *Les découvertes de la science ont toujours induit des modifications sérieuses sur les modes de perception et de compréhension du monde et la connaissance collective de la nature et de la technique se fonde sur des ruptures de représentation, sur une relative catastrophe du sens, les modes de perception devenant plus fragmentaires et plus accidentels.* »¹³⁹ Les sources d'énergie à partir du nucléaire poseront pourtant rapidement des problèmes notamment avec les déchets générés. La question des déchets est d'autant plus importante qu'elle constitue l'un des principaux reproches dont l'industrie nucléaire doit rendre compte devant les mouvements écologistes et devant toute personne inquiète des possibles répercussions à attendre par les êtres humains et la planète en général. Cependant par l'exploitation de l'énergie nucléaire, la France atteint par ses propres ressources, une indépendance énergétique de 50% dans les années 1980.

Autant la crise économique amorcée dans le courant des années 1970 a favorisé un développement rapide de l'énergie nucléaire dans certains pays comme la France, autant d'autres s'y sont farouchement opposés, préférant la bannir. « *Aussi l'avenir du nucléaire se*

¹³⁶ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses des Sciences politiques, 2000, p. 128.

¹³⁷ L'activité nucléaire qui va être développée est un secteur d'activité relativement récent, puisqu'il a émergé au début du XX^{ème} siècle. Il est le fruit d'une technologie stigmatisée depuis les bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki (nucléaire militaire) en 1945. À la fois, objet de crainte et de « nécessité » pour les besoins modernes (électricité et toutes les activités qui en dépendent...), cette technologie est parfois perçue comme étant non maîtrisée et donc risquée. Elle fait toujours l'objet de débats qui s'avèrent souvent houleux entre les mouvements écologistes, qui veulent arrêter son activité, et le gouvernement français, qui cherche à prouver son utilité et sa nécessité.

¹³⁸ Un gaspi = 10 litres de pétrole gaspillés.

*joue-t-il désormais pour une plus grande part dans sa capacité à se faire accepter par le public et à le convaincre de ses atouts. S'ajoute d'autre part un souci de protection de l'environnement : les combustibles actuellement utilisés (bois, charbon, hydrocarbures...) produisent tous du dioxyde de carbone dont le taux dans l'atmosphère a crû de 25% depuis le début du siècle. Ce gaz est probablement le principal responsable de l'accroissement de « l'effet de serre. »*¹⁴⁰ En effet l'Italie et l'Autriche ont préféré privilégier d'autres sources d'exploitation, alors que les États-Unis comme l'Allemagne ont fait le même choix que la France en se lançant dans une campagne pro-nucléaire. Les pays réticents ont exprimé des inquiétudes quant à la sûreté quotidienne des sites, aux accidents potentiels dangereux et difficiles à maîtriser, enfin aux déchets générés dont on ne sait que faire, sans compter à terme au coût du démantèlement.

V. Essor des technologies, mondialisation et climat social tendu des années 1980 à 2007

Les années 1980 sont marquées par le contre-choc pétrolier de 1982 à 1986. Dans un contexte de crise économique, le pouvoir d'achat des pays très consommateurs en pétrole persiste à être entravé par son coût très élevé. Les gouvernants de ces pays fortement dépendants tentent d'échapper à la pression de l'O.P.E.P. en amoindrissant leur demande en pétrole. Cela va profiter à l'exploitation d'autres énergies comme le charbon, le gaz naturel et l'exploitation de l'énergie nucléaire suivant les choix et les opportunités des pays. Les politiques et autres efforts d'économies d'énergies menés, parviennent suffisamment à réduire les consommations d'énergie, pour obliger l'O.P.E.P. à diminuer le prix du baril de pétrole.

La baisse du prix du baril donne une bouffée d'oxygène à l'économie des pays notamment de la France. Cependant un climat social d'inquiétude continue de régner. Les habitants craignent le chômage, la perte de leurs acquis sociaux et l'affaiblissement de leur pouvoir d'achat. Enfin ils expriment de plus en plus de peurs pour l'avenir de leurs enfants.

Après une vague de nationalisation lancée avec l'arrivée du T.G.V. et le développement des transports ferroviaires pour les décennies suivantes, l'économie se libéralise. La « chasse au gaspi » se relâche car l'accès au pétrole redevient plus facile, le nucléaire bat son plein et l'électricité apparaît facile d'accès également, d'autant qu'elle est peu coûteuse et qu'elle est valorisée comme telle.

La fin de cette décennie est caractérisée par la chute du Mur de Berlin en 1989, la fin de la Guerre froide et l'effondrement du bloc soviétique au début des années 1990. D'anciens pays

¹³⁹ JEUDY H.-P., *Le Désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990, p. 19.

communistes s'ouvrent au commerce international et poussent à rééquilibrer les différentes puissances, réaffirmant la suprématie du modèle américain, ce qui va libéraliser encore davantage l'économie capitaliste.

Les connaissances informatiques et internet se développent et commencent à se diffuser mais ce sont surtout les années 1990 qui démocratisent l'accès à internet et aux nouvelles technologies. La décennie 1990 voit la démocratisation de la télévision par câble et autre satellite ou encore les jeux vidéo. Elle est marquée par le début des biotechnologies avec le premier clonage, les O.G.M., le séquençage du génome humain ou encore le test de l'A.D.N. La technologie fait de grands bonds en avant surtout au niveau des télécommunications et du virtuel, ainsi qu'au niveau des connaissances scientifiques qui développent des connaissances de plus en plus complexes et abstraites.

Les années 2000 débuteront sur un climat mondial tendu par la menace du terrorisme, amorcé par les attentats de New-York le 11 septembre 2001 puis relayé par le début de la Guerre en Irak à partir de 2003. Les pays occidentaux sont confrontés à la mondialisation, à la libéralisation très importante du marché et à la concurrence internationale.

On assiste à l'amélioration des nouveaux médias et autres technologies comme la presse électronique et les blogs internet, le haut débit, les téléphones portables, les P.D.A., les télévisions à écran plat, les D.V.D. et la démocratisation des appareils photos numériques. La science diffuse et démocratise des produits plus performants et en même temps fragiles que les utilisateurs manipulent sans en soupçonner la complexité, procurant bien l'impression que la science est génératrice de progrès et d'avancées au niveau communication virtuelle, etc., qu'elle est accessible à un très grand nombre de personnes mais qu'en même temps elle s'éloigne des sphères de compréhension de la personne moyenne. Dans le même sens, les connaissances du séquençage A.D.N. permettent de réinterpréter la classification de certaines espèces animales, ce qui témoigne de l'importance consacrée à l'analyse scientifique et à la légitimité que l'on lui reconnaît. La science apporte des réponses et diffuse de nouveaux produits qui procurent l'impression qu'elle peut tout expliquer, tout créer et tout améliorer pour peu qu'elle bénéficie de suffisamment de temps pour y parvenir. Pourtant en dehors de ces avancées, elle laisse apparaître des dysfonctionnements et autres défaillances technologiques qui peuvent provoquer des accidents ou porter des préjudices graves à la santé des personnes comme à l'environnement.

Des accidents et des dysfonctionnements sont observés en termes de carences technologiques ou de défaillances au niveau des entreprises industrielles et nucléaires comme Tchernobyl en 1986, l'échouage du pétrolier l'Érika en 1999 ou encore l'explosion d'A.Z.F. en septembre 2001 par exemple. Qu'il s'agisse de défaillances techniques ou de négligences humaines, les découvertes scientifiques permettent de moins en moins de croire que toutes les situations seront explicables et surtout maîtrisables. Ces quelques exemples d'accidents, qui se

¹⁴⁰ « Énergie nucléaire », *Encyclopaedia Universalis*, 1998, p. 5.

concrétisent, sont loin d'être les seuls mais ceux-ci sont révélateurs de plusieurs faits essentiels. Ils témoignent de dysfonctionnements au niveau de la technique, de carences au niveau de la maîtrise de ces technologies et de conséquences pas toujours prises en compte de nos choix de modes de vie sur l'environnement.

Dans ce contexte, la découverte et les expériences fascinent tant que les conséquences sur l'environnement, en termes de destructions de l'écosystème ou de déséquilibres provoqués par des pollutions et des accidents industriels, sont très loin d'être prioritaires voire même perçus.

Les découvertes scientifiques et les profonds bouleversements des modes de pensée au sein de la société ont progressivement amené à remettre en question le modèle de pensée religieux dominant au profit d'un modèle de pensée rationnel scientifique. La maîtrise des techniques a généré de nouveaux modes d'exploitation, dont une importante mécanisation et industrialisation. Or, ces nouvelles technologies ont provoqué des conséquences imprévues en termes de pollutions et de dégradations de l'environnement par l'exploitation intensive et par manque de regard réflexif. Nous allons nous pencher sur l'émergence de ces préoccupations environnementales au cœur de la société en revenant sur les éléments qui ont été déclencheurs de prises de conscience. Puis nous reviendrons sur les principaux mouvements d'idées qui se sont développés et sur la manière dont un public de plus en plus nombreux a relayé ces pensées. Enfin nous étudierons comment des personnes de milieux de plus en plus divers participent à accroître une sensibilité à l'environnement et contribuent à diffuser des alternatives à nos modes de vie pas toujours respectueux en questionnant les conséquences futures à attendre.

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT

L'essor des découvertes scientifiques et des technologies a permis d'apporter des réponses empiriques à des situations que l'on ne comprenait auparavant que comme l'expression d'une volonté divine. Ces technologies ont été aussi porteuses de dégradations et de pollutions industrielles nouvelles, induites par leur fonctionnement même et par les modes de vie de la société. Les pollutions, les émanations toxiques des entreprises industrielles vont amener à des prises de conscience à l'égard de l'environnement. Ces prises de conscience sont le fruit d'analyses réflexives rendues possibles par les connaissances scientifiques. Cela amène à s'interroger sur la manière dont émerge à un moment donné la notion d'environnement et sur la manière dont les préoccupations environnementales se développent. Le raisonnement scientifique favorise les prises de conscience à l'égard de la sauvegarde de l'environnement. Certaines étapes dans l'histoire ont fait sens dans la prise de conscience de ces préoccupations environnementales. Nous allons les présenter, ce qui nous permettra de dresser un état des lieux, certes, succinct mais éclairant sur l'émergence de cette notion d'environnement, de la naissance, des courants d'idées et des différents mouvements. Ces préoccupations environnementales vont recouvrir de plus en plus d'importance dans notre société et elles vont être relayées et adaptées suivant les contextes politiques et socio-économiques que nous avons rapidement évoqués plus haut.

I. Du XIX^{ème} siècle à 1945 : l'émergence de préoccupations environnementales

L'essor industriel et urbain du XIX^{ème} siècle a généré des bouleversements sans précédents jusque là grâce à l'utilisation de techniques industrielles. Les technologies humaines, résultats de découvertes scientifiques vont transformer la société.

Le nombre d'industries s'accroît et se diversifie, ainsi que les types de productions et la densification de leurs fabrications. Les différentes activités accroissent leur productivité et les rejets qui les accompagnent. L'essor des villes génère des besoins nouveaux pour les populations plus nombreuses, dont le style de vie évolue s'adaptant à un milieu de vie plus urbain. Les habitants bénéficient des progrès que l'on rencontre en milieu citadin comme l'accès au charbon, etc.

Or, ces nouveaux produits fabriqués en usines ne sont pas sans émettre de plus en plus régulièrement des rejets polluants. Les connaissances scientifiques, qui sont mobilisées dans les industries et dans les procédés de fabrication, peuvent générer des pollutions qui n'étaient pas prévues et dont on ne se méfie pas forcément.

Ces rejets vont commencer à laisser apparaître des conséquences sur la nature environnante que les modes de vie urbains et la technologie humaine génèrent. Les transformations que l'Homme provoque sur la société et sur ce qui l'entoure par ses technologies, commencent à avoir des répercussions visibles sur l'équilibre de l'environnement naturel. Chaque vie et chaque espèce modifie en permanence l'environnement qui évolue mais se rééquilibre sans cesse. Or, l'industrialisation et l'essor des sciences attirent l'attention sur les bouleversements brutaux et intensifs que l'Homme occidental provoque sur la nature à partir du XIX^{ème} siècle essentiellement. Les connaissances scientifiques commencent à rendre palpable et quantifiable les transformations en train de se produire sur la nature, l'équilibre des espèces et la biodiversité.

Les premières préoccupations environnementales apparaissent en Europe et surtout aux États-Unis¹⁴¹ au XIX^{ème} siècle, dans des pays qui connaissent un fort développement industriel et où les accidents, les émissions et autres émanations toxiques commencent à inquiéter. Des scientifiques et plus précisément des naturalistes sensibilisés à l'environnement par leurs recherches vont tenter de faire entendre leurs inquiétudes à l'égard des déséquilibres qu'ils observent.

Ces idées nouvelles en matière de nature naissent essentiellement dans le monde anglo-saxon à partir des années 1830, lorsque l'Homme provoque des transformations importantes. Les préoccupations de la nature soulèvent des problèmes de fond pour la sauvegarde des espèces animales et végétales et pour la protection de l'écosystème mais elles sont peu écoutées et peu diffusées. Des biologistes et autres naturalistes échangent entre eux sur cette question mais leurs idées restent globalement cantonnées à la sphère scientifique. Selon C. Darwin la nature évolue en sélectionnant les espèces. Elle s'adapte et restructure son équilibre mais l'intervention de l'homme par ses activités industrielles commence à porter atteinte à son équilibre.

Des penseurs, des scientifiques comme les zoologistes, surtout à partir du XIX^{ème} siècle, commencent à se préoccuper des transformations qu'ils observent sur l'environnement. Leurs recherches et leurs connaissances scientifiques, qu'ils mettent à l'épreuve lors de leurs voyages, attirent leur attention sur les transformations de l'état de la faune, de la flore ou encore de la qualité des sols, etc. Ils dénoncent les comportements de l'Homme à l'égard de la nature, qui épuise les ressources, ou encore détruit certaines espèces, ce qui contribue à bouleverser

¹⁴¹ Les colons américains avaient déjà au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles instauré des ordonnances dans le but de réglementer l'abattage et la vente du bois, la nécessité de maintenir des terres en jachère afin de ne pas épuiser les sols et limiter la chasse de certains animaux.

l'équilibre naturel. Selon eux, l'Homme, par ses actions, hypothèque la vie de la planète en utilisant de plus en plus fréquemment des progrès techniques qui ont été développés au XIX^{ème} siècle.

Aux États-Unis en 1854 H. D. Thoreau publie *Walden ou la vie dans les bois*. Cet essayiste et philosophe, sensible à l'environnement depuis son enfance, fervent défenseur des Droits de l'Homme et opposé à l'esclavage, va être considéré comme le premier environnementaliste. En France, la même année, I. G. Saint-Hilaire, professeur au Muséum National d'Histoire naturelle est l'instigateur de la Société impériale zoologique d'acclimatation pour la protection de la nature. Des biologistes et naturalistes à cette période constituent de plus en plus de sociétés. Suivant ce même élan, E. Reclus associe lutte sociale et préoccupation environnementale et G. Marsh publie *Man et nature*¹⁴² qui constitue un premier ouvrage démontrant l'impact destructeur de l'humanité sur la nature. Cet ouvrage va devenir une référence pour les personnes inquiètes de l'équilibre naturel.

Deux ans plus tard, en 1866, E. Haeckel, un zoologue allemand, évoque le terme « d'écologie » pour la première fois. Des mobilisations diverses dont les centres d'intérêt portent sur les préoccupations de la nature émergent en Europe et aux États-Unis. Le parc naturel de Yellowstone en 1872 est créé aux États-Unis, non seulement pour la préservation de la nature et aussi pour les loisirs et le bien-être des personnes voulant en profiter. En Grande-Bretagne, la loi de 1876, qui porte sur le contrôle de la pollution du *British River pollution Control Act*, interdit de déverser les égouts dans les rivières et autres courants.

À la fin des années 1870, les États-Unis prennent conscience de la menace imminente de la disparition d'espèces animales telles que le bison et de la culture des amérindiens mais cela n'empêchera pas leur quasi-disparition, dans les deux décennies suivantes. En 1892, une organisation de défense de la nature répondant au nom de *Sierra Club* voit le jour et en 1905 *The American Bison Society* est créé dans le but de protéger les derniers bisons survivants. Ces premières dénonciations pour la protection de l'environnement et contre le gaspillage, qui se met en place dans les sociétés industrielles, proviennent de scientifiques le plus souvent, dont un biologiste et urbaniste écossais répondant au nom de P. Geddes en 1915. Ce dernier est perçu comme un précurseur du développement durable.

La notion d'*environment* apparaît en 1920 dans le monde anglo-saxon. Cela témoigne de l'importance que les biologistes et autres naturalistes accordent à cette question de nature. Pour eux l'*environment* correspond aux conditions naturelles (physiques, chimiques et biologiques) et culturelles susceptibles d'agir sur tous les organismes vivants et d'avoir des répercussions sur les activités humaines.

En 1930 également, J. Huxley, biologiste anglais, découvre au cours de voyages en Afrique l'intérêt de préserver l'environnement naturel. Il cherchera à sauvegarder ces espaces naturels en créant des parcs nationaux et à diffuser l'importance de cette préservation en créant World Wide Fund et en participant à la création de l'U.N.E.S.C.O. dont il deviendra le premier

¹⁴² L'ouvrage *Man et nature* de George MARSH a été publié en 1864, puis révisé en 1874.

directeur général en 1946. La perception de l'environnement va passer d'une perception locale à une perception mondiale et ces naturalistes commencent à faire ressortir l'aspect limité des ressources naturelles ainsi que le fait qu'elles font partie du bien de la collectivité. L'environnement s'inscrit sur un territoire, une espace délimité sur lequel vit un ensemble d'espèces animales et végétales constituant et participant à l'équilibre de l'écosystème.

Une organisation internationale de conservation de la nature est fondée en Suisse en 1948 sous le nom de *International Union for Conservation of Nature and Natural Resources*. Les préoccupations pour l'équilibre de la nature et la préservation des espèces aussi diverses soient elles, vont prendre davantage d'ampleur au fur et à mesure des accidents, des pollutions et des transformations que l'Homme provoque sur l'environnement, en imposant son mode de développement. Ces prises de conscience sont d'abord individuelles mais elles vont de plus en plus devenir collectives.

Des documents commencent à relayer ces préoccupations. Pendant les années 1930, l'érosion accélérée des sols provoque des tempêtes de poussière, qui vont faire l'objet de films documentaires, pour tenter d'informer le public des déséquilibres environnementaux provoqués par les sociétés industrielles. La portée va rester limitée, les films n'étant pas alors d'usage courant. Ces documentaires circulent surtout dans le milieu restreint du monde scientifique.

Autant quelques naturalistes ont témoigné, au XIX^{ème} siècle, de leurs inquiétudes à l'égard des bouleversements qui s'amorçaient au niveau de la société, autant ces préoccupations vont trouver de plus en plus de relais et diffuser de plus en plus largement le constat des destructions de la nature. Parmi les progrès techniques qui se sont développés à la fin du XIX^{ème} siècle, début du XX^{ème} siècle, on observe l'utilisation de plus en plus importante et fréquente de produits chimiques et toxiques, comprenant les insecticides et autres pesticides, l'essor de la machine à vapeur, de l'automobile et l'exploitation grandissante du charbon et du pétrole. Ces différents progrès vont accentuer les destructions de l'équilibre écologique et provoquer des conséquences de plus en plus irréversibles.

L'essor de certaines technologies va provoquer des conséquences insoupçonnées pour l'être humain. Le cas des bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki en 1945 constitue un exemple symbolique notamment des effets très destructeurs de la technologie nucléaire. En effet, cette énergie encore titubante et les conséquences des explosions stigmatisent l'intensité et la portée du phénomène sur l'environnement comme sur l'Homme.

Jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale, les craintes de voir disparaître la diversité animale et végétale inquiètent peu les gouvernements des pays industriels, qui privilégient l'industrialisation et l'urbanisation. Les inquiétudes à l'égard de la nature restent confinées dans des milieux universitaires et élitistes, là où est accessible la connaissance de l'environnement de la faune et de la flore et où un regard comparatif et réflexif est porté sur l'évolution de la diversité des espèces et de la qualité des espaces. Les notions d'environnement et d'écologie se diffusent peu hors du milieu scientifique.

Au lendemain du conflit mondial, au contraire, on assiste à une amorce de prise de conscience de la destruction de la nature. Celle-ci va devenir un phénomène intéressant l'ensemble de la planète. Les causes de ces prises de conscience sont à chercher dans l'explosion démographique et dans la remise en question des modèles de développement de la société industrielle occidentale.

Les préoccupations environnementalistes vont s'étendre à la sauvegarde des espèces et à l'équilibre écologique dans lequel l'être humain vit. Il tente d'influer sur les conséquences de ses comportements tant pour l'environnement que pour sa santé. Les inquiétudes à l'égard des bouleversements qui s'amorçaient au niveau de la société ont trouvé essentiellement un ancrage dans les pays anglo-saxons et aux États-Unis. La cause environnementale va s'étendre et se poursuivre aux États-Unis puis être relayée en France au moment de la reconstruction d'après-guerre, alors qu'elle était restée peu marquée jusque là.

II. De l'après-guerre à Mai 68 : les préoccupations environnementales deviennent aussi sociales

Aux États-Unis les préoccupations d'ordre écologique prennent une ampleur plus violente et plus virulente qu'ailleurs dès la fin des années 1950 et le début des années 1960 parce que le pays est confronté à d'importants problèmes de pollution. Les effets des détergents et autres insecticides dont le D.D.T. sont dénoncés par Rachel Carson¹⁴³ en termes de conséquences mal définies, peu connues, parfois dangereuses à long terme pour l'environnement et pour la santé des êtres vivants. La notion d'*environment* se démocratise au cours des années 1960 dans un contexte socio-économique de croissance illimitée alors que les ressources naturelles ne le sont pas. Cette notion englobe les ressources naturelles que sont la faune et la flore, elle englobe également l'air, l'eau et le sol enfin elle prend en compte les interactions réciproques de l'Homme, caractéristique culturelle, avec la nature, caractéristique paysagère. Barry Commoner¹⁴⁴ tente, quant à lui, d'identifier et de mesurer l'impact des essais nucléaires sur l'environnement. Ces exemples mettent à jour la complexité des mécanismes de la nature et l'exploitation de technologies dont finalement les humains n'ont pas la complète maîtrise ni la parfaite connaissance des conséquences en cas d'accident. Ces auteurs ajoutent le

¹⁴³ Rachel Carson, auteur du *Printemps silencieux*, vise à sensibiliser l'opinion publique américaine sur les pollutions chimiques des entreprises.

¹⁴⁴ Barry Commoner publie un ouvrage, qui sera important pour la vulgarisation de l'écologie politique, *L'Encerclement* en 1971.

danger que représente la surpopulation, menace qu'il serait possible de limiter en contrôlant la productivité économique.

Ces intellectuels, issus de milieux scientifiques biologistes ou écrivains à forte sensibilité écologique, veulent limiter l'essor de la consommation et l'explosion démographique en menant des actions sociales et culturelles. Les préoccupations environnementales vont rester longtemps tiraillées entre la volonté d'exprimer des idées marginales et la volonté de se transformer en mouvement de masse nécessitant une pédagogie appropriée de rassemblement et de diffusion des idées. Intellectuellement l'écologie s'est inspirée d'un petit nombre d'hommes tels que Rachel Carson (scientifique et écrivain), Barry Commoner (biologiste), René Dumont (professeur à l'Institut National Agronomique) ou encore Max Nicholson (ornithologiste). Ces personnes mêlent des aspects spéculatifs, politiques, existentiels et moraux à leurs préoccupations. Ces écologistes peuvent défendre des causes individuelles comme des causes d'intérêt général plus complexes mêlant des retombées idéologiques. Dans certaines circonstances, les différents mouvements réactionnaires, intellectuels ou politiques savent s'allier pour défendre des causes communes. Leur organisation est souvent plus souple que celle des grandes institutions et elle entrelace des idées abordées par les dirigeants. Les chefs de file cherchent à sensibiliser l'opinion publique. Ils peuvent jouer sur leur charisme et sur les actes des militants¹⁴⁵, qui débordent parfois et qui sont peu rappelés à l'ordre.

En France, les dénonciations des menaces des dégradations environnementales, qui avaient émergé au XIX^{ème} siècle, ont du mal à trouver un ancrage et à se diffuser avec l'euphorie de la consommation et l'accès à une société de biens jusqu'au tournant de Mai 68. Dans une demande croissante d'énergie et notamment d'électricité le gouvernement français se lance dans l'exploitation de l'énergie nucléaire. Chinon est le premier projet de centrale nucléaire à voir le jour sur le territoire national au début des années 1960. D'autres projets d'installations nucléaires sont en cours.

D'un point de vue d'ensemble, les sociétés industrielles, jusqu'aux années 1960 ne se préoccupent pas ou très peu des dégradations qu'elles peuvent provoquer sur la nature. Les questions environnementales sont peu relayées dans les décisions politiques et dans la vie quotidienne. Les décideurs politiques, les industriels comme la société civile privilégient les progrès technologiques et techniques, la recherche de croissance et de productivité sur la préservation de la nature.

Cependant, les questions environnementales sont latentes et elles vont donner naissance à une sensibilité écologique qui recouvrira une force et une recherche d'efficacité très importantes dans la portée des préoccupations à la fin des années 1960, lors du mouvement de

¹⁴⁵ Par militant, on entend personne qui se bat pour défendre des idées ou des convictions de manière parfois violente symboliquement ou réellement et de manière ardente, avec beaucoup de zèle. On peut rapprocher cela du prosélytisme.

Mai 68. Des idées se développent pour sauvegarder l'environnement et la planète. Elles sont émises par des intellectuels et des militants issus de ces mouvements contestataires mais elles sont peu relayées. Les militants de ces mouvements perçoivent l'environnement dans lequel l'homme vit comme une ressource finie subissant l'impact du développement de la société de consommation : accidents et autres pollutions, qu'il faut défendre et protéger, tant au niveau des gaspillages que de la conservation de la biodiversité de l'écosystème. Pour l'heure, ces idées ne passent pas dans les discours politiques et n'ont pas d'impact sur les décideurs.

En 1967, l'exposition universelle, dont le thème est *Terre des Hommes*, porte sur l'environnement et plus précisément sur la place de l'homme dans l'environnement. Elle vise à présenter et à valoriser les découvertes industrielles et technologiques. Elle s'inscrit dans la lignée des progrès amorcés lors de l'industrialisation. Suivant cette recherche de maîtrise scientifique des techniques et autres progrès industriels, l'homme montre qu'il gouverne et qu'il maîtrise son environnement. Le message inclut l'exposition et la mise en valeur des ouvrages technologiques ainsi que la valorisation de la science et des connaissances humaines en matière de découvertes biologiques, médicales, techniques ou encore astronomiques. Dans ce sens, l'exposition universelle de Montréal illustre bien cette place et cette hégémonie de l'homme au cœur de son environnement.

À cette période, les préoccupations environnementales se développent autour de deux axes majeurs : le premier demeure la défense de l'environnement en termes de sauvegarde des espèces et de maintien de l'écosystème et le second se développe par la crainte et l'inquiétude de l'épuisement des ressources naturelles.

Au cours des années 1960, en France également des initiatives en matière de rassemblements autour de la sauvegarde de la planète et de l'écosystème se développent et se diversifient mobilisant des intellectuels et des jeunes étudiants sensibles à ces questions. Cela va changer la manière d'exprimer les problèmes, mobiliser d'autres moyens d'actions et d'autres canaux de diffusion comme les manifestations collectives. Dans ce sens, d'anciennes structures comme la Société impériale zoologique d'acclimatation se transforment en France Nature Environnement. Cette association¹⁴⁶ environnementale voit le jour en 1968, elle fédère un ensemble d'associations créées sous l'impulsion de François Hué. Cette Fédération française des sociétés de protection de la nature, structurée autour de Paris, Limoges, Strasbourg, Orléans

¹⁴⁶ « Une association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une manière permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. La loi pose le principe de liberté d'association, qui se résume en plusieurs points de départ, quelle que soit la taille de l'association : c'est un contrat entre des personnes ayant un but commun et permanent (connaissances ou activités). L'association est créée dans un but autre que de partager des bénéfices, elle est non lucrative. Une fois déclarée l'association possède la capacité juridique. Elle est représentée par son président. Elle a des droits : avoir un patrimoine, agir en justice, passer un bail ou un engagement de location si cela est nécessaire à son activité, ouvrir un compte chèque et un compte en banque, recevoir des subventions et des dons manuels. Elle a des devoirs, elle est responsable sur ses biens en cas de litige. » Extrait de la Loi du 1^{er} juillet 1901 qui régit le statut juridique des associations. Ce texte est toujours en vigueur plus d'un siècle après son adoption par le parlement.

et Le Mans, draine près de 850 000 personnes issues de 3 000 associations adhérentes¹⁴⁷ « *Le fait associatif se développe surtout quand, à l'encontre de l'idéologie républicaine, ce qu'on appelle crise du lien social et de la représentation politique fait qu'on en appelle aux corps et groupements intermédiaires. On retiendra un mouvement séculier d'expansion, mais c'est aussi un mouvement de spécialisation : diminution du nombre d'associations polyfonctionnelles très souvent inscrites dans des réseaux fédératifs, et généralisation des monoactivités voire celles centrées sur des publics spécifiques. Ce processus correspond aussi à une moindre emprise des réseaux idéo-politiques et à l'émergence d'engagements individuels s'affranchissant des appartenances primaires.* »¹⁴⁸ Cette fédération est organisée autour de pôles thématiques comme la nature, l'eau, les déchets, les transports de matières dangereuses, l'industrie ou encore les aspects juridiques entourant des accidents ou des pollutions. Cette association mène des actions de terrain. Elle est aussi un mouvement d'idées, dirigé par des intellectuels (décideurs politiques, personnes travaillant à l'agence de l'eau Loire Bretagne par exemple, juristes, etc.) et elle est relayée par des bonnes volontés et des personnes sensibles aux questions d'environnement pour les actions de terrain. F.N.E. est gérée et animée par des militants bénévoles et une trentaine de salariés permanents qui viennent renforcer l'effectif et assurer le suivi des dossiers à travers un regard d'experts.

F.N.E. prend un visage plus médiatique au fur et à mesure des mobilisations collectives et de sa popularité croissante. Cette fédération milite auprès du grand public par des actions de sensibilisation, des manifestations pour la défense de projets ou pour en empêcher la concrétisation. Elle agit par manifestations de terrain puis elle développe un travail de constitution de dossiers afin de construire un avis appuyé sur des démonstrations scientifiques. On retrouve cette double approche de l'environnement celle de terrain, plutôt spontanée et pas toujours organisée ni maîtrisée issues des années 1960 et celle d'intellectuels qui élaborent des théories et avancent des arguments en se basant sur des faits observés ou analysés. Cette deuxième vision, héritée de celle du XIX^{ème} siècle mais qui était peu connue car elle restait cantonnée aux milieux des scientifiques biologistes et naturalistes, ressurgit à la fin des années 1960. Ces deux manières de concevoir la protection et la sauvegarde de la nature tendent à accroître leur crédibilité et leur écoute auprès du public comme auprès des décideurs politiques. F.N.E. inscrit sa légitimité dans son organisation et son travail mené sur le long terme avec l'élaboration de dossiers de défense sur des thèmes précis comme la sauvegarde des espèces végétales et animales, l'équilibre et le rééquilibrage de l'écosystème. Ces dossiers sont défendus de manière constante et régulière, avec conviction. Avec ces attitudes, nous sommes face à un travail de constructions d'arguments sur la logique rationnelle scientifique dans le but de convaincre, d'asseoir une légitimité du propos avancé et d'être écouté comme un partenaire.

¹⁴⁷ Un adhérent est une personne qui s'inscrit à une association dont elle partage les points de vue mais elle n'est pas nécessairement visible dans les manifestations ou dans les diverses actions de l'association, elle peut se limiter à se déclarer partisane des mêmes convictions.

¹⁴⁸ Extrait de définition de la notion « d'association » dans *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Robert, Seuil, 1999, p. 40 et 41.

Cela permet à F.N.E. de devenir un acteur et une sorte de « partenaire » reconnu comme tel par les décideurs et les autres personnes présentes dans ces commissions. « *Cependant, sa stratégie s'enrichit désormais d'une démarche partenariale dont elle escompte des progrès par la voie de conventions passées avec les collectivités territoriales et les industriels.* » France Nature Environnement est une association qui va militer davantage par des actions réfléchies et amorcées sur le long terme comme des constructions de dossiers plutôt que sur des actions de terrain. Cette association n'est pas la seule sur cette période mais elle nous intéresse particulièrement car une de nos associations locales en est issue.

En effet, la S.E.P.A.N.T.¹⁴⁹ est une association affiliée à Nature Centre et à France Nature Environnement. Elle cherche à protéger l'environnement en menant des actions de sensibilisation et d'éducation aux préoccupations de l'écosystème, généraliste et naturaliste. La S.E.P.A.N.T. se compose d'un salarié permanent et d'une centaine de personnes bénévoles dont nous avons recueilli certains points de vue lors de nos entretiens. Ces bénévoles peuvent être issus du terrain et occuper des postes peu élevés dans les catégories socio-professionnelles mais ils exercent souvent une activité où ils ont pu être sensibilisés à l'environnement. À la tête de l'association on retrouve des chercheurs et autres scientifiques qui tiennent une place importante dans la défense et la constitution des dossiers d'expertise. Pour eux, l'environnement est une question importante qu'ils défendent en s'appuyant sur leur statut social et sur leurs capacités d'expertise scientifique. Certains mènent un travail de veille pour la protection des milieux naturels, d'autres montent des dossiers d'expertise pour empêcher la réalisation d'un projet ou pour valoriser des actions de sensibilisation à l'égard de la protection de l'environnement. Cette association tend à promouvoir la préservation des espaces naturels, à sensibiliser les citoyens sur les conséquences environnementales par l'établissement de projets éducatifs ou de participation à des réunions d'enquêtes publiques par exemple. Elle tend à faire progresser le droit à l'environnement le présentant comme étant d'intérêt général pour tous.

Les associations environnementales apparaissent et se développent à un moment où des personnes se perçoivent en décalage avec la réalité qui les entoure, que ce soit à un niveau politique, économique ou encore social. Ces mêmes personnes décident alors de se retrouver ensemble autour de la défense de projets communs leur tenant à cœur et qui ne sont pas relayés par les décideurs politiques. Le développement d'un style de vie plus urbain et de modes de productions industriels amène à prendre en considération les bouleversements qui sont en train de se produire.

Ces premières associations environnementales agissent comme une sorte de mouvement alternatif aux discours officiels et aux pressions économiques qui exercent une sorte de rouleau compresseur sur la société aplanissant les points de vue divergents. « *On n'a jamais assisté à l'investissement d'aussi considérables attentes dans le phénomène associatif. Le discours associatif progresse au même rythme que la démographie associative. Le recours aux associations comme relais d'une démocratie médiatisée ou de délégation, qui s'essoufflent,*

¹⁴⁹ S.E.P.A.N.T. : Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine.

comme instruments d'une participation davantage conçue comme une implication assignée que comme une véritable participation aux choix de société et à leur mise en œuvre. »¹⁵⁰ Les associations vont jouer un rôle de « lanceur d'alerte. »¹⁵¹ Elles veulent anticiper des conséquences environnementales en cherchant à apparaître plus fréquemment et en recouvrant une image crédible sur la scène publique, sociale et politique. Sur notre terrain local, plusieurs associations ont retenu notre attention.

III. Du mouvement hippy aux chocs pétroliers des années 1970 : les logiques économiques freinent les prises de conscience environnementales

La société de consommation avec la diffusion de la télévision a contribué à l'essor des médias et à la diffusion des informations concernant les accidents et les pollutions. Ces accidents pas toujours connus¹⁵² provoquent des conséquences sur l'environnement en termes de destructions de la faune et de la flore, de mutations des espèces, de déséquilibres de l'écosystème. Le rejet de la société de consommation par le mouvement hippy va permettre d'inscrire la défense de l'environnement comme une priorité croissante. Les décideurs politiques français commencent à aller dans le sens de ces préoccupations, en créant un ministère de l'environnement en 1971. Il est confié à R. Pujade mais il ne possède que peu d'autonomie. En revanche, la création d'un tel ministère est révélatrice d'un début de reconnaissance et d'intérêt pour l'environnement, même si le gouvernement ne légifère pas alors sur les dégradations observées.

Au début des années 1970, on commence à assister aux États-Unis à des manifestations anti-nucléaires. La manifestation du 22 avril 1970 sera telle qu'elle deviendra la référence dans la défense de l'environnement. Elle portera le nom de *Jour de la Terre*. Dans les années 1970 une mobilisation relevant de l'urgence se développe pour défendre un intérêt environnemental ou une cause écologique comme la chasse à la baleine. Des militants vont faire barrage en s'exposant physiquement à des dangers importants. Pour eux l'équilibre environnemental est gravement menacé et ce, à court terme. Leurs moyens d'action sont non-violents mais ils recouvrent une agressivité symbolique puisque des militants vont jusqu'à s'enchaîner aux barrières d'un site nucléaire. Ils recourent à ces actes car ils ne pensent pas pouvoir être

¹⁵⁰ BELORGEY J.-M., *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 12 et 13.

¹⁵¹ CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, É.H.É.S.S., 1999.

¹⁵² C'est le cas de Torrey Canyon par exemple en 1967.

entendus autrement par les décideurs politiques. Cela permet de faire opposition concrètement à un projet ou une politique et de faire pression sur ces mêmes décideurs. Ces derniers commencent à écouter les revendications pour éviter un discrédit de l'opinion publique en ne leur prêtant pas attention.

Le mouvement Greenpeace est créé en 1971 à l'initiative des Canadiens Jim Bohlen, Irving Stone et Paul Cote, en opposition aux essais de bombes atomiques dans les îles Aléoutiennes. Dès sa création, cette association se démarque d'autres mouvements par des actions d'éclats où elle s'oppose à ces essais nucléaires que les États-Unis veulent lancer en Alaska. Le mouvement ne pourra pas empêcher la réalisation de ces essais nucléaires mais ils ne seront plus jamais renouvelés par la suite. Pendant de nombreuses années, ce mouvement va se consacrer à la lutte anti-nucléaire militaire et civile et ce de manière pacifique. Ces militants cherchent avant tout à dénoncer des situations en accédant à une visibilité publique et en obtenant la caution du public qui peut alors agir dans un même mouvement contre des décisions politiques. Progressivement l'idéologie de ces militants va sortir de cette unique lutte pour s'ouvrir à la sauvegarde de l'environnement. Ils militent contre les pollutions chimiques, contre l'enfouissement des déchets nucléaires, contre l'émission de rejets toxiques, contre l'utilisation de l'énergie nucléaire, pour la protection des milieux naturels comme les forêts anciennes dont l'Amazonie et le milieu marin, enfin ils promeuvent un modèle de vie tourné vers le développement durable. Le mouvement Greenpeace a bâti sa renommée sur les actions directes pacifiques qui ont été menées. Il s'appuie sur les retombées médiatiques pour sensibiliser les décideurs politiques et le public afin de pouvoir faire pression en faveur des causes environnementales.

En France, suivant le même raisonnement et le même moyen d'action issu des mouvements contestataires de Mai 68, des manifestations contre des projets se déroulent sur le terrain comme le pratique Greenpeace. Des actions ponctuelles contre la création d'une station de ski dans le parc naturel de la Vanoise, se déroulent en 1970, d'autres ont pour objectif d'empêcher l'implantation des centrales nucléaires de Fessenheim et de Bugey en 1971. Cette dernière manifestation collective mobilisera près de 15 000 personnes. Enfin quelques centaines de manifestants en mai 1971 puis près de 20 000 en juillet 1972 s'opposent à l'agrandissement du camp militaire du Larzac. Ces quelques exemples de contestations sont l'expression à partir des années 1970 de critiques de plus en plus violentes et marquées. Ces contestations mobilisent un nombre croissant de personnes. Les sensibilités ne se cantonnent plus uniquement à la défense de l'environnement, elles expriment aussi une critique de la société de consommation, du gaspillage, de la recherche de profit économique à outrance, de la surpopulation, des destructions environnementales et du militarisme nucléaire et civil. Ces préoccupations sont formulées lors de manifestations publiques et elles sont aussi relayées dans des ouvrages s'inspirant de l'écologie au niveau scientifique et politique. Les militants de terrain insistent sur l'intérêt de se consacrer à ces questions d'environnement naturel et social.

À l'échelle internationale, l'environnement recouvre une importance croissante. En 1972, aux États-Unis un premier rapport est établi par le Club de Rome. Ce Club, composé de chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (M.I.T.), interroge la question de la surpopulation mondiale en mettant en opposition le développement économique démesuré et la possibilité limitée des ressources de la planète pour subvenir aux besoins de tous. Ces chercheurs dénoncent cette situation qui leur semble inextricable, ils prônent un changement considérable au niveau des comportements, incluant une amélioration des conditions de vie mais de manière raisonnée, modérée et équilibrée à l'égard de l'environnement ainsi qu'une « croissance zéro. » Ils critiquent la logique de la société de consommation mais ils estiment être peu écoutés.

Les manifestations et les travaux du Club de Rome comme le « Jour de la Terre » organisé le 22 avril 1970, ou encore la Conférence de Stockholm qui se tient en juin 1972, vont constituer un tournant sur la prise de conscience à l'égard de l'environnement à l'échelle mondiale. En effet, lors de cette conférence, 113 pays sont présents et ils tentent de légiférer sur un changement de comportements, pour plus de respect à l'égard de l'environnement. Celui-ci est une ressource limitée et pas toujours renouvelable qu'il faut protéger. L'intérêt est de maintenir la qualité de vie de l'Homme sur Terre en limitant les pollutions, en réduisant les gaspillages énergétiques et en améliorant le traitement des déchets. En théorie, l'idée de se consacrer à l'environnement semble acquise. En pratique, les efforts sont entravés par les conflits d'intérêts de certains pays qui craignent, avec l'idée de « croissance zéro », de devoir limiter leur essor économique. La cause environnementale devient un sujet crédible aux enjeux réels mais confrontée aux pressions économiques, elle est peu prise en compte à cette période. Les changements en matière d'environnement tentent d'être impulsés par le terrain.

Les accidents industriels et les pollutions maritimes de plus en plus médiatisés diffusent l'idée que la croissance économique « illimitée » appauvrit l'environnement, le dégrade et révèle au grand jour des ressources limitées. Allant dans ce sens, le principe du pollueur-payeur naît en Allemagne en 1972. Avec ce principe, le responsable d'un accident ou d'une pollution devra verser le montant des indemnités qui sera fixé. Il est difficile à mettre en application, entravé par des intérêts économiques et politiques compliqués. Cependant, les pollutions et autres dégradations de l'environnement commencent à être estimées et évaluées en termes de coût. Les dénonciations des scientifiques et autres intellectuels de la destruction de la qualité de l'environnement vont faire l'objet de prises de conscience au niveau des décideurs politiques, tout au long des années 1970. Les dégradations vont être relayées de plus en plus auprès de l'opinion publique avec l'essor des médias qui transmettent et diffusent des accidents surtout à la fin de la décennie. Ces prises de conscience sont plutôt d'ordre politique puis social mais elles restent freinées et bloquées par la pression qu'exerce la recherche de croissance économique.

Cette prise de conscience environnementale se fait au niveau des décideurs politiques autrement dit ce sont les gouvernements, qui décident de légiférer en faveur de l'environnement. La portée des actions restant entravée par les logiques économiques de productivité, certains militants tentent d'entrer en politique afin d'influer sur les décisions politiques et d'agir plus efficacement dans l'intérêt de l'environnement. Cette volonté se diffuse à des vitesses différentes selon les pays mais elle participe d'un même mouvement et d'une volonté commune.

Le mouvement des Verts est le premier parti politique écologiste. Il émerge en 1972 en Nouvelle-Zélande, puis il se diffuse par la suite en Europe, en Amérique du Sud, ainsi qu'en Australie. Même si les mouvements écologistes n'entrent pas tous en politique la même année selon les pays, cela se produit autour des mêmes périodes pour les pays développés et surtout occidentaux.

Le parti des Verts se bat pour un changement de choix de modes de vie à l'intérieur de la société en faisant en sorte que les décideurs politiques prennent la décision de réduire les déséquilibres environnementaux et aussi les inégalités sociales. Cela implique de sauvegarder l'environnement en maintenant sa biodiversité et aussi de veiller à conserver un certain équilibre de vie entre les personnes d'une même société. Autrement dit, prendre soin de l'environnement inclut l'idée de prendre soin d'autrui et cela doit contribuer à réduire les inégalités sociales. À partir des années 1960 et du mouvement de Mai 68 sauvegarder l'environnement devient un enjeu tant pour l'équilibre de l'écosystème que pour la protection et l'équilibre de vie des êtres humains, ce qui passe par une économie modérée et une meilleure répartition des richesses. Des changements de comportements sont exigés collectivement, et ce sur le long terme.

Le succès de certaines actions n'est pas généralisable à toutes les mobilisations et à tous les projets. En effet, la mobilisation à l'échelle nationale comme lors des élections présidentielles en 1974 voit l'échec de René Dumont¹⁵³. Sa tentative d'entrer en politique cherche à concilier le développement humain et la protection ainsi qu'une meilleure gestion de l'environnement. À partir de ce moment, le mouvement écologique fait une percée à l'échelle nationale mais il est coupé dans son élan car il supporte mal la pression politique et il souffre d'un manque de discipline et de stratégie. Ces carences sont observées lors des manifestations publiques comme dans le cas de Creys-Malville, où la pression des militants a été très importante.

Nous avons vu que les mouvements comme France Nature Environnement développent des préoccupations à la fois sociales et environnementales. Les valeurs prônées sont celles de l'ouverture à d'autres modèles de vie et d'exploitation économique et notamment énergétique. Concernant le « tout-nucléaire » prôné par le gouvernement, l'implantation de centrales

¹⁵³ Le mouvement de soutien de René Dumont aux élections présidentielles en 1974, les « Amis de la Terre » va constituer le mouvement principal qui va donner jour aux Verts, qui sera créé officiellement dix ans plus tard en 1984. Ce mouvement de départ a hésité à essayer d'influencer les politiciens de l'extérieur ou à rentrer en politique pour influencer de l'intérieur. Le choix sera réalisé avec la politisation du mouvement Vert.

nucléaires ne se fera pas sans heurts par exemple avec la centrale de Superphénix. Des mobilisations contre l'implantation d'un site se développent. Creys-Malville constituera une des plus grandes manifestations anti-nucléaires observées en France. Elle sera réprimée sévèrement, occasionnant la mort d'une personne et des dizaines de blessés. Cette manifestation représente un des derniers rassemblements dans la lignée des mouvements de Mai 68. Elle n'empêchera pas la réalisation de la centrale nucléaire de Superphénix mais elle fera date dans la mobilisation anti-nucléaire.

En revanche, de 1978 à 1981 face au projet d'implantation d'une centrale à Plogoff, la mobilisation des militants d'abord locale puis nationale se révèle constante dès le début de l'enquête publique. Des manifestations violentes ont lieu au cours de 1980, elles aboutiront à un abandon définitif de ce projet de centrale par le gouvernement de F. Mitterrand, nouvellement élu, qui décide de geler toute nouvelle implantation de centrale nucléaire sur le territoire français. Le cas de Plogoff est le premier succès dans la lutte anti-nucléaire.

Ces mobilisations de terrain sont vécues comme des actions d'éclat. Les motivations portent sur les dégradations écologiques à attendre et les dangers de l'exploitation de l'énergie nucléaire qui n'est pas toujours perçue comme maîtrisée. À cette période, la cause environnementale est axée sur le mouvement anti-nucléaire. Elle réunit ponctuellement sur un site ou sur une action, plus ou moins régulièrement des militants sensibles à l'écologie et aussi des jeunes en réaction à la société de consommation.

Les actions environnementales ont pour objectif de veiller à entretenir un milieu de vie équilibré, riche par la diversité de l'écosystème et à ne pas polluer ou détruire irrémédiablement la qualité des milieux. Pour avoir le sentiment que leurs actions soient des succès, il importe que l'implantation d'un site soit abandonnée et que le discours d'une association soit relayé par l'opinion publique ou reconnu par les discours politiques. Autrement dit des associations comme Greenpeace, F.N.E. ou encore les Amis de la Terre cherchent à faire reconnaître la légitimité de leurs discours et obtenir la caution du public. À terme, ces mouvements pensent que leurs arguments sont reconnus par la collectivité quand des cadres législatifs viennent réglementer les causes environnementales, ou quand officiellement les décideurs entérinent et légitiment leur point de vue. Ils appuient leur argumentation sur le même raisonnement scientifique qui domine dans la société et ils souhaitent valoriser la crédibilité et le bien-fondé de leurs préoccupations.

L'aspect préventif constitue une partie très importante du cadre des actions environnementales. Parfois, des habitants, pas nécessairement rattachés à une association mais sensibles à la dégradation visible de leur proche environnement, montent des projets pour dénoncer les atteintes au patrimoine naturel. Les actions sont visibles par exemple avec le nettoyage des plages lors d'une pollution maritime¹⁵⁴ ou lors des tentatives pour défendre le patrimoine ligérien face à l'implantation de centrales nucléaires ou encore pour défendre l'écosystème spécifique d'une faune et d'une flore locales. La société civile se mobilise après

¹⁵⁴ Le pétrolier Amoco-Cadiz s'échoue sur le rail d'Ouessant en 1978, détruisant certaines espèces animales.

un accident, après que la dégradation se soit produite dans le but de tenter de restaurer et de revenir à une situation proche de celle antérieure à l'accident. On l'observe aussi avec la réintroduction des espèces animales ou végétales dans leur milieu d'origine, quand l'homme a contribué à bouleverser l'équilibre naturel des espèces.

Les actions menées en faveur de l'environnement deviennent plus variées et font intervenir des membres de la société civile de plus en plus divers : O.N.G., associations environnementales, collectifs de riverains ou encore militaires. Les militants vont être incités, par la force des pressions exercées pour ou contre leurs projets à se spécialiser et à déployer des moyens d'action très précis et très mobilisateurs. Les compétences comme les moyens d'action et de réflexion développés vont devenir plus efficaces. Les questions d'environnement se posent en termes d'éthique, de rationalisation ou encore de législation. Elles incluent l'idée qu'il faut comprendre le monde dans lequel nous vivons pour ensuite le transformer.

Les actions environnementales peuvent dépasser le cadre national et recouvrir le cadre de conventions internationales. En 1973, le trafic et le commerce des espèces sauvages menacées fait l'objet de réglementations, puis en 1979 une nouvelle réglementation vise à conserver la vie sauvage et le milieu naturel en Europe. La reconnaissance des actions passe par la nécessité d'une phase d'inscription dans les textes de lois pour la défense de l'environnement. Une fois définis réglementairement, les comportements dans les milieux naturels doivent se conformer à ces mesures. Pourtant, malgré l'inscription dans les textes, la réglementation n'est pas aussitôt suivie dans la pratique. Il reste à inciter les comportements à changer dans le sens attendu. Travail souvent perçu comme étant de longue haleine, la protection de la nature entre en opposition à des intérêts privés ou corporatistes. Cette préservation suppose que le long terme ne soit pas sacrifié au court terme. Les associations environnementales vont être amenées à intervenir devant les tribunaux pour défendre leurs intérêts et la légitimité de leurs idées. Elles développent une reconnaissance de leurs actions et préoccupations. Parfois elles se constituent en réseaux afin d'accroître leur poids et pallier aux insuffisances des pouvoirs publics dans la défense des intérêts environnementaux¹⁵⁵.

L'impact d'associations comme Greenpeace ne cesse de croître avec le temps et de nouveaux bureaux ouvre à partir de 1977 en Europe, à Paris ou encore à Londres. Progressivement, les missions de l'association se diversifient, les préoccupations s'élargissent aux pollutions atmosphériques et marines, à la défense des animaux, puis à la question des déchets radioactifs, de leur transport et de leur devenir.

L'impact des associations se diffuse avec l'écho grandissant rencontré auprès du public. Ce dernier, alerté par les destructions environnementales¹⁵⁶ et par le gaspillage des énergies dans un contexte de début de crise économique, se sensibilise à ces questions. Ceci accroît et

¹⁵⁵ C'est le cas du réseau Traffic Interpol pour la protection de la nature, mis en place par le World Wildlife Fund ou Fonds mondial pour la nature (W.W.F.) et par d'autres associations nationales, ou comme F.N.E. qui fédère plusieurs associations dont les finalités et les moyens d'action sont identiques.

¹⁵⁶ On peut citer les pollutions maritimes de l'Amoco-Cadiz et la disparition d'espèces animales et végétales dénoncées par les médias.

légitime la finalité des actions revendiquées par les militants environnementaux car ils se sentent soutenus et, dans une certaine mesure, relayés dans leurs actions, même si c'est à des degrés d'investissements variables.

Les années 1960 et 1970 sont marquées par de nombreux troubles avec les contestations sociales, la crise économique amorcée par les chocs pétroliers, un contexte politique tendu par la Guerre froide ainsi que des manifestations de sauvegarde et de protection de l'environnement. La force des actions de terrain repose sur l'impact émotionnel immédiat et sur les coups d'éclats ; même si l'impact reste variable et perçu différemment à moyen terme. À la tête des associations, dont nous allons parler, nous retrouvons des intellectuels et des scientifiques qui construisent des arguments en faveur de l'environnement et qui donnent l'impulsion au mouvement qu'ils dirigent. Sur le terrain, ils sont relayés par un ensemble de personnes souvent jeunes, des étudiants, rejetant la société de consommation ou sensibilisés à ces questions. Les actions, en faveur des intérêts environnementaux, sont menées de manière plus individuelle détachée d'une appartenance politique alors que ce n'était pas le cas avec les hippies et le mouvement de Mai 68. Petit à petit, les personnes qui s'engagent dans un militantisme le font selon leurs besoins et leurs sensibilités du moment ; leurs priorités et autres centres d'intérêt peuvent changer.

IV. De la fin des années 1970 à l'accident de Tchernobyl en 1986 : l'environnement fait son entrée en politique

Les mouvements se développent et se multiplient autour de chefs de file intellectuels et scientifiques, asseyant leur légitimité et leur crédibilité sur une dénonciation très importante des pollutions environnementales puis des impacts sur la santé. Ils mènent des actions de terrain et aussi des actions plus posées avec un travail de fond, de constitution de dossiers. Ils passent moins pour des « illuminés » et gagnent en crédibilité auprès de l'opinion publique, qui reconnaît leurs actions et en même temps se résigne au nucléaire pour les besoins énergétiques. Les différents mouvements environnementaux sont constitués de scientifiques ou intellectuels, souvent « experts » et d'hommes de terrain pour les manifestations, la réalisation d'échantillonnages. Ils exercent une pression croissante sur les gouvernements. Les prises de conscience des décideurs se poursuivent dans les années 1980.

Par exemple en 1981, suite aux pollutions provoquées par les entreprises installées près du Rhône, le maire de Givors crée le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement. Ce projet, débuté dans les années 1970, se poursuit et s'étoffe au début des années 1980 dans le but de défendre la nature et de lutter contre les pollutions du fleuve. L'impulsion est donnée par un

élu local qui cherche à faire participer des décideurs politiques et notamment les membres du P.C.F. à la défense de l'environnement. Ce genre d'associations témoigne d'une sensibilisation croissante aux intérêts de la nature et le relais qu'assurent certains décideurs politiques.

En 1982, le Second Sommet de la Terre est un échec. Les pays n'en feront même pas cas. Pourtant à partir des années 1980 des scientifiques soutenus par des militants environnementaux commencent à parler de réchauffement climatique, de pluies acides, de déforestation et de dégradations à long terme, voire définitives, de l'écosystème. Les idées environnementales sont présentes mais elles ne sont pas encore relayées dans les faits par les décideurs politiques.

En France, le mouvement des Verts essaie d'entrer en politique afin de mieux diffuser ses messages, à savoir maintenir le développement humain en respectant l'environnement, en le gérant au mieux et en veillant à protéger les espèces. La première entrée en politique des préoccupations environnementales se fait par une expérience empirique de prise de conscience des dégradations observées et dénoncées comme telles.

Le parti des Verts est créé en 1984 par la fusion du *Parti écologiste* et de la *Confédération écologiste*. A. Waechter devient, en 1986, le chef de file de ce parti qui veut se démarquer des partis traditionnels de gauche et de droite en s'attachant à marquer son indépendance. Les Verts, en accédant à la scène politique, vont pouvoir défendre leurs convictions par le sommet de la société plutôt que par les actions de terrain. Selon les pays, les aspirations écologistes se développent plus ou moins rapidement et ce avec plus ou moins de conviction. Le mouvement des Verts cherche à faire de la politique en privilégiant les décisions envers l'environnement, en prenant appui sur le terrain ainsi que sur les connaissances et le soutien que les adhérents apportent. Outre les motivations environnementales, ils défendent l'idée d'une démocratie autre, plus développée à l'échelle locale, ainsi qu'une remise en question du système économique et du bien-fondé de la société de consommation. Ils engagent un combat contre le gaspillage et les comportements égoïstes. Ils prônent une recherche de diminution des profits et un meilleur partage du travail. Enfin la lutte pour le maintien de la diversité au niveau de la faune et de la flore, comme la lutte pour le pacifisme, font partie également des priorités énoncées par les Verts. Ceux-ci¹⁵⁷ insistent depuis leur création sur le décalage existant entre une productivité croissante et un essor technologique qui ne prend pas en considération le fait que les ressources de la planète, auxquelles il a recours, sont épuisables. Un fossé très important demeure entre les idées prônées pour la défense des intérêts verts et les discours politiques qui prennent des couleurs plus vertes sans pour autant poursuivre la défense de leurs idées.

Les Verts promeuvent un changement d'exploitation d'énergie passant du nucléaire aux énergies renouvelables. Le mouvement cherche à réduire les consommations d'énergie, à mettre en place des écotaxes pour inciter à augmenter le prix du baril de pétrole et à diminuer le

¹⁵⁷ En France, 73% des adhérents et des sympathisants des Verts sont membres d'associations, dont 48% s'occupent de protection de la nature.

prix des matières premières. Il essaie de limiter le nombre de voitures et de camions sur les routes ainsi que le transport routier, de revoir les modes de déplacements interurbains pour plus de modes de transports collectifs ou non polluants comme le vélo. Dépassant le strict cadre de l'action des mouvements de protection de la nature, les Verts trouvent leurs marques dans la trace des scientifiques et aussi penseurs comme R. Dubos ou M. Serres « *qui prônent un retour à la nature et l'adjonction au contrat naturel de symbiose et de réciprocité.* » Accéder à la sphère politique permet à ces militants de pouvoir élargir leur zone d'influence et de travailler la légitimité de leurs préoccupations auprès des décideurs politiques et de l'opinion publique. Pourtant, la légitimité de leur présence sur la scène politique, leur est contestée pendant de longues années, par les autres partis politiques comme par une partie du public qui refuse le fait de parler politique et environnement simultanément. « *L'entrée en politique des associations persiste à apparaître à beaucoup de cadres, comme incompatible avec le principe de primauté de la légitimité politique, voire avec la tradition républicaine, qui ne s'est pas historiquement orientée en ce sens, une sorte de répartition des rôles entre les généralistes de la politique et les défenseurs d'intérêts collectifs seulement sectoriels.* »¹⁵⁸ L'écologie et l'environnement sont des notions qui s'ancrent dans les différents partis politiques de droite et plus souvent de gauche. Certaines de leurs idées sont reprises par les décideurs qui veulent montrer leur intérêt pour l'environnement même si, au bout du compte, cet intérêt reste un thème un peu éloigné de leurs priorités premières. Les intentions de vote croissantes à chaque élection en direction du mouvement des Verts montrent, en revanche, que l'opinion publique se sensibilise à ces questions. Ces partis politiques vont inscrire des orientations environnementales dans leurs programmes mais l'environnement reste inclus dans un ensemble de mesures prioritaires dont la recherche de croissance et de rentabilité économique. Autrement dit, l'intérêt environnemental devient important mais il ne doit pas entraver ou aller contre l'essor économique du développement industriel.

Nous sommes dans une époque où les idées de militants comme Greenpeace se diffusent pour la défense de l'environnement et pour un mode de vie moins consommateur d'énergie, mais elles restent encore peu écoutées. Jusqu'aux environs de 1985, les dirigeants de certains pays ne vont pas tellement hésiter à réprimer parfois sévèrement les actions des militants de terrain dans le but de discréditer la validité de leurs idées et leurs volontés d'action. L'exemple de l'attentat du Rainbow Warrior en 1985 est révélateur de cette position gouvernementale. Le bateau de Greenpeace, censé emmener d'autres navires vers l'atoll de Mururoa dans le but de protester contre les essais nucléaires français en gênant leur réalisation, est coulé sur ordre de la D.G.S.E.¹⁵⁹ La France sous le mandat de F. Mitterrand, qui a stoppé l'implantation de centrales nucléaires sur son territoire, maintient les essais nucléaires dans l'atoll du Pacifique. Face à la présence de Greenpeace perçue comme une menace à la

¹⁵⁸ BELORGEY J.-M., *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 57 et 58.

¹⁵⁹ D.G.S.E. : Direction Générale de la Sécurité Extérieure.

réalisation de ces essais nucléaires, la D.G.S.E. fait placer des charges explosives et coule le bateau. L'affaire n'en reste pas là. Les essais nucléaires sont réalisés, les relations entre la France et la Nouvelle-Zélande se détériorent jusqu'à ce que la France présente des excuses et verse 7 000 000 millions de dollars en termes de dommages et intérêts à la Nouvelle-Zélande l'année suivante et plus de 8 000 000 dollars d'indemnités à Greenpeace en 1987. On ne détruit plus l'environnement impunément surtout lorsque le pays ordonnateur est pris en flagrant délit.

Des associations comme Greenpeace n'entrent pas en politique et veillent à s'en tenir éloignées. Elles sont perçues parfois comme des « *alternatives à l'engagement politique, voire comme une contre-épreuve de celui-ci.* »¹⁶⁰ Greenpeace est caractéristique d'une recherche d'indépendance financière afin de rester libre dans ces moyens d'action et dans sa liberté de pensée. L'association vise à constituer un moyen d'expression alternatif au pouvoir politique quand celui-ci ne prête pas suffisamment d'attention à ses centres d'intérêt. « *L'association militante se donne clairement pour but de recruter des adhérents afin de faire nombre et d'établir un meilleur rapport de force avec les pouvoirs.* »¹⁶¹ En France, on compte environ 25 000 adhérents à Greenpeace dont les centres d'intérêt sont limités et dont les actions ponctuelles sont ciblées sur un laps de temps assez court.

Les questions environnementales deviennent une préoccupation importante en France. Les militants de Greenpeace France concentrent leurs actions sur l'arrêt des essais nucléaires dans le Pacifique, sur l'immersion des déchets radioactifs et sur les dangers que représente l'incinération des déchets ménagers. Greenpeace prône la fin du nucléaire civil dans le but d'obtenir la paix et le désarmement mondial pour un monde plus harmonieux et respectueux de la nature. Lors du Sommet de Rio en 1992, Greenpeace pousse les gouvernements à aller au-delà des discours qu'ils dénoncent comme étant vides et veulent pousser à plus d'efficacité¹⁶². Greenpeace se veut une structure non-violente, autonome et indépendante de toute influence politique. Son aura issue en partie de ses actions d'éclat, lui permet aujourd'hui de demeurer autonome par le nombre très important d'adhérents (dont 3 000 000 de sympathisants) qui lui accordent leur confiance et leur soutien.

En 1986, l'accident de Tchernobyl va provoquer un engouement de réactions à l'encontre du nucléaire avec la création de mouvements environnementaux comme l'A.C.R.O.¹⁶³ ou la C.R.I.I.-R.A.D.¹⁶⁴, notamment.

L'A.C.R.O. est donc une association créée, en 1986, dont le but consiste à surveiller les risques induits par la radioactivité des entreprises nucléaires et à en informer le public. Cette association recherche des informations sur les rayonnements radioactifs naturels ou artificiels

¹⁶⁰ BELORGEY J.-M., *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 49.

¹⁶¹ BELORGEY J.-M., *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 50.

¹⁶² Enfin lors de la Conférence des parties à Bonn, 60 pays s'engageront à signer le Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre sauf les États-Unis qui refuseront parce qu'ils en sont les plus gros producteurs.

¹⁶³ A.C.R.O. : Association pour le Contrôle de la Radioactivité de l'Ouest.

¹⁶⁴ C.R.I.I.-R.A.D. : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité.

émis volontairement ou accidentellement et ses militants mesurent les effets que cela provoque sur l'homme et sur la nature à court terme comme à moyen terme. Dotés d'un laboratoire, ses militants mesurent régulièrement les taux de radioactivité gamma et bêta ainsi que les taux de radon émis par les industries nucléaires. Les informations recueillies sont diffusées auprès des militants et autres adhérents, auprès des pouvoirs publics, des services administratifs et des industriels réunis lors de commissions. L'A.C.R.O. cherche à diffuser des informations au public en organisant des conférences publiques et des expositions ou en participant à des salons. Enfin elle publie une revue trimestrielle d'information : *l'Acronique du nucléaire*. Son champ d'action porte surtout sur la lutte anti-nucléaire. Elle milite avant tout pour la transparence de ce secteur d'énergie et elle tend à promouvoir la sortie du nucléaire, le développement d'énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Son siège est situé à Caen. Elle a trois antennes en France dont une à Tours. En Indre et Loire, l'accent est mis sur les mesures de radioactivité rejetées et sur la constitution de dossiers d'expertise défendus en commissions locales d'information et dans d'autres réunions. L'antenne de Tours compte 25 adhérents bénévoles qui réalisent des mesures de toxicité et de mesures de radioactivité sur le département et font du travail de veille.

La finalité de la C.R.I.I.-R.A.D.¹⁶⁵, quant à elle, repose sur une volonté d'informer le public sur la radioactivité et les risques générés par celle-ci. Elle s'affirme indépendante des industriels du nucléaire et de tous les partis politiques. Elle incite à débattre et à faire participer les citoyens, elle dénonce les infractions enregistrées et enfin elle veille au bon respect de la réglementation. Cette association vise à améliorer la protection des populations exposées à des pollutions ponctuelles ou récurrentes dont on soupçonne un impact sur le long terme. Elle développe un laboratoire d'analyse dont la finalité est d'évaluer les pollutions de l'environnement, d'expertiser des terrains, des maisons et des écoles, de prendre des mesures de contrôle des aliments et des biens de consommation, enfin d'assurer la contre-expertise des dossiers officiels. Sa fondatrice, M. Rivasi, ancienne présidente de Greenpeace France, veut montrer que la C.R.I.I.-R.A.D. sait s'allier à d'autres associations et partis anti-nucléaires pour appuyer son point de vue et l'imposer. Créée en opposition des discours des pouvoirs publics Français, elle dénonce l'exploitation du nucléaire ainsi que le fait que les décideurs politiques ne prennent pas suffisamment en considération le danger que représente le passage du nuage radioactif de Tchernobyl tant pour l'environnement que pour la santé humaine. Ses revenus proviennent des cotisations des adhérents, des dons des sympathisants et du financement des analyses, des expertises ou encore des études qu'elle réalise. L'association dispose d'un laboratoire d'analyse, équipé pour le dépistage et l'identification des pollutions radioactives sur les aliments, l'eau ou la mesure des taux de radon. Composée d'une équipe de scientifiques de haut niveau, l'association fait effectuer des interventions en France comme à l'étranger. Elle possède aussi un service d'informations important qui témoigne de sa volonté de s'ouvrir sur l'extérieur, que ce soit par la réalisation de publications, de conférences, de stages de formation,

¹⁶⁵ C.R.I.I.-R.A.D. : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité.

d'animations en milieu scolaire, d'expositions, d'ateliers pratiques ou encore d'interventions médiatiques.

Au fur et à mesure du temps, les modes d'action se diversifient. Les différents mouvements environnementaux ont une action ciblée sur la lutte anti-nucléaire ou la protection d'un milieu naturel, d'une faune et d'une flore localisée ou encore sur la réparation d'une dégradation d'un espace par exemple. Répartis sur l'ensemble du territoire national, ils tentent de sauvegarder l'environnement en instaurant une surveillance autour des sites industriels ou nucléaires en contrôlant et en mesurant les rejets polluants et toxiques. Ils lancent des alertes lorsque des menaces semblent se concrétiser ou être en projet de concrétisation. Les militants interviennent pour des intérêts spécialisés. Parfois, sous couvert de missions considérées comme étant d'intérêt général, les mouvements cherchent à élargir la portée de leurs actions. Les militants agissent à tous les niveaux que ce soit au sein des collectivités territoriales comme au niveau étatique et ils fondent leurs points de vue sur une argumentation scientifique et en s'appuyant sur des résultats démontrables et sur des données chiffrées. Finalement des associations se font entendre, par la diversité de leurs actions et des moyens employés. Elles obtiennent des succès accroissant leur crédibilité au niveau du public et elles développent une légitimité dans leurs discours. L'action et la mobilisation des associations semblent apparaître à un moment où l'État ne fait pas face à la demande croissante en matière d'écologie. Elles servent en quelque sorte de relais aux problèmes environnementaux qui se posent aux échelons locaux, régionaux et nationaux dans une sorte de contre-pouvoir à l'État.

V. De 1987 à 1998 : l'environnement devient une question de développement durable

Au niveau international les actions menées, par les mouvements contestataires hippies ou de Mai 68, par les associations de Greenpeace ou par l'émergence du parti politique Vert, ont fini par amener à des prises de conscience en matière d'environnement. Pour la première fois en 1980 est apparu le terme de développement soutenable¹⁶⁶ qui sera repris par Gro Harlem

¹⁶⁶ Le concept de développement durable est apparu en 1971 lorsque l'association Club de Rome publie un ouvrage intitulé : *Halte à la croissance*. Cet ouvrage dénonce la surexploitation des ressources naturelles répondant à des demandes économiques et démographiques. Cette association créée en 1968 prône l'idée de « croissance zéro » en stoppant net l'essor économique, perçu comme incompatible avec le respect de la nature et de l'environnement. La conférence sur l'environnement humain, qui se tient à Stockholm en 1972, s'ouvre sur un climat d'impossibilité de concilier les deux modèles. Prudemment est créé un P.N.U.D. (Programme des Nations Unies pour le Développement). Les alertes données par l'impact du trou dans la couche d'ozone, l'effet de serre, mais aussi les catastrophes industrielles et nucléaires font qu'il se produit une

Brundtland¹⁶⁷ en développement durable en 1987 officiellement dans son rapport intitulé *Notre Avenir à tous*. Ce nouveau concept va rester discret sur la scène publique et va être peu évoqué dans la sphère politique pendant de longues années. Pourtant il existe et il est révélateur de l'importance à prendre en compte la démesure des comportements et du changement d'attitude à adopter pour maintenir un développement modéré et maintenir ainsi l'équilibre de la planète. Les interrogations portent sur la possibilité ou non de concilier la croissance économique et la sauvegarde de l'humanité ainsi que l'équilibre naturel de la planète. Elles portent aussi sur la manière de transformer les modes d'exploitation des ressources afin de transmettre un avenir à nos enfants sans hypothéquer la planète et ses possibilités de survie.

Des années 1980 jusqu'au début des années 1990, l'idée de développement durable va prendre plus d'importance ; il commence à se diffuser dans les milieux politiques et scientifiques intellectuels. Enjeu en 1987 du Protocole de Montréal lors de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement, l'objectif du développement durable consiste à préserver la couche d'ozone, à lutter contre l'émergence d'autres problèmes globaux d'environnement comme les pluies acides ou les changements climatiques et à limiter les accidents technologiques majeurs. La formulation de ce concept amorce l'idée de diriger les politiques différemment vers de nouvelles formes de gouvernance. Le but est de modifier les comportements du public, des gouvernements et des industriels à l'égard de l'environnement afin qu'ils optent pour d'autres modes de vie moins polluants.

Le rapport Brundtland s'inquiète des conséquences des bouleversements environnementaux pour l'avenir de la planète et pour la vie des générations futures : « *nous empruntons un capital écologique aux générations à venir, en sachant que nous ne pourrons jamais le leur rembourser. Nous agissons de la sorte parce que nous n'avons pas de comptes à rendre : les générations futures ne votent pas, elles n'ont aucun pouvoir politique ou financier, elles ne peuvent s'élever contre nos décisions.* » Les accidents, provoquant des destructions ou des pollutions environnementales, commencent à sensibiliser certains décideurs politiques qui légifèrent alors en matière d'écologie alors que d'autres refusent de ratifier les traités et autres chartes portant sur l'environnement. Cette définition, somme toute théorique, s'accompagne d'interrelations complexes avec les sphères de l'économique, de l'environnement et du social qui la rendent effective dans la réalité. Les notions d'environnement ont du mal à trouver des relais et à acquérir une visibilité ainsi qu'une crédibilité et légitimité publique et politique. Il faudra plusieurs années avant que cette notion soit réentendue et qu'elle se diffuse.

Avec le développement durable, l'environnement entre en politique par la prise de conscience de l'état plus ou moins dégradé de la planète par certains décideurs politiques. Les préoccupations environnementales à la fin des années 1980, émises par le sommet d'un État trouvent un autre écho que celui des Verts quelques années auparavant. Pourtant au final, les

prise de conscience collective tant au niveau du public que des pouvoirs publics amenant à l'apparition en 1980 de la notion de développement soutenable.

¹⁶⁷ Premier ministre norvégien et présidente de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement.

inquiétudes sont les mêmes mais elles ne sont pas formulées de la même manière ni par les mêmes interlocuteurs. Autant les actions de Greenpeace ont un impact ponctuel, fort, stigmatisant un événement particulier, autant la démarche autour d'un développement durable cherche à s'inscrire sur le temps long et à convaincre les différents États pollueurs de changer de comportements. Les deux approches sont différentes et elles n'ont pas le même impact sur leurs interlocuteurs.

Sur fond de crise économique, un climat de méfiance demeure à l'égard de l'avenir pour les générations futures et aussi à l'égard des décideurs politiques qui ne disent pas toute la vérité des accidents au public dans le cas de Tchernobyl notamment. Des accidents continuent de dégrader l'environnement mais ceux-ci commencent à être dénoncés au titre de pollueur-payeur et des responsables sont mis en examen. Les accidents technologiques peuvent faire l'objet de mobilisation et provoquer une prise de conscience politique et en termes de choix d'exploitation économique.

À l'échelle internationale des navires « poubelle », malgré l'évolution et le durcissement des lois concernant ces types de bateaux, continuent de naviguer incluant des probabilités de couler avec leur cargaison et de polluer les océans. L'Exxon Valdez, pétrolier appartenant à la compagnie Exxon, s'échoue en 1989 sur les Côtes de l'Alaska. À son bord, 180 000 tonnes de pétrole brut, 40 000 tonnes coulent et vont ensuite toucher 1 700 kilomètres de côtes. Cet accident semble provoquer un énorme choc chez les Américains qui ne pensent pas qu'une telle catastrophe est possible. Des dizaines de milliers de volontaires et des moyens sans précédent sont déployés afin de nettoyer les plages, la faune et la flore. L'administration américaine soutenue par des associations et des particuliers intente un procès à Exxon qui se retourne contre ses assureurs. Un dédommagement d'une valeur de dix milliards de francs est versé à ce jour, mais la facture pourrait s'élever à 25 milliards de francs au total. La pollution maritime, qui en découle, est la plus chère de l'histoire jusque là.

À travers ces accidents, les conséquences sur l'environnement font l'objet de dénonciations. Ces dernières sont induites par les médias qui portent à la connaissance d'un public de plus en plus large des événements dont il n'aurait sans doute jamais soupçonné l'existence sans eux. De plus, les militants environnementaux sensibilisent le public à l'égard de la destruction de la faune et de la flore ou encore de l'innocence des animaux. Ces accidents contribuent par ces différents aspects à faire changer le regard porté sur les risques industriels et technologiques et à faire changer les réglementations. Cela met à jour des prises de conscience de l'opinion publique et par le gouvernement à l'égard des risques industriels. Ces accidents et autres pollutions dénoncent des choix de modes de vie mettant en péril l'avenir et l'équilibre de la planète par des produits polluants et par la négligence dont ils font l'objet en termes de prévention et d'entretien pour des coûts économiques. Les industriels doivent faire preuve d'efforts supplémentaires pour mettre en sécurité leurs sites et veiller au bon respect des normes réglementaires auxquelles ils sont assujettis.

Les décideurs politiques sont exposés également localement par les choix d'urbanisation et la mise en sécurité des sites industriels. Les mêmes conflits d'intérêts en termes de recherche de profits économiques et de mise en sécurité du site comme de préservation de l'environnement se retrouvent dans le domaine industriel avec l'accident de Protex en 1988 à Auzouer en Touraine. Dans ce contexte de prise de conscience des pollutions sur l'environnement et aussi de recherche de protection vis-à-vis de la responsabilité engagée, nous voyons comment les sensibilités à l'égard de l'environnement sont travaillées suivant des outils, des données et des moyens scientifiquement démontrables. Face aux accidents et aux pollutions qui en découlent, certains décideurs se sentent concernés et s'associent à des militants comme la S.E.P.A.N.T.¹⁶⁸ ou s'inscrivent dans des associations de riverains afin de renforcer l'idée de défendre l'environnement mais surtout de pousser les entreprises industrielles dangereuses et polluantes à respecter les normes de sécurité.

L'opportunité des associations, pour être davantage écoutées, peut être de se fédérer comme l'a réalisé la S.E.P.A.N.T. ou d'intégrer des C.L.I.¹⁶⁹ créées à partir des années 1990. Celles-ci permettent des alliances entre des militants environnementaux, des décideurs locaux, des administrations de l'État ou de la Région pour faire pression et défendre la protection de l'environnement ainsi que la sécurité des salariés d'une entreprise dangereuse et polluante. Les situations à risque induites par des choix politiques et par la pression économique concourent à accroître au fil du temps une sensibilité à l'égard de la santé des personnes et des préoccupations environnementales. Des alliances sont parfois nécessaires pour appuyer un positionnement à l'égard de la protection et de la sauvegarde de l'environnement.

L'A.S.P.I.E.¹⁷⁰ constitue une association locale dont le siège social est installé en Indre et Loire depuis sa création en 1990. Face à un projet de création de centre de stockage en surface de déchets nucléaires sur le territoire de la commune de Neuvy le Roi¹⁷¹ en 1984, un groupe de personnes se constitue alors pour s'y opposer. Petit à petit, pour faire face aux différents projets qui peuvent constituer des atteintes à l'environnement, ce groupe se constitue en A.S.P.I.E. Cette association se fixe comme missions principales de défendre des problèmes environnementaux comme la pollution de l'eau, les O.G.M. et l'agriculture intensive, l'utilisation des herbicides et autres pesticides. Enfin, elle lutte contre le développement de l'autoroute A85 pour les risques d'inondation et de glissements de terrain que ce tracé ne prend pas en compte surtout au niveau des enjeux et des conséquences humaines.

Les militants mènent avant tout des actions concrètes de terrain mais ils deviennent de plus en plus des interlocuteurs reconnus dans l'expertise de dossiers et présents dans les commissions. Ces actions, pour l'essentiel, portent sur la protection de l'environnement et du citoyen, où l'association peut se constituer partie civile dans le C.L.I.¹⁷² concernant l'entreprise

¹⁶⁸ S.E.P.A.N.T. : Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine.

¹⁶⁹ C.L.I. : Comités Locaux d'Information.

¹⁷⁰ A.S.P.I.E. : Association pour la Santé, la Protection et l'Information sur l'Environnement.

¹⁷¹ Commune rurale d'Indre et Loire.

¹⁷² C.L.I. : Comité Local d'Information.

Synthron par exemple. Le mouvement peut chercher à agir sur des actions contre les pollutions des rivières, des zones humides et inondables ou des nappes phréatiques. Il cherche à valoriser le patrimoine naturel, autour du fleuve par la création de chemins de randonnées par exemple et de sorties découvertes du patrimoine naturel et historique de la Touraine. « *La concentration du pouvoir, l'aggravation chez les citoyens du sentiment de dépossession dont cette vie associative pourrait faire surgir une nouvelle forme d'articulation entre société civile et sphère politico-administrative d'une part, ou sphère économique d'autre part.* »¹⁷³ Enfin, l'association tend à informer le public avec la publication du journal le *P'tit Echo Logique*, la réalisation de débats au cinéma le *Studio* à Tours, la participation à des stands et elle se consacre à l'écriture d'articles de presse ou à des émissions télévisées. Le mouvement organise également des sorties pour valoriser le patrimoine et sensibiliser le public à la nature qui l'environne.

Cette association défend des causes environnementales sur une échelle plutôt départementale. Elle se compose d'une personne salariée permanente, d'un animateur et près de 350 bénévoles adhérents. Les convictions des personnes impliquées restent fortes même si un essoufflement est observé face à la difficulté d'opposer une résistance à un projet d'urbanisation ou à une implantation qui génère des profits importants. On note un vieillissement des adhérents qui ne se renouvellent pas aussi vite que les autres militants le souhaiteraient. En effet, pour faire changer les modes de vie de notre société et aller vers une prise de conscience environnementale, il faudrait observer un nombre croissant de personnes cautionnant ces associations.

Au début des années 1990, l'accroissement de la productivité économique, affirmé par l'effondrement du bloc soviétique assoit la domination des États-Unis à travers le système capitaliste. Les pays occidentaux craignent la dérégulation du marché et l'envolée d'un capitalisme sauvage. Face à cette menace, les mouvements environnementaux redoutent encore plus une dégradation de l'environnement avec l'agriculture intensive, l'exploitation abusive ou les O.G.M.¹⁷⁴ En réaction à ces menaces, des mouvements anti-mondialisation commencent à voir le jour. Des mouvements se constituent en réaction à l'hégémonie du modèle capitaliste américain et prônent un autre mode de vie, comme le syndicat agricole français, qui apparaît sous le nom de Confédération paysanne à la fin des années 1980, début des années 1990. Connue pour les actions d'éclat de certains militants comme José Bové, ce syndicat membre de la Coordination paysanne européenne et de Via Campesina défend une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ce qui revient à lutter contre l'agriculture intensive. Il cherche à défendre le respect du travail agricole, il veille à sauvegarder les emplois, enfin il accorde une grande importance à la qualité des produits naturels et non modifiés génétiquement. Ce mouvement inscrit ses priorités dans le courant altermondialiste¹⁷⁵ et il suit une logique de

¹⁷³ BELORGEY J.-M., *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 13.

¹⁷⁴ O.G.M. : Organisme Génétiquement Modifié.

¹⁷⁵ Le courant altermondialiste est composé de personnes d'horizon divers, qui prônent un mode de vie humain basé plus de justice et de valeurs sociales, l'autonomie des différents peuples, la protection de

développement durable dans le sens où il ne s'intéresse pas seulement à l'impact environnemental mais aussi à un volet social et économique par le maintien d'une qualité des produits. Il demande l'arrêt des subventions agricoles versées par l'Europe car celles-ci profitent aux gros exploitants plutôt qu'aux petits et il tente de développer l'agriculture dans les pays en voie de développement afin que ceux-ci deviennent plus forts et puissent résister à la pression des multinationales agro-alimentaires, toujours à l'affût de nouveaux marchés. La Confédération paysanne se fait connaître par des actions d'éclat depuis la fin des années 1990 avec le fauchage de champs de maïs transgéniques ou encore la destruction d'un Mac Donald. Ses actions contre les O.G.M. trouvent un écho particulier et plutôt positif auprès de l'opinion publique.

Les idées de développement de l'Homme en sauvegardant l'environnement sont plus ou moins prises au sérieux mais elles demeurent bloquées derrière les priorités de productivité et de rentabilité. L'idée de pollueur-payeur se développe mais elle est peu appliquée dans les faits, bloquée par de puissants intérêts économiques. Ces prises de conscience et de position croissantes pour l'environnement sont relayées par des décideurs qui prennent conscience que l'avenir de la planète doit passer par un changement de comportement des pays industrialisés pour un développement durable.

Malgré les mises en garde des militants environnementaux à l'égard des dégradations de l'écosystème, de nombreux accidents technologiques se poursuivent. Ces accidents, relayés par les médias et par la dénonciation de comportements inappropriés à l'égard de l'environnement, sensibilisent l'opinion publique au Développement durable. Ce concept comprend toutes les décisions et actions à mener à bien, établies lors de la Conférence de Rio en 1992 au cours du « Sommet de la Terre. »

Ces missions incluent un programme de protection de l'environnement en établissant des protocoles de sauvegarde des différentes espèces animales et florales menacées. Le programme de ce Sommet est très vaste puisqu'il amorce un programme de lutte contre les changements climatiques, la protection de la biodiversité des espèces et l'élimination des produits toxiques et polluants. Le but est d'obliger tous les pays pollueurs sur un domaine précis ainsi que ceux très producteurs d'émissions de gaz à effet de serre à les réduire et à établir un équilibre entre les productions des pays développés avec celles des pays en voie de développement au cours de la décennie à venir. Cette conférence donnera peu de résultats car les États-Unis, premiers émetteurs de gaz à effet de serre refusent de revoir leur consommation d'énergie et la quantité de leurs rejets de gaz à effet de serre et tiennent à maintenir leur économie. « L'agenda 21 » pose 2 500 recommandations inscrites dans le respect de l'application du Sommet de Rio pour le développement durable mais celles-ci sont très peu appliquées, par les décideurs politiques locaux et nationaux. Des prises de conscience se

l'environnement, la défense des droits de l'Homme et de la démocratie, enfin ce courant s'oppose à l'essor des logiques de productivité de la mondialisation du libéralisme économique tel qu'il est réalisé aujourd'hui.

produisent concernant l'impact des risques sur l'environnement mais ces intentions de changement demeurent bloquées dès leur énonciation par les intérêts économiques des pays « riches » qui refusent l'idée de diminuer leurs rejets. Ces réformes doivent concilier les trois secteurs que constituent : l'économie, l'écologie et le social.

Les préoccupations pour l'avenir de la planète sont entendues lors du Sommet mondial de 1992 considéré comme la seconde rencontre consacrée à ces questions. La technologie et les pollutions engendrées par l'Homme sont de plus en plus dénoncées pour les effets à long terme qui s'annoncent. Les destructions de l'environnement sont multiples comme la déforestation, le réchauffement climatique lié à l'effet de serre, le trou de la couche d'ozone, la destruction de la biodiversité, les ressources en eau potable, la dégradation et l'appauvrissement des sols, la gestion des déchets, les pollutions maritimes et les catastrophes industrielles et nucléaires. Le début des années 1990 commence avec la prise de conscience des dégradations définitives occasionnées sur l'environnement et surtout sur la santé de l'homme.

Pour maintenir un environnement viable pour l'être humain, les différents sommets qui lui sont consacrés vont chercher à concilier développement économique et contraintes environnementales. Cela va opposer et mettre en avant le principe de pollueur-payeur suite à des pollutions et autres accidents. À défaut de modérer la croissance et la recherche du développement humain, la difficulté à appliquer ce principe de pollueur-payeur exprime le rapport de force qu'imposent les intérêts économiques comme l'exploitation d'une agriculture intensive sur une action efficace en faveur des intérêts environnementaux.

Ce principe pollueur-payeur s'applique aux industries et à l'agriculture, sources des pollutions. Pour protéger l'environnement, les décideurs européens vont plus loin en instaurant des limitations d'accès et des barrières de protections autour de certains sites naturels. La Directive du 22 mai 1992 « Habitats, faune, flore » définit le cadre de constitution d'un réseau écologique européen de sites Natura 2000 qui classerait des zones de conservation de sites maritimes et terrestres dans le but de maintenir une qualité de vie. Désormais pour maintenir un écosystème en état, il est nécessaire de le délimiter dans des périmètres stricts interdisant les déplacements, les présences et les autres intrusions potentiellement menaçantes pour l'équilibre.

Lors de cette même conférence internationale de Rio en 1992, le concept de principe de précaution est abordé pour la deuxième fois (après la conférence sur la protection de la mer du Nord en 1987). Dans ce principe, la précaution inclut une part d'incertitude induite par l'impossibilité de la science à pouvoir tout expliquer et donc à prévenir les événements très graves et potentiellement irréversibles pour l'environnement en anticipant les réactions sans attendre le verdict de la science. Le principe de précaution comprend six points : « 1) commencer par une évaluation de risque objective identifiant à chaque étape le degré d'incertitude scientifique, 2) étudier les différentes options de gestion, lorsque les résultats des

risques sont connus, et impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la plus grande transparence possible, 3) les mesures basées sur le principe de précaution doivent être proportionnées au risque à limiter ou à supprimer, 4) tenir compte d'un bilan coût/avantage pour réduire le risque à un niveau acceptable par toutes les parties prenantes, 5) établir une responsabilité en matière de production des preuves scientifiques utilisées pour évaluer le risque, 6) les mesures basées sur le principe de précaution doivent avoir un caractère provisoire dans l'attente de nouvelles connaissances scientifiques conduisant à réévaluation des risques. »¹⁷⁶ Ce principe ne s'applique qu'aux domaines de la santé et de l'environnement et il ne s'applique pas à des individus mais à des entités collectives (décideurs politiques, complexes industriels, etc.) qui ont pour mission de l'appliquer et de veiller à sa bonne application.

Les rencontres organisées dans le cadre des préoccupations environnementales se multiplient et se diversifient et vont faire l'objet de conférences, sommets, etc. thématiques comme le Premier Forum mondial de l'eau en 1997 à Marrakech. Cette manifestation est tournée vers le maintien et la sauvegarde de l'équilibre environnemental déjà dégradé, la protection de l'écosystème pour les conditions de vie de l'Homme sur la planète. En effet à travers le débat sur l'eau, ce forum thématique tend à promouvoir un engagement politique suivi de faits dans la préservation de la qualité de l'eau et surtout de sa sécurité. Nous ne sommes plus dans la préservation stricte de l'équilibre environnemental mais dans la recherche de sauvegarde d'un besoin vital pour la survie de l'Homme sur la planète.

Ces rencontres entre chefs d'État se développent et deviennent plus fréquentes, elles expriment une prise de conscience et en même temps, un immobilisme important dans l'évolution des positions de leur pays ou des dirigeants qui refusent de ratifier un protocole. En 1994, lors de la Convention cadre des Nations Unies, qui repose sur la prise de conscience du réchauffement de la planète induit par les émissions de gaz à effet de serre par l'Homme, 189 pays signent cette Convention dont les États-Unis et l'Australie qui sont les plus gros émetteurs de ces gaz. L'objectif de cette Convention est de stabiliser ces émissions afin qu'elles n'aient pas de répercussions sur la vie humaine. Le fait, que ces pays ratifient cette Convention, témoigne d'une prise de conscience des pollutions que l'Homme crée mais il faut reconnaître que ces pays s'inquiètent désormais davantage des conséquences sur la santé de l'Homme que sur l'environnement. La Convention de 1994 est une prise de conscience, pour faire changer les comportements des pays.

Ces changements d'attitudes font partie des objectifs du Protocole de Kyoto qui se déroule en 1998. Les pays qui signent ce protocole, s'engagent à réduire obligatoirement leurs émissions de gaz. Les mêmes pays sont présents mais les États-Unis et l'Australie refusent de le ratifier. Ces refus constituent des freins qui sont indubitablement liés à l'importance des intérêts économiques, à la recherche de croissance économique à outrance et au manque de volonté à opter pour une croissance modérée. Signer signifie aussi accepter de changer de modes de

¹⁷⁶ KOURILSKY P., VINEY G., *Le Principe de précaution*, Paris, Odile Jacob, 2000.

production et de restreindre les modes de vie quotidiens pour que les pays en voie de développement puissent refuser d'accueillir sur leur sol des usines polluantes.

Face à ces barrières économiques, l'idée de « commerce éthique » se développe. Il est basé sur ce principe qu'« à terme il n'y aura pas de développement possible, s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. »¹⁷⁷ Les O.N.G. constituent un moyen relativement efficace pour modérer les politiques de tous les pays concernés et les orienter vers plus de politique écologique et ce, de manière durable.

VI. De 1998 à 2007 : la santé au cœur des enjeux environnementaux

Dans le même sens, la fin des années 1990 et le tournant des années 2000 est une période traversée par un ensemble de crises telle que la « Vache folle », l'anthrax, quelques cas de listéria puis d'autres épizooties comme la tremblante du mouton jusqu'à l'apparition, en 2004, des premiers cas de grippe aviaire. Ces maladies dérangent parce qu'elles sont invisibles et parce qu'elles s'attaquent à la santé de l'intérieur par la nourriture, dont on ne peut se passer pour vivre. Un sentiment d'insécurité se développe au niveau de l'exposition involontaire à des maladies. Cette menace est vécue comme une atteinte à la santé personnelle avec une possibilité de contamination collective. Le public comme les décideurs et certains scientifiques sont désemparés, d'autant plus que les causes de ces maladies sont liées à la recherche de productivité et de rentabilité intensive et à l'exploitation démesurée de l'environnement sans connaissance de toutes les conséquences à attendre. Le public ne fait pas totalement confiance aux discours du gouvernement quand celui-ci incite à consommer de la viande, alors que finalement les causes et la présence du prion sont mal connues. Pour l'E.S.B. comme dans les autres épizooties, le consommateur craint d'être exposé contre son gré et de ne pas maîtriser les conséquences.

L'environnement est perçu comme se dégradant, des accidents industriels et des pollutions maritimes se diversifient. Les discours émis dans les médias accentuent cette

¹⁷⁷ Le « commerce éthique » part de l'idée qu'une grande partie des produits que nous consommons au quotidien sont produits dans des conditions de travail jugées « humainement inacceptables » et notamment dans les pays du Tiers-monde et par des enfants. En France une réaction se traduit par la création d'un collectif : « l'éthique sur l'étiquette » qui a multiplié les campagnes de sensibilisation en 1995 à destination des consommateurs afin de réussir à faire pression sur la grande distribution et sur les pouvoirs publics afin que les produits importés soient fabriqués dans des conditions jugées « décentes. » Il existe aussi « l'investissement éthique » qui demande aux entreprises d'obéir à un code de bonne conduite sociale, écologique et morale. Évidemment les critères évaluant les conditions « acceptables » ou « décentes » demeurent assez flous et soumises aux appréciations subjectives des coutumes et des cultures de chaque pays quand celui-ci se sent concerné par cette question.

perception de dégradation de l'environnement. Ces accidents peuvent provenir de négligences humaines, de dysfonctionnements techniques ou encore d'intérêts économiques où la recherche de qualité de rendement est privilégiée. À travers ces accidents, la technologie et la science laissent apparaître des carences énormes, difficiles à combler et à anticiper. Dans le cas de la crise de l'E.S.B. ou les O.G.M., les scientifiques avancent l'idée qu'il n'y a pas de risque pour la santé humaine, pourtant ils ne peuvent pas présager des conséquences sur le long terme. Ce flou, sur les conséquences possibles et non maîtrisées d'une ingestion de produits, fait l'objet de mobilisations contre le développement de ces produits modifiés artificiellement. Les militants de la Confédération paysanne ou de Greenpeace expriment une attitude de méfiance et de rejet à l'égard de ces situations de risque, attitude qui se justifie pour eux par une absence de prise de conscience de la part des décideurs politiques et de l'opinion publique. Cette méfiance exprime les conséquences des crises passées quand on prend encore des risques sans se soucier des répercussions possibles à venir. Il s'agit en effet d'une technologie dont on ne connaît pas les revers possibles et les effets sur le long terme. Pourtant, on commercialise des produits contenant des O.G.M. Les gouvernements optent pour une position d'apprenti sorcier. La Confédération paysanne avec notamment José Bové dénonce la volonté d'accroître la rentabilité économique et refuse l'agriculture intensive au profit d'un respect des produits naturels et non modifiés techniquement. Ces militants mènent des actions d'éclat comme le fauchage de plants d'O.G.M. dans le but de se faire entendre de l'opinion publique et de convaincre les décideurs politiques de légiférer sur ces intérêts économiques et scientifiques. Ils veulent montrer leur désapprobation en matière de choix politiques et sociaux. Ces questions de santé s'inscrivent dans les préoccupations environnementales, elles complètent le versant des inquiétudes liées aux graves destructions en provoquant des cancers ou d'autres maladies à effet différé mais imputable à ces mêmes pollutions et dégradations.

En 1998, un mouvement des Alternatifs est créé, expérimentant un mode d'organisation sans porte-parole. Ses préoccupations tournent autour de 4 thèmes : le féminisme, l'écologie, la solidarité et l'autogestion. Les Alternatifs souhaitent réaliser une union des partis de gauche dans le but de rejeter le libéralisme américain. Ils tentent d'inciter José Bové à poser sa candidature aux élections présidentielles de mai 2007.

Au quotidien, des actions se développent en matière d'environnement et de ses destructions, montrant l'intérêt croissant et l'importance consacrés à cette question. Le tri des déchets en est un exemple visible. Débutée en France en 1998 après une généralisation d'une obligation réglementaire européenne concernant les entreprises génératrices de déchets¹⁷⁸, l'obligation de trier va être mise en place et se développer à partir de 2002 lorsque le citoyen va disposer de structures collectives. Cela reste assez peu suivi, il faudra attendre la sensibilisation

¹⁷⁸ La Directive européenne date du 14 décembre 1994, elle vise à obliger les entreprises génératrices de déchets de réduire le poids et la quantité des emballages, de diminuer la quantité des métaux lourds et de développer des circuits de fin de vie à ces déchets.

des décideurs locaux à l'environnement et leur implication dans la mise en place de dispositifs sélectifs pour inciter le consommateur à trier. À partir de 2004, la taxe d'habitation est augmentée car elle inclut désormais une part conséquente pour le tri et le recyclage des déchets ménagers. Le tri des déchets a pour mission de responsabiliser le public individuellement dans sa pratique environnementale. En 2004, certaines enseignes de la grande distribution (après Leclerc au cours des années 1990) commencent à retirer les sacs de caisse et à promouvoir l'idée de sacs cabas. Toutes enseignes confondues, les derniers sacs seront retirés en début 2007. Depuis 2004, 15 à 25% des habitants trient et contribuent par leurs gestes individuels à montrer une sensibilisation à l'égard de la protection de l'environnement. On parle de nouveaux consommateurs qui optent plutôt pour des éco-recharges, préfèrent les produits réutilisables et réfléchissent à utiliser des formats adaptés à leur consommation.

En plus du tri des déchets, des initiatives individuelles développent des actions alternatives pour diminuer les rejets toxiques et les émissions polluantes, par exemple en défendant un activisme anti-voiture dans les villes. L'engorgement, en termes d'automobiles, est dénoncé par volonté de protéger la santé humaine de ces nuisances et des autres pollutions olfactives. Ces attitudes ne font pas forcément l'objet de militantisme inscrit dans des associations mais elles font plus l'objet de perceptions individuelles, entremêlant engagement environnemental, recherche de qualité de vie et de bonne santé. Ces initiatives plutôt individuelles s'inscrivent dans des prises de conscience de la dégradation de l'environnement.

Le public français montre une sensibilisation croissante à l'égard de la protection de l'environnement. En effet d'après une étude de l'I.N.S.E.E. « *en 2005, 72% des ménages trient les piles, ils sont 2,5% fois plus nombreux qu'en 1998. Vient ensuite le tri du papier pratiqué par deux fois plus de ménages qu'il y a 7 ans et le tri du verre qui était déjà répandu.* »¹⁷⁹ Ces efforts envers la protection de l'environnement et la santé de l'homme demeurent à double vitesse en termes de gestion des déchets et de lutte anti-gaspillage car ils sont freinés par les intérêts économiques, bloquant les changements de comportements à grande échelle. La difficulté à obtenir les dédommagements d'une entreprise qui pollue, met à jour la force des pressions économiques comme frein à la protection et à la sauvegarde de l'environnement.

Les comportements d'utilisation jugés abusifs ou inappropriés de la voiture comme mode de déplacement, de surconsommation d'emballages et de gaspillage au niveau des logements en termes d'énergie (électricité, gaz, fioul...) ou d'eau dans les pays occidentaux relancent le projet de chasse au gaspillage au niveau étatique. Cette volonté de réduire le gaspillage s'inscrit dans les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. Cette notion fait l'objet d'attitudes contradictoires de la part des décideurs politiques qui prônent l'économie d'énergie des particuliers par exemple en matière d'électricité et qui en même temps laissent consommer toujours plus avec les équipements en climatisation ou en électricité (système de veille des équipements électriques, vitrines de

¹⁷⁹ PLANCHAT C., « Protéger l'environnement : un objectif pour une grande majorité de Français », I.N.S.E.E. *Première*, n° 1 121, janvier 2007.

commerces ou bureaux laissés allumés la nuit, etc.) Pourtant une chasse au gaspillage existe ainsi qu'une politique de gestion des déchets.

Au fur et à mesure des prises de conscience et des actions d'éclat de Greenpeace ou des associations anti-nucléaires comme la C.R.I.I.-R.A.D. ou l'entrée en politique des Verts, les militants environnementaux parviennent à diffuser leurs centres de préoccupations et à infléchir la recherche de productivité économique et les décisions politiques. L'exemple de l'essor du tri des déchets ménagers relaie les prises de conscience collective de l'environnement et de la société de demain. Ces initiatives concrètes, à destination de tous les habitants, mettent à jour que les décideurs politiques relaient des initiatives environnementales. Ces actions de tri ne font pas l'objet d'une stricte application de la part des citoyens qui ne perçoivent pas toujours l'effet de ces actions ou même par les décideurs politiques. Ces derniers ne cherchent pas non plus systématiquement à impulser ces actions ou à les étendre à d'autres domaines en privilégiant les déplacements en vélo ou les transports collectifs plutôt que la voiture ou encore en développant l'exploitation d'énergies alternatives comme l'éolien ou le solaire plutôt que le pétrole. Ils peuvent être sensibilisés à l'environnement mais les pressions économiques qu'ils subissent en accueillant sur leur sol des entreprises polluantes, qui font rentrer des taxes professionnelles, font taire leurs hésitations.

Aux élections présidentielles de 2002, la victoire de la droite ne laisse que trois élus Verts à l'Assemblée nationale. L'affaiblissement de leur position au sein du gouvernement ne témoigne pas d'une diminution des préoccupations environnementales de la part des électeurs, en effet en 2003 et 2004 des conflits internes au parti des Verts auraient déjà pu déstabiliser les intentions de votes des électeurs. Or, malgré ces dissensions, les préoccupations environnementales seules, sans alliance à un parti, restent constantes voire augmentent un peu mais elles restent peu relayées dans les urnes, où les partis traditionnels de gauche et de droite sont privilégiés.

Le mouvement des Verts recouvre un crédit croissant mais il connaît des conflits internes d'idées. Les militants se discréditent parfois par des querelles au sein du parti mais ils légitiment leur souci de l'environnement. Ils rencontrent des difficultés à faire entendre leurs idées comme parti à part entière, mais ils parviennent petit à petit à diffuser leurs idées auprès de l'opinion publique. Ils réussissent à inciter les autres partis à inclure des mesures plus environnementales dans leur programme de gauche ou de droite, etc. Remplaçant N. Hulot aux élections présidentielles de mai 2007, D. Voynet, qui ne bénéficie pas de la même image médiatique et environnementale, n'obtiendra qu'un très faible score à ces élections.

Or, même si des prises de conscience se produisent, des réticences au niveau international demeurent importantes et constituent des barrières conséquentes à un réel changement en matière d'environnement. Le concept théorique de Développement durable constitue une prise de conscience politique internationale mais rencontre des difficultés

d'application dans la pratique car beaucoup de difficultés demeurent au niveau de l'homogénéisation des lois des différents pays et des enjeux économiques de chacun d'entre eux. Pourtant, malgré toutes ces prises de conscience et ces avancées législatives et juridiques dans certains pays, il demeure toujours aussi difficile de faire aligner les comportements des pays les plus pollueurs. En 2001, les Accords de Kyoto organisés ne sont pas ratifiés par le président des États-Unis, George W. Bush, alors que la finalité consiste à diminuer les émissions de gaz à effet de serre en 2008-2012 de 5,2% en moyenne par rapport à 1990. Les Accords ne peuvent être ratifiés que si les 55 pays produisant 55% des émissions de CO² des pays développés donnent leur accord. Les États-Unis représentent 4% de la population mondiale pourtant ils sont les plus gros pollueurs avec une consommation de 25% de la production totale de la planète. La situation ne change pas jusqu'en 2003, où les enjeux du développement durable demeurent orientés sur l'idée d'équilibrer les ressources économiques des pays afin d'accorder leurs comportements en matière d'environnement. L'idée est de se conformer avant tout à l'écologie plutôt qu'à la productivité et à la recherche de profits. Le Développement durable va être accompagné du principe de précaution. Les préoccupations environnementales se développent et sont relayées par les gouvernements

Le Troisième Sommet de la Terre a lieu à Johannesburg en 2002, puis le Troisième Forum mondial de l'eau à Kyoto en mars 2003. Suite au Second Forum sur l'eau de 2000 à La Haye et au Troisième Sommet de la Terre, les pays participants tentent de rapprocher leurs divergences de points de vue ou de comportements au quotidien sur les ressources vitales pour la survie de l'espèce humaine. Cela passe par le fait de pouvoir satisfaire les besoins en eau, maintenir sa qualité, mieux l'approvisionner et la distribuer, enfin protéger l'écosystème. Les intérêts communs des pays sont privilégiés à ceux de l'environnement comme espaces naturels. Les chefs d'État des pays les plus sensibles aux questions d'environnement tentent de diversifier les actions pour faire prendre conscience de l'intérêt de changer de comportements. Le rapport de force entre protection et sécurité de l'environnement et pression économique reste en faveur du second.

Le Protocole de Kyoto, établi en 1997, visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre, est déstabilisé en mai 2006 à Bonn lorsque le gouvernement canadien annonce qu'il ne pourra pas descendre et atteindre les seuils fixés. Le Canada annonce sa volonté de rejoindre les pays comme les États-Unis, l'Australie, la Chine et l'Inde notamment. Ces pays ne prévoient pas de réduire leurs émissions de gaz mais de développer la recherche sur l'environnement, ce qui ne réduit pas la dégradation environnementale. De plus, la remise en cause de ce protocole, par ces pays occidentaux très pollueurs, amène à reconsidérer son efficacité et son éventuelle portée sur les pays en voie de développement. À l'échelle des gouvernements, la portée du Protocole semble se fragiliser, en revanche, il faut noter une poussée de prise de conscience de la part du public qui se sent de plus en plus concerné et de la part de certains décideurs locaux.

Par exemple 200 maires¹⁸⁰ aux États-Unis s'engagent de leur propre initiative à réduire leurs émissions de gaz à effets de serre pour atteindre les seuils fixés par Kyoto.

Les associations comme Greenpeace, F.N.E. ou encore C.R.I.I.-R.A.D. et les O.N.G. telles que W.W.F. travaillent par des actions sur le terrain à faire changer les comportements des différents interlocuteurs allant du simple citoyen aux décideurs politiques. À défaut de pouvoir légiférer et d'agir du sommet de la société, leurs moyens d'action portent surtout sur des travaux de sensibilisation et de constitutions de travaux d'expertise.

En 2006 les associations F.N.E. ou les Amis de la Terre deviennent membres du collectif Alliance pour la planète, comme les O.N.G. Greenpeace ou W.W.F. Ces mouvements nationaux et internationaux montrent que malgré leurs centres d'intérêts multiples, ils se rejoignent pour accroître le poids et la portée de leurs actions. L'Alliance pour la planète est constituée d'un regroupement d'O.N.G., d'associations environnementales, de collectifs écologistes, de syndicats et de collectifs de riverains. Ces mouvements cherchent à s'allier dans le but de devenir un pouvoir efficace pour agir en faveur de l'environnement car pour eux la situation devient urgente. Ils tentent de fédérer leurs actions ou leurs idées dans le but de constituer un moyen de pression plus important contre la contrainte économique en instaurant des actions collectives, coordonnées et unies. F.N.E. milite pour la préservation des espaces naturels, la sensibilisation du public en matière d'environnement et faire progresser le droit sur l'environnement. Le mouvement Alliance pour la planète poursuit son effort de pression en faveur de l'environnement en diffusant sur internet à l'occasion des élections présidentielles françaises en 2007 un manifeste et des propositions appuyant sur l'urgence écologique et sur la candidature de N. Hulot. W.W.F. est une O.N.G. internationale qui compte à l'heure actuelle 4 700 000 membres à travers le monde. Elle est très impliquée dans le Développement durable qui tend à restaurer les espaces naturels dégradés. Menant des actions de sensibilisation en faveur du public elle veille à faire appliquer la réglementation internationale en matière d'environnement.

En effet, malgré cette sensibilisation croissante à l'environnement, à l'échelle internationale, la navigation des bateaux « poubelles » persiste à illustrer la domination économique sur les intérêts environnementaux. Après plusieurs décennies où les pollutions maritimes sont devenues plus fréquentes, les navires dits « poubelles » continuent de risquer de couler et ce avec une quantité plus importante de marchandises à bord. L'établissement de mesures législatives ne suffit pas à empêcher la circulation de ces navires toujours pour des intérêts économiques. Dans cette situation, ce ne sont pas les défaillances technologiques en soi ni les carences de connaissances scientifiques, qui font défaut mais les négligences des pays armateurs et des groupes pétroliers qui font le choix de laisser naviguer ces bateaux pour

¹⁸⁰ BELLANGER B., « Kyoto, un projet voué à l'échec ? », *Science et vie. Ce que la science sait de la mort. Quand ? Comment ? Pourquoi ?*, août 2006, n°1067, p. 41-43.

réaliser toujours plus d'économies et de profits. Les dégazages en mer, peu surveillés et peu punis, s'inscrivent dans cette logique économique au détriment des intérêts environnementaux.

Une évolution se produit lorsque le pétrolier Érika sombre sur le rail d'Ouessant, en 1999 et que le procès débute en ce début 2007 autour de l'accusation de « pollution environnementale et complicité de mise en danger d'autrui. » Il est dénoncé ici la pollution maritime et aussi l'atteinte à la santé des êtres humains. L'équilibre écologique est recherché mais il importe surtout pour la sauvegarde de la santé de l'Homme.

Face aux destructions environnementales multiples, connues et ressassées par les médias, des freins énormes, surtout en termes d'intérêts économiques, bloquent les changements et les réorientations de comportements souhaités. Le réchauffement climatique, induit en partie par l'activité humaine et l'utilisation d'industries polluantes et dangereuses contribuent à hypothéquer l'avenir de la planète et la qualité de vie des générations à venir. Ces sensibilisations résultent de la diffusion, au moins dans les pays occidentaux comme la France, des préoccupations environnementales. Les connaissances scientifiques font émerger les destructions qui se sont déjà produites au niveau de l'environnement tant par des rapports chiffrés que par des images ou encore par des discours relayés. La canicule de l'été 2003 constitue un exemple dénonçant une conséquence des pollutions humaines sur l'environnement. Près de 15 000 décès de personnes âgées, lors de cet épisode, sont imputés au réchauffement climatique que provoque l'Homme sur l'environnement, d'après les raisonnements tenus par les scientifiques et relayés par les médias. Ce qui importe n'est pas tant la dérégulation du climat que la mort des personnes. Or, d'après les arguments des scientifiques les canicules vont devenir plus fréquentes. Confrontés à ces discours les décideurs politiques optent pour la solution de développer davantage les climatisations afin d'accroître la fraîcheur plutôt que de faire tourner moins les C.N.P.E. et d'hydrater les personnes âgées. L'environnement est important mais il importe surtout pour la santé et l'avenir de l'être humain.

Ces destructions peuvent être retransmises par des associations comme Greenpeace ou par des décideurs politiques. La science ne permet pas de revenir en arrière sur les choix de production mais elle met à jour les conséquences à attendre de nos modes de vie. À titre personnel, l'habitant peut tenter d'agir en faveur de l'environnement, il en a de plus en plus connaissance et il bénéficie d'un accès par les politiques locales et internationales relayées par les médias. Cependant à grande échelle, l'intervention des gouvernements est nécessaire pour impulser des changements de comportements. Le débat autour de l'énergie est posé plus en termes de consommation et de gaspillage que de production.

Dans ce sens le gouvernement se sert de l'idée de réduire l'effet de serre afin de relancer le programme nucléaire avec la génération E.P.R.¹⁸¹ La France se relance dans un programme nucléaire alors que les autres pays tentent d'en sortir, tout en développant parallèlement des énergies renouvelables dont l'énergie éolienne. Des parcs éoliens se

¹⁸¹ E.P.R. : European Pressurized Reactor.

développent dans des zones agricoles (Bonneval en Beauce, Châteauneuf-sur-Loire dans le Berry...) mais ils demeurent peu nombreux. Les gouvernements successifs en matière d'environnement, ont fortement entravé le développement des énergies renouvelables, en limitant l'essor des modes d'énergie alternatifs, en ne surtaxant pas les rejets polluants des gaz des entreprises industrielles ou des voitures très consommatrices comme les 4x4 et en développant tardivement le tri des déchets ménagers.

Des prises de conscience sont là mais pour reprendre une phrase d'un décideur politique lors d'un colloque organisé à Saint Pierre des Corps le 17 janvier 2006, à la question du modérateur : « *pensez-vous que les comportements en matière d'environnement ont changé ?* » La réponse donnée a été : « *les comportements n'ont pas changé en matière de transports en voiture mais on commence à se poser les bonnes questions.* »¹⁸² Les décideurs expriment la nécessité de trouver des relais dont des relais économiques pour soutenir la cause environnementale.

L'essor des préoccupations environnementales a progressivement trouvé un ancrage dans la société, devenant aujourd'hui un enjeu d'avenir reconnu collectivement pour l'équilibre de la planète et surtout pour la santé de l'Homme. Les dégradations observées et les modifications de l'écosystème comme de la biodiversité des espèces ont révélé et mis à jour des risques importants générés par les activités humaines qui ne sont pas toujours mesurés ou maîtrisés.

L'absence de maîtrise des conséquences des pollutions comme l'imprévisibilité des accidents et autres dégradations amènent à prendre conscience que certes, les choix de modes de vie et d'exploitation ne sont pas anodins mais qu'ils peuvent porter gravement préjudice à la vie sous quelle que forme que ce soit. Enfin, à défaut de pouvoir éviter des accidents ou de les contrôler, des barrières de protection vont être élaborées et instituées pour maintenir à distance des situations qu'on estime être prioritairement des menaces ou des risques, pour la santé et la sécurité de l'Homme dans son quotidien au cœur de la société.

Nous allons porter notre attention sur ces protections que constituent notamment la responsabilité et les assurances sur les situations perçues comme étant à risque.

¹⁸² Extrait d'un compte-rendu du colloque « environnement et développement durable : du discours aux actes ! » organisé le 19 janvier 2006 à Saint Pierre des Corps dans le cadre du S.C.O.T. (Schéma de Cohésion Territoriale).

CHAPITRE 3 : RISQUE, ASSURANCE ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Les dégradations de l'environnement et l'explication par la science des dangers qui nous entourent ont accru le sentiment de se sentir exposé à des risques que l'on ne peut pas maîtriser individuellement et ont profité à la notion de prise en charge collective lorsqu'un accident se concrétise. Se savoir exposé à des risques induits par l'activité humaine va conduire, surtout à partir du XIX^{ème} siècle, à chercher à se protéger par un système d'assurances et à la recherche croissante de responsables en tant que porteur de faute. Nous allons étudier comment la notion de risque a émergé et pris de l'ampleur dans notre société pour englober les conséquences des dégradations environnementales occasionnées par l'industrie et la technologie humaine. Nous allons chercher à comprendre comment à un moment donné, être exposé à une menace particulière peut fournir la volonté de la contrôler ou quand cela s'avère impossible de s'allier ensemble et de chercher à s'en protéger en développant des barrières symboliques que sont les assurances. Nous allons étudier comment ces notions de risque, d'assurance et de recherche de responsabilité ont émergé les unes par rapport aux autres, comment elles amènent aujourd'hui à interroger la perspective d'une culture de risque et de responsabilisation. Nous allons voir que les situations de risque ne sont pas toujours sous contrôle et qu'elles échappent en partie à la maîtrise humaine mais que l'on tente de les prévenir et de les contenir.

I. Construction sociale et historique du risque

Nous allons voir que la notion de risque implique l'idée d'une menace socialement et historiquement construite selon les modes de pensée réferents à une période donnée. En effet, le terme même n'a pas toujours existé. La notion de risque ne prend sens qu'en étudiant la société de l'intérieur lorsqu'on cherche à découvrir les raisons de son apparition. « *L'idée de construction sociale du risque exige au contraire que la nature et sa science soient portées à l'intérieur de la société.* »¹⁸³ L'émergence de la notion ne suit pas une trajectoire linéaire, consciente et contrôlée mais elle s'inscrit plutôt dans des logiques de besoins exprimés par certaines personnes de la société à une période donnée de son histoire. Avec l'essor de la compréhension des phénomènes par les croyances religieuses et notamment du catholicisme,

¹⁸³ LARRÈRE C., LARRÈRE R., *La Crise environnementale*, Paris, I.N.R.A., 1997, p. 253.

les accidents et autres manifestations naturelles par exemple, vécus comme des catastrophes, sont perçus comme l'expression d'une volonté divine et pas toujours facilement compréhensible par l'entendement humain. La notion de risque, en émergeant, fait référence à des événements d'origine divine ou transcendante impossibles à anticiper et à comprendre par l'entendement humain. Puis avec l'essor des connaissances scientifiques, elle va petit à petit rendre compréhensibles des événements suivant un raisonnement logique.

Le terme de risque apparaît pour la première fois en Italie au XIV^{ème} siècle, dans un secteur d'activité particulier, le commerce maritime. Il « *viendrait de l'italien *risco*, qui désignait l'écueil qui menaçait un navire de commerce. Dès le XIV^{ème} siècle, des mécanismes d'assurance couvrent les risques encourus par le commerce au long cours.* »¹⁸⁴ Pour les marins, il recouvre l'idée de « *risquer de ne pas revenir* » ou de « *prendre le risque de ne pas revenir.* » Le sens du terme est précis et clairement délimité et il renvoie à l'idée de « hasard », de possibilité de ne pas revenir par le fait que l'on ne puisse pas maîtriser tous les aléas de la navigation en mer. À ce moment là, la prise de conscience d'un degré d'incertitude, vis-à-vis de certaines situations, concerne une partie conséquente de la société, à savoir les hommes valides et leurs familles, fragilisées par cette perte éventuelle. La disparition des marins précarise les ressources d'une société qui compte beaucoup sur les produits de la mer. La notion de risque apparaît donc quand la société a peur pour elle-même. Il ne s'agit pas d'une crainte individuelle mais d'une crainte pour l'équilibre de la famille entière. Le groupe familial craint d'être déstabilisé et de perdre sa source de revenus. L'équilibre de la société toute entière peut être fragilisé par les épreuves qu'elle est amenée à subir, en termes de pertes humaines et économiques. La notion apparaît et se développe lorsque beaucoup de personnes définissent et nomment la menace à laquelle elles se sentent exposées. Cela renforce la cohésion du groupe à travers la solidarité face à l'idée de risque.

La notion ne connaît pas tellement de changement jusqu'au XVII^{ème} siècle. Au cours du XVII^{ème} siècle la notion va peu évoluer. On parle alors peu du risque, le « *calcul des risques* » se trouvait inscrit dans la « *prudencia* »¹⁸⁵ mais le sens, les limites et les frontières du terme sont encore assez flous. À cette période on note peu d'utilisation populaire de ce terme, en revanche, des scientifiques commencent à travailler l'idée de « probabilité ».

Le calcul des risques se poursuit avec le calcul des probabilités, un autre scientifique Edmund Halley, mathématicien et astronome d'origine anglaise, cherche en 1696 à appliquer des théories probabilistes au calcul d'assurance-vie en fonction de l'âge des personnes. Ce mouvement correspond au début à la recherche de maîtrise des incertitudes entourant la vie humaine et les espérances de vie. Les risques sont liés à l'idée de vie et aux incertitudes la concernant (les probabilités de mourir, à quel âge, dans quelles circonstances ou encore les motifs ayant conduit à la mort). Ces calculs de probabilité vont commencer à se généraliser.

¹⁸⁴ ALLEMAND S., « Les paradoxes d'une société du risque », *Sciences humaines*, n° 124, février 2002, p. 24 ou encore PERETTI-WATEL P., *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2000.

¹⁸⁵ BOUYSSOU J., *Théorie générale du risque*, Paris, Economica, 1997, p. 5.

L'industrialisation du XIX^{ème} siècle a généré de nouveaux et nombreux accidents du travail invalidant. Ces situations sont vécues comme de véritables menaces pour toutes les personnes qui y sont exposées. Un contexte d'entraide mutuelle naît de la gestion solidaire de ces situations de risques. Cette recherche d'entraide généralise une prise en charge des personnes entre elles face aux risques du travail, puis s'élargit à des situations de risques plus diverses, requérant des formations plus importantes pour les gérer en faisant de plus en plus appel à une intervention du collectif.

L'essor de la diversité des procédés d'exploitation techniques et industriels induit de nouveaux accidents, qui déstabilisent l'équilibre et les forces de travail des familles ; de la méfiance apparaît à l'égard de ces risques. Ces derniers ne peuvent être évités puisqu'ils justifient les revenus des salariés, mais ceux-ci vont chercher à s'en protéger. Le risque devient une crainte perçue plus individuellement qu'une crainte vécue collectivement. Les personnes et surtout les salariés de l'industrie se rendent compte qu'ils s'exposent à des situations de risques, ce qui rend en apparence le risque compréhensible et appréhendable. Le risque revêt un visage concret.

Un aspect de crainte se développe autour de l'idée d'être exposé à une situation incertaine de risque. Or, cette crainte, vécue par de plus en plus de personnes, fait émerger l'idée puis la volonté d'établir des moyens pour se protéger ensemble des phénomènes jugés incontrôlables dans la mesure du possible. L'idée, de prévoir ensemble, germe dans l'esprit des gens surtout au niveau de l'invalidité au travail, de la maladie ou encore du chômage, même s'il n'est pas encore admis officiellement, ni dans tous les domaines.

Peu présente et peu abordée dans les courants de pensée jusqu'au XIX^{ème} siècle l'émergence d'un désir ou d'un besoin de protection se développe dans la première partie du XIX^{ème} siècle face à l'augmentation du nombre de personnes exposées à un risque d'accident du travail, invalidant ou pouvant provoquer la mort. Les salariés ne veulent pas perdre leur travail, ils savent qu'ils encourent des risques et ils vont chercher à instaurer des moyens de se protéger de ces menaces, en conservant leur activité professionnelle.

La manière de percevoir et d'appréhender les risques change pour laisser place à une recherche de protection et de mise en sécurité des salariés, ce qui contribue à légitimer progressivement les associations ou les regroupements de personnes¹⁸⁶. La loi du 23 mai 1863 accorde la possibilité aux salariés d'économiser de l'argent en créant des sociétés coopératives et la loi du 25 mai 1864 leur fournit la possibilité d'exiger de meilleures conditions de travail en organisant des grèves. La loi impose aux industriels de respecter davantage ou de moins négliger les salariés.

Cette recherche d'association va se poursuivre tout au long des bouleversements du XIX^{ème} siècle, dans un contexte d'instabilité politique, de transformations économiques et sociétales. Des classes sociales muent avec la diminution du nombre de paysans au profit d'une

¹⁸⁶ DOUGLAS M., *De la souillure*, Paris, la Découverte, 1967, réédition de 1992.

classe ouvrière croissante. L'autorisation et la possibilité de se regrouper en association montre que la réglementation change et qu'elle commence à reconnaître que des situations peuvent être des risques pour soi comme pour le collectif. L'évolution est longue, lente et elle marque un changement de regard sur ces phénomènes. Au même moment, la bourgeoisie devient la nouvelle classe dominante. Les transformations scientifiques et les avancées techniques se poursuivent et se diversifient.

Les risques recouvrent des formes encore assez mal connues en termes de manifestations. La fréquence et la régularité de leurs concrétisations varient et apparaissent difficilement prévisibles. Les accidents et leur ampleur puisent certaines de leurs origines dans le fondement même des activités humaines et ont un impact sur la santé des personnes. La possibilité de récurrence des risques est déterminée et rendue prévisible et calculable suivant des modèles d'explication probabiliste¹⁸⁷. Ces manières d'appréhender le risque amènent à questionner la notion de sécurité. Cette idée de sécurité importe quand une situation est potentiellement considérée comme une menace, que l'on cherche à s'en protéger et qu'elle est source de crainte. L'évolution des techniques et des technologies ainsi que l'apparition et la diversification des produits chimiques amènent à transformer le regard que les personnes portaient sur ces situations de risques.

II. Association et assurance, responsabilité et sécurité

Le XIX^{ème} siècle représente un contexte politique particulier où le terme théorique d'État-providence émerge. Au sein d'un contexte économique libéral et sociopolitique qui ouvre des droits et des opportunités d'association aux salariés, chacun négocie sa place en fonction de son rôle dans la société et aussi en fonction de ses connaissances. La prévoyance se développe et la mutualisation s'accroissent. Les personnes sont de plus en plus liées entre elles par un tissu de protections assurancielles, qu'elles disent rechercher pour éviter les situations estimées à risques. Cette recherche de protection des situations de risques ne constitue pas les mêmes enjeux pour les salariés qui y sont exposés concrètement et les industriels exploitants ou les décideurs politiques.

L'assurance prévient les risques et/ou les dédommage. Elle se compose d'un contrat entre les différentes parties engageant tour à tour leurs compétences, leur recherche de protection et leurs décisions dans le but de défendre des acquis. Cette perception de défense des acquis traduit en partie une recherche de vie moins précaire et moins sujette à tous les moments déstabilisants du quotidien, ainsi qu'une recherche de solidarité exprimée par la cotisation de

¹⁸⁷ Ces modèles d'explication probabiliste constituent des modes de calcul qui ont été facilités par le développement des études statistiques au XIX^{ème} siècle.

fonds communs. Ces mutualisations permettent d'assurer un dédommagement ou une compensation en cas de problèmes rencontrés ponctuellement (maladie, accidents...) ou plus durablement (accidents invalidants, vieillesse). Ces fonds de mutuelle et d'assurance vont s'accroître car ils procurent un sentiment de sécurité, contre ces menaces ressenties ou vécues comme pouvant détruire les seules ressources et l'équilibre, souvent fragile, des familles. L'essor de ces assurances ne s'est produit qu'au moment où les décideurs politiques se sont sentis prêts à s'engager dans cette voie, à légiférer dans le sens décidé et que le public s'est également senti prêt à suivre dans cette voie d'entraide collective.

Ce désir de prévoyance, de s'associer ensemble, né de la Révolution française puis relayé par le Code civil, instaure des principes nouveaux dont vont bénéficier les salariés. La fin des droits féodaux permet de défendre l'ensemble des règles juridiques qui définissent l'ordre, son maintien et la définition de la sécurité. La loi consacre à chacun des droits à défendre, des intérêts subjectifs et légitimes des parties les plus faibles. Les salariés ne sont plus seulement dans une position passive, ils peuvent défendre leurs intérêts et vont prendre conscience de l'intérêt de les défendre en s'associant à d'autres personnes qui ont les mêmes intérêts. Ils vont profiter de libertés, qu'ils n'avaient pas auparavant, comme des libertés individuelles et de la possibilité d'accéder à la propriété privée. Le chemin est long pour obtenir davantage de libre-arbitre car les salariés sont placés sous l'autorité de leur patron, qui doit veiller à certains de leurs intérêts. Un cadre législatif va instaurer des droits pour protéger le salarié. Celui-ci était jusqu'alors une personne assez dominée ne pouvant que difficilement refuser un contrat rédigé pour lui, incluant peu de possibilité de compromis.

Les accidents nombreux tuent ou mutilent suffisamment de personnes pour que ces situations deviennent des enjeux de santé publique, générant ainsi des mesures compensatoires. Celles-ci sont définies selon des estimations de calcul probabiliste. Par calcul, on entend pouvoir estimer une sorte de dédommagement pour chaque situation jugée à risque que l'on craint collectivement. Les individus sont reliés entre eux par un lien social où ils sont pris dans des relations de solidarité, d'interdépendance et de délégation croissante d'action auprès d'un tiers afin de se mutualiser et de s'assurer ensemble contre ces menaces. Face aux risques industriels, les salariés s'allient en groupes d'assurance pour constituer des fonds communs et se prémunir des risques. F.-X. Albouy ajoute en parlant des sociétés d'assurance que « *l'idée première de cette industrie particulière est bien sûr le regroupement en mutuelles d'individus partageant les mêmes aléas et voulant s'en prémunir. C'est le même principe qui poussera les sociétés de métiers à s'organiser et enfin les juristes à définir des statuts d'association et d'entreprise permettant un partage le plus équitable possible des risques et des profits tirés d'un projet commun ou d'une aventure qu'elle soit maritime, commerciale, industrielle ou simplement financière.* »¹⁸⁸ L'assurance dédommageant le risque doit permettre de rétablir l'équilibre rompu et réduire des inégalités induites par cette rupture. La justice va devenir

¹⁸⁸ ALBOUY F.-X., *Le Temps des catastrophes*, Paris, Descartes et Cie, 2002, p. 123.

sociale et corrective, c'est-à-dire que les personnes vont s'organiser d'un point de vue légal pour faire face aux risques. La mise en place des assurances positionne les personnes dans un rôle d'associé dans une société qui leur donne un certain nombre d'obligations et de droits, dont la protection ou le sentiment de protection face aux phénomènes menaçants.

La possibilité qui apparaît aux salariés est de se protéger après coup en puisant dans une caisse de revenu constituée en prévision d'un accident. Des systèmes d'assurance sont instaurés progressivement. Ils intègrent une protection individuelle face aux risques de perdre un salaire, lors d'accidents du travail invalidants ou mortels et aussi par le risque de chômage et par la vieillesse. Les salariés sont à la recherche de solidarité par besoin d'entraide entre personnes exposées à des risques particuliers, peu nombreux mais très craints.

On cherche à se prémunir des risques au travail et des conséquences que ces accidents peuvent amener. « *Il faudra attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour que l'existence des risques liés au travail soit reconnue avec, en Allemagne d'abord, puis en France, l'adoption d'une législation sur les accidents du travail et la mise en place de mécanismes de réparation.* »¹⁸⁹ Ces mécanismes de réparation et de prévoyance, au-delà des initiatives privées des salariés, sont à inscrire dans un contexte plus général d'assistance publique.

Cette assistance est financée par les fonds communs provenant d'un prélèvement sur les salaires des ouvriers, géré par le patron. Les salariés développent une forme de solidarité, avec cette caisse commune destinée à porter assistance en cas de maladie ou d'accident. Des mutuelles apparaissent, puis des coopératives et des syndicats. Au départ la finalité porte surtout sur la volonté de fidéliser et de pacifier les ouvriers en les plaçant sous tutelle patronale. Cette forme de solidarité constitue un échange mutuel où les assurés sont interdépendants face aux accidents s'ils ont bien cotisé préalablement.

Les ouvriers, soutenant ce mouvement, se constituent des caisses de mutuelle dans le but de se prémunir d'un éventuel accident. Ils optent pour une attitude de prévoyance à l'égard des menaces qui rompraient le fragile équilibre de leur quotidien. La littérature reflète ces évolutions. Ainsi dans *Germinal*¹⁹⁰ d'É. Zola, l'un des personnages, Étienne Lantier constitue une caisse mutuelle avec la participation de tous les mineurs volontaires, dans le but d'assurer des ressources tout au long de la grève que ces derniers préparent. Ce rapport de force ne manque pas d'exercer une pression financière très importante sur chacune des personnes concernées par la privation de ses revenus. Cette caisse s'est révélée insuffisante face à la pression. Pourtant un réel effort de mutualisation a été tenté, même s'il avait besoin d'être plus solidement constitué afin de pouvoir être un réel recours en cas de besoin. Cet exemple tiré d'un roman fait écho à ce qui se produit dans cette société dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

¹⁸⁹ ALLEMAND S., « Les paradoxes d'une société du risque », *Sciences humaines*, n° 124, février 2002, p. 25.

¹⁹⁰ ZOLA É., *Germinal*, Paris, Fasquelle, 1885, réédition de 1983.

Les bouleversements du XIX^{ème} siècle au niveau de la société amènent à reconsidérer l'approche que l'on avait jusqu'alors des risques. Ils deviennent une possibilité envisagée par toutes les corporations de métiers inscrites dans la législation. L'industrialisation s'accompagne d'un changement des modes d'exploitation et une rationalisation du travail. Elle va générer des accidents qui n'existaient pas auparavant. Ces accidents du travail deviennent nombreux comme les mutilations provoquées par les machines (membres tranchés ou encore maladies professionnelles induites par l'ingestion régulière de substances toxiques). Ils provoquent des invalidités parmi les salariés, les empêchant d'exercer leur activité temporairement ou définitivement. L'interrogation porte alors sur la valeur accordée à ce risque dans la société et sur les stratégies de mise en sécurité. Une fois que le risque est devenu réalité, on s'interroge sur la manière dont les victimes peuvent être dédommagées et comment elles peuvent dépasser la perte d'une personne pour la famille. Cela revient à s'interroger sur le porteur de faute et sur qui faire reposer la responsabilité de l'accident : le salarié qui a utilisé la machine, le patron qui l'a acheté ou encore le fabricant de l'outil.

Subissant un dommage lors d'un accident, les salariés vont de plus en plus avoir besoin d'un responsable pour trouver un sens à l'événement. Cette responsabilité d'abord morale va prendre de plus en plus d'importance et s'étendre au domaine pénal. La personne qui sera déclarée responsable aura à sa charge l'indemnisation de la victime. Or, on assiste à un accroissement du nombre d'accidents sans possibilité de déterminer un porteur de faute, ce qui va amener à reconsidérer la responsabilité d'un point de vue juridique. Jusque là une personne pouvait porter une responsabilité si elle avait provoqué un accident ou commis une faute ayant des conséquences par l'un de ses actes. Un accident comporte un aspect « *imprévisible et involontaire, échappant à ces deux régimes de responsabilité.* »¹⁹¹ Que les accidents soient de la faute du salarié ou du patron, ils créent un climat de tension très important au sein de l'entreprise, ce qui nuit à la production ainsi qu'à la rentabilité économique. Ceci va conduire à légiférer sur la question de la responsabilité dans le cas d'un accident et à diminuer le nombre de situations où la recherche de coupables conduit à faire porter la responsabilité à des personnes qui ne sont pas causes de l'accident. Certains risques et certains accidents sont inhérents à la technologie industrielle or comme le développement technique est recherché et attendu, le moyen de production ne sera pas reconsidéré. Il faut alors repenser le lien entre l'accident et sa cause. Ce lien va être le risque que chaque type d'industrie porte dans sa nature même. Une part de risque est acceptée pour maintenir ce système d'exploitation. Il faut alors penser à réparer les conséquences induites par un accident afin de ne pas léser les personnes impliquées. Les recours à la recherche de responsabilité et aux assurances au sein de l'entreprise se développent, ils deviennent plus nombreux dans les secteurs industriels dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Enfin, toute faute ou accident, qui entraîne un dommage, va générer une recherche de l'origine du sinistre afin de défendre les intérêts des personnes lésées ou, qui se sentent lésées.

¹⁹¹ PERETTI-WATEL P., *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 48-49.

Ces différents éléments sont novateurs et ils vont amorcer des changements en matière de protection et d'assurance vis-à-vis des risques. Rechercher les causes des accidents va permettre de constituer une défense d'intérêts et développer une recherche de prévoyance. Avec l'industrialisation, les accidents au travail ne trouvent plus que rarement des causes déterminables et plutôt des causes multi-factorielles. Le concept de prévoyance s'accompagne de l'idée de préjudice à autrui. Il signifie qu'on risque d'être mis en cause pour l'idée de faute. La possibilité de défendre les intérêts des parties lésées en recherchant l'origine de l'accident va favoriser le développement et l'institutionnalisation, où c'est le juge qui prendra une décision concernant le fautif. La prévoyance au travail trouve sa source dans la première loi qui limite le travail des enfants (22/03/1841) mais elle ne se généralise qu'à partir de 1892. Selon M. Douglas la prévoyance apparaît et se développe lorsqu'une loi établit ce qui constitue un danger. Ces menaces avec ou sans coupables sont définies et les jugements incitent à réparer dans une certaine mesure le préjudice subi¹⁹².

La notion de responsabilité est une notion très importante dont le sens a évolué suivant l'usage qui en a été fait selon les époques et les contextes sociaux. Reprenons les différents et principaux sens de cette notion de responsabilité qui tient un rôle très important dans la relation aux risques. Au départ, l'idée de responsabilité renvoie à un simple sentiment de culpabilité induit par le fait d'assumer des actes commis. « *La responsabilité renvoie à la culpa, la faute ou le délit, établie à l'issue d'un processus d'imputation supposant des instruments d'investigation et de preuve : dans quoi les personnes se sont engagées ; leur engagement était-il adéquat ; ont-elles répondu à des attentes légitimes de comportement ; à quoi étaient-elles tenues ; y a-t-il cas de force majeure ?* »¹⁹³ Cela signifie que chacun se retrouve face aux conséquences de ses comportements. On est responsable de ses actes, de ses décisions et aussi d'un accident que l'on peut provoquer, même sans l'avoir voulu ou provoqué intentionnellement. Ce sens est resté le plus couramment employé jusqu'à son entrée dans la législation avec la mutualisation et la mise en place des assurances qui repositionnent strictement le rôle et la place des personnes impliquées dans un accident, dans le but de déterminer un porteur de la faute commise. Cette personne sera considérée comme responsable et elle devra verser des dédommagements à la victime.

La responsabilité civile d'un point de vue juridique se définit par « *l'obligation de répondre devant la justice d'un dommage, et d'en réparer les conséquences en indemnisant la victime.* » Elle vise la « *réparation* »¹⁹⁴ d'un événement dont l'équilibre a été rompu, puis, elle inclut un aspect « *préventif* » par des actes prudents, afin d'éviter d'engager la responsabilité individuelle. La variété des situations comportant des risques laisse apparaître parfois une absence de fautes, ce qui amène à questionner cette notion de responsabilité. La naissance des assurances au XIX^{ème} siècle a transformé les relations entre les salariés et l'État, la

¹⁹² DOUGLAS M., *De la souillure*, Paris, la Découverte, 1967, réédition de 1992, p. IV et V.

¹⁹³ CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., *Les sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, É.H.É.S.S., 1999, p. 61.

¹⁹⁴ LE TOURNEAU P., *La Responsabilité civile*, Paris, P.U.F., 2003, p. 5.

« responsabilité va progressivement se passer de faute. »¹⁹⁵ Les salariés solidaires les uns envers les autres, vont faire de l'État un partenaire de solidarité à part entière. Cela signifie qu'en cas de préjudice subi, les victimes ne peuvent pas nécessairement imputer la faute à quelqu'un. Alors à qui faire payer la faute commise ? À l'incapacité de pouvoir répondre, la responsabilité pour faute va devenir une responsabilité pour risque nécessitant la création de caisses et de fonds finançant la réparation par solidarité créés *ad hoc*. En effet, il s'avère difficile de dédommager une victime quand il n'y a pas de personne fautive, lors de défaillances techniques par exemple, ou quand la responsabilité est diluée dans un ensemble de petites erreurs commises à des moments différents d'un même processus. En dédommageant les biens matériels et les blessures corporelles selon les règles d'un contrat social, on constate un accroissement de la solidarité entre les membres de cette société qui mutualisent dans un fonds commun des ressources pour le cas où un besoin non prévu surviendrait. L'indemnisation des risques va générer un sentiment d'assurance avec la présence d'un filet de secours en cas de nécessité qui contribue à accroître le sentiment d'être ensemble face à l'adversité et une impression de sécurité.

Les logiques des assurances visent selon C. Got, à « répartir sur un groupe les conséquences financières de l'exposition d'un individu à des risques. Un jour, « par hasard, » c'est-à-dire de façon aléatoire, le risque devient un dommage que l'assureur indemniserà. La notion de hasard, d'aléa, ne signifie pas que tout est imprévisible dans le risque mais que la prévision ne se réalise qu'à un niveau statistique, en constatant empiriquement la production des dommages sur de grandes populations exposées à des facteurs de risques connus. »¹⁹⁶ Une défense collective contre des situations perçues comme étant à risque est bâtie, par phases successives, d'abord avec des caisses de fonds communs spécifiques à chaque corporation de métier, puis des mutuelles et des sociétés d'assurance. Ces assurances de type privé, sont issues de cotisations des salariés par leur travail pour leur assurer un sentiment de sécurité et de protection mais elles vont devenir avec le temps des sociétés lucratives pour les assureurs. La recherche de protection devient un enjeu d'argent pour les assurances privées alors qu'elle va devenir un accès plus ou moins gratuit constituant un filet de secours minimal aux plus démunis avec la mutualisation. Celui-ci constitue une forme institutionnalisée, où l'on voit finalement l'État se porter garant national de cette solidarité populaire qui va se construire et s'élaborer vers une caisse plus ou moins commune à la plupart des corporations de métiers. L'assurance naît de ces années d'efforts de mutualisation contre certaines situations à risque en une institution étatique à la fin du XIX^{ème} siècle, reconnaissant l'idée de se protéger des risques et surtout des accidents. Pour F. Ewald, « l'accident permet de développer de nouvelles formes de solidarité. L'assurance, qu'elle soit privée, sociale ou nationalisée, est l'institution qui réalise

¹⁹⁵ LEMIEUX C., BARTHE Y., « Les risques collectifs sous le regard des sciences politiques. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, n° 44, 1998, p. 7-28.

¹⁹⁶ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 174.

l'idéal de cette justice de la compensation et du dédommagement. Généralisation de la notion de risque, objectivation de l'insécurité comme accident, prolifération d'anciennes procédures juridiques de plus en plus inadaptées à la nouvelle problématique de la responsabilité, décidément nous sommes à l'âge de ce qu'on pourrait appeler les « sociétés assurantielles. » Des sociétés qui réfléchissent leurs problèmes et imaginent leur régulation à travers la technique et les catégories de l'assurance.»¹⁹⁷ Pour lui, la perception des risques repose sur une volonté de la société de s'en protéger en développant un comportement prudent, basé sur la question de la solidarité et de la responsabilité pour faute.

Ce contexte de protection commune se fait autour d'une prise en charge collective relayée par des assurances qui redistribuent individuellement en cas de besoin. S'assurer revient à vouloir se protéger soi et les autres suivant une dynamique relativement altruiste et solidaire. Une forme de solidarité apparaît basée sur une forme d'échange mutuel entre les salariés qui veillent les uns sur les autres, d'abord par nécessité, dans la crainte de perdre certains bénéficiaires, sans que cela renvoie nécessairement à de la générosité. La mutualisation mêle les intérêts individuels avec les intérêts collectifs. Cela inclut à la fois une partie d'assistance et une partie d'assurance. L'assistance est issue de la charité chrétienne, où la société se sent le devoir de porter secours aux indigents, aux vieillards et aux enfants abandonnés. Dans ce cas de figure, les aides allouées le sont sans cotisation et de manière redistributive sans exigence de remboursement ou de contrepartie. L'assurance comprend surtout un système basé sur un modèle de contribution-rétribution. Ce système prône une solidarité des « non-impliqués » envers les victimes lors d'une crise très importante¹⁹⁸. L'assurance concerne essentiellement les salariés dans des cas de figure précis, qui doivent cotiser à une caisse commune suivant le montant de leurs revenus. Ce système d'assurance peut être privé ou social. En France, il est d'abord privé (sur initiative des patrons avec présence volontaire des ouvriers), puis il va devenir social et être généralisé à tout corps de métiers et ce de manière plus homogène avec l'État-providence. Toute assurance, qu'elle soit privée ou sociale, est établie sur la mutualisation des risques, c'est-à-dire sur la faible probabilité qu'un risque se concrétise parmi l'ensemble des personnes assurées. Tant que les montants à indemniser restent limités, les cotisations se trouvent relativement réduites.

III. Émergence et coexistence de deux modèles d'assurance

La mutualisation se développe lorsque collectivement certains risques sont suffisamment dénoncés à travers le caractère d'imprévisibilité et d'inégalité des victimes qui se

¹⁹⁷ EWALD F., *L'État providence*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1986, p. 20.

¹⁹⁸ DELUMEAU J., « Des grandes Peurs fondatrices », *Risques*, n° 1, juin 1990, p. 26 et 27.

trouvent impliquées. Le terme d'État-providence¹⁹⁹ aurait été employé pour la première fois dans un sens péjoratif par le député É. Ollivier en 1864, afin de dévaloriser la solidarité nationale organisée par l'État à l'égard des solidarités professionnelles traditionnelles. Le développement économique et l'évolution des rapports sociaux conduisent l'État à remplir une fonction de régulateur social ainsi qu'une fonction de redistribution des richesses de plus en plus importante. La bourgeoisie craint que la solidarité nationale prenne le pas et parvienne à remplacer les solidarités traditionnelles que sont la famille et les différentes communautés auxquelles appartiennent les personnes. « *L'expression État-providence désigne l'ensemble des interventions de l'État dans le domaine social, qui visent à garantir un niveau minimum de bien-être à l'ensemble de la population, en particulier à travers un système étendu de protection sociale. On l'oppose couramment à celle d'État gendarme ou protecteur* », où l'intervention de l'État est limitée à ces strictes fonctions. Cependant, d'après P. Rosanvallon, l'État-providence est, en réalité, « *une extension et un approfondissement* » de cet État gendarme ou protecteur²⁰⁰. Il assure en arrière-fond un filet de sécurité aux personnes confrontées à des déstabilisations induites par des accidents du travail, par une invalidité ou encore une perte d'emploi. Ce filet de sécurité constitue une protection pour les ouvriers qui se trouvent fragilisés et se sentent protégés par ce système d'assurance.

Deux modèles d'assurance se développent dès le début du XIX^{ème} siècle après la Révolution française et au début de l'industrialisation et cohabitent tout en étant différents. Une forme de mutualisation relayée par l'État centralisé, émerge dans un contexte de société en mutation avec l'urbanisation et l'industrialisation. L'État-providence est une notion importante, qui se glisse en toile de fond du contexte politique mais qui n'est jamais exprimée formellement en tant que telle. Cette conception inclut une recherche de prévention des risques que les accidents du travail peuvent générer. Elle contient une notion : le risque, avec un ou des responsable(s) (qui remplace la faute), des experts ou spécialistes (toutes catégories) pour en parler, enfin une stratégie ciblée sur la recherche et le maintien de la solidarité. La société contrôle et met en place la prévention autour des personnes et non plus des personnes à l'égard d'elles-mêmes ou entre elles. Cela correspond au début effectif de l'assurance. « *L'assurance est l'institution du contrat social. Grâce à sa technique et à travers ses dispositifs, les individus sont pratiquement liés les uns aux autres, solidarisés en vue de faire face aux événements dont*

¹⁹⁹ La conception de l'État-providence diffère quelque peu selon les pays (notamment en Grande-Bretagne avec le Welfare State et en Allemagne avec le Sozialpolitik). Une autre conception de l'État-providence fait son apparition en Angleterre avec le rapport de Lord William Beveridge intitulé « *Social Insurance and Allied Services*. » Paru en 1942, ce document développe la notion de Welfare State (ou « *État de bien-être* »). Il rejette le système d'assurances sociales réservé aux seuls travailleurs ainsi que le principe d'une assistance limitée aux plus démunis. Il comporte l'idée d'une protection universelle de tous les citoyens financée par l'impôt. Il plaide pour un système de Sécurité sociale à la fois : généralisé : où chaque personne, par le fait d'appartenir à la société, doit avoir le droit de voir ses besoins minimaux garantis par la solidarité nationale, unifié : une seule cotisation est nécessaire pour accéder aux différentes prestations, uniforme : les prestations sociales ont les mêmes montants pour tous, centralisé : le système est géré par un organisme public unique, global : le système regroupe l'ensemble des aides et des assurances.

²⁰⁰ ROSANVALLON P., *La Crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981.

ils estiment nécessaire de se prémunir. »²⁰¹ L'État-providence va être doté d'une mission nouvelle, celle d'assurer un certain bien-être à tous les membres de la société. Ainsi apparaissent : l'assurance maladie en 1883, l'assurance contre les accidents du travail en 1884 et l'assurance invalidité et vieillesse en 1889. Au départ ces assurances sont destinées aux ouvriers dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond. Ces assurances sociales élargissent leur champ de couverture, tout en restant soumises à des conditions de ressources. Cette première grande conception de mutualisation, fondée sur l'assurance des revenus du travail, se diffuse en Europe. Pourtant, en France, l'État s'est longtemps limité à un rôle d'assistance envers les plus démunis par opposition à un rôle d'assurance, basé sur la cotisation-rétribution. En effet jusqu'au début du XX^{ème} siècle, la bienfaisance publique a remplacé la charité de l'église chrétienne, cependant elle demeure réservée aux personnes en incapacité de travailler (enfants, vieillards et infirmes). La protection des travailleurs repose sur la prévoyance individuelle ou sur une protection collective d'initiative privée (mutuelles de salariés ou institutions patronales).

Les lois sociales sont mises en place lentement, en France mais elles apparaissent à un moment où les modes de pensée et de vie expriment des intérêts communs à se protéger ensemble de situations d'accidents ou de maladie. Une de ces premières lois en avril 1898 va placer les dirigeants d'entreprise en position de responsables lorsque des accidents du travail se produisent. Les sociétés mutualistes vont connaître un changement d'orientation et de perception. D'assistance, elles vont devenir des caisses de prévoyance. L'adhésion à ces sociétés mutuelles se fait de manière volontaire.

Les assurances sociales marquent la légitimité et la reconnaissance officielle des sociétés de mutuelles. Un projet de loi concernant la création d'une sécurité sociale se met en place autour des années 1920. Après des conflits d'intérêts entre les groupes de mutuelles et les autorités publiques, un projet de loi, sur la Sécurité sociale, est accepté en 1928. Les lois de Laval-Tardieu de 1928-1930 sur les assurances sociales obligent les salariés peu rémunérés à cotiser à des régimes de protection sociale²⁰². Ces régimes demeurent sensiblement orientés sur les mêmes situations de risques. Le but est de couvrir les risques de maladie, d'invalidité, de maternité, de vieillesse ou encore de décès. La loi définitive sur la Sécurité sociale sera entérinée le 30 avril 1930. La Sécurité sociale est placée sous l'autorité de l'État, alors que les autres types d'assurance demeurent placés sous la responsabilité des sociétés mutuelles ou encore des syndicats.

Les notions d'assistance et d'assurance constituent les deux volets de la protection sociale. Cependant, elles ne concernent pas les mêmes personnes ni les mêmes situations et elles ouvrent des droits spécifiques en terme de conditions d'accès et de devoirs à remplir. En revanche, chacune fait intervenir l'idée de solidarité entre ces différentes personnes.

²⁰¹ EWALD F., « La société assurantienne », *Risques*, n° 1, juin 1990, p. 5.

²⁰² Dans le même temps, aux États-Unis, le président Roosevelt fait adopter en août 1935 le « social security act », qui prévoit l'instauration d'un système de pension pour les travailleurs âgés de plus de 65 ans.

L'assistance consiste à accorder une protection minimale à toute personne qui en a besoin et sans contrepartie, c'est-à-dire sans cotisation préalable. L'assurance, elle, a émergé au sein de l'entreprise pour parer aux conséquences d'un accident provoquant une mort, une invalidité ou encore du chômage. Cette assurance vise à protéger les salariés en leur constituant une base de revenu de substitution, à condition d'avoir cotisé préalablement. Ces protections plutôt individuelles au départ vont prendre de l'importance pour devenir des systèmes de protection collectifs placés sous l'égide de l'État. L'individu vivant en société a des obligations envers elle et envers les autres personnes, dès lors qu'il est citoyen d'un pays. L'individu cotise en permanence pour le cas où il pourrait être malade et au quotidien par solidarité avec les autres, s'il leur arrive quelque chose.

En 1942, le Conseil National de la Résistance tente d'unifier les différents services publics ainsi que l'extension des assurances sociales et de créer un projet de Charte de la résistance dont la finalité serait de couvrir tous les risques. L'idée de la solidarité est présente mais elle tend à être mutualisée pour faire corps contre les risques. Cela correspond au fait de « *se parer ensemble.* »

Les systèmes assuranciers incluent les assurances privées et l'assistance sociale de l'État. Cette dernière connaît un très grand essor après la Seconde guerre mondiale lorsque le gouvernement décide de prendre le contrôle des différentes grandes sociétés industrielles, commerciales et bancaires. Pendant cette période les assurances privées demeurent mais elles perdent beaucoup de leur importance. On parle d'économies mixtes, où le système capitaliste doit exister et cohabiter avec une présence étatique forte qui limite les débordements libéraux possibles.

Le système français de Sécurité sociale initié par le juriste P. Laroque en 1945 s'inspire de ces deux conceptions : conserver la logique d'un système assurantiel, financé par des cotisations des travailleurs, et aussi viser la mise en place d'un système généralisé, centralisé et global de Sécurité sociale. Ordonné par le gouvernement du général de Gaulle, l'organisation de la Sécurité sociale est créée comme suit « *il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou supprimer leur capacité de gains, à couvrir les charges de maternité ou les charges de familles qu'ils supportent.* » Après la Seconde guerre mondiale, un régime général de Sécurité sociale est mis en place, fusionnant les diverses assurances déjà existantes. Ce régime fait suite aux deux ordonnances du 4 et du 19 octobre 1945 dont la finalité est de couvrir tous les risques précédemment cités et qui va être étendu à tous les salariés. La volonté est d'instaurer un système unifié autour d'une caisse commune. Ce choix est rapidement accepté car il est en parfait accord avec les valeurs dominantes du moment, à savoir le socialisme qui soutient l'interventionnisme, le gaullisme qui souhaite une intervention étatique et la démocratie chrétienne qui souhaite mettre l'individu au centre de l'action publique.

Le système perd de son unité, lorsqu'une ordonnance en 1967 sépare la Sécurité sociale en trois secteurs distincts : la maladie (qui inclut les accidents du travail et autres maladies professionnelles), la famille et la vieillesse. Chaque secteur est responsable de ses rentrées financières et de ses dépenses²⁰³.

L'État dans une vague de nationalisation va s'étendre, car le système ne concerne que les salariés au départ. Ce régime de Sécurité sociale va désormais couvrir les personnes qui n'ont pas ou peu cotisé. La Sécurité sociale rembourse les actes médicaux et les médicaments à hauteur de 80% des tarifs et va permettre ainsi l'accès aux soins d'un plus grand nombre de personnes. Les manières de percevoir et d'appréhender la gestion des risques vont changer au fur et à mesure des transformations de l'urbanisation, ainsi que des modes d'habitat, des choix de gouvernance et de la sociabilité entre les personnes. Les assurances collectives vont devenir plus individuelles répondant à des besoins plus ciblés et plus particuliers de personnes vivant en milieu urbain, plus individualistes.

L'après-guerre va marquer des changements importants d'abord au niveau des comportements des habitants. Prises dans une période de reconstruction, de modernisation des villes et de plein emploi, les personnes vont exprimer de nouveaux besoins. Ces habitants vont exprimer des besoins plus divers tout en restant ancrés dans cette idée de prise en charge et de prévoyance collective. L'assurance collective demeure présente mais elle s'affaiblit face à des demandes plus individuelles et marquées par un contexte économique plus fluctuant, déstabilisant l'équilibre des personnes. L'acquisition de biens, l'amélioration du confort de vie ou l'accès à des loisirs incitent les personnes à protéger, tant leur santé que leurs biens. Elles ne veulent pas perdre leurs nouveaux acquis. Les habitants vont de plus en plus payer les corps étatiques constitués : polices, sapeurs pompiers, etc. pour se sentir en sécurité grâce aux assurances et pour que des tierces personnes veillent à leur bien-être.

IV. Plans de secours et mises à l'épreuve de ces protections collectives

Dans ce sens, les pouvoirs publics ont observé pendant le conflit mondial des carences importantes en matière de défense passive²⁰⁴. Les habitants se sont trouvés démunis devant

²⁰³ En 1996, une réforme va impliquer une nouvelle chaîne des responsabilités entre les acteurs du système de protection sociale que ce soit le gouvernement, le parlement, les gestionnaires des systèmes de Sécurité sociale, les professions de santé ou les assurés sociaux.

²⁰⁴ Pendant la Seconde guerre mondiale, un incendie se déclare sur la partie nord de Tours. Les eaux d'extinction sont situées au niveau de Tours centre, soit de l'autre côté de la rive ligérienne, c'est-à-dire juste en dessous du pont reliant Tours nord à Tours centre, il se révèle impossible d'acheminer l'eau pour vaincre l'incendie. Les habitants de la partie nord devront trouver des solutions, seuls.

l'absence de structures ou de moyens efficaces pour limiter les destructions lors d'incendies et pour évacuer comme pour être évacués. Cette impuissance met à jour des imprévus dans le système de défense et de protection. Ceux-ci n'apparaissent pas nécessairement suffisamment importants au regard des pouvoirs publics pour qu'ils veuillent agir sur ces accidents. Pour la première fois en France, le gouvernement d'après-guerre prend conscience que les incendies, sont des situations que l'on peut prévenir et mieux maîtriser dans une certaine mesure. Pour ce faire il faut mettre en place des structures spécifiques et adaptées. L'histoire connaît un tournant ici puisque les structures existantes demeuraient jusque là rudimentaires et sommaires. Elles relevaient surtout de la bonne volonté de chacun et requéraient peu de formation si ce n'est du bon sens pour éviter de mourir avec les autres victimes impliquées. Le gouvernement décide alors de créer des plans de secours adaptés à des situations nouvellement jugées à risque comme les incendies ou les inondations en milieu urbain dans le but de limiter leurs conséquences. Le ravitaillement en eau des communes est amélioré et pour la première fois une volonté de planifier apparaît. La société commence à s'organiser collectivement face à une situation perçue comme un risque menaçant la vie publique et l'intérêt général. Ces menaces sont présentes depuis toujours mais elles ne sont plus acceptées aussi facilement qu'auparavant. Ce changement se produit dans le début des années 1950. Certains risques sont regardés comme des situations que l'on pourrait éviter et dans une certaine mesure maîtriser. Une organisation de plans de secours apparaît et elle doit couvrir relativement uniformément l'ensemble du territoire national. Il s'agit alors davantage de moyens à disposition pour vaincre un sinistre, plutôt que d'une structure créée de manière préventive pour anticiper la gestion d'un accident.

Les plans O.R.S.E.C. (ORganisation des SECours) ainsi que d'autres plans de secours sont institués dans tous les départements sur ordonnance du 5 février 1952. Ils imposent la mise en place d'un plan d'action qui vise à mettre en jeu de manière rapide et efficace tous les moyens disponibles. Ce système de gestion de l'accident est placé sous l'égide du préfet qui l'élabore grâce aux ressources disponibles et qui le déclenche. Il n'apporte pas de réponse adaptée et spécifique à chaque situation de crise mais il prévoit un ensemble de moyens à déployer suivant un cadre organisationnel déterminé. Le plan O.R.S.E.C. est une structure dont l'objectif est de gérer un risque devenu réalité. Il n'agit absolument pas à titre préventif. Ce plan recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être réquisitionnés en cas de catastrophe et il définit les conditions de leurs utilisations. Il ne s'agit pas d'un plan d'urgence mais seulement d'un soutien en moyens. En cas de déclenchement, les communes ne sont pas redevables des dépenses occasionnées et elles n'ont pas à rembourser l'État et les autres collectivités territoriales. Le plan O.R.S.E.C. vise à planifier les secours. Il doit prendre en compte l'évolution des risques et l'adaptation des techniques de lutte. Ce plan apparaît juridiquement en 1952 mais il faudra encore du temps afin qu'il devienne véritablement effectif. En effet, sa création suit un moment de prise de conscience et de sensibilité, dus aux manques durant le conflit mondial. Cependant, il va rapidement s'essouffler et ne plus constituer une priorité pour les décideurs politiques. Ainsi, les moyens prévus vont devenir de

nouveau obsolètes, inappropriés, en quantité inadaptée avec les besoins lorsqu'un accident se produit. Le plan O.R.S.E.C. apparaît important théoriquement aux yeux des pouvoirs publics à un moment où la société mue avec l'essor des villes, la croissance économique qui s'amorce à la fin de la Seconde guerre mondiale, l'apparition de nouveaux risques industriels et techniques générant de nouveaux dangers comme les produits chimiques, qui entrent en contact les uns avec les autres.

Mis à l'abri, dans une certaine mesure par les systèmes d'assurance, les habitants s'habituent à être protégés des situations qui leur échappent en partie ou qu'ils ne maîtrisent pas. Ils prennent l'habitude de déléguer à d'autres (comme les services de l'État et les décideurs politiques) le soin de les prendre en charge en cas de besoin.

De plus, le contexte de la fin des années 1950-1960 s'achève sur un espoir de vie plus riche au niveau des ressources économiques, plus satisfaisante au niveau du confort de vie²⁰⁵ et plus épanouissante dans la projection de l'avenir pour les enfants. La protection sociale s'est accrue pendant ces deux décennies avec la prospérité économique et le dynamisme démographique du « baby-boom » lorsque beaucoup de personnes ont cotisé aux caisses d'assurances. L'allongement de l'espérance de vie, les progrès et les suivis médicaux ou encore l'amélioration des retraites constituent des éléments importants qui enrichissent considérablement les caisses de la Sécurité sociale. Cela fonctionne efficacement surtout lorsque les rentrées d'argent demeurent importantes et qu'on y a peu recourt. Le montant des dépenses occasionnées pour la maladie, la vieillesse et les accidents va s'accroître chaque année surtout à partir des années 1970. Pendant les périodes de crise, les rentrées d'argent sont plus difficiles et à ce moment là, la protection sociale peut apparaître comme un luxe alors que pour beaucoup de personnes elle est une réelle nécessité en cas de chômage et de précarisation²⁰⁶. Le système ralentit, il parvient de plus en plus difficilement à faire face à la crise économique des années 1970 et aux demandes croissantes faites aux assurances privées ou publiques.

Les revenus ayant augmenté, un sentiment de sécurité s'est développé. Les personnes diversifient leurs besoins en matière de loisirs, de vacances, de sorties ou encore d'accès aux médias comme la radio ou la télévision. Elles assurent d'autant plus leurs biens qu'elles ne veulent pas les perdre. Les habitants s'habituent au fait d'être protégés pour la vieillesse, la maladie, les accidents de travail ou encore le chômage. Or, ce confort agit comme un rempart et il tend à faire perdre de vue la possibilité et l'imprévisibilité des concrétisations des risques. Ils perçoivent moins les risques tant qu'ils ne deviennent pas réalité. Comme ils ne se concrétisent pas souvent, un décalage avec la réalité apparaît et se développe avec le temps. Les recherches de protection collective connaissent un essor croissant, poursuivant l'idée qu'en cotisant, on se protège toujours davantage de situations jugées à risque : les accidents dus au travail, auxquels il faut ajouter désormais la crainte de perdre les acquis sociaux et matériels.

²⁰⁵ Accès à l'électro-ménager, aux produits chimiques et toxiques, à l'électricité.

²⁰⁶ Extrait de *l'Économie française*, depuis 1945, p. 78-82.

L'État avait monopolisé la gestion de la mise en sécurité des personnes et de leurs biens pendant de très longues périodes, suivant un modèle communautaire. Or, les besoins des populations ne se cantonnent plus à une protection contre les maladies, les accidents du travail, les invalidités et la vieillesse, ils couvrent un panel plus divers de situations telles que les assurances de l'habitat, de la voiture, etc. La protection collective assurée par l'État perdure et continue d'assurer une protection minimale et une autre protection se développe parallèlement, l'assurance privée. Cette dernière complète la première, plus individuelle, correspondant à d'autres styles de vie, plus urbains. Elle se substitue à l'assurance étatique, qui tend à ne pas prendre en compte les différences de chaque personne. Ce mouvement très marginal juste après la Seconde guerre mondiale commence à prendre de l'importance avec les besoins et les demandes différentes exprimés par les habitants.

Face aux craintes de perdre les acquis matériels et sociaux, les habitants vont chercher à se protéger derrière la relative protection que les assurances offrent. *« Les utilisations politiques du danger étaient passées en arrière plan. La question de la perception publique du danger avait surgi dans toutes les consciences. D'un côté on attaquait ouvertement l'industrie, insensible aux torts qu'elle causait aux ouvriers, on reprochait au gouvernement de ne pas contrôler l'industrie, on défendait les ressources naturelles, on défendait l'environnement, on défendait les droits de l'homme. De l'autre côté, les accusés donnaient une estimation chiffrée des risques pour désamorcer la colère et montrer que les gens exagéraient, qu'ils n'évaluaient pas les risques qu'ils couraient chaque jour. Le risque devenait un secteur de croissance théorique ; il l'est resté. »*²⁰⁷ Le risque recouvre une réalité différente pour les personnes qui ne craignent pas nécessairement les mêmes situations de menaces.

L'essor de la crise économique et le recours plus fréquent aux caisses de mutuelles, amènent à penser que l'État ne va pas pouvoir couvrir éternellement les dépenses et qu'il va entrer lui-même en crise. Celui-ci semble plonger plus vite la France dans la crise aux cours des années 1980 et ce d'autant qu'il semble ne pas avoir atteint son objectif social, laissant apparaître une nouvelle pauvreté et une nouvelle forme d'exclusion. Pour ses détracteurs l'État-providence, est une charge considérable pour la société, qui limite l'efficacité de son fonctionnement par ses rigidités. Pour ses défenseurs, il atténue au contraire les conséquences les plus graves de la crise économique. Selon P. Rosanvallon, l'État-providence atteint les limites du principe de solidarité quand il produit un effet pervers, à savoir maintenir dans un état d'assistance et de dépendance les personnes qui y ont eu recours, pouvant provoquer à terme leur exclusion²⁰⁸. La contribution de l'État au *« bien-être collectif est indéniable »* mais elle est aujourd'hui remise en cause. *« Le coût des prélèvements sociaux et le montant des cotisations posent le problème de la compétitivité de l'économie française dans un monde ouvert et concurrentiel. L'intervention étatique peut avoir des effets pervers, plus ou moins évidents : assurances obligatoires sur l'offre de travail ou sur l'offre de l'épargne, pris en*

²⁰⁷ DOUGLAS M., *De la souillure*, Paris, la Découverte, 1967, réédition de 1992, p. VII.

²⁰⁸ ROSANVALLON P., *La Crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981.

charge, il devient inutile de faire un effort d'épargne. L'intervention de l'État affaiblit enfin le principe de responsabilité qui était au cœur de la construction sociale au XIX^{ème} siècle. Or le XX^{ème} siècle est caractérisé par quatre grandes évolutions : la dévalorisation de la prise de risque individuelle conjuguée à une revalorisation continue des formes de sécurité collective ; une mobilisation sans précédent contre les risques externes à cause des deux guerres mondiales et de la guerre froide ; l'expansion des risques liés au développement des nouvelles technologies, avec l'apparition du nucléaire, de l'automobile, de l'électricité, du transport aérien, ou encore du développement de la pharmacie ; la persistance des risques de catastrophes naturelles. »²⁰⁹

De plus, les assurances maintiennent le pouvoir d'achat des ménages mais favorisent l'inégalité des richesses. Elles n'enrayent pas la précarité des situations, d'autant qu'elles doivent compter sur un financement par un nombre de plus en plus réduit de personnes cotisant aux fonds collectifs.

Dans un contexte de crise économique, de ralentissement de la croissance amorcé depuis le début des années 1970 et qui dure jusqu'à aujourd'hui, des interrogations ont émergé sur le bien-fondé et la réelle efficacité de l'État face à l'impact de la crise. Trois questions principales ressortent. La première porte sur la solvabilité à terme de l'État dont les sources de financement deviennent de plus en plus problématiques face à deux forces contraires : l'accroissement des besoins sociaux et le ralentissement de la croissance. La seconde interrogation porte sur l'effet inégalitaire de la couverture sociale qui ne parvient pas à toucher toutes les personnes selon leurs besoins. La société s'est modifiée, elle ne répond plus aux besoins spécifiques des personnes notamment en matière de retraites ou de politiques familiales. Les prélèvements obligatoires sur les salaires provoquent de plus en plus un effet contre-productif. Enfin la troisième question interroge la légitimité de cette forme de solidarité collective dans un contexte d'individualisation des modes de vie des personnes. Celles-ci ne sont pas opposées à l'idée de prélèvements et de cotisations, mais elles attendent des logiques de solidarité moins globales et moins anonymes au profit de logiques plus individuelles. Ces logiques sont axées sur des demandes plus adaptées à leurs besoins estimés à un moment donné. L'État cède peu à peu sa place à une montée des logiques d'assurance privées pour se protéger des risques²¹⁰.

L'assurance privée se heurte à des difficultés quand les assurés sont confrontés à des problèmes de chômage, de charges familiales, de facteurs d'âge ou d'antécédents médicaux, qui viennent trop augmenter le montant de leurs cotisations. L'assurance sociale stoppe ces difficultés en homogénéisant la redistribution entre les assurés et en limitant l'inégalité des indemnités, elle tend à gommer les différences individuelles et à s'inscrire dans une solidarité universelle.

²⁰⁹ KESSLER D., « Anticiper et gérer les risques au XXI^{ème} siècle », *Université de tous les savoirs. La société et les relations sociales*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 13 et 14.

²¹⁰ http://www.vie-publique.fr/découverte_instit/

L'assurance privée financée par les cotisations privées s'oppose ou complète l'assurance sociale financée par les impôts. Entre privé et public, on glisse vers des systèmes d'assurances privées qui fixent des montants de cotisations et de prestations variables, selon les niveaux de revenus, les caractéristiques d'âge ou de facteurs jugés à risque, des cotisants. Enfin ces montants de cotisations prennent en compte la diversité des risques à couvrir vers des demandes de plus en plus individuelles. L'assistance par solidarité nationale promet, quant à elle, un niveau minimal de prestations, sans contribution préalable. Le tout exclut à terme, davantage les plus démunis et protège ceux qui ont les moyens de le faire par eux-mêmes²¹¹.

V. Assurances privées, culture de risque, indemnisations et multirisques

Un retournement se produit à partir de la crise économique des années 1970 et notamment des chocs pétroliers, même si l'effet de ceux-ci est différé et laisse apparaître des conséquences négatives quelques années plus tard. L'intervention de l'État et la modération du système capitaliste sont revues au profit d'une amorce puis d'un essor très marqué du libéralisme avec la privatisation de pans entiers de l'économie, à partir des années 1980. Cela va profiter à l'assurance privée qui va couvrir de plus en plus de situations et devenir plus individuelle, s'adapter aux besoins et aux demandes diverses qui vont lui être faites. La couverture en assurances n'est plus réalisée pour se protéger collectivement mais pour se protéger soi et ses proches, ses biens personnels et des situations où on estime être exposé et pour se protéger des autres.

Avec l'essor de l'assurance, le public s'est trouvé petit à petit désengagé de son rapport direct aux risques. Il ne les voit pas nécessairement et n'en a pas la maîtrise. Cela profite aux corps étatiques constitués tels que les techniciens du risque qui justifient et légitiment leur mission de maîtrise des risques et de prise en charge de ce public. Pour ce dernier, les risques recouvrent une réalité de plus en plus abstraite, lui échappant de plus en plus. Les risques s'éloignent de leurs préoccupations quotidiennes. Ces prises de conscience théoriques rencontrent des difficultés d'application car les préoccupations de chômage et de rentabilité économique sont prioritaires sur les risques et l'environnement.

Les techniciens vont tenter de développer une culture de risque afin d'intéresser et de responsabiliser les habitants pour qu'ils adoptent des comportements plus adaptés, moins

²¹¹ La réforme amorcée en 2004 sur le système de protection sociale ne tend pas à lutter efficacement contre les inégalités en distribuant de façon sélective les diverses prestations. Pour le gouvernement il est censé être amélioré et mieux fonctionner mais l'intérêt des personnes serait de permettre un accès égal pour toutes à bénéficier des droits déclarés fondamentaux.

critiques et moins figés à l'égard des risques. Cela inclut de les faire participer aux exercices autour des sites industriels ou nucléaires et de leur faire intégrer les gestes de premiers secours, de confinement ou d'évacuation, enfin de développer une sorte d'appropriation des risques en améliorant leurs connaissances.

Le terme de culture de risque est une notion en vogue depuis quelques années mais elle recouvre une idée vague et demeure dans des frontières assez floues. Pourtant, elle est employée de plus en plus fréquemment pour dénoncer les attitudes jugées inadaptées mais observées en matière de risques. On entend que les gens n'ont pas de culture de risque. Mais comment peut-on définir une telle culture ? Et quels sont les enjeux sous-tendus par cette question ? Il faut inclure les protagonistes qui en parlent pour définir les enjeux. L'idée de développer une culture de risque n'apparaît que dans le discours des personnes impliquées dans leur prise en charge. Cette notion a pour finalité d'inciter le public à se prendre en charge suivant une manière efficace et adaptée avec des comportements jugés corrects et acquis par un apprentissage de gestes jugés corrects. La culture de risque telle que « *culture d'entreprise est censée imposer son système de représentations et de valeurs aux membres de l'organisation.* »²¹² Elle tend à faire intégrer et incorporer un ensemble d'attitudes jugées adéquates et appropriées par les « experts » dans la gestion de crise. Cela passe par la compréhension des situations et l'apprentissage de comportements raisonnés pour gérer les accidents, éviter la panique et le désordre ou encore veiller à la sauvegarde des personnes par mise en sécurité. Ces éléments ne visent pas à agir en termes d'anticipation des crises mais seulement au moment de leur gestion.

La culture de risque fait référence à la notion de responsabilité. Celle-ci devient de plus en plus recherchée et ce dans des circonstances plus nombreuses et plus diverses. Cette responsabilité devient illimitée en soi dans chaque circonstance et pour les futures générations. « *C'est le lot des hommes, sur cette terre imparfaite, que d'être confrontés à l'incertitude. Ils doivent faire des choix, décider, précipiter l'avenir d'une manière irréversible, ce qui engage les générations futures. C'est pour cela que ces choix doivent être « prudents » ou, dans notre vocabulaire, responsables. Hans Jonas dans son principe Responsabilité : la puissance industrielle moderne est une sur-puissance, une puissance telle que l'horizon de notre responsabilité ne peut que s'étendre sur le très long terme. Nous sommes responsables pour les générations futures. Les stoïciens, afin de libérer les hommes de leur inquiétude, leur proposaient de distinguer entre « ce qui dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous », étant entendu qu'on n'a à répondre que de ce qui dépend de nous. Le problème avec la puissance industrielle, il semble qu'il n'y ait plus rien qui ne dépende de nous. D'où cette illimitation de la responsabilité qui inquiète tant. Elle ne laisse plus de place à l'innocence.* »²¹³ Cette notion de culture de risque se développe dans un contexte où des attitudes plus

²¹² CUCHE D., *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1996.

²¹³ EWALD F., « Le risque dans la société contemporaine », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 49 et 50.

responsables, plus constructives et plus actives face aux risques sont attendues par opposition aux comportements jugés inadaptés ou passifs encore présents et dénoncés. Aux regards des « experts » qui engagent leur responsabilité à un moment donné lorsque des risques se concrétisent, l'idée est de responsabiliser les habitants « profanes » afin qu'ils soient aptes à se prendre en charge dans une certaine mesure quand ils sont impliqués dans un accident. Ces attitudes rationnelles et actives déchargeraient les « experts » d'un certain nombre de mesures à prendre au niveau de l'évacuation et des sur-accidents générés par les comportements inadaptés, paniqués et désordonnés du « public. » Cela rendrait les « profanes » suffisamment conscients des risques, des gestes à pratiquer ou à proscrire et les inciterait à relativiser les conséquences d'un accident.

Pour compléter cet accroissement de délégation à de tierces personnes, on peut ajouter qu'à partir de 1945, les personnes ont commencé à s'assurer en prenant des polices d'assurance²¹⁴ multirisques dans le but de protéger leurs familles et leurs biens. La garantie des biens mobiliers, afin de ne pas laisser les membres de la famille démunie si un accident parvenait à se concrétiser, connaît un grand essor dans les années 1950-1960.

Elle se généralise considérablement en 1983, à un moment où les pouvoirs publics incitent les personnes à s'assurer. Cette période de demande croissante en indemnisation et en recherches de coupables se fait quand des accidents se concrétisent. Cette année-là, 90% des familles se trouvent assurées contre la dégradation de leurs biens en cas d'incendie. Cette recherche de protection contre la destruction des biens se fait à un moment où l'État s'est décidé à indemniser les « *dommages matériels directs et les pertes d'exploitation occasionnés par une catastrophe naturelle.* »²¹⁵ L'évolution de la demande en assurance conduit à étendre les frontières aux domaines naturels, politiques et sociaux et en laissant de côté le terrorisme et les conflits de guerre. Les indemnisations d'assurance, concernant les dommages, passent de « *28% au début des années 1960 à 55% aujourd'hui.* [1996 pour l'auteur.] »²¹⁶ Cela témoigne de la volonté de « se payer » une sécurité tout au moins un sentiment de protection et un degré de couverture de plus en plus conséquent autour des situations jugées à risque.

Tout au long de cette période les assurances étendent leur domaine de couverture à tous les secteurs qui demeurent relativement prévisibles et dont les dédommagements restent limités, définissables et maîtrisables. Pourtant, le recours aux mutuelles et autres caisses d'assurance se développe. « *Avec le développement conjoint de la société industrielle et de l'État providence, la préoccupation pour la sécurité a trouvé un niveau de réponse inégalé tant par la mise en place de nouvelles institutions comme la sécurité sociale que dans la conception des systèmes*

²¹⁴ L'assurance garantit un événement ou une liste d'événements défini(e) avec l'assureur. Il faut aussi ajouter une prime payée par l'assuré. Cette prime prend en compte la probabilité de réalisation d'un risque en fonction des facteurs de maladie ou de probabilité d'exposition de l'assuré ainsi que du coût d'un sinistre.

²¹⁵ MAGNAN S., MOREAU J.-P., « Évolution de la demande sociale d'assurance depuis 1945 », *Risques*, n° 25, janvier-mars 1996, p. 51.

²¹⁶ MAGNAN S., MOREAU J.-P., « Évolution de la demande sociale d'assurance depuis 1945 », *Risques*, n° 25, janvier-mars 1996, p. 52.

et objets techniques. Paradoxalement la demande sociale de sécurité, dans les pays industriels tout au moins, a continué de se renforcer, parvenant à un niveau d'exigence très élevé à l'égard des dispositifs techniques et institutionnels placés sous le contrôle public. »²¹⁷

L'assurance peut comporter une part de solidarité. Les habitants délèguent la responsabilité de leurs actes en payant des assurances et en finançant ainsi un sentiment de sécurité ou de protection face à une situation qu'ils jugent être une menace pour eux ou pour leur entourage et qu'ils ne maîtrisent pas. « *L'assurance propose une expérience sociale du risque liée à la fois au libéralisme et à la démocratie. Au premier parce que le libéralisme est une philosophie politique qui fait de la gestion de risque un principe de gouvernement. Il faut que les individus aient à faire face au risque pour prendre une conscience vraie de leur véritable identité, comme ayant leurs ressources en eux-mêmes sous la forme de la prévoyance et dans les autres sous la forme de l'association volontaire. Mais l'assurance est en même temps fille de la démocratie à qui elle donne l'identité de la solidarité. Ce qui fait que nous sommes incessamment invités à prendre conscience de nous-mêmes, à la fois individuellement et collectivement sous la forme de l'assurance. Comme devait le dire le baron de Beauverger en 1868 au cours d'un débat parlementaire sur les accidents du travail : « le système de notre société n'est autre chose qu'une vaste assurance, assurance contre la faiblesse, assurance contre le malheur, assurance contre l'ignorance. Examinez à ce point de vue toutes nos institutions, et vous verrez qu'elles concourent toutes au même but, à un but noble et généreux. »* »²¹⁸ L'importance et la crainte portées aux risques a poussé le public à s'associer et à investir dans les assurances tant au niveau du montant de l'argent à y consacrer qu'à la diversité des domaines à couvrir.

Dans les années 1980 la demande en assurance s'est portée sur des domaines d'assurance-vie et de recherche de capitalisation pour les décès. L'obligation réglementaire contraint à ces comportements assuranciers en culpabilisant les assurés ou non-assurés. Le montant de l'assurance-vie passe de « 30 milliards de francs en 1980 à 430 milliards en 1995. »²¹⁹ Selon les âges et les volontés des personnes, celles-ci peuvent choisir un panel d'assurances²²⁰ plus varié et adapté à leurs besoins spécifiques et individuels devant les

²¹⁷ GODARD O. (sous la dir.), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, I.N.R.A., 1997, p. 23.

²¹⁸ EWALD F., « Le risque dans la société contemporaine », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 47.

²¹⁹ MAGNAN S., MOREAU J.-P., « Évolution de la demande sociale d'assurance depuis 1945 », *Risques*, n° 25, janvier-mars 1996, p. 54.

²²⁰ Deux systèmes d'assurance existent et ne correspondent pas nécessairement à la même solidarité. Les retraites, d'abord renvoient à un système par répartition. Ce système finance les retraités d'aujourd'hui. Il s'agit d'une forme de solidarité importante, où on investit sur l'avenir, cela procure l'assurance de percevoir une rémunération plus tard au moment de la retraite. Le problème de ce système aujourd'hui est le problème du vieillissement de la population. En effet, la population active augmente de moins en moins vite alors que le nombre de retraités ne cesse de s'accroître.

Le second système est un système d'assurance individuelle par capitalisation, où les personnes se financent leur propre retraite. Cela devient difficile lorsque celles-ci gagnent peu d'argent car leur capacité d'épargne devient limitée.

inquiétudes soulevées par la remise en question de l'État à subvenir aux besoins de la collectivité. Le public s'assure mais il n'est plus le seul. Les entreprises paient également des assurances afin de couvrir leur main-d'œuvre, leurs productions et leur outil de travail et elles cherchent à couvrir leur responsabilité engagée au niveau des risques qu'elles peuvent générer.

Les entreprises suivent la même tendance à assurer de façon croissante leurs productions et leurs moyens d'exploitation. Avec la crise, les entreprises industrielles veulent d'autant plus couvrir leurs capitaux et l'ensemble de leurs biens selon des polices d'assurance adaptées à leurs besoins précis et spécifiques. Pourtant des accidents peuvent se révéler difficiles à évaluer quand ils provoquent des conséquences irréversibles au niveau de l'environnement ou pour l'être humain. On assiste à une difficulté croissante de certains assureurs à pouvoir couvrir l'ensemble des risques d'une entreprise industrielle. Les montants d'assurance deviennent trop élevés et parfois très difficiles à chiffrer, voire impossible à mettre en œuvre. L'argent ne peut pas nécessairement remplacer quelque chose qui a disparu ou qui a été définitivement détruit.

Assurer des industries, des productions, c'est prendre le risque de faire confiance aux progrès de la science et à une maîtrise rationnelle de ces situations. La poussée de la science agit sur le rapport aux risques et induit des changements de comportements sur les assurances. *« Les découvertes de la science ont toujours induit des modifications sérieuses sur les modes de perception et de compréhension du monde et la connaissance collective de la nature et de la technique se fonde sur des ruptures de représentation, sur une relative catastrophe du sens, les modes de perception devenant plus fragmentaires et plus accidentels. »*²²¹ Parallèlement au fait de bénéficier de nouvelles technologies, les perceptions changent à l'égard des craintes de déstabilisation que les risques représentent. En effet les habitants veulent se protéger et protéger leurs nouveaux acquis. Les enjeux sous-jacents des assurances auxquels ils ont recours, permettent de procurer un sentiment de sécurité à toutes les entités qui investissent dessus. *« Cette logique d'assurance a connu une extraordinaire extension. Le budget social de la nation dépasse le budget de l'État. Et l'écart ne cesse de se creuser selon une logique dont la nature des risques à couvrir (santé, retraite) n'augure guère qu'elle doive s'infléchir. Ce que l'on peut craindre ce n'est pas l'excès dans la prise de risque, mais au contraire le défaut. À nouveau un problème d'équilibre. »*²²² La tendance ne semble pas être de prendre des risques suivant une attitude dynamique d'ouverture mais plutôt de se situer sur un versant excessif de protection.

Au fur et à mesure de la diversité des situations vécues comme étant à risque, la part consacrée aux assurances a considérablement augmenté. *« L'économie du risque a quatre visages principaux : sa relation avec l'assurance, l'évaluation de ses coûts sociaux, les motivations économiques de ses promoteurs, le traitement politique du problème. Tout le*

²²¹ JEUDY H.-P., *Le Désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990, p. 19.

²²² EWALD F., « Le risque dans la société contemporaine », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 48.

domaine couvert par les assurances repose sur l'économie du risque. La finalité de l'assurance est de répartir sur un groupe les conséquences financières de l'exposition d'un individu à des risques. Un jour, « par hasard », c'est-à-dire de façon aléatoire, le risque devient un dommage que l'assureur indemniserait. Agir sur le risque ne fait pas partie des objectifs de l'assureur, et quand les sociétés d'assurance conduisent des actions de prévention, elles ont pour but de promouvoir leur image et non d'agir sur le risque. À l'opposé, si c'est la société dans son ensemble qui se préoccupe du poids économique d'un risque, elle peut avoir pour objectif de motiver ses membres à des actions de prévention susceptibles de réduire son coût collectif. »²²³

L'économie du risque montre que l'éventualité d'un accident devient un enjeu de rentrées d'argent, de profit plutôt que de protection. Assurer des risques procure une impression de sécurité et pousse à porter moins d'attention à ces situations. Cela provoque un désintérêt croissant à ces questions qui induisent à terme l'idée d'une abstraction des risques.

VI. Incertitude et abstraction des menaces

Durant le XX^{ème} siècle surtout à partir des années 1950, l'importance conférée aux assurances, dans une sorte de mutualisation des personnes pour faire face aux risques, se développe. Toute la perception des risques se trouve réappropriée par le concept de responsabilité jusqu'à poser des problèmes de conséquences d'irréversibilité notamment sur l'environnement²²⁴. Le risque s'étend sur une échelle très grande couvrant l'infiniment petit (microbes causes des maladies) jusqu'à l'infiniment grand (risque technologique majeur). Il se diversifie et s'inscrit dans toutes choses et à tous moments. Il est à la fois visible et connu, pourtant parfois il est simplement soupçonné. On ignore l'impact qu'il pourrait avoir s'il devait devenir réalité. La notion de risque s'accroît à toute chose, elle devient objectivable. L'assurance permet de délimiter la compensation et le dédommagement qu'un risque devenu réalité a provoqué déstabilisant le cours ordinaire des choses et facilite le retour à une situation normale. L'assurance, pour indemniser, doit déterminer au préalable qui porte la responsabilité de la crise et cette responsabilité est quelque chose de difficile à évaluer.

Avec le temps, un glissement s'opère vers la responsabilité dont on ne porte *plus* la faute pour amener à l'expression « *responsable mais pas coupable* »²²⁵, rendue publique lors de l'affaire du sang contaminé au début des années 1980. Ce changement de sens s'est mis en place avec l'aspect irréversible des événements, même si auparavant la concrétisation de risques donnait déjà lieu aussi à une irréversibilité. L'évolution repose sur le fait que l'on veut

²²³ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 174 et 175.

²²⁴ EWALD F., « Philosophie de la précaution », *L'Année sociologique*, 46, n° 2, 1996, p. 383-412.

se protéger des conséquences, que ce soit uniquement pour se protéger ou alors pour protéger les autres générations. H. Jonas le dit comme suit : avec la « *responsabilité éthique, se joue ici le rapport à l'irréversibilité : si nous admettons que nos actions actuelles peuvent changer le cours des choses, alors nous sommes responsables de l'état du monde que nous léguerons aux générations futures car nous participons, ne serait ce que par notre abstention, aux choix, actions, délibérations qui contribuent à définir cet état du monde.* »²²⁶ Aujourd'hui la responsabilité n'engage plus seulement les personnes dans leurs comportements au quotidien vis-à-vis de leurs contemporains, elle est engagée à travers les conséquences à attendre. Ces conséquences sont elles-mêmes induites par les comportements et les modes de vie actuels, sur les générations futures et sur l'environnement. Cette projection dans l'avenir incite à porter un regard rétrospectif qui analyse les choix passés ayant conduit à la situation actuelle, où l'utilisation de la notion de responsabilité pose problème lorsqu'un accident se produit qu'il soit sans faute et sans coupable. « *Aujourd'hui les obligations imputées aux agents sont souvent engendrées par un regard normatif rétrospectif basé sur un nouveau système d'obligations. Seule la prise en compte de cette hétérogénéité des obligations et des contraintes permet d'échapper au dilemme entre la logique du « bouc émissaire », souvent associée à la condamnation pénale d'individus, et la dilution des responsabilités, prenant appui sur une logique du risque qui s'est construite sur l'idée d'une « abolition de la faute. » La généralisation de « l'expertise collective » tend à produire un nouveau type de responsabilité engageant un réseau de chercheurs ou de scientifiques qui se portent garants d'un certain état des connaissances. Mais, dans les disputes qui ne manquent pas d'émerger au cœur de ces dispositifs, il est souvent fait référence à des pressions ou des manœuvres ou encore à une dilution des responsabilités engendrant une sorte de position neutre et neutralisante* »²²⁷. Les enjeux de maîtrise et de gestion des risques varient pour les personnes impliquées. Cela provoque des rapports de force et une sorte d'équilibre des tensions, où on peut en arriver parfois à des situations bloquées et inextricables. En effet, la responsabilité peut engager plusieurs personnes, chacune d'entre elle ayant commis une petite erreur à un moment différent du processus. Cela revient à déterminer qui doit porter le poids de cette responsabilité, sachant que celle-ci orientera la prise en charge des assurances.

L'essor des connaissances scientifiques a permis d'apporter des réponses à des interrogations et des explications auxquelles les personnes n'avaient pas toujours accès. Cette compréhension rationnelle, perçue comme une source de réconfort, générerait un espoir de parvenir à tout expliquer et de comprendre des phénomènes incompris jusque là. Or, elle ne

²²⁵ CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., *Les sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, É.H.É.S.S., 1999, p. 61.

²²⁶ JONAS H., *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Du Cerf, 1993.

²²⁷ CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., *Les sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, É.H.É.S.S., 1999, p. 62 et 63.

permet pas de répondre à toutes les interrogations et cela inquiète, telle une source inépuisable de menaces dont on ignore les opportunités de concrétisation. « *Les constructions intellectuelles de la science constituent à ses yeux [la jeunesse] un royaume irréel d'abstractions artificielles qui s'efforcent de recueillir dans leurs mains desséchées le sang et la sève de la vie réelle, sans jamais y réussir* »²²⁸. Les progrès observés s'accompagnent de répercussions très importantes dont des accidents ponctuels ou des pollutions régulières aux conséquences potentiellement irréversibles.

Les avancées sociales et les progrès scientifiques ne procurant pas le sentiment de satisfaction attendu, des penseurs comme H. Jonas²²⁹, proposent une éthique pour la civilisation technologique, éthique qu'il faudrait développer afin de redonner un sens à la vie humaine. Pour lui, « *la technologie moderne est marquée par un départ radical à tout ce qu'elle a précédemment connu. Elle a dérangé l'équilibre entre l'humanité et la nature des manières qui sont à longue portée, cumulatives, irréversibles et planétaires dans la balance. Elle a, de manière permanente, changé la biosphère de la Terre, elle a défié nos définitions de la vie et de la mort. Elle a créé une « liberté sans valeurs. »* En fin de compte, les humains deviennent les objets de leurs propres fabrications, des êtres formés selon les conceptions de la biotechnologie. Les personnes se construisent et assoient une perception de leurs valeurs, inscrivant une perception de leur bien-être et anticipant le bonheur des générations à venir sur ce modèle. Elles ne peuvent pas répondre à la question morale fondamentale : pourquoi s'inquiéter du futur éloigné de l'humanité et de la planète ? « *Inquiétez-vous du futur de l'humanité est le devoir d'outrepasser l'action humaine collective dans l'âge d'une civilisation technique qui a la toute-puissance devenue, dans son potentiel productif puis au moins dans son potentiel destructif. Nous vivons dans une situation apocalyptique, c'est-à-dire sous la menace d'une catastrophe universelle si nous laissons la prise de choses en cours. Le danger dérive des dimensions excessives de la civilisation scientifique-technologique-industrielle* »²³⁰. L'idée défendue est d'imposer des règles de conduite aux comportements humains qui répondraient à une prise en compte réelle et effective des conséquences sur l'environnement suivant des règles comme ce qui suit : « *agissez de sorte que les effets de votre action soient compatibles avec la permanence de la vie humaine véritable* » ou simplement « *ne compromettez pas les conditions pour une suite indéfinie de l'humanité sur Terre* » ou plus positivement comme ceci : « *dans vos choix actuels, incluez la future intégrité de l'homme parmi les objets de votre volonté* »²³¹. Le principe de responsabilité repose sur le fait de penser aux personnes qui ne sont pas encore nées. Cette question prend de plus en plus d'ampleur et d'importance, les générations à venir ne

²²⁸ WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1917, réédition 1959, p. 92 et 93.

²²⁹ JONAS H., *Le Principe responsabilité, une éthique pour l'âge technologique*, Paris, Aubier, 1993. Dans la préface à l'édition anglaise l'auteur écrit : « *la technologie moderne, informée par une pénétration d'everdeeper de nature et propulsée par les forces du marché et de la politique, a augmenté la puissance humaine au-delà de n'importe quoi connu ou même rêvé avant. C'est une question finie de puissance, une vie finie sur terre et un homme d'excédent lui-même, et qui continue à s'accroître à un rythme accéléré.* »

²³⁰ JONAS H., *Le Principe responsabilité, une éthique pour l'âge technologique*, Paris, Aubier, 1993.

²³¹ JONAS H., *Le Principe responsabilité, une éthique pour l'âge technologique*, Paris, Aubier, 1993.

doivent pas pouvoir reprocher les pollutions des générations précédentes. Suivant le principe de H. Jonas, on ne peut rien maîtriser, toute recherche ou avancée va conduire au désastre ou au contraire rien ne peut y conduire. L'homme doit prévoir que dans ses recherches, ses découvertes peuvent conduire à une destruction partielle ou totale.

Face à l'omniprésence des risques et des situations à risque, les comportements observés sont parfois très sensibles et ils expriment des réactions épidermiques. L'« hypersensibilité au risque qui caractérise les sociétés modernes, si ce n'est par la « surmédiation » des affaires et des catastrophes naturelles qui surviennent à travers le monde ? L'hypersensibilité au risque est aussi la conséquence de cette « mise en risque » d'un nombre croissant de dangers soit nouveaux, soit auxquels on ne prêtait pas attention. Certains sont imputables à la nature, d'autres sont engendrés par la société elle-même. Le nombre de victimes varie considérablement d'un risque à l'autre. Les décisions prises dans un univers d'incertitude (comme les placements boursiers) inspirent des tentatives de mobilisation toujours plus sophistiquées. Dans cette perspective, le risque se révèle plus complexe que ne le suggère sa conception purement probabiliste. Pour avoir une base objective, le risque n'en est pas moins subjectif. Ainsi se comprend mieux un autre paradoxe : d'un côté des sociétés hypersensibles au risque, de l'autre, la valorisation de prises de risque plus ou moins inconsidérées »²³². Les risques, que l'on cherche à éviter à tous prix actuellement, incluent ceux qui proviennent de nos technologies et de nos choix de vie urbains et industriels.

L'essor des technologies a apporté un lot de nouveaux risques, produits en partie par des défaillances du matériel ou des erreurs humaines. Autrement dit, nous cherchons à nous protéger entre autres des risques induits par l'industrie et de l'incertitude induite par les technologies que nous créons et que nous ne maîtrisons pas toujours. Les situations de risque échappent à une maîtrise totale mais toutes ces situations ne sont pas dénoncées de manière analogue selon qu'elles font l'objet d'enjeux économiques ou politiques, notamment. Au-delà de ces divers enjeux qui orientent la perception des risques, les intérêts des personnes poussent à travailler et à réajuster en permanence leurs perceptions des risques. La perception de ces menaces est subjective, orientée et construite selon les choix économiques et politiques d'un pays et impliquant différemment le public des décideurs politiques, des services de l'État ou encore des industriels. Pour U. Beck : « les sociétés modernes ne se singularisent plus seulement par leur capacité de production de richesses, mais aussi par les risques produits par elles-mêmes à travers leurs systèmes productif et scientifique. Cette prolifération [de risques] concerne toutes les catégories de population tout en accentuant les inégalités »²³³. En effet les habitants ne se trouvent pas exposés de manière égale à ces phénomènes. Ces situations de menace recouvrent une pluralité de circonstances et de réalités avec des risques mobiles sur les routes, des risques d'explosion nucléaire à proximité d'un lieu de résidence, des risques de

²³² ALLEMAND S., « Les paradoxes d'une « société du risque » », *Sciences humaines*, n° 124, février 2002, p. 24-25.

²³³ BECK U., *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, p. 26.

passage de nuage radioactif ou d'intoxication par un produit chimique par exemple. Les risques constituent autant de cas face auxquels le public ne se trouve pas exposé de manière identique s'il réside à proximité d'un site, s'il travaille à côté ou encore s'il ne fait que passer ponctuellement à proximité. La réalité d'un risque peut devenir invisible quand on n'y prête pas spécialement attention, ou qu'on ne comprend pas son fonctionnement et qu'on n'a pas l'impression de le maîtriser.

« L'affaire du sang contaminé » et le « scandale de l'amiante » constituent deux crises provoquant des conséquences au niveau de la santé sur le long terme, qui éclatent au début des années 1990. Dans le cas du sang contaminé, le scandale éclate lorsqu'un journaliste révèle au public que le Centre National de Transfusion Sanguine a distribué en connaissance de cause entre 1984 et 1985 des produits sanguins parfois contaminés par le virus du S.I.D.A. à des hémophiles. Cela conduira à la mise en examen du Premier ministre de l'époque, L. Fabius et des ministres G. Dufoix et E. Hervé accusés d'homicides involontaires. Ils seront innocentés en 1999. Quant au « scandale de l'amiante », il éclate véritablement au début des années 1990 en France, après que 35 000 personnes soient décédées d'une longue exposition à cette fibre cancérigène. Dénoncée comme une pollution sur la santé à long terme, l'amiante provoque des décès en grand nombre. En 1995, 60 000 à 100 000 personnes mourront d'y avoir été exposées.

Ces deux affaires mettent à jour la dilution des responsabilités des décideurs politiques qui connaissaient les dangers ou qui se sont montrés négligents dans l'exposition à une menace qu'ils ne maîtrisaient pas. Les connaissances scientifiques ont fait défaut dans la compréhension de la maladie du S.I.D.A. et les victimes ainsi que leur entourage acceptent mal d'avoir été exposées contre leur gré, sans le savoir et supportent mal l'idée qu'ils vont en mourir. Les contaminés dénoncent cette non maîtrise et l'impression de négligence des décideurs politiques à qui ils cherchent à faire porter la responsabilité. Être exposé au virus du S.I.D.A. comme à l'amiante sont très craints même par les personnes non contaminées parce que finalement entre le moment d'exposition, la potentielle contamination et le fait d'apprendre s'il y a eu contamination, le laps de temps peut aller de plusieurs mois à plusieurs années. Les connaissances scientifiques laissent apparaître un vide très important de compréhension des maladies, tant en termes de prévention que de soins. Non seulement, les progrès technologiques n'expliquent pas tout mais ils génèrent en plus de nouveaux risques et de nouvelles menaces pour la santé humaine et pour l'environnement. Pourtant, on continue à faire confiance à la science puisque de nouvelles avancées technologiques se poursuivent et se diffusent au sein de la société.

Avec ces affaires nous sommes entrés dans l'ère des causes mal connues, des risques invisibles aux effets diffus, touchant très inégalement les personnes (selon des degrés d'exposition) mais qui agissent sans que l'on puisse les mesurer, ni les contrôler. Les crises du sang contaminé, de l'amiante puis plus tard de l'E.S.B. ont mobilisé le principe de précaution pour les dommages irréversibles qu'elles ont provoqués pour la santé humaine ou animale dans

le troisième cas. Enfin elles ont impliqué les décideurs politiques qui ont cherché à se protéger derrière ce principe. L'application du principe de précaution nécessite de passer par une phase de mise en examen et de recherche de responsabilité mais celle-ci se révèle diluée dans un ensemble d'enjeux complexes, ce qui rend parfois impossible la détermination d'un coupable. Ces trois exemples mettent à jour le recours de plus en plus fréquent à une judiciarisation pour déterminer des responsables et obtenir des dédommagements à des situations qui ne sont désormais plus acceptées. « *L'idée que tout va bien et que nous résoudrons ces problèmes fait moins recette. Cependant, la prise de conscience de nos incohérences est lente, incapable de provoquer les décisions qui corrigeraient nos comportements les plus dommageables. La précaution doit-elle induire une méfiance généralisée et un blocage de nouvelles initiatives potentiellement dangereuses ?* »²³⁴ Le risque dépasse le simple cadre individuel pour trouver un ancrage dans le collectif où les personnes sont impliquées ensemble ou de manière similaire et ce dans des frontières de risque relativement floues.

L'incertitude grandissante autour des risques et de leurs conséquences, s'ils s'en concrétisent, « *désigne au moins trois processus, enchevêtrés : 1) la faillite du mythe du progrès et les désillusions du changement, 2) l'opacité du social et la complexité d'un monde qu'on ne peut plus penser dans les catégories d'hier et sur lequel on ne peut pas davantage agir comme avant, 3) un changement social pathologique où les exigences pesant sur l'individu ne sont pas articulées au politique et interviennent dans un environnement économique dépressif. Mais ce qui est en jeu, c'est aussi l'incertitude politique d'une société qui peine à se gouverner et à maintenir la légitimité de ses institutions et représentants. Aujourd'hui, la victimisation et l'émergence d'une société « contentieuse » sont le reflet de cette contradiction : se poser en victime est en effet devenu une autre façon de solliciter aide et protection, qui signale les limites des réponses étatiques* »²³⁵. Or, la société occidentale s'est complexifiée dans sa technologie et dans sa volonté comme dans sa capacité à répondre à toutes les interrogations soulevées par la science. Ce sont souvent des personnes qui n'ont pas de compétences techniques et scientifiques particulières en matière de risques qui doivent prendre des décisions et porter la responsabilité de choix pour lesquels elles optent sans avoir pleinement connaissance des enjeux et des risques que cela contient, parce qu'elles ne sont pas compétentes. Ce principe sert à faire valoir l'idée que face à des risques il importe de ne pas rester passif devant des situations et que même sans en avoir une connaissance complète, il faut réagir et prendre des décisions afin d'éviter des conséquences néfastes sur le long terme.

Pour O. Godard, la naissance de la précaution dans un principe « *peut être justifié où il est impératif de limiter, encadrer ou empêcher certaines actions potentiellement dangereuses sans attendre que ce danger soit scientifiquement établi de façon certaine. Ces dernières décennies, le développement de la prévention avait eu pour objet la maîtrise de risques bien*

²³⁴ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 312 et 313.

²³⁵ KOKOREFF M., RODRIGUEZ J., « Une société de l'incertitude », *Sciences humaines*, hors-série n° 50, septembre 2005, p. 4.

identifiés, de risques pouvant faire l'objet d'une connaissance rationnelle et, généralement, de risques assurables. Le comportement de précaution vise aujourd'hui l'attitude à adopter envers des présomptions de risque dont l'existence n'est pas encore corroborée par la démarche scientifique. La précaution, lorsqu'elle devient Principe, se range-t-elle du côté d'une éthique de la Peur ou d'une affirmation de la Raison ? Ce qu'annonce la figure de la Précaution, c'est que Peur et Raison sont mêlées l'une à l'autre, quand bien même chacune éprouve de la répulsion pour l'autre. »²³⁶ La société constitue un intermédiaire entre les personnes les unes par rapport aux autres, chacune établit avec les autres des rapports de protection face à des situations qu'elles estiment constituer des sources de risque. La société confère aussi des possibilités de mise en sécurité à chaque personne qui ne peut combattre seule et venir à bout d'un risque. Ce principe tend à délimiter des frontières afin de protéger dans une certaine mesure les personnes qui choisissent de prendre des risques, pour elles comme pour la collectivité, suivant un processus de progrès par l'innovation.

Le principe de précaution a pour objet les risques de dommages environnementaux ou sanitaires aggravés par le caractère d'irréversibilité, que ce soit par leur impact sur la nature et par l'incapacité des assurances à pouvoir indemniser. Il repose sur l'idée de faute ou de négligence résultant d'agissements collectifs mis sous la coupe d'un décideur politique ou d'un responsable politique et s'inscrivant dans le contexte de développement durable. Dès ses débuts, ce principe pose les jalons d'une prise de conscience collective mais il possède aussi les défauts de ses qualités dans le sens où toute situation provoquant des effets négatifs sur l'environnement ou impliquant du collectif peut relever dès lors du principe de précaution. Or, cela peut provoquer beaucoup de dérives surtout s'il n'est pas cadré strictement. « *Il s'avère que son application intelligente constitue un progrès social mais que son application perverse et radicale peut paralyser notre société et condamner l'activité scientifique et industrielle. Son application radicale peut en effet conduire à obliger un responsable public ou privé à mettre fin à une activité simplement soupçonnée de pouvoir causer à la santé ou à l'environnement un dommage inacceptable, même en l'absence de toute preuve d'un lien causal entre le dommage et l'activité alors interdite. L'exigence du risque « zéro » dans la vie quotidienne impose des dépenses de plus en plus élevées à mesure que l'on se rapproche de l'objectif et les budgets gaspillés dans ce fantasme manquent cruellement pour des urgences bien réelles et immédiates.* »²³⁷ De plus, l'idée de responsabilité affichée dans le principe de précaution prend des proportions démesurées, dans le sens où il existe de moins en moins de possibilités de porter la responsabilité seul d'un acte que nous avons commis car nous sommes tous pris dans des réseaux nous liant les uns aux autres. C'est le cas de nos actes dans les entreprises ou dans les décisions que nous prenons où nous sommes protégés par des codes de conduites, des assurances, des systèmes de protection ou de surveillance qui disculpent ou nous accusent de

²³⁶ GODARD O. (sous la dir.), *Le Principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, É.H.É.S.S., 1997, p. 25.

²³⁷ CREPIN D., « Du Principe de précaution à la décadence », 2 p. Sur <http://www.cindynics.org/iec-lettre23-precaution.htm>

quelque chose où nous sommes déclarés responsables mais sur un laps de temps très succinct, dans une longue chaîne complexe impliquant beaucoup d'autres personnes prises dans la même chaîne de responsabilité. Autrement dit, tout un système porte la responsabilité d'une défaillance ou d'une erreur à un moment donné. « *Le développement des responsabilités, depuis deux siècles, conduit irrévocablement à leur prise en charge assurantielle.* »²³⁸ La responsabilité est présente dans tous les domaines et elle est collective. Elle ne peut plus être autrement. La solution de facilité est d'avoir plus fréquemment recours au principe de précaution lui faisant porter cette responsabilité trop complexe à délimiter et peut-être trop chère à indemniser. O. Godard écrit que l'on peut s'interroger sur la finalité plutôt positive ou plutôt négative de l'impact à terme de ce principe de précaution sur notre société : à travers lui, est-ce la peur des risques et des conséquences à attendre qui prend le dessus ou est-ce l'affirmation d'un principe volontaire ouvert sur l'avenir suivant une attitude active et positive²³⁹ ?

Ce positionnement entre en opposition avec les choix politiques, économiques et scientifiques. Si on prend l'exemple de la campagne de vaccination de l'hépatite B, au tournant de l'An 2000 B. Kouchner décide de ne plus rendre obligatoire la vaccination contre cette maladie car un risque existe pour les enfants d'environ 6 ou 7 ans de mourir de la sclérose en plaque. En n'obligeant plus à la vaccination, environ 100 enfants mourront de l'hépatite B. Au nom du principe de précaution, le choix est fait de voir sûrement mourir quelques enfants, plutôt que d'hypothéquer l'avenir de milliers d'autres par le fait qu'on ne maîtrise pas tellement les effets du vaccin. On n'accepte plus le fait de ne pas avoir le risque zéro. On commence à parler de risque acceptable. Il y a des choix à faire, des décisions à prendre. C'est l'apparition de la notion de risque proportionné.

Or, face à l'idée de risque, les habitants font de plus en plus appel aux systèmes d'assurance et cela se produit dans un climat de morosité ambiant important. De risques collectifs induits par l'activité professionnelle aux risques technologiques aux destructions environnementales, ces menaces recouvrent des domaines plus divers et variés dans la vie des personnes. Les situations de risques ne sont pas plus nombreuses en soi, elles sont seulement davantage perçues et sources de méfiance. « *Tout le monde s'accorde, à reconnaître que les deux décennies qui viennent de se dérouler ont été marquées, non pas par une augmentation du risque, mais par une augmentation de la perception négative des risques.* »²⁴⁰ L'inquiétude ambiante influe sur les comportements des personnes qui cherchent à se protéger elles et leurs biens derrière les assurances. À part l'inquiétude ressentie au niveau économique, les conditions de vie du public ainsi que son espérance de vie n'a jamais été aussi bonne. On

²³⁸ EWALD F., « La société assurantielle », *Risques*, n° 1, juin, 1990, p. 23.

²³⁹ GODARD O. (sous la dir.), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, M.S.H. I.N.R.A., 1997, p. 25 et 26.

²⁴⁰ GIRARD J.-F., « Risque et santé publique », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 175.

s'interroge sur les causes de cette inquiétude observée car finalement, lorsque la toute puissance de la science laisse entrevoir une incapacité à donner un sens rationnel et à maîtriser toutes les situations, le sentiment d'insécurité du public se développe. Le recours aux assurances privées et publiques s'accroît alors, d'autant que les personnes ont pris l'habitude de se référer à des services déclarés compétents pour les prendre en charge en cas de situations de risques concrétisés. Les habitants vont de plus en plus devenir dépendants des services collectifs qui veillent à leur bien-être. Ils deviennent plus passifs face aux progrès qui se développent car ils sont dépossédés de leur maîtrise. De plus, ils n'ont pas le sentiment de maîtriser leurs actes alors qu'ils peuvent avoir des conséquences irréversibles sur leur santé ou sur celle de leur entourage.

Les situations d'exposition aux risques recouvrent une réalité diverse allant de l'accident du travail provoquant une invalidité à la perte d'emploi. Perdre les acquis matériels (biens immobiliers, automobiles, etc.) devient un risque. Les accidents de voiture provoquent aussi des accidents dont on cherche à se protéger par une conduite jugée adéquate et aussi par un recours aux assurances pour les pertes matérielles, pour les expositions physiques et aussi pour les dégâts physiques et matériels que l'on peut provoquer sur une tierce personne. Les situations de risque et la possibilité d'y être exposé ne vont pas recouvrir les mêmes réalités ni les mêmes enjeux pour les personnes pour peu qu'elles se sentent exposées sans avoir le sentiment de pouvoir agir dessus ou que ces situations de risque conditionnent leurs missions au quotidien.

Le modèle d'explication basé sur la science est mis à l'épreuve et renforcé au cours du XIX^{ème} siècle par l'industrialisation, l'urbanisation et l'essor de l'individualisme. La société se modernise et réorganise ses moyens techniques et la division du travail des salariés. Confrontés à des changements de modes de vie (passage à la vie urbaine, densité humaine, travail en usine ainsi que promiscuité des machines) les valeurs et les modèles de référence des personnes changent, entérinant le modèle rationnel scientifique qui prône l'idée que l'on peut comprendre ces phénomènes et agir sur eux, les contrôler. Ces changements profitent à la fois à une montée des valeurs individuelles et aussi à un renforcement d'une entraide collective, dans le but de prévoir essentiellement les problèmes induits par les accidents du travail. Cette volonté croissante collective de mutualisation est basée sur les systèmes d'assurances. *« Les techniques de l'assurance se substituent aux règles de la responsabilité juridique. L'assurance, qu'elle soit privée, sociale ou nationalisée, est l'institution qui réalise l'idéal de cette justice de la compensation et du dédommagement. Généralisation de la notion de risque, objectivation de l'insécurité comme accident, prolifération des institutions d'assurances doublant et remplaçant les anciennes procédures juridiques de plus en plus inadaptées à la nouvelle problématique de la responsabilité, décidément nous sommes à l'âge de ce qu'on pourrait appeler les « sociétés assurantielles. » »*²⁴¹

²⁴¹ EWALD F., *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986, p. 20.

Les risques industriels recouvrent un visage de menace omniprésente et diffuse. Ceci profite au développement des assurances. Pour reprendre F. Ewald : « *l'accident trouvait une nouvelle objectivité comme risque ; l'assurance offrait son schéma comme modèle général permettant à la fois de repenser la vieille figure du contrat social et d'instrumenter les nouvelles politiques de solidarité.* »²⁴² Le but est de protéger ce modèle de pensée rationnel scientifique et d'asseoir sa légitimité. Ce modèle rationnel est confronté régulièrement à des crises qui, non seulement ne l'affaiblissent pas, mais vont même le réaffirmer.

Les risques technologiques constituent des risques induits par nos modes de vie occidentaux. L'être humain est lui-même générateur de ces menaces par ses modes de fabrication et d'exploitation. Or, selon la position sociale des personnes et leurs choix de priorités au quotidien notamment, leurs perceptions vont être confrontées à des intérêts différents pour se consacrer à ces questions de science, de rationalité scientifique, de responsabilité, d'accidents, de pollutions, d'environnement, de risques, de protection ou encore d'assurance. Tous nos acteurs (militants environnementaux, industriels, techniciens du risque, décideurs politiques et public) ont connaissance de ces notions et se les approprient différemment selon les intérêts qu'ils y trouvent. Les personnes rencontrées n'interrogent pas toutes ces notions et mobilisent des arguments de manière particulière. Comment les pollutions et autres dégradations environnementales sont-elles perçues ou vécues par nos interlocuteurs ? Quelles situations de risque perçoivent-ils et de quelles manières ? Enfin comment argumentent-ils ces situations de menaces avérées ou hypothétiques mises à l'épreuve du raisonnement scientifique ?

Pour apporter des réponses à ces questions, nous allons interroger nos interlocuteurs locaux sur ces questions pour essayer de comprendre comment ils construisent leurs perceptions de l'environnement en général puis des risques suivant une logique rationnelle scientifique. Puis nous étudierons comment s'articulent leurs arguments concrètement sur les terrains spécifiques locaux que nous avons présentés. Enfin nous croiserons leurs discours et réajusteront leurs propos suivant leurs enjeux et leurs intérêts complémentaires ou contradictoires qui peuvent ressortir.

²⁴² EWALD F., *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986, p. 24.

CHAPITRE 4 : LES INTERVIEWÉS À L'ÉPREUVE DE L'ENVIRONNEMENT, DES RISQUES ET DE LA RATIONALITÉ SCIENTIFIQUE

Nous allons interroger comment les militants environnementaux, les industriels, les techniciens du risque, les décideurs politiques et aussi les habitants, rencontrés lors d'un entretien ou interrogés par questionnaire, perçoivent les différentes notions d'environnement et de risque et expriment des points de vue selon un raisonnement scientifique. Nous allons interroger la manière dont ces catégories de personnes abordent ces notions et présentent des centres de préoccupations et insister sur l'importance que ces notions recouvrent pour elles suivant leur position sociale et leurs intérêts professionnels.

Nous allons étudier la manière dont elles définissent les notions qui leur semblent importantes puis la manière dont elles font ressortir les enjeux pour elles comme pour les autres catégories de personnes. Cela nous permettra d'interroger comment nos différents interviewés mobilisent la logique rationnelle et comment ils construisent leurs perceptions de l'environnement et des situations à risque selon ce modèle de pensée. Cela favorisera la compréhension des prises de conscience à l'égard des pollutions et des dégradations environnementales et aussi des limites dans la capacité de la science à pouvoir apporter des réponses à tout dysfonctionnement ou encore à pouvoir anticiper toute défaillance technique ou humaine, suivant une expérience empirique.

Le point de vue de nos interlocuteurs balaira les différents positionnements observés sur notre terrain et dans notre échantillon interrogé, ce qui constituera une sorte d'état des lieux de la question du risque et de l'environnement à l'épreuve de la rationalité scientifique. Cela fera ressortir l'interdépendance ou les clivages entre ces catégories de personnes interrogées à l'égard de ces notions. Celles-ci peuvent apparaître tour à tour des priorités ou au contraire faire l'objet de négligences puis faire l'objet de luttes pour défendre un point de vue réajustant un rapport de force mais réaffirmant le même modèle de pensée rationnel scientifique.

I. Des militants environnementaux, « lanceurs d’alerte »²⁴³

Toutes les personnes interrogées sont par leurs fonctions, leurs centres d’intérêts ou par leur proximité d’habitat potentiellement exposées à des risques industriels ou nucléaires. Elles semblent plus sensibilisées *a priori* à des questions d’environnement, surtout dans un contexte aujourd’hui d’attention à ces expositions et aux conséquences pour la santé des personnes.

1. Les dégradations environnementales, objets de crainte des militants

Les militants anti-nucléaires et ceux spécialisés dans la lutte contre Synthron dénoncent les conséquences de l’exploitation d’énergie ou de produits sans contrôle objectif des dirigeants d’entreprises ou des décideurs locaux que ce soit par impuissance ou par volonté de privilégier la productivité ou la consommation. Les militants dénoncent cette attitude où finalement les dangers des pollutions et les dégradations de l’environnement ne sont pas toujours pris en compte ou regardés comme quelque chose de prioritaire, tant qu’il n’y a pas d’accident.

Ces mêmes militants mettent en avant les dégradations de l’environnement provoquées par les entreprises industrielles et nucléaires ainsi que l’absence de maîtrise des pollutions et des détériorations de l’écosystème. Ils insistent sur ce qui rend ces phénomènes incertains et imprévisibles. Les pollutions industrielles partent de causes diverses et provoquent des conséquences inattendues et variables. Face aux menaces d’accidents souvent complexes et qui démultiplient les scénarios de crise, les militants environnementaux expriment plutôt les aspects de peur ou de crainte à l’égard des pollutions et autres rejets émis. Ils le font par le biais de dénonciation flagrante ou d’ironie.

Les militants se montrent très virulents sur ces questions de dégradations environnementales informulées et sur ces conséquences mal connues. Les militants s’expriment par des termes très forts à propos des pollutions ciblant essentiellement leurs propos sur les dangers, les catastrophes, les conséquences des déchets générés sur le long terme et les dégâts possibles à l’égard de l’environnement. Ces militants se positionnent ici dans un rôle de « lanceur d’alerte »²⁴⁴, dénonçant des rejets et autres émissions de produits pour faire réagir les habitants contre des modes de vie où beaucoup de choses sont décidées sans réelle information. Ils constituent un contre-poids alternatif aux décisions politiques. Enfin ils focalisent sur les dangers spécifiques localisés dans des objets ou sur des sites particuliers et définis comme ceux du nucléaire.

²⁴³ CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l’alerte et du risque*, Paris, É.H.É.S.S., 1999.

²⁴⁴ CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l’alerte et du risque*, Paris, É.H.É.S.S., 1999.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *Il y a beaucoup de produits qui contiennent de faibles doses [de radioactivité]. Les géomètres qui font leurs relevés laser, il y a des piles radioactives dedans. Dans les paratonnerres, on trouve aussi des déchets radioactifs. Aucune information là-dessus. La radioactivité, c'est bon pour la santé !* »

Les militants anti-nucléaires veulent parvenir à attirer l'attention du public sur un sujet qui les préoccupe et réussir à le sensibiliser pour peut-être obtenir son soutien et un relais de sa part. De plus la construction des centrales nucléaires ne fait pas nécessairement l'objet d'un suivi plus important dans la solidité des matériaux. Pourtant ce que les centrales contiennent est plus dangereux que dans les autres entreprises. Le nucléaire fait ressortir le non-sens d'une activité par son aspect d'absence de maîtrise complète de son processus d'exploitation.

Monsieur G., 42 ans, association environnementale : « *Le danger des C.N.P.E. c'est les pièces qui se dégradent. À l'heure actuelle, le béton se fissure, parce que c'est que du sable, du mortier et des cailloux et quand les gens fabriquent ça, ils ne mettent pas plus de soin parce que c'est une centrale, c'est juste plus épais. Donc il y a des fissures. Ils sont obligés actuellement de mettre de la résine.* »

Le matériau utilisé dans la protection du nucléaire a une durée de vie relativement limitée. Il s'use et ne vieillit pas toujours comme il est prévu qu'il le fasse. On le note avec l'apparition de fissures non prévues dans les enceintes de confinement. Le secteur nucléaire comporte un certain nombre de dangers mais les incinérateurs ne sont pas non plus sans conséquences dans les réactions chimiques qu'ils peuvent générer. Les incinérateurs rejettent de la dioxine, produit chimique cancérigène²⁴⁵. Ces rejets constituent une pollution et des dangers quotidiens. Ces émissions contribuent à un accroissement des expositions pour le public, qu'il se trouve sous le vent au moment de l'émission ou qu'il se trouve régulièrement à proximité du produit. Ces rejets sont connus par les militants environnementaux mais pas nécessairement par le public.

De plus, les entreprises sont soumises à des obligations réglementaires les contraignant à faire des autocontrôles au niveau des émanations polluantes et plus généralement des rejets de l'entreprise. Or, les associations environnementales dénoncent le fait qu'il s'agisse des industriels eux-mêmes qui réalisent leurs propres prélèvements et leurs analyses, car rien ne prouve que les mesures soient objectives. Les industriels exercent une réelle mainmise sur ce qui se passe dans leur entreprise et peuvent empêcher ou au moins limiter les intrusions ou les regards extérieurs sur celle-ci. Ce phénomène observé, il apparaît plus facile de faire confiance à certaines industries plutôt qu'à d'autres. Il s'avère que l'entreprise qui pose le plus de problème, sur le contrôle des risques et les mesures de pollutions, est S. On observe une lenteur

²⁴⁵ « Les dangers de l'incinération » constituent une étude réalisée par la S.E.P.A.N.T. en 2000 argumentant contre l'implantation d'un nouvel incinérateur en Touraine. L'incinération amplifie certains risques, comme l'essentiel de la masse polluante, à savoir le CO₂ et le NO_x, qui sont des éléments négligés, sans compter le coût important que nécessite la gestion des produits dangereux. Selon les militants, le fait que ces dangers soient invisibles ne suffit pas à justifier le principe d'installation de cet incinérateur car il rejette des particules polluantes dans l'atmosphère. Ces rejets dans l'air constituent aujourd'hui une des menaces les plus regardées dans notre société.

très importante dans l'évolution de la situation de l'entreprise, due à de nombreux barrages établis par les industriels et à des impossibilités réglementaires à mettre plus de pressions.

Monsieur I., 47 ans, association environnementale : « *S. fonctionne sur l'autocontrôle et reste dangereuse. La D.R.I.R.E n'est là que pour vérifier qu'il a tout bien fait mais pour faire le constat que tout va bien et non pas pour faire le travail d'investigation à la place de l'exploitant. Alors S. fonctionne comme ça, il attend qu'on lui dise de faire des choses.* »

Monsieur H., 46 ans, association environnementale : il faut « *toujours vérifier que l'entreprise applique la législation. C'est nous qui demandons qu'il y ait un P.P.I. et il a fallu qu'ils le mettent en place. Il a fallu à peu près 6 mois pour obtenir l'installation de la sirène pour avertir les populations donc tout était très lent.* »

Cette impression que l'entreprise S. fait ce qu'elle veut au niveau du suivi des risques et des émanations de pollutions provient du fait que la D.R.I.R.E. ne possède pas assez de moyens pour faire pression sur elle. Ces avis de militants environnementaux se poursuivent avec l'idée que cette entreprise doit se conformer aux contraintes réglementaires mais pour ce faire il faut la presser en permanence et surtout ne pas lui accorder de confiance *a priori*.

Les militants environnementaux mettent l'accent sur les effets à attendre sur le long terme des pollutions et autres accidents liés au nucléaire ou à la chimie. Ils insistent sur les conséquences pas toujours connues, avouées ou encore maîtrisées (cancers, malformations, mortalités précoces, etc.) avec l'impact des faibles doses sur l'organisme. Enfin, ils dénoncent la banalisation des rejets et enfin l'autocontrôle que les entreprises pratiquent elles-mêmes sur leur production. Les termes de vocabulaire sont axés sur les dangers, les maladies, les incidents et autres accidents des sites industriels et nucléaires. « *En quelques années, la protestation allait gagner le monde entier et devenir véhémement. L'image de la radioactivité commençait à changer. Les rayonnements cessaient de paraître inoffensifs, même s'ils permettaient de traiter des millions de cancéreux. La méfiance s'était installée. (...) Dans la mouvance de Mai 1968, l'énergie étant stigmatisée comme le talon d'Achille de la société de consommation, le nucléaire devint le cheval de bataille des écologistes. (...) L'énergie nucléaire était devenue le symbole suprême de la science et de la technologie moderne en général. Les meneurs de l'opposition au nucléaire étaient parfaitement clairs sur ce point : s'opposer à l'énergie nucléaire, c'était lutter contre le pouvoir centralisé dans toute sa complexité, contre l'autorité militaire, contre l'autorité industrielle, contre l'autorité bureaucratique, en général.* »²⁴⁶ Malgré les efforts de manifestations anti-nucléaires, cette pression exercée ne résistera pas aux deux chocs pétroliers des années 1970 et l'entrée dans la crise économique. Pour A. Touraine, les manifestations anti-nucléaires sont révélatrices d'une critique à l'encontre du pouvoir étatique qui présente le nucléaire comme le témoignage de la modernité et l'opportunité de poursuivre sur cette voie²⁴⁷.

Issue de la contestation anti-nucléaire amorcée depuis les années 1960 et surtout depuis les années 1970 avec le développement des C.N.P.E. sur le territoire français, la dénonciation

²⁴⁶ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 75-77.

²⁴⁷ TOURAINE A., *La Prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980.

de la présence des sites s'inscrit dans cette logique de refus de cette exploitation d'énergie non maîtrisée. Non seulement les sites sont source de dangers parce qu'ils génèrent des déchets polluants et toxiques mais ces établissements vieillissent. Cela constitue une nouvelle forme de concrétisation des menaces, provoquant un changement dans la représentation (et dans l'appropriation) des pollutions et autres dégradations. « *L'individu appréhende le risque, donc il le prend en main, il se l'approprie, pour en construire une représentation cohérente qui ait du sens dans son univers, au sein des rapports sociaux qui régissent son quotidien : le risque peut alors éventuellement devenir un outil pour conserver ou bien modifier ces rapports. Enfin, cette « domestication symbolique » suppose également que nous soyons capables de le nier, de le mettre à distance, de trouver de « bonnes raisons » qui nous permettent de continuer à vivre, avec et malgré lui.* »²⁴⁸ Une menace devient familière au regard des personnes, à défaut d'être domestiquée et maîtrisée. Elle procure un sentiment de contrôle acquis par habitude et une banalisation de cette menace. L'habitude de la présence des rejets polluants favorise leur acceptation jusqu'au moment où ils se manifestent sous la forme d'un accident ou d'une pollution montrant que la situation échappe à tout contrôle. Or, les militants dénoncent cette acceptation de la présence d'une pollution par habitude ou par banalisation. Des émissions dangereuses peuvent paraître invisibles et amener concrètement à des maladies aux effets différés. Ces moments de latence et de processus de pollution pourraient être limités si le public était moins passif devant ces menaces.

Lorsque les sols sont contaminés pour des années cela n'apparaît pas nécessairement de façon très visible, tant qu'aucun cas de maladie ou de cancer n'est avéré. Ces cas de cancers surprennent car ils peuvent recouvrir des formes rares. Ces manifestations apparaissent brusquement et elles touchent plusieurs personnes de la même manière sur un laps de temps très rapproché. Ceci s'est passé dans le cas d'une ancienne usine de réveils B. dans le nord de la France. Cette usine a pollué le sol pour des années, ce qui n'a pas empêché la construction de maisons et d'une école sur ce même emplacement. Ce sont des cas de cancers chez de jeunes enfants qui ont fait prendre conscience que le sol avait été contaminé et que ces rejets provoquaient ces cancers.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « *Les sols sont pollués à très long terme c'est comme ce qui s'est passé avec Bayard. Le site est sur place, pourquoi pas continuer à occuper le site, mais il y a des parties très contaminées et on ne peut pas les démonter comme ça. Les sites que l'on démonte, c'est pour revivifier le terrain, mais pour en faire quoi après, on n'en sait rien.* »

En dénonçant les dégradations de l'environnement, les militants revendiquent autant pour la santé humaine et l'équilibre de l'écosystème que pour les générations à venir. Comment revivifier les terrains pollués ou contaminés sachant qu'ils le sont pour des dizaines, voire des centaines d'années et qu'en plus les capacités à détruire les déchets engendrés par l'industrie nucléaire sont limitées ? Le mox par exemple (mélange de plutonium et d'uranium) résulte

²⁴⁸ PERETTI-WATEL P., « Peur, danger, menace... Le poids des représentations », *Sciences Humaines*, n°

d'une création humaine dont on ignore comment se débarrasser par la suite. Ce produit est d'autant plus problématique qu'il possède une durée de vie très longue et qu'il n'est pas naturel donc il est encore plus difficile à détruire. *« Si l'univers des risques est en expansion, les risques eux-mêmes changent de nature. Ils sont ainsi sans cesse plus endogènes qu'exogènes. De plus en plus on observe au contraire que le comportement des agents interagit avec le risque : il peut être à son origine, et le risque lui-même détermine le comportement des agents (cas de la conduite automobile). Les risques sont aujourd'hui plus progressifs et moins accidentels que par le passé. On parle maintenant de maladies dites dégénératives parce qu'on les détecte plus tôt et qu'elles dégradent progressivement l'état de santé de la personne. »*²⁴⁹ Les militants environnementaux dénoncent les effets variables que les émissions de produits polluants peuvent provoquer sur la santé en s'attaquant de manière spécifique aux organismes, selon les particularités et les faiblesses des personnes ou en rongant les organes insidieusement sur un laps de temps plus ou moins long sans en avoir connaissance.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« On a des déchets qui sont mélangés, on trie. On va mettre le plutonium d'un côté, l'uranium de l'autre et c'est tout ce qu'on peut faire. Après, ils enfouissent quand c'est possible ou ils laissent en surface pour que ça refroidisse dans une piscine. »*

Les produits radioactifs dits à faibles doses constituent des rejets nocifs car leurs conséquences à long terme sur la santé des personnes sont mal connues. Les militants environnementaux dénoncent la difficulté de faire un suivi rationnel et continu sur le long terme des dangers. Ils dénoncent aussi la difficulté d'établir une mesure de l'impact des faibles doses radioactives sur l'environnement.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : *« Avec le nucléaire, une fois que la zone est contaminée, elle l'est pour des milliers d'années. Ca, c'est les événements exceptionnels, après au quotidien on sait qu'il y a déjà un certain nombre d'incidents plus ou moins graves, il n'y a pas eu d'impact direct sur l'environnement. »*

Pour favoriser les prises de conscience, les militants environnementaux appuient leurs arguments et leur pression sur des accidents qu'ils mettent fortement en avant pour dénoncer la réalité des dégradations ignorée jusqu'à aujourd'hui.

Monsieur G., 42 ans, association environnementale : *« Il faut qu'il y ait des événements après qui arrivent par dessus, on ne le souhaite pas, mais si un jour on a une catastrophe, ce sera peut-être le déclic, mais ce sera trop tard, la région sera contaminée. Mais là aussi il y a eu mensonge d'État. C'est toute une population qui se trouve sacrifiée. Ils cultivent des légumes et ils s'irradient complètement. »*

Ces mêmes militants perçoivent une réalité très diverse des rejets polluants. Ils distinguent les flux mobiles et immobiles des rejets sur un espace, les effets à long terme comme à court terme sur la santé, qu'il s'agisse de vies humaines, animales ou sur

124, fév. 2002, p. 37.

²⁴⁹ KESSLER D., « Anticiper et gérer les risques du XXI^{ème} siècle », *Université de tous les savoirs. La Société et les relations sociales*, volume 12, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 17 et 18.

l'environnement dans un point de vue global. « À l'accident mécanique qui tue et rend infirme... le vingtième siècle a ajouté une dimension de plus : celle du désastre qui atteint l'intégrité de la vie : insidieusement (pollutions, extinctions d'espèces liées au D.D.T., maladie), ou directement (thalidomide, mercure de Minamata, dioxine de Seveso), ou potentiellement (radioactivité, manipulations génétiques, épidémies créés de la main de l'homme). »²⁵⁰ Ils insistent sur les impacts des rejets de ces substances sur le long terme, notamment avec la dégradation très lente des matériaux irradiés. Ils stigmatisent les sites, qui polluent le sol et les environs pour des années, voire des siècles, les radiations, qui détruisent de manière insidieuse par les biais de cancers plutôt que de tuer massivement et sur le coup.

Monsieur G., 42 ans, association environnementale : « Le vieillissement des centrales fait qu'elles vont être démantelées, il y a des parties très contaminées. Les piscines ne sont pas extensibles, comme Chinon, qui est en plein démantèlement sur certaines phases. Il y a toujours du graphite, c'est des barres qui servaient à ralentir. Ca, si jamais ça prend feu, c'est dangereux. »

Monsieur O., 60 ans, association environnementale : « Les sites C.N.P.E. sont pollués pour des milliers d'années. »

Les produits radioactifs dits à faibles doses constituent des risques potentiels car leurs conséquences sur la santé des personnes ne sont pas prévisibles. Les militants environnementaux dénoncent la difficulté de faire un suivi rationnel et continu sur le long terme de ces émissions. Ils dénoncent aussi la difficulté d'établir une mesure de l'impact des faibles doses radioactives sur l'environnement ainsi que sur la santé des personnes.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « Avec le nucléaire, une fois que la zone est contaminée, elle l'est pour des milliers d'années. Ca, c'est les événements exceptionnels, après au quotidien on sait qu'il y a déjà un certain nombre d'incidents plus ou moins graves, il n'y a pas eu d'impact direct sur l'environnement. »

Les produits d'origine nucléaire constituent une source de méfiance parce qu'ils nécessitent une connaissance très pointue et spécifique des termes et des réactions des éléments en présence. Certains isotopes ou molécules radioactifs vont avoir un rayonnement très fort pendant quelques minutes, puis ils vont décroître très lentement avec le temps. D'autres produits vont avoir une durée de vie qui va s'étaler sur plusieurs siècles par exemple. Cela contribue à inscrire le nucléaire comme une menace abstraite, difficilement mesurable et encore moins palpable par opposition au risque chimique.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « Aujourd'hui on a plus de chance d'être empoisonné que d'être tué par des radiations. »

Les produits chimiques sont dangereux également mais ils sont considérés comme un poison dont on peut connaître les modes d'expression ainsi que les conséquences.

²⁵⁰ SALOMON J.-J., *Futuribles*, n° spécial, nov. 1979.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « *Il y a des produits qui deviennent nocifs au niveau chimique, ça devient des poisons, comme l'arsenic ou le mercure. Et puis après il y a l'élément radioactif sur lequel les gens focalisent.* »

Sans prendre en compte les quantités de produits, les caractéristiques des éléments chimiques changent avec la transformation de ceux qui sont en présence. L'élément chimique, seul, reste constant et relativement sans surprise dans ses impacts sur l'environnement et sur les êtres vivants. Les dangers liés au nucléaire, quant à eux, nécessitent des doses infinitésimales pour se révéler mortels à échelle humaine ou provoquer des séquelles plus ou moins importantes sur plusieurs générations. Il peut s'agir de cancers, de malformations, de dégénérescence cellulaire résultant d'une exposition directe ou indirecte par ingestion de produits contaminés et irradiés.

Monsieur A., 68 ans, association environnementale : « *Les mutations génétiques suivent la chaîne alimentaire. Il y en aura, puisqu'on a fait des analyses sur une année des poissons et on a trouvé de l'argent métastase. C'est des métaux lourds, ça reste au fond et les poissons qui se nourrissent en fouillant la vase, ils en prennent. Le poisson, il prend tout ce qui traîne.* »

Les produits chimiques ou nucléaires, induits par les modes de vie industriels, provoquent des accidents parfois, des rejets polluants et des dégradations de l'environnement. Les pollutions générées par ces émissions de produits induisent des répercussions sur toute la chaîne alimentaire, ainsi que sur la culture même d'une société. Un paradoxe s'instaure entre d'un côté une recherche de productions biologiques et naturelles et de l'autre, des champs de productions transgéniques où des insecticides et des pesticides sont utilisés. Le mode d'exploitation transgénique est soumis à des pressions de rendements très importantes. Cela rend la menace encourue floue et imprévisible pour le public qui va, à terme, consommer les produits. En effet, on ignore s'il ingère des substances toxiques et si celles-ci se répercuteront sous la forme d'une maladie, de mutations génétiques, provoqueront peut-être une mort ou alors peut-être rien. L'idée est même évoquée que des effets positifs, comme le développement de meilleures défenses immunitaires, pourraient se produire. Ces modes d'exploitation restent entourés d'une part d'incertitude importante. « *L'univers des risques n'est ni stable ni fini. Il est au contraire en perpétuelle évolution : les risques d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a cinquante ans et ne seront pas les mêmes dans cinquante ans. Qu'est-ce qui fait changer les risques ? En premier lieu, ce sont les transformations du monde. Chaque fois qu'apparaît une nouvelle technologie, des risques nouveaux se font jour.* »²⁵¹ Au fur et à mesure des progrès scientifiques, les caractéristiques des dangers ont changé ainsi que les façons de les voir et de choisir ou non de les encourir, que ce soit au niveau individuel ou au niveau collectif. Les gens, pris individuellement, peuvent décider de ne pas consommer de produits issus de l'agriculture transgénique, mais ils deviennent de plus en plus répandus et difficiles à éviter. Parallèlement à

²⁵¹ KESSLER D., « Anticiper et gérer les risques du XXI^{ème} siècle », *Université de tous les savoirs. La Société et les relations sociales*, volume 12, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 14.

ce libre-arbitre, ces produits sont de plus en plus présents sous des formes pas toujours clairement identifiées et identifiables.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Ce qu'il faut faire, c'est que tu laisses les gens vivre ce qu'ils ont envie de vivre, tu vis comme toi ta conviction te dit. C'est vrai que t'as vraiment des pressions extérieures. Enfin quand tu vois les produits bio, on en aura de moins en moins évidemment, puisqu'on fait des champs transgéniques à côté, tôt ou tard, on en reçoit obligatoirement. »*

Dans ce cas présent, les dangers n'apparaissent officiellement que lorsque l'on enregistre des dénonciations publiques de cas concrets et avérés. Cela ne suffit pas toujours à faire changer cet état de fait, puisque pour des associations environnementales, les produits transgéniques type O.G.M., ou nucléaires comportent de très gros risques. Le nucléaire fait notamment l'objet de méfiance dû aux conséquences induites par l'accident de Tchernobyl. Dénoncer un rejet potentiellement toxique ou l'ignorer parce qu'on ne sait pas s'il provoquera des conséquences plus tard demeure avant tout du domaine des choix politiques impliquant collectivement le public. L'être humain par ses choix de production d'énergie ou de mode de vie provoque des incidences sur l'environnement à très grande échelle, bousculant l'ordre naturel et l'équilibre écologique.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : *« Là, sortir du nucléaire, c'est pas encore gagné en France. Il va falloir encore trois, quatre rapports de médecins et une dizaine de couvertures du Nouvel Obs. sur : « la pollution tue » pour que ça passe. On ne sait pas comment ça se dérègle, ni quels sont les rapports de causes à effets, pourquoi ça a ces effets on ne peut pas expliquer. »*

Les bouleversements provoqués sur la planète et sur l'environnement sont dénoncés par les militants comme les changements climatiques et les échéances apparemment de plus en plus rapprochées sur l'équilibre écologique. Ces dénonciations s'opposent aux discours rassurants des industriels, des techniciens et de certains décideurs politiques, qui insistent sur la maîtrise des situations. Les militants comprennent que le public peut apparaître dans une certaine mesure, incrédule et inquiet face à ces discours contradictoires. Les militants dénoncent les manques observés en matière de sécurité dans les établissements industriels. La science ne répond pas toutes les interrogations alors que l'idée acquise est qu'elle doit y parvenir. Les salariés d'entreprises classées Seveso ou nucléaire, ne savent pas forcément quel crédit accorder aux discours entendus. Ainsi, ils ne prennent pas plus de soins ou de précautions quand ils sont dans une entreprise dite sans risque ou dans une entreprise nucléaire.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : *« C'est un truc courant, comme dans toute usine. Mais dès qu'on met un pied dans une usine, pour avoir fait un peu d'intérim, il y a effectivement des mêmes procédures, mais dès qu'on oublie de faire un truc, au bout d'un moment, on ne respecte plus le machin et à mon avis le nucléaire, ça a des conséquences graves. »*

Les militants environnementaux dénoncent dans les discours entendus les carences en matière de sécurité dans l'industrie nucléaire par exemple, lorsque certains salariés font preuve de négligence dans la vérification d'une éventuelle irradiation. Pour ces mêmes militants, la

perception des dangers des salariés s'inscrit dans des frontières à géométrie variable définies par les connaissances variables de chacun. Les personnes ne prennent pas spécialement plus de précautions dans des entreprises dangereuses. Ces comportements n'impliquent par forcément de conséquences à court terme. Les faibles doses peuvent avoir un impact et des conséquences sur l'avenir sans qu'aucune certitude exacte soit déterminée. Avec le risque nucléaire on est dans l'incertitude à peu près à tout moment de sa fabrication, du transport de la matière radioactive, de son exploitation jusqu'à sa destruction.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Il y a des normes, dans l'année. Je suis allé faire un échantillonnage d'eau un week-end, 8 jours après, je suis retourné au même endroit faire un autre échantillonnage et il y a avait le double de la quantité. Alors eux, ils disent : « ça, plus ça, plus ça, douze mois de l'année, on additionne et on divise par douze, c'est bon, on est dans la moyenne. » »*

Globalement, les militants environnementaux dénoncent à travers les rejets polluants et toxiques des entreprises, les menaces à court terme comme à moyen terme qui s'imposent à chaque personne de la société. Ces menaces ne sont pas toujours visibles. Les militants critiquent les choix politiques qui peuvent être faits à une époque donnée et dont les conséquences sont à attendre sur le très long terme. Ils tendent à cristalliser l'attention sur certains phénomènes de pollutions et à les stigmatiser afin de marquer le public sur certains événements. Ces faits sont perçus comme déterminants pour faire changer les comportements du public et le faire devenir plus responsable et plus actif dans les choix et dans les attitudes à avoir vis-à-vis des pollutions et autres dégradations environnementales. Dans ce contexte de relative passivité du public au regard des militants, ceux-ci prônent la défense de l'environnement en appuyant leurs arguments sur des explications scientifiques pour accroître leur crédibilité et ils s'en servent pour asseoir leur légitimité auprès de l'opinion publique et auprès des décideurs politiques.

2. Une pression constante commune pour limiter ces dégradations

La prise de conscience des intérêts environnementaux comme la dégradation de la nature et l'impact sur la santé humaine est de plus en plus relayée et on reconnaît en les militants et « lanceurs d'alerte »²⁵² une capacité et une opportunité de tenir une position que leur statut ou fonction ne leur permet pas. Nous allons voir que les militants gagnent en reconnaissance officielle et en crédit par leur argumentation rationnelle.

La recherche de contrôle est de plus en plus marquée à l'égard des conséquences environnementales sur fond de crise économique et de politique de « chasse au gaspi. » Les réactions des produits chimiques, polluants et dangereux sont difficilement maîtrisables en cas d'accident ou au niveau des rejets dans l'environnement à envisager sur le long terme. Le

contrôle des pollutions et autres dégradations comme la volonté de les maîtriser est un point de vue récurrent qui se dessine en toile de fond lorsque cela n'est pas clairement exprimé au cours des entretiens. Les personnes interrogées tentent d'y apporter leur contribution avec leurs savoirs, leurs compétences et les intérêts qui les animent.

La pression que les militants environnementaux exercent, les choix politiques et les durcissements réglementaires suite aux accidents et aux prises de conscience permettent de reconnaître une place officielle aux préoccupations environnementales. Les militants environnementaux deviennent des sortes de garde-fou veillant à poursuivre les efforts en matière de prévention et à durcir la législation. Les militants maintiennent une pression constante pour veiller à l'application des normes de sécurité. Ils pressent une entreprise pour que celle-ci mette en place des mesures de sécurité autour de l'établissement. Il peut s'agir de bacs de rétention pour l'écoulement des produits toxiques ou polluants dans le cas de S.

Monsieur I., 47 ans, association environnementale : *« Concernant l'autocontrôle, quand il y a eu le feu sur le site, il y avait 10 bidons qui flottaient et ils ont obtenu du préfet l'autorisation de vider, de pomper l'eau qui était retenue sur le site, avec seulement des analyses internes. On aurait aimé, même s'il y avait urgence, faire un prélèvement et on regardait si on avait eu raison de leur faire confiance ou pas. »*

Les militants environnementaux investissent sur le long terme. Ils cherchent à protéger l'environnement et ce, en ayant recours à des moyens les plus divers possibles pourvu qu'ils s'avèrent efficaces.

Monsieur A., 68 ans, association environnementale : *« Si le problème n'arrive pas à se décanter, on utilisera des slogans dans un méga-voix, on sait le faire, si c'est nécessaire, mais l'argument, c'est d'abord la discussion, le contact, la concertation et si la négociation échoue après, on passe à la vitesse supérieure, on a des actions qui durent des années. »*

Pour dénoncer des situations de risques de pollution les militants peuvent avoir recours aux actions de terrain héritées des années 1960 et 1970, pour se faire entendre. La manifestation reste une référence sans conteste comme mode d'expression et de revendication. Les militants environnementaux nivellent les seuils de dangerosité des différentes entreprises suivant un raisonnement scientifique. Parfois les entreprises Seveso apparaissent plus sûres que certaines entreprises artisanales ou contenant des produits chimiques qui n'ont pas une quantité de stockage suffisamment importante pour être classées Seveso et qui ne sont donc pas autant surveillées.

Monsieur J., 69 ans, association environnementale : *« Par contre, si je suis tranquille à 95%, jamais tout à fait quand même, il y a des installations dangereuses. Dans tous les cas, moi, c'est le principal adversaire, les entreprises qui ne sont pas classées, des entreprises artisanales, qui sont extrêmement dangereuses, parce qu'elles n'ont aucun contrôle, rejettent n'importe quoi. »*

²⁵² CHATEAURAYNAUD F., TORNY D., *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, É.H.É.S.S., 1999.

Les militants environnementaux tentent de porter un regard à long terme sur les conséquences d'accidents en menant un travail de pression constant. Ils définissent les seuils de limite critiques à l'égard des menaces et ils veillent à ce que celles-ci ne se concrétisent pas. Ils délimitent et travaillent leurs analyses en se basant sur le modèle rationnel scientifique, faisant de celui-ci une référence basée sur la confiance. Des industriels, des décideurs politiques autour de S. et des techniciens rompus à l'exercice de la réglementation présentent les efforts réalisés pour conformer les entreprises à la réglementation et les ouvrir à la transparence. Les décideurs et les techniciens, confrontés à des accidents ou à des épisodes de pollution, reconnaissent une légitimité aux arguments des militants et accordent une crédibilité à leurs actions, même si on ne les retrouve pas nécessairement à militer avec eux. Les militants sont davantage soutenus et les industriels mettent en avant leurs efforts d'ouverture à l'information et à la transparence à l'égard des risques ainsi que leur volonté de s'ouvrir vers l'extérieur.

Monsieur N., 48 ans, industriel : *« Au début, on n'avait pas trop conscience... L'ISO 14 001 par exemple, c'est pour valoriser un petit peu notre industrie, ce qui fait qu'on est capable de faire des choses et de s'améliorer un peu. »*

Cependant, des divergences demeurent entre le point de vue des industriels, qui mettent en avant l'ouverture et la mise en conformité de leur entreprise aux normes de sécurité et des décideurs politiques qui insistent sur le caractère instable entourant certains sites industriels ou nucléaire. Ils montrent qu'effectivement, par le passé, ils n'avaient pas forcément conscience de toutes les conséquences possibles des pollutions occasionnées dans un établissement industriel classé Seveso ou nucléaire. C'est, en partie, la pression des militants environnementaux qui a fait ressortir ces dégradations et leurs conséquences, forçant à réorienter la position des décideurs, des techniciens et des industriels, vers plus de sécurité et de modération dans les choix d'attitude.

Les exercices réalisés révèlent des carences au niveau de la sécurité autour des établissements et une sorte d'imprévisibilité permanente qui règne autour du C.N.P.E. Ensuite concernant Saint Pierre des Corps et Château-Renault, l'application des réglementations permet de tracer une limite ou un seuil de sécurité autour des sites industriels. De plus, toutes les entreprises assurent une partie des ressources économiques des communes considérées. Si les entreprises envisagent de se délocaliser, cela leur occasionnerait des pertes d'argent conséquentes. Pour les communes, accueillir des sites Seveso, est une situation complexe. Ces décideurs politiques appuient sur les aspects négatifs d'accueillir des sites classés sur leur territoire mais ils ont intérêt à les prendre pour bénéficier des taxes professionnelles. Le dynamisme économique généré, attire des populations jeunes, en demande de services. La proximité d'une entreprise classée peut toujours générer des dangers parce que tout n'est pas maîtrisable notamment au niveau des rejets dans l'environnement. La mise en conformité réglementaire des sites industriels procure un sentiment de confiance chez les décideurs, ce qui leur permet de délimiter le potentiel danger dans des frontières relativement stables et définies.

Monsieur R., 61 ans, décideur local : « *Souvent il y a des lettres des collectifs qui arrivent au préfet et à force d'avoir tanné à plusieurs niveaux l'entreprise, on a obtenu qu'il y ait un exercice grandeur nature. Sous l'influence de cette pression, l'entreprise s'est penchée sur la question. Tout ce qu'on demande, c'est que l'entreprise prenne des précautions et qu'elle respecte la réglementation.* »

De plus, une meilleure réglementation a favorisé l'amélioration des mesures d'évacuation et l'application d'un meilleur délai d'intervention des techniciens. À défaut de maîtriser tous les dangers, la réglementation porte un effet constructif, conférant un dynamisme à l'approche rationnelle respectueuse de l'environnement. « *Les pionniers ont toujours payé le prix d'un développement prématuré. Les premiers modèles sont rarement fiables ; alors que l'expérience s'accumule, les erreurs sont éliminées et les incompatibilités atténuées. Moins il y a d'essais et moins il y a d'erreurs à partir desquelles on peut tirer des enseignements, plus les erreurs sont difficiles à corriger.* »²⁵³ Les techniciens du risque sont confrontés à la question parfois de devoir justifier l'importance de mettre en place la réglementation. Maintenir un état de vigilance conséquent, avec la mise en place de mesures préventives, vise à entretenir la prévention de manière suffisamment efficace pour que rien ne se passe.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : « [L'application des mesures de sécurité et de réglementations] c'est le problème de l'exploitant. « *À quoi ça sert, ça brûle jamais ? Qu'est-ce qu'on s'embête, ça ne brûle jamais !* » »

Les accidents ne prennent pas nécessairement au dépourvu les réglementations. Celles-ci changent à la suite de prises de conscience des années 1960 et 1970 qui donnent lieu aujourd'hui notamment à la logique du pollueur-payeur. Lorsqu'une pollution n'a pas été maîtrisée, la réglementation permet de réparer et de dédommager les dégâts occasionnés au niveau des conséquences en faisant endosser la responsabilité à une personne ou une entité de ce qui a pu se produire.

Monsieur T., 41 ans, technicien du risque : « *Le plan Polmar a été modifié, il y a la loi pollueur égale le payeur. Mais le maritime ne touche pas que la France, c'est international, il faut que tous les pays soient d'accord. Ça leur coûte moins cher de dégazer en mer, s'ils ne se font pas chopper, c'est gratuit, alors que s'ils font dégazer dans un port, ça coûte cher.* »

Des lourdeurs administratives et des délais jugés trop longs peuvent entraver les changements de comportements. Ces lourdeurs, lorsqu'il faut faire appliquer une loi, sont suffisamment importantes pour constituer une barrière réelle dans la réalisation d'une lutte contre les accidents et autres dégradations. De plus les mesures de lutte contre les pollutions incluent fréquemment un coût qui n'est pas pris en compte ou qui n'est pas souhaité et qui peut empêcher la gestion des accidents, dont la crainte du chômage.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : « *Si on commence à édicter un texte pour que des études soient faites pour l'amiante il va falloir des années avant qu'il soit appliqué. Si on émet un effet rétroactif, on va*

²⁵³ DOUGLAS M., WILDAVSKY A., « Risque et culture », *Sociétés*, n° 77, 2002/3, p. 17-19.

casser tout un tas d'entreprises et autres. On va agiter le spectre du chômage. Les choses n'évoluent pas beaucoup et pas vite. »

Enfin, les industriels au regard de certains techniciens se conforment dans leur grande majorité globalement à l'imposition réglementaire. Cependant, il reste une minorité d'entre eux pour qui, un accident doit se produire afin qu'une prise de conscience des pollutions et autres dégradations se produise et qu'ils se conforment.

Monsieur D., 34 ans, technicien du risque : *« Il y a volonté de ne pas vouloir investir dans la sécurité, parce que ça coûte cher. On a des grosses entreprises, je ne suis pas inquiet, on a pris des dispositions, les gens sont au courant des risques. C'est comme ça pour 98% des entreprises. Ce sont les autres qui posent problème. »*

Dans l'ensemble même s'il demeure des carences en matière de prise en compte de l'environnement, des mises en sécurité sont instaurées afin de développer une protection conséquente, relativement fiable et constante à l'égard des sites déclarés dangereux. La difficulté pour combler ces carences en matière de prévention repose sur la mise en conformité des pays au niveau international. Ainsi, les difficultés s'accroissent quand on tente de faire appliquer les législations à un niveau international car chaque pays mène une politique qui lui est propre et fait des choix spécifiques qu'il pense être en accord avec ses besoins et les modes de vie de ses habitants. Parfois les comportements sont très différents à l'égard de l'environnement, cela nécessite beaucoup de travail d'homogénéisation autour des réglementations.

Monsieur T., 41 ans, technicien du risque : *« Quand c'est un échelon international, il faut que tous les pays soient d'accord, qu'on mette en place par différents systèmes de polices, de justices. Donc automatiquement, ça va prendre du temps. »*

Les décideurs et autres techniciens rencontrent des difficultés pour maîtriser totalement les pollutions et autres accidents mais certains font des efforts de transparence. On l'observe avec l'application des réglementations et des normes de sécurité ou encore avec le fait de ne pas se laisser influencer par les pressions économiques que peuvent exercer certains industriels. Ces efforts participent à développer la légitimation des discours des militants, à accroître leurs revendications pour la sauvegarde de l'environnement et à légitimer leur rôle de « lanceurs d'alerte » auprès de l'opinion publique et auprès des autres acteurs que sont les industriels, les techniciens et autres décideurs politiques.

Cette sous-partie a permis de mettre en corrélation l'émergence de préoccupations environnementales où les enjeux deviennent de plus en plus reconnus par les différents acteurs que sont les décideurs, techniciens et industriels et en même temps d'importantes pressions économiques, jugées suffisamment puissantes pour qu'elles freinent les intérêts environnementaux et qu'elles demeurent prioritaires. Les personnes aux sensibilités

écologiques s'associent, autour de préoccupations communes comme la lutte anti-nucléaire, contre l'implantation d'une industrie ou pour la mise en place de mesures de sécurité d'un site comme S. Elles cherchent à accroître leur crédibilité et la pression qu'elles veulent exercer pour être entendues. Les prises de conscience perçues notamment avec l'établissement de réglementations ont contribué à développer la prévention, ainsi que les mesures de sécurité. Ces prises de conscience sont dues aussi à la légitimité des militants environnementaux qui sont plus écoutés et relayés depuis qu'ils appuient leur argumentation sur des cheminements logiques et démontrables. Ces militants ont fait prendre conscience des dégradations environnementales. Leur légitimité vient des preuves qu'ils fournissent ainsi que des résultats qu'ils présentent plutôt que sur des dénonciations hypothétiques et non prouvées scientifiquement. Leur pression participe à mettre un frein aux politiques menées et à l'exploitation industrielle intensive où l'on ne prête pas nécessairement attention aux conséquences destructrices. Les actions en matière d'environnement s'inscrivent de moins en moins dans une perception passive et fataliste de ces phénomènes mais davantage dans la prévention et dans l'idée de gestion efficace.

II. Des techniciens, des industriels, des décideurs politiques et des militants confrontés aux limites du raisonnement scientifique et du risque 0

Au regard d'une compréhension rationnelle et scientifique des risques, nous allons porter notre attention sur trois aspects : la maîtrise des risques, l'incapacité à les contrôler totalement enfin la nécessité de remplir au mieux la mission établie face au caractère inéluctable et irréductible des risques.

Vont apporter un éclairage les techniciens du risque qui interviennent dans la gestion des accidents quand des risques viennent à se concrétiser ou au niveau de la prévention et au niveau de l'élaboration des plans de secours. Il faut ajouter la présence des industriels qui produisent du risque dans leurs établissements industriels ou nucléaire, des décideurs politiques locaux qui doivent veiller au bien-être de leurs administrés sur leur commune, tout en veillant à la bonne mise en sécurité des sites classés à risque. Enfin on note la présence des associations environnementales qui veillent à dénoncer les décisions qui leur semblent irrationnelles et les incompréhensibles. Ces personnes appuient leurs discours sur des raisonnements scientifiques. Toutes ces personnes se sentent concernées par les risques, que cela soit inscrit dans le cadre de leurs missions (de création ou de gestion de risques), dans le cadre de leur formation ou que cela soit lié à des préoccupations environnementales.

1. Rationalité des risques : entre sentiment de maîtrise...

Dans un contexte global de compréhension rationnelle des situations de risques, il ressort un positionnement particulier des interviewés, en fonction de leur place sociale ainsi que de leur degré d'intégration et d'appropriation de la pensée scientifique. Les discours recueillis vont mettre à jour les déterminismes expliquant leurs points de vue différents.

L'application de la logique rationnelle et scientifique est surtout le fait des techniciens du risque. Le poids des valeurs intégrées vis-à-vis de la sécurité et de la prévention des risques, ressort dans leurs missions. Leur discours est révélateur de ce modèle de pensées. Le point de vue des industriels reflète également cette rationalité dans la mesure où ils sont soumis à des contraintes réglementaires importantes en matière de risques et de sécurité sur leur site de production industrielle. Ces deux catégories de personnes ont choisi de faire face à ces situations de risques et donc de prendre en compte sa réalité en adoptant une position dynamique d'acteur pour le maîtriser. P. Peretti-Watel reprend cette idée quand il écrit, un « *risque est mieux perçu et apparaît comme plus maîtrisable s'il a été choisi et qu'il n'est pas subi* »²⁵⁴.

Les techniciens expriment surtout une vision globalisante des risques qu'ils peuvent être amenés à combattre. Ces personnes perçoivent les situations de risque en fonction de leurs spécialités et de leurs connaissances particulières. Selon leurs formations elles ont l'impression de mieux maîtriser les risques dont elles connaissent les caractéristiques, cela oriente leur regard sur les risques ; elles les hiérarchisent suivant le même modèle de rationalité scientifique. Les techniciens définissent les risques et les perçoivent en fonction de leur statut et de leurs missions les plus courantes, ainsi que de leurs formations et de leurs spécialisations dans la connaissance, la prévention et la gestion des risques.

Globalement, tous connaissent les risques et les déterminent selon leur nature (chimique, nucléaire...) et leurs caractéristiques propres, leur impact et leurs conséquences (réelles, diffuses, abstraites, à court comme à long terme). Cela leur permet de hiérarchiser ces risques et de déterminer des seuils de danger et de méfiance, ainsi que les attitudes à adopter pour les gérer (déployer les moyens adéquats face à une intensité particulière des risques). Des différences de perception et de réaction d'anticipation à l'égard des risques ressortent dans les discours des personnes à l'égard de la gestion et de la prévention des risques, car les attitudes à avoir sont prédéterminées par des protocoles et les dispositifs de mise en sécurité (règlements intérieurs de sécurité, fiches réflexe, plans de structures bâtementaires, etc.) La perception des techniciens du risque va être orientée par la fonction et les missions de chacun d'entre eux.

Les techniciens privilégient une rationalisation poussée à l'égard des risques. Ils hiérarchisent des « bassins » de risques selon des délimitations géographiques dues aux densités

²⁵⁴ PERETTI-WATEL P., « Pourquoi et pour qui un risque est-il acceptable ? », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4^{ème} trimestre 1999, p. 19.

des habitants, des périmètres de sécurité, surtout en fonction du fait qu'ils se soient concrétisés dans le passé.

Monsieur P., 40 ans, technicien du risque : « Depuis 1994, on traite les risques par bassin de risques et on a opté en priorité, pour le risque d'inondation en commençant par les endroits où les enjeux sont les plus importants. Le plus important, c'est la vallée de la Loire et en particulier l'agglomération de Tours. Les enjeux les plus forts vis-à-vis des risques naturels, ils sont là, et on les traite en priorité. »

Le risque d'inondation pour l'agglomération tourangelle est connu grâce à des études réalisées après les crues antérieures. Aucun des techniciens interrogés n'en a vécu. Les risques sont estimés d'après des calculs théoriques probabilistes. Certes, cela implique de prendre en compte une population très nombreuse, mais cette approche de spécialistes, correspond à des hommes de bureau plutôt que de terrain rompus à cet exercice de simulations théoriques. Lorsque des autorités imposent une gestion spécifique d'un risque, cela ne pose alors pas de problème aux techniciens qui sont formés à prévenir et à gérer prioritairement ces situations. « En ce qui concerne les relations du monde de la science à celui de la politique, on peut, évoquer deux mouvements en sens inverse. L'un caractérise plus particulièrement la phase de genèse d'une affaire ; l'énergie décisionnelle, si j'ose dire, va alors souvent des scientifiques vers les politiques auxquels les scientifiques s'adressent pour que ceux-ci décident de « faire quelque chose » : c'est la fonction d'alerte. L'autre mouvement caractérise davantage la fin du processus décisionnel et ce sont alors les politiques qui s'adressent aux scientifiques pour que ceux-ci leur fournissent la « connaissance de cause » leur permettant de décider ce qu'il faut faire, c'est-à-dire pour qu'ils formulent une expertise. »²⁵⁵ On note un va-et-vient d'informations et d'analyses sur les risques où le regard du technicien est celui de la personne qui possède la compétence rationnelle et le savoir opérationnel ; elle constitue la référence technique sur la situation à risque.

En revanche, l'émergence de nouveaux risques les incite à se questionner rapidement afin de prévoir et d'adapter leurs réponses dans le cas où ils y seraient confrontés.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : « Pour nous, ça ne change pas grand chose parce que ce qui change, c'est les nouveaux risques. On serait apte à répondre que sur des établissements Seveso. On serait moins apte à mon avis sur des risques bactériologiques ou chimiques d'un risque terroriste. Pour nous, le risque, il est plus là. »

Pour les techniciens, les risques sont une menace d'autant plus importante qu'ils sont difficiles à rationaliser et à expliquer. Les risques peuvent être mal définis, ayant des conséquences inconnues et des réactions différentes comme c'est le cas du risque bactériologique ou chimique ou encore le terrorisme. Ces produits peuvent se révéler difficilement identifiables sur le moment surtout s'ils ne sont pas inscrits dans une typologie particulière et ils peuvent être plus difficiles à appréhender et à gérer. Il leur est plus simple

²⁵⁵ ROQUEPLO P., « Les scientifiques face aux politiques dans les affaires de risque », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 327.

d'intervenir sur les produits chimiques d'un site Seveso parce qu'ils connaissent les produits en présence et peuvent anticiper les réactions. Le discours des techniciens suit une logique de compétence méthodique, dont les bases reposent sur une dissection des événements, un découpage séquentiel et minutieux. Ce raisonnement particulier permet de lutter contre l'ignorance grâce à l'élaboration d'hypothèses, de tests et de vérifications. *« Les éléments ainsi formés ne constituent pas une science, mais ce ne sont pas non plus des connaissances entassées les unes à côté des autres, venues d'expériences, de traditions ou de découvertes hétérogènes, et reliées seulement par l'identité du sujet qui les détient. Ils sont ce à partir de quoi se bâtissent des propositions cohérentes, se développent des descriptions plus ou moins exactes, s'effectuent des vérifications, se déploient des théories. Il s'agit des éléments qui doivent avoir été formés par une pratique discursive pour qu'éventuellement un discours scientifique se constitue, spécifié non seulement par sa forme et sa rigueur, mais aussi par les objets auxquels il a affaire. »*²⁵⁶ Autour de la science, un discours est construit selon une manière particulière de percevoir les événements, discours révélateur de ce cheminement rationnel.

La méthode d'application sur le terrain illustre bien cette logique hypothético-déductive où, après découvertes du fonctionnement des phénomènes, des scénarios d'accidents sont posés afin d'établir des plans pour prévenir les risques et les accidents. Les industries doivent alors appliquer des consignes de sécurité et se conformer aux obligations réglementaires. Pour les techniciens, les industriels d'un site doivent fournir les informations qu'ils ont à leur disposition afin de lister les produits en présence et les risques à envisager pour gérer au mieux la crise s'il s'en produit une.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Il y a quand même une certaine prise de conscience entre les élus et le dirigeant de l'entreprise. Ça ne veut pas dire pour ça qu'il n'y aura pas de problème, mais c'est géré de manière à ce que l'on puisse intervenir vite et que les secours soient vite sur place, ce qui rassure beaucoup de monde. »*

L'obligation d'appliquer et de mettre en conformité ne pose pas de problème aux techniciens. Ce qui soulève question, ce sont les zones d'ombre : les nouveaux risques qu'on ne connaît pas et qui échappent à un éventuel contrôle et ceux qui sont connus mais ne font pas l'objet de méfiance, excepté des techniciens, qui insistent sur les carences au niveau de la transparence. Les techniciens expriment le besoin de comprendre, d'analyser, de raisonner, de justifier, voire de légitimer un mode de pensée et ils détestent les carences laissées par la science. En cela, ils sont le reflet de la pensée rationnelle prédominante. La mauvaise surprise pour les techniciens dans ce cas présent ne repose pas sur la non maîtrise des nouveaux risques mais sur le manque de contrôle au cours de la gestion ou des conséquences à venir, car cela provoquerait en cas de concrétisation de risques des conséquences imprévisibles et difficilement quantifiables comme c'est le cas du nucléaire. Le manque de maîtrise implique

²⁵⁶ FOUCAULT M., *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 237.

chez les techniciens et spécialistes des risques, un enjeu supplémentaire, celle de la confiance entre collègues et avec les supérieurs hiérarchiques ainsi qu'avec les subordonnés. Ce sentiment est induit par les formations que tous ont suivies et auxquelles ils confèrent un caractère de fiabilité. Ces formations constituent une représentation des compétences, qui engagent des rôles particuliers et spécifiques à effectuer, non délégués à d'autres personnes.

Par raisonnement scientifique, les techniciens cherchent à décrypter le fonctionnement des situations de risques or, ce n'est envisageable que si aucun élément ne vient empêcher la compréhension du fait. Il reste souvent une part d'obscurité. À cette impossibilité de tout savoir et de tout maîtriser, il faut ajouter une part d'évaluation du niveau de dangerosité des risques. La nocivité ou la toxicité d'un produit chimique reste stable et constante à travers le temps, alors que celle d'un produit d'origine nucléaire peut être très dangereuse sur une période donnée puis il décroît inévitablement avec le temps, même si cela met des milliers d'années. Cependant, certains produits vont avoir une période de toxicité de quelques heures alors que d'autres vont constituer des risques très importants durant des siècles. *« Trois éléments rappelés par Louis-Vincent Thomas concourent à la peur du nucléaire : le caractère infiniment petit et la durabilité de l'atome pour le nucléaire civil et le nucléaire militaire, et la facilité de propagation pour le nucléaire civil. L'adversaire est d'autant plus menaçant qu'on ne sait pas où il se trouve et qu'il est tout petit. »*²⁵⁷ Les propriétés du nucléaire font de lui un risque difficilement détectable, mesurable et dont les effets sont diffus, abstraits, parfois ils ne se concrétisent jamais et quand ils se concrétisent, il s'avère très difficile d'en imputer la cause à l'atome.

Monsieur Z., 39 ans, technicien du risque : *« On ne peut pas dire que le risque chimique soit pire que le risque nucléaire. Chaque radioélément a une période, c'est le temps où l'élément perd la moitié de sa radioactivité, alors qu'un produit chimique, l'arsenic, c'est toxique... in aeternam, il n'y a pas ce concept de période comme en radioactivité. »*

Toujours suivant ce même raisonnement scientifique des techniciens veulent comprendre le fonctionnement d'une situation pour mieux la maîtriser. Un risque nucléaire peut sembler plus imprévisible qu'un risque chimique car il a des effets différés à plus ou moins long terme et provoque des pathologies différentes et variées selon les personnes. Le risque nucléaire conserve une invisibilité au quotidien, ce qui ne permet pas de le prévenir et de le gérer clairement et spécifiquement. Par opposition au risque nucléaire, le risque chimique est plus prévisible, il nécessite (seulement) les connaissances en chimie pour déployer les mesures appropriées. Il apparaît très difficile de mesurer un risque chimique ou nucléaire car chacun revêt des caractéristiques très spécifiques ne le rendant ni plus dangereux, ni moins dangereux, mais simplement différent. *« Il est rare que la gestion du risque par l'expert se fasse dans une certitude totale, il doit intégrer des notions de probabilité qui sont aussi difficiles à intégrer dans le conseil individuel que dans celui qui concerne la collectivité. Parfois les probabilités ne*

²⁵⁷ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 61.

sont pas calculables et l'on entre dans le domaine d'actualité, celui de la « précaution. » »²⁵⁸
Qu'il s'agisse du risque nucléaire ou du risque chimique, toute l'approche des techniciens à leur égard est liée à des mesures de dangerosité, de pollutions et d'effets immédiats ou de durabilité dans le temps. Ceci revient à prendre en considération chaque spécificité de risque.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Ce qui est attendu c'est que je transmette des mesures en termes de quantification du risque, en termes qualitatifs, c'est-à-dire, c'est un petit peu toxique, beaucoup toxique, de l'ordre de moins d'une heure ou c'est une toxicité chronique avancée, à long terme. »*

D'origines chimiques ou nucléaires, liés à des produits divers et seuls ou cumulés à d'autres produits, les risques ont des conséquences inattendues. La science permet d'expliquer les réactions mais elle laisse une part d'incertitude au moment de la concrétisation du risque. Une multitude de réactions peuvent se produire avec des effets immédiats ou différés à très long terme, compréhensibles mais peu visibles au moment des faits. Ces effets varient aussi en fonction des personnes et de leur exposition : l'âge, le sexe ou encore l'état de santé de la personne en général. Ces conséquences sont difficilement prévisibles avant la déclaration d'une maladie par exemple.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Le risque chimique en termes d'individus est plus important que le risque radiologique. Le risque chimique risque de tuer tout le monde, alors que le risque radiologique, s'il déclenche un cancer à 15 ans, il va attaquer qu'une partie de la population sur le long terme mais l'impact n'est pas le même. »*

Le risque chimique peut tuer de manière systématique les personnes qui y sont exposées à court terme au contraire du risque nucléaire, sauf s'il s'agit d'un problème lié au cœur du nucléaire qui provoquerait immédiatement des irradiations massives et des morts par centaines, qui peut provoquer des cancers différés, non systématiques et différents selon les personnes. Cela ne donne pas les mêmes représentations des risques nucléaires ou chimiques car leurs conséquences ne recouvrent pas les mêmes réalités. Selon les spécialités des techniciens, le risque chimique apparaît plus facile à maîtriser et fait donc moins l'objet d'inquiétude car il nécessite surtout un apprentissage de la nature des composants chimiques et des réactions à en attendre. Ce risque est maîtrisable dans la mesure où il apparaît localisable temporellement et géographiquement. Le risque lié à la radioactivité comporte un flou dans les effets à attendre et dans les manifestations corporelles (cancers fulgurants ou amenant progressivement à une déchéance physique) il est plus diffus et abstrait, difficilement cernable sur son rayonnement d'action au niveau du territoire exposé : régularité d'exposition, temps d'exposition, degré d'exposition. *« L'atome tue, soit en quelques secondes les victimes de l'explosion militaire ou civile -mort « propre »- soit après de longs mois, voire de longues années de souffrance et de déchéance, les personnes irradiées, à Hiroshima comme à Tchernobyl. Mauvaise mort qui s'oppose à la mort subite due à la déflagration, à la lumière, à la chaleur, idées maîtresses de*

²⁵⁸ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 138 et 139.

l'Apocalypse. »²⁵⁹ Le risque est connu mais il n'est pas maîtrisé d'autant qu'il peut s'accompagner d'une déchéance physique longue, lente et douloureuse, tant pour la victime que pour son entourage. Ceux qui côtoient une victime peuvent se demander si un jour cela se produira aussi pour eux.

La hiérarchie des risques varie aussi d'une personne à l'autre en fonction de ses connaissances et de ses spécialités. Les domaines connus et maîtrisés rassurent les techniciens qui ont suivi des formations où les risques sont disséqués et qu'ils savent gérer. En revanche, ils craignent et se méfient des risques dont ils ne sont pas spécialistes. L'impression de maîtrise rassure les personnes qui vont devoir les gérer.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : « *Ce qui change, c'est les nouveaux risques qu'on a aujourd'hui, le risque bactériologique ou terroriste-chimique où la formation n'existe pratiquement pas et où les matériels sont encore manquants.* »

La réponse à apporter à un risque est plus difficile à trouver lorsque celui-ci est mal connu dans ses causes, son déroulement et ses conséquences, il devient alors une source d'inquiétude car aucune réponse préformatée n'est prévue pour y faire face. Dans le point de vue des techniciens, il ressort une approche scientifique et technique, parfait miroir du modèle dominant de notre société, qui est centrée sur cette recherche de compréhension et de maîtrise rationnelle des situations perçues comme étant à risque. Les techniciens, par leurs fonctions et surtout par leurs formations de plus en plus poussées et spécialisées, constituent à travers leurs discours l'expression la plus marquée et la plus prononcée de ce modèle de pensée actuel. *On cherche à caractériser l'importance du risque et l'identification des procédures efficaces de sa prévention ou de sa réduction. Caractériser une situation à risques et proposer des solutions relèvent de deux types d'experts, ceux qui viennent de la spécialité concernée par le problème, et ceux qui ont une expérience plus générale de la gestion des risques.* »²⁶⁰

Dans le discours de certains industriels on retrouve la même perception des risques. Ils expriment surtout des connaissances techniques sur les risques notamment les industriels de Primagaz et des dépôts pétroliers autrement dit ceux qui sont le plus inquiétés au quotidien et du C.N.P.E.²⁶¹ De nouveau, la gestion opérationnelle des risques industriels prime. À la différence des techniciens, qui agissent au nom d'une rationalité imposée par une société de manière relativement objective, les industriels se conforment à cette norme sécuritaire collective bon gré, mal gré parce qu'ils doivent financer eux-mêmes les mesures de protection. Ils ont des connaissances techniques et spécialisées pour des risques très particuliers, leur

²⁵⁹ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 59.

²⁶⁰ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 140 et 141.

²⁶¹ C.N.P.E. : Centre Nucléaire de Production d'Électricité. Les industriels de l'entreprise Synthron, n'ayant pas voulu répondre et faisant l'objet de mises en demeure régulières pour des manquements en matière de mises en conformité de leurs installations, ne constituent pas le comportement le plus représentatif des entreprises classées Seveso actuellement qui montrent davantage des comportements volontaires et d'ouverture sur l'extérieur, d'après les discours recueillis.

perception est cohérente et rationnelle mais orientée par la défense de leur entreprise qui constitue un bassin d'emploi. Les industriels abordent aussi la notion de confiance, avec elle, ils veulent signifier et appuyer le degré de sécurité qui règne à l'intérieur de leur établissement.

Les risques connus et définis sont des risques majeurs tels que les B.L.E.V.E.²⁶² (pour les industriels produisant du gaz) ou les boil over²⁶³ (pour les industriels exerçant dans des dépôts pétroliers). Les industriels abordent ces risques de manière spécifique pour leur entreprise, ils cernent les moyens de lutte appropriés pour répondre à la demande actuelle. Leur regard, technique et spécialisé, se limite aux risques de leur entreprise. Ils font prévaloir une attitude posée, précise, mesurée et adaptée. Cette attitude repose également sur les expériences passées et des calculs de probabilité. Or, dans leurs comportements rationnels, la soumission aux exigences réglementaires prime. La volonté collective de sécurité des sites industriels et n'est respectée que par crainte et pour éviter que leur site ferme par absence de conformité aux normes.

Autour du C.N.P.E., des risques naturels, de séisme et d'inondation ne font pas l'objet du même suivi puisque l'on se rend compte à la lecture des plans de prévention et des cartographies de risques, que ceux-ci ne prennent pas nécessairement en compte les différents niveaux d'intensité des risques possibles ni leurs effets cumulés. Certains scénarios, bien que probables, n'ont pas été prévus. En effet, une petite secousse sismique s'est produite quelques jours avant les entretiens. Cet événement a justifié l'alignement de l'entreprise sur les normes de sécurité en vigueur. Les industriels ne portaient pas beaucoup d'attention au risque de séisme parce qu'aucune obligation ni pression ne les poussait à le prendre en considération. Les secousses enregistrées ont obligé les industriels à réagir et à mettre en sécurité les sites afin de garder la confiance de l'opinion publique. Dans l'ensemble, les industriels de l'entreprise déclarent se sentir en sécurité. Les risques ne font pas l'objet d'une peur déraisonnée. Une certaine confiance est accordée au fonctionnement des systèmes techniques et dans une certaine mesure dans la récurrence des phénomènes naturels. La conformité de l'entreprise à la sécurité semble les satisfaire et ils ne focalisent par leur attention sur les accidents passés, même si certains ont fait date dans les esprits comme Tchernobyl. Les industriels ne parlent d'ailleurs jamais des accidents.

La perception des risques autour du C.N.P.E.²⁶⁴ impose non seulement la prise en considération de risques technologiques liés au nucléaire mais aussi de risques liés aux phénomènes naturels comme les inondations. Ainsi, la mise aux normes de sécurité implique de prendre en compte des risques qui se sont concrétisés sur d'autres sites, il y a déjà quelques années, alors qu'ils avaient été plus ou moins négligés.

Monsieur F., 42 ans, industriel : « *En ce moment je suis sur l'inondation crue millénale. Toute l'organisation P.U.I.²⁶⁵ qu'on a derrière, elle ne peut plus fonctionner, c'est gênant, parce qu'on prévoit une*

²⁶² B.L.E.V.E. : Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion ou explosion d'une boule de gaz.

²⁶³ BOIL OVER : feu de cuvette de rétention avec répercussion d'un rayonnement par un mur de flammes.

²⁶⁴ C.N.P.E. : Centre Nucléaire de Production d'Électricité.

²⁶⁵ P.U.I. : Plan d'Urgence Interne.

organisation en cas d'accident. Il y a toujours des actions qui sont faites, I.S.O. 14 001 a obligé à nettoyer les eaux usées vers l'extérieur et on s'est aperçus que ce n'était pas opérationnel. »

Aujourd'hui la connaissance de l'entreprise pour les industriels inclut un nécessaire apprentissage des dangers particuliers qui se trouvent présents sur ces sites. Cette connaissance technique et la facilité à en parler accroissent l'impression de maîtriser ces risques, d'autant que le ton employé est posé et neutre. Les risques sont décrits de façon rationnelle dans leurs phases de déroulement.

Monsieur S., 40 ans, industriel : *« Un boil over c'est un flux thermique à la surface qui descend jusqu'au fond du bac et le boil over, c'est la transformation de cette ligne de chaleur. Cette eau va se transformer en vapeur et l'eau va expulser avec force l'ensemble du volume qu'il y a dans le bac. C'est un phénomène déjà qui est très long à se produire, il y aurait évacuation de la population. »*

Le risque des boil over²⁶⁶ est spécifique aux dépôts pétroliers. On observe ici une connaissance technique des risques, ainsi qu'une perception cohérente et rationnelle de ceux-ci. La maîtrise des connaissances techniques se traduit aussi dans la réalisation de leurs propres exercices de simulation à intervalle régulier et fréquent, autour d'une manœuvre par mois pour le P.O.I. et un pour un exercice P.P.I.²⁶⁷ par an, théoriquement. Les industriels n'insistent jamais sur le fait que c'est la législation qui fait pression pour qu'ils réalisent ces exercices. Si celle-ci n'était pas si prégnante, il n'y aurait sans doute pas le même suivi, ni le même souci de transparence. La perception des risques impose des normes de sécurité mais il ne s'agit en aucun cas d'une sur-sécurité volontaire. Chaque industriel est tenu de se conformer strictement aux obligations législatives. Pour parer aux risques industriels intra-entreprises chaque personne du site doit se former aux risques en présence et doit être en capacité de pouvoir gérer ou cantonner à un niveau individuel une partie des risques.

Monsieur X., 47 ans, industriel : *« En interne, on fait un exercice par mois et tout le personnel, chef y compris, a une formation dans une ancienne raffinerie. Il n'y a pas de zone d'ombre, c'est trop dangereux. Quand il y en a un qui est à l'intérieur du bac²⁶⁸, l'autre ne va pas y aller. On est tous concernés par l'autre, c'est sécurisant. Il y a toujours une personne d'astreinte. »*

À travers cet exemple on voit que des formations existent à l'égard des risques et qu'elles sont appliquées dans l'entreprise pour la sécurité et par le respect de la législation. Les personnes se soumettent à cette prérogative, elles se forment et font des remises à niveau régulièrement. La formation de tout le personnel fait qu'un sentiment de confiance s'instaure à l'intérieur du site et que la production ou à la fabrication des produits se passe dans un climat assez serein. Pour ces industriels, les risques constituent une réalité quotidienne, il faut prendre des précautions dans les actes les plus banals afin d'éviter les dangers. Cela implique une

²⁶⁶ BOIL OVER : feu de cuvette de rétention avec répercussion d'un rayonnement par un mur de flammes.

²⁶⁷ P.P.I. : Plan Particulier d'Intervention.

²⁶⁸ Bac : cuve dans laquelle est entreposé le produit pétrolier.

échelle dans les priorités à accorder aux risques et aux obligations législatives, ce qui donne aussi une importance dans l'orientation à définir vis-à-vis des différents niveaux de risques.

La mise en conformité d'une entreprise de gaz implique, la connaissance des risques spécifiques induits par ce type d'industrie comme le B.L.E.V.E.²⁶⁹, de ses conséquences sur les habitations alentours et un investissement financier très lourd pour maintenir un niveau de sécurité optimal.

Monsieur E., 32 ans, industriel : *« Il y a des règles standards de sécurité qui sont communes à tous les sites. Pour notre site, nous avons l'obligation à partir du 30 juin 2004 de supprimer deux stockages aériens de façon à supprimer un risque majeur qui est le B.L.E.V.E. La D.R.I.R.E nous a obligé à construire des sphères sous talus. »*

Ce ne sont pas les industriels qui spontanément et volontairement veillent sur l'environnement proche de l'entreprise considérée. Les mesures de sécurité sont le résultat de retours d'expérience et de l'extension urbaine qui a accru les risques en présence. Ces mesures proviennent aussi de la prise de conscience de ces changements urbains tant en termes de densité des risques que de densité humaine qui ont intérêt à chercher à cloisonner et à cantonner ces menaces sur un espace le plus restreint possible préalablement déterminé par des plans de prévention afin de limiter les conséquences en cas d'accident. L'application de la réglementation et les études de danger permettent d'identifier et de définir les risques et leurs conséquences sur l'espace considéré.

L'approche des industriels à l'égard des risques se limite aux risques spécifiques de leur entreprise et porte sur la gestion technique et très spécialisée que ceux-ci leur fait encourir au quotidien et en prévention d'une concrétisation possible dans un futur plus ou moins proche. Les industriels se conforment de plus ou moins bonne grâce aux contraintes réglementaires. Ils possèdent des connaissances techniques, au niveau de la gestion des risques de leur industrie, induites par ces obligations réglementaires et ces connaissances sont dues aussi à l'importance de s'intéresser à la portée environnementale.

Les techniciens et des industriels perçoivent les risques en fonction de leurs connaissances des phénomènes auxquels ils sont confrontés. Ces perceptions les poussent à les connaître précisément et leur donnent l'impression de mieux les maîtriser. Cette perception est très subjective mais répond à l'exigence collective de contrôle des risques industriels et nucléaires. La perception du risque dépend du sentiment de maîtrise que l'on peut avoir vis-à-vis de cette situation et du fait que l'on soit concerné individuellement. Le regard porté est différent quand le même risque est pensé par le reste de la société. F.-X. Albouy va dans le même sens : *« On oppose risque pour soi à risque « pour la société » ou, dit autrement à risque « pour les autres ». L'écart systématique entre le risque pour soi et le risque pour la société illustre ce « biais d'optimisme » souvent reporté dans la littérature. Les risques sont toujours*

²⁶⁹ B.L.E.V.E. : Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion. Explosion d'une boule de gaz.

*plus élevés pour les autres que pour soi, pour toutes les situations dans tous les pays. Ceci est particulièrement vrai pour les risques qui dépendent de l'individu : tabac, alcool, consommations alimentaires inadéquates, sida. »*²⁷⁰ Les techniciens expriment la volonté de maîtriser les risques comme la société le leur impose dans le cadre de leurs fonctions et de leurs missions. Les industriels, eux, veulent valoriser le sentiment de confiance qui semble régner à l'intérieur de leur entreprise. Ils insistent sur les aspects satisfaisants de la gestion technique et sur une connaissance la plus parfaite possible des risques ainsi que sur l'état des compétences entre les différents salariés de l'établissement.

Le point de vue des techniciens et des industriels, que nous avons abordé, met à jour une vision techniciste et objectivante des risques, que ce soit dans la mise en place des secours ou dans la prévention des risques au quotidien. *« L'intellectualisation et la rationalisation croissantes signifient bien plutôt que nous savons ou que nous croyons qu'à chaque instant nous pourrions, pourvu seulement que nous le voulions, nous prouver qu'il n'existe en principe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie ; bref que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision. »*²⁷¹ Pour les techniciens comme pour les industriels, la rationalisation permet l'espace d'un instant l'illusion, d'une parfaite maîtrise des situations à risque.

2. ...et de non maîtrise : peur, angoisse, part d'ombre des risques

Malgré tous les efforts des industriels et des techniciens du risque pour accroître les niveaux de sécurité et les tentatives pour éradiquer les risques et amener les sites industriels et nucléaires à un niveau de sécurité optimal avec un niveau de risque approchant zéro, une part d'incertitude demeure autour des activités quotidiennes. Deux points de vue vont ressortir, celui de certains techniciens, qui dénoncent le caractère imprévisible des risques et leur banalisation, et celui de certains militants environnementaux, qui stigmatisent certaines situations à risque par le fait que, des accidents se soient déjà produits dans le passé. L'imprévisibilité et le renouvellement des situations font que l'incertitude et les risques demeurent, diminuent ou émergent selon les changements qui se produisent dans notre environnement. H.-P. Jeudy va dans ce sens quand il avance qu' : *« ainsi, les stratégies de gestion des risques, si elles s'améliorent, ne font que limiter indéfiniment les dégâts sans pouvoir consacrer l'idéal d'un environnement parfaitement maîtrisé par l'homme. Le désastre demeure inhérent aux métamorphoses de l'univers et sa présence dans l'imaginaire semble soutenue par les mass media à travers le rythme constant des images de destruction et de menace dans tous les lieux du monde. »*²⁷²

²⁷⁰ BRENOT J., « Sur la perception des risques en Europe », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 127.

²⁷¹ WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 90.

²⁷² JEUDY H.-P., *Le Désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990, p. 160 et 161.

Il y a risque quand les situations sont imprévisibles et que toute formation pour développer des compétences appropriées à le gérer, conserve toujours une certaine part d'inefficacité. En effet, dans les situations à risque, des variantes se produisent même si elles restent les mêmes suivant un effet constant. Le risque de banalisation est abordé par les techniciens qui se sont aguerris au contact du terrain et qui constatent ces faits plutôt de façon résignée. Un risque connu est un risque qui peut être parfois négligé et devenir une routine.

Monsieur P., 54 ans, technicien du risque : « *Le truc le plus dangereux qu'on peut avoir, c'est celui qui n'est pas connu, c'est la banalité de tous les jours. Quand il y a une fuite de gaz... on va chez les gens, il ne faut pas sonner, il faut frapper. Donc dix fois, mille fois, ça sent le gaz, le mec va arriver, il va frapper, et un jour fatigué... Qu'est-ce qu'il va faire ? Il va sonner. Il va y avoir une étincelle et boum.* »

Dans l'ensemble, les personnes restent constantes dans leurs attitudes, la rationalité des techniques à utiliser ayant été intégrée comme les normes de sécurité. La confrontation régulière et récurrente à des situations à risque, même si l'intervention demeure menée rigoureusement, peut amener à une banalisation ou à une négligence des actes à effectuer et à des erreurs. L'insécurité semble « *surtout liée, toutes choses égales par ailleurs, à l'estimation par la personne interrogée de sa propre vulnérabilité. Sur une assez longue période, on s'aperçoit que, quelle que soit la manière dont ce sentiment a été mesuré, celui-ci n'a évolué qu'assez lentement.* »²⁷³ Cela explique l'impression de maîtriser les risques surtout quand on y a été confronté à de multiples reprises et que l'on a été formé pour les éviter ou les gérer mais le risque de banalisation demeure malgré tout présent quel que soit le niveau de compétences. Cependant, les plus jeunes formés et spécialisés dans leurs connaissances et dans leurs compétences de certains risques vont déployer plus d'efforts contre la banalisation au nom de la demande croissante de sécurité pour le personnel engagé comme pour le public concerné, pouvant être impliqué.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : « *L'anthrax, c'est la psychose, on intervenait en configuration maximale pour aller chercher une enveloppe avec un jouet. Ca nous est arrivé 100 fois cette année-là. C'est vrai, c'est un risque qu'on ne connaît pas. Après c'est démotivant, mais c'est aussi notre rôle de ne pas tomber dans des habitudes.* »

La banalisation ou encore la répétition de situations identiques pousse à négliger parfois un risque alors que la mission des techniciens les rode à des comportements et à des attitudes particulières et adaptées, ne laissant que peu d'opportunités à l'initiative. Ces attitudes spécifiques ont aussi leurs revers puisqu'elles incitent à tomber dans les habitudes et à développer des comportements inadaptés. Or, l'intérêt est de garder en permanence à l'esprit l'idée que les techniciens ne savent jamais sur quoi ils vont tomber, que le risque se renouvelle à chaque fois et que chaque situation sera différente d'une fois sur l'autre. La banalisation est un dysfonctionnement des comportements rationnels intégrés par ces techniciens dans la

²⁷³ GRÉMY J.-P., « Insécurité et délinquance », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 144.

gestion des risques. « Identifier et évaluer un risque est une procédure scientifique qui exige des moyens et des méthodes adaptés aux questions posées. Le rappel à l'ordre a été dur et il a modifié l'attitude des décideurs qui ont compris la nécessité de développer une expertise de qualité et indépendante. Ils ont également perçu le danger d'une confiance excessive envers des professionnels, quand des comportements routiniers prennent le pas sur « l'inquiétude nécessaire » et l'évaluation permanente des risques possibles. »²⁷⁴ La routine, en tant que dysfonctionnement de la rationalité scientifique, peut générer de la crainte. Cette dernière devient alors une source de menace à ce contrôle rationnel qui rassurait par sa maîtrise.

Dans le même temps, outre la banalisation, la peur peut constituer une autre forme d'imprévisibilité, celle qui pousse à l'accident ou au moins au risque de l'accident. « C'est elle [la peur] qui est à l'origine des accidents. En somme, l'éprouver ne préserve en rien du danger, comme on est tenté de le croire, mais elle l'accroît et conduit directement au drame. »²⁷⁵ Atteindre des limites du modèle rationnel scientifique génère des peurs qui montrent le niveau de confiance qui lui est accordé.

L'imprévisibilité des situations à risque comme leur banalisation ou la peur ressentie brutalement et ponctuellement amènent les techniciens à tenter de réduire ces variables afin d'augmenter leur maîtrise. Le rôle des techniciens est de trouver un juste milieu entre leurs perceptions individuelles et la perception collective, afin d'accroître la maîtrise des risques suivant des cheminements scientifiques démontrables. Les techniciens craignent le manque de maîtrise des risques dans la mesure où, malgré tous les efforts déployés pour mettre en sécurité et éviter tout risque, ils y sont les plus exposés physiquement car ils sont les premiers sur les lieux après les victimes quand un accident se concrétise. Ils craignent les risques parce qu'ils savent que ceux-ci peuvent échapper à leur contrôle dans certaines circonstances. Il semble que les militants environnementaux expriment aussi des doutes quant à la capacité de la science à expliquer et rationaliser les situations de risques, même s'ils suivent le même raisonnement.

Les militants environnementaux analysent les situations d'accidents pour comprendre ce qui s'est passé et faire ressortir les causes qui y ont conduit. Comme les techniciens, ils cherchent par une compréhension rationnelle scientifique à empêcher qu'ils se reproduisent. En revanche, tous les militants qui se sont exprimés, dénoncent et stigmatisent certains accidents obscurs, entourés d'un manque de transparence. Cette obscurité limite la compréhension rationnelle des situations de risque, c'est pourquoi certains d'entre eux essaient de lever le voile sur ces événements. Ceux qui stigmatisent le plus certains risques sont ceux qui surveillent des sites spécifiques. Ces sites apparaissent comme étant les moins transparents et les moins accessibles, que ce soit au niveau de leurs dirigeants ou de leurs infrastructures.

Il ressort une difficulté à pouvoir reconstituer la logique explicative des événements et le déroulement des phénomènes de risque. Le manque de transparence, exercé par les

²⁷⁴ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 139.

²⁷⁵ MOULINIÉ V., « Peur, méfiance et défi face à la machine », *Terrain*, n° 43, sept. 2004, p. 56 et 57.

industriels de certains établissements qui limitent les intrusions extérieures, génère un manque de confiance de la part des militants environnementaux. Les militants mesurent les attitudes d'autoprotection des industriels à la difficulté de tracer les déplacements des produits à l'intérieur du site et d'évaluer les conséquences à attendre sur l'environnement extérieur. « *La question est que le monde actuel est angoissant et que nous n'avons pas de refuge pour échapper à cette angoisse. Il n'est pas étonnant que tant de gens demandent de la sécurité. Nous vivons dans un monde angoissant, parce qu'objectivement régi par des mécanismes que nul ne maîtrise, dans une société atomisée, sans possibilité de s'enraciner où que ce soit.* »²⁷⁶ Les militants environnementaux dénoncent la difficulté d'accéder au suivi de la production et du déplacement des risques car cela empêche leur compréhension rationnelle et logique.

Le manque de transparence peut entraîner une inquiétude surtout dans un contexte où on est habitué à expliquer, justifier et rationaliser la compréhension des situations de risques industriels. « *Les enjeux existentiels associés à l'incertitude relèvent de la peur sociale, du non-sens (l'invisible de la contamination) et de la question du vide social, etc. Lorsqu'il n'y a pas de relation, lorsqu'il y a incompréhension, il n'y a pas non plus d'information, et là s'installe le vide. (...) Ceci appelle à une réflexivité plus globale sur cette impalpabilité qui est l'invisibilité de la radioactivité. Contrairement à d'autres formes de catastrophes (technologiques, naturelles) grâce à des stimuli extérieurs qui arrivent jusqu'à nos récepteurs sensoriels comme les yeux, le tact, l'odorat, etc., nous pouvons aboutir à la construction d'un sens, et par conséquent à une perception du danger voire à une représentation du réel de celui-ci.* »²⁷⁷ Les difficultés à recueillir de l'information sur les risques présents contribuent à entretenir ce climat d'inquiétude et de limites d'accès aux risques.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « *Les derniers prélèvements que j'ai faits à C. avec une copine, on était à peine arrêté avec la bagnole, une bagnole de flics qui s'arrête : « qu'est-ce que vous faites ? » « Bah, on n'est pas aux fraises, c'est pas la saison » mais ils ne nous ont pas emmerdé, parce qu'ils ont vu qu'on coopérait et on leur a dit qu'on faisait partie du laboratoire.* »

Les rejets émis par une entreprise classée Seveso ou nucléaire la stigmatisent aux yeux des riverains comme des militants environnementaux. Ils contribuent à dénoncer le manque de transparence entourant les risques et le manque de maîtrise à l'égard de ces phénomènes.

Monsieur I., 47 ans, association environnementale : « *Le risque industriel est perçu par les odeurs mais ce n'est pas toxique. Un camion qui part avec le capot ouvert, c'est l'enfer. Mais c'est intéressant, parce que la population sent qu'elle est bien sous le vent de l'entreprise, c'est même une chance que ça sente mauvais, sinon on ne serait pas fondé à dire qu'il y a tout un périmètre concerné par cette entreprise.* »

Les efforts de compréhension logique et scientifique montrent les limites à pouvoir maîtriser totalement les risques. Nous avons vu que des points de vue diffèrent à propos de leur perception et de la recherche d'un tout contrôle et les relations entre les différentes personnes

²⁷⁶ LAGADEC P., *Ruptures créatrices*, Paris, éditions d'organisation, 2000, p. 574 et 575.

ne sont pas définies une fois pour toutes. Elles sont soumises à des fluctuations d'intérêts et de perceptions de risques qui demeurent fortement imprégnées du modèle scientifique. Ces valeurs définissent et construisent les missions de nos militants environnementaux.

Plus la science apporte des réponses à des interrogations et à des situations mystérieuses plus elle soulève d'autres questionnements souvent induits par les découvertes elles-mêmes. Ces zones mystérieuses, pleines d'incertitude constituent des sources de méfiance pour toutes ces personnes qui fondent leur confiance et leurs analyses sur ce modèle d'explication, alors que finalement la science n'apporte pas toutes les réponses aux interrogations. Ces avancées mettent en avant les limites infinies que la science laisse apercevoir. « *Le travail scientifique est solidaire d'un progrès. C'est que toute œuvre scientifique « achevée » n'a d'autre sens que celui de faire naître de nouvelles « questions » : elle demande donc à être « dépassée » et à vieillir. Celui qui veut servir la science doit se résigner à ce sort.* »²⁷⁸ Il s'agit de travailler en permanence la zone d'incertitude qui se renouvelle en permanence autour des risques.

3. Une mission : « fonctionner » face à des risques inéluctables

Rationaliser les risques selon un modèle scientifique implique l'idée d'en comprendre les mécanismes et les logiques de fonctionnement, afin d'adopter les comportements adéquats pour les gérer. Chaque personne cherche à mener à bien sa mission. Nous avons vu qu'à un aspect de dénonciation des dégradations environnementales exprimé par les militants, les techniciens et les industriels opposent une vision plus opérationnelle des choses. Les caractéristiques des risques trouvent leurs frontières dans des limites assez floues et distendues. Avec les militants environnementaux nous sommes face à un discours marqué par les erreurs du système, le non-respect des réglementations ou encore les carences aussi diverses soient-elles ; avec les techniciens et les industriels nous sommes face à un discours où on insiste plus sur la place et l'importance de la réglementation, la sûreté des systèmes et l'évaluation de la gravité et de l'impact de la situation. Les caractéristiques des risques perçus et décrits jusqu'à maintenant ne renvoient pas aux mêmes perceptions de crainte ou de menace parce que selon les fonctions et les missions des personnes en présence, les risques ne sont pas stigmatisés de la même manière.

Les techniciens, les industriels et les décideurs sont des personnes qui trouvent leur intérêt dans des structures stables, délimitées et figées. Les personnes, qui s'expriment, donnent du sens aux valeurs scientifiques et aux raisonnements logiquement compréhensibles, ce qui appuie leur volonté de remplir une mission et de sembler « fonctionner. »

²⁷⁷ PENA-VEGA A., « Les incertitudes de l'incident de Tchernobyl. L'émergence du sens dans les territoires contaminés en Belarus », *Sociétés*, n° 77, 2002/3, p. 52 et 53.

²⁷⁸ WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 87 et 88.

Pour les techniciens²⁷⁹ quels que soient leur âge, leur cursus, leur expérience ou leur statut, la recherche d'efficacité et de contrôle, incluse dans leur fonction professionnelle de gradés, prime dans la gestion des risques. Les caractéristiques des risques tournent autour de l'idée d'une gestion rationnelle et technique basée sur le temps à prendre en compte selon la nature des risques. Pour le nucléaire, laisser passer du temps signifie diminuer le risque au contraire du risque chimique qui reste constant dans la durée. Cette idée de gestion opérationnelle inclut une capacité d'adaptation et d'évaluation de la situation de risque, établie à partir d'un rapport particulier au temps pour l'anticiper, la quantifier, la qualifier, la minimiser puis la maîtriser.

Monsieur P., 54 ans, technicien du risque : « *La gestion du risque ne se fait pas nécessairement dans l'instant mais parfois en décalé, ça laisse le temps de mettre des plans en place. On encercle le problème. On est sur le qui-vive. On sait ce qui s'est passé et normalement il ne doit pas y avoir de problème. C'est des choix à faire, c'est toute la difficulté de mesurer le risque, pour éviter d'avoir des conséquences graves.* »

Les missions de commandement dans la gestion des risques naturels ou technologiques, ne sont pas soumises aux mêmes critères d'urgence que les personnes positionnées plus bas dans la hiérarchie. Par leur fonction, les techniciens gèrent les accidents en tentant de comprendre leur déroulement global, leur cohérence et leur ampleur, ce qui leur permet de relativiser l'importance et la gravité de l'événement dans une perspective temporelle à très court terme. Ils ne perçoivent pas seulement le déroulement de l'accident, ils évaluent aussi les valeurs de toxicité et les conséquences à prévoir à moyen terme de la crise.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : « *L'évaluation du risque en hauteur de toxicité à court ou à long terme n'est pas du tout la même. Il faut transmettre à mes supérieurs hiérarchiques et ensuite aux élus les termes de risques en quantification du risque, en termes qualitatifs.* »

L'aspect scientifique implique ici les caractéristiques physiques du risque en termes de mesure et de quantification. Les particularités des risques nucléaires font que les techniciens agissent différemment avec eux. Avec le nucléaire, il importe de laisser passer un délai car il s'agit d'un risque dont la dangerosité diminue progressivement dans la durée, leur mission s'adapte aux particularités des menaces.

Monsieur T., 41 ans, technicien du risque : « *Dans le risque nucléaire, le temps est important. Il faut du temps, laisser passer du temps.* »

Les risques, soumis à une réglementation relativement stricte sur les sites industriels ou nucléaires, doivent être gérés avec la même importance, même s'ils recouvrent des réalités multiples, nécessitant des moyens d'actions variables. Certains risques sont plus réglementés

²⁷⁹ Le point de vue des techniciens est ici celui de gradés, donc de personnes formées pour détenir des compétences pointues, spécifiques et avoir une vision globale des situations de risque, par opposition à celui de leurs subalternes ou hommes du rang qui ont beaucoup moins d'initiatives à prendre. La perception de ces derniers a fait l'objet d'une analyse plus poussée au cours du D.E.A. « Risques subis ou risques gérés. La

que d'autres, notamment sur les sites classés Seveso où les risques sont plus ou moins connus, mais délimités par leurs caractéristiques propres. Certains scénarios de crise sont pris en compte, ce qui limite l'effet de surprise potentiel.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : « *Le risque est partout, même dans les établissements Seveso mais là on peut le réduire.* »

Dans le discours des techniciens du risque, leur fonction de gestion et de prévention des risques à travers une analyse scientifiquement spécialisée et intériorisée prend le pas sur les perceptions individuelles et subjectives. La réalisation de leurs missions suit ce modèle d'explication logique et rationnelle. En développant l'analyse logique et cohérente des risques, ils cherchent à valoriser l'idée de sécurité et de confiance, en ajoutant tout de même la possibilité « *d'erreur humaine* » et « *de défaillance technique.* »

Pour des industriels, l'erreur humaine, la défaillance technique, ainsi que les comportements humains inadaptés en cas de crise tiennent une place déterminante dans la concrétisation des risques. Ces pannes, ces défaillances constituent une donnée inhérente à chaque phénomène de risque.

Monsieur F., 42 ans, industriel : « *Je ne peux pas dire qu'on maîtrise, parce qu'on ne maîtrise jamais, mais au niveau prévention, vous avez qu'à regarder partout les détecteurs à incendie, il y en a partout. Pourtant l'erreur humaine est possible, il existe plein de facteurs qui peuvent faire varier les risques.* »

L'attention des industriels peut se fixer sur le fait que les risques gardent un aspect potentiellement novateur. Chaque situation diffère selon les différents facteurs qui interviennent à un moment donné. Tout n'est pas prévisible, il reste toujours une part d'imprévu. De plus, chaque industrie garde à l'esprit que chaque situation dans laquelle les techniciens interviennent, doit être identifiée.

Monsieur F., 42 ans, industriel : « *Dès qu'on fait le 18, c'est alerte incendie, il y a une petite affichette. Il suffit de lire et puis le gars, il n'a pas la surprise, parce que généralement, s'il y a un incident, parfois on perd un peu les pédales. À chaque intervention, c'est lui qui dit : « c'est moi qui pilote... » C'est bien parce qu'il y a des gens qui sont plus émotifs que d'autres.* »

Dans d'autres cas, les particularités des sites, comme le ravitaillement des carburants par pipeline, peuvent poser des problèmes au niveau de la gestion des risques en cas de crise, car il y a un délai de plusieurs heures ou jours pour stopper l'arrivée des produits si besoin est. Or, la gestion d'une crise se fait systématiquement dans l'urgence. Sans qu'il s'agisse de dysfonctionnements, une opposition demeure entre une gestion dans l'urgence et un arrêt de l'approvisionnement dont l'effet ne peut être que différé.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *L'approvisionnement de nos produits vient par pipeline, c'est pratique parce que par définition, il n'y a pas de risque de pollution, mais ce n'est pas très souple, parce qu'il faut à peu près une dizaine de jours pour que le produit arrive jusqu'à nous* ».

perception des risques par les services publics de secours en Indre et Loire », *D.E.A. de sociologie*, Tours,

Les industriels insistent surtout sur l'impossibilité de maîtriser totalement les risques malgré leurs efforts. En effet, au moment de la production industrielle, certaines variables échappent à un contrôle total, elles peuvent entraver le bon fonctionnement de la production. Les exploitants rationalisent au maximum la production de ces menaces au sein de leur établissement, puis ils les gèrent en veillant à prendre toutes les précautions afin de faire face aux caractéristiques de chaque risque. Cependant, ils constatent leur incapacité à mettre totalement en sécurité leurs sites, les menaces conservent une part d'imprévisibilité.

Les décideurs politiques locaux, en tant que responsables du bien-être et de la sécurité des habitants d'une commune, ont pour mission de connaître les risques présents sur leur territoire et d'être en mesure d'agir d'une manière ou d'une autre s'ils y sont confrontés. *« Quand un décideur est confronté à un risque nouveau ou en développement, parfois simplement à une évolution de la connaissance d'un risque déjà identifié, et doit faire des choix qui engagent sa responsabilité, il a recours à des experts. Il peut utiliser les capacités d'expertise de la structure qu'il dirige, ou s'adresser à une expertise externe. »*²⁸⁰ Pour faire face aux risques, différents plans de prévention existent où les techniciens du risque tiennent un rôle prédéfini. Ce rôle est connu et chacun sait quelle place il doit tenir dans la chaîne des secours²⁸¹. La gestion des risques inclut l'évacuation du public, son hébergement, la surveillance des habitations et l'évolution de l'accident. Des structures existent pour prévenir et gérer les risques au mieux. Cette gestion prend en compte le fait que les habitants ne seront pas tous impliqués gravement. Pour mener à bien leur mission les décideurs politiques doivent trouver leur place dans la structure de gestion des risques et exécuter leur mission de responsables dans un processus de rationalisation scientifique et explicable des risques.

Peu de décideurs politiques donnent leur point de vue sur la nature des risques présents dans leur commune, ce sont seulement ceux de Saint Pierre des Corps ou des alentours. Ils ne nient pas, au contraire ils les connaissent et les expriment sans tabou, mais suivant un vocabulaire vulgarisé et non technicien. Pour désigner le risque de Primagaz, ils parlent d'explosion et non de B.L.E.V.E. Pour les dépôts pétroliers, ils évoquent un incendie, accompagné d'une explosion et non un boil over. Ces décideurs mettent en avant leur rôle en cas de sinistre, c'est-à-dire l'évacuation des habitants, leur sauvegarde, la surveillance des biens et leur information. Cette vision, très fonctionnelle, est en lien avec le rôle qu'ils tiennent au quotidien.

Madame C., 50 ans, décideur local : *« Il faut regarder les choses avec pragmatisme, si toutefois le risque d'inondation était grand, il faudrait d'abord évacuer les habitants. C'est la priorité. Ce ne serait pas sérieux*

septembre 2001. Voir le chapitre 3 (p. 58-105).

²⁸⁰ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 140 et 141.

²⁸¹ BERNIER S., « Risques subis ou risques gérés. La perception des risques par les services publics de secours en Indre et Loire », *D.E.A. de sociologie*, Tours, septembre 2001. Voir le chapitre qui porte sur la division du travail et la spécialisation des tâches des techniciens du risque, qui travaillent au sein des municipalités.

de laisser courir un risque aux populations même si, la digue ne se rompt pas, parce que si la menace existe et qu'on arrive à s'en protéger, on dira ouf ! »

La connaissance globale des risques par les décideurs locaux laisse entrevoir une certaine crainte à l'égard des entreprises car ils essayent de connaître et de comprendre leur fonctionnement ainsi que les enjeux des risques générés, ils n'en maîtrisent pas pour autant la surveillance et la gestion. Ces décideurs ont conscience que les impacts pourraient être importants en cas d'accident, mais ils se déchargent aussi dans une certaine mesure sur les « spécialistes » qui eux, doivent les connaître et savoir les maîtriser. De même leurs connaissances des risques dépendent aussi de la perception qu'ils ont des entreprises selon qu'elles soient classées Seveso ou seulement installations classées. Cette perception reste une vision théorique qui surplombe les événements, une vision globale qui inclut peu les conséquences pratiques et donc contrôle peu ce qui pourrait se produire.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : *« Toutes les entreprises Seveso ont eu droit à la peur d'exploser comme Toulouse. Alors que nous, les deux grosses entreprises Seveso, Primagaz ou les pétroliers, ce n'est pas du tout les mêmes produits, donc ça n'aura pas les mêmes incidences et ce ne sera pas la même chose. »*

L'accident d'A.Z.F. en septembre 2001 à Toulouse a propagé un sentiment de peur, chez les habitants et les décideurs locaux, du à la possibilité qu'un accident similaire se produise à Saint Pierre des Corps, qui cumule plusieurs entreprises classées Seveso seuil haut et seuil bas, des I.C.P.E.²⁸², et de nombreuses entreprises artisanales. Leur crainte²⁸³, sur le moment, s'est reportée sur Primagaz essentiellement. Pourtant, objectivement parlant, cette entreprise est très surveillée réglementairement puis, elle ne produit pas d'engrais, comme à A.Z.F. En revanche, l'entreprise familiale T., implantée dans une des zones industrielles, produit des engrais de même type qu'à A.Z.F. et comporte des risques aussi. Les décideurs n'ont aucun intérêt à parler d'autres risques présents sur leur commune en dehors de ceux qui sont déjà stigmatisés et délimités par des cadres réglementaires, par crainte d'accroître ou de créer une inquiétude auprès de leurs administrés.

Certains décideurs, ceux des communes avoisinantes mais pas ceux de la commune concernée, vont jusqu'à penser que les risques industriels de Saint Pierre des Corps constituent de quoi faire une catastrophe par la réaction des différents produits situés à proximité. Cela peut prendre la forme d'une explosion, d'un incendie ou d'un nuage toxique mais cela peut aller jusqu'à une explosion par adjonction de gaz (Primagaz), d'essence (les deux gros dépôts pétroliers classés Seveso et un troisième plus petit qui n'est pas classé), de produits chimiques

²⁸² I.C.P.E. : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

²⁸³ Nous pouvons faire un renvoi à l'une des émissions télévisées qui a mis à jour les craintes essentielles entourant les sites industriels à risque en France en ce début de XXI^{ème} siècle. Dans « les sites à risque. Dangers et Ile-de-France et Centre », *Les dossiers de France 3*, présentés par E. Jeanjean le 01/07/2002 amorce le débat en début d'émission en lançant « depuis le drame de Toulouse en septembre, nous posons les questions : et s'il y avait d'autres Toulouse en France ? Que fait l'État ? Que font les municipalités ? Les industriels respectent-ils les règles ? Le public est-il suffisamment informé des risques ? » L'intérêt est de mettre à jour les dysfonctionnements.

(de la gare de triage), d'engrais (T.) si les conditions climatiques sont défavorables et si l'envergure du phénomène est très importante.

Monsieur C., 56 ans, décideur local : « *Les risques industriels sont perçus comme un petit volcan [petite réaction ou énorme explosion.]* »

Selon eux, la prise de conscience de la présence et de la réalité des risques industriels comme leur gestion opérationnelle par les techniciens du risque favorise l'accomplissement de leurs missions dans l'urgence de chacun et ne doit pas empêcher de prendre conscience de l'impossibilité d'atteindre le risque zéro. Il diffère cependant de la vision manichéenne où l'on tendrait à vouloir rejeter purement et simplement toute industrie des milieux urbains. Or, ce n'est pas parce qu'il n'y aura plus d'entreprise à risque sur une commune en les délocalisant que le risque n'existera plus. Accueillir des sites à risque revient à devoir apprendre à connaître ces risques et à les gérer au mieux. Cela exige aussi la compétence des personnes spécialistes qui s'en occupent régulièrement comme en cas de crise.

Madame C., 50 ans, décideur local : « *J'ai bien dit réduction du risque, et non pas du risque zéro, puisque ça n'existe pas. Là, je crois qu'il faut beaucoup le dire. Quand on a vu la rigidité des services de l'État, on s'est dit : « c'est pas possible ». C'est plus dans une démarche de précaution en amont.* »

À Saint Pierre des Corps, les risques sont relativement connus par les décideurs de même que les moyens mis à disposition pour protéger le sol communal. En revanche, dans le cas de sites industriels comme Synthron, l'entreprise reste entourée d'un flou, ce qui retire une bonne partie du pouvoir des décideurs locaux, concernés pourtant par les risques et comportements adoptés à l'intérieur de l'établissement. De même, concernant le C.N.P.E., les risques sont beaucoup moins connus et beaucoup moins exprimés par les décideurs avoisinant le site. Ces décideurs ne maîtrisent pas ou peu ce qui se passe sur leur sol communal en matière de risque, ils sont en partie « dépossédés » de cette connaissance et d'une potentielle maîtrise.

Monsieur S., 66 ans, décideur local : « *Des usines comme Synthron on ne savait pas ce qu'on y faisait, ce n'était pas connu des gens. C'était des produits chimiques, mais ça s'arrêtait là.* »

Madame M., 48 ans, décideur local : « *Je ne suis pas plus inquiète que ça, mais je sais qu'il y a quand même un risque. À la centrale, on nous dit bien que le risque zéro n'existe pas, ce n'est pas évident.* »

Les décideurs autour des sites de Synthron et du C.N.P.E. qui ont répondu laissent apparaître une connaissance moins importante des risques particuliers qu'ils accueillent sur leur commune. Ils admettent assez volontiers que par le passé les risques de l'entreprise s'inscrivaient dans des frontières assez floues, que tous les scénarios d'accidents n'avaient pas été envisagés et que la rationalisation des risques n'était pas très poussée. Cela ne semble pas leur poser plus d'inquiétude puisque pour eux : « *il n'existe pas de sécurité absolue* », ni de « *risque zéro* » et ce d'autant que lors de leur candidature à la mairie convoitée, ils avaient connaissance de l'existence de ces risques.

Les perceptions des risques de nos interviewés laissent découvrir que celles-ci sont fortement imprégnées de valeurs logiques scientifiques qui tendent à donner un sens aux menaces spécifiques en présence. Ces perceptions sont exprimées par des termes qui mettent à jour la proximité ou au contraire l'éloignement entretenu avec les risques et l'implication dans la gestion ou dans la prévention de ceux-ci. Les termes employés à l'égard des risques industriels et technologiques contiennent un sens particulier que les personnes ont intériorisé et qu'elles expriment quand elles y sont confrontées. Cette appropriation des risques est source d'intégration, pour les personnes interrogées, dans leurs rôles et dans l'accomplissement de leurs missions spécifiques. Pour comprendre la nature des risques, il faut aller plus loin et affiner cette analyse en abordant les choix politiques d'une époque, la situation socio-économique d'une société ainsi que les caractéristiques particulières et les conséquences attendues de ces menaces. En effet, *« l'augmentation de la puissance et de l'efficacité de l'innovation techno-scientifique provoque, et fait entrer en résonance avec elle-même, une dégradation sociale et politique qui fait des signes de fragilité des impulsions à l'approfondissement de la crise. Face à cette situation, la société civile tente de resocialiser le risque en s'invitant chez les experts pour dépasser leur vision rationnelle et calculatoire, déshumanisée du risque ; tenue à l'écart de la dimension économique et de la décision politique locale, elle peut jouer sur le facteur santé et sur le risque démographique pour affirmer de nouvelles exigences quant à l'avenir de la société locale. »*²⁸⁴ Pour M. Douglas²⁸⁵, tous les individus suivent un raisonnement logique même si cette rationalité suit des logiques scientifiques ou religieuses, dans le souci de protéger la cohérence d'une société contre d'autres logiques venant de l'extérieur. Dans notre société, les risques sont étudiés au regard de la science et ils sont révélateurs d'un positionnement politique et socio-économique particulier.

Ces éléments de compréhension par la science contribuent à valoriser une approche rationnelle basée sur la prévention et la gestion des risques suivant des moyens, des méthodes et des comportements de personnes formées, jugées les plus aptes à venir à bout des risques. Nous avons vu qu'une part d'imprévisibilité irréductible demeure, qu'une rationalité poussée à son maximum conduit à une division du travail très poussée et qu'une spécialisation très importante laisse apparaître des dysfonctionnements et des comportements que l'on peut qualifier d'inadaptés, résultant d'une routinisation des attitudes. La science n'explique pas tout et elle génère de nouveaux risques (bactériologiques, produits chimiques), laissant apparaître des inquiétudes et des inadéquations entre la confiance qui lui est accordée et les dérapages observés, que sont les erreurs humaines et les défaillances. La science se révèle incapable de fournir une réponse à toutes les situations de risques.

L'accident ou la catastrophe renouvelle les questionnements et l'ordre en place à l'intérieur de la société, redéfinissant les priorités accordées aux risques. *« Divers travaux ont*

²⁸⁴ BOCÉNO L., « Le risque nucléaire à La Hague », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 81.

²⁸⁵ DOUGLAS M., *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 1999 et DOUGLAS M., *De la Souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 1992.

*montré comme la vie se poursuivait pendant les épidémies, comment elle finissait par reprendre cours après les catastrophes, avec des redistributions de pouvoirs, des répartitions de richesses, l'avènement de nouvelles conceptions des relations sociales voire de la vie. »*²⁸⁶

Ceci met en évidence les opportunités de changement que le risque favorise lorsqu'il se concrétise. Ces opportunités peuvent se dégager, tant sur le plan social, politique qu'économique. Les situations de risque laissent apparaître la capacité de renouveler et de réajuster le positionnement ainsi que le regard que l'on peut porter sur ces situations. Se savoir exposé à des situations de risque permet de développer ou d'établir de nouvelles barrières de protection reposant sur l'association de personnes avec une mutualisation de moyens pour s'en prémunir, grâce aux assurances notamment. Voyons comment le public va s'approprier ces situations de risque, dans un contexte où il est protégé préventivement au quotidien.

Le discours des habitants résidant près d'un site Seveso ou nucléaire met à jour les perceptions qu'ils ont des risques situés à proximité de leur lieu de résidence. Nous avons vu qu'ils déléguaient de plus en plus aux services de l'État le soin de les prendre en charge face à un risque et qu'ils avaient de plus en plus recours aux assurances pour se sentir protégés. Est-ce que le public s'habitue vraiment à être pris en charge et à déléguer à d'autres personnes formées le soin de veiller à son bien-être ? On pourrait croire *a priori* que les habitants, par la proximité d'un site industriel ou nucléaire dans leur cadre de vie, sont plus sensibilisés que les autres à cette question de risques. L'analyse du questionnaire, passé auprès d'eux, va nous fournir des éléments de réponses sur leurs sujets de préoccupations et va nous permettre d'analyser s'ils sont véritablement intéressés ou non par ces risques.

III. Les habitants, des « profanes » désintéressés des risques

Les efforts de mutualisation autour de systèmes d'assurance ont permis de créer puis d'étendre une sorte de bouclier de protection contre des menaces qui viendraient s'imposer aux habitants. Parallèlement, l'essor de corps étatiques constitués comme les services de police ou d'incendie et de secours notamment, amènent les habitants à être dépossédés de leurs initiatives individuelles. Ils délèguent la responsabilité de leurs actes à ces corps institués et à ces organismes de mutualisation. Ces corps étatiques prennent en charge de plus en plus de situations à risque et ils développent un sentiment de protection croissante à l'égard des habitants. Le public est de plus en plus désapproprié des situations de menaces et de leurs aspects concrets et réels. Il est en partie exclu de leur maîtrise et de leur compréhension.

²⁸⁶ DAUPHINÉ A., *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, Armand Colin, 2001, réédition de 2004, p. 364.

On interroge le rapport à la sécurité et à la responsabilité lorsque l'on provoque un accident ou lorsqu'on est impliqué dans une crise. On questionne la confiance que les habitants accordent aux systèmes d'assurance et l'interdépendance des services de l'État à prendre en charge ces risques. Autrement dit, à travers les perceptions de risques, le rapport à la technologie est abordé ainsi que la confiance que les habitants accordent aux techniques et aux personnes qui ont pour mission de les maîtriser. On questionne les perceptions des risques afin de comprendre quelle proximité le public entretient avec le risque et comment il exprime le besoin ou non de s'en protéger, en recourant aux assurances et aux services de l'État pour les prendre en charge. Qu'en est-il concrètement sur le terrain ? En interrogeant nos trois terrains locaux, nous allons étudier comment résidant près d'un site classé Seveso ou nucléaire, les habitants du canton de Château-Renault, de Saint Pierre des Corps et autour du C.N.P.E. d'Avoine perçoivent les risques. On interroge leurs perceptions des risques qui les entourent ainsi que les intérêts qu'ils ont ou non à les connaître et à en penser les conséquences sur eux comme sur leur entourage.

1. Des perceptions de risques conjoncturelles, liées au lieu d'habitat et demeurant superficielles

Pour comprendre comment les habitants s'approprient ou se trouvent désappropriés de certaines situations de risques, il importe de confronter leurs perceptions sur un terrain spécifique. Nous avons interrogé ceux qui sont les plus exposés par leur proximité géographique, si tant est qu'ils se sentent concernés par ces risques. Il s'agit d'établir si leur perception est liée à leur lieu d'habitat et si cela correspond à une réalité particulière de risques. Préalablement, il importe de séparer ce qui peut constituer l'objet d'une crainte pour eux et leurs proches et ce qui peut constituer une crainte à un niveau plus global impliquant le collectif. *« Le vocable de sentiment d'insécurité recouvre un ensemble hétérogène de peurs et de préoccupations : peurs pour soi-même ou pour ses proches, liées aux représentations que l'on se fait des risques, mais aussi préoccupations sociales (peur pour son quartier, sa ville, sa région ou son pays), qui débouchent sur des choix politiques, et qui ne sont pas nécessairement le reflet des craintes personnelles. Nous réserverons le terme de sentiment d'insécurité aux peurs pour soi-même et pour ses proches, et nous traiterons à part des préoccupations sociales et des attentes des citoyens. »*²⁸⁷

Le questionnaire que nous avons fait passer auprès des habitants résidant près d'un site classé Seveso de Saint Pierre des Corps et de Château-Renault ou nucléaire près d'Avoine, fait apparaître des éléments de réponses quant aux sujets de préoccupations de ces derniers à l'égard des situations de risque en général puis plus ciblés sur les risques industriels ensuite.

²⁸⁷ GRÉMY J.-P., « Insécurité et délinquance », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 143 et 144.

L'analyse des données de ce questionnaire montre un décalage entre le discours exprimé par les habitants et leur regard sur la perception des risques. D'une manière générale, il ressort que les risques technologiques ne sont pas le sujet de préoccupation principal des habitants. D'autres études effectuées présentent le même constat. Par exemple, dans une étude réalisée sur « la perception des situations à risques par les Français »²⁸⁸ menée par l'I.R.S.N. en 2004, le chômage apparaît comme le sujet le plus préoccupant pour 37% des personnes questionnées, l'insécurité pour 30%, enfin la misère et l'exclusion pour 28%. Lors de la même étude réalisée en 1998, les questions de chômage, d'insécurité, de violence, de misère et d'exclusion arrivaient en première position avec 25% des réponses, puis les dégradations de l'environnement, arrivaient en seconde position avec 20% des réponses. De 1995 à 2000, on peut noter une constance quant à l'inquiétude vis-à-vis de la qualité de l'eau, une crainte croissante à l'égard de l'air et aussi une légère augmentation de l'importance portée aux accidents impliquant des victimes²⁸⁹. Sur notre terrain, en fin 2001, début 2002 les risques les plus craints sont ceux qui agissent sur le long terme et ceux qui impliquent des conséquences durables, les risques globaux et qui impliquent les générations à venir.

D'un point de vue global à Saint Pierre des Corps, quatre craintes sont citées par ordre décroissant : les accidents de la route, la délinquance et la drogue, les risques naturels et enfin les risques industriels.

Ce sont surtout des hommes vivant en couple, jeunes, étudiants et diplômés type bac +2 ou ayant un bac pro qui craignent à hauteur de 25% majoritairement les accidents de la route. Cela provient du fait qu'il s'agit de personnes ayant acquis la perspective de mobilité professionnelle ou utilisant régulièrement leur automobile. Enfin, la pression mise depuis une dizaine d'années sur la sécurité routière a sensibilisé l'opinion publique.

Les hommes de 26 à 45 ans, vivant en couple avec ou sans enfants et ouvriers, ainsi que les femmes de 36 à 55 ans ouvrières et vivant en couple, ayant un certificat d'étude ou juste suivi un cursus primaire, se méfient surtout de la délinquance et de la drogue à hauteur de 22%. Il s'agit ici essentiellement de personnes qui craignent pour le bien-être et la santé de leurs enfants. Leur perception est orientée par la vision de délinquance à proximité de leur domicile ou de l'école. La proximité des cités H.L.M. et de la mauvaise réputation de Saint Pierre des Corps en matière de drogue ou de délinquance participe considérablement à entretenir cette méfiance.

20% craignent les risques naturels, il s'agit surtout des femmes jeunes, très diplômées (bac +4), cadres ou des retraitées qui ont été employées auparavant ou qui détiennent un

²⁸⁸ « La perception des situations à risques par les Français », Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, avril 2004, p. 3.

²⁸⁹ DOBRÉ M., CARAIRE C., *La Sensibilité écologique des français à travers l'opinion publique*, Paris, I.F.E.N., 2000.

certificat d'étude. Les inondations²⁹⁰ sont des phénomènes très médiatisés et qui ont sensibilisé l'opinion publique ces dernières années. De plus, les habitants en entendent parler assez régulièrement tous les ans et ils savent qu'ils résident sur un territoire potentiellement inondable. Les effets des dégâts des eaux sur les habitats peuvent paraître extraordinaires, surtout lorsque les occupants doivent chercher refuge ailleurs, et qu'ils perdent parfois définitivement leur lieu de vie. L'imprévisibilité de tels événements est assez importante.

Enfin, les risques industriels sont cités par 15% de personnes qui sont essentiellement des hommes de 46 à 65 ans vivant en couple et exerçant des professions intermédiaires, ayant des formations professionnelles type C.A.P. et B.E.P. Il s'agit de personnes exerçant une activité professionnelle dans la commune. Ils sont familiarisés aux risques industriels spécifiques de la commune par leur métier et par l'apprentissage des connaissances spécifiques du territoire issus de leur implantation depuis des années.

Dans l'ensemble les habitants de Saint Pierre des Corps sont sensibles aux accidents de la route. Cela provient de la politique menée sur la sécurité routière et qui est toujours maintenue. De plus, ils expriment une sensibilité aux risques de délinquance et à la drogue, qui est induite en partie par l'image de banlieue. *« « Tolérance zéro », déclarations choc et répression, la rhétorique de l'insécurité scande depuis de nombreuses années les échéances électorales. Ces discours se sont accompagnés de la mise en œuvre de mesures concrètes : vidéosurveillance, développement des polices municipales, installation d'instances locales pour sanctionner les auteurs de délits. Mais ces mesures destinées à répondre aux inquiétudes des citoyens n'ont pas vraiment freiné l'inflation des discours sécuritaires... »*²⁹¹ Enfin être exposé à un risque naturel d'inondation ou à un risque industriel est quelque chose de spécifique à la commune. *« Majoritairement les Français (six personnes sur dix) ne pensent pas être exposés, là où ils habitent, à des risques naturels et ce de manière assez homogène, quelles que soient leurs caractéristiques (âge, sexe, diplôme, profession, revenu). Parmi les risques possibles, les français se sentent surtout, exposés aux tempêtes et aux inondations. »*²⁹² Les habitants sont relativement au courant de la présence de ces risques. En effet, des inondations se sont déjà produites par le passé, des crues centennales au XIX^{ème} siècle et des remontées de nappes régulièrement chaque année. Ensuite, certains sites industriels sont très visibles depuis les voies de communication et dégagent des odeurs de gaz ou de solvants assez faciles à repérer. Ces risques sont connus parce que les habitants en ont entendu parler par leurs parents et certains de leurs aïeux, déjà présents sur la commune à l'époque des inondations ou lors de l'implantation des sites industriels. Les habitants, par leurs relations de parenté, de voisinage ou par leurs

²⁹⁰ En 2000, ce sont les inondations en Bretagne, en 2001, celles de la Somme, puis en 2002 et 2003 ce sont celles du Gard qui défrayent la chronique.

²⁹¹ MOUHANNA C., « Police municipale : la surenchère sécuritaire », *Sciences humaines*, hors-série n° 50, septembre 2005, p. 1.

²⁹² ROY A., « La perception sociale des risques naturels », *Les données de l'environnement*, Paris, I.F.E.N., n° 99, janvier 2005.

relations professionnelles, échangent à propos de ces risques et ils en discutent assez ouvertement lors de discussions ponctuelles.

À Auzouer en Touraine, ce sont plutôt les accidents de la route et les pollutions chimiques qui ressortent comme sujets de crainte. 29% des personnes, qui craignent les accidents de la route, sont des hommes de moins de 25 ans encore étudiants en bac pro ou bac +2 et des hommes de plus de 66 ans vivant en couple, retraités. 16% des personnes craignent des pollutions chimiques, il s'agit plutôt de femmes adultes de 26 à 35 ans et de 46 ans et plus, vivant en couple avec des enfants, tous types de diplômés et de professions (C.A.P. à bac +4 et plus) confondus. Les accidents de la route renvoient de nouveau à la pression mise sur la sécurité routière et au fait d'être en milieu semi-rural où les déplacements sur la route sont importants. Notre terrain est spécifique par la connaissance du risque industriel chimique lié à l'entreprise S. et aux pollutions récurrentes que celle-ci produit. Les habitants, dépossédés d'une influence possible sur cette entreprise, instrumentalisent les associations environnementales pour faire entendre leur volonté de se sentir en sécurité. Sensibilisés aux risques de cette entreprise, les militants environnementaux sont plus nombreux. Ceux-ci s'inquiètent de la santé des habitants, comme celle de l'environnement.

Dans une étude quantitative, portant sur la corrélation de la sensibilité du public avec une proportion à voter écologiste, D. Boy et P. Bonnetain font l'hypothèse, vérifiée sur leur terrain, que « *la fréquence des accidents industriels dans un département alerte l'électeur sur le risque industriel local et l'incite à manifester son inquiétude par un vote en faveur des partis qui se présentent comme les défenseurs de l'environnement.* »²⁹³ Sur notre terrain, la présence des mouvements environnementaux est surtout marquée autour de S. Cette présence constitue un véritable relais à l'impossibilité politique de faire pression sur ces industriels qui ne sont pas toujours scrupuleux en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

On part de l'hypothèse que les habitants d'une commune, accueillant des entreprises classées à risques, résident à proximité de menaces auxquelles ils vont être amenés à réfléchir à un moment donné de leur existence. On soulève également l'hypothèse qu'ils ne vont pas y être sensibles de la même manière suivant que ces menaces soient d'origine industrielle ou nucléaire. Selon le lieu d'habitat et le passé historique de la commune, les habitants peuvent être sensibles différemment aux risques, à leurs possibilités de concrétisation et aussi à l'impact que des accidents peuvent avoir sur leur santé comme sur l'environnement. Les habitants peuvent avoir été confrontés à des accidents et avoir été sensibilisés différemment aux situations de risque. Des variables ont été retenues comme facteurs explicatifs : l'âge, le niveau d'étude et les orientations de filières, enfin la variable de sexe et la situation familiale. La variable de l'âge peut expliquer la sensibilisation croissante portée aux conséquences des pollutions et des détériorations de l'environnement. Les mesures de développement durable

²⁹³ BOY D., BONNETAIN P., « Électorat écologiste et risque industriel », *Revue française de science politique*, volume 45, n° 3, 1995, p. 459 et 460.

prennent de l'ampleur de manière irrégulière depuis les années 1980 avec les accidents et la prise en compte croissante de l'environnement comme nous l'avons vu et depuis les années 2000 cet intérêt se traduit par une application plus importante du tri des déchets notamment. L'expérience de l'âge oriente les comportements vers plus de prise en compte de l'environnement. Le niveau d'étude et le choix des filières peuvent influencer sur la proximité entretenue avec le risque, physiquement pour les ouvriers et certains employés et plus en termes de responsabilité engagée moralement pour des cadres et des dirigeants. Enfin, les variables de sexe et de situation familiale sont sollicitées pour comprendre si une sensibilité à l'environnement et aux conditions de vie des générations futures peut être plus marquée *a priori* par les femmes et par les personnes ayant des enfants. Ces différentes personnes sont les plus sensibles à ces questions parce qu'elles s'inscrivent dans un contexte où l'environnement devient un critère recherché en terme de qualité de vie. De plus, elles sont assez jeunes, bénéficiant d'une sensibilisation au développement durable, elles acquièrent une éducation à l'environnement ne serait-ce que par le tri des déchets et elles ont choisi de venir s'installer sur un territoire excentré de l'agglomération urbaine. Les études qu'elles ont suivies ainsi que leurs choix de filières leur procurent la volonté de choisir un espace de vie et une qualité de vie qui leur conviennent. Leur lieu de résidence, s'éloignant des centres urbains et se rapprochant de la ruralité, laisse apercevoir un choix de mode de vie plus calme, recherché pour justement un meilleur cadre de vie, au quotidien, pour elles comme pour leurs enfants, que ce soit en terme de bruits, de pollutions urbaines, de stress, etc.

À Auzouer en Touraine comme à Saint Pierre des Corps, quand ils sont connus, les risques industriels ne sont pas niés. Ils font l'objet de méfiance et de dénonciation surtout lorsqu'un accident comme l'incendie de Synthron leur rappelle une possible concrétisation.

Enfin, à Avoine, ce sont les accidents de la route qui sont les plus craints, à raison de 27% de réponses, surtout de la part des jeunes hommes étudiants et diplômés et d'agriculteurs retraités.

16% des femmes adultes, ayant entre 36 et 65 ans vivant en couple et ayant essentiellement des emplois d'ouvrières, d'employées ou de professions intermédiaires déclarent craindre des menaces de guerre et de terrorisme. Ces deux craintes reprennent ce qui apparaît dans les votes ruraux lors des périodes électorales, où les personnes se sentent en insécurité et plus exposées qu'ailleurs à ces risques alors que cela constitue un décalage important avec ce qui se produit dans la réalité. En revanche, le risque lié à l'activité nucléaire est très peu abordé comme une menace potentielle et cela est caractéristique des sites nucléaires. F. Zonabend avait perçu la même chose autour du site nucléaire de la Hague. « *Ce qui m'a paru remarquable, et qu'il convient d'expliquer, c'est qu'ici personne ne veut croire à la réalité de ce risque technologique majeur. Dès lors il fallait essayer de cerner les processus mentaux, les subtilités langagières ou les stratégies verbales qui permettent, tant aux riverains qu'aux travailleurs, d'évoquer les catastrophes nucléaires tout en niant qu'elles ne puissent*

jamais survenir auprès d'eux. »²⁹⁴ Les habitants, les salariés du C.N.P.E. et les maires des communes entourant l'activité nucléaire entretiennent tous un rapport particulier avec ce type de risques. Les subtilités sont plus faciles à obtenir et à saisir dans un entretien semi-directif que dans un questionnaire où on laisse peu de place aux avis libres et aux réponses données à demi-mots. Le questionnaire distribué aux habitants aura permis de laisser apparaître cette limite mais aussi d'homogénéiser le mode de questionnement avec les autres habitants et recueillir un plus grand nombre de réponses.

Les discours exprimés sur les risques nucléaires laissent apercevoir comme première crainte les accidents de la route plutôt que les risques induits par le secteur nucléaire. Le risque nucléaire demeure peu abordé spontanément. *« Aujourd'hui, les choses ont changé. Les jeunes qui entrent à l'usine savent à quoi s'en tenir sur les risques auxquels ils vont être exposés, mais tous chassent leur anxiété par le même refrain : « c'est moins risqué que de prendre sa voiture tous les matins. »* »²⁹⁵ Le secteur nucléaire échappant parfois à l'impression de maîtrise, les habitants préfèrent focaliser leur attention sur des risques qu'ils voient et qui font sens pour eux.

Tous sites confondus, les habitants montrent une perception commune en matière de risques quand il s'agit des risques sur la route. Cette perception est liée à la pression collective mise sur la sécurité routière. Ils sont sensibilisés aux risques d'accidents de la route par les discours des politiques publiques et des associations de victimes qui mettent la pression sur les comportements sécuritaires des conducteurs. La perception de l'insécurité résulte d'une sensibilisation avec la crise économique (chômage, etc.), le sentiment d'insécurité dans les banlieues²⁹⁶ et la crainte conjoncturelle du terrorisme induite par le souvenir encore proche des événements du 11 septembre 2001. Enfin les risques naturels et industriels spécifiques aux communes sont connus et craints à Auzouer en Touraine et à Saint Pierre des Corps et peu à Avoine²⁹⁷.

On retrouve des perceptions urbaines et rurales mais les différences enregistrées suivent ce que l'on peut observer sur une échelle plus grande, comme le sentiment d'insécurité en milieu rural lors des campagnes électorales. *« L'évaluation des politiques menées, tout comme les analyses complexes, ou l'écoute en profondeur des populations concernées, et plus généralement toute controverse, sont évacuées au profit du discours sur la « réalité de la délinquance et de la victime ». Cela débouche sur un effet pervers, car les citoyens, exclus du débat, en sont réduits à se réintroduire dans le jeu politique en instrumentalisant à leur tour la*

²⁹⁴ ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 177.

²⁹⁵ ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 147.

²⁹⁶ Le sentiment d'insécurité dans les banlieues inclut les perceptions d'actes de délinquance, les courses poursuites en voiture dans les banlieues ou encore les accidents de voiture sur les grands axes routiers dans les grandes périphéries de l'agglomération tourangelle.

²⁹⁷ DÉNÉCHEAU É., *Approche socio-historique du risque d'inondation Bec d'Allier Neuvy-sur-Loire*, Plan Loire Grandeur Nature, Étude Minéa, 2002.

*question sécuritaire, pour faire passer leurs revendications, accentuant davantage les mécanismes décrits. »*²⁹⁸

D'après une étude de l'I.F.E.N.²⁹⁹ menée à l'échelle nationale auprès des Français, en 1997, près d'une personne sur deux « *s'estime personnellement mise en danger (elle-même ou ses proches) par le transport de matières dangereuses, les centrales nucléaires et les déchets chimiques, deux sur cinq par les installations chimiques et les déchets radioactifs. Les Français font peu confiance aux autorités dans ces domaines (entre un quart et un tiers de réponses positives en 1997 et 1998).* »

Ce constat est à nuancer sur notre terrain parce que quelques années ont passé, ce qui a réorienté les sensibilités des personnes en matière d'environnement, et aussi parce que des spécificités locales viennent affiner le constat général. D'abord, les habitants ont été interrogés de manière générale sur les risques sans cibler sur les risques industriels, dans le but de connaître leurs préoccupations, puis les risques industriels ou nucléaires ont été précisé afin de recueillir leurs perceptions sur ces risques plus spécifiques.

Au niveau des risques industriels, à Saint Pierre des Corps, 82,5% des habitants perçoivent des risques et 66% d'entre eux sont capables d'identifier le risque lié au « gaz » de Primagaz, 9% l'essence et 5% les engrais. Ils connaissent les risques liés à l'industrie de Primagaz mais c'est très loin de recouvrir toute la réalité des risques. À Auzouer en Touraine, 76,5% des personnes identifient un risque induit par la présence de la chimie. Pour 65% d'entre eux, les produits en eux-mêmes comportent des menaces et pour 6% c'est la présence de chlore. À Avoine, 60% des personnes identifient un risque mais celui-ci est mal défini. Il est très peu nommé, cela se limite à des propos vagues et diffus plutôt que comme un risque identifié d'origine nucléaire ou lié à lui.

Tous risques industriels ou nucléaires confondus, 85% des hommes déclarent que des risques existent. Ils peuvent davantage les définir que les femmes et ils sont plus nombreux à penser qu'ils représentent un danger potentiel d'incendie, d'explosion, de pollution (chimique...) ou encore d'inondation. 30% d'entre eux craignent surtout pour leur santé personnelle, 28% se soucient de l'écologie et de la portée sur l'environnement et 20,5% craignent pour leur santé et celle de leur entourage.

65% des femmes pensent qu'une menace existe. Elles sont moins nombreuses que les hommes à aller dans ce sens, mais elles ne sont que 19% à exprimer qu'il n'y a pas de risque, enfin 16% ne se prononcent pas. Lorsqu'elles pensent que des risques existent, les femmes craignent surtout des inondations et des détériorations de l'environnement ou ne définissent pas ce risque. Il reste diffus ou confus. Elles craignent surtout pour leur santé (et celle de leurs proches) et pour l'environnement.

²⁹⁸ MOUHANNA C., « Police municipale : la surenchère sécuritaire », *Sciences humaines*, Hors-série n° 50, septembre 2005, p. 4.

²⁹⁹ DOBRÉ M., CARAIRE C., *La Sensibilité écologique des français à travers l'opinion publique*, Paris, I.F.E.N., 2000.

Les habitants de Saint Pierre des Corps semblent les plus informés des risques présents sur leur territoire. En effet 82,5% des personnes déclarent connaître des risques industriels. Ce chiffre est à affiner pour plus de précision sur les risques. En effet, 47% citent le risque de gaz, 6% celui de l'essence et 3% celui des engrais.

44% des personnes craignent une explosion. Il s'agit de femmes vivant en couple avec des enfants, ayant entre 36 et 45 ans et qui sont peu diplômées (C.A.P., B.E.P. ou B.E.P.C.) 21% craignent un risque d'incendie. Ce sont également plutôt des femmes ayant entre 36 et 55 ans, en couple avec des enfants, peu diplômées (C.A.P., B.E.P. ou B.E.P.C.) ou ayant un bac. Ces craintes expriment cependant une connaissance superficielle. Peu d'entre eux connaissent T. et aucun n'est capable de citer tous les sites Seveso présents sur leur commune. L'attention est focalisée sur l'entreprise Primagaz, visible de la route départementale très fréquentée et de laquelle une odeur très caractéristique de gaz et de solvants est perçue. Les risques cités renvoient essentiellement à ce site.

Les conséquences les plus redoutées sont l'atteinte aux biens matériels (tels que l'habitat ou la voiture) puis à la santé de l'entourage. À Saint Pierre des Corps, la crainte d'exposer ses biens et ses proches est plus ressentie que dans les autres localités. La proximité temporelle de l'explosion d'A.Z.F. a cristallisé l'attention sur Primagaz qui est l'établissement industriel le plus connu à Saint Pierre des Corps.

À Auzouer en Touraine, 76,5% des personnes déclarent qu'un risque est présent et qu'il est lié à la chimie. La connaissance des risques est ciblée autour de S. Cette entreprise est stigmatisée, les habitants la voient, ils la sentent et ils en parlent mais ils ont peu de prise sur elle. Les réponses obtenues précisent les connaissances des habitants face aux risques en présence. Pour 38% des personnes il faut craindre un risque de pollution chimique et pour 27% d'autres personnes, c'est plutôt une explosion. 38% des personnes craignent avant tout des conséquences pour leur santé et 29,5% des atteintes à l'environnement.

Concernant les pollutions chimiques, ce sont plutôt des femmes, âgées de 26 à 35 ans ou de 46 à 55 ans, vivant en couple, peu diplômées type C.A.P., B.E.P. ou B.E.P.C. ou au contraire très diplômées, type bac +2 et au-delà qui les citent.

Le risque est perçu et se rappelle au bon souvenir des habitants au quotidien mais au-delà de cela, le cadre de vie est agréable, les habitants apprécient leur lieu de résidence. Le risque est d'autant laissé de côté que règne un sentiment de ne pas avoir de prise sur lui. Conformément à une tendance plus générale³⁰⁰ d'inquiétude nationale quant à la qualité de l'air et de l'eau, les habitants d'Auzouer en Touraine marquent bien des inquiétudes vis-à-vis de la pollution industrielle générée par la proximité de S.

³⁰⁰ DOBRÉ M., CARAIRE C., *La Sensibilité écologique des français à travers l'opinion publique*, Paris, I.F.E.N., 2000. « 70% à 80% des Français se disent très préoccupés par les atteintes à l'air et à l'eau. »

À Avoine, le risque est perçu par 58% des personnes, qui ont répondu au questionnaire. Ce risque est peu nommé et il s'inscrit dans des limites floues. Pourtant, on sait qu'il s'agit du nucléaire car à travers la question des potentielles conséquences à attendre de ces risques, 34% des personnes déclarent craindre des irradiations, 17% une explosion et 14% une détérioration de l'environnement. Comme souvent quand il s'agit de nucléaire³⁰¹, les personnes ne déclarent pas craindre des conséquences pour elles, pour leur entourage ou pour leurs biens, le risque est occulté et en grande partie, dénié.

Les personnes, qui donnent leur avis concernant les possibilités d'irradiation, sont plutôt des hommes assez âgés, ayant 56 ans et plus, vivant seuls et ayant obtenu un certificat d'étude. Les explosions sont plutôt sources de crainte pour des femmes plus âgées (plus de 66 ans), qui vivent en couple et qui ont eu un certificat d'étude. Enfin, les détériorations de l'environnement sont plutôt redoutées par des hommes seuls de moins de 25 ans, diplômés type bac +2, ou des adultes de 36 à 45 ans bacheliers ou encore des hommes de plus de 66 ans vivant en couple, détenteurs d'un certificat d'étude. Ces personnes sont minoritaires dans la perception des risques nucléaires. L'attitude la plus fréquente est de nier ou d'occulter la proximité et la possibilité des risques nucléaires. *« Tous reconnaissent, de la même façon abrupte, quand on pose des questions sur les nuisances apportées par l'usine ou sur les craintes qu'elle suscite : « on ne peut pas vouloir être dedans et cracher dans la soupe. » Critiquer le nucléaire revient donc à mettre en péril, pour soi et les siens, l'outil de travail. »*³⁰² On note peu de critiques à l'égard de la centrale. En effet elle constitue une source d'emplois importante et une manne financière conséquente pour être une source de vie dans les communes concernées. L'entreprise nucléaire est un mélange ambigu de fierté, empreint de risques, qui sont difficiles à nommer et à percevoir. Pour F. Zonabend, le site nucléaire est perçu comme une *« fierté certes, mais assortie de fatalisme. L'usine leur a été imposée, il n'y a pas eu de consultation publique ni de véritable débat démocratique. Comment s'opposer à des projets décidés ailleurs ? »*³⁰³ Face à l'entreprise nucléaire, les habitants n'ont pas eu l'impression de donner leur avis. En même temps, ceux du canton d'Avoine n'y étaient pas spécialement hostiles car ils percevaient l'attrait économique et professionnel pour eux, à défaut de connaître et de maîtriser le risque qu'ils côtoient au quotidien.

On constate une connaissance conjoncturelle des risques technologiques selon les trois communes. Les risques industriels sont souvent identifiés et plus facilement avoués que les risques nucléaires, peu formulés et moins nommés. Plus d'hommes ont connaissance de la présence des risques et ils craignent plus pour leur exposition personnelle que les femmes. Ces dernières, quand elles sont sensibles à ces questions, pensent plutôt à leur entourage et aux conséquences environnementales.

³⁰¹ ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989.

³⁰² ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 67.

³⁰³ ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 42.

Sur les trois terrains pris séparément, on enregistre à Saint Pierre des Corps une perception assez homogène des risques de la part des habitants. Ceux-ci craignent avant tout des pertes matérielles et ils craignent d'être exposés physiquement à un accident. Pour eux, la menace recouvre surtout la forme d'une explosion car ils connaissent certaines formes de concrétisation de risque, entourant ces sites. À Auzouer-en-Touraine, la recherche de la qualité du cadre de vie de l'habitat prime et dépasse la crainte du manque de maîtrise entourant l'entreprise S., notamment sur l'environnement. Ce sont plutôt des femmes qui expriment ces craintes. À Avoine, les personnes les plus âgées et les plus jeunes (moins de 25 ans), autrement dit les personnes qui n'ont plus personne à charge et pas encore, formulent davantage la possibilité de risques liés au nucléaire comme une irradiation ou une explosion. Elles demeurent peu nombreuses à formuler ces réponses. Les classes d'âge intermédiaires qui craignent davantage pour leurs enfants ou qui sont en âge d'en avoir, sont paradoxalement les moins présentes à formuler des inquiétudes à l'égard des risques nucléaires.

Quels que soient les habitants interrogés, tous ont une connaissance superficielle et sommaire des risques qui les environnent. On note des différences de perception suivant les intérêts et les enjeux des personnes. Cependant, dans l'ensemble ils ne maîtrisent pas ces phénomènes et ne s'y intéressent pas spontanément. Si un risque se concrétise, comme nous l'avons vu avec A.Z.F., les victimes et les habitants d'un point de vue plus général cherchent des causes à l'accident. L'erreur, le défaut, le dysfonctionnement doivent être détectés. Les victimes doivent être évacuées, prises en charge et secourues, et des dédommagements versés. Le collectif prend en charge le public profane qui n'adopte pas nécessairement les attitudes jugées adéquates.

2. Savoir « d'experts », savoir de « profanes »

Par « profanes » nous incluons les habitants qui ont peu de connaissances et qui sont peu intéressés et peu sensibilisés aux questions de risques. Certains militants environnementaux, se font les relais de sensibilisation et d'appropriation des risques pour les habitants. Ils cherchent à défendre la position de ce « public » en se donnant une image crédible auprès des « experts ». Par « experts » nous comprenons les industriels, les décideurs politiques, les techniciens et aussi certains militants, qui dénoncent le désintérêt et l'inertie des habitants et qui pensent pouvoir maîtriser les situations de risque.

Voyons comment le « public » est perçu par les autres interviewés qui participent directement ou indirectement à sa prise en charge des risques. Globalement, les habitants résidant près d'un site classé Seveso ou nucléaire, sont perçus comme des « masses passives », peu ou rarement intéressées et sensibilisées aux risques. Les habitants ne participent pas aux exercices mais ils ont changé d'attitude à l'égard des risques depuis quelques années. Ils sont passés d'un état de conscience de leur présence à un évitement, selon les décideurs politiques

locaux, ou alors ils ont des réactions disproportionnées, quand ils ont été exposés personnellement à un risque mais ils oublient vite. Dans l'ensemble, les comportements du public font l'objet de vives critiques.

L'analyse des questionnaires fait apparaître une connaissance plus importante des habitants à l'égard des risques spécifiques à Saint Pierre des Corps comme à Château-Renault et une connaissance beaucoup plus approximative quand il s'agit du nucléaire dans le Véron. À Saint Pierre des Corps et à Château-Renault, les réactions et les comportements des habitants sont liés aux accidents, tels qu'A.Z.F. et à cet état d'alerte plus ou moins maintenu en permanence. De plus, le risque est à peu près connu et localisé même si après les habitants demeurent passifs et indifférents lorsqu'on leur parle d'exercices.

En dehors des accidents, d'après les discours des militants environnementaux, les préoccupations quotidiennes des habitants portent sur d'autres priorités et ils préfèrent ne pas voir les risques. C'est le « *couvercle sur la poubelle* », c'est-à-dire que tant qu'aucun accident ne se concrétise, ils ne se préoccupent pas des risques. La perception des habitants est empreinte d'indifférence ou d'inconscience face à la question des déchets liés au nucléaire, notamment.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Il y aura toujours des gens qui s'en fichent. Je ne suis pas anti-nucléaire en soi, mais ce qui m'inquiète, c'est la production des déchets qu'on ne contrôle plus c'est-à-dire, tant que la poubelle ne déborde pas, eh ben, ça ne se voit pas. Et ça, je sais pas si les gens sont vraiment bien conscients de ce problème là. »*

Les habitants ne connaissent pas les risques. Ils sont pris dans un schéma d'auto-exclusion à l'égard des risques et ils font pour cela l'objet de critiques de la part des militants environnementaux. Ceux-ci abordent l'idée d'agir comme une « *vigilance citoyenne* » pour maintenir une surveillance avant une concrétisation de risques et pour informer le public. Cela revient à tenter de les familiariser aux situations de risque. Ce constat d'une désappropriation du public est maintenu par le fait qu'à aucun moment il n'y a apprentissage d'une attitude rationnelle et réfléchie. Les militants environnementaux veulent exposer les risques et apprendre aux habitants comment ne plus avoir peur. Ils tendent à relayer les attitudes de précaution que le public est censé avoir pour lui-même.

Monsieur I., 47 ans, association environnementale : *« Avant on disait il n'y a pas de risque, maintenant, on va dire, il n'y a pas de raison d'avoir peur, parce qu'on vous en a causé avant. Si c'est seulement une démarche pour démystifier. Je préfère qu'on puisse exercer une certaine vigilance citoyenne, aller voir comment ça se passe au niveau des précautions que l'entreprise va prendre. »*

Les militants dénoncent l'exclusion dont le public a fait l'objet. Ils cherchent à combler ou contourner cette absence de maîtrise, en allant chercher des informations et en travaillant la sensibilisation du public ensuite. Les militants environnementaux se positionnent comme un relais des habitants pour défendre les intérêts communs et collectifs dans une action de vigilance citoyenne. Cette vigilance s'exprime à la fois dans l'intérêt collectif des habitants et

aussi en réaction de méfiance de ce qui peut être dit ou fait par les « experts ». *« Mieux, un certain nombre de travaux indiquent que les sujets non experts ont tendance à se fier davantage à leur propre jugement qu'à celui des experts. Une telle attitude semble pouvoir s'expliquer par les propos parfois contradictoires des experts et des officiels à la suite d'une catastrophe. Cette perte de confiance des profanes envers les experts a des conséquences importantes sur leur adhésion aux programmes de prévention qui pourraient être élaborées par les premiers. »*³⁰⁴ Les militants environnementaux sont perçus comme des « profanes », qui cherchent à s'approprier le savoir des « experts », en développant la légitimation de ce point de vue. Ils se positionnent au croisement du public « profane » qui ne maîtrise pas les risques et des « experts » qui, eux au contraire, tendent à maîtriser ces possibles manifestations.

Les « experts », que constituent les industriels, les décideurs, les techniciens et certains militants environnementaux, dénoncent une certaine attitude déresponsabilisée de ces habitants. Cela tient au fait que ces « experts » ne voient les phénomènes de risque qu'à travers un regard fonctionnel, une perception rationnelle et scientifique. *« Le modèle technique, qui est caractéristique de la démarche des experts, se sert de méthodes quantitatives et probabilistes pour évaluer et comparer les risques généralement pris hors de leur contexte social et culturel. Le modèle libéral, n'est pas formellement probabiliste et prend sa source dans des contextes culturels et de groupe. Tandis que le public profane donne des images renvoyant aux conséquences négatives et aux concepts négatifs associés (danger, mort, destruction, peine, souffrance...), les experts produisent des images plutôt liées aux contraintes politiques et économiques de la construction du dépôt de déchets nucléaires. »*³⁰⁵ À ce « public » aux connaissances « profanes » s'oppose le regard « des experts ». Pour les industriels, les cas de risques mal connus et mal interprétés trouvent leur origine dans l'inertie des habitants. Ces derniers sont perçus comme baignant dans une relative indifférence à l'égard des risques.

Monsieur K., 50 ans, industriel : *« Un excès de confiance peut-être par rapport à ce qu'on est capable de faire. Donc les gens se posent logiquement des questions, mais les gens, ça va bien, quoi. »*

Certains industriels poursuivent en disant que le caractère non adapté des habitants dans leurs comportements quotidiens est lié à la banalisation de ces questions de risques ou à une perception décalée de la recherche de sécurité, de protection ou de prévention.

Monsieur N., 48 ans, industriel : *« Ce qui me fait peur, c'est que les gens vivent depuis un demi-siècle avec ça [les plaquettes d'informations] chez eux et on banalise l'affaire. Le jour où on aura besoin, je suppose qu'il y en a qui en ont chez eux [des comprimés d'iode] et je ne sais pas s'ils arriveront à les retrouver, déjà. Il y a des gens qui en prennent en préventif, mais une minorité. »*

De ce positionnement « d'expert », il apparaît une représentation très floue et pas toujours fondée ou réelle du « public ». En effet, ces industriels parlent des réactions du « public » mais ils ne le connaissent pas véritablement non plus. Ils dénoncent le fait que les

³⁰⁴ KOUABENAN D. R., *Explication naïve de l'accident et prévention*, Paris, P.U.F., 1999, p. 110.

³⁰⁵ KOUABENAN D. R., *Explication naïve de l'accident et prévention*, Paris, P.U.F., 1999, p. 108 et 109.

habitants sont habitués aux risques et qu'ils sont passifs parce qu'ils sentent qu'ils n'ont pas de prise sur ces phénomènes. Or, tant que le « public » ne voit pas le risque, il n'y pense pas. Il le perçoit seulement quand il travaille dans l'entreprise qui génère les risques car à ce moment le risque revêt un caractère concret et s'inscrit dans des frontières lisibles et définies, recouvrant une réalité précise, pour lui.

Monsieur N., 48 ans, industriel : *« Je pense que les gens travaillent donc dans le milieu, mais ils sont conscients qu'il ne faut pas faire n'importe quoi et... qu'il faut être vigilant. Maintenant on s'aperçoit qu'on a un peu relancé, on a resensibilisé les gens. »*

Au regard des « experts », le « public » est désintéressé et négligeant à l'égard des situations de risques. Il n'apparaît pas inquiet et semble accepter assez docilement la présence des entreprises à risque, sans le remettre en question, ni émettre de réaction.

Monsieur L., 65 ans, décideur local : *« Jusqu'ici, c'est tranquille, les gens ne se posent pas trop de questions, parce qu'on l'a vu pousser cette centrale et puis maintenant ça fait un certain nombre de dizaines d'années qu'elle est là, elle fait de mal à personne ».*

Madame M., 48 ans, décideur local : *« Les gens ne semblent pas inquiets. Je vous dis, les pastilles ne sont pas trop retirées, donc ça prouve bien qu'il n'y a pas trop d'inquiétude ».*

Le point de vue « d'experts » de certains décideurs locaux est à relativiser. En effet concernant le nucléaire, les décideurs politiques perçoivent le « public » comme étant « irrationnel » et ne percevant pas nécessairement le risque, mais ils sont eux-mêmes dans le flou. Ils subodorent et n'ont aucune certitude, parce qu'ils ne sont pas non plus très formés aux risques nucléaires notamment et qu'ils ne savent pas non plus comment en parler, ni comment le définir. En revanche, ils perçoivent les réactions de leurs habitants comme étant passifs et indifférents à l'égard du risque nucléaire. Ce propos reste, cependant, à nuancer car on note un certain fatalisme dans l'attitude des habitants et ce pour deux raisons essentielles : l'habitude et le manque de maîtrise sur ces entreprises. Un décideur et un technicien du risque se rendent compte du peu de latitude qu'ont les habitants face aux risques. Ils avancent l'idée de prix à payer un jour pour avoir eu un confort de vie sans s'être préoccupé des conséquences de ces choix de vie comme le fait de vivre près du C.N.P.E.

Monsieur L., 65 ans, décideur local : *« C'est un peu l'habitude vivre avec et il arrive un moment où on n'est plus inquiet... on est un peu fataliste. Si quelque chose doit arriver, ça arrivera. »*

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Peut-être que les gens considèrent qu'ils pourraient être punis ou payer le prix de leur confort de vivre pas trop loin. Il y a une inertie phénoménale qui n'est pas due qu'aux problèmes de pollution de l'environnement aujourd'hui. Elle est due à être trop bien dans notre vie de tous les jours. »*

Ensuite, le fait qu'il n'y ait jamais eu d'accident majeur fait que la tendance est à atténuer et à oublier que les risques demeurent une réalité possible à chaque instant sur ces entreprises. Le cas de Primagaz est intéressant car le risque est à la fois banalisé et intégré, il

fait partie du quotidien de chacun et en même temps il reste entouré d'un halo de méfiance perçu comme excessif au regard des industriels.

Monsieur F., 49 ans, décideur local : *« Les gens sont irraisonnables, je dirai quelque part, c'est vraiment, il faut tout supprimer et puis on n'en parle plus. Et à côté de ça, à Primagaz... bah le danger, on ne le voit plus. On a toujours l'impression que ce sont des réactions excessives, aussi bien dans un sens que dans l'autre. »*

Le « public » côtoie quotidiennement des sites à risque et du coup, par l'effet de la routine, il adopte des attitudes négligentes. *« Nous sommes donc environnés de dangers. Malgré cela, le risque est une réalité de plus en plus mal acceptée par nos concitoyens. Les promesses de la science et de la technique sont telles que nous n'arrivons plus à imaginer des ratés ou des échecs. »*³⁰⁶ Pourtant, personne ne se risque à avancer l'impossibilité d'atteindre le risque zéro surtout dans le domaine de la menace nucléaire. *« Le paradoxe du progrès c'est que des risques nouveaux prennent le relais des risques anciens, alors que des risques telles les catastrophes naturelles persistent malgré les performances technologiques. Le degré zéro du risque n'existe pas ; une société sans risque serait une société virtuelle. Nous sommes donc environnés de dangers. »*³⁰⁷ Le discours des industriels n'est pas dénué d'intérêt non plus. Selon certains d'entre eux, on peut leur faire confiance mais le risque zéro n'existe pas. Pourtant, le C.N.P.E. est une réelle source de menaces pour certains militants environnementaux, qui tiennent toujours ce rôle de « lanceurs d'alerte. »

Monsieur G., 42 ans, association environnementale : *« Oui, parce qu'il y a des incidents, ce qui prouve bien que des accidents sont possibles, que ce soit erreur humaine ou erreur technique. Mais les incidents, c'est les gens qui font des erreurs de manipulation de vannes. Et puis de toute façon dans la mesure où il y a distribution de comprimés d'iode, on sait que l'accident majeur est possible. »*

Ces différents exemples visent à montrer que les risques sont entourés d'une part importante de non-dits, comme la distribution de comprimés d'iode à prendre en cas d'accident majeur autour du C.N.P.E., alors qu'en même temps il est censé être très fiable. Les risques comportent une part d'erreurs humaines ou de défaillances techniques dans la chaîne de production, de conséquences non prévues et non contrôlées. Enfin, ils se retrouvent parfois entourés d'un voile opaque très important, ce qui rend difficile une perception claire et complète. S'ajoute une fausse impression de maîtriser les risques dans le domaine industriel alors que ce n'est pas le cas.

Monsieur D., 57 ans, décideur local : *« Je ne pense pas que le risque n'existe pas, il existe toujours. »*

Pour les décideurs, la perception des risques du « public » apparaît comme étant biaisée. Ce dernier ne se sent pas ou ne se sent plus concerné, il ne voit que l'aspect contraignant et inutile des tests de sirène. Les attitudes des habitants sont celles de personnes

³⁰⁶ LE DÉAUT J.-Y., « Le responsable politique face à la gestion des risques », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 264.

³⁰⁷ LE DÉAUT J.-Y., « Le responsable politique face à la gestion des risques », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 264.

blasées par l'habitude et par la banalisation des risques qui sont implantés à proximité de chez elles. Ce risque ne les dérange plus par leur proximité, c'est même la sécurité et les mesures préventives qui prennent trop de place. Les décideurs critiquent le public, qui perçoit les exercices comme étant inutiles et, qui somme toute, est désintéressé.

Monsieur F., 49 ans, décideur local : *« On a eu des gens qui nous ont dit : « on ne pourrait pas l'arrêter cette sirène, tous les premiers mercredi ? Ça fait du bruit pour rien. » »*

Le « public » réagit lorsque le risque est visible. Or, il ne perçoit pas de danger vis-à-vis du nucléaire puisque celui-ci n'apparaît pas de manière concrète. Parfois, les habitants vont jusqu'à refuser d'imaginer la possibilité d'un risque. Il en a une réelle méconnaissance. En revanche, lorsqu'un accident se produit, les réactions du « public » sont vives. Il faut qu'il soit touché dans son quotidien et qu'il ait l'impression d'avoir perdu quelque chose pour réagir, sinon il reste indifférent.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Il y a refus d'imaginer qu'il y a un risque. On préfère jouer à la roulette russe et se dire : « bah, si on passe au travers, c'est gagné pour cette fois-ci. Il y a une réelle méconnaissance, à mon avis plus de la moitié de la population ne s'en est pas rendue compte. »*

Les « experts » ne comprennent pas les réactions et le sentiment d'insécurité du « public. » Ils dénoncent implicitement le fait que ce dernier n'ait pas toute la connaissance des risques et que ses réactions soient disproportionnées par rapport à la réalité du risque. Or les « experts » travaillent leur perception de la situation et ils essaient de globaliser ce qui a pu se produire. Quand ils arrivent sur le lieu du sinistre, quel que soit le rôle qu'ils ont à y jouer, le risque s'est déjà concrétisé. Ils sont déjà dans une attitude de recul et de recherche de compréhension de l'événement. Leur regard est toujours plus réflexif et analytique que celui du « public », ce qui renforce les incompréhensions de part et d'autre et l'opposition d'un savoir « d'expert » à des attitudes « de profanes. »

Monsieur E., 55 ans, technicien du risque : *« Des fois il y a des gens qui nous disent : « bah voilà, il y a des points noirs là ou là », bon il y a des accidents, c'est peut-être un peu dangereux, mais c'est pas des points noirs. L'infrastructure n'est pas forcément mauvaise. La première cause des accidents, c'est la vitesse des gens qui n'abordent pas cet endroit de la bonne manière, ça c'est sûr. »*

Le « public », au regard des « experts », apparaît comme « profane » face aux risques. Pourtant, ses attitudes sont essentiellement le résultat d'une division du travail et d'une spécialisation des fonctions et des compétences, amorcées depuis le XIX^{ème} siècle, qui ont conduit les personnes à s'intéresser de manière très poussée à certaines activités et à délaisser considérablement les autres. Devenant « compétents » sur un domaine précis, les « experts » engagent leur responsabilité sur un secteur d'activité professionnelle notamment et ils délèguent à d'autres le soin de les prendre en charge, en matière de sécurité. Cela conduit à une déresponsabilisation et à une délégation trop importante. Cette désappropriation à l'égard des situations de risques, les a amenés à perdre tout contact avec la réalité et à les désintéresser de

ces questions. Le développement progressif de l'État et de ses différents services a conduit à cette situation actuelle. « *Une manière marquée par une insatisfaction, une mobilisation sans limite, une curiosité qu'on ne cesse de vanter à travers les découvertes, les nouveautés, et un souci de soi dont il faut accepter les périls. Le risque est de cette nature, non pas tant extérieur à nous, que constitutif de notre manière moderne de faire société.* »³⁰⁸ L'affaiblissement des croyances religieuses, les progrès de conditions de vie induits par l'essor scientifique et la diversité des activités que chacun peut mener a procuré la sensation de pouvoir assouvir des désirs plus nombreux et plus variés qu'auparavant et de pouvoir vivre dans de bien meilleures conditions que par le passé.

La capacité de comprendre les phénomènes, les étudier et les analyser aujourd'hui accroît parallèlement la frustration de ne pas pouvoir répondre à toutes les interrogations qu'ils soulèvent. Dans le discours rationnel et scientifique de nos « experts » interrogés, les comportements inadaptés qu'ils perçoivent auprès du « public » renforcent leurs inquiétudes³⁰⁹. Ils ne comprennent pas leur vision de la réalité des risques si différente de la leur, puisque celle-ci inclut des enjeux économiques et politiques vécus différemment pour chacun d'entre eux. « *Mais ce qui fait la valeur de l'inquiétude aujourd'hui, ce qui explique sans doute que l'on s'y perde ainsi, agité, insatisfait mais toujours soucieux de l'échec, c'est que notre monde est celui de toutes les recherches possibles, de toutes les curiosités : « l'homme civilisé peut se sentir « las » de la vie et non pas « comblé » par elle. En effet il ne peut saisir qu'une infime partie de tout ce que la vie de l'esprit produit sans cesse de nouveau, il ne peut saisir que du provisoire et jamais du définitif.* » *Le voyage, la consommation, l'interaction sociale mais la science aussi, la technique surtout provoquent la curiosité, sollicitent les interprétations sans jamais apporter de repos. La question est de rappeler que le risque appartient à notre manière de concevoir le monde.* »³¹⁰ Pour le public « profane », le risque ne fait pas partie des questions prioritaires et des enjeux quotidiens. En cas de concrétisation de l'un de ces risques, ce n'est pas eux qui gèrent l'urgence de la crise. Pour les « experts » en revanche, la connaissance d'un savoir, autour des situations de risque et de ses enjeux, devient une inquiétude constante renouvelant et réajustant en permanence leur regard et leurs analyses sur le monde qui les entoure.

Entre des habitants « désappropriés » d'une certaine connaissance ou maîtrise des risques, des militants environnementaux travaillant l'appropriation de ce savoir et des techniciens, des décideurs et des industriels influant et contrôlant dans une certaine mesure la prévention et la gestion des risques, le rapport de force n'est pas si tranché ni si figé. De plus les habitants ne sont pas si démunis qu'il peut y paraître face aux risques et qu'ils tentent d'instaurer et de mettre en place des stratégies pour s'assurer et se réassurer face aux situations de risques.

³⁰⁸ PILLON T., « Pourquoi s'inquiéter ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 119.

³⁰⁹ PILLON T., « Pourquoi s'inquiéter ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 119.

³¹⁰ WEBER M., *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, réédition de 1996, p. 79.

Les mutualisations qui se sont développées sont devenues de véritables remparts de protections diverses à l'encontre des risques. Ces assurances procurent un sentiment de protection et de sauvegarde face à certaines menaces. Il peut aussi s'agir de protections financières de biens afin de faire face aux expositions physiques des habitants ou des salariés d'une entreprise à risque, qui se trouvent exposés ou impliqués à un moment ou à un autre. Dans tous les cas de figures, ces recours aux assurances rendent les personnes de plus en plus complémentaires les unes par rapport aux autres renforçant les liens entre elles et les fragilisant tout autant. Malgré les efforts réalisés avec la mise en place des plans de prévention et des diverses mesures de protection, les risques demeurent non seulement présents et imprévisibles mais ils provoquent des conséquences de plus en plus considérables, déstabilisant l'équilibre déjà fragile de ces dispositifs de protection. L'idée de développer une culture de risque apparaît à un moment où les institutions légales souhaitent que le public soit informé et formé dans une certaine mesure à la connaissance de risques afin qu'il (re)devienne un « acteur » à part entière des risques.

Face à ces « profanes », les « experts » ne sont pas non plus si « maîtres » des situations de gestion de crise. Ils adoptent une position « active », en gardant à l'esprit qu'effectivement tout n'est pas sous contrôle mais qu'il faut y faire face de manière constructive. Les habitants apparaissent comme des « profanes » ignorant les bons comportements à adopter face aux risques, aux yeux des « experts » qui dénoncent un problème de culture de risque.

3. Les comportements attendus du public dans cette culture de risque

Les industriels et les techniciens de notre échantillon prônent un développement de la culture de risque surtout au niveau des bons gestes de premiers secours à avoir mais il s'agit d'une connaissance élémentaire et partielle. Ils conservent leurs connaissances techniques et le contrôle de leur savoir-faire spécifique. Une culture du risque se développe surtout pour les industriels et pour les techniciens qui ont tous déjà un certain nombre d'années d'expérience des risques ou des accidents. Ils dénoncent la récurrence des erreurs qu'ils perçoivent comme des erreurs faciles à prévenir ou à gérer avec des comportements un minimum adaptés ou simplement du bon sens. Ces personnes souhaiteraient faire acquérir des gestes de réflexe et appropriés au public. Celui-ci deviendrait plus responsable, il paniquerait moins et il n'exprimerait plus de craintes démesurées à des moments jugés inappropriés.

À la différence du « public » riverain d'une entreprise Seveso ou nucléaire, il semble que les salariés de ces entreprises à risque aient acquis une certaine culture de risque au contact des sites industriels. Ces risques font partie de leur quotidien et par conséquent ils ont du acquérir une certaine connaissance et une certaine maîtrise. Il s'agit de personnes plus sensibilisées à ces risques car elles se les sont appropriées. *« La représentation des risques par un individu ne peut se limiter à des connaissances théoriques, elle n'est pas non plus la simple*

conséquence affective d'épisodes réels, c'est une construction personnelle qui utilise le savoir et les émotions. »³¹¹ Les salariés confrontés à une possible concrétisation de risque s'en forgent une connaissance empirique.

Monsieur V., 47 ans, industriel : « *Les gens qui travaillent dans des usines à risque, eux, ont la culture du risque et ils entretiennent ça, parce qu'ils savent que c'est leur outil de travail donc ils connaissent le danger.* »

L'essor de la maîtrise des technologies et le contrôle des phénomènes de la nature font qu'un sentiment de maîtrise des situations à risque émerge et va donner lieu à une sorte de culture de risque détenu par les techniciens du risque, les industriels et dans une certaine mesure par les décideurs locaux. La culture de risque est : « *essentiellement orientée par une structuration « artificielle » du territoire pour éviter les inconvénients liés aux bouleversements naturels. Du reste, cela fut une des caractéristiques du paradigme de civilisation élaboré par Montesquieu pour les sociétés « modernes » : plus ces sociétés sont évoluées, plus elles sont capables de se mettre à l'abri des conséquences des « catastrophes naturelles.* » Cette culture s'est ensuite diffusée de façon planifiée et centralisée, s'étend jusqu'à régenter en conformité avec ces paradigmes même des régions naturelles totalement étrangères à de tels modèles de civilisation. »³¹² Pour poursuivre l'avis des industriels et des techniciens, actuellement il n'existe pas de formation, en termes d'apprentissage de gestes adéquats répondant à cette culture de risque. Le public ne perçoit pas les situations de menace car il n'y prête pas attention et il est perçu négativement comme « assisté » et à prendre en charge.

Monsieur T., 41 ans, technicien du risque : « *En France, il n'y a pas de culture de risque, parce que les gens sont habitués à être assistés en permanence. Ils aiment leur petit confort et pour ça il faut payer le prix.* »

La perception des risques par les habitants peut se trouver aussi limitée ou entravée par l'excès de confiance ou le désintérêt qu'ils portent à ces questions. Certains décideurs locaux, ne s'investissent pas, non plus dans l'information des risques à diffuser.

Monsieur K., 50 ans, industriel : « *Les gens, ça ne les intéresse pas, ça va bien, quoi. On donne les infos aux élus, ils transmettent ou non. Je sais que le maire et d'autres adjoints, il n'y a pas de retombées sur la commune.* »

Pourtant suite à des accidents, des prises de conscience, des changements d'attitude des pouvoirs publics se produisent et poussent à faire changer les comportements du « public » dans certains domaines. C'est le cas des risques liés aux accidents de la route. Une responsabilisation des attitudes est provoquée depuis quelques années, non parce qu'une culture du risque apparaît mais plutôt parce que le « public » est culpabilisé et sanctionné par les contraventions et par les retraits de points ou de permis. Ainsi, les conducteurs automobiles

³¹¹ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 18.

maintiennent leur attention sur la route et ils font des efforts d'attention et de respect de la législation.

Monsieur E., 55 ans, technicien du risque : « *Les gens, il faut les choquer un peu. C'est essayer de changer un peu le comportement des gens, essayer d'établir le lien entre le type qui conduit, il dit : « là où je suis dans ma voiture, il y a eu un ou deux morts », donc c'est un lien géographique... Faut faire de tout, on fait aussi de la prévention dans les écoles, enfin, c'est un peu choc, mais surtout, qu'il fasse le lien. »*

Des attitudes jugées adaptées aux risques doivent être amorcées et projetées sur le long terme. Les effets à court terme peuvent provoquer des réactions vives. De plus, l'effet demeurera limité sur un laps de temps très court. Le « public » n'adhère pas forcément volontairement à cette idée d'être pris en charge quand il est confronté aux risques, mais il n'a aucun intérêt à le faire lui-même puisqu'il finance des services publics pour le prendre en charge à sa place et ce de manière jugée adaptée et compétente.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : « *Je dirais qu'il y a une culture du risque, qui est grandissante, mais le citoyen... n'adhère pas forcément à cette culture de risque, parce qu'il faut lui amener les éléments pour qu'il comprenne. Il ne viendra pas de lui-même chercher les éléments, venir se renseigner sur les risques. »*

La culture du risque diffère selon les pays et surtout selon les traits culturels et l'éducation du « public ». Par exemple au Japon, des exercices sont réalisés chaque année pour se préparer à d'éventuels et probables tremblements de terre. Les bâtiments sont construits avec des structures et des matériaux adaptés prenant en considération les déstabilisations du sol provoquées par le séisme. En Suisse, chaque construction de bâtiment inclut un abri anti-nucléaire et un exercice d'évacuation à son ouverture. À travers ces deux exemples, on cherche à montrer que des choix en matière de prévention et de sécurité peuvent être faits, s'intégrant à cette notion de culture de risque. Ces choix ne sont pas comparables d'un pays à l'autre, d'abord parce que chaque pays n'est pas exposé aux mêmes menaces et ensuite parce que les gouvernements n'accordent pas les mêmes priorités aux situations de risque. Aucun ne porte le même regard et n'accorde la même importance aux actions de prise en considération de certains risques. En France, peu de mesures de ce type sont mises en place. Certes, les probabilités de séisme sont nettement moins importantes qu'au Japon, en revanche, la possibilité d'une irradiation ou d'une contamination par du nucléaire pourrait être envisagée comme elle l'est en Suisse. Or, en France, les pouvoirs publics n'anticipent les concrétisations de risque qu'avec des plans de secours, autrement dit, ils veillent essentiellement à l'évacuation et à la mise en sécurité des habitants dans l'urgence, quand l'accident s'est produit. Ils prévoient tout de même des exercices autour de sites industriels classés Seveso mais ils ne sont pas grandeur nature, c'est-à-dire qu'ils n'incluent pas le « public » ou peu. De plus celui-ci, souvent peu informé,

³¹² ZANZI L., « Les États alpins et extra-alpins face aux risques de catastrophe naturelle dans les Alpes », *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, M.S.H-Alpes, 2002, p. 325.

n'est pas sensibilisé et se sent peu concerné. Il a intégré qu'en cas d'accident, il sera pris en charge par des services de l'État.

Cela permet de comprendre pourquoi en France, le public « profane » ne développe une culture du risque que s'il a vécu une situation concrète ou que s'il a été impliqué d'une manière ou d'une autre, puisqu'il est rarement sensibilisé. Il ne fait pas la démarche volontaire d'aller chercher de l'information. Or, mis à part A.Z.F., on enregistre peu d'accidents notables, les habitants ne se sentent pas particulièrement alertés ou concernés par cette question de risques.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : « *Les accidents type Seveso qui se sont passés dans le monde ont lieu dans d'autres pays, pas en France, à part A.Z.F. à Toulouse où là, ça a été un accident marquant. La majorité des accidents, ce n'est pas ici.* »

Les conséquences induites par l'activité du nucléaire ne sont pas toutes connues. Elles sont dénoncées et exprimées en partie par ces militants. Ceci est d'autant plus important que le point de vue des militants est le seul qui remette en question la maîtrise totale des risques par les « experts. » « *Chaque société détruit et reconstruit inlassablement ses références collectives et les méthodes qui lui permettent de composer avec les contraintes de la condition humaine. Nous vivons le paradoxe d'une société dont les membres sont de plus en plus « puissants », individuellement et collectivement, prise de vertige quand elle réalise que ses nouveaux pouvoirs ne lui garantissent pas un avenir « totalement sûr. »* »³¹³ Pour les militants, le doute existe et perdure envers le contrôle total des technologies. Ils veulent le prouver en cherchant les manques en matière de sécurité et les failles du système. À l'opposé les techniciens, les décideurs politiques locaux et les industriels n'avouent pas publiquement ni aisément les failles du système et la confiance que le « public » lui confère, notamment parce que ce n'est pas du tout dans leur intérêt de déstabiliser potentiellement l'ordre déjà établi.

Monsieur G., 42 ans, association environnementale : « *Les effets sur la santé, comment les mesurer ? L'image du nucléaire bien propre, elle en prenait un coup, parce que les sas percés, ou les gants qu'ils mettaient dans les poubelles classiques, c'est un truc courant, comme dans toute usine. Il y a des procédures, dès qu'on oublie de faire un truc, ça a des conséquences graves.* »

Les militants environnementaux mettent l'accent sur les conséquences et le degré de dangerosité que constitue l'effet domino dans le risque nucléaire. La menace de cet effet domino n'est pas abordée par les techniciens, les décideurs politiques et les industriels envers le « public. » Les militants dénoncent ce manque de confiance accordé au « public », qui se trouve stigmatisé sur des comportements et des réactions inadaptées et disproportionnées alors qu'il faudrait lui apprendre à se confiner ou à être évacué. « *En matière de santé publique et de risque sanitaire, nous ne disposons que rarement des expertises suffisantes pour mesurer immédiatement l'importance réelle du risque. Et très souvent, la perception même du risque par la population est disproportionnée par rapport au risque réel. C'est la difficulté des temps*

³¹³ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 312.

modernes. »³¹⁴ Informés ou non, les habitants « profanes » perçoivent des risques mais ceux-ci ne peuvent pas être éliminés, pourtant ils n'ont pas de formation pour se protéger ou pour agir sur le fond du problème.

Monsieur H., 46 ans, association environnementale : « *Quand on prend cette zone, c'est domino. Les gens se plaignent des retombées de solvants sur leur bagnole, donc au niveau de la qualité de l'air, c'est un problème. Il y a le bruit aussi. Ça c'est des choses qui sont délocalisables, mais Primagaz n'est pas délocalisable avec ses sphères donc il les enterre.* »

Enfin, d'autres militants dénoncent le recours de l'État à des mensonges dans le but de ne pas faire paniquer le « public » comme cela a été le cas du passage du nuage de Tchernobyl qui ne se serait pas arrêté aux frontières administratives françaises. Il aura fallu attendre des années pour obtenir un démenti officiel.

Monsieur G., 42 ans, association environnementale : « *On a la preuve, puisqu'enfin on reconnaît ouvertement que le gouvernement a sciemment caché la vérité. Et puis jusqu'à il n'y a pas longtemps, on nous disait encore : « le nuage ne s'est pas arrêté », mais le mensonge d'État est officiellement reconnu. Et bien maintenant il y a peut-être des choses qui vont avancer un peu plus vite.* »

Pour les militants, la culture de risque est avant tout un enjeu de citoyenneté à travers l'accès à l'information réelle, objective et scientifique. Puis dans un deuxième temps la culture de risque est un enjeu de diffusion au « public. » On peut dire qu'au niveau de cette idée de « culture de risque » on observe plusieurs attitudes. Le « public » adopte une attitude de prise en charge par les corps étatiques constitués, il leur délègue le soin de les secourir et de veiller à sa sauvegarde. Il est perçu comme cédant à la « panique » lors d'une crise. Se composant de personnes qui ne sont pas homogènes dans leurs réactions ni dans leurs connaissances en revanche, celles-ci délèguent assez facilement le soin à d'autres d'avoir et de développer une culture de risque à leur place. Par exemple, face à une pollution d'origine industrielle, certains habitants « profanes » vont se plaindre auprès du maire. Confrontés à une réalité de crises, d'autres cherchent à s'approprier le risque parce qu'ils prennent conscience qu'ils ne le maîtrisent pas. En revanche en période de signature des registres d'enquête publique avant l'installation d'un site par exemple, qui se déroule à la mairie et à la préfecture, peu d'habitants se déplacent et se sentent concernés spontanément. Cet aspect de « profane », que dénoncent les « experts », est exprimé au quotidien hors-crise. En effet, les habitants laissent à d'autres le soin de s'investir dans la prévention des risques et de veiller à leur prise en charge.

Les comportements de ces habitants sont ceux de personnes dites « profanes » dépendantes d'autres personnes extérieures dites « expertes. » Ces « experts » vont devoir chercher à compenser le désintérêt ou encore l'indifférence du « public » par des connaissances plus techniques, plus appropriées. Ils négocient en permanence la prise en charge de ce public « profane » et la volonté de le responsabiliser, car ils dénoncent leur inadaptation et leur

³¹⁴ KOUCHNER B., « Risque et société. En guise de conclusion », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 335.

passivité et ce malgré leurs différents niveaux de connaissances. L'idée est de trouver un juste milieu efficace autour de l'acquisition de gestes à effectuer afin d'obtenir une bonne prévention et une bonne gestion des risques. « *En évacuant de son travail la culture, l'analyste du risque bien intentionné se retrouve les mains liées. Mais l'époque n'est plus à l'innocence. Sa démarche méthodologique suppose que tous les êtres humains ont les mêmes réactions et les mêmes choix, inscrits dans la philosophie utilitariste. En lieu et place de l'objectivité, c'est le rempart idéologique que l'on retrouve. L'être humain est un animal à sang chaud, emporté et fondamentalement social, il est pourtant présenté dans ce contexte comme un calculateur hédoniste qui poursuivrait posément la satisfaction de ses intérêts personnels. Nous, les laïcs, avons, paraît-il une phobie innée du risque, nous maîtrisons si mal l'information que nous prenons sans le vouloir des risques énormes. (...) Je ne doute pas que le danger soit tout autour de nous, mais grands dieux, comment aurions-nous pu survivre sur cette planète si notre pensée était naturellement aussi défectueuse ?* »³¹⁵ Dans un contexte où on cherche à comprendre rationnellement les causes des événements et où on estime pouvoir les analyser par l'utilisation d'outils scientifiques adaptés, la spontanéité face à des risques donne l'impression de comportements irrationnels, dénués de bon sens et qui n'ont pas de place dans notre époque. De plus, le public dit « profane » suit avant tout des logiques et des intérêts qui lui sont propres et ce n'est pas parce qu'il n'a pas rationalisé scientifiquement tous les risques, qu'il sera plus pris au dépourvu ou plus exposé aux conséquences d'un accident s'il s'en produit un.

Pour développer une culture de risque, il importe de prendre en considération la logique de chaque catégorie de personnes et de ses intérêts. Cela signifie prendre en considération l'intérêt des « profanes » à s'intéresser à ces questions de risque en les sensibilisant. Cela ne peut pas se faire de manière autoritaire mais en prenant en compte les interrelations qui existent entre elles. Il ne peut y avoir que des micro-cultures à l'égard des risques, parce que les personnes sont différentes par leurs valeurs, leurs intérêts et leurs finalités.

Or, pour les « experts », la notion de culture de risque vise à responsabiliser les habitants « profanes » perçus comme des « masses passives » et des personnes « immatures. » Selon eux, les habitants doivent être éduqués pour devenir responsables face à des risques, qu'ils soient capables d'accepter que ces menaces existent et qu'ils deviennent actifs dans la gestion de crise, suivant des attitudes « correctes. »³¹⁶ Cette idée de culture de risque des habitants est réellement souhaitée par les techniciens et certains décideurs politiques qui attendent surtout d'eux une plus grande tolérance à l'égard des risques et moins de crispation

³¹⁵ DOUGLAS M., *De la souillure*, Paris, la Découverte, 1967, réédition de 1992, p. X et XI.

³¹⁶ Ce travail est à mener en amont des crises. Il est créé à destination du public pour des gestes de premiers secours. Cependant la culture du risque est aussi un projet mené à plus grande échelle au niveau d'un laboratoire de recherche national. « *Face au danger, cet ouvrage montre que l'homme s'est mis en marche. Devenu adulte en cette fin de XX^{ème} siècle, il admet de plus en plus difficilement le terme « fatalité, qu'il faudra bannir de notre univers très prochainement. Ce jour là, les cindyniques seront enseignés de l'école primaire à l'enseignement supérieur, sans aucun complexe, et avec un grand souci de responsabilisation de la société, donc de chacun d'entre nous.* » L'apparition de sciences du danger : les cindyniques participent à

sur la recherche de responsables lorsqu'un accident se produit. Ils veulent accroître une appropriation raisonnée des situations de risques en faisant du public un acteur aux comportements adéquats au moment de la crise, surtout face à la montée des mises en accusation et des demandes d'indemnisations financières.

Cependant, cette notion de culture de risque reste avant tout une idée théorique. En effet, confronté à la réalité pratique, un manque certain de confiance demeure envers le public. Celui-ci continue en effet d'être pris en charge et globalement entretenu dans un climat de sécurité illusoire, déconnecté encore davantage de la réalité. Peu de formations et peu de sensibilisations à des attitudes jugées sécuritaires sont mises en place. Les participations à des exercices de manœuvre sont peu relayées auprès des habitants, tout comme les mesures de sauvegarde, de confinement ou d'évacuation.

Nos données montrent un double mouvement, la volonté d'abord de responsabiliser les comportements du « public » pour qu'il acquière une culture de risque, ensuite le maintenir dans une ignorance parce qu'aucune confiance ne lui est accordée. Les habitants demeurent, dans l'ensemble, considérés comme des « masses » qui paniquent et dont les comportements sont irrationnels que l'on ne peut pas anticiper ni prévoir. Ainsi, on ne peut pas leur faire confiance et il faut les maintenir dans cet état de prise en charge collective.

Conclusion de partie

En portant notre attention sur les perceptions des risques industriels et nucléaires aujourd'hui, nous avons étudié comment a émergé cette notion de risque dans l'histoire sociale du pays. Nous avons analysé comment des situations sont devenues des situations de risque, alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant comme la dégradation de l'environnement, les pollutions industrielles ou les risques nucléaires et qu'elles ne le seront peut-être plus demain. Nous avons étudié comment les perceptions des personnes, ont peu à peu changé, suivant un mode d'explication logique et scientifique essentiellement. Ces perceptions sont construites et déterminées aujourd'hui par une évaluation et une recherche de compréhension empirique des situations par l'observation des dégradations concrétisées ou anticipées.

L'expérience de notre terrain aujourd'hui montre que nos interlocuteurs ont intégré cette logique de raisonnement et ils l'appliquent au quotidien. Les militants environnementaux, sensibilisés par l'avenir de la planète, montrent une position plus altruiste alors que les techniciens du risque, les industriels et autres décideurs politiques optent davantage pour une position plus technique et politico-économique. Cette deuxième catégorie cherche à maîtriser les situations de risque mais elle ne manque pas de laisser apparaître une part d'erreur humaine

cette volonté de responsabilisation du public, au niveau de la recherche. *In* KERVERN G.Y., RUBISE P., *L'archipel du danger*, Paris, Économica, 1991, p. XV.

ou de défaillance technique. Lorsque la science fait défaut et qu'elle n'apporte plus toutes les réponses escomptées, ce modèle d'explication ébranle les certitudes de nos interlocuteurs.

Les associations environnementales inscrivent leur légitimité dans la prise de conscience des conséquences des accidents sur l'environnement appuyant leur raisonnement sur une analyse des causes et des facteurs qui ont conduit à la crise. On retrouve une logique de compréhension scientifique qui oriente leurs perceptions des situations de risque, surtout en termes de prévention. Militants de terrain ou militants plus « experts » présents dans des commissions locales afin de défendre leur point de vue, l'environnement les unit et chaque mouvement associatif cherche à défendre des causes diverses mais toutes sont relatives à l'équilibre environnemental. Ces préoccupations incluent la remise en question des choix de modes de vie réalisés dans notre société occidentale.

Les militants environnementaux se sont battus pour valoriser leur point de vue, ils ont cherché à obtenir une reconnaissance officielle et prouver la légitimité de leurs arguments. S'appuyant sur ce modèle d'explication scientifique, ils cherchent à agir préventivement sur les risques, dans le but d'éviter l'écueil des conséquences irréversibles sur l'environnement et à pousser le développement d'autres modes de vie à nos choix actuels vers des modes alternatifs plus raisonnés et raisonnables à l'égard des risques et de l'environnement. Ils développent leur légitimité et leur crédibilité sur leurs raisonnements scientifiques dont ils n'atteignent pas les limites car ils cherchent à éviter plutôt qu'à tout maîtriser. À l'opposé, les techniciens et les industriels, défenseurs légitimes de ce modèle de rationalité scientifique perçoivent les limites de cette logique de pensée, montrent qu'une part d'imprévisibilité demeure autour des risques ainsi qu'une impossibilité à tout contrôler. Cependant, les limites de la capacité de la science permettent aussi de garder activée la capacité d'innover de nouvelles réponses et d'envisager des initiatives pour lutter contre ces situations jugées à risque. Cette part d'opportunité laissée à l'initiative des techniciens du risque, des industriels et des décideurs politiques locaux fait apparaître tout l'aspect incontrôlable et dangereux des risques.

La perception du public à l'égard des risques demeure conjoncturelle et sommaire, orientée en partie par son lieu d'habitat. Il est considéré comme un « profane » devant être pris en charge par un corps « d'experts » certes formé mais financé par lui, pour lui porter secours et veiller à sa sauvegarde. L'idée de responsabiliser le public et de développer une « culture de risque » prend son essor mais il est entravé en pratique par le manque de confiance qui lui est accordé. Le public demeure pris en charge et entretenu dans un climat de sécurité illusoire.

Les perceptions du risque industriel aujourd'hui sont le résultat de changements de modes de pensée, passant d'une rationalité divine à une rationalité scientifique, d'un essor de préoccupations environnementales et d'un essor de protection financée par des mutualisations et un recours aux assurances. Vers quoi tendons-nous ? Nous allons voir que certains événements passés, comme des accidents, ont généré des prises de conscience à divers niveaux de la société aussi bien social que politique, économique, réglementaire ou écologique. Nos

données de terrain vont apporter des éléments de compréhension et révéler un positionnement particulier à l'égard de ces situations de risques. Les positionnements obtenus à partir des prises de conscience à un moment donné sont fait d'intérêts opposés et en même temps complémentaires qui sont entrelacés suivant ce mode d'explication scientifique. Un autre enjeu, qui va découler de ces prises de conscience, est l'accès à l'information et à la communication.

Ces perceptions d'un phénomène suivent une vision spécifique à une époque donnée. Il reste à comprendre quel rapport est entretenu avec l'information faite autour de cette question de risques pour les habitants. En effet, derrière le terme informer est sous-tendue une manière particulière de communiquer et aussi de percevoir les phénomènes. Quel regard porte-on sur des accidents qui ont pu se concrétiser dans le passé ? L'étude du rapport aux accidents antérieurs et de l'enjeu de l'information, vise à faire ressortir qu'à travers le discours des personnes c'est moins des perceptions individuelles que des catégories de perceptions qui s'expriment de manière particulière.

PARTIE 3 : ACCIDENTS, RÉGLEMENTATIONS ET INFORMATION

CHAPITRE 1 : DES ACCIDENTS, DES RÉGLEMENTATIONS ET L'OUTIL INFORMATION

L'essor des connaissances scientifiques a permis de comprendre les dégradations que l'homme provoquait sur l'environnement depuis que l'industrialisation et l'urbanisation se sont développées, notamment. Ces transformations apportent leur lot de nouveaux risques et de nouveaux accidents. Les connaissances scientifiques mettent en évidence que les accidents générés par les nouvelles technologies industrielles ou nucléaires pourraient être évités si des mesures de prévention étaient établies. Or, la mise en place de ces protections et la bonne gestion des situations de risques n'empêchent pas la concrétisation d'accidents. Ceux-ci contiennent toujours une part d'imprévisibilité que la science ne peut ni anticiper ni prévenir. Cette même science rencontre des difficultés pour apporter toutes les réponses attendues aux accidents même si elle peut en déterminer souvent les causes et comprendre les conséquences après la crise. La science laisse apparaître des carences dans la maîtrise des accidents, ce qui profite à l'établissement d'une barrière de protection symbolisée par les assurances. Celles-ci déterminent et cloisonnent des responsabilités lorsque des accidents se concrétisent, mettant en avant des personnes perçues comme des victimes et d'autres perçues comme des responsables. Les connaissances scientifiques ne pouvant prévenir tous les risques et les assurances ne pouvant protéger ou dédommager tous les accidents, certains de ces événements provoquent des mouvements sociaux et des prises de conscience.

Ces prises de conscience ne vont pas sensibiliser de manière homogène les différents acteurs qui sont exposés aux accidents, en tant que victimes ou en tant que responsables. Nous allons voir que l'établissement de réglementations spécifiques en matière de risque industriel ou nucléaire vise à délimiter des seuils de protection et de responsabilité très importants des acteurs qui y sont engagés à un moment donné. La réglementation exprime une prise de conscience à l'égard de situations perçues comme étant à risque et une manière particulière que la société occidentale a d'analyser et de se protéger de ces menaces. Se protéger des risques signifie prévenir les éventuelles conséquences des pollutions ponctuelles et des destructions de l'environnement et protéger la responsabilité que les personnes engagent lors d'un accident.

Malgré la diversité et le nombre croissants des accidents d'origine industrielle ou nucléaire, certains comme Oppau en 1917 n'ont pas fait autant l'objet de réactions que ceux auxquels nous pouvons assister aujourd'hui comme l'échouage de l'Amoco-Cadiz en 1978, l'accident de Tchernobyl en 1986 ou l'explosion d'A.Z.F. en 2001. Nous allons étudier ce qui se joue à un moment donné pour que certains accidents amènent à des prises de conscience puis à l'établissement d'une réglementation spécifique.

I. Feyzin, Pailleron, réglementations et plans de secours

Le début du XX^{ème} siècle est marqué par des accidents liés à la technologie industrielle qui se produisent par des erreurs de manipulation, des erreurs humaines, ou encore des défaillances du matériel, du non-respect du fonctionnement, des pollutions et des dégradations de la nature et de l'environnement. Des accidents dans les entreprises industrielles commencent à devenir plus fréquents et à recouvrir des amplitudes et des manifestations différentes. Les accidents industriels vont devenir nombreux. Divers et recouvrant des seuils de gravité variables, nous allons en choisir certains parmi la diversité des événements qui se sont concrétisés, pour le sens particulier et aussi déterminant qu'ils ont recouvert au niveau de la réglementation.

L'accident d'Oppau (impliquant des nitrates d'ammonium) est une catastrophe chimique très importante qui s'est produite le 21 septembre 1917 en Allemagne dans une usine produisant des engrais azotés. Cette entreprise réalise un mélange de chlorure de potassium et de nitrate d'ammonium. Le produit s'agglomère et il est courant de pratiquer des tirs à l'explosif pour le séparer. Ce jour-là des explosions se produisent suite à deux phénomènes. Le premier est dû à un incendie dans un lieu de stockage confiné, avec au voisinage des matières combustibles et des problèmes de moyens pour l'éteindre. Le second est lié à l'utilisation d'explosifs pour désagréger les produits qui s'agglomèrent entre eux. 4 500 tonnes de produits explosent puis se consomment dans l'incendie. L'accident provoque la mort de 591 personnes, 1 900 personnes sont blessées et 7 000 autres se retrouvent sans abri. Une enquête de deux ans a lieu et démontre que le mélange de base a été transformé, rendant le mélange de produits plus explosif et que l'exploitant n'a pas pratiqué les essais nécessaires pour s'assurer de la stabilité du mélange avant de procéder à sa modification.

L'accident d'Oppau est révélateur de l'importance à accorder au contexte social. Cet accident passe inaperçu en France car il se produit en Allemagne au moment du premier conflit mondial. Les relations entre l'Allemagne et la France sont tendues, ce qui ne favorise pas l'accès aux événements qui peuvent se produire sur le sol allemand. Il faut ajouter que les

médias de l'époque n'ont pas l'écho qu'ils ont aujourd'hui. Pourtant, il s'agit d'un accident qui est très proche de celui que nous avons connu en France avec A.Z.F. et qui n'a pas du tout eu le même impact sur l'opinion publique.

Entre 1905 et 1944, 44 accidents se produisent entraînant plus de 17 000 morts. Lors de cette période, de plus en plus de produits explosifs et d'appareils sous pression sont fabriqués. Ils provoquent l'apparition de nouvelles menaces, de nouveaux risques et de nouveaux accidents.

À Feyzin dans le bassin lyonnais, un accident de raffinerie se produit en janvier 1966. Un matin, du propane se répand sur l'autoroute ainsi que sur une route départementale, une voiture enflamme le nuage en passant dessus et provoque un retour de flamme et un feu de jet sous le réservoir. C'est un B.L.E.V.E.³¹⁷ Une heure plus tard, une sphère de gaz explose, provoquant la mort de 17 personnes, en blessant 84 autres. Une heure encore plus tard, une autre sphère explose, des dégâts sont enregistrés jusqu'à 25 kilomètres. Cet événement met à jour outre les défaillances techniques, des anomalies administratives et territoriales. En effet, le capitaine de sapeurs pompiers, qui intervient parce que l'entreprise est sur sa zone de couverture, vient du département de la Vienne. Il n'a pas les moyens adaptés pour faire face à la situation, les sapeurs pompiers de Lyon le seraient davantage mais ils ne sont pas présents au début de l'intervention. Enfin, un cafouillage se produit pour définir à qui revient l'autorité jusqu'à l'arrivée du colonel des sapeurs pompiers.

Feyzin constitue un accident décisif dans la prise de conscience des dangers de l'exploitation d'entreprises industrielles et des pollutions environnementales. Cet accident donne lieu à l'établissement d'une réglementation sur laquelle nous allons revenir. Après cet événement, d'autres accidents suivent, générant des nuisances à des niveaux variés mais considérables dans l'atmosphère, le sol et les eaux. L'industrie est dangereuse et polluante mais elle est source d'emplois, de dynamisme pour la commune, elle produit des biens et des services utiles à nos modes de vie occidentaux. Les industries se trouvent alors soumises à une réglementation croissante qui fait intervenir les habitants, les décideurs locaux et nationaux et les industriels, ainsi que les techniciens.

La loi sur les installations classées³¹⁸ fait suite notamment à cet accident, où les causes et les conséquences du B.L.E.V.E. font ressortir la complexité des situations d'accident, les divers risques en présence et leurs manifestations ainsi que les dégâts matériels, humains et environnementaux. Cet accident est moteur de prise de conscience pour les décideurs dans l'élaboration d'une réglementation visant avant tout à identifier les risques en présence car en aucun cas le bien-fondé de la présence et de l'utilité des sites industriels n'est remis en

³¹⁷ B.L.E.V.E : Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion ou explosion d'une boule de gaz.

³¹⁸ Les installations classées sont régies par la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (étude de dangers) et par le décret d'application 77-1133 du 21 septembre 1977.

question. La réglementation et l'information vont devenir un enjeu important. Cette réglementation n'entre en application que dix ans après le fait, dans le but d'« *établir de nouvelles procédures tant pour l'autorisation préalable que pour le contrôle par l'administration et fait de la responsabilité de l'exploitant un axe majeur de la politique de sécurité.* »³¹⁹ Cette dernière tend à identifier clairement les dangers entourant certains sites et les particularités de ceux-ci.

Cette réglementation vise à faire assumer aux industriels les conséquences politiques et environnementales de leur activité, tant dans leurs productions et leurs rejets quotidiens que dans les pollutions potentiellement irréversibles qu'ils peuvent occasionner. La loi sur les I.C.P.E. (installations classées pour la protection de l'environnement) contraint les industriels à communiquer sur les nuisances et pollutions générées par leur activité dans le cadre de l'enquête publique et dans les procédures de demandes d'autorisation.

Pour obtenir le classement d'un établissement, plusieurs dossiers doivent être constitués.

- un dossier de déclaration : auquel l'industriel n'a recours qu'en cas de nécessité. Il inclut l'identité de l'exploitant et de son installation, la « *référence à la nomenclature* », « *un plan de situation figurant l'établissement dans son environnement dans un rayon de 100 mètres, un plan au 1/200^{ème} au minimum, des installations et son environnement dans un rayon de 35 mètres, une étude d'impact simple qui reprend les mesures prises vis-à-vis de l'eau, de l'air, des déchets, les autres nuisances (bruits, odeurs, irradiations, transports...), les dispositions prises en cas de sinistre.* »³²⁰

- une demande d'autorisation³²¹ : est constituée sous la responsabilité de l'exploitant. Elle explique la qualité et l'adresse de l'exploitant, l'emplacement de l'installation projetée, la nature et les volumes des activités envisagées, la description des procédés de fabrication, la justification de la demande de permis de construire. Elle annexe les cartes et autres plans pour localiser et visualiser le projet. Les documents demandés pour la déclaration sont le minimum à envisager. Ils sont souvent insuffisants, une étude des dangers et une notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel complètent cette demande d'autorisation.

- l'étude d'impact : il s'agit d'une pièce importante. Elle doit inciter à une prise de conscience des futurs exploitants : informer les autorités et le public, mesurer les retombées du projet sur l'environnement, donner les moyens de comparer le niveau de risque et de nuisances que la structure va occasionner sur l'environnement par un détail recensé sur des fiches, enfin

³¹⁹ Les installations classées sont régies par la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (étude de dangers) et par le décret d'application 77-1133 du 21 septembre 1977.

³²⁰ Les installations classées sont régies par la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (étude de dangers) et par le décret d'application 77-1133 du 21 septembre 1977.

³²¹ La procédure d'autorisation passe obligatoirement par cinq phases successives : la demande d'autorisation, l'enquête publique, l'avis du Conseil municipal et des services de l'État, l'avis de la Commission Départementale Consultative et l'arrêté préfectoral qui précise 1) les prescriptions techniques visant à prévenir et limiter les pollutions, les nuisances et les risques et 2) qui contrôle le respect des productions par l'Inspection des Installations Classées.

projeter d'investir sur des mesures concrètes, identifier afin d'enrayer les pollutions et prendre en considération l'impact environnemental.

- l'étude des dangers : inclut les scénarios possibles d'accidents, l'estimation des conséquences à envisager si l'un d'entre eux venait à se concrétiser, les mesures de prévention et de sécurité, les scénarios et les moyens d'intervention prévus en cas d'accident devant faciliter la gestion de crise et parfois une étude d'hygiène et de sécurité.

- La notice d'hygiène et de sécurité : consiste à garantir la mise en conformité de l'entreprise suivant les prescriptions législatives et réglementaires qui entrent en application pour les salariés de l'entreprise que ce soit pour l'hygiène comme pour la sécurité.

La réglementation s'articule autour d'un environnement juridique, imbriquant une diversité de secteurs. On retrouve le Code du travail, le Code de l'urbanisme, la loi de 1975 sur l'élimination des déchets, la police des eaux, la pollution atmosphérique (loi du 2 août 1961), les mines, les installations nucléaires et les Directives communautaires. Un dossier d'installation classée est spécifique à chaque site, il nécessite une connaissance de l'installation, de son environnement et du contexte législatif et réglementaire. Le but de ces dossiers est d'accroître la transparence et la bonne connaissance des risques d'un site mais du travail reste à réaliser pour que cela soit véritablement appliqué et que cela ait une portée réellement efficace. L'intérêt de cette réglementation, est d'ancrer territorialement les zones répondant à des critères de dangerosité perçus comme étant les plus importants. Tous ces dossiers nécessitent un temps considérable, ainsi que l'avis de nombreux experts, des compromis, des adaptations pour être conformes aux normes de sécurité, ainsi qu'une connaissance importante des produits, des réactions et les autres risques à envisager sur le site. Si cela témoigne d'un effort dans la prise de conscience des risques, ces dossiers très volumineux sont rarement consultés après l'ouverture du site et les procédures de sûreté ou encore de sécurité ne sont pas des connaissances automatiquement intégrées par tous les personnels de secours ou de l'entreprise.

Peu de temps après Feyzin, d'autres catastrophes se produisent. En février 1973 un incendie se produit et détruit un collège « Pailleron » à Paris. Cet accident entraîne la mort de 20 personnes dont 16 collégiens et 4 adultes et fait de nombreux blessés par brûlures et intoxications par les fumées. L'établissement est totalement détruit. La qualité de la construction et les mesures de sécurité sont directement mises en cause et cela va essentiellement être l'origine du scandale qui va en découler. Il apparaît insupportable d'avoir construit avec des matériaux défailants ou fragiles. Les carences auraient dû être détectées ou comblées, les lycéens non exposés. Le fait que des victimes, de surcroît des lycéens, aient péri brûlées parce qu'elles se sont retrouvées piégées à l'intérieur de la structure du bâtiment incite à statuer très rapidement d'un point de vue juridique sur l'interdiction de ces constructions « Pailleron » et à durcir la réglementation dans tous les E.R.P. (établissements recevant du public). La pression des familles de victimes accentue le poids des actions et le combat mené par les familles vers une prise de conscience nationale, accélérant l'établissement

d'une réglementation et de mesures de prévention dans les E.R.P. Malgré les difficultés d'application, l'idée est de développer une prévention de ces risques.

La mise en place de mesures de sécurité devient une priorité en matière de réglementation et un objectif à réaliser collectivement. L'arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux E.R.P. (établissements recevant du public) impose à ceux-ci de répondre à 4 objectifs : sauvegarder les vies, limiter les possibilités de départs d'incendie, atténuer la propagation du feu, enfin veiller à faciliter l'intervention des secours. Cette réglementation impose le respect de 9 exigences :

- l'implantation de voies réservées aux véhicules de secours et ne pas entraver les ouvertures de sorties,
- recourir et développer l'utilisation de matériaux coupe-feux ou pare flammes jugés conformes à la résistance des matériaux présents,
- ne pas modifier le volume et la dimension des pièces, notamment en les agrandissant sans en avoir reçu l'autorisation,
- respecter l'aménagement des pièces et la circulation des personnes afin de conserver la fluidité de circulation prévue,
- veiller à conserver le nombre d'ouverture et de dégagements dans les couloirs jusqu'aux sorties,
- vérifier régulièrement les dispositifs de désenfumage,
- vérifier tout aussi périodiquement le bon fonctionnement des éclairages normaux et de secours (ambiance et balisage),
- faire vérifier régulièrement l'état des installations techniques pouvant subir un vieillissement ou se dégrader tels que le chauffage, la ventilation, les ascenseurs, le gaz ou encore les appareils électroménagers,
- enfin réaliser une information du public sur les modalités d'évacuation, vérifier périodiquement l'état des extincteurs et constituer une équipe de première intervention.

Chaque établissement scolaire, placé sous l'autorité de son directeur, doit veiller à la sécurité et à protéger la santé de toutes les personnes qu'il accueille, enfin veiller à la sauvegarde des biens matériels, conformément au décret du 28 mai 1982 sur la sécurité et la santé au travail. Ce décret instaure qu'une politique de prévention à l'égard des élèves et autres personnels présents dans l'établissement doit être établie pour évaluer les risques présents sur le site. Ce même décret prévoit d'établir un diagnostic le plus exhaustif possible sur les divers facteurs de risques possibles afin de mettre en place des moyens de protection efficaces. Suivant cette décision, la recherche de mise en sécurité des élèves et du personnel présent, doit favoriser une meilleure gestion de l'établissement mais aussi participer à améliorer les conditions de travail et de bien-être de chacun. Ces efforts doivent permettre au chef d'établissement d'identifier les activités et les différents risques présents sur son site et de

connaître les moyens de gestion en cas d'accidents, enfin de savoir jusqu'où est engagée et s'étend sa responsabilité dans la prévention des risques et la sécurité.

Cette réglementation sur les E.R.P. est complétée par deux circulaires. La circulaire n°83-550 du 15 novembre 1983 porte sur le rôle des enseignants dans l'évacuation en cas d'incendie et de gestion des phénomènes de panique. Ils doivent connaître les mesures de sécurité à opérer en cas d'incendie, veiller à l'évacuation de leurs élèves dans les meilleures conditions possibles, dans des délais suffisamment courts et limiter les phénomènes de panique. La seconde circulaire, répondant au n° 84-319 du 3 septembre 1984, oblige la mise en place d'exercices d'évacuation en début et en cours d'année scolaire, soit à des moments où un nombre conséquent de personnes se trouvent présentes et impliquées dans les locaux.

L'essor des technologies et des industries, qui exprimait un certain développement économique et social, va devenir une source de déstabilisation pour l'ensemble de la société avec la poussée des questions environnementales, la crise économique et l'accès croissant du public aux informations transmises par les médias. Les habitants ont un meilleur accès à l'information concernant les accidents et deviennent plus critiques à l'égard des choix de société dans la gestion des risques et des accidents. Ils expriment davantage leurs craintes et témoignent d'une moindre tolérance à l'égard des risques industriels. Les décideurs légifèrent de plus en plus car ils perçoivent le caractère obsolète des plans de secours et l'absence ou le caractère désuet ou inadapté des structures préventives existantes. Enfin, ils réglementent aussi pour protéger leur responsabilité devant des choix qu'ils ont faits et dont ils ignorent parfois les conséquences à venir tant au niveau des E.R.P. que des établissements industriels.

L'intérêt porté aux conséquences des risques croît et une délégation aux risques majeurs est créée le 10 avril 1984 auprès du Premier ministre. Elle est mise à disposition du ministre de l'Environnement à partir de mars 1986. Cette délégation concerne les zones industrielles sensibles : zone sud de Toulouse, zone de Lillebonne-Notre-Dame-de-Granvenchon à Rouen en Seine-Maritime et couloir de la chimie au sud de Lyon. Tout au long des années 1980 les industriels se soumettent d'assez bon gré à la mise aux normes de sécurité et aux applications réglementaires ainsi qu'aux exercices. La sensibilisation aux risques industriels est importante lors de cette décennie, surtout pour les décideurs politiques et les industriels qui en ont connaissance et qui ont été marqués par des accidents tels que Feyzin ou l'incendie du collège Pailleron. Les décideurs, les scientifiques, les industriels et les techniciens exposent de plus en plus leur responsabilité. Celle-ci les fait de plus en plus porter la culpabilité d'un accident.

Parallèlement, on assiste à la modernisation de la Sécurité civile par la loi n°87-565 du 22/07/1987. La Sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes. Elle vise également la préparation des mesures de sauvegarde et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes définies

dans les plans O.R.S.E.C. (ORganisation des SECours) et autres plans d'urgence. Au cours des années 1980, le gouvernement décide de moderniser les plans de secours qui n'ont pas été remis à jour depuis les années 1950, tant au niveau de leur organisation qu'au niveau des moyens : matériels périmés, usagés et dépassés depuis leur création. Les accidents laissent transparaître des carences et des manques. Cette loi porte sur l'organisation de la sécurité civile, sur la protection de la forêt contre l'incendie et sur la prévention des risques majeurs.

Selon cette loi les risques identifiés comme tels doivent être pris en compte par le maire qui doit modifier son P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols). Le préfet peut, en cas de besoin, avoir recours au P.I.G. (Projet d'Intérêt Général) pour limiter les constructions en zone à risque. Cette loi est appliquée par le décret du 6 mai 1988. Des P.P.I. (Plans Particuliers d'Intervention) sont établis dans le but de faire face aux risques particuliers liés au fonctionnement d'entreprises susceptibles de provoquer des dangers extensibles à l'extérieur du site, ainsi que de sauvegarder et de protéger les populations et l'environnement de l'établissement industriel.

La loi du 22/07/1987 hiérarchise le plan O.R.S.E.C. suivant la taille et l'ampleur de l'événement. Le plan prévoit, selon trois niveaux, une somme de moyens à la fois matériels et administratifs à déployer suivant l'envergure de l'événement. Le plan O.R.S.E.C. national est placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, le plan O.R.S.E.C. zonal dépend du préfet de zone, enfin le plan O.R.S.E.C. départemental dépend du préfet de chaque département. Ce plan O.R.S.E.C. est complété par un ensemble de plans tels S.A.T.E.R. pour les accidents aériens, P.O.L.M.A.R. pour les pollutions maritimes ou encore des P.S.S. (Plans de Secours Spécialisé) pour les risques d'accidents spécifiques que l'on peut rencontrer.

Le plan O.R.S.E.C., étant avant tout un plan de structure et non un plan d'action, inclut un organigramme, un schéma de liaison, un inventaire des moyens disponibles qui doit être remis constamment à jour. Placé sous l'autorité du préfet, celui-ci transmet l'alerte à tous les responsables concernés qui doivent jouer un rôle dans la bonne gestion des secours et engager les secours nécessaires dont la constitution de deux postes de commandement (P.C. fixe et P.C. opérationnel). La structure du plan O.R.S.E.C. apparaît essentiellement militaire. Cette même loi ne mentionne aucune condition particulière de procédure. L'élaboration de ce plan n'est soumise à aucune enquête publique. Les plans O.R.S.E.C. sont accessibles au public bien que peu de personnes semblent au courant. L'organisation du plan peut se faire comme l'indique le schéma en annexe.

Comme pour le plan O.R.S.E.C., les autres plans de secours sont organisés selon les mêmes caractéristiques départementales, spécifiques et mobilisant des moyens particuliers. Ils sont départementaux, dans leur préparation, leur déclenchement et leur mise en œuvre, spécifiques, par rapport à un ou plusieurs risques couverts ou à un danger à la fois pour la population et l'environnement, mobilisateurs de moyens spéciaux existant au niveau des services publics. Ces caractéristiques concernent des lieux répertoriés et des situations jugées à risque. Ces plans s'intègrent dans le plan O.R.S.E.C. et ils sont évolutifs, c'est-à-dire qu'ils

doivent prendre en considération l'apparition de nouveaux risques. Ils répondent à quatre critères : réaliser une estimation du risque, comporter un inventaire des moyens, réaliser un état provisionnel de l'engagement des secours et être capables d'anticiper. Quelques exemples de plans peuvent être cités : S.A.T.E.R. (sauvetage aéro-terrestre), S.A.M.A.R. (sauvetage en mer), O.R.S.E.C.-R.A.D. (O.R.S.E.C radiologique) ou encore le Plan rouge. Le Plan rouge est achevé à partir de 1980 suite à une vague d'attentats sur Paris. Il a été créé en 1974 par la Brigade des sapeurs pompiers de Paris puis perfectionné et généralisé sur l'ensemble du territoire par une circulaire interministérielle de mars 1989.

Les plans d'urgence contiennent les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liés à l'existence et au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages déterminés. Les plans d'urgence comprennent : les P.P.I. (Plans Particuliers d'Intervention), les plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes (Plan rouge) et les P.S.S. (Plans de Secours Spécialisés liés à un risque défini). Ces P.S.S. sont destinés aux risques technologiques n'ayant pas fait l'objet de P.P.I., ainsi qu'aux risques naturels et humains, aux risques ponctuels ou mobiles (T.M.D.³²², T.M. Radiologiques, T.G.V., littoral, feux de forêt, rassemblements de foule...). La mise en œuvre de ces plans d'urgence ne fait pas obstacle au déclenchement du plan O.R.S.E.C., puisqu'ils ne sont pas déclenchés de la même manière et qu'ils ne suivent pas les mêmes logiques de fonctionnement. Ils sont davantage complémentaires que concurrentiels. Les plans sont d'abord élaborés théoriquement mais ils rencontrent des difficultés d'application, leur avancement étant freiné par les priorités accordées à d'autres activités (dont les missions quotidiennes et la pression exercée par d'autres priorités). La structure des plans d'urgence et de secours à partir des documents écrits est souvent complexe, hiérarchisée, abstraite et difficile à appréhender. Dans ce contexte de législation, des accidents se concrétisent plus fréquemment, ils recouvrent des formes plus diverses, révélant des manques au niveau de la prévention et de la gestion des accidents et aussi une multiplicité de facteurs entravant la bonne application des plans de secours.

II. Seveso, Directive Seveso et durcissement réglementaire

En juillet 1976, près de Milan en Italie, l'accident de Seveso va amener une prise de conscience en matière de risques industriels et technologiques de la part des décideurs politiques à l'échelle européenne. Lors de cet événement des vapeurs toxiques de dioxine, s'échappent par trop forte pression dans un réacteur chimique, au moment du processus de fabrication du chlorophénol à l'usine Icmesa. À cette époque, les effets de la dioxine font

l'objet de méfiance et de crainte car ils sont peu connus scientifiquement, en revanche ce produit contient un composé défoliant : l'agent Orange³²³, utilisé pendant la guerre du Viêt-Nam. L'agent Orange fait ressortir la crainte des risques chimiques sur la santé humaine dans le quotidien des sociétés occidentales, prises dans un contexte hors conflits. Cet agent pose la question des effets imprévisibles à envisager sur la santé, d'autant que très rapidement après l'accident les feuilles des arbres jaunissent et des animaux domestiques meurent par dizaines.

37 235 personnes sont contaminées par le sol. La zone la plus contaminée s'étend sur 110 hectares, elle implique 735 personnes et les constructions qui y sont bâties. La dioxine ne disparaîtra que vers 2040. Aucune victime n'est enregistrée mais les femmes enceintes sont contraintes d'avorter. 30 avortements sont enregistrés par crainte de malformation du fœtus. Il faut noter l'augmentation des cancers par leucémie et lymphome qui semblent aujourd'hui multipliés par 3,7 chez les victimes, qui ont été les plus exposées. Les cancers du foie sont multipliés par 2,8 chez les victimes moyennement exposées et les cancers de la peau sont multipliés par 3,5 chez les personnes peu exposées. Parmi les animaux, 3 300 poulets sont morts intoxiqués, 80 000 sont abattus ainsi que 650 têtes de bétail. L'entreprise devra verser une valeur de 338 millions de francs en dédommagement aux victimes et elle devra financer les travaux de décontamination. La dioxine intoxique gravement, pollue durablement les sols et provoque des cancers. Cet accident passe très rapidement du statut de catastrophe environnementale à la plus grande catastrophe enregistrée depuis les bombes lancées sur Hiroshima en 1945 pour les décideurs politiques des pays. Cet accident déclenche une profonde prise de conscience de la réalité des risques industriels ; il servira de référence pour l'établissement de la Directive européenne qui portera son nom. Par l'importance des mesures mises en œuvre pour éviter les conséquences désastreuses attendues, l'État Italien présente au public la gravité de l'accident. Finalement, les conséquences sont très atténuées par rapport aux estimations gravissimes entendues dans les discours des scientifiques. L'accident de Seveso donne lieu à une prise de conscience à l'égard des risques industriels et technologiques et l'impact qu'ils provoquent sur l'homme comme sur l'environnement. Cet accident laisse apparaître une recherche d'évitement des risques et une recherche de protection des conséquences qu'ils provoquent. Cela conduit à l'établissement d'une législation européenne dont les premières applications législatives en France ont lieu en 1982, soit 6 ans après l'accident. Malgré la prise de conscience et l'importance à consacrer aux risques industriels, de nombreuses années sont nécessaires pour obtenir une législation et encore plus pour obtenir une application dans les faits. Cet accident révèle les dangers des activités industrielles chimiques notamment en milieu urbain.

³²² T.M.D. : Transport de Matière Dangereuse.

³²³ L'agent Orange est un surnom donné à un herbicide utilisé par les militaires Américains lors de la guerre du Viêt-Nam entre 1961 et 1971 pour détruire la végétation des forêts et empêcher les vietnamiens de se camoufler ou encore pour détruire leurs récoltes. La dioxine contenue dans cet herbicide s'est révélée responsable de maladies cancérogènes, occasionnant une diversité de maladies et également des malformations à la naissance. Elle est aussi responsable d'une contamination du sol, de l'environnement et de toute la chaîne alimentaire des habitants des zones à proximité pour des dizaines d'années.

Cet accident, parmi ceux qui se produisent dans les années 1970, a des conséquences considérables. Il provoque une prise de conscience collective à l'égard des risques, ce qui va amener l'opinion publique à les prendre davantage en compte, d'abord parce qu'ils sont relayés par les médias et ensuite parce qu'ils sont dénoncés pour les destructions de la nature et de l'écosystème par les mouvements environnementaux. Les accidents industriels amènent à prendre conscience que les plans de secours préexistants et les mesures préventives sont, dans une certaine mesure, inadaptés et que ces mesures de prévention exigent une remise à niveau et une configuration revisitée pour être efficaces, en cas de besoin.

Avec l'accident de Seveso, le Parlement européen est alerté par le fait que les industriels utilisent dans leur processus de fabrication des produits chimiques potentiellement dangereux et toxiques, sans que personne n'en soit averti. Cet état de fait dénoncé, conduit à légiférer sur certaines activités industrielles et à l'instauration de la Directive Seveso 82/501/CEE en France, le 24 juin 1982. Cette Directive vise la promotion de la prévention et de l'organisation des secours en cas de sinistre dans les établissements industriels à hauts risques potentiels d'accident : chimie, hydrocarbures et stockage de gaz principalement. Cela signifie que les industriels manipulant des produits dangereux doivent prendre des mesures de sécurité afin de prévenir un accident grave que ce soit pour l'homme ou pour l'environnement et en limiter les conséquences.

Les pouvoirs publics et autres autorités doivent être informés des risques les concernant et ils ont pour mission d'exercer un contrôle sur ces activités. Ils sont informés et invités en cas d'accident à prendre toutes les dispositions utiles dont la mise en application des plans de secours adaptés et préétablis. Les salariés et les habitants doivent avoir accès à une information appropriée à ces risques, leur permettant d'anticiper les secours. Il est attendu de ces mêmes salariés et habitants qu'ils adoptent les mesures de sécurité jugées adéquates et adaptées à la concrétisation d'un risque spécifique.

Cette Directive oblige tous les membres de la Communauté européenne à contraindre leurs entreprises industrielles à prendre des mesures pour prévenir les accidents majeurs et limiter leurs conséquences néfastes sur l'Homme comme sur la nature.

Les industries, dont les activités génèrent des réactions inflammables, explosives, toxiques ou cancérogènes, ou dont les activités sont liées au gaz ou aux liquides inflammables, font l'objet pour l'application de la directive de 1982 d'arrêtés préfectoraux prescrivant la réalisation d'études de danger. Examinées par l'inspection des installations classées, ces études apparaissent essentielles à la mise en place de la prévention des risques technologiques. Cette prévention doit réduire le risque à sa source par confinement des réservoirs de gaz toxiques, établir des plans de secours internes par l'exploitant (Plan d'Opération Interne) et des plans de secours externes déclenchés par le représentant de l'État (Plan Particulier d'Intervention), maîtriser l'urbanisation autour des installations classées dangereuses et informer les habitants concernés par les risques déclarés comme tels.

Le P.O.I. (Plan d'Opération interne) concerne les industries soumises à la Directive Seveso. Il est établi par le chef d'établissement, en lien avec les pouvoirs publics. Il doit prévoir, en s'appuyant sur l'étude de danger, les méthodes et les moyens d'intervention nécessaires à déployer afin d'assurer la protection du personnel, des populations voisines et de l'environnement. Le contenu inclut la connaissance et l'évaluation des risques, l'estimation des besoins, la mise en œuvre des moyens. L'estimation des besoins prévoit la participation à l'étude, l'évaluation et le recensement des moyens de secours extérieurs, la coordination, les moyens de transmission, la mise en sûreté des installations, l'information des autorités et du public puis la transition au P.P.I. quand le sinistre dépasse les frontières de l'entreprise. Le P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention) est placé sous l'autorité du préfet pour sa préparation et pour son déclenchement. Il est établi pour faire face aux risques particuliers liés au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations susceptibles d'entraîner des dangers à l'extérieur. Enfin il vise à assurer la sauvegarde et la protection des populations et de l'environnement. Il entre en application quand un accident peut susciter des dangers à court terme à l'extérieur de l'établissement de l'enceinte du site de l'exploitant.

Le texte est clair, il impose une certaine discipline et ne tolère aucun relâchement. En cas d'accident, une indemnisation sera versée et la mise en examen des personnes déclarées responsables sera effectuée. La circulaire de 1993 sur le droit à l'information poursuit cette évolution législative. Les préfets doivent définir la liste des communes comportant des risques majeurs et ils doivent les hiérarchiser selon des niveaux de gravité, afin de mettre à jour un ordre de priorité pour que les habitants soient informés avant un délai fixé à cinq ans maximum. Le caractère d'urgence dépend des enjeux humains et des risques de victimes les plus importants et les plus catastrophiques. Cela permet de protéger les endroits fragiles comme les campings. Pour informer une cellule d'information est créée dans chaque département : la C.A.R.I.P.³²⁴ Sa mission est de créer un D.C.S.R.M.³²⁵ qui est un document visant à sensibiliser les maires et à leur faciliter la tâche d'informer des habitants. La C.A.R.I.P. est placée sous la direction du préfet et elle inclut les principaux acteurs départementaux du risque majeur de la Sécurité civile.

Le rapport à l'information est retravaillé suite à la situation dénoncée d'un manque de transparence, d'une obscurité autour de situations jugées à risques alors qu'elles étaient par le passé perçues comme sans intérêt. Le public, sous couvert essentiellement des associations environnementales exige une ouverture et un accès à ces informations de plus en plus visibles sur la scène publique. Cette communication s'inscrit dans un contexte plus général où une quantité importante d'informations est échangée. L'accès à la communication est privilégié et les sphères d'échanges se diversifient. Les médias sont plus nombreux, on sait tout ce qui se passe à l'autre bout de la planète à n'importe quel moment. De plus, les médias s'étendent sur

³²⁴ C.A.R.I.P. : Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive.

³²⁵ D.C.S.R.M. : Dossier Communal Synthétique sur les Risques Majeurs.

des échelles de plus en plus grandes. Les sphères de décision semblent à la fois proches, inaccessibles et trop lointaines. A. Lalo dans l'un de ses articles écrit que l'exploitation industrielle de produits classés en entreprises Seveso a suscité la « *genèse d'un nouvel espace public dans lequel la vigilance à l'égard des risques technologiques n'est plus une question d'ordre technique se déroulant à huis clos entre les industriels et les inspecteurs de l'État mais un enjeu politique exigeant un contrôle direct des citoyens.* »³²⁶ Ceci amène à reconsidérer la « *rationalité du dispositif de maîtrise des risques technologiques* »³²⁷ avec ce nouveau partenaire que constitue le public.

Tendre à s'informer permet de focaliser sur des risques et sur des accidents concrétisés qui n'étaient pas aussi connus et diffusés par le passé. Depuis que des prises de conscience se sont produites à l'égard des risques industriels et technologiques qui sont de moins en moins acceptés, la diffusion d'information surajoute à cette dénonciation. Avec la médiatisation croissante des pollutions atmosphériques, des déchets radioactifs, toxiques, chimiques, de l'eau contaminée, de l'épuisement de sources énergétiques, des destructions de la couche d'ozone, des forêts et autre paysages, l'environnement devient un centre d'intérêt plus important dans notre société. Cet intérêt est attesté par de nombreux documentaires, reportages et articles écrits. L'environnement, en tant que milieu de vie et condition d'existence, préoccupe un nombre croissant de Français. Ces questions complexes où les implications tant au niveau social qu'économique s'entremêlent tellement que transmettre une information, nécessite de constituer une information synthétique, documentée et la plus objective possible suivant des modèles de pensées rationnels et de la faire rentrer dans des limites budgétaires délimitées. L'information est devenue un enjeu défini réglementairement. Son but est de faire participer le public et le rendre dans une certaine mesure acteur vis-à-vis de situations à risques.

Le contexte médiatique de la fin des années 1970 développe de nouveaux supports de communication et favorise l'accès à l'information. Or, communiquer davantage ne signifie pas donner n'importe quelle information, à n'importe qui et en n'importe quelle circonstance. « *Tous les acteurs humains ont, à la fois un rapport calculé au bien commun et une certaine idée de ce qui est vrai. Tous les groupes humains sont donc des collectifs légitimes, c'est-à-dire des « institutions.* » *L'analyse fonctionnelle n'est pas une pure tautologie. Elle peut rendre compte du fait que des causalités cachées font tomber les individus dans des pièges et les engagent dans des voies qu'ils n'ont pas prévues. Les individus sont contraints par ce qu'ils croient vrai et non par ce dont ils jouissent. Les sociétés ne sont pas des collectifs liés de préférence par des affects mais par des cadres de pensée communs, on peut parler d'une théorie des savoirs légitimes.* »³²⁸ Une information n'est pas neutre, et la formulation qui en est

³²⁶ LALO A., « La Directive « Seveso » à l'épreuve des faits. La politique de « transparence » sur les dangers de l'industrie comme facteur de légitimité de l'action publique », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 233-255.

³²⁷ LALO A., « La Directive « Seveso » à l'épreuve des faits. La politique de « transparence » sur les dangers de l'industrie comme facteur de légitimité de l'action publique », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 233-255.

³²⁸ DOUGLAS M., *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2000.

faite, pas davantage. Cette dernière dépend étroitement de ce que le receveur peut entendre, de la manière dont il est habitué à intégrer une information que ce soit au quotidien ou lors d'un moment de rupture ou de crise. La facilité d'accès aux conséquences d'accidents dits majeurs³²⁹ concrétise la notion même de risque qui peut sembler abstraite. La crise intervient dans une quotidienneté et remet brutalement en cause un rapport au risque distancié. Les habitants prennent conscience que leur environnement immédiat est potentiellement porteur de risques.

Dans ce contexte, l'information sur ces accidents peut constituer un excellent relai, dont les experts se saisissent pour diffuser des informations préventives. L'information préventive des habitants tire son origine de la loi du 22 juillet 1987³³⁰ (article 21). Par le décret n° 88-622 du 06 mai 1988 relatif aux plans d'urgence, une information sur les risques majeurs doit être produite par les industriels à l'attention des populations. L'article 9 notamment impose la réalisation dans le cadre des P.P.I, d'une « information avec consignes » à destination des populations, établie par le préfet avec l'exploitant et aux frais de ce dernier.

La loi sur l'information entre en application par le décret 90-918 du 11 octobre 1990, par l'arrêté du 28 août 1992 et par la circulaire du 13 décembre 1993. Ce décret stipule que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.* » Cela consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail ou encore de vacances. Ce décret présente les moyens spécifiques qui seront employés pour informer le public concerné. Les zones concernées par le décret sont définies par les frontières des P.P.I. et des P.E.R. (Plans d'Exposition aux Risques) qui sont remplacés par des P.P.R. (Plans de Prévention aux Risques) en 1995 ainsi que par les risques naturels (inondations...) et toutes les zones que le préfet peut désigner par arrêté. Cette obligation législative demande à ce que soit réalisé et diffusé un D.D.R.M.³³¹ puis qu'une élaboration de documents informatifs suivie d'une diffusion soit réalisée auprès des populations dans un délai de cinq ans. Selon leurs compétences et leur champ d'intervention, le S.D.I.S.³³² met en place un S.D.A.C.R.³³³ et le S.I.D.P.C.³³⁴ établit le D.D.R.M. et le D.C.S.R.M.³³⁵. Ces documents constituent les documents réglementaires concernant les communes dont certaines zones comportent des enjeux humains et/ou des risques majeurs particuliers. La programmation dès le départ en 1995 visaient 21 communes d'Indre et Loire qui comprenaient deux à quatre risques dont le risque nucléaire, le risque industriel comme Primagaz ainsi que les risques naturels que

³²⁹ LAGADEC P., *La Civilisation du risque, catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Seuil, 1981.

³³⁰ Loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la Sécurité civile, à la protection de la forêt et à la prévention des risques majeurs.

³³¹ D.D.R.M. : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.

³³² S.D.I.S. : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

³³³ S.D.A.C.R. : Schéma D'Analyse et de Couverture des Risques.

³³⁴ S.I.D.P.C. : Service Inter-Ministériel Départemental de Protection Civile.

³³⁵ D.C.S.R.M. : Dossier Communal Synthétique sur les Risques Majeurs.

constituent les inondations, les mouvements de terrain ou les séismes, enfin les risques liés aux transports de matières dangereuses.

Cette information préventive comprend également une participation du maire des communes concernées par des risques majeurs. À partir du D.C.S.R.M., le maire a à sa charge d'élaborer un D.I.C.R.I.M. qui contient les mesures de prévention et de protection à prendre et à assurer par la commune, qui inclut les informations que chaque habitant de la municipalité doit connaître pour se protéger des risques. Il est consultable en mairie. Enfin un exemplaire est envoyé à chaque service départemental comprenant des acteurs du risque. Les maires peuvent adapter les moyens de communication et d'information en privilégiant la forme de dépliants, dans le bulletin municipal, en faisant de l'information préventive dans les écoles, sur des stands pendant les manifestations municipales ou lors d'expositions itinérantes par exemple. L'affichage peut être réalisé sous la forme de dépliants (type D.C.S.R.M.), sur papiers affichés et consultables à la mairie ou apposés dans des lieux publics (établissements recevant du public, campings, immeubles d'habitations comprenant plus de 15 logements, immeubles commerciaux, industriels ou agricoles de plus de 50 personnes).

Les impositions réglementaires de la Directive Seveso en matière d'information nécessitent du temps pour entrer en application auprès de tous les habitants. Avant l'application de la loi de 1990 sur l'accès à l'information, l'accident de Tchernobyl, en 1986, va soulever un autre aspect de l'information à savoir la question de la confiance accordée aux discours officiels, transmis par les autorités publiques.

III. Bhopal, Challenger, Tchernobyl et l'« accidentologie »

Des accidents continuent de se produire malgré les volontés de légiférer et généralisent l'idée d'être exposé contre son gré à des risques que l'on ne maîtrise pas et qui peuvent avoir des répercussions longues et lourdes sur l'environnement, la santé humaine, l'économie d'un pays. Bhopal, Challenger et Tchernobyl en sont trois illustrations symboliques.

À Bhopal en Inde en 1984, une fuite d'une trentaine de tonnes de pesticides (isocyanate de méthyle) de l'usine américaine Union Carbide se produit, intoxiquant les habitants qui se trouvaient sous les vents à proximité. L'accident se produit très tôt un matin d'août. Il provoque la mort de beaucoup de personnes pendant leur sommeil, celles qui ne dorment pas s'enfuient et s'exposent encore plus. Les systèmes de secours sont été déployés dans une grande confusion. 2 500 personnes meurent et 250 000 autres ont été intoxiquées. Les systèmes de prévention ont montré l'incapacité et l'inadaptation à gérer une crise de cette envergure d'autant que les polluants n'ont jamais été clairement identifiés.

Le contexte de cet accident est particulier. Il s'agit d'une ville qui s'est industrialisée vite et de manière dense depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. L'usine fabrique des produits chimiques destinés à des populations occidentales. Ces productions nécessitent des mesures de sûreté et de sécurité. Les infrastructures de la ville sont inadaptées, de plus trop de personnes vivent à proximité et sans mise en sécurité. Les mesures de secours sont insuffisantes voire inexistantes. L'usine n'est pas prête à gérer ce genre de crise et les entrepreneurs américains ne réalisent pas de transferts de compétences techniques suffisants pour laisser fonctionner l'entreprise en toute sûreté. Les processus de production ne sont pas maîtrisés, les moyens de sécurité pour manipuler les produits ne sont pas pris, les employés pas formés à la manipulation des produits. Les machines ne sont pas aux normes de sécurité comme elles doivent l'être dans les pays occidentaux lorsque celles-ci fabriquent ces produits.

Cet accident change profondément la manière de voir les grandes entreprises chimiques. L'Union Carbide voit son chiffre d'affaire divisé par deux, ses effectifs divisés par cinq. L'entreprise est discréditée et son image, définitivement ternie. Tous les facteurs liés à cet accident contribuent à la présenter comme une crise technologique, mais surtout politique et économique.

Le 28 janvier 1986, le public et les experts assistent en direct à la télévision à l'explosion de la navette spatiale Challenger en plein vol juste après son décollage. L'expression technologique perçue à travers l'espoir de voyager dans l'espace et l'événement lui-même était très attendu et très médiatisé. Devant l'espoir de réussite du voyage de la navette, le public, impuissant et choqué, assiste en direct à la télévision à son explosion.

L'explosion de Tchernobyl le 26 avril 1986 en Ukraine met à jour les effets parfois catastrophiques des réacteurs électronucléaires en fonctionnement et les défaillances humaines. Cet événement est issu d'essais non maîtrisés, cumulés à une série d'erreurs de manipulation provoquées par la formation insuffisante des équipes de conduite³³⁶. Officiellement, l'accident provoque la mort directe de 31 personnes, l'irradiation de 240 autres personnes, surtout des « liquidateurs »³³⁷ et 18 000 autres, dont des habitants proches, sont hospitalisées dans les jours qui suivent l'accident. Selon des estimations 100 000 personnes ont reçu une dose d'irradiation excessive dont les conséquences dramatiques justifient un suivi médical à vie. Cependant, il est très difficile de quantifier et de mesurer exactement l'impact qu'a eu l'accident de Tchernobyl sur le long terme compte tenu de la diversité des conséquences, en termes d'empoisonnements,

³³⁶ Lors de l'introduction des barres de contrôle dans le réacteur, une violente explosion se produit. Le réacteur s'est emballé, sa puissance s'est trouvée décuplée plus de cent fois en quelques dixièmes de secondes. La force de la déflagration arrache la dalle de béton, projetant des débris à des centaines de mètres. L'explosion détruit en partie le système de refroidissement. Le réacteur ne peut se refroidir, il prend feu et il rejette dans l'atmosphère l'équivalent en radioactivité de trois bombes de type Hiroshima. Le nuage ainsi créé se déplace et se dilue dans l'atmosphère suivant une direction est ouest et est nord-ouest recouvrant en quelques mois l'hémisphère nord. Les retombées sont très importantes en Ukraine et en Biélorussie notamment. Les pays du nord et de l'ouest dont l'Allemagne et la France ne seront pas épargnés non plus.

³³⁷ Le terme de « liquidateur » fait référence à toutes les personnes qui sont intervenues juste après l'explosion du dôme et qui ont été très irradiées. Envoyés pour confiner le site, beaucoup d'entre eux sont morts suite à l'irradiation qu'ils ont reçue.

de contaminations radioactives, de cancers ou encore de malformations qui peuvent rendre stériles, enregistrés et dont les effets se révèlent parfois tardivement.

Les retombées radioactives ont contaminé les sols et les végétaux qui y sont cultivés ainsi que les pâturages. La consommation des légumes a été interdite pendant plusieurs semaines en Europe centrale, ainsi qu'en Pologne et en Allemagne. Les autorités de ces pays ont fait face aux conséquences de l'accident sans nier les faits. En Biélorussie, la ville de Pripiat (45 000 habitants), située à proximité du réacteur a été évacuée. Dans cette région, ainsi qu'en Ukraine, un périmètre d'interdiction de résidence a été défini sur une surface de 30 kilomètres autour du réacteur. À l'intérieur de ce périmètre, toute activité agricole a été également interdite pour cause de pollution du sol à très long terme et de hauts taux de radioactivité. À la suite de nouveaux incidents notamment en 1991, une fermeture définitive de l'usine de Tchernobyl sera décidée. En France, les pouvoirs publics ont opté dès l'accident pour une attitude rassurante vis-à-vis des Français, en diffusant sur les ondes le message selon lequel le nuage radioactif s'était arrêté aux frontières du pays. Les cultures de végétaux, le lait des vaches, etc., interdits outre Rhin, ont été autorisés et consommés à l'intérieur de nos frontières. De plus, pour appuyer ses déclarations officielles sur l'absence de risques et de retombées radioactives, l'État français a appuyé ses dires sur la caution scientifique du professeur Pellegrin. Le gouvernement a conscience du poids que peut représenter la référence scientifique en tant que modèle d'explication auprès du public et il choisit d'orienter le discours. Il faudra des années avant que ces déclarations perçues comme un « mensonge d'État » aux yeux du public soient reconnues officiellement comme tel.

Cet accident constitue un tournant dans la prise de conscience des risques par le public notamment, car il est très médiatisé. Autant Seveso a surtout marqué les décideurs publics, autant Tchernobyl stigmatise l'opinion publique. Avec cet accident, les décideurs, les techniciens, les scientifiques, les industriels, les militants environnementaux et le public sont tous témoins d'une défaillance technologique très dangereuse. Tchernobyl marque les esprits, cet accident accroît le sentiment d'être en insécurité, d'être exposé contre son gré à une technologie dont on ignore les manifestations et de ne pas pouvoir agir sur elle. En même temps, la diversité et le biais des discours politiques émis donnent l'impression d'être pris au piège dans une société, qui ne maîtrise pas ses technologies alors qu'elle n'a de cesse d'en faire les louanges. Ces accidents entament la confiance accordée à un gouvernement dans le cas de l'accident de Tchernobyl, où une partie de la vérité est dissimulée aux habitants.

Par la suite, des accidents industriels ou des incidents nucléaires ont non seulement montré que l'exploitation de l'énergie nucléaire n'était pas complètement maîtrisée mais qu'en plus les pouvoirs publics n'informaient pas nécessairement les populations des véritables dangers du passage d'un nuage radioactif. Cela a contribué à développer un sentiment de méfiance autour de ce secteur d'activité. Pourtant, face aux contestations grandissantes de ce mode de production de l'électricité certaines personnes comme les militants environnementaux

laissent échapper des craintes concernant les contrôles vis-à-vis du transport, les pollutions des sites, les problèmes liés au stockage, à la durée de vie et à la destruction des déchets, la maîtrise incomplète des procédés d'exploitation (menace d'un échauffement de réacteur, irradiation des matériaux...), et de la sûreté, ainsi que les conséquences sur le très long terme (cancers dus aux expositions des rayons alpha, gamma ou bêta). Les accidents liés aux industries et au nucléaire font émerger dans l'esprit de certains chercheurs au cours des années 1980 que certains risques pourraient non seulement être évités mais qu'en plus, si rien n'est fait pour tenter de les juguler, les conséquences d'une concrétisation possible peuvent se révéler extrêmement graves et irréversibles pour l'homme comme pour la planète. Un nouveau concept est apparu en 1981, celui de « risque technologique majeur. »³³⁸ L'accident de Tchernobyl en est une parfaite illustration. Ce concept sera repris par la suite par le mouvement des Cindyniques.

Entre 1984 et 1986, Bhopal, Challenger et Tchernobyl vont constituer trois accidents annonciateurs d'une prise de conscience, qui amènera à la création des Cindyniques et de l'accidentologie.

La dénonciation des risques bousculée et catalysée par les catastrophes de Bhopal, Challenger et Tchernobyl est aussi le fruit d'une évolution de pensée amorcée depuis l'après-guerre et les Trente glorieuses. L'évolution des modes de vie, des savoirs-faire en matière de connaissances scientifiques et les accidents qui ont découlé de l'exploitation industrielle ou nucléaire ont provoqué des changements de regards sur les situations de risque. Ces changements ont conduit à la création de modèles d'analyse scientifique pour tenter d'optimiser la compréhension des causes et des conséquences des accidents et les maîtriser le plus possible.

Durant les années 1960 on constate la recherche de la sécurité autour des machines, des relations hommes machines en développant l'ergonomie. La finalité est d'adapter l'homme à la machine et non l'inverse. Des apports psychologiques, sociologiques, physiologiques ou encore anatomiques vont être pris en considération pour améliorer et faciliter les rapports hommes-machines. Cette période connaît l'essor de systèmes d'analyse prêts à fonctionner sur commandes et à prendre le relais des commandes manuelles. Cette période correspond à une recherche de mises en examen de personnes déclarées responsables quand des accidents se produisent, ce qui va accélérer les durcissements réglementaires. Les années 1970 se concentrent sur la sécurité reposant sur la confiance que l'on accorde à l'informatique et dans les systèmes d'information, mais aussi par la prise en compte de l'impact des dangers sur les écosystèmes et l'impact des populations induits par l'essor du nucléaire. On travaille les seuils d'acceptabilité du risque pour les comportements humains dans la conduite des systèmes complexes. L'idée de seuils de sûreté nucléaire reste à déterminer suivant un calcul de probabilités.

³³⁸ Ce concept est énoncé par P. LAGADEC pour la première fois en 1981. Voir LAGADEC P., *La Civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Seuil, 1981.

Un I.U.T. est créé en 1970 à Bordeaux et une maîtrise de sécurité à Grenoble en 1979, ce qui est révélateur d'une certaine prise de conscience de l'intérêt de se consacrer à la prévention des risques et la création de méthodes de gestion. Un changement global d'attitude et de regard est observé de la part de la société à l'égard des risques. Les années 1980 poursuivent la lancée des années 1970 et donnent lieu à l'apparition de M.A.S.T.E.R. et autres maîtrises spécialisées sur la gestion et la prévention des risques. La création de ces formations fait écho à une volonté de comprendre le fonctionnement des risques industriels et technologiques et de les rationaliser. Les risques sont devenus des situations qui impliquent toutes les personnes au quotidien et influent sur le bon déroulement de l'organisation de la société. Or, la prise en compte de la désorganisation et du coût des risques concrétisés, amène à développer la prévention et la gestion des situations de risques. L'idée consiste surtout à réduire leur fréquence et leur intensité. Ces formations et diplômes ont continué dans cet élan, traquant toujours plus les risques, les erreurs et les dysfonctionnements possibles.

Le mot cindynique émerge en 1987, il porte sur les sciences du danger. Cette notion apparaît pour la première fois en 1987 lors d'un colloque organisé à Paris par l'A.C.A.D.I. (Association de Cadres Dirigeants de l'Industrie). La racine de ce nouveau champ d'étude vient du terme grec *kindunos*, qui va devenir la science des dangers : les cindyniques. Les centres d'intérêt et les études des cindyniques portent sur la recherche des causes, des enchaînements qui ont pour conséquence l'incident, l'accident ou la catastrophe. Cela inclut la détermination de la probabilité, la fréquence, ou encore la gravité de l'événement.

Il s'agit d'une discipline qui élabore des hypothèses explicatives aux phénomènes étudiés et propose des cheminements facilitant la compréhension de ce qui a pu se passer lors d'un accident. La discipline se décompose en plusieurs dimensions qui mettent à jour les différences de représentation qu'ont les personnes du système global. Les analyses de ces chercheurs et autres experts s'appuient sur plusieurs axes de recherche à savoir : la perception du danger qui dépend de la situation et de la subjectivité de l'acteur qui perçoit, les mesures du risque qui sont très liées aux règles, aux contrats préétablis entre les acteurs ; l'existence d'intérêts contradictoires entre les acteurs par des enjeux économiques, politiques ou encore idéologiques ; la reconfiguration brutale lors des accidents des perceptions et des enjeux différents, de la subjectivité suivant un ordre plus simple ; enfin le moment de crise ou d'accident qui exprime la désorganisation du système réduisant le danger et en créant d'autres menaces. « *Le caractère scientifique de ces entreprises technologiques interdit de faire la moindre place à la fatalité, mais trop souvent l'arrogance des techniciens, l'aveuglement des autorités, les négligences des exploitants ou la défaillance des opérateurs s'additionnent (Flixborough, Seveso, Amoco-Cadiz, Three Mile Island) pour rendre sa place à la fatalité qui marque toute entreprise humaine. D'où l'urgence à apprendre, à identifier, évaluer, prévenir, contrôler, combattre, tout autant à réparer et dédommager ces risques « majeurs. »* »³³⁹ Les

³³⁹ LAGADEC P., *La Civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Seuil, 1981.

membres des cindyniques portent un regard très critique à l'égard de la réalité des risques. Ces experts ont une approche très rationnelle scientifique pour expliquer les risques. Ils se montrent intransigeants dans la gestion des accidents et la mise en place d'une prévention des risques très efficace, au point de tendre à un risque zéro. Des risques demeurent présents, selon eux parce que des erreurs de manipulation, d'origine humaine ou technique, des défaillances diverses demeurent alors qu'ils souhaiteraient, en tant que spécialistes et scientifiques les éviter quelles que soient les circonstances. Ils travaillent à partir des accidents passés qu'ils dissèquent très minutieusement et méticuleusement afin de déterminer les causes qui ont amené à la situation de rupture ou d'accident. À partir de là, des études de régularité sont menées pour objectiver les situations.

La finalité est de développer un groupe de chercheurs, d'experts dont l'activité de recherche appuyée sur des collaborations nombreuses et portant sur la transversalité des disciplines tendent à développer des visions les plus diverses possibles pour tendre à l'exhaustivité d'un phénomène de risques. Le but visé est l'établissement d'une formation des cindyniques, le développement d'une activité de veille contre les risques et contre toute autre situation perçue comme une menace pour l'être humain, autour de multiples actions d'échanges. Leurs représentations reposent sur l'idée de combattre les risques à leurs sources. Ils s'intéressent aux sciences humaines car ces disciplines apportent des éléments de compréhension aux phénomènes de risque. L'apparition du concept de cindynique et d'accidentologie se fait à un moment où l'idée de risque technologique n'apparaît plus tolérable au regard des accidents passés, des retours d'expérience et à un moment où les dégâts et les conséquences sur l'environnement sont dénoncés. Le souvenir des risques est retravaillé pour déterminer le sens qui lui est donné. La construction du cheminement de pensée tend à présenter certains accidents comme quelque chose d'inacceptable. Les éléments qui ont conduit progressivement à refuser les risques, reposent sur la compréhension des événements et la prise de conscience qu'ils auraient pu être maîtrisés. Des instituts comme les cindyniques sont mentionnés au cours des années 1990 lors d'un colloque où ils sont alors reconnus officiellement comme des sociétés s'intéressant aux questions de risques sous le nom de sociétés savantes comme l'I.E.C. (Institut Européen de Cindyniques) ou l'I.S.D.F. (Institut de Sécurité de Fonctionnement). L'analyse des situations de risques passe par la construction d'outils scientifiques qui favorisent la compréhension rationnelle et logique de ces faits. La méthode, pour être mise en œuvre, nécessite stratégie, initiative, invention, art. Pour E. Morin, *« la stratégie est soutenue par la logique, l'initiative est soutenue par des choix de chemins dans la stratégie, l'invention par l'innovation et donc l'introduction d'éléments nouveaux, l'art par l'imagination et donc la transgression dans des domaines différents d'appréhension du réel. »*³⁴⁰

³⁴⁰ PERILHON P., « Du risque à l'analyse de risques. Développement d'une méthode M.O.S.A.R. », mémoire, 1998, p. 59. Extrait de la définition de la méthode M.O.S.A.R. visant à maîtriser les risques.

Pour les cindyniques, l'état des connaissances actuelles en matière de technologies et de nos modes de vie laisse apparaître de plus en plus de situations de « ruptures en matière de sécurité. »³⁴¹ Ces ruptures constituent des freins très importants, favorisant la concrétisation d'accidents dits « majeurs »³⁴² aux conséquences « impensables »³⁴³ par le passé. On peut citer également l'apparition d'outils et de méthodes qui s'inscrivent dans cette approche de compréhension rationnelle des phénomènes de risques. La méthode M.O.S.A.R. (Méthode Organisée et Systémique d'Analyse de Risques) apparaît suite à un travail de terrain, mené dans le but de développer la maîtrise des risques. Cette méthode est élaborée dans un laboratoire de recherche. Progressivement, l'établissement et l'exécution de cette méthode³⁴⁴ se poursuit dans les formations universitaires comme les I.U.T. hygiène et sécurité, les maîtrises sur la gestion des risques dont l'intérêt est de parvenir à améliorer l'organisation et la mise en place des méthodes d'approches et de regards sur ces situations de risques pour les comprendre et en venir à bout. Ces analyses rationnelles souscrivent aux obligations réglementaires de sécurité dans les entreprises, elles entérinent un mode de pensée et d'explication scientifique, pourtant, elles n'empêchent pas les défaillances techniques ou humaines générant des accidents.

L'apparition de ces outils et des sciences du danger ainsi que de l'accidentologie témoignent d'un refus de tolérer la présence des risques. Pourtant, les limites de ces tentatives apparaissent, puisque des accidents continuent de se produire malgré le fait que ces spécialistes prennent en considération une multiplicité de facteurs et de variables explicatives, ainsi qu'une approche systémique. « *Les objets de la recherche dans la science contemporaine sont, ou appartiennent à, des systèmes complexes et permettent de se rendre compte que la méthode expérimentale n'est plus une garantie contre l'erreur. Il n'y a plus d'expérience qui a elle seule puisse résoudre un problème. Mais comme le dit Ilya Prigogine, si c'est la fin des évidences, ce n'est pas celle des certitudes. Nous sommes possesseurs de certitudes, et leur nombre augmente, mais l'accession à la certitude est d'autant plus forte que la situation est complexe. Et l'on sait aujourd'hui que la « certitude » peut prendre la forme d'une loi probabiliste...* »³⁴⁵ La seule certitude qui puisse être établie, ce sont les probabilités de risque et surtout les probabilités de facteurs (variables selon chaque situation) de risques.

La probabilité de concrétisation d'un risque comme ses conséquences conservent toujours une part d'imprévisibilité. Les réglementations laissant apparaître des carences, ce sont les recherches de coupables, devant porter la responsabilité d'un accident, qui vont se

³⁴¹ LAGADEC P., *Ruptures créatrices*, Paris, éditions de l'Organisation, 2000.

³⁴² LAGADEC P., *La Civilisation du risque. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Seuil, 1981.

³⁴³ LAGADEC P., « Risques, crises et ruptures aux frontières du chaotique », *Le Contrôle*, n° 168, février 2006.

³⁴⁴ La méthode consiste en un ensemble ordonné de manière logique, de principes, de règles, d'étapes, permettant de parvenir à un résultat. Ce type de raisonnement poursuit cette logique de compréhension scientifique.

³⁴⁵ LEGAY J.-M., *L'Expérience et le modèle. Un discours sur la méthode*, Paris, I.N.R.A., 1997, p. 61.

développer ainsi que les recherches de dédommagements ou d'indemnisations lors des pollutions maritimes ou des catastrophes naturelles.

IV. Pollutions maritimes et responsables, accidents et indemnisations

En 1967, le pétrolier libérien Torrey Canyon, armé par une compagnie américaine de l'Union Oil Compagny s'échoue au large des îles normandes au niveau de la Manche. Il transportait 120 000 tonnes de pétrole. Il perd à peu près 40 000 tonnes de sa cargaison de pétrole brut qui vont s'étaler sur 250 kilomètres de côtes britanniques et 100 kilomètres de côtes françaises. Cet accident est l'un des premiers de la série des marées noires. Tous les moyens de lutte contre la pollution ont été mobilisés à ce moment mais il se révélera plus tard que certains produits visant à disperser le pétrole étaient plus toxiques encore que le pétrole lui-même. Cet accident fait prendre conscience aux pays de l'Europe le risque nouveau des marées noires. À partir de cet accident, vont naître les premières mesures de prévention et de lutte contre les marées noires qui restent plus dans l'intention que dans la mise en œuvre effective.

Juste après l'accident un régime international est créé et placé sous l'égide de l'O.M.I. (Organisation Maritime Internationale) qui a pour but d'indemniser les dommages dus à la pollution provoquée par les déversements d'hydrocarbures provenant des pétroliers. Ce régime mêle initialement la question de la responsabilité civile incluse dans une Convention internationale de 1969 et la volonté d'indemniser les dommages générés par les hydrocarbures avec la création de Fonds internationaux. Ces Conventions entrent en application respectivement en 1975 et en 1978. Ces deux fonds vont montrer des carences au niveau des indemnisations et ce dès la pollution maritime suivante.

Le 16 mars 1978, un autre navire s'échoue : l'Amoco-Cadiz. Cet accident se produit 11 ans après celui de Torrey Canyon. 230 000 tonnes de pétrole s'échappent dans la mer près des côtes françaises. Ironie du sort, cette marée noire se concrétise près d'un mois après que le préfet maritime de Brest ait annoncé que l'éventualité d'un tel accident était improbable. Le plan Polmar est déclenché deux heures après que le navire se soit échoué mais les moyens mis en œuvre se révèlent vite inefficaces par manque de coordination des différents services engagés et par manque d'organisation dans les moyens d'action. Les moyens de prévention ne sont pas suffisamment importants pour empêcher l'arrivée des nappes de pétrole sur le littoral qui se trouve pollué. Les moyens de secours sont dépassés, il faut faire appel à des pompes et à des outils tels que les pelles, les fourches... empruntés aux agriculteurs locaux pour que les moyens deviennent efficaces. Le nettoyage des plages nécessitera néanmoins plusieurs mois.

Après l'accident, les activités maritimes près des côtes bretonnes sont fortement compromises. Le tourisme fait défaut, toute l'économie est déstabilisée. La faune marine subit une mortalité fulgurante des crustacées, de certains poissons et des oiseaux plongeurs. Certaines espèces, gravement touchées lorsque le Torrey Canyon s'est échoué, sont encore plus mises en danger. La flore n'est pas épargnée non plus, ni les littoraux (plages, dunes, marais...), ceux-ci ne sont que peu dégradés par le pétrole et les multiples passages et piétinements si ces sites avaient été inventoriés préalablement. Au terme d'un très long procès, la responsabilité de la catastrophe incombe à la société américaine Amoco qui doit verser 693 millions de francs d'indemnités. La société fait appel et elle est condamnée de nouveau en 1992 à verser un milliard de francs dont 250 millions aux communes touchées. Les premières indemnités étaient attendues avant l'an 2000.

Cet accident a un impact sans précédent auprès de l'opinion publique en France. L'Amoco-Cadiz sera moteur de dénonciation des conséquences destructrices observées sur l'environnement et de prise de conscience de la fréquence croissante de ces événements. Cette pollution montre que les seuils d'indemnisation nationaux et internationaux ne sont pas satisfaisants et qu'il est nécessaire d'accorder une attention croissante à la protection et au dédommagement des victimes impliquées. Le moyen d'accroître les seuils d'indemnisation des victimes consiste à faire cotiser davantage de pays aux fonds internationaux. Or, en 1984, la volonté de faire entrer un nombre conséquent d'États dans le Protocole d'indemnisation est entravée par le fait que les États-Unis refusent de le ratifier. Les États-Unis entraînent avec eux une bonne partie de leurs États, qui privilégient leur propre législation en matière de responsabilité concernant les pollutions maritimes. Ces derniers bloqueront la mise en place de ce Protocole qui ne verra jamais le jour. En revanche, une conférence organisée en 1992 reprendra les Conventions de 1969 sur la responsabilité civile et de 1971 sur la création de fonds d'indemnisation, en assouplissant les modalités d'entrée dans la nouvelle Convention. Celle-ci sera signée et entrera en vigueur, dès mai 1996, soit seulement 4 ans après son adoption.

Face aux impacts environnementaux des navires dits « poubelles », des réactions sont de plus en plus vives. L'Érika, pétrolier maltais, chargé de 31 000 tonnes de brut appartenant au groupe Total Fina, se brise en deux et s'échoue près des côtes du Finistère, fin décembre 1999. Aucune victime n'est à déplorer mais 20 000 tonnes de pétrole s'échappent, reviennent sur les côtes françaises et provoquent la plus grande marée noire connue après celle de l'Amoco-Cadiz. Cinq départements déclenchent très rapidement leur plan Polmar Terre, signe que des moyens existent aujourd'hui pour faire face aux marées noires récurrentes. Très vite, va être ouvert à Lorient, un bureau régional destiné à déposer des demandes d'indemnisation commune au F.I.P.O.L. (organisme créé juste après l'échouage de l'Amoco-Cadiz et financé par une taxe perçue sur les tonnes de pétrole brut importées) et à l'assureur du navire. 11,4 millions d'euros

sont prévus pour l'indemnisation des victimes auprès de l'assureur pour la responsabilité du propriétaire du pétrolier. En complément le F.I.P.O.L. devrait verser 168 millions d'euros.

Ces échouages de navires dits « poubelles » plus ou moins fréquents sont dénoncés par les médias, qui martèlent les esprits en répétant fréquemment les mêmes informations. Ces accidents très médiatisés alertent l'opinion publique sur ces questions de pollutions mais ces situations sont subies sans avoir le sentiment à aucun moment de pouvoir agir dessus. En recherchant des fautifs, des responsables peuvent être trouvés, mais empêcher de faire naviguer ces bateaux soulève de grosses difficultés de mise en œuvre. Le bilan de l'échouage de l'Érika, se solde par un rappel de l'Amoco-Cadiz qui s'était échoué sur ces mêmes côtes alors que très peu de dédommagements avaient été versés, mais cette fois ce n'est pas le propriétaire du pétrolier qui sera sommé d'indemniser mais le F.I.P.O.L. En 1999, Total verse 30 millions de francs à cet organisme et, en faisant acquisition de Fina et d'Elf, il constitue l'année suivante 10% des revenus du F.I.P.O.L.

À partir de mai 2002, la Convention de 1992 remplace progressivement celles de 1969 et de 1971. Pourtant les naufrages suivants vont conduire de nouveau à faire réviser le régime d'indemnisation, apparaissant toujours insuffisant et ils vont inciter à instaurer un Protocole portant sur la création d'un fond complémentaire.

En effet, en novembre 2002, soit peu de temps après le naufrage de l'Érika, de nouveau un pavillon de complaisance, le Prestige transporte une forte cargaison de pétrole, à hauteur de 77 000 tonnes soit près de deux fois plus que l'Érika. Après avoir perdu le contrôle du pétrolier, une demande d'aide est émise, l'équipage est secouru. Le produit s'échappe et se répand en mer, mais il se disperse peu, la consistance étant trop visqueuse et il revient peu à peu sur les côtes espagnoles et françaises. Le navire finit par se briser et par laisser couler sa cargaison. Le fuel s'échappe du navire, allant s'échouer sur les côtes nord de l'Espagne à partir du 15 novembre, puis sur les côtes françaises à partir de début janvier. Toute la façade Atlantique est exposée à cette marée noire qui promet d'être diffuse, avec la dispersion des nappes par les courants et autres vents, imprévisible, avec les nappes très fragmentées, ce qui va rendre difficile leur suivi, et longue au niveau du temps de dispersion, induite par la très grande quantité de pétrole à bord du bateau. Les plages sont interdites au public, le ramassage manuel commence, l'économie et le tourisme sur les côtes endommagées sont compromis.

Cet épisode laisse apparaître que les obligations en vigueur ne sont pas nécessairement respectées, notamment en matière de contrôles systématiques des bateaux entrant dans des ports européens car les inspecteurs sont en sous-effectifs pour effectuer ces contrôles. Les nouvelles mesures de surveillance à appliquer ne sont pas disponibles notamment parce que les banques de données sur les bateaux sont encore en cours d'élaboration, comme l'agence de surveillance maritime qui doit voir le jour en 2003, les boîtes noires ne deviendront obligatoires qu'après 2004. Enfin, le pouvoir conféré aux pays de retenir à quai des bateaux n'ayant pas de double coque ne sera obtenu qu'en 2015. Suite à cet événement, la France ainsi que d'autres États européens demandent à ce que soient renforcées les mesures législatives destinées à prévenir de

tels accidents maritimes. Ces mesures doivent nécessairement être appliquées uniformément dans toute l'Europe, pour pouvoir être efficaces. Il s'agit de mettre en place des sanctions pénales, avec possibilité de peines de prison, pour les responsables d'une pollution, qu'il s'agisse du propriétaire du bateau, de son gestionnaire, de son affréteur, de la société de contrôle ou encore de l'assureur. Puis, il faut compter sur un retrait accéléré des pétroliers à simple coque avec interdiction de présence en 2003 dans tous les ports européens, sous quel que pavillon que ce soit, transportant les hydrocarbures les plus toxiques (fuels lourds, bitumes, huiles usagées). Ces mesures doivent être votées très rapidement par le Conseil Européen et par le Parlement Européen, puis être reprises dans les législations de chaque État pour une mise en œuvre la plus rapide possible. Les sociétés transportant des hydrocarbures imposent un rapport de force difficile à contrer pour les pays victimes de pollutions et subissant de graves dommages tant environnementaux qu'économiques. L'établissement de réglementations rencontre de grosses difficultés à faire respecter le principe pollueur-payeur de 1972. Ce principe du Code de l'Environnement commence à être plus exposé sur la scène publique après les naufrages de l'Érika ou du Prestige. Comme le principe de précaution, il vise à anticiper les pollutions plutôt que d'en supporter les coûts quand elles deviennent réalité. Ce principe de pollueur-payeur inclut aussi l'indemnisation des conséquences des pollutions quand elles se concrétisent. Le responsable déclaré doit veiller à réduire la pollution qu'il a occasionnée et financer les conséquences du sinistre, comme le coût de la lutte contre la pollution et des compensations de frais indirects comme les impacts sur l'économie locale par exemple. Ce principe vise avant tout à promouvoir les intérêts environnementaux.

Le principe de recherche de responsable devant verser des dédommagements et des indemnités tend à se diffuser. Deux concrétisations de risque, la catastrophe naturelle de Vaison-la-Romaine et l'effondrement de la tribune de Furiani, vont conforter un changement de compréhension à l'égard de certains phénomènes de risque.

Parallèlement à la mise en place et la remise à jour de plans de secours, des accidents comme Vaison-la-Romaine vont mettre à jour l'absence de participation locale à la chaîne des secours par manque de moyens et d'organisation établie préalablement. L'idée sous-jacente est d'instituer un plan communal de secours dont l'objectif est de faire face à des événements à échéance brève avec à disposition des moyens (ou des relais) locaux de détection, d'évaluation, de pré-alerte et d'alerte qui facilitent l'évacuation et la mise à l'abri des personnes menacées.

À Vaison-la-Romaine, en septembre 1992, un violent orage provoque une crue de la rivière Ouvèze. 37 personnes sont tuées, 68 communes sont touchées par l'inondation. Entre 1850 et 1992, le lit majeur de l'Ouvéze avait été aménagé afin de construire des lotissements ou des campings. Les cultures en terrasse, qui favorisaient l'infiltration des eaux, ont été transformées en d'autres cultures qui elles, favorisent le ruissellement et l'érosion des sols. Depuis l'inondation, les lotissements ont été démolis et le collège est protégé par une digue. La rive inondée par l'Ouvéze est classée non constructible. Le lit de la rivière a été très élargi et

sur les rives, des arbres ainsi que d'autres plantes ont été implantées pour limiter les érosions. Aussitôt, les crues torrentielles survenues à Vaison-la-Romaine, des mesures d'urgence sont déployées pour reloger provisoirement les familles de victimes impliquées et elles favorisent la réparation et la reconstruction des habitations dans les meilleures conditions possibles. Dès le mois suivant, la municipalité déclare inconstructible les secteurs les plus exposés aux crues de l'Ouvèze pour prévenir toute nouvelle montée des eaux. Les décideurs locaux requièrent l'aide exceptionnelle de l'État et aussi de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour indemniser une situation qu'ils jugent être une catastrophe naturelle. L'attribution de ces mesures se devait de conserver un caractère exceptionnel pourtant elle va s'étendre et se renouveler lors d'autres catastrophes. Les reconstructions des habitats ont bénéficié de taux exceptionnels de réparation, alors que les montants d'indemnisation des assurances n'étaient que partiels.

Le second événement, qui nous intéresse concerne l'effondrement d'une tribune au stade de Furiani, en Corse, en 1992, transmis en direct à la télévision. Il provoquera la mort de 18 personnes et 1 300 blessés. Cet accident est important car il montre qu'on peut mettre en examen des personnes pour déterminer des coupables quand on recherche une responsabilité dans une situation que l'on perçoit comme inacceptable avec la maîtrise technologique et les niveaux de sécurité jugés importants. Dans le box des accusés, on trouve un membre du corps préfectoral, un directeur départemental de l'Équipement, des sapeurs pompiers et un bureau de contrôle de sécurité. Outre certaines lacunes techniques, cette catastrophe met surtout en évidence des carences dans le déroulement des instances réglementaires.

Revenons sur ces deux exemples révélateurs de cet état de fait : Vaison la Romaine et Furiani, qui constituent deux événements très médiatisés. Le premier d'origine naturelle est difficilement contrôlable. Il incitera les autorités à verser des indemnisations aux victimes qui perdent leurs biens dans un événement où ils ne sont pas responsables. Le second résulte d'erreurs humaines et de défaillances techniques, il laisse entrevoir l'idée que des erreurs de conception se sont produites, donc des responsables existent et ils devront « payer » leurs erreurs. La recherche de responsables, ayant commis une faute, est reconnue et validée par l'opinion publique.

Ces deux événements montrent que le public n'accepte plus qu'il n'y ait pas d'explication rationnelle scientifiquement prévisible ou calculable à ces phénomènes. Le besoin de trouver des coupables qui devront porter la responsabilité et dédommager les victimes se fait de plus en plus sentir. L'accès aux médias accroît l'aspect parasitaire du risque dans le sens où il est un événement imprévisible qui arrive à un moment certes toujours inattendu et indésirable. Les personnes impliquées ou simplement spectatrices, alertées par les possibilités de risques résultant de défaillances technologiques ont tendance à le dénoncer et à développer des attitudes critiques à leur égard.

Les décideurs locaux, par l'intermédiaire de la Directive Seveso, reçoivent pour mission de développer l'information du public sur les risques qu'il peut être amené à côtoyer par la proximité de son habitat ou de son travail. L'imposition de cette législation devrait tendre à une

approche constructive de culture de risque mais elle pose des problèmes de positionnement des décideurs locaux face à leurs habitants qu'ils souhaitent voir s'installer et non partir malgré l'exposition aux risques. Comment permettre à des personnes de venir s'installer en zone inondable ou à proximité de sites industriels ou leur permettre d'acheter dans ces circonstances ?

Dans ce contexte de durcissement réglementaire, la volonté d'informer devient alors un enjeu pour intégrer des habitants peu sensibles aux menaces technologiques qui les entourent. Ces mêmes habitants dénoncent des carences du système dans une réalité où le risque zéro reste idéalisé même s'il n'a jamais existé. La recherche d'informations, comme effort de transparence et d'ouverture démocratique à la discussion avec le public, constitue, pour les militants environnementaux, un enjeu de responsabilisation. Alors que pour ces derniers il s'agit de dénoncer les situations de risques, pour les autres comme les décideurs et les techniciens du risque, l'information constitue avant tout un enjeu de prise de conscience de l'impossibilité du risque zéro. Ces acteurs institutionnels veulent poursuivre un mode de vie, des choix d'existence, avec des risques et des avantages qu'ils contiennent de part et d'autres, en toute connaissance de causes. La finalité est de faire accepter ou au moins de tolérer des choix politiques et économiques de rentabilité à des habitants qui n'ont pas les mêmes préoccupations au niveau des risques.

V. C.L.I.³⁴⁶, Seveso II, A.Z.F. et la loi 2003

La Directive Seveso est modifiée en 1996³⁴⁷ pour renforcer la notion de prévention des accidents majeurs en durcissant les mesures de sécurité imposées à l'exploitant. La Directive Seveso est remplacée définitivement le 3 février 1999 par la Directive Seveso II. Elle passe par l'établissement d'un système de gestion et d'une organisation (ou système de gestion de la sécurité) inhérents aux risques et à leur degré de dangerosité des sites classés, placés sous l'autorité des préfets. À cela, se greffe la mise en place de dispositifs dont le but est de réduire les conséquences des accidents majeurs, de prendre en compte l'organisation de la sécurité, d'améliorer le rapport de sécurité, de renforcer la participation et l'information du public. Ces dispositifs prennent en compte un aspect nouveau : l'effet domino et ils doivent maîtriser l'urbanisation autour des établissements. On distingue dorénavant deux types de sites Seveso :

³⁴⁶ C.L.I. : Comité Local d'Information.

³⁴⁷ La Directive n°96/82/CEE (Directive Seveso II) du 9 décembre 1996 concerne la maîtrise de dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Elle durcit la Loi Seveso I. L'arrêté du 10 mai 2000 applique cette loi.

les entreprises classées seuil haut ou seuil bas. Le contrôle des sites industriels classés à risque est placé sous l'autorité des inspecteurs de la D.R.I.R.E.

Les agents de contrôle des D.R.I.R.E. consacrent une partie importante de leur fonction à la prévention des risques technologiques majeurs. Cela inclut l'établissement de prescriptions spécifiques afin de réduire la gravité et la récurrence de crises (règles d'aménagement, consignes d'exploitation, moyens de surveillance et de contrôle des installations, dispositifs de sécurité) sur un établissement industriel et ce, par imposition d'un arrêté préfectoral. Les plans de secours, élaborés par le passé, doivent faire l'objet d'une remise à jour des P.O.I. et autres P.P.I., réaliser des manœuvres de simulation sur les sites et des visites d'inspection. Leur objectif consiste aussi à vérifier la bonne mise en conformité des différentes installations, avec les contraintes du P.O.S., les servitudes d'urbanisme et celles d'utilité publique³⁴⁸. Malgré les durcissements législatifs, des zones d'ombre demeurent, elles sont suffisantes pour que des accidents continuent de se produire en toute impunité ou presque.

Les situations à risque sont gérées à l'aide de dédommagements matériels et financiers versés avec l'essor de l'indemnisation en cas de catastrophe naturelle³⁴⁹ et avec la recherche croissante de dispositifs de prévention. L'intérêt est d'amener à ce que les habitants changent leurs comportements face à la possibilité de risques. Or, la prévention atteint vite des limites. *« La diffusion d'informations faisant référence à un usage régulateur du principe de précaution peut produire des effets non voulus, dans la mesure où elle peut conduire les agents sociaux à s'en remettre encore plus à des pouvoirs spécialisés, tant il est vrai que l'affirmation du haut degré d'incertitude qui caractérise les effets à long terme des mesures de protection peut les conduire à penser que ces choses ne dépendent pas d'eux et qu'ils sont sans prise sur elles. »*³⁵⁰ Les dispositifs de prévention ne suffisent pas, des accidents continuent de se produire malgré les efforts déployés pour les éviter ou les détecter suffisamment tôt. L'exposition de la responsabilité, complexe et souvent impossible à identifier, pousse à un déclic réglementaire à un moment donné et conduit à la mise en place des indemnisations en cas de catastrophes naturelles. Des attitudes de précaution sont valorisées. Ce qui revient à prendre en considération l'importance des dommages occasionnés en cas d'accidents. Ces conséquences ne sont pas chiffrables financièrement et elles sont potentiellement irréversibles pour l'environnement. Les responsables sont difficiles à identifier, la faute étant imputable à tout un chacun cumulé. La finalité est d'anticiper les catastrophes possibles en prenant en considération qu'elles pourraient devenir réalité. Le but est de réorienter les comportements et les modes de vie actuels, afin d'éviter dans cette attitude de précaution les conséquences irréversibles. Des C.L.I. (Comités Locaux d'Information) sont institués autour des centrales nucléaires sans qu'il se produise d'accidents. Fruits de l'initiative des Conseils généraux, faisant suite aux recommandations

³⁴⁸ <http://www.drire.gouv.fr/national/environnement/risques.html>

³⁴⁹ En constante augmentation depuis les années 1980 puis avec des événements tels que Vaison-la-Romaine.

³⁵⁰ FABIANI J.-L., « Principe de précaution et protection de la nature », *Le Principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, E.H.E.S.S., 1997, p. 308.

d'une circulaire du Premier ministre du 15 décembre 1981, ils sont peu appliqués jusque là. Ils ont pour mission de réaliser le suivi de l'impact de ces établissements industriels ou nucléaires et d'informer les populations avoisinant le centre nucléaire en utilisant les moyens qu'ils jugent les plus appropriés. Pour mener à bien leurs missions, ils doivent avoir accès à toutes les informations nécessaires, notamment celles transmises par les industriels, ainsi que par les administrations qui les contrôlent. Leurs frais de fonctionnement sont financés par les collectivités territoriales qui bénéficient déjà des retombées économiques de la centrale nucléaire. Ces C.L.I. doivent chercher à porter et à garder au maximum une attitude critique face à leurs interlocuteurs et à développer des réflexions qui leur sont propres ainsi que des interrogations à l'égard des industriels et des autres services de l'État. Ils se composent pour la moitié de l'effectif total de décideurs locaux, de salariés de l'entreprise ou de syndicalistes, de militants environnementaux et enfin de représentants des services de l'État. Pour aider à la mise en fonctionnement des C.L.I., les D.R.I.R.E. ont apporté un soutien technique et logistique, qui peut aller jusqu'à la mise à disposition de locaux ou de personnels.

Les C.L.I. ne sont pas créés toutes simultanément autour des sites nucléaires et industriels. Face aux impositions réglementaires les industriels s'y soumettent de plus ou moins bon gré et plus ou moins rapidement. Une aide financière sous la forme d'une dotation annuelle spéciale de 2,5 millions de francs est instaurée depuis 1993 ; celle-ci est puisée sur le budget de ministère de l'industrie. Cette subvention couvre 50% des frais d'action spécifique et d'expertise que les C.L.I. réalisent et jusqu'à 100% du coût des opérations d'information du public. *« La C.L.I. du C.N.P.E. voit le jour le 3 mars 1993, elle s'est réunie pour la première fois le 12 avril 1996 « mais ce n'était pas une nécessité car la Région est calme » lança dès l'introduction M. J. Delaneau, son président de droit mais aussi parce que l'information est déjà faite par le C.N.P.E. : rajouta-t-il... »*³⁵¹ Dans cet extrait, le discours officiel tenu par les décideurs politiques et par les autres dirigeants de l'entreprise, met en avant la sécurité et l'absence de risque entourant le site.

Concernant l'information du public, la portée des efforts s'avère peu fructueuse. L'idée apparaît alors d'apporter l'information sur le risque chez le citoyen sans attendre qu'il vienne la chercher. Trois dispositifs vont aller dans ce sens : les C.L.I. établis autour de chaque site classé, l'obligation de planifier une réunion publique au moment de l'enquête publique des établissements Seveso dans le but d'imposer la lecture de dossiers trop techniques et trop importants, qui se révèlent au final rébarbatifs au regard du public, enfin l'institution d'une information obligatoire sur le risque potentiel sur la commune lors des achats, ventes ou locations de biens immobiliers. Face à l'urbanisation, les décideurs et les industriels tentent de limiter la gravité des situations auxquelles chacun est exposé. L'industriel doit indemniser par la servitude qu'il génère toute augmentation du risque qu'il sait être de son fait.

³⁵¹ Extrait du compte-rendu de la première réunion C.L.I. C.N.P.E. Chinon en 1996 de la S.E.P.A.N.T. comme dans *Touraine nature* « Visite à la centrale de Chinon » de décembre 2000, n° 3.

Malgré les durcissements réglementaires et les mesures de prévention, un accident se produit à l'entreprise A.Z.F.³⁵² en 2001. Cet accident contribue à renforcer et à durcir la Directive Seveso II exprimant politiquement une volonté de délimitation des risques. Face à cet accident, les responsables politiques, quelle que soit leur zone d'influence, ont pris le parti d'agir et de réagir collectivement face aux risques suivant un élan de solidarité. Pour les décideurs politiques, il est apparu que l'explosion de l'usine A.Z.F. a constitué un accident industriel majeur par l'importance des conséquences observées sur la ville, bien au-delà des strictes frontières de site industriel. Cet accident a marqué au niveau des conséquences humaines et matérielles, tant sur le moment que celles à attendre sur le long terme, et ce dans les différentes sphères que constituent la famille, comme la vie relationnelle ou la profession d'un grand nombre de toulousains pendant les mois suivant l'explosion. Cependant, l'entreprise est solvable, ce qui raccourcit les délais d'indemnisation, pourtant elle est ressentie comme étant trop lente par les victimes. Dans les faits, cela s'est concrétisé par une application plus ferme et plus systématique de la Directive Seveso II sur les entreprises classées et surtout par l'accélération de la mise en place des C.L.I. (Comités locaux d'information) sur l'ensemble du territoire français où des sites industriels sont implantés dans le but d'améliorer la communication avec les habitants installés autour de ces établissements.

L'accélération de l'établissement des C.L.I. peut être illustrée par le témoignage d'un responsable de la D.R.I.R.E. en région Centre recueilli dans *La Lettre d'information de la D.R.I.R.E.* qui valorise la création de cet outil. « *Le 21 novembre 2001, après la catastrophe de Toulouse, j'ai réuni autour d'une table ronde régionale, avec la D.R.I.R.E., l'ensemble des partenaires intéressés par la prévention et la maîtrise des risques dans l'industrie. J'ai perçu des attentes fortes sur la manière d'intégrer, dans notre société, la culture du risque et de présenter les enjeux entre risque acceptable et risque à réduire. Les citoyens, et plus particulièrement les riverains des installations à risques, souhaitent, aujourd'hui, être associés aux décisions qui les concernent directement. L'administration doit répondre à cette demande et faire un effort de communication et de transparence.* »³⁵³ Face à ces évolutions de textes et de volonté d'agir préventivement et efficacement à l'égard des risques, des accidents continuent de se produire révélant au public que les dispositions législatives demeurent insatisfaisantes au sens où elles se révèlent insuffisantes, inadaptées ou bien parce qu'elles ne sont pas respectées.

³⁵² D'autres accidents industriels dans des établissements classés Seveso comme A.Z.F. vont surajouter à cette dénonciation des risques, toujours plus médiatisés et transmis dans l'instant. La souffrance d'autrui se transmet aux téléspectateurs par l'aspect émotionnel. L'explosion de l'entreprise A.Z.F. à Toulouse le 21 septembre 2001 se produit dans un stockage de « nitrates d'ammonium déclassé ». Elle trouve son origine officielle dans une anomalie de composition de produits. Ce bâtiment contenait plus de 300 tonnes de produits pour 500 autorisés mais il ne contenait pas de détecteurs d'oxyde d'azote pour le risque d'explosion. L'explosion qui se produit provoque la mort de trente personnes dont vingt deux qui étaient dans l'usine et neuf à l'extérieur, ainsi que 2 500 blessés dont une trentaine qui le sont gravement. Les dégâts matériels sont très élevés dans la partie nord du site. De l'acide nitrique coule dans la Garonne et des réservoirs contenant du nitrate d'ammonium sont détruits. Il n'y a pas eu une onde de choc qui se serait propagée à d'autres stockages sur le site lui-même, en revanche les dégâts à l'extérieur s'étendent parfois jusqu'à 700 mètres.

³⁵³ LACROIX J.-P., « Maîtrise des risques industriels en région Centre », *La Lettre d'information de la D.R.I.R.E.*, décembre 2002, n° 1, p. 1.

L'accès aux médias met à jour et catalyse, pour peu qu'ils ne soient pas complètement objectifs, les inadaptations du système. Le gouvernement durcit la réglementation pour réduire les risques industriels ainsi que les risques naturels (mise en place des P.P.R. qui réduisent du coup les possibilités de construire) mais les décideurs politiques cherchent des moyens de contourner ces interdictions pour maintenir la constructibilité et poursuivre l'accroissement urbain de leur commune.

Les différents dispositifs en matière d'information ont été très longs à entrer en application, la législation pouvant être très accommodante sur les délais de mise en application, beaucoup moins pour d'autres. Or, les accidents qui se produisent montrent une certaine incompréhension du public face à ces crises et un besoin de communiquer et d'être informé. *« La crise qu'elle soit technologique ou naturelle, n'est pas en soi un phénomène indépendant. Elle est la résultante obligée d'un dysfonctionnement, entraînant des ruptures d'équilibres de la société. Ces équilibres sont de plus en plus complexes et bien sûr de plus en plus fragiles. L'efficacité de ce travail n'apparaît pas toujours aux yeux du grand public : il est difficile de montrer qu'un événement ne s'est pas produit : a contrario, parce que le risque nul n'existe pas ; nombre d'accidents sont dus à des défauts de prévention. Ici, « la crise » est liée à ces échecs. »*³⁵⁴ L'accident d'A.Z.F. est moteur de questionnements sur la place du risque technologique dans notre société et sur l'importance à accorder à l'information. Cet accident a soulevé des questions à propos des choix collectifs opérés par les pouvoirs publics ainsi que par les responsabilités de chacun à maîtriser le risque industriel.

Une vaste réflexion est engagée à ce moment là par le gouvernement sur les risques industriels et l'accent est mis sur l'importance d'informer les riverains des installations industrielles classées Seveso. Le 12 juillet 2002 le Ministre de l'Écologie et de l'Environnement, R. Bachelot, décide d'engager une discussion autour des sites concernés avec les décideurs de communes à risque ou avec le préfet quand celui-ci en fait la demande. Cette discussion donne lieu, le 30 juillet 2003, à l'établissement de la loi 2003-699, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Des P.P.R.T. (Plans de Prévention des Risques Technologiques) vont être établis à proximité des sites Seveso afin de permettre la récupération des zones proches, très exposées aux risques et d'éviter leur abandon ou leur habitat jugé dangereux. L'indemnisation proposée en cas d'accident industriel ouvre des droits à une réparation et un dédommagement immédiats, sans franchise et ce, dans des délais définis par la loi. Ces indemnisations seront apportées par l'assurance dommage de l'assuré. L'industriel sera incité à assurer ses risques par un contrat qui évaluera le montant des dommages matériels potentiels à rembourser en cas d'accident. Cette loi 2003 concrétise la création des C.L.I.C. (Comités Locaux d'Information et de Concertation) pour les zones mêlant urbanisme et concentrations industrielles classées. Cette loi conforte l'idée de recherche d'information du public, de maîtrise de l'information, de protection des habitants et des salariés

³⁵⁴ FOURNIER J., « Confiance », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 6, août-octobre 1991, p. 219 et 220.

des entreprises concernées en cas de concrétisation de risques. Les salariés sont les personnes les plus exposées aux accidents, alors qu'ils sont souvent laissés en marge de la gestion des risques de l'entreprise. L'idée est de les faire davantage participer à la réduction du risque et de réduire les conséquences sur l'environnement en créant un C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Ce dernier pourra alerter les inspecteurs des installations classées en cas de risque, il sera également associé à la procédure d'autorisation par l'État et il pourra donner son avis sur les moyens de secours à établir dans l'entreprise. En Indre et Loire, cela amène à la création de C.L.I.C. pour un ou pour plusieurs sites, soit un à Château-Renault autour de l'entreprise Synthron, un à Amboise pour l'établissement Arch' Water Products et un pour les sites classés seuil haut à Saint Pierre des Corps concernant les dépôts d'essence que sont C.G.S.P.C. et C.C.M.P. et le dépôt de gaz : Primagaz³⁵⁵.

Ces C.L.I.C. se composent des différents acteurs concernés par le sort réservé à ces sites industriels, à savoir les services de l'État, les industriels et les autres représentants de l'établissement à risque, des représentants des collectivités territoriales, des militants environnementaux, des riverains et des salariés de l'entreprise placés sous présidence du préfet ou de son représentant. Les missions des C.L.I.C. reposent sur l'idée de constituer un lieu d'échange sur les risques technologiques et l'appropriation ou l'essor d'une culture particulière de risque. Suite aux débats ou aux échanges qui doivent se tenir, des moyens adaptés et spécifiques doivent être mis en place pour prévenir et réduire ces risques en amont, ainsi qu'un programme d'actions des entreprises à l'origine des risques ou sur l'information des populations en cas d'accident. Les C.L.I.C. s'intéressent aux activités à risques connexes des installations couvertes comme les T.M.D. et le stockage dans la gare de triage notamment. Ils peuvent fournir des analyses ou des expertises sur les exercices et autres manœuvres réalisées dans le but d'apporter un retour d'expérience créatif et critique à l'attention des responsables des sites à risques. Ces C.L.I.C. décrivent une information descendante des militants environnementaux, des décideurs politiques et des industriels à destination d'un public qui n'est pas toujours demandeur. L'accident d'A.Z.F. a mis à jour avec les réactions violentes exprimées par les victimes et les collectifs de riverains, la difficulté d'informer les riverains et de les sensibiliser à la question des risques industriels implantés près de chez eux dans un quotidien sans accident.

La mise en place de cette législation tend à concilier ressources économiques et prise en compte du principe de précaution. Ce projet de loi est établi lorsque le public est alerté par l'accident industriel d'A.Z.F. et par les inondations torrentielles de septembre 2002 dans le sud de la France. Cette loi, plus décisive et plus directive, vise à une plus grande efficacité et elle exige une grande connaissance de la réalité du terrain sur lesquels se trouvent les risques technologiques ou naturels. Elle tend, en matière de risque industriel, à réduire la menace à sa

³⁵⁵ En 2006, le ministre de l'Écologie et du Développement Durable poursuit cette volonté d'informer le public par le biais des C.L.I. (Comités Locaux d'Information) rappelant aussi toutefois que la responsabilité première en matière de risque technologique incombe à l'exploitant ou à l'industriel car c'est lui le générateur de risque.

source. Cela passe par un travail de prévention, de contrôle ainsi que d'information et de transparence.

Cela revient aussi à réétudier les limites des P.P.R. qui ne prennent pas en compte les situations d'urbanisme avant le durcissement législatif et les diverses interdictions. « *L'ampleur des effets de l'explosion devrait également poser quelques questions aux spécialistes de la gestion des risques collectifs. Les événements de Toulouse démontrent de manière éclatante le sous-dimensionnement des études de danger telles qu'elles ont été conçues jusqu'à présent. Surtout les scénarii d'accidents les plus sévères étaient écartés au nom de leur faible probabilité d'occurrence. La question de savoir si par hasard les études de dangers et les mesures qui les accompagnent ne seraient pas négociées entre les industriels et une administration soucieuse la bonne santé économique de nos entreprises.* »³⁵⁶ Les accidents industriels comme A.Z.F. font ressortir que les seuils de tolérance à l'égard des risques d'origine technologique sont très bas. Les associations environnementales montent au créneau et trouvent plus de relais que par le passé. Les techniciens expriment de plus en plus vivement l'idée que le risque zéro n'existe pas. Chacun des techniciens, des industriels ou des décideurs se protègent derrière une responsabilité engagée sur une tâche précise ou partagée avec les autres personnes prises à un moment donné du processus. Le paradigme change progressivement, l'idéologie du risque zéro perd de l'importance parallèlement à la remise en cause de la toute puissance de la science par les décideurs politiques et par les techniciens. Les habitants refusent d'être exposés aux risques des sites industriels et les militants environnementaux incitent à ce refus en optant pour un durcissement de leurs arguments et de leurs discours. Les situations d'accident se trouvent de plus en plus bloquées car les intérêts divergent de part et d'autres, en termes de recherches de profit, volonté sécuritaire et sauvegarde de l'environnement. Nous sommes face à des perceptions de choses différentes constatées surtout dans les pratiques, alors qu'il n'y a pas de différences notables exprimées dans les discours.

Mais alors quelle solution proposer à ces entreprises dont nous avons besoin pour vivre en tant que salariés et aussi en tant que consommateurs de produits qu'elles fabriquent, quand elles deviennent *non gratae* sur le sol communal ? Des chercheurs des cindyniques se sont posés les mêmes interrogations. P. Rubise avance dans l'un de ses articles : « *faut-il déplacer toutes les usines vers des zones désertiques ? Mais dans un tel cas d'où viendront les ouvriers ? Il ne faut pas oublier que dans le passé et pour cette usine de Toulouse des ouvriers se sont opposés à son déplacement. Que conseiller aux industriels qui cherchent des sites faciles d'accès, aux maires toujours à l'affût d'entreprises créatrices d'emplois et génératrices de taxes professionnelles, aux salariés qui refusent de passer des heures dans les transports ou encore aux assureurs lassés de payer des sinistres de plus en plus lourds ? Tous alors se tournent vers les experts en exigeant des normes toujours plus contraignantes, dans l'espoir du*

³⁵⁶CHARBONNEAU S., « Le nécessaire et inacceptable retour d'expérience », Paris, 2004, 6 p.

zéro accident. Mais face à une réglementation trop contraignante, on constate que soit elle devient inapplicable, soit il se dégage un sentiment de fausse sécurité qui un jour permet l'accident. » La mise en exergue de ces contradictions, qui se juxtaposent parfois ou qui s'opposent entre techniciens, industriels, décideurs politiques, militants environnementaux et habitants, mettent en valeur une situation complexe autour de la notion de risque industriel où finalement, personne n'en parlera de la même manière³⁵⁷. Parallèlement à ces changements réglementaires en matière de risques industriels et d'urbanisation, des prises de conscience se produisent sur les conséquences des exploitations industrielles sur l'environnement, les rejets polluants quotidiens et les effets irréversibles à attendre.

Le modèle d'explication des accidents par la science se trouve alors fragilisé et il interroge la manière d'appréhender la société et ses modèles de raisonnement si la science en tant que référence ne parvient plus à trouver un équilibre entre les questionnements et les réponses obtenues. Cela conduit à une profonde remise en cause qui se produit et qu'il faut arbitrer. Les accidents, recouvrant des formes différentes à chaque situation, parviennent à déstabiliser la toute puissance scientifique, dernier moyen qui permettait de se défendre face aux risques. Pourtant, même déstabilisée, la science reste le modèle de référence pour expliquer les phénomènes de risque et d'accident.

Progressivement, un changement de perception des risques se produit. Ils deviennent quelque chose pouvant porter à conséquences, lesquelles se révélant potentiellement irréversibles. Le risque est travaillé en amont, il inclut de changer les attitudes vers plus d'anticipation, de sensibiliser davantage le public pour qu'il développe une sorte de culture de risque. Cela revient aussi à questionner la notion de risque zéro, en insistant sur le décalage qui existe dans les discours entre ceux qui acceptent le fait qu'il n'existe pas et qui engagent leur responsabilité (comme les techniciens, les décideurs, les industriels) et ceux qui peuvent se trouver victimes et veulent éviter le risque, comme les militants environnementaux et les habitants. Malgré l'effort d'organisation des secours, la médiatisation croissante et la diversité des discours entourant les accidents cumulés à la difficulté à les maîtriser, certains événements sont de plus en plus dénoncés au regard de l'opinion publique.

VI. L'E.S.B.³⁵⁸, une crise de l'information ?

L'information devient un enjeu déterminant dans l'approche des risques, mais comment va-t-elle être utilisée ? À travers les impositions réglementaires de plus en plus contraignantes,

³⁵⁷ RUBISE P., « Du risque zéro et de l'homme », Institut Européen de Cindyniques, lettre n° 35, novembre 2001, 3 p. <http://www.cindynics.org/iec-lettre35-zero.htm>

³⁵⁸ E.S.B. : Encéphalite Spongiforme Bovine.

comment les personnes avec leurs différentes missions s'approprient l'outil information ? Nous nous interrogeons sur les enjeux théoriques et réglementaires d'informer, sur le contenu des informations incluant une part conséquente de subjectivité de ceux qui émettent, sur les besoins et les désirs de ceux qui en revendiquent un accès et sur la diversité et le croisement des informations à transmettre, à recevoir et à échanger entre tous les interlocuteurs.

L'information semble constituer un moyen de faire intégrer une approche de situations de risque et faire changer les comportements pour une prise en considération de l'environnement ainsi qu'une participation plus active et plus responsable du public. L'exemple de la crise de la « Vache folle » va nous permettre de mettre en perspective les différents positionnements observés.

Cette crise débute dans les années 1980 lorsque des chercheurs découvrent qu'une maladie attaque le cerveau de certains animaux. La maladie de l'E.S.B. (encéphalite spongiforme bovine) est identifiée en 1985 par un chercheur britannique et dès l'année suivante la menace d'une épidémie apparaît. Les autorités de Grande Bretagne minimisent le danger et continuent leurs exportations. La logique mercantile du profit prend le dessus. Les gouvernements de pays importateurs de viandes britanniques commencent à dénoncer ce risque de viande contaminée. En juillet 1989, un embargo est disposé autour de la viande bovine anglaise mais il est contourné en bifurquant par différents pays avant d'arriver en France notamment. À partir de 1993, l'ouverture du marché européen ouvre les frontières des États, facilitant ainsi le trajet de l'E.S.B. La première victime de la maladie meurt en 1995 en Grande-Bretagne et ce n'est que l'année suivante que les autorités avouent déjà dix cas avérés de la maladie sur leur sol. L'agriculture britannique connaît une crise importante d'autant que le nombre de cas contaminés ne cesse de croître et que l'hypothèse d'une épidémie invisible et mal connue est de plus en plus redoutée.

Les pouvoirs publics Français se montrent toujours rassurants en multipliant les abattages systématiques, en contrôlant les importations. Ils interdisent même l'utilisation des farines animales à partir de 1999. Ils ne veulent pas perdre la confiance des consommateurs français dans la vente et l'achat de viande bovine, afin de ne pas déstabiliser l'économie. Pour cela, ils mettent en application le principe de précaution. *« D'une part, la recherche du risque zéro en alimentation est un choix politique parfaitement admis en France : il conduit, par exemple, à éliminer les troupeaux dans lesquels un cas d'E.S.B. a été reconnu, au détriment de l'intérêt économique immédiat de l'éleveur, mais au bénéfice du consommateur et de l'image du secteur et de l'attractivité de ses produits sur la durée. C'est un principe de précaution appliqué de façon absolue. »*³⁵⁹ Malgré une apparente traçabilité de la viande, celle-ci reste en partie floue car certains industriels auraient détruit des animaux malades sans abattre tout le troupeau et les viandes commercialisées peuvent provenir de plusieurs animaux (un steak haché peut venir de soixante vaches). Le prion peut mettre des années à se déclarer, ce qui n'écarte

³⁵⁹ DRON D., « Perceptions et pistes de gestion sociale des risques : le rôle révélateur des questions environnementales », *Le Courrier de l'environnement*, n° 39, février 2000, 4 p.

pas la possibilité d'une épidémie à long terme. Or, l'impact, l'ampleur et la durée ne peuvent en être mesurés, ni maîtrisés. L'utilisation du principe de précaution fait que les lois votées atténuent la responsabilité des décideurs politiques et que ce sont les masses populaires et salariales qui payent la dépollution à travers l'abattage systématique des animaux. Les noms des responsables du choix de l'utilisation des farines animales ne sont jamais cités et ne semblent pas avoir été inquiétés à un moment quelconque. Cette crise met en avant la volonté politique de rassurer mais aussi de minimiser l'ampleur réelle de la menace de cette maladie et de ne pas inquiéter le public. Le but est d'éviter un nouveau scandale politique discréditant certains hommes au pouvoir et déstabilisant le pouvoir lui-même.

La crise de la « Vache folle » résulte de choix et de décisions politiques et économiques. Nous ne sommes plus dans l'ère du risque externe mais dans celle du risque interne au corps humain et à notre société. C'est au cœur même de la période que l'on appelle modernité³⁶⁰, celle faite de progrès et de lutte contre les risques, que d'autres menaces plus insidieuses naissent et deviennent difficiles à détecter, à comprendre au moment de leur apparition et dans leurs modalités d'expression, tout en étant aussi difficiles à maîtriser. Cette crise constitue un « *désastre pour la santé publique, la panique insidieuse devant le terroriste aussi invisible qu'imaginativement omniprésent qui constitue la maladie de Creutzfeld-Jacob, est également une catastrophe dans l'ordre politique.* »³⁶¹ Un moment de panique a été observé dans le comportement du public parce qu'il s'est perçu comme piégé par l'ingestion de substances dangereuses sans pouvoir les arrêter et sans pouvoir cesser de se nourrir. Les décideurs ont craint des réactions de panique de la part du public. Une telle crise déstabiliserait l'économie et remettrait en cause la confiance déjà fortement ébranlée des habitants dans les pouvoirs publics. Les plus inquiets ne sont pas les consommateurs mais les décideurs et tous ceux qui ont des intérêts économiques. « *« Sur la durée, le mouvement de panique a davantage touché les décideurs et les chercheurs que les consommateurs. » Les décideurs et les chercheurs ont imputé au tout-venant de la population une peur complémentaire de leur propre crainte d'une « affaire » et d'un désastre économique sectoriel : en interprétant la baisse de consommation de bœuf comme l'expression d'une peur « irrationnelle. »* »³⁶² Le principe de précaution³⁶³, pose le problème qu'il n'y a pas une erreur mais des choix antérieurs dont on ne connaissait pas toutes les conséquences. Des choix restent à faire pour protéger les personnes et l'environnement, pourtant cela entraîne des conséquences inattendues d'une autre manière. Pour brider un risque, il faut bloquer tous les moments du processus où il peut apparaître et se développer. « *Si la technologie trouve de plus en plus sa finalité avec l'image d'une sécurité absolue, elle conduit alors à traiter l'accident, et même le simple accident, comme le résultat*

³⁶⁰ GIDDENS A., *Beyond left and right*, Cambridge, Polity Press, 1994.

³⁶¹ REDEKER R., « « Vache folle » une panique politique », *Libération*, mardi 23 janvier 2001.

³⁶² VIALLES N., « La peur au ventre ? Le risque et le poison », *Terrain*, n° 43, septembre 2004, p. 110 et 111.

³⁶³ Extrait de la loi sur le P.P.R. : Plan de Prévention des Risques, de 1995. La notion de « coût économiquement acceptable » est également abordée mais elle fait l'objet de nombreuses et vives critiques.

d'erreurs humaines. L'optimisation d'un système technique se fonde bien sur le fait d'un calcul de tous les risques possibles. Dès le moment où le dispositif technique prend en compte le risque et offre, par des moyens qui lui sont propres, il innocente toute la technique.»³⁶⁴

L'attention portée aux risques alimentaires est ancienne mais elle prend un tour nouveau depuis 1996 avec l'E.S.B. Sous l'influence de la crise de la « Vache folle », la sécurité sanitaire des aliments devient alors un problème de politique publique, ainsi qu'une composante majeure dans le discours et les pratiques des acteurs des filières agro-alimentaires. Une telle situation peut sembler paradoxale. D'après les données disponibles, l'impact des risques sanitaires est très faible, et tout semble indiquer que jamais nous n'avons bénéficié d'une alimentation aussi saine qu'aujourd'hui. « *De même, si l'on compare l'incidence des risques alimentaires, on observe qu'ils sont beaucoup plus faibles en France (70 cas pour 60 000 000 d'habitants) qu'aux États-Unis (6 000 et 10 000 cas pour 250 millions d'habitants). Ce décalage entre l'importance politique de la sécurité sanitaire et l'impact réel des risques alimentaires pose des questions de fond.* »³⁶⁵ Comment expliquer alors que les risques alimentaires préoccupent de plus en plus l'opinion publique et les médias ?

Les autorités doivent veiller au bien-être du collectif, cela revient à prendre des risques par esprit d'innovation selon des attitudes progressistes. Ces attitudes de progrès doivent être entourées par des mesures de sauvegarde et instituer des dispositifs d'accompagnement de l'action, qui vont jouer le rôle de témoins et de retours d'expérience. Préventivement le même principe de précaution est appliqué dès le premier cas de mouton atteint de la tremblante en 2003. Ceux-ci seront interdits à la consommation alors que rien n'allait encore dans le sens de la transmission à l'homme. La confiance des consommateurs envers les autorités a été fortement ébranlée, depuis les crises passées comme le « sang contaminé », l'amiante ou encore l'accident de Tchernobyl, où les pouvoirs publics ont été discrédités sur le long terme. Pour que le public accorde sa confiance dans le discours officiel transmis, il importe d'insister sur un travail de suivi et de construction d'étude réalisés préalablement à la crise par des militants environnementaux ou par des experts exerçant en dehors des sphères officielles jugées corruptibles et dont le sérieux ne sera pas remis en question³⁶⁶.

D'un point de vue juridique si on s'appuie sur le rapport de G. Viney, la raison d'être du principe de précaution apparaît avec la « *dilution des responsabilités.* »³⁶⁷ Ce principe « *renvoie à une responsabilité collective qui n'implique personne en particulier et résulte de décisions multiples dans la chaîne desquelles la participation individuelle aux choix ne peut être aisément isolée. Ce sentiment d'une responsabilité aggravée, mais rendue toujours plus*

³⁶⁴ JEUDY H.-P., *Parodies de l'auto-destruction*, Paris, Librairie des Méridiens, 1985, p. 17.

³⁶⁵ JOLY P.B., BARBIER M., « Sécurité alimentaire : obsession du risque ou changement de valeurs ? », *Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies*, Grenoble, I.N.R.A., 2000, p. 53-69.

³⁶⁶ GODARD O., « Précaution, un principe très politique », Paris, 1998, 4 p.

³⁶⁷ Le principe de précaution énoncé lors du Sommet de la Terre, apparaît aujourd'hui de manière récurrente dans les conventions internationales comme une responsabilité collective face aux dégradations et aux effets irréversibles pouvant être occasionnés par les choix de modes de vie des pays. In KOURILSKY P., VINEY G., *Le Principe de précaution. Rapport au Premier ministre*, Paris, Odile Jacob, 2000.

diffuse par la complexité des systèmes de décision et d'action, explique au moins en partie l'invocation du principe de précaution qui paraît redonner une maîtrise sur les événements par une attention plus vigilante portée à leurs causes potentielles et aux décisions prises en amont. »³⁶⁸ Le scandale du sang contaminé ou encore de l'amiante ont constitué deux exemples révélateurs de l'utilisation du principe de précaution aujourd'hui. Ces deux situations ont laissé découvrir des difficultés pour déterminer les porteurs de responsabilité et les personnes qui l'ont engagé à titre individuel. « *Le transfert des responsabilités au plus haut niveau de la sphère politique a sans doute représenté pour le public une compensation symbolique de la difficulté d'identifier des « vrais » responsables dans un magma organisationnel où la responsabilité est si diluée qu'elle ne peut plus être repérée.* »³⁶⁹ L'apparition de ce principe de précaution témoigne de changements sociaux. Cette apparition se produit à un moment où l'attention se cristallise sur des risques induits par l'activité humaine et où on assiste à une prise de conscience collective des conséquences sans précédents et potentiellement irréversibles pour l'homme. Ces deux crises sont marquées par un impact médiatique très important et une recherche complexe de responsables. Leurs effets ont été différés et les conséquences vont durer dans le temps. Une des finalités consiste à responsabiliser les habitants et à définir une sorte d'équilibre entre des mises en accusation plus fréquentes et une recherche de responsabilité d'actes difficiles à assumer.

Le public est, certes, marqué par la crise du sang contaminé, l'affaire de l'amiante, la crise de l'E.S.B. mais les pouvoirs publics sont également déstabilisés dans leurs positions. D'abord perçus comme manipulateurs et dissimulateurs d'informations, ils deviennent soucieux de maintenir leur crédit auprès du public et parfois désireux de l'épargner de soucis qu'eux-mêmes ne savent pas comment gérer. Dans la crise de la « Vache folle » le gouvernement opte pour un abattage systématique des troupeaux lorsqu'un animal est contaminé et il fait blocus contre les importations de viande anglaise bovine, suivant une logique de risque zéro à un niveau collectif. Or, le risque de l'E.S.B. n'étant pas visible à l'œil nu dans les premiers temps, comment savoir jusqu'où aller dans l'abattage systématique sans détruire tous les animaux et par conséquent détruire notre équilibre productif économique ? L'enjeu dans cette situation de crise est de travailler de nouvelles relations basées sur davantage de complémentarité entre le monde scientifique, le monde politique et ensuite inclure les consommateurs. Enfin le consommateur est lui-même soumis à des choix de vie puisqu'il peut opter pour du bœuf nourri aux farines animales, moins cher mais potentiellement risqué et un bœuf nourri avec de la nourriture sans farines animales, moins exposé à des risques mais plus onéreux. Le choix de la sécurité est soumis à des invariants économiques mais les attitudes des politiques et du public demeurent complexes et variables selon les enjeux conjoncturels et les intérêts qui les animent.

³⁶⁸ KOURILSKY P., VINEY G., *Le Principe de précaution*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 27.

³⁶⁹ KOURILSKY P., VINEY G., *Le Principe de précaution*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 28.

La maladie de la « Vache folle », comme les O.G.M. ou encore l'amiante constituent des risques qualifiés de diffus ou d'émergents³⁷⁰ relevant de la santé et de l'environnement. Ils n'émergent que depuis la fin des années 1980 sur la scène publique, leurs causes sont mal connues, leurs manifestations pas toujours vérifiables ni toujours effectives et de façon globale, ces risques sont mal identifiés par le public comme par les experts. Très entourés d'incertitude, ces risques alimentent la méfiance du public, qui ne sait pas quand il est exposé à ces menaces invisibles, parfois omniprésentes car elles sont incluses dans l'environnement quotidien.

La recherche du risque zéro se place de plus en plus au cœur de la santé publique. Les doutes et les incertitudes de la science perçus dans les effets diffus et abstraits des produits toxiques ou contaminants sur la santé mettent en valeur la recherche du principe de précaution. La mobilisation de ce principe dans des crises environnementales, dans les domaines de la santé publique à travers la sécurité alimentaire, présente la limite d'un principe juridique dont le bien-fondé n'est pas remis en question mais qui est rapidement entravé sur le terrain. En décembre 2006, le Parlement européen adopte le projet R.E.A.C.H.³⁷¹ qui signifie en français : enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques. Ce projet va réglementer et instituer un contrôle sans précédent sur les produits chimiques, notamment 30 000 composés dont les conséquences sur l'environnement comme sur la santé humaine ne sont pas connus aujourd'hui ou insuffisamment. Depuis la fin du Second conflit mondial, 100 000 produits chimiques ont été commercialisés sans en connaître tous leurs effets. Il revient aux industriels de démontrer aujourd'hui que près de 30 000 produits, qu'ils utilisent régulièrement dans les produits de consommation, ne comportent pas d'effets néfastes sur la santé humaine. L'analyse des produits doit être réalisée dans une agence d'analyse de produits chimiques à Helsinki uniquement. À charge pour les entreprises de prouver que les produits qu'elles fabriquent ou exploitent sont sans risque pour les consommateurs. Sachant qu'un certain nombre de produits comportent une certaine toxicité, il reviendra aux industriels de réaliser des travaux importants pour les substituer par d'autres non toxiques. Les industriels, placés devant une nouvelle contrainte très lourde, nécessitant d'importants investissements, réussissent à réduire cette pression, en obtenant la possibilité d'étaler sur 11 ans, la mesure de la toxicité des différents produits utilisés. En revanche, les nouveaux produits à commercialiser sur le marché font l'objet d'un durcissement accru pour inciter à développer l'utilisation de produits alternatifs qui seraient moins nocifs pour la santé et seront enregistrés dans une base de données spécifique pour surveiller leurs effets.

La réglementation R.E.A.C.H. est très importante car elle n'autorise plus l'exploitation de produits dont les effets ne sont pas toujours connus. Il importe désormais de les retirer des procédés de fabrication. Enfin en termes de responsabilité, ce ne sont plus les victimes qui auront à prouver qu'elles ont été exposées à un préjudice mais aux industriels de prouver leur innocence. Cela inverse le principe de responsabilité qui avait existé jusqu'à aujourd'hui.

³⁷⁰ « Experts et grand public : quelles perceptions face au risque ? », I.R.S.N., février 2007, p. 15.

³⁷¹ R.E.A.C.H. : Registration, Evaluation and Autorisation of chemicals.

L'importante médiatisation réalisée autour des quelques cas de grippe aviaire observés sur le territoire français en 2005 et 2006 illustre bien la grande sensibilité et crainte du consommateur à être exposé à un risque et à déterminer des responsables. Il attend que le producteur de volailles, le décideur et les autres experts prennent toutes les mesures préventives possibles pour le protéger. Si aucun autre cas n'est détecté, il ne dira rien mais si de nouveaux cas sont observés, il demandera des explications et il recherchera des responsables pour le dédommager.

Des cadres législatifs sont élaborés autour de ce qui constitue une situation jugée comme étant à risque. Ces cadres déterminent les moyens jugés adaptés et efficaces pour se prémunir de ces menaces. Les législations ne constituent pas une barrière objective de protection contre les risques mais plutôt une protection autour de la responsabilité engagée par les décideurs politiques, les techniciens du risque et les industriels dans leurs choix au moment d'une crise et dans leurs décisions au quotidien. Les cadres réglementaires incluent une obligation d'informer. Cette obligation va redéfinir les connaissances des risques, l'approche de ces situations de menaces et la communication entre les décideurs politiques, les techniciens, les industriels, les militants environnementaux et les habitants.

Le traitement scientifique de l'information sur le risque a familiarisé les habitants à la notion des risques sans les préparer à la concrétisation d'une crise. Or, les accidents ne sont pas tous perçus de la même manière. Certains passent inaperçus, d'autres sont stigmatisés et ces marquages changent dans le temps selon les préoccupations des personnes qui y portent attention et une attention particulière orientée par leurs intérêts. De quels accidents se souvient-on ? Comment les différents acteurs ont perçu et perçoivent aujourd'hui les crises ? Quelles conséquences ces accidents ont-ils eu sur d'éventuelles prises de conscience et sur les changements de réglementation ? Nous allons voir que l'attention de nos interlocuteurs n'est pas focalisée sur tous les accidents mais seulement sur ceux qui font sens pour eux à un moment précis. Ce sens dépasse les perceptions individuelles. Nous cherchons à comprendre comment la rationalité scientifique à l'épreuve des concrétisations de risque met à jour les différents enjeux et les différents intérêts des personnes interrogées. Enfin nous chercherons à comprendre comment sont construites et s'équilibrent les différentes perceptions des risques.

En mobilisant le souvenir des accidents qui les ont marqués, nous allons étudier comment des accidents ont été déclencheurs de prises de conscience collective sur notre terrain. Les changements réalisés en matière de réglementation, sont connus pour certains d'entre eux sous le nom de Directive Seveso et on les retrouve avec l'élaboration et l'aboutissement de plans de secours. Ces prises de conscience ont eu des répercussions au niveau de la réglementation et au niveau de l'information.

CHAPITRE 2 : L'ANALYSE DES INTERVIEWÉS SUR LES ACCIDENTS, LA RÉGLEMENTATION ET L'INFORMATION

L'évolution technologique et industrielle a provoqué des accidents qui n'existaient pas dans le passé. Or, en leur portant attention, on se rend compte que certains accidents sont passés inaperçus au regard de l'opinion publique alors que d'autres l'ont profondément marquée, parfois sur des décennies. Des accidents ont provoqué des prises de conscience qui ont amené à influencer sur la réglementation. En abordant l'accident de Seveso qui a été déclencheur d'un intérêt particulier à se souvenir, nous allons voir que celui-ci, parmi les autres accidents moins stigmatisés, a transformé le regard que l'on a aujourd'hui sur les risques. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné un accident attire l'attention sur un risque ? Comment le souvenir participe-t-il à l'évolution de la perception des risques en nous apportant ainsi des éléments de compréhension de la situation actuelle ? À partir d'événements qui ont marqué l'opinion publique et qui ont été source de prise de conscience puis d'établissement d'une réglementation, nous porterons notre attention sur notre échantillon de terrain afin de confronter ces regards locaux à notre analyse globale. Nous allons étudier comment des accidents ont amené à des prises de conscience de l'intérêt collectif général et comment les institutionnels et le public ont commencé à se préoccuper des accidents et de leurs conséquences. Puis nous chercherons à comprendre comment nos interviewés face aux accidents, se servent de l'établissement des réglementations comme une barrière de protection pour leur responsabilité.

I. Des accidents et des réglementations analysés et construits collectivement

1. Les prises de conscience des risques ou des accidents

Chaque catégorie d'acteurs interrogés construit sa perception des risques à partir des accidents qui l'ont marqué et à partir de souvenirs personnels. Ces souvenirs apparaissent riches d'enseignements souvent stigmatisant pour eux et ils contribuent aussi à accroître le raisonnement et la formation, le recul des personnes. Les perceptions de ces crises passées ne sont pas acceptées passivement et intégrées strictement de la même façon selon les personnes.

Elles sont retravaillées puis confrontées collectivement lors d'échanges réguliers d'informations et de retours d'expérience qui amènent à homogénéiser dans une certaine mesure les perceptions sommaires, orientées ou très spécialisées au départ. « *On ne garde un souvenir durable que dans la mesure où on y a réfléchi, c'est-à-dire où on l'a rattaché aux pensées qui nous viennent du milieu social. On ne peut en effet réfléchir sur les événements de son passé sans raisonner à propos d'eux ; or raisonner, c'est rattacher en un même système d'idées nos opinions, et celles de notre entourage ; c'est voir dans ce qui nous arrive une application particulière de faits dont la pensée sociale nous rappelle à tout moment le sens et la portée qu'ils ont pour elle.* »³⁷² L'accident de Seveso a provoqué une réaction et une prise de conscience chez les décideurs politiques. Ceux-ci ont choisi d'établir une réglementation à partir de cet événement qui constitue désormais une base de référence à la dénonciation des risques industriels à leurs conséquences sur la vie humaine comme sur l'environnement, enfin sur leur responsabilité qui est engagée en cas d'accident. Dans notre société, une certaine importance est consacrée au souvenir d'un accident en l'inscrivant dans une réglementation. Les événements passés sont « immortalisés » par des enregistrements, ils sont stigmatisés et ils sont dénoncés comme un dérapage de la science ou une erreur humaine. Les accidents servent de prise de conscience collective³⁷³.

La mobilisation des souvenirs d'accidents n'a de sens qu'à partir du moment où elle sert des intérêts notamment ceux des décideurs, des industriels et des techniciens qui engagent leur responsabilité à un moment de la prévention ou de la gestion des risques et qui sont amenés à faire des choix et à prendre des décisions. Sous couverts de choix ils délimitent et cloisonnent leur responsabilité. Le souvenir d'un accident dépend du fait que de nouvelles situations de risques apparaissent, forçant la société à oublier, dans le même mouvement, le passé. Pour M. Halbwachs : « *Aussi le besoin d'écrire l'histoire d'une période, d'une société, et même d'une personne ne s'éveille-t-il que lorsqu'elles sont déjà trop éloignées dans le passé pour qu'on ait une chance de trouver longtemps encore autour de soi beaucoup de témoins qui en conservent quelque souvenir.* »³⁷⁴ La représentation d'accidents passés met à jour des explications de ces faits établies *a posteriori* selon des facteurs qui sont souvent récurrents et révélateurs d'une représentation de la société où l'on a tendance à oublier certaines réalités du passé. « *Grâce à cette gigantesque mémoire que constituent les enregistrements effectués chaque jour et*

³⁷² HALBWACHS M., *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1925, réédition de 1994, p. 144 et 145.

³⁷³ La retransmission des avions qui s'écrasent sur les tours du World Trade Center le 11 septembre 2001 et, qui est repassée à l'identique chaque année pour la commémoration ainsi que dans les documentaires portant sur les menaces d'attentats, constitue une illustration d'un événement passé sur lequel la société focalise et qui fait retravailler collectivement les perceptions que l'on pouvait en avoir. Il n'y a pas de rupture mais un prolongement et une reconstruction permanente des souvenirs individuels à la reconstruction collective. « *Chaque fois, il faut voir dans la déformation apportée à l'événement mémorisé un effort d'ajustement du passé aux enjeux identitaires du temps présent.* » In CANDAU J., *Mémoire et identité*, Paris, P.U.F., 1998, p. 173.

³⁷⁴ HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997, p. 130.

distribués ensuite, cette mémoire de la matière est le facteur de l'un des progrès culturels les plus considérables que l'on puisse envisager. »³⁷⁵

Tous points de vue confondus chez nos interviewés, qui sont dans des régions où le risque d'inondation est important, il ressort que les décideurs locaux expriment une sensibilité aux inondations par exemple. Lorsque des risques naturels, comme les inondations, deviennent une réalité, les conséquences laissées par le passage de l'eau contribuent à reconstruire et à remobiliser le souvenir des décideurs à l'égard de ces phénomènes naturels. Le souvenir des inondations incite à prendre conscience et à reconsidérer l'emplacement des constructions humaines et à légiférer pour que les mêmes accidents ne se reproduisent pas.

Madame C., 53 ans, décideur local : « *Je comprends tout à fait qu'on prenne des dispositions pour ne plus construire sur les bords de la berge, c'est une évidence, c'est logique. Ça peut se reproduire à tout moment. Je crois que c'est dans le Var qu'il y en a eu de très, très fortes, donc quand la loi a été élaborée, c'était sur cette base là.* »

L'accident de Protex est plus récent puisqu'il s'est produit en 1988. Le travail de souvenirs autour de cet événement est d'autant plus entretenu par l'action des collectifs environnementaux et de riverains qu'il est stigmatisé comme une crise pouvant se reproduire. La stigmatisation du site de Synthron est importante car elle est retravaillée et alimentée sans cesse par les blocages récurrents que pose l'entreprise pour obtempérer et se soumettre aux contraintes législatives³⁷⁶.

Monsieur C., 56 ans, décideur local : « *Ça fait des années qu'ils sont là. Le début de la lutte contre Synthron c'était par rapport à la rivière, parce qu'ils ne prenaient aucune précaution. Ils ont beaucoup progressé. Il y a eu l'accident de 88, mais il y en a eu avant, c'est une histoire à répétition.* »

D'autres décideurs locaux soulignent le fait que malgré la médiatisation des événements, les habitants ne sont pas plus informés que par le passé car ils font des amalgames entre les différents accidents. De plus, chaque risque recouvre des particularités qui le rendent unique à chaque établissement industriel.

Monsieur C., 56 ans, décideur local : « *Ah les gens s'en souviennent mais ils mélangent tout. Alors A.Z.F., c'était un pôle pour certains administratifs : « ah ouai, mais c'est un désert », faut pas tout mélanger. On trouvera des similaires mais on ne retrouvera jamais A.Z.F., donc on ne peut pas comparer avec d'autres établissements.* »

Cet exemple montre que le souvenir est d'autant mieux conservé qu'il est stabilisé autour d'un site et ce, à un moment donné ou sur une période donnée. « *L'espace n'est pas une réalité d'un instant, il n'est pas instantané mais immobile, et l'immobilité n'est possible et concevable qu'à travers la durée. Mais l'espace tel que se le représente la société des géomètres est au contraire ce qui dure le plus puisque les propriétés qu'on y découvre sont*

³⁷⁵ LAGADEC P., *Ruptures créatrices*, Paris, Éditions d'organisation, 2000, p. 571.

³⁷⁶ Il semble que dans le courant de l'année 2006 l'entreprise ait décidé de coopérer davantage et de se conformer aux impositions réglementaires.

vraies non seulement au temps où on le démontre, mais qu'elles l'ont été depuis qu'il y a eu des hommes capables de se les représenter. »³⁷⁷ Les documents écrits, comme les études d'impact et les plans de prévention des sites industriels, permettent de localiser et de définir les caractéristiques objectives d'un risque concrétisé. Ces écrits enferment et cloisonnent les accidents dans un modèle de compréhension particulier des risques permettant de limiter la déformation de l'évaluation du phénomène. Les industriels comme les techniciens vont se réapproprier la connaissance d'un accident. « Ici encore, il y a une partie de l'espace qui se différencie des autres : c'est celle où la partie la plus active de la société qui s'intéresse aux biens réside ordinairement, et sur laquelle elle a mis son empreinte. Chaque société découpe l'espace à sa manière, mais une fois pour toutes ou toujours suivant les mêmes lignes, de façon à constituer un cadre fixe où elle enferme et retrouve ses souvenirs. »³⁷⁸

Les techniciens du risque sont marqués par des accidents qui se produisent, qu'ils vivent personnellement ou non mais qu'ils connaissent par les retours d'expérience réalisés. Chaque accident est décortiqué suivant une logique rationnelle scientifique. Ces crises les marquent lorsqu'ils ont conscience qu'ils peuvent être confrontés eux-mêmes à des situations similaires sur des sites présents dans leur secteur d'intervention. L'accident de Three Mile Island³⁷⁹ par exemple est le résultat de défaillances techniques, liées à des pannes mécaniques et à des erreurs de choix d'attitudes. Il est dénoncé pour ces manques.

Monsieur T., 41 ans, technicien du risque : « Il y a eu des accidents nucléaires, Three Mile Island aux États-Unis et le pire c'est qu'à chaque fois, c'est un facteur humain. Il y a eu une défaillance mécanique, mais qui aurait pu être réparée. Le problème c'est que le directeur était chez le gouverneur, en réception, donc ils ne voulaient pas le déranger. »

Déterminer les causes d'un accident permet de comprendre l'erreur ou le dysfonctionnement qui se produit à un moment donné afin de faire en sorte par la suite qu'elle ou qu'il ne se produise plus. Les exercices et les autres manœuvres ont pour but d'éviter ces dysfonctionnements, même s'ils ne sont pas réalisés très régulièrement et qu'ils n'impliquent que rarement les habitants. Ils permettent de délimiter un peu les scénarios de ce qui pourrait se passer autour d'un site industriel et de visualiser leurs conséquences et leur probabilité de concrétisation.

Monsieur E., 55 ans, technicien du risque : « Il y a des exercices mais c'est souvent l'administration, l'État. De temps en temps, on implique les populations quand même, mais... Le type au Japon, ça a tremblé déjà

³⁷⁷ HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997, p. 234.

³⁷⁸ HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997, p. 232 et 233.

³⁷⁹ En mars 1979, une explosion se produit dans la centrale nucléaire de Three Mile Island aux États-Unis. Cet accident fait partie d'événements « non prévus » par les scénarios envisagés par les autorités de sûreté. Il résulte d'un enchaînement de défaillances de matériel, d'erreurs de maintenance lors de la conception, de deux erreurs de manipulation, de « procédures » invalides dans les conduites à faire tenir par les opérateurs. Tous ces facteurs n'ont pas été pris en compte par les autorités de sûreté, pour raisons d'estimations trop peu probables. Ainsi un accident sur une centrale nucléaire se révèle finalement tout à fait possible et envisageable.

quand il était gamin et il sait que ça continuera à trembler. Les inondations, il n'y en a pas tous les jours... et puis en plus on essaie de prendre le maximum de mesures pour qu'il n'y en ait pas. »

Seuls, les industriels de Saint Pierre des Corps, qui sont systématiquement inquiétés lorsqu'un accident se produit sur un site industriel, en France ou ailleurs, abordent l'historique de leur site. Ils font apparaître une attitude un peu réservée et sur la défensive à l'égard des risques de leur entreprise, alors qu'ils se conforment à la législation. Ils cherchent à valoriser des caractères de sûreté et de sécurité de leur site. Ce qui les inquiète n'est pas tant la législation actuelle mais plutôt le fait que les habitations aient réussi à s'implanter si près d'eux lors de décisions urbanistiques passées car cela les met aujourd'hui dans une position réglementaire inconfortable. Dans le cas de Primagaz, l'entreprise a été rattrapée par les habitations, donc la responsabilité de ces choix revient aux décideurs locaux de l'époque. Ces derniers sont indirectement mis en cause ici. L'entreprise se place en position de victime piégée aujourd'hui et que l'on a tendance à rendre responsable de cette situation de risque.

Monsieur S., 40 ans, industriel : *« Ici c'est plus simple qu'ailleurs, parce que c'est pratiquement qu'une zone industrielle. Grâce à la gare de triage à côté, on ne peut pas construire. Les dépôts sont arrivés en 1962, c'était en pleine campagne, il n'y avait rien. Pareil pour Primagaz. »*

Enfin le fait qu'aucun incident ou accident ne se soit jamais produit sur le site industriel est souligné dans un contexte où l'opinion publique est alertée par les accidents et focalise sur les manques ou les carences en matière de sécurité. Pourtant, l'état général présente plutôt un quotidien calme et sécurisé sans accident ou incident. Les industriels soulignent cet état de fait où les accidents sont soulignés mais pas la sûreté du quotidien.

Monsieur E., 32 ans, industriel : *« Si on savait que toutes les mesures de sécurité entre guillemets servent à rien et que l'on n'aurait jamais eu d'accident, peut-être que l'on en n'aurait pas mis, mais je crois qu'aujourd'hui, ce n'est pas ce raisonnement qu'il faut avoir. Il faut dire Primagaz a investi et il n'y a jamais eu d'accident sur des sites Primagaz en France. »*

Le croisement de ces regards institutionnels laisse apparaître des souvenirs d'accidents autour des entreprises classées. Ces événements sont connus et analysés. La présence de réglementation tend à rationaliser les risques à partir des crises passées et à les inscrire de manière durable dans des écrits. Ces derniers figent une certaine analyse des accidents et ils instaurent des protocoles de maîtrise des risques. Ces textes permettent un accès rapide à des connaissances précises de terrain, devant participer à la gestion de ces événements. Or, une part d'incertitude demeure entre les différents interviewés qui n'ont pas les mêmes connaissances des accidents et qui n'ont pas accès à la réglementation de la même manière. Les personnes se souviennent de certains événements, pour l'implication réglementaire qu'elles ont à un moment donné dans ces accidents³⁸⁰. Les techniciens les plus âgés focalisent sur leur approche

³⁸⁰ HALBWACHS M., *La Topographie légendaire des évangiles en terre sainte*, Paris, P.U.F., 1941, réédition de 1971, p. 149.

disséquante des accidents passés pour en retirer des retours d'expérience et mettre au point de meilleurs moyens de gestion. Les décideurs locaux se sentent concernés et ils font face à la possibilité des risques car ils engagent leur responsabilité. Ils sont alertés par les crises du passé ou par de vagues souvenirs qui retravaillent les souvenirs des habitants de leur commune et aussi les leurs qu'ils se sont eux-mêmes appropriés. Les industriels les plus ouverts sur l'extérieur sont aussi les plus exposés aux risques, par les échos négatifs des accidents antérieurs. Ils ont plutôt opté par une position sur la défensive. La perception des risques et des accidents par les interviewés fait ressortir une approche particulière, très liée à la position et aux missions des personnes ainsi qu'à leurs centres d'intérêt.

2. Nécessité de valoriser les retours d'expérience et de réaliser une approche constructive des accidents pour les techniciens, les industriels et les décideurs

Nos interviewés exercent tous à un niveau local mais l'impulsion des réglementations et des souvenirs d'accidents tels que Seveso ou Tchernobyl est donnée à un niveau international. Cette influence exerce une pression homogénéisante dans les modes de pensées et d'action. La perception des accidents est construite. Elle n'est pas identique et figée mais elle suit des frontières plus ou moins souples ou étanches suivant les intérêts des personnes. Nous allons étudier comment les souvenirs sont entretenus puis comment ils amènent à repenser les alliances des personnes entre elles en fonction de leurs intérêts. Les avis des personnes interrogées ici, qu'il s'agisse des techniciens, des industriels, des décideurs politiques, des habitants et des militants environnementaux dans leurs souvenirs respectifs, font apparaître des éléments laissant penser que ce sont des accidents passés qui ont contribué à des prises de conscience et à opter pour des politiques spécifiques à l'égard des risques.

Les techniciens et les industriels sont les premiers concernés par l'établissement d'un cadre législatif. Leurs souvenirs, orientés par les dates des accidents et l'établissement des réglementations et jalonnant leurs formations, constituent des repères pour la prévention et pour la gestion des risques. Les techniciens s'appuient sur les accidents du passé et sur les réglementations qui recouvrent alors un sens particulier pour eux. Ils ont l'impression de pouvoir être confrontés à une situation proche ou identique. Les retours d'expérience sont porteurs de sens pour eux. Ils ont appris dans leur formation l'existence des accidents qui leur sont présentés suivant des raisonnements logiques et ils sont marqués par cette manière d'appréhender les risques. 14 techniciens sur 16 mobilisent des connaissances liées aux impositions réglementaires, qui sont incluses dans leurs missions de service public et le fruit de leur apprentissage de leur formation. Les souvenirs des techniciens sont conservés et se déclinent par rapport aux décisions de l'État. Ces souvenirs sont homogénéisés par les échanges entre collègues et personnes d'autres services et par leur acquisition de connaissances.

Certains accidents constituent des marqueurs législatifs et décisionnels qui fixent les priorités à l'égard des risques. Les réglementations imposent des changements d'attitudes et reconfigurent les missions en matière de prévention de risques et de gestion d'accident.

Monsieur I., 54 ans, technicien du risque : *« C'est ce qui s'est passé à Vaison-la-Romaine tout ça, c'est à partir de ça que l'État a pris des mesures. Il y avait déjà des textes qui existaient mais on a précipité un peu les choses. On a pris des mesures rapides, des mesures de prévention. »*

Par leur formation à la réglementation, les techniciens peuvent citer des événements passés très spécifiques et les dater précisément. Pour eux, les accidents sont révélateurs de prise de conscience politique et réglementaire à un moment donné. Ces accidents stigmatisent des situations de crise dont on peut déterminer et expliquer les causes et les conséquences, ce qui constitue la base de la réglementation. Ce passé est construit et il suit un processus de réactualisation constant.

Monsieur W., 55 ans, technicien du risque : *« Les accidents industriels, quand il y en a, ils peuvent être graves. A.Z.F. est le dernier en date, quel est celui qu'il y a eu avant ? Feyzin, c'était en 1964 ou 1965, donc quand il y en a un, c'est un bon, alors on recherche pourquoi et on essaie d'améliorer. Le principe reste le même. »*

Les techniciens tentent de retirer une vision globale des situations d'accident et de repositionner ces changements législatifs suivant une logique rationnelle. Les accidents importants tels que Seveso ou Tchernobyl se sont produits dans d'autres pays mais ils pourraient se concrétiser en France et même localement. Chacun de ces accidents fait l'objet d'une appropriation de la situation qui s'inscrit dans les souvenirs de ces techniciens du risque. Ces accidents constituent pour eux des retours d'expérience riches d'enseignement. Les perceptions des techniciens sont travaillées ensemble. Cela développe une analyse particulière des accidents et de la compréhension des évolutions réglementaires. À travers les discours, parfois un peu hésitants, le sens des accidents et des réglementations est travaillé individuellement puis réapproprié collectivement puisqu'on retrouve des discours assez similaires entre collègues du même service ou de services différents.

Le cas de certains accidents, comme l'incendie du collège Pailleron, ont fait date au niveau de la dénonciation de matériaux défaillants et d'erreurs humaines dans les choix des technologies utilisées. Cet accident a surtout fait ressortir que la concrétisation de risques impliquant la mort d'êtres humains était devenue intolérable. En effet, il a choqué l'opinion publique et il a dénoncé un état de fait, à savoir les morts qu'il a provoqués et les défaillances qui sont perçues comme pouvant et devant être évitées. Il semble que chaque vie humaine soit importante et qu'il ne faille pas en exposer inutilement.

Monsieur Y., 54 ans, technicien du risque : *« Le lycée Pailleron, c'est la construction par elle-même et une mauvaise exploitation du bâtiment. Mais le problème, c'est qu'il faut arriver à des malheurs pour faire bouger les choses. Maintenant tout le monde s'est penché sur ces problèmes pour faire évoluer le truc. »*

La perception des techniciens à l'égard des accidents malgré leurs spécialités (prévention, prévision, C.M.I.R. (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique) par exemple) est précisée par leurs connaissances et leur compréhension rationnelle des accidents et de leurs causes. Leurs perceptions réorientent un peu leurs connaissances de la réglementation, mais globalement ils gardent le même raisonnement. La mobilisation des souvenirs et la construction de leur raisonnement suivent ici la fonction qu'ils occupent dans la société. Ils sont formés à connaître certains accidents ou catastrophes qui ont fait date et qui ont conduit à une réglementation dans laquelle ils interviennent au niveau de la prévention et de la gestion des risques. Si on reprend M. Halbwachs, « *la succession de souvenirs, même de ceux qui sont le plus personnel, s'explique toujours par les changements qui se produisent dans nos rapports avec les divers milieux collectifs, c'est-à-dire, en définitive, par les transformations de ces milieux, chacun pris à part, et de leur ensemble.* »³⁸¹ Leurs particularités individuelles liées à des spécialisations de tâches, de missions ou encore de formation enrichissent et affinent les souvenirs des accidents. Ils appliquent strictement une réglementation sans avoir à prendre d'initiatives.

Les techniciens du risque se reconnaissent, entre eux, autour de ces connaissances d'accidents et de risques acquises en formation ou sur le terrain ensemble. Ces références communes les lient et les unissent les uns aux autres face aux crises. Cette cohésion leur permet de construire collectivement une image des accidents. Les perceptions des techniciens les conduisent à se construire une représentation différente de celle des habitants parfois, comme dans la maîtrise de l'exploitation du nucléaire. Les habitants peuvent exprimer une certaine méfiance alors que les techniciens vont définir des seuils de confiance sur les réglementations et les estimations scientifiques qui définissent une situation dangereuse. En effet, le risque nucléaire peut paraître déjà abstrait et difficile à mesurer, quantifier et évaluer au quotidien, alors quand un incident se produit, ils peuvent se trouver désemparés. En revanche, les techniciens du risque utilisent des outils de mesure de la radioactivité qui leur permettent de mesurer et d'évaluer un seuil de danger. Cet exemple montre que le positionnement des personnes est plutôt construit collectivement plutôt qu'individuellement.

Monsieur Y., 37 ans, technicien du risque : « *Le nucléaire, on a eu l'accident de Tchernobyl, qui fait que malheureusement, au niveau de la population, on a beau expliquer que nos installations ne sont pas du tout les mêmes. On ne peut pas comparer ce qui se faisait en Russie, mais ça reste malgré tout !* »

Les techniciens mettent en application la réglementation et un modèle de sécurité. Ils dénoncent les comportements des habitants qui ne semblent pas correspondre à ce modèle de référence. Les techniciens sont critiques face aux attitudes qui entravent leur mission de mise en application et qui ne semblent pas suivre les mêmes perceptions de dangers. Les techniciens craignent les réactions du public dans le sens où leurs comportements semblent faire masse, ce qui rend difficile *a priori* la prévention et la gestion dans l'urgence, bref l'application des

³⁸¹ HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997, p. 94 et 95.

réglementations dans l'accomplissement de leur mission. Or, les perceptions assez négatives du public proviennent des accidents passés où la maîtrise des situations leur a parfois un peu échappé. Cette perception passée « *repose, sur une illusion, qui est l'œuvre de la mémoire, ou plus exactement, de l'imagination. D'après M. Bergson, les souvenirs reparaissent dans la mesure où ils peuvent guider notre action : en ce sens il nous serait aussi utile de nous rappeler les événements malheureux que les circonstances agréables de notre vie passée. C'est le sentiment qui appellerait les souvenirs.* »³⁸² Ce sentiment à l'égard des événements passés serait un facteur favorisant la prise de conscience des accidents et l'intérêt d'établir puis d'entretenir une réglementation. Les techniciens façonnent et alignent leurs perceptions des risques sur les accidents et sur les réglementations qui font date car ce sont eux, en partie, qui justifient leur raison d'exister et cadrent leurs missions au quotidien. Enfin en respectant et en se soumettant scrupuleusement aux impositions réglementaires, sans prendre d'initiatives, ils protègent leur responsabilité s'ils sont amenés à gérer des accidents. La réglementation constitue un repère rationnel auquel ils accordent leur confiance pour évaluer des situations de risque.

Autrement dit, les techniciens ici observent des comportements collectifs et individuels au quotidien et lors de leurs interventions. On retrouve cette idée de recomposer un collectif populaire à partir des différences et des similitudes de chaque personne. Cette reconstruction à l'égard des risques se fait de manière spécifique à chacune des personnes constituant la société qui pose un regard différent sur les événements passés.

Cinq des industriels sur sept pensent également qu'il y a eu prise de conscience des risques par des accidents qui se sont produits par le passé. Les industriels des dépôts pétroliers et du nucléaire appartiennent à des secteurs d'activité qui ont été entachés d'accidents ou d'incidents qui se sont produits sur d'autres sites. Les industriels ont conscience qu'ils sont des créateurs ou des producteurs de risques. Ils côtoient ces menaces au quotidien et ils mettent en avant les effets novateurs et bénéfiques qui ont été retirés des accidents perçus comme des retours d'expérience. Face à l'application de nouvelles réglementations, ils sont contraints de s'y conformer. Ils doivent rendre des comptes auprès des décideurs politiques et des techniciens afin de ne pas avoir à fermer leur entreprise et montrer qu'ils assument leur responsabilité face aux risques. Par l'application des normes de prévention, ils doivent aussi veiller à la sécurité des habitants avoisinants l'établissement industriel.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *On a un arrêté préfectoral qui nous impose, enfin une instruction ministérielle de 89. Il y a eu un accident avant 89 je ne sais plus où sur un dépôt pétrolier et donc il y a eu une instruction ministérielle qui est sortie, qui demandait d'installer différents systèmes de sécurité sur les dépôts. Donc on avait un échancier pour les installer.* »

³⁸² HALBWACHS M., *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1925, réédition de 1994, p. 107.

Inquiets des accidents spécifiques qui peuvent se produire sur les sites, ils analysent la situation et ils en retirent des enseignements. Ils valorisent les aspects positifs de dynamisme économique des activités industrielles ou nucléaires dans une région donnée. Ils mettent en avant le dynamisme économique des communes qui ont bénéficié et bénéficient encore de considérables retombées financières, induites par leur présence.

Monsieur F., 42 ans, industriel : *« La seule chose que je retiens parce que j'étais gamin à l'époque, c'est que les gens, ils avaient du boulot. On était dans une période où il n'y avait pas de travail. En plus, n'importe qui pouvait venir travailler... il n'y avait pas de qualification. Tous les gens de la région pouvaient venir et trouver un emploi bien rémunéré. »*

Le nucléaire n'a jamais rencontré d'opposition importante de la part des militants anti-nucléaires dans le Véron, cette opposition ayant été entravée par les attraits attendus des retombées économiques. Les industriels y voient un avantage, celui de ne pas se sentir inquiétés au quotidien pour la surveillance de leur site. Ils ne sont pas tenus de justifier leurs activités, même s'ils doivent veiller à se soumettre à l'application des normes réglementaires.

Monsieur K., 50 ans, industriel : *« C'est pas très dur. Ça se passe très bien, parce que bon, faut savoir que l'implantation d'un site nucléaire est source d'embauche, source d'activités annexes, sources importantes d'activités, donc ça ne peut être que bien vu. De mémoire, je ne me souviens pas d'avoir rencontré de farouches opposants. Je n'ai vu personne en travers de la route. »*

Pour les industriels, les accidents ont contribué à imposer des contraintes réglementaires en matière de sécurité, ce qui a eu un impact sur leur établissement industriel qui se trouve classé et donc plus surveillé. Ces réglementations constituent une pression sur les exploitants qui ont l'impression de ne pas avoir droit à l'erreur en matière de risque et de sécurité. Ils doivent justifier leur présence et démontrer la fiabilité de leur site en veillant à respecter les seuils de protection fixés par la réglementation.

Monsieur N., 48 ans, industriel : *« On sait pertinemment qu'on n'a pas le droit à l'erreur s'il arrive un incident. Peut-être que demain s'il y avait un incident ou un accident en France ou ailleurs, ça pourrait remettre en cause tout le parc, donc on ne peut pas se permettre ça. Et puis avant Tchernobyl, on disait qu'il n'y avait pas de risque alors qu'il y en avait beaucoup plus qu'aujourd'hui. »*

L'accident de Tchernobyl, par exemple, a contribué à marquer l'opinion publique et à pousser à reconstruire et réévaluer le sentiment de sécurité vis-à-vis de l'accident. G. Clavandier insiste sur le fait que le trop-plein de souvenirs provoqués par des catastrophes, comme Tchernobyl, font l'objet d'une réappropriation et d'une recomposition d'images passées. Les accidents constituent des sources de déstabilisation pour les industriels qui les tournent à leur avantage en montrant leurs efforts de mises en conformité. Cette stigmatisation alimente les souvenirs de l'événement plutôt que de valoriser le quotidien sans crise. Il s'agit *« d'un trop plein de traces plutôt que d'une absence, traces qui seront appropriées après le*

drame. »³⁸³ Ces trop-pleins de souvenirs stigmatisent l'événement. Cela amène les industriels à retravailler leur rapport au risque, à la sécurité et également la confiance avec le public, les décideurs et les techniciens.

La moitié des décideurs vont dans le même sens que les industriels en déclarant également qu'il y a eu prise de conscience depuis les catastrophes, qui se sont produites antérieurement. Ceux de l'agglomération tourangelle cumulent le plus de contraintes au niveau densité des risques et densité des habitants. L'histoire des communes constitue pour les personnalités politiques successives un passé complexe qui s'enrichit au contact de la diversité des entreprises qui s'implantent ou qui ferment et des changements des besoins des habitants, en matière de qualité de vie et de services. Cela revient à entremêler des besoins et des contraintes avec, au croisement, des enjeux antagonistes de sécurité et de risques. Selon eux, des événements comme les inondations contribuent à faire prendre conscience à l'État et aux collectivités locales que des autorisations d'urbanisation délivrées dans le passé peuvent se révéler menaçantes pour leur responsabilité et pour la sécurité des habitants. Ces décideurs semblent assez satisfaits de cette prise de conscience qui permet de réglementer les constructions « irraisonnées » autorisées dans le passé, car elle permet de délimiter leur responsabilité et de se dégager des choix antérieurs.

Madame C., 53 ans, décideur local : « *Il y avait eu une avalanche dans la commune que dirigeait monsieur B. et Vaison-la-Romaine. Dans ces deux cas là, l'État a été mis profondément en cause, puisqu'il avait laissé construire dans ce site alors qu'il savait que ce risque se reproduirait. Dans la commune de monsieur Barnier, ils avaient déjà eu une avalanche à cet endroit.* »

Les évolutions législatives en matière de construction et d'urbanisation, sont prises en considération depuis quelques années ainsi que les réactions en chaîne, appelées aussi effet domino³⁸⁴. Pour les décideurs politiques ces changements de considération à l'égard des risques sur leur commune leur permettent de délimiter plus précisément les zones de menaces.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : « *Ils ont pris en compte depuis deux ou trois ans, quand ils font les études de dangers, la théorie des dominos. Avant ce n'était pas pris en compte, maintenant, on y attache beaucoup d'importance, à savoir que tel phénomène va entraîner..., en fonction de ce qu'il y a à côté, etc.* »

En plus des accidents, des changements naturels se produisent au niveau de la morphologie du fleuve Loire. Ces transformations du paysage naturel amènent à reconfigurer le visage de l'inondation. La Loire s'est modifiée depuis l'époque où elle était entretenue et naviguée jusqu'à aujourd'hui où elle est beaucoup moins surveillée. Le fleuve a creusé son lit, l'eau circule en moins grande quantité, la présence des animaux rongeurs est moins surveillée

³⁸³ CLAVANDIER G., « Que faire des traces d'une catastrophe ? Mémoire des accidents et aménagement », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 40 et 41.

³⁸⁴ L'effet Domino est une réaction en chaîne induite par la chaleur d'un incendie, le souffle d'une explosion, la projection de matériaux sur des personnes, des habitations ou encore des entrepôts contenant eux-mêmes des produits potentiellement réactifs surajoutant à l'événement et complexifiant les conséquences.

et la végétation s'est développée. L'imposition de contraintes réglementaires amène à reconsidérer aujourd'hui des risques qui avaient été négligés jusqu'à présent.

Madame C., 53 ans, décideur local : *« La situation n'est plus tout à fait la même qu'à cette époque là, le niveau de la Loire a baissé, en même temps, les choses ont beaucoup évolué dans tout l'environnement, les digues ont été surélevées dans beaucoup d'endroits, cela donnerait des résultats différents. »*

Les choix politiques antérieurs réalisés laissent un héritage particulier aux décideurs actuels, qui sont pris dans une logique de continuum. Ces décideurs partagent des opinions différentes sur les choix passés dans leur commune. Ils doivent composer avec ces décisions prises quand ils prennent leurs fonctions et tenter ensuite de réorienter les conséquences ou de les poursuivre selon leurs priorités.

Madame C., 53 ans, décideur local : *« Il est vrai qu'en termes d'histoire, pendant des années... les membres des lieux ont nié le risque d'inondation en disant que si on aménageait la Loire, ça suffirait pour protéger les populations. Nous, on souhaite que l'aménagement de la Loire se poursuive, c'est-à-dire que l'entretien du lit du fleuve soit vraiment fait. »*

Les accidents et les durcissements réglementaires redéfinissent les libertés d'action des décideurs locaux. Ceux-ci se positionnent entre les choix de leurs prédécesseurs et les impositions législatives qui leur incombent aujourd'hui, avant de pouvoir avancer de nouveaux projets d'urbanisme.

Les attitudes des décideurs sont réfléchies. Avec le temps et l'expérience des accidents ou de la présence des risques, ainsi que l'existence de plans de prévention, ils ont travaillé leur analyse et pris du recul sur les antagonismes auxquels ils sont soumis. Deux d'entre eux mettent en évidence les oppositions existantes autour de la réalité des risques. Ils énoncent la mise en place de structures adéquates pour les contenir et le rejet ou l'indifférence que les habitants expriment lorsqu'une occasion de recueillir leurs points de vue se présente. Ces deux personnes proviennent des deux communes cumulant le plus de contraintes en termes de risques industriels, de risques naturels, de densité des habitants et de salariés. Les décideurs défendent le bien-fondé des structures préventives se déplaçant jusqu'aux exercices de manœuvre ou de simulation réalisés dans le cadre réglementaire de ces prises de conscience collective parce que cela rentre dans leurs fonctions. Ils portent un regard bienveillant sur le bien-fondé des structures préventives telles que les exercices, les plans de secours ou les dispositifs de protection. Or, ils émettent des réserves quant à la lenteur de la mise en application de ces plans de prévention. Chacun laisse apercevoir des imperfections, que ce soit parce que les habitants ne s'investissent pas dans les exercices, ou en constatant que certains plans de secours mettent des années avant d'être établis et parce qu'ils nécessitent un coût très important.

Madame R., 46 ans, décideur local : *« Il y a toujours eu des plans qui classent les zones selon l'intensité des risques, mais ça a été affiné au fur et à mesure des années, par rapport à l'urbanisme... les premiers plans. Il y a eu les P.I.G., puis les P.P.R. Ça a été mis en place régulièrement, mais il y a des plans, les P.E.R., ils n'ont pas tous abouti. »*

Le souvenir des inondations a conduit à établir des dispositifs collectifs de protection comme les batardeaux pour réguler le flux d'eau sur les communes inondées et pallier l'oubli des attitudes préventives individuelles. Ces attitudes existaient jusqu'aux années 1950 où les habitants ajoutaient eux-mêmes quelques marches à leur maison pour les rehausser en prévention d'inondation.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : « *Partout, vous avez des escaliers pour arriver chez les particuliers, 50 centimètres au-dessus du sol. Ils le faisaient de manière anti-risque. Ils avaient bien compris le phénomène et après pendant des années tout ça, on l'a oublié. S'il y avait une crue centennale...* »

Or, depuis la mise en place des batardeaux³⁸⁵, qui sont des structures lourdes et coûteuses, ils n'ont jamais eu à servir. Cela peut être perçu comme quelque chose de positif, aucun accident ne s'étant concrétisé mais ils apparaissent parfois comme un coût inutile à supporter par les communes. Confrontés à des contraintes dans leurs missions au quotidien imposées par les réglementations les techniciens, les industriels et les décideurs reconnaissent des aspects positifs et le bien-fondé de ces impositions. La délimitation de leur responsabilité et le sentiment de sécurité procuré par ces réglementations constituent une protection juridique des risques. L'établissement de réglementation a permis de stabiliser des situations de risques aux frontières floues derrière des barrières symboliques juridiques et d'impression de sécurité pour les personnes engageant leur responsabilité. En revanche, les efforts réalisés pour mettre en place des mesures préventives, des moyens de gestion des risques ou encore des dispositifs de confinement ou d'évacuation ne sont pas toujours perçus comme performants. Ils se révèlent souvent moyennement efficaces en cas de besoin, lors des exercices par exemple. Cela tient aussi au fait que les personnes qui y participent ou qui se trouvent impliquées n'ont pas les mêmes connaissances des risques, des accidents ou des réglementations et des mesures d'urgence. L'intérêt et les connaissances des habitants à l'égard des risques sont à interroger. Dans les mesures de secours (évacuation ou confinement) la réglementation leur définit un rôle à tenir. Il est intéressant de déterminer quelles connaissances les habitants ont des accidents et de la réglementation.

3. Peu de souvenirs des accidents du public et maintien d'une vigilance par les militants environnementaux

Les connaissances des habitants résidant à proximité d'un site classé Seveso ou nucléaire apparaissent superficielles tant sur le plan local que national. En effet dans le questionnaire réalisé auprès des habitants résidant près d'un site classé industriel ou nucléaire,

³⁸⁵ Les batardeaux constituent une des mesures de protection mise en place pour gérer des inondations. Ils se présentent sous la forme de système de palplanches placées sous l'autoroute, entre Tours et Saint Pierre des Corps, à proximité du fleuve et ils ont pour finalité de limiter la montée des eaux sur Tours lors d'une crue centennale de la Loire.

il a été demandé de citer six accidents industriels dont trois à l'échelle nationale et trois à l'échelle internationale. Tous types d'accidents confondus, il ressort très peu d'accidents nommés, aussi bien en termes de quantité que de diversité. 18 résultats sortent incluant certains événements qui n'existent pas ou qui sont exprimés dans des termes très vagues comme « Brest » ou encore des « pollutions de cours d'eau. »

L'accident le plus fréquemment cité est A.Z.F. (2001) puis arrivent Protex (1988) et l'échouage de l'Érika (1999). A.Z.F. et Érika sont encore des accidents récents dans les esprits au moment de la passation des questionnaires. Ces événements ont particulièrement touché l'opinion publique au moment où ils se sont produits et cela dure toujours dans le cas de Protex. La pression médiatique a été très importante autour de chacun de ces événements. Les conséquences dévastatrices de l'Érika sur l'environnement et la crainte du terrorisme entourant le moment de l'accident d'A.Z.F. constituent les facteurs les plus décisifs dans la cristallisation de l'attention sur ces événements. Protex, quant à lui, est un accident beaucoup cité car il s'est produit localement et il a marqué les esprits tourangeaux surtout celui des habitants qui résident près de l'entreprise. Il fait l'objet d'une méfiance importante due aux incidents répétitifs, qui se produisent encore.

Le souvenir des accidents laisse apparaître des connaissances restreintes et superficielles³⁸⁶. Seulement 28% de personnes sur notre échantillon total se révèlent capables de citer trois accidents à l'échelle nationale et trois à l'échelle internationale. Le nombre très réduit d'événements cités et connus, inclut des accidents qui ont fait l'objet d'un traitement médiatique très important et sans précédent pour certains d'entre eux. Cependant les discours émis diffèrent d'un événement à l'autre comme Tchernobyl, Amoco-Cadiz ou encore A.Z.F. Ces accidents ont eu des répercussions différentes sur les personnes. Certains sont déjà anciens comme l'Amoco-Cadiz mais celui-ci a profondément marqué l'opinion publique et ce, pour des raisons différentes. « *Dans la logique de la conservation, les événements traumatisants restent occultés, leur mémoire et leur exposition paraîtraient sans doute obscènes.* »³⁸⁷ Un tiers des personnes ne donnent aucune réponse dont une très grande majorité de femmes. Quand celles-ci donnent des réponses, elles citent les accidents les plus connus, les plus stigmatisés par les médias, à savoir essentiellement A.Z.F., Érika, Protex et Tchernobyl. Un fort taux de non réponses est enregistré chez 42% des ouvriers et chez les étudiants à raison de 30% d'entre eux.

À travers ces mobilisations d'accidents les personnes montrent que leur sensibilité porte sur ce qui les touche localement et dans leur chair comme dans l'accident de Protex ou ce qui porte atteinte à l'environnement, comme l'échouage de l'Amoco-Cadiz. A.Z.F. est citée pour la

³⁸⁶ La mémoire des accidents industriels comme la mémoire des inondations est relativement « fantaisiste. » Éliane Dénécheau a fait cette même observation en analysant les souvenirs des habitants ayant connu ces phénomènes près du Bec d'Allier à Neuvy-sur-Loire. In DÉNÉCHEAU É., *Approche socio-historique du risque d'inondation Bec d'Allier Neuvy-sur-Loire*, Plan Loire Grandeur Nature, Étude Minéa, 2002.

³⁸⁷ JEUDY H.-P., *Mémoires du social*, Paris, P.U.F., 1986, p. 98.

menace terroriste, l'absence de maîtrise des technologies industrielles et la présence des habitats à côté de ces usines qui n'est pas toujours contrôlée. Enfin lors de l'accident de Tchernobyl, l'impact médiatique sans précédent cumulé au mensonge d'État met à jour la fragilité du public face à une explosion nucléaire et le sentiment de ne pas maîtriser ce type d'activité. Le sentiment d'être exposé à des risques par la proximité d'entreprises stigmatise la vulnérabilité des habitants face à des accidents. « *Les traces d'un accident sont assez vite effacées et la mémoire d'un tel événement reste entretenue par les membres des familles concernées. Quand il s'agit d'un accident qui concerne la collectivité parce qu'il porte atteinte à l'image de l'intégrité du corps social, les media en réitèrent parfois le souvenir.* »³⁸⁸ Les médias stigmatisent certains accidents et surtout ils appuient sur le sentiment de proximité de l'événement, favorisant l'idée que chaque personne pourra y être confrontée un jour. Cette possibilité d'être exposé à un risque cristallise certains accidents dans la mémoire des habitants. Protex et Solupack sont cités par les habitants locaux notamment par ceux d'Auzouer en Touraine pour le premier, par ceux de Saint Pierre des Corps pour le second.

Le souvenir des accidents apparaît globalement superficiel et basé sur des accidents relativement récents. La variable de l'âge semble tenir le rôle le plus déterminant dans la mémoire des accidents. L'effet générationnel semble être le facteur le plus marquant. En effet les événements qui ont été vécus lorsque les personnes étaient de jeunes adultes ou des adultes en âge de comprendre et de s'intéresser aux accidents les ont beaucoup marqués. Pour cette raison beaucoup d'adultes (35 ans et plus) citent Seveso ou Tchernobyl alors que les moins de 25 ans connaissent peu ou pas du tout Seveso. Les accidents semblent être très vite banalisés. L'important matraquage médiatique présente beaucoup d'accidents et une grande diversité d'événements qui se produisent dont on ignorerait l'existence sans cette intervention. C'est le cas notamment des tsunamis. Enfin, les accidents semblent plus familiers de nos jours mais ils sont vite banalisés et oubliés. « *Cette focalisation sur le présent disqualifie-t-elle, alors, tout retour sur le passé ? Les sociétés modernes seraient-elles donc condamnées à n'être que des sociétés purement réactives, des sociétés sans mémoire ?* »³⁸⁹

A.Z.F. et le naufrage de l'Érika sont les plus cités par les moins de 25 ans, qui s'expriment. Ils citent aussi dans des proportions moindres l'incendie de Solupack à Saint Pierre des Corps qui s'est produit en début 2003. Les 26-35 ans connaissent surtout A.Z.F., Protex, Érika, Tchernobyl et quelques uns citent : La Hague, Feyzin et Cheviré à Nantes. Ces événements se sont produits il y a quelques temps déjà mais ils les ont marqués parce qu'ils étaient déjà en âge de s'y intéresser. Suivant le même schéma, les 36 à 45 ans parlent d'A.Z.F., de l'Érika, de Protex, de l'Amoco-Cadiz, de Solupack ou encore de Saint Ouen. Les 46 à 55 ans sont les plus nombreux à ne pas donner de réponses mais quand ils en donnent, les accidents sont plus variés : A.Z.F., Tartarin, Protex, Amoco-Cadiz, Solupack, Morange, Seveso, Feyzin.

³⁸⁸ JEUDY H.-P., *Mémoires du social*, Paris, P.U.F., 1986, p. 100.

³⁸⁹ DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P.A., « La mémoire des crises », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 6, août-octobre 1991, p. 205.

Enfin les 56 ans et plus, citent surtout A.Z.F., Protex, Feyzin, Seveso et les marées noires. L'Amoco-Cadiz a marqué la sensibilité française, par son impact médiatique sans précédent et surtout les personnes les plus âgées.

Au fur et à mesure que le temps passe, des accidents se produisent successivement dans les différents secteurs d'activité industriels et nucléaires. Parallèlement plus l'âge avance, plus grande est la diversité des accidents qui peuvent être cités par les personnes et ce dans les secteurs de risques plus variés : industriels, nucléaires, pollutions maritimes, etc. Le souvenir des accidents est peu étendu, quand il existe. Il recouvre le temps d'une espérance de vie et il disparaît avec elle malgré les stigmatisations dont certains font l'objet comme Tchernobyl.

L'effet conjoncturel a une réelle importance, en effet le questionnaire a été distribué peu de temps après A.Z.F. et le naufrage de l'Érika. Presque la totalité des personnes, qui ont répondu au questionnaire, en ont parlé alors qu'un an ou deux ans après, il sera banalisé. « *La peur individuelle est une émotion-choc provoquée par la prise de conscience d'un danger présent et pressant qui menace notre vie.* »³⁹⁰ L'impact a été important à Saint Pierre des Corps, où cet accident a été assimilé à la possibilité d'un risque ou d'un danger potentiel à Primagaz. La mobilisation des souvenirs des accidents diffère selon les fonctions des personnes et leurs intérêts à s'y consacrer.

Les habitants ont des attitudes très émotionnelles et ils sont sensibles ponctuellement et violemment aux accidents d'origine industrielle. Ils les oublient presque aussi vite qu'ils les ont dénoncés fort. Ils ont une connaissance assez décousue des accidents. Ils développent un sentiment de méfiance et en même temps ils adoptent des attitudes négligentes provenant de ce sentiment de ne pas pouvoir agir sur les situations de risque. Ils ne se réfèrent pas aux réglementations car ils n'en ont qu'une très vague connaissance quand ils en ont une.

Les militants environnementaux, eux, sont plus dans une action réactive, quand ils dénoncent les accidents qu'ils ont l'impression de subir. Ils stigmatisent ces événements pour dénoncer les risques et les dégradations occasionnées. Ils craignent un oubli des conséquences des accidents ainsi que des sites dangereux et ils cherchent à maintenir une mémoire vive des menaces avérées ou hypothétiques.

Ces militants entretiennent le souvenir d'accidents passés dans le but de les transmettre aux générations futures. L'idée est d'amener à des prises de conscience plutôt que de simplement rappeler des souvenirs d'accidents décontextualisés. Leur démarche collective se veut active et tournée vers l'avenir en restant fidèle à leurs préoccupations environnementales de départ. Ils rebondissent sur des concrétisations de risque pour amener à des dénonciations de comportements jugés inappropriés en matière d'environnement et des prises de conscience en appuyant leurs discours de « *on vous l'avait dit, ça s'est déjà passé, ça se reproduit et ça se reproduira encore.* »

³⁹⁰ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 9.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *Les gens reconnaissent qu'on n'est pas farfelus. C'est un discours encore dominant, mais anachronique, qui va disparaître de lui-même. Là, sortir du nucléaire, c'est pas encore gagné en France. Ou alors des tempêtes, une grosse canicule pendant trois semaines, un été, c'est tout à fait jouable. Le discours sera facile à faire passer.* »

Le souvenir des accidents est construit et maintenu autour des dysfonctionnements techniques et des erreurs humaines qui restent malgré tout toujours possibles.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *La sûreté industrielle, c'est vrai qu'en France, on essaie de faire les choses le plus correctement possible, après le débat commence à être abordé après le 11 septembre, qu'est-ce qu'on fait s'il se passe une collision ? C'est-à-dire qu'on a prévu tout ce qu'on pouvait prévoir. Et ce que l'on ne peut pas prévoir, qu'est-ce qu'on en fait ?* »

Les militants craignent, autour de l'implantation des sites, les conséquences à attendre à court comme à moyen terme, que les accidents provoquent. Ces personnes partagent un ensemble d'objectifs communs à partir des accidents. Elles entretiennent leurs souvenirs afin d'inciter des prises de conscience politiques et collectives pour qu'ils ne se reproduisent plus. « *Le détruit, conservé comme spectacle des ruines du monde et des civilisations, la menace actuelle de l'anéantissement de la planète, de l'effondrement des grandes valeurs transforment ce rythme de l'auto-annulation du sens en une menace permanente et maîtrisée.* »³⁹¹ On retrouve ce rôle de « garde-fou », que les militants se sont appropriés, afin de défendre l'environnement et de lutter contre les risques. Les mouvements environnementaux contraignent l'administration dans une certaine mesure à justifier les décisions qui ont été prises dans le passé et ils tentent de trouver un terrain d'entente afin de peser dans les controverses. Les militants mènent des actions de surveillance dans l'avancement et la réalisation de projets pour réduire les risques et veiller au respect des réglementations. Ils reconfigurent l'espace de dialogue et d'échange afin de définir une politique appropriée à un espace en créant de nouvelles alliances et en agitant le spectre du drame de l'accident.

Un militant anti-nucléaire avance l'idée que les sites industriels et nucléaires sont surveillés aujourd'hui parce que leurs actions ont porté leurs fruits et que leurs arguments sont reconnus et légitimés. L'image de l'entreprise au moment de l'accident et la peur que cela a suscité est entretenue. La crainte des risques liés aux entreprises nucléaires demeure, cela justifie et légitime l'importante surveillance autour des sites nucléaires pour les militants anti-nucléaires.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « *À une époque où on emmerdait les gens de La Hague. On a eu des documents de La Hague par voie déformée, quelqu'un qui bossait. Voilà, il y a un rapport de la C.O.G.E.M.A. qui signale : « attention il faut absolument qu'on étude la pollution pour que ça reste acceptable. » C'est pour ça que je n'ai aucune confiance dans ces gens là.* »

³⁹¹ JEUDY H.-P., *Parodies de l'auto-destruction*, Paris, Librairie des Méridiens, 1985, p. 9.

Les militants anti-nucléaires, surtout, craignent l'oubli et la négligence des risques autour des sites pollués et polluants. L'ancrage spatial d'un site permet de localiser les risques et les zones à risque, mais pour ne pas oublier, il importe de travailler le souvenir de l'accident et du lieu contaminé. « *Pour localiser un souvenir, il faut, en définitive, le rattacher à un ensemble d'autres souvenirs dont on connaît la place dans le temps.* »³⁹² Se souvenir des risques ne peut s'opérer de manière volontaire objectivement, rien ne peut garantir que le souvenir d'un accident sera maintenu sur le très long terme. Or, le nucléaire a des conséquences sur des centaines et des milliers d'années.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *On sait que les sous produits de cette activité ont une durée de vie de millions d'années. Qui peut garantir que dans les mille ans qui viennent que les dépôts de déchets nucléaires seront encore bien surveillés comme ils le sont à présent ?* »

Pour poursuivre dans ce raisonnement, si on reprend M. Halbwachs, « *il en est ainsi dans tous les cas où d'autres reconstruisent pour nous des événements que nous avons vécus avec eux, sans que nous puissions recréer en nous le sentiment du déjà vu. Entre ces événements, ceux qui y ont été mêlés, et nous-mêmes, il y a en effet discontinuité, parce que nous n'y avons plus pensé.* »³⁹³ Quand certains militants ne se sont pas appropriés un événement, ils doivent intégrer un modèle de pensée organisé par d'autres sans que cela fasse sens pour eux, parce qu'ils ne s'y reconnaissent pas. Comment se souvenir de la présence de produits dangereux quand on ne sait pas au moment présent ce que ces sites contiennent et quels sont les réels dangers au quotidien ? Comment alors transmettre aux générations futures cette nécessité d'entretenir des souvenirs d'événements passés ? Rien ne prouve que les générations à venir aient ce genre de priorité à l'égard des risques ou du souvenir d'accident et on ignore la manière dont elles l'appréhenderaient si elles y étaient confrontées. L'attitude possible à adopter, au lieu de chercher à construire un souvenir sur du vide ou sur des manques, est de construire des souvenirs sur des événements qui se sont concrétisés. Pour reprendre une citation explicite de H.-P. Jeudy « *le slogan déjà énoncé : « construisons aujourd'hui la mémoire de demain », vise implicitement le fait d'éviter l'accident de la mémoire. C'est un appel à imaginer tout ce qui devrait être digne d'être sauvé des ruines et par conséquent, d'une mort définitive.* »³⁹⁴ Cette attitude constructive, qui se veut non passéiste et tournée vers l'avenir, prend appui sur des accidents qui sont dénoncés et que l'on cherche à éviter. Or, très rapidement des éléments tombent dans l'oubli. La situation actuelle met à jour que certains produits en présence ne sont pas toujours identifiés ni clairement localisés. Cela favorise la banalisation puis l'oubli. Pour comprendre ce qui peut se passer sur des sites industriels ou nucléaires, des recherches sont nécessaires pour déterminer ce qu'ils abritent car spontanément

³⁹² HALBWACHS M., *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1925, réédition de 1994, p. 143.

³⁹³ HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997, p. 57.

³⁹⁴ JEUDY H.-P., *Mémoires du social*, Paris, P.U.F., 1986, p. 103.

les exploitants, en fermant un site, n'ont pas intérêt à laisser apparaître les pollutions qu'ils ont pu générer et payer les dépollutions.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Ils ont dû supposer des fois la quantité et trouver s'il y avait des archives qui puissent être exploitables. C'est là d'ailleurs qu'ils se sont rendus compte qu'il y avait eu un accident un jour et qu'il y avait du francium qui s'est barré dans la nature et ça n'a pas été déclaré. Ça a été détecté parce que les gens ont été malades. »*

Pour les militants, l'entretien du souvenir semble entravé par la crainte d'oublier, alors que des éléments existent pour maintenir ce passé, comme les marquages spatio-temporels des sites ou encore l'inscription dans les réglementations. Globalement, l'entretien et la conservation des souvenirs ne sont pas quelque chose de spontané. Le point de vue des militants environnementaux met à jour des conflits d'intérêts avec les industriels, les techniciens, les décideurs et avec les habitants. Ils veillent comme le décrit C. Gilbert à l'entretien de ces accidents en les rattachant *« aux récits, aux perceptions et aux représentations, mais aussi à tout ce qui se trouve enregistré dans des lois, des règlements, des dispositions pratiques, des savoirs-faire, des routines, bref dans un ensemble d'outils et procédures, formels et informels, qui conservent la trace du risque vécu, expérimenté. »*³⁹⁵ Ces militants réadaptent et réajustent leurs arguments et leurs actions à partir des souvenirs de crises passées qu'ils tentent de généraliser à l'ensemble de la société, en se positionnant comme « porte-parole » des habitants ou veilleur au niveau de la société. Ils insistent sur la nécessité de marquer et d'inscrire dans des procédures réglementaires les situations de risques et les accidents.

Les militants environnementaux se revendiquent comme les opposants de choix politiques où les décideurs et les scientifiques tiennent le rôle d'apprentis sorciers lorsqu'ils exploitent des énergies et des produits malgré les risques et les conséquences environnementales à en attendre. Ces militants dénoncent l'irresponsabilité des personnes qui préfèrent consommer des produits sans se préoccuper ou réfléchir sur les conséquences de leurs actes à long terme. Des prises de conscience se produisent mais elles constituent des grains de sable enrayant la recherche de productivité économique. Tour à tour justifiés et canalisés par une législation qui rationalise les accidents, les souvenirs restent dans une certaine mesure recouverts d'un voile d'opacité les rendant impossibles à contrôler. Cette impossibilité à canaliser et à orienter les souvenirs collectifs est source d'inquiétude parce qu'elle ne permet pas de rationaliser le rapport au passé vis-à-vis de l'avenir. Les risques demeurent des objets de questionnement et de repositionnements permanents autour de l'oubli à court terme d'une catastrophe. Le maintien du souvenir d'un accident n'est pas toujours très apprécié car il constitue une source potentielle de déstabilisation pour les intérêts économiques de la commune. L'accident de Protex par exemple a marqué les habitants et son souvenir est toujours

entretenu. Leurs perceptions individuelles sont conservées et auto-entretenues par les riverains. Pour M. Douglas³⁹⁶ les institutions, quelles que soient les formes qu'elles recouvrent, cherchent à contrôler et à maîtriser les comportements individuels. Elles parviennent dans une certaine mesure à les rationaliser par le fait que les savoirs collectifs échappent aux connaissances individuelles. Ces connaissances s'imposent aux personnes sans qu'elles puissent l'identifier que ce soit par une opacité de croyances ou par un ensemble de textes écrits comme les réglementations délimitant ce qui doit être dit, pensé et réalisé. La limite des raisonnements est atteinte dès lors que des personnes comme les militants ne respectent pas ou ne se contentent pas de la perception officielle de ce qu'est une situation de risques et du niveau de sécurité.

Au regard des souvenirs des accidents, on retrouve des différences de discours de nos interviewés. Une majorité de décideurs et de techniciens inscrivent leurs souvenirs sur les changements réglementaires qu'ont amenés certains accidents et certaines transformations urbanistiques et environnementales. Les mêmes parlent de souvenirs d'accidents et dénoncent le peu de mémoire individuelle. Plus de la moitié des industriels soulignent les apports économiques et dynamiques pour la commune et pour les habitants que génèrent l'arrivée de l'entreprise et le durcissement d'attitude observé depuis les accidents. Tous ces discours sont fortement influencés par la fonction et le rôle que chacun occupe. Les militants anti-nucléaires craignent un oubli des sites à risque et ils tentent d'entretenir les souvenirs du passé. Ils mobilisent certains souvenirs d'événements passés pour donner du sens aux décisions actuelles et orienter celles à venir.

On relève une certaine prise de conscience des accidents des décideurs politiques qui doivent développer une vision globale des enjeux des risques sur leur commune et de l'impact des accidents. Pourtant, cette prise de conscience demeure limitée. On note une grande part de dénonciation du manque de souvenirs des habitants qui ne se souviennent pas des accidents ou qui ne connaissent pas les risques à proximité de chez eux. Cependant, leur indifférence et leur manque de connaissance est à peu près égale à celles des techniciens, qui ont autant de difficultés à resituer les dates précises des accidents majeurs, de certains militants ou de décideurs politiques mais qui ne font pas, eux, l'objet de dénonciation liés à leur désintérêt.

L'entretien du souvenir des accidents favorise des changements, au niveau de la réglementation, ce qui inclut, certes, un certain nombre de contraintes sur les membres de la société mais qui favorise le souvenir de cet événement pour qu'il ne se reproduise plus. La prise de conscience des conséquences d'un accident tend à changer des comportements, qui sont jugés inappropriés, en légiférant. L'établissement de la réglementation Seveso nécessite un poids du collectif très important pour l'instituer et la rendre efficace. *« Toute société, pour acquérir quelque consistance et simplement pour durer doit mettre ses membres en mesure de*

³⁹⁵ GILBERT C., « Risques, crises et histoire. Quelques attentes à l'égard des historiens », *Les Pouvoirs publics aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, M.S.H.-Alpes, 2002, p. 370 et 371.

³⁹⁶ DOUGLAS M., *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2000.

s'accorder les uns aux autres, de se rapprocher et de se retrouver de façon à réaliser collectivement. C'est dans l'espace que la société doit leur apprendre à s'accorder. »³⁹⁷ Nos données locales s'accordent sur la prise de conscience collective enregistrée depuis les accidents. Cette mobilisation de souvenirs d'accidents et de prises de conscience n'est pas une simple reproduction d'événements passés, ni une résurgence dans le présent mais une reconstruction d'images du passé, qui donne un nouveau sens aux situations de risques aujourd'hui.

Une réglementation a émergé pour établir un cadre autour de ces situations d'accident et selon les fonctions exercées et les intérêts des personnes à se consacrer aux risques, les enjeux diffèrent. Ce cadre législatif inclut une part d'information de plus en plus conséquente et il constitue un enjeu par chacune des catégories d'acteurs interrogés. Nous allons aborder les formes que revêtent l'information et ses enjeux pour les techniciens, les industriels, les décideurs politiques, les habitants et les militants environnementaux.

La médiatisation des accidents et la part consacrée à l'information dans la réglementation en matière de risques font de cet outil un enjeu considérable sur lequel nous allons revenir. Quels sont les enjeux de l'information ? Comment est-elle mobilisée ? Qui la mobilise ? L'appropriation de l'outil information est complexe et fortement dépendante des enjeux et des intérêts des personnes, qui l'utilisent. Il importe d'analyser les différents points de vue des interviewés, pour comprendre comment sont travaillés et recomposés les conflits et les alliances ponctuels ou durables entre catégories d'acteurs. Pour cela, nous allons revenir sur le sens de l'information inclus dans les réglementations et analyser les informations transmises autour d'accidents ainsi que le traitement médiatique dont ils font l'objet. Nous étudierons comment l'information oriente la perception d'une situation de crise et comment nos interviewés s'approprient cet outil, ce qu'ils en font et ce qu'ils projettent d'en faire.

II. L'information, un enjeu pour l'avenir à la fois souhaité et sujet de méfiance

L'accès à l'information sur les risques est un enjeu fort aujourd'hui. Les pouvoirs publics, contraints par des obligations morales et réglementaires sont tenus d'informer les habitants des risques encourus. Cela pose immédiatement la question de la nature des informations diffusées (et auprès de quelles cibles), des supports et des moyens utilisés et des compétences mobilisées dans le cadre de cette communication. Les pouvoirs publics, tentent de

³⁹⁷ HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997, p. 234 et 235.

répondre à l'injonction de transparence. Tous les acteurs sont mobilisés, industriels, décideurs locaux, techniciens ou encore militants environnementaux dans l'élaboration de messages et de discours de prévention. Cela donne lieu à une information très hétérogène, à la fois dans les supports, les contenus et les niveaux de discours. Les habitants, eux-mêmes, ont des niveaux d'appréhension très différenciés des informations qu'ils reçoivent et les leviers de mobilisation sont de fait multiples.

Dans ce contexte où des accidents industriels se produisent et où l'opinion publique est alertée par des risques flous, invisibles et abstraits, comme les irradiations nucléaires ou le prion de l'E.S.B., pouvant recouvrir des formes très variables, le public craint de multiples situations de risques. « *Le « risque prion » est un risque typique de la modernité. Il est d'abord extrêmement diffus, et en ce sens presque « démocratique », dans la mesure où il est difficile de prétendre y échapper individuellement. Il est ensuite invisible, inodore et sans saveur : il n'est pas perceptible au sens propre.* »³⁹⁸ La demande en informations s'accroît avec les moyens officiels instaurés par la réglementation, moyens que s'approprient les militants environnementaux. Le discours obtenu lors des entretiens avec des industriels, des techniciens du risque et des décideurs au niveau de la communication autour des risques, fait ressortir leur rôle actif à tenir dans l'obligation et dans l'action d'informer conformément à la réglementation. Les habitants, leurs attitudes et leurs réactions à l'information sont étudiés à partir des données du questionnaire. Depuis une dizaine d'années, l'accent est mis sur les progrès de l'information avec l'augmentation de la transparence, le devoir d'informer le public, le peu de portée des messages émis. De plus, les nouvelles techniques et technologies induisent des changements de regards et d'attitudes à leur égard mais elles ne mobilisent pas la même attention ni la même information. « *Mettre en œuvre une nouvelle technique, c'est modifier les rapports de l'homme à la nature. C'est avant tout une intervention sur le naturel. Le choix de celle-ci se pose alors pour ceux qui le font mais également pour ceux qui ne l'ont pas fait. Pourquoi certains choix technologiques provoquent-ils une mobilisation et d'autres pas ? Dans le cas du nucléaire, la légitimité de cette intervention a été remise en cause. Au-delà le pouvoir exercé par l'homme sur la nature est en cause.* »³⁹⁹ Un discours légitimant l'exploitation nucléaire existe ainsi qu'un discours le rejetant. Voyons comment un discours ou une information sur un risque industriel ou nucléaire révèle un changement dans la perception des risques.

³⁹⁸ PERETTI-WATEL P., « La crise de la Vache folle : une épidémie fantôme ? », *Sciences sociales et Santé*, vol.19, n° 1, mars 2001, p. 34.

³⁹⁹ LAFAYE F., « Une centrale pas très... nucléaire. Revendications territoriales identitaires lors de l'implantation de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint Louis », *Thèse de sociologie*, 1994, p. 78.

1. Une information orientée mais un enjeu d'importance croissante

À partir des années 1980 l'information transmise par les médias s'accroît et elle va amplifier ensuite le décalage entre l'intention d'informer et le résultat obtenu. Les accidents qui sont désormais plus connus, sont davantage dénoncés mais pas de la même manière. Les associations environnementales apparaissent de manière visible sur la scène publique pour dénoncer des accidents ou des carences en matière de sécurité ou de sauvegarde de l'environnement et en recourant aux campagnes d'information.

Leurs moyens d'action apparaissent limités, dans leurs discours ainsi que dans leur liberté d'action et de parole. Ils sont bridés par des contraintes économiques et des choix politiques. Une indifférence générale leur est renvoyée, alors que certains militants, dont M. Séné de la C.R.I.I.-R.A.D., insistent sur le travail d'information à mener et à accroître entre l'exploitant et toute personne extérieure à l'entreprise : *« Il ne faut pas déplacer les problèmes. Nous sommes confrontés à un problème de crédibilité : la question de la façon dont les populations sont renseignées se pose. Ces dernières années, nous ne sommes pas toujours parvenus à entretenir un dialogue cohérent avec l'exploitant, qui permette de renseigner les populations sur ce qui se produit à l'intérieur de l'usine. Aujourd'hui, s'il est indéniable que l'exploitant respecte les mesures prévues, il ne se livre cependant qu'à un suivi de fonctionnement de l'installation, alors que les populations revendiquent un suivi de leur santé. À cet égard, il existe un hiatus entre l'information et ce qu'il est possible de réaliser. L'énergie nucléaire doit impérativement consentir l'effort de répondre à ce type de questionnement. »*⁴⁰⁰

L'activité nucléaire soulève des conflits importants autour du secret, du manque de transparence après l'accident de Tchernobyl. Depuis le choix politique du tout nucléaire dans les années 1970, des discours imprégnés d'inquiétude et de rumeurs croissent depuis Tchernobyl et gravitent autour de ce secteur d'activité. L'accident de Tchernobyl a suscité des réactions très vives alternant entre propos alarmistes et démentis formels cautionnés parfois par des discours scientifiques. Les changements de discours, les analyses prouvant l'irradiation et la contamination entretiennent un climat de méfiance à l'égard de l'État dans sa position de monopole de l'information et dans sa capacité à l'orienter et à la manipuler. *« À Tchernobyl, on observerait des mutations génétiques que réfutait (jusqu'alors) l'Académie des sciences soviétiques... Dans le Cotentin, la production laitière serait rachetée pour être éliminée à cause de son taux de radioactivité (selon les antinucléaires) ou pour être analysée (selon les autorités). »*⁴⁰¹

L'impact de l'accident de Tchernobyl suite au choix du gouvernement français de ne pas informer sa population ou l'impression de secret entourant certains sites nucléaires comme la Hague, ont considérablement entamé la confiance que l'opinion publique avait à l'égard de l'activité nucléaire et du gouvernement. Les Français ont adopté une attitude de méfiance empreinte d'inquiétude à laquelle se mêle une résignation de ne pas pouvoir

⁴⁰⁰ Extrait d'une discussion des *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 168.

⁴⁰¹ *Encyclopédie de la nature*, Paris, Larousse, 1994, p. 138.

s'opposer à ce choix. *« Les jugements émis sont généralement très critiques. Les Français à 90% estiment que les autorités nationales ont mal géré la situation créée par l'accident de Tchernobyl. Par contre, en cas de nouvel accident, plus de 80% des intervenants déclarent que leurs autorités sauraient en gérer les conséquences. »*⁴⁰² Aujourd'hui les autorités publiques optent pour une autre attitude vis-à-vis des habitants en cas d'accident, elles privilégient davantage de transparence et de dialogue. Les militants anti-nucléaires sont plus sceptiques concernant ce revirement d'attitude à attendre. Selon eux, on ne peut faire confiance qu'en les informations issues de sources indépendantes et non en celles diffusées par l'État. Celles-ci demeurent perçues comme orientées par les choix politiques et économiques, incomplètes et biaisées, voire pas diffusées si le besoin s'en fait sentir.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« L'A.C.R.O., ça a été créé en 86 après Tchernobyl parce que les gens n'avaient plus du tout confiance en l'information nationale. L'information de nos résultats est diffusée au public le plus large. Il est hors de question qu'on dise rien. Si c'est dangereux, les gens sauront, parce qu'à une époque, il y a eu des rétentions d'infos. »*

Le manque de confiance exprimé à l'égard des pouvoirs publics lors de l'accident de Tchernobyl et la méfiance dans les médias, qui ont servi de relais à l'information du pouvoir étatique au moment de l'accident, tirent leur origine dans des choix politiques antérieurs. Or, ces politiques sont dénoncées par les associations anti-nucléaires qui ont fait pression pour accéder à l'information. *« Les écologistes ont contribué à sa diffusion dans l'opinion publique. Le manque d'indépendance des corps de contrôle et le « déficit de communication » des opérateurs nucléaires publics entretiennent cette peur citoyenne. »*⁴⁰³ Des progrès au niveau de l'information ont été réalisés. Pourtant les peurs citoyennes demeurent car elles sont prises au carrefour d'une volonté d'ouverture à l'information, avec d'un côté un rejet du nucléaire et de l'autre un discours sécuritaire et pro-nucléaire émis par les pouvoirs publics.

Monsieur G. 42 ans, association environnementale : *« On a la preuve actuellement, puisqu'on reconnaît ouvertement que le gouvernement a sciemment caché la vérité. Il n'y a pas longtemps, on nous disait encore : « le nuage ne s'est pas arrêté », mais le mensonge d'État est officiellement reconnu. Eh bien maintenant il y a peut-être des choses qui vont avancer un peu plus vite. »*

L'accident de Tchernobyl a servi de point d'ancrage aux associations anti-nucléaires pour amorcer un travail de pression sur le long terme. Elles bâtissent à partir de cet événement une action de communication ou encore elles veillent à dispenser une information plus transparente à destination du public.

Les militants anti-nucléaires dénoncent une absence de débat démocratique en matière d'énergie nucléaire. *« Reposant toutes les deux sur l'atome, l'arme nucléaire et l'énergie nucléaire ont en commun d'avoir été recherchées puis fabriquées ou produites par l'État, dans le plus grand secret, c'est-à-dire sans aucun débat démocratique. Ses origines militaires, et*

⁴⁰² BRENOT J., « Sur la perception des risques en Europe », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 129.

*mêmes guerrières, n'expliquent-elles pas l'opacité qui entoure encore aujourd'hui le nucléaire et contribue à alimenter les peurs des citoyens ? »*⁴⁰⁴ Pour eux, le nucléaire a été imposé d'après une volonté politique, afin de couvrir les besoins énergétiques, sans concertation avec le public et sans alternative possible. Pour les militants, l'opacité autour du nucléaire est entretenue et exprimée aussi par la diffusion d'informations documentaires trop scientifiques et incompréhensibles.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « *Soit c'est de la documentation incompréhensible, soit c'est pro-nucléaire, mais on ne sait pas à quelle conséquence, on s'expose réellement.* »

La diffusion d'informations à la télévision à des heures où les téléspectateurs ne sont pas très concentrés ou peu présents limitera la portée des messages. Ces types d'informations ne sont peut-être pas jugés comme quelque chose de prioritaire pour le public. En effet, les audiences sont connues et les moments d'attention du public aussi. Il faut respecter ces moments d'attention pour améliorer la diffusion de l'information et la réception des messages. Or, ce ne sont pas ces moments qui sont choisis pour les diffuser.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « *Ça c'est des vieux documents qui datent de 86, il y avait une vision de l'avenir dedans, après Tchernobyl. L'information, elle passe, mais en tout petit, ce n'est pas développé. « Oh bah tiens, là, il y a une fuite » dans les journaux locaux. Mais dans les journaux scientifiques, ils en ont fait quand même quatre pages.* »

Le manque de transparence peut venir de certains scientifiques industriels parfois. « *Il est vrai que le consensus national autour de cette arme absolue, qui conférait prestige et sécurité, prévalait en France comme dans les autres États nucléaires. Mais l'absence de débat démocratique a maintenu les scientifiques dans une situation confortable où l'opacité était la règle, l'explication, l'exception et cette situation a fini par engendrer la méfiance avant, peut-être, de susciter la peur.* »⁴⁰⁵ Le maintien d'une opacité à l'intérieur des industries est dénoncé comme un moyen de contourner les législations en matière de sécurité. Les industriels peuvent être tentés aussi de ne pas diffuser toutes les informations ainsi que les salariés qui ne respectent pas les normes de sûreté parce qu'ils ne veulent pas perdre leur emploi, après avoir reçu la dose maximale de radiation autorisée.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « *Ces gens qui bossent en intérim pour nettoyer les centrales, ils ont tant de doses à prendre, ils travaillent tant de temps et après il faut passer à autre chose. En plus ils n'ont pas de dosimètre, donc ils ne savent jamais.* »

L'émission d'informations est favorisée aujourd'hui par les obligations législatives qui permettent leur accès par le public. Les associations environnementales s'en saisissent pour insister sur les désinformations, les manques ou les carences des entreprises en la matière. « *Le cadre institutionnel permet une gestion des risques nucléaires très marquée par l'autoritarisme*

⁴⁰³ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 80.

⁴⁰⁴ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 10.

technocratique. Ceci explique l'emprise du droit public sur l'exploitation civile de l'énergie nucléaire comme le confirme la nature juridique de l'exploitant (E.D.F. et C.E.A.) et l'usage courant de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. (...) En pratique, le caractère orienté et résolument optimiste de toutes ces études présentées au public leur enlèvent une partie de leur crédibilité. Peut-être davantage que dans le cas de la chimie, le droit à l'information du public en matière de risque majeur apparaît-il tronqué. »⁴⁰⁵ Le passage à la transparence est une réalité qui se met en place mais il ne signifie pas que la confiance soit accordée dans les messages transmis.

D'après les points de vue recueillis, il ressort une prise de conscience de l'intérêt d'informer mais les moyens et les techniques à disposition pour mettre en œuvre cette information, sont confrontés à des lacunes. Les militants environnementaux tendent à mobiliser les habitants et à inciter au débat. Comment nos interviewés envisagent-ils une information plus efficace puisque cela fait partie de leur mission ?

2. Les stratégies d'une communication plus efficace pour tous

Le point de vue des militants environnementaux diffère de celui des techniciens, des décideurs et des industriels en ce sens qu'il ne s'appuie pas sur la défense d'intérêts professionnels ou corporatistes mais il naît et puise sa raison d'être de centres d'intérêts communs volontaires. Ces militants parviennent petit à petit à se façonner une place de consultants ou de porte-parole citoyen. Des slogans comme « *pas de nucléaire équivaut au retour à la bougie* » sont encore entendus, ou encore les écologistes sont des marginaux, un peu décalés, qui ne vivent pas dans la réalité. Le point de vue des militants se distingue aussi des autres catégories d'interviewés où on ne retrouve pas le même intérêt ni les mêmes attentes à informer le public. Ils ne bénéficient pas non plus des mêmes dispositions réglementaires ni des moyens financiers pour informer et exprimer leur désir de parole. De plus, leurs possibilités d'action varient que ce soit par l'indépendance de leurs propos ou encore par les contraintes qu'ils subissent. Ils cherchent à obtenir la reconnaissance des collectivités locales ou des organismes financeurs.

Des compétences requises sont accrues et on assiste à une professionnalisation croissante des associations qui emploient des salariés permanents dont les fonctions reposent en partie sur la constitution de dossiers de défense ou de déconstruction de projets. Ces personnes spécialisées et sensibilisées à des questions de risques et d'environnement complètent et perfectionnent les actions des bénévoles. Les salariés permanents se substituent aux bénévoles qui manquent de temps pour se consacrer aux constitutions de dossiers ou de compétences

⁴⁰⁵ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 29.

⁴⁰⁶ CHARBONNEAU S., *La Gestion de l'impossible. La protection contre les risques technologiques majeurs*, Paris, Économica, 1992, p. 117 et 118.

pointues. Ces permanents se forment, perfectionnent leur champ de qualification pour devenir des sortes « d'experts » et être reconnus comme tels.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *On est deux salariés ici. C'est inévitable, ce sont généralement des techniciens, des chercheurs... techniquement c'est une association qui tient la route, mais après c'est des gens qui n'ont pas le temps de monter un dossier, demander des subventions, de préparer un avis, donc ça demande des salariés.* »

La reconnaissance des associations environnementales est exprimée par le fait que des institutions publiques viennent leur demander leur avis plus fréquemment. Cela constitue une reconnaissance officielle légitimant leur accès à la vie publique. Les missions des associations incluent une importante partie de reconnaissance officielle. Face à la diversité des affaires à traiter et à la complexité des dossiers qui sont aussi plus nombreux que par le passé, les militants environnementaux se partagent le travail et les champs de compétence. Ils s'organisent de manière rationnelle.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *De plus en plus, on vient nous chercher. En ce moment on n'arrive pas à faire face, parce que justement ces élus ont pris conscience du fait qu'il y a une dimension citoyenne qui manquait, que nous on peut apporter, un avis complètement indépendant que nous, on peut apporter quand on veut se faire financer par le Conseil régional.* »

Les militants, se constituant en collectifs à la finalité assez claire et cohérente, développent une force d'action qui, conjuguée à l'amélioration de l'information des risques plus présente et plus complète, suscite une meilleure participation de chacun des citoyens. « *Recognizing interested and affected citizens as legitimate partners in the exercise of risk assessment is no short-term panacea for the problems of risk management. It won't be easy and it isn't guaranteed. But serious attention to participation and process issues may, in the long run, lead to more satisfying and successful ways to manage risk.* »⁴⁰⁷ Les données des entretiens mettent à jour que les militants recourent à des moyens traditionnels pour informer comme l'émission de documents officiels, en en rédigeant d'autres et en pratiquant des rappels de temps en temps. Ce travail d'information est mené par le biais d'une plaquette d'information, qui est un document écrit, distribué et accompagné de « piqûres de rappel. » Ces dernières sont effectuées périodiquement afin de vérifier la portée du message et son assimilation par les habitants. Cette approche de la perception des risques se veut strictement informative sans atténuation ni exagération car la finalité des municipalités consiste à informer et aussi à ne pas affoler inutilement les habitants. Il domine une impression de recherche objective d'informations. Pourtant cela ne se révèle pas très attrayant pour un public qui n'a pas forcément envie d'en lire *a priori*.

Il faut insister sur un fait important, celui des réactions disproportionnées et mal adaptées des habitants qui ne savent plus vers quels choix se tourner en cas de crise. Au-delà

⁴⁰⁷ SLOVIC P., « Trust, emotion, sex, politics and science », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 106.

des moyens officiels les militants environnementaux se trouvent démunis et ne savent plus comment informer efficacement. Les retours d'expérience suite aux distributions de plaquettes d'informations ou des campagnes d'informations ont laissé apparaître des carences et un certain nombre de choses défailtantes dans le processus informatif. *« On aurait tort d'attendre de dispositifs standardisés qu'ils permettent de faire apparaître les nécessaires ressorts démocratiques de la ville, qui seraient, dans l'ordre du politique, le pendant des situations d'incertitude telles qu'elles sont ouvertes dans l'espace urbain par la problématique du risque. L'ouverture aux « formes constituantes » de la démocratie urbaine pourrait d'ores et déjà consister à accompagner, selon des modalités spécifiques, les expériences émergentes de prise de part du public dans le devenir de la chose urbaine. Même si chacun reste à sa place dans le processus décisionnaire, l'ouverture de l'espace dialogique et justificatif qui accompagne toute décision sur l'espace de la ville peut permettre de réassurer le contrat de garantie liant entre eux les producteurs-résidents de la cité. »*⁴⁰⁸ Les militants pensent, eux aussi, recourir aux campagnes d'informations et aux supports écrits pour mettre en œuvre aussi un travail d'informations et ce, sur le long terme. Les anti-nucléaires privilégient les images et les discours chocs. Ils soutiennent l'idée qu'il faut informer les habitants en dénonçant les causes des accidents, en appuyant sur les conséquences des maladies de cancers avec des témoignages de victimes et, en constituant des groupes d'associations de malades pour accroître l'importance des conséquences sur les victimes.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Les analyses... c'est pareil, on a des preuves qu'il y a des produits artificiels, qui n'ont pas lieu d'être dans la nature. Et les gens, s'ils n'ont pas vu une thyroïde énorme, disant : « oh bah voilà, ça vient de là. » Il y a apparemment que ça où les gens peuvent avoir une idée parce qu'on en a parlé. »*

Une des idées consiste à réaliser un travail de fond. Cela se retrouve avec la Croix-Rouge Française qui agit sur ordre de la préfecture pour gérer, par exemple, les campagnes de distribution des comprimés d'iode aux habitants d'Avoine et sur un rayon de 10 km autour du C.N.P.E. Ce travail se révèle assez simple mais il est très répétitif, très consommateur de temps pour rencontrer toutes les personnes et il nécessite la mobilisation d'un nombre très important de personnes.

Monsieur J., 40 ans, association environnementale: *« La Croix-Rouge est prévue pour rassembler ses troupes entre guillemets. Notre objectif à la base [distribution des comprimés d'iode] c'est surtout la distribution des pastilles, il n'y a pas besoin d'être secouriste. Les secouristes sont déjà très pris par ailleurs, donc en fait on monopolisera plutôt des volontaires de Chinon du S.A.M.U. social ou... »*

Les associations dans les C.L.I. (Comités Locaux d'Information) se fixent comme mission de constituer des dossiers pour ou contre un projet d'agrandissement de site que prévoit une entreprise. Elles appuient leurs arguments sur des preuves scientifiques dans le but d'être

⁴⁰⁸ ROUX J., « La ville par précaution. Comment la ville renouvelle ses garanties », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 46.

écoutées, surtout auprès des décideurs locaux, du préfet, de la D.R.I.R.E. et des autres services départementaux présents et représentés. Parallèlement, elles veulent mener un travail d'information auprès des habitants pour faciliter la compréhension et l'assimilation des dossiers d'enquête publique.

Monsieur I., 47 ans, association environnementale : « *Quand il viennent tous seuls sur un dossier la première fois d'enquête publique, c'est un dossier qui fait 30 cm de haut. Et puis faut que vous écriviez quelque chose sur le registre à côté, ce n'est pas facile, alors que nous, on fait le boulot, on regarde, on fait les synthèses et puis on présente ça aux gens en permanence.* »

Les militants environnementaux consacrent une partie de leur activité à mener une information de fond, qui soit écoutée, comprise et relayée par des décisions politiques et par des changements d'attitudes des habitants. Ils s'organisent, ils travaillent les dossiers et ils tentent de se rendre disponibles régulièrement, renouvelant les effectifs pour faire passer l'information. F. Chateauraynaud dans l'un de ses articles montre qu'ils lancent des « alertes » lorsqu'un accident se produit et qu'ils « *font l'objet de traitements différenciés selon les jeux de ressources et de contraintes accessibles aux protagonistes.* »⁴⁰⁹ Face à des accidents ou à des projets auxquels ils s'opposent, les militants ne sont pas confrontés aux mêmes enjeux économiques, politiques ou environnementaux. Il importe de « *modéliser les contraintes, les modalités et les voies de passage* »⁴¹⁰ afin d'apporter une analyse pragmatique et empirique du rôle des « lanceurs d'alerte. » À travers le discours recueilli, il ressort que, sous ce travail de fond en matière d'information, les militants cherchent à accroître l'information en matière d'environnement pour valoriser une certaine qualité de vie. Ils trouvent de plus en plus de relais dans l'opinion publique. « *Aujourd'hui la pression qu'exerce l'opinion publique en matière de protection de l'environnement est telle que le développement industriel est pratiquement contraint de s'inscrire dans le cadre de ce nouveau contrat social. Le marché devra intégrer la contrainte que représente ce nouvel arbitrage des intérêts économiques de l'industrie et de l'intérêt général de la cité.* »⁴¹¹ Une demande croissante est enregistrée à l'égard de l'accès aux informations ainsi qu'une pression de plus en plus importante pour leur diffusion et ce quelque soit le moyen utilisé. Il faut ajouter des moyens plus novateurs comme les C.L.I. à l'intérieur desquels les habitants sont invités à participer localement. La création des C.L.I. vise à instituer réglementairement plus de pression pour informer le public et le responsabiliser à l'égard des risques. Pourtant leur portée reste limitée.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *La commission locale d'information sur le nucléaire s'est réunie pour la première fois en 96, qui regroupe les élus, les administratifs, les élus du coin et les 4*

⁴⁰⁹ CHATEAURAYNAUD F., « La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire », *Politix*, n° 44, 1998, p. 76.

⁴¹⁰ CHATEAURAYNAUD F., « La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire », *Politix*, n° 44, 1998, p. 107 et 108.

⁴¹¹ LALO A., « De la loi à l'action. Bilan d'une campagne d'information du public sur les risques technologiques majeurs », *Les Cahiers de la sécurité intérieure. La gestion de crise*, La Documentation française, n° 6, août-octobre 1991, p. 33.

écologes de service. On a beau lire les comptes-rendus, ce n'est pas vraiment un dialogue. Ça permet de poser les questions gênantes et il y en a qui sont très gênés. »

Les militants environnementaux, qui constituent des dossiers pour construire une argumentation pour ou contre un projet, donnent leurs avis dans les réunions publiques. Ces avis deviennent un point de vue représenté officiellement, reconnu et écouté. Pourtant, ils donnent l'impression de s'infiltrer dans les C.L.I. Les termes de vocabulaire qu'ils utilisent laissent entrevoir une position encore illégitime et une absence de reconnaissance officielle.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : *« On est de plus en plus reçu comme un partenaire vraiment avec son rôle à jouer dans la prise de décision des projets et dans les avis à rendre, c'est-à-dire qu'on participe à des commissions locales, à des mises en valeur du site. C'est vraiment l'évolution des associations. »*

Ces associations ont le sentiment de donner une meilleure information car elles emploient des salariés permanents qui constituent la mémoire et le nerf actifs devant mobiliser les bénévoles, en cas de besoin. Les militants veulent informer sans affoler. La frontière est à trouver entre provoquer l'affolement ou au contraire trop atténuer une situation de crise.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Le laboratoire essaie de faire une réflexion de fond sur l'information, qu'est-ce qu'on en fait ? Faut-il affoler la population ? Le but, c'est pas d'affoler la population, c'est de dire aux gens : « la situation est telle que ça craint. » »*

Monsieur I., 47 ans, association environnementale : *« On a eu des gros soucis avec le représentant du préfet, il disait : « on ne peut pas être autour de la table et en même temps fusiller à tour de bras », mais on ne fusillait pas tous, il y avait un méchant qui fusillait et ça faisait peut-être avancer les choses aussi. »*

Les techniciens du risque, qui vont sur le terrain, sont confrontés aux réactions jugées inappropriées du public et ils vont dans le même sens que ces militants environnementaux en matière d'information des habitants. En revanche, ils sont plus modérés quant aux termes à employer, aux quantités d'informations à transmettre et à la manière de réaliser cette transmission. Nous sommes face à des personnes prises au piège d'une envie de communiquer, parce qu'elles en ressentent l'utilité alors qu'au même moment la pression réglementaire incluse dans leur fonction leur interdit tout débordement et toute initiative individuelle. Certes, l'information du public paraît importante ici pour les techniciens mais pour des raisons différentes des associations environnementales. Ils privilégient une information technique, dans le but d'accroître les stricts bons gestes des habitants pour qu'ils puissent faire face aux risques.

Monsieur U., 44 ans, technicien du risque : *« Il faut manier ça avec beaucoup de prudence mais faire très attention à ce qu'on écrit et rester objectif là-dedans. Comment n'affoler personne ? Vous écoutez certaines personnes, c'est la révolution, vous en écoutez d'autres, il n'y a rien du tout. Mais entre les deux, il y a quand même une prise de conscience. »*

Les techniciens du risque veulent informer en donnant et en diffusant une vérité vulgarisée, démocratisée et très simplifiée des risques. Ils perçoivent, dans leur volonté

d'informer et dans les limites observées, le fait que le travail d'information en termes de temps d'investissement à y accorder et aussi de coût financier est très important et que la portée des messages reste très limitée.

Monsieur W., 55 ans, technicien du risque : « *Faire de la communication, ça coûte cher, il faut trouver des moyens pour le faire et le temps pour le faire. Les pompiers doivent faire les visites de l'établissement, respecter la réglementation, mais il faut que ce soit fait en amont, parce qu'à l'événement, c'est trop tard.* »

La position des techniciens est rendue plus difficile lorsque les habitants provoquent des sur-accidents. Cela complique leurs missions de gestion des accidents et remet en question la confiance qu'ils voudraient leur accorder. L'information constitue un enjeu pour simplifier leurs missions et rationaliser les attitudes du public. Ils cherchent à informer sans affoler, ce qui revient à évaluer les situations car communiquer est une chose mais il faut se méfier des dangers de tout dire pour éviter les affolements et les incompréhensions.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : « *Bah faut pas alarmer les gens. Si tu publies des choses en disant aux gens : « attention dans les magasins, il pourrait y avoir un feu », c'est peut-être pas la peine de mettre la pression à tout le monde, alors qu'il n'y a jamais rien qui se passe.* »

Les techniciens défendent un aspect informatif technique vis-à-vis des comportements irraisonnés et des craintes de sur-accident. Les associations environnementales cherchent, quant à elles, à faire prendre conscience aux habitants de l'intérêt d'adopter des comportements plus raisonnés et d'assumer plus de responsabilités dans leurs choix de mode de vie. Diffuser de l'information sur les risques est une chose voulue par toutes ces personnes mais elle doit rester dans des proportions raisonnables. Il importe de délimiter les risques sur lesquels l'information doit être travaillée, puis le sens de ce message et les acteurs qui doivent participer à sa diffusion. « *Pour évaluer les différents dangers, il faudra se poser la question de savoir s'il suffit d'accumuler des personnes de compétences diverses pour être efficace. Le meilleur moyen d'optimiser les mesures à prendre contre les catastrophes naturelles est, pour les différents volontaires concernés, de réduire le « danger » et le « risque. » Les volontaires de prévention devront tenir des réunions régulières avec les différentes personnalités ayant des activités locales pour étudier les meilleurs moyens de réduire les « risques. » Et les volontaires d'urgence devront faire de même et bien partir de toutes les expériences possibles pour réduire le « danger. »* »⁴¹² Les techniciens et les militants environnementaux cherchent à définir les moyens les plus adaptés à mobiliser pour informer. L'information reste une source d'enjeux explicites ou implicites inclus dans son utilisation.

Les décideurs politiques concernés par des sites classés valorisent l'ouverture de ceux-ci sur l'extérieur à travers leurs efforts d'information. Ils se montrent même très enthousiastes au point de laisser apparaître la satisfaction de la prise de responsabilité des industriels vis-à-vis

⁴¹² ATSUMI T., « Le séisme du Japon, huit ans après Kôbé. Volontaires, risques et dangers », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 68.

des risques qu'ils font encourir. E.D.F. en particulier a progressé au niveau transparence en vulgarisant l'information concernant le site nucléaire dans l'instantané. Les industriels du C.N.P.E. appuient aussi sur les efforts de transparence qu'ils mettent en œuvre.

Monsieur L., 65 ans, décideur local : *« C'est très bien fait et on sent qu'il y a beaucoup de sérieux dans tout ça. Moi j'ai fait plusieurs visites à E.D.F. pour voir comment ça se passait. Vous posez n'importe quelle question, toujours impeccables. Quand il y a une alerte, c'est une sirène spéciale. L'information, moi je la connais pratiquement tout de suite et tant mieux. »*

À E.D.F. et dans les autres types d'industries classées les décideurs politiques locaux s'alignent parfaitement derrière le même avis confortable et acquis que l'information est donnée et qu'en plus elle est de bonne qualité. Les décideurs locaux ont envie de faire confiance aux entreprises d'autant que cela les déresponsabilise en partie en cas d'accident. Ils pourront se protéger derrière l'idée d'avoir respecté l'obligation réglementaire d'information. Concernant le secteur nucléaire, E.D.F. vulgarise les informations pour un meilleur échange aujourd'hui avec les personnes extérieures, notamment les habitants. La transparence n'est peut-être qu'une apparence, cependant la communication est un exercice auquel se rôdent les agents du service communication.

Monsieur L., 65 ans, décideur local : *« J'ai assisté à deux réunions de presse. Si vous posez des questions très poussées, très techniques, bah les ingénieurs sont vraiment à la page pour répondre, mais on sent qu'aux journées portes ouvertes et puis d'information, ils sont rodés à ça quelque part. Les réponses ne sont pas inventées comme ça, ils connaissent bien les réponses. »*

Par exemple Primagaz apparaît être un modèle à suivre. À Saint Pierre des Corps le bon respect de la réglementation est valorisé. Ces industriels ont un devoir d'informer sur les risques et ils se soumettent à cette obligation.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : *« Primagaz, ils sont vraiment en pointe, ils ont vraiment pris conscience. Ils mettent un budget considérable, par rapport à la sécurité c'est des gens très sérieux. Ils sont très ouverts, ils n'hésitent pas à mettre en œuvre une transparence totale. Ils sont vraiment très coopératifs. »*

Primagaz a créé une plaquette d'information dès 1996, conformément à la législation de la loi. Les industriels s'acquittent strictement de leur obligation d'informer mais ils laissent le soin à la mairie de s'occuper de la leur. Une stricte délimitation des tâches est opérée où chacun ne réalise que sa part et laisse le soin aux acteurs de réaliser la partie qui leur incombe.

Monsieur E., 32 ans, industriel : *« C'est une obligation. Elle a été distribuée pour la dernière fois en 1996 à la population. Alors la plaquette d'information aux populations est faite par l'industriel, est financée par l'industriel. Elle est validée par la préfecture et après l'industriel donne en mairie, qui va distribuer sur le rayon P.P.I. »*

Les dépôts pétroliers quant à eux sont en cours d'élaboration de leur plaquette d'informations. Ils n'ont pas été aussi prompts à se soumettre à l'imposition réglementaire.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *On ne l'a pas faite pour nous, mais pour l'administration. On a fait un projet commun entre entreprises classées. On va voir ce que ça va donner, parce que c'est encore que la maquette, j'attends qu'ils me disent que c'est bon pour envoyer chez un imprimeur. Et la mise en place, ce n'est pas de l'industriel, c'est du ressort de la mairie.* »

Les industriels ont un devoir d'informer sur les risques et doivent s'y soumettre. Des entreprises de taille internationale comme Total valorisent leurs efforts d'amélioration de la qualité d'analyse et de maîtrise des risques technologiques. Elles cherchent à « *renforcer la sécurité du personnel qui travaille dans les installations* » comme « *celle de la population qui, dans une proportion significative de sites industriels, réside dans un environnement proche.* » La finalité est d'élaborer un « *outil efficace à la disposition des managers pour leur permettre de construire une cartographie des risques selon des critères homogènes pour chacune des activités et permettant, d'adapter plus efficacement les plans de progrès aux besoins d'améliorations identifiés par les résultats des analyses, dans un contexte environnemental caractérisé avec précision.* »⁴¹³ E.D.F. a réalisé d'importants progrès au niveau de l'information et de la transparence, cela s'explique par le discrédit induit par Tchernobyl, le mensonge d'État et par l'action des associations anti-nucléaires. Ces derniers mettent la pression après un accident ou développent un travail d'information sur le long terme visant à mettre en avant les dangers du nucléaire. E.D.F. a à sa disposition des moyens économiques conséquents pour mener à bien une communication avec l'extérieur et elle mise beaucoup dessus. Les informations sont vulgarisées pour une meilleure compréhension et une meilleure diffusion. E.D.F. avance des arguments pour appuyer la confiance à accorder aux C.N.P.E. Or les informations transmises noient l'information sous un tas de procédures peu concrètes, avec l'idée qu'il n'existe presque aucun risque et pourtant des mesures de protection sont installées comme une chape de béton, pour le cas où finalement un accident se produirait.

E.D.F. ne peut plus dissimuler un incident aujourd'hui car l'omniprésence des médias a accru la transparence de son information. Les discours expriment l'idée que l'information est transmise et que rien ne peut empêcher sa transmission. De surcroît, E.D.F. possède son propre canal de communication dont elle dispose comme elle veut, en revanche l'information n'est peut-être pas toujours neutre. Enfin pour améliorer l'information, un retour d'expérience semble réalisé de plus en plus fréquemment pour éviter que les accidents se reproduisent mais aussi pour mieux prévenir et comprendre ce qui s'est produit. Les informations font l'objet d'une dénonciation pour une meilleure réception aujourd'hui.

Les industriels ne se conforment pas à la législation avec beaucoup d'enthousiasme car il s'agit avant tout d'ajouts de contraintes supplémentaires. Les entreprises se conforment plus ou moins de bon gré et ce sont des industriels peu récalcitrants à qui nous avons affaire. Synthron n'a pas donné d'avis mais les décideurs et les associations environnementales autour de ce site déclarent que l'établissement résiste beaucoup à l'obligation d'informer. Les

contraintes réglementaires ont imposé une certaine vision de l'information qui est respectée dans les limites strictement cadrées et définies. Les industriels, les décideurs politiques, les techniciens remplissent leur part de travail suivant la perception qu'ils en ont et la représentation qu'ils se font de l'information à transmettre.

Le discours des décideurs politiques entourant le site nucléaire fait apparaître une incompréhension vis-à-vis de ces activités industrielles et une envie de se sentir rassurés alors qu'ils n'y entendent pas nécessairement tout en matière d'exploitation d'énergie nucléaire. Ils sont dans une certaine mesure dépossédés d'une connaissance et d'une maîtrise que le public pourra leur reprocher en cas de problème, ce qui les met dans une position difficile. Les décideurs se réapproprient l'information lors de réunions de campagnes d'information (pour les comprimés d'iode par exemple) qui se tiennent. Ceux de Saint Pierre des Corps sont très actifs dans ce rôle d'information. De plus, les entreprises implantées sur leur sol coopèrent et leur procédé de fabrication ou de stockage est connu, ce qui facilite l'échange et l'instauration de la confiance entre les décideurs et les industriels. C'est le contraire à Synthron où la difficulté des dirigeants à se conformer et à s'ouvrir sur l'extérieur place les décideurs avoisinants dans une position très délicate. En effet, ils sont dans l'impossibilité de réagir et de faire pression sur l'entreprise pour qu'elle s'ouvre et se conforme à la législation. Même pour les entreprises qui se conforment, des difficultés demeurent afin de mettre en exécution la réglementation avec la mise en œuvre des exercices.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : *« Intégrer la population à un essai ce n'est pas évident. Pour la salle des fêtes, il faudrait qu'on fasse un exercice incendie mais on ne sait pas comment parce que les gens, s'ils sont dans une fête et si on leur dit, ils vont dire non. Rien leur dire, c'est quand même gênant aussi alors on recule l'échéance. »*

Le choix de diffusion de l'information de la part de la mairie peut être un passage plus ou moins régulier dans le bulletin municipal plutôt qu'une plaquette d'informations. Cela provient de la représentation qu'ils se font de la portée de l'information à transmettre et de l'impact sur le public.

Monsieur L., 65 ans, décideur local : *« Alors là, c'est très pointu [la distribution d'iode]. On a un petit journal local d'information. Je vais encore m'assurer que cela a été fait, parce qu'à force de le dire, on finit nous-mêmes par oublier de relater ce qui est dit. Je vois, souvent l'information, elle n'est pas passée, alors on la remet dans la presse, bon c'est sans prétention, c'est pas de la grande presse. »*

Les obligations législatives d'informer existent et elles sont appliquées tant bien que mal à une réalité de terrain diverse et souvent complexe. On retrouve cette idée avec M.-H. Labbé : *« les pouvoirs publics sont confrontés au dilemme suivant : les exigences démocratiques les obligent à informer le public de la manière la plus complète possible et, en même temps, les descriptions détaillées des méthodes proposées pour évacuer les déchets*

⁴¹³ DUVAL D., « La politique d'analyse des risques technologiques du Groupe Total : harmoniser les méthodes pour renforcer la performance », *Le contrôle*, 2006, p. 110 à 114.

radioactifs contribuent à exacerber la prise de conscience des dangers et des échelles de temps. Plus on donne de détails et plus les déchets nucléaires apparaissent exceptionnels dans la gamme des déchets industriels. »⁴¹⁴ Or, il s'avère difficile d'informer le public en utilisant des moyens adéquats, appropriés et en état de fonctionnement au moment de la crise s'il s'en produit une.

3. Des habitants peu réceptifs aux informations et sujets à critiques

L'exploitation des données du questionnaire nous donne des indications sur le rapport qu'entretiennent les habitants à l'égard des informations qui leur sont transmises au sein de leur commune sur les risques industriels et nucléaires auxquels ils ont le plus de probabilité d'être confrontés un jour. Comment à un moment donné le rapport aux risques change avec l'information qui est transmise ? Comment l'information participe-t-elle à l'évolution de la perception des risques ? Des progrès ont-ils été réellement réalisés en matière d'information ? Nous allons voir que les inégalités sont renforcées dans le rapport à l'information car ceux qui vont y avoir accès sont les personnes qui connaissent le mieux les documents administratifs.

On s'interroge sur l'impact des médias dans la perception qu'ont les habitants à l'égard des risques. Interrogés sur les produits illicites type drogues ou encore tabac, on enregistre un durcissement des attitudes ainsi qu'une baisse des seuils de tolérance depuis la baisse du niveau autorisé d'alcoolémie en 2004, ainsi que la dénonciation des conséquences du tabac sur la santé et celle de l'entourage des fumeurs. « *Une frange plus importante de la population juge qu'une seule consommation d'alcool importante en une seule fois peut être dangereuse (14,5% en 2004 contre 8,2% en 1999). Une plus forte proportion d'enquêtés estime également que le seuil de dangerosité est atteint dès la simple expérimentation du tabac : 24,7% contre 20,7% en 1999.* »⁴¹⁵ S'ils recourent à un nombre limité de canaux pour accéder aux informations, on peut s'interroger sur l'image qu'ils ont ou qu'ils se font des médias.

Une étude menée sur les perceptions des risques par le public et par les experts en 2004, fait ressortir que le « *public est plus pessimiste pour juger des risques, est plus réticent pour juger des risques, est plus réticent à accorder sa confiance aux autorités et plus critique à l'égard de la vérité dite sur les dangers. Le public est globalement plus sévère* »⁴¹⁶ que les experts même si ces derniers ne sont pas spécialistes de tous les types de risques. Par exemple 54% du public perçoit un risque élevé dans les retombées radioactives de Tchernobyl en France, alors que les experts ne sont que 18% à percevoir cette menace. Suivant le même raisonnement 57% du public craint les déchets radioactifs contre seulement 25% des experts et

⁴¹⁴ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 96

⁴¹⁵ (<http://www.ofdt.fr/ofdt/fr/point2.htm>) Données établies du rapport E.R.O.P.P., 2002.

⁴¹⁶ Baromètre I.R.S.N., « Experts et grand public : quelles perceptions face au risque ? », février 2007, p. 7 et 8.

47% du public pense que les centrales nucléaires représentent une menace élevée contre seulement 19% des experts.

Quel que soit le lieu d'habitat, les résidants recourent à un nombre restreint de canaux médiatiques. Les habitants interrogés sont informés quasiment tous par voie télévisée. On enregistre un peu plus de femmes informées par la télévision, il s'agit des moins de 45 ans, vivant en couple, peu diplômées type C.A.P., B.E.P., B.E.P.C., occupant des emplois d'ouvrières pour 22% d'entre elles ou étant inactives, pour 18% d'entre elles. Dans l'ensemble, on enregistre un accès assez limité à la diversité existante des outils médiatiques.

Peu de gens sont informés par voie de presse ou par la radio mais une minorité tout de même. Parmi ceux-ci on note un peu plus d'hommes de 56 à 65 ans informés par « voie de presse. » Ce sont des gens plutôt diplômés type bac +2 et plus et des hommes de 36 à 55 ans informés par la « radio », qui vivent en couple avec des enfants réalisant des trajets en voiture notamment.

Parmi des réponses très éparpillées, à Saint Pierre des Corps 54% des personnes trouvent les informations essentiellement « instructives. » Ce sont surtout des femmes majoritairement âgées entre 46 et 55 ans, titulaires d'un certificat d'étude, vivant en couple avec des enfants à charge et qui, trouvent que l'information transmise est plutôt bonne dans l'ensemble.

Autour d'Avoine, 35% des personnes trouvent que les informations sont « choquantes », 26,5% de femmes ayant un bac +2, que les informations sont « instructives » et 26,5% des hommes de 36 à 45 ans, en couple, titulaires d'un C.A.P., d'un B.E.P. ou d'un B.E.P.C. que les informations sont « complètes. » 50% trouvent que l'information transmise est « plutôt bonne. »

À Auzouer en Touraine, 53% trouvent que les informations sont « choquantes » et 50% trouvent que l'information transmise est « plutôt fausse. » Il s'agit essentiellement des hommes ayant entre 56 et 65 ans, vivant en couple ayant un certificat d'étude ou un C.A.P., un B.E.P. ou un B.E.P.C.

Dans l'ensemble, les habitants effectuent peu de démarches pour s'informer sur les risques spécifiques existants sur leur commune comme pour participer aux manœuvres préventives.

Il faut d'abord noter que peu de réponses ont été recensées mais dans celles obtenues, 80% des personnes vont chercher de l'information. Autrement dit, presque toutes celles qui donnent un avis sur les démarches pour connaître les risques sur leur commune, le font parce qu'elles ont effectué ces démarches. Elles trouvent que la vision donnée à propos des risques industriels est « plutôt fausse » ou « fausse » donc elles ne semblent pas satisfaites de ce qui est donné comme information et elles sont en position de demande.

En revanche, les personnes qui ne s'informent pas et ne participent pas aux exercices, semblent *a priori* faire davantage confiance aux informations transmises. Elles sont autour de

50% à être plus dubitatives. À cela il faut ajouter 14% de personnes qui ne se positionnent pas. Moins on s'informe, plus on fait confiance. Les habitants semblent faire confiance aux « experts » scientifiques qu'ils pensent être à 71,3% « *techniquement compétents* »⁴¹⁷ puis à 43,6% « *indépendants dans leurs jugements.* »⁴¹⁸

Quelle que soit la commune, 90% des habitants déclarent ne pas aller chercher de l'information. En revanche, seulement 25% des habitants de Saint Pierre des Corps se disent au courant de l'existence d'exercices d'évacuation, on retrouve cette banalisation et cette « fatalité » à l'égard du risque dont on avait parlé plus haut. 75% des habitants d'Avoine déclarent être au courant de l'émission d'informations et de la volonté de pratiquer des exercices d'évacuation. Cela correspond bien aux techniques et à la volonté de communiquer d'E.D.F. autour du nucléaire. Enfin 53% des habitants d'Auzouer en Touraine disent être informés et savoir que des exercices ont lieu. Cela est dû en partie à la pression mise à l'entreprise Synthron pour qu'elle s'ouvre sur l'extérieur.

Ce n'est pas parce qu'ils sont informés que les habitants participent aux exercices. En effet, 8% des habitants d'Avoine y font acte de présence et on trouve sensiblement les mêmes proportions dans les autres communes. Néanmoins le taux de participation aux réunions d'informations à Avoine s'élève à 21%, contre seulement 6% à Auzouer en Touraine et 10% à Saint Pierre des Corps.

Les quelques personnes qui vont chercher de l'information le font en partie parce qu'elles sont sensibles à l'environnement, ou au contraire parce qu'elles sont salariées dans une entreprise Seveso, les risques se trouvent alors perçus d'une autre manière. Tous sites et types de risques confondus, les habitants ne vont pas chercher des informations et ne cherchent pas à s'en procurer, ni à participer ou à s'intéresser aux exercices en termes de protocole à suivre en cas d'accidents. La distribution des comprimés d'iode, que très peu de personnes vont chercher, y compris les maires et les salariés des entreprises considérées, ou encore les plaquettes d'informations qui sont perdues, illustrent une certaine négligence à l'égard des risques.

De plus, les canaux de réception de l'information sur les risques sont bloqués à divers niveaux. Parmi les réponses, 83% des habitants d'Avoine déclarent respectivement avoir reçu des informations, 68% à Auzouer en Touraine et 56% à Saint Pierre des Corps. Les informations reçues ont été diffusées par voie d'affichage public, de dépliants distribués dans les boîtes à lettres, dans les journaux (bulletins municipaux) et encore dans une moindre mesure par les relations, les échanges entre les habitants. Ce dernier point concerne surtout les milieux populaires ouvriers.

Ces informations sont émises selon 20,5% d'entre eux par la mairie et 15% par la préfecture. Ces informations sont jugées « incomplètes » pour 20% des personnes, « utiles » pour 19% et « superficielles » pour 12% autres, sans marquage particulier de ces personnes. Un

⁴¹⁷ « Perception des risques et de la sécurité », Baromètre I.R.S.N., novembre 2002.

⁴¹⁸ « Perception des risques et de la sécurité », Baromètre I.R.S.N., novembre 2002.

peu plus de personnes seules ou en couple déclarent avoir reçu de l'information alors que les couples avec des enfants sont plus nombreux à déclarer ne pas en avoir reçu. Les premières accordent peut-être plus d'attention aux documents qui leur parviennent alors que les secondes ont peut-être d'autres priorités et négligent davantage l'attention accordée aux informations diverses qui peuvent leur arriver.

Les personnes qui disent avoir reçu de l'information sont à 68,5% des personnes qui ont un certificat d'étude. Il s'agit essentiellement de viticulteurs ou de retraités à Avoine. 63% des employés et 63% des inactifs déclarent avoir reçu une information, alors que les cadres supérieurs ne sont que 14,5% dans la même situation et les ouvriers à 47%.

En matière d'appréciation des politiques de prévention, on enregistre plus de critiques à l'échelle nationale que locale. Dans l'étude sur les perceptions des risques par le public et par les experts menée en 2004, concernant par exemple les centrales nucléaires, 17% du public contre 35% d'experts pensent que les informations sont vraies⁴¹⁹. Malgré les 10% de non-réponses aux trois communes, 50% des habitants d'Avoine semblent assez satisfaits de la politique de prévention, alors qu'à Auzouer en Touraine et à Saint Pierre des Corps, l'insatisfaction domine plus (avec 56% à Auzouer en Touraine et 78,5% à Saint Pierre des Corps). Lors d'une enquête réalisée par A. Lalo, celle-ci montre que « *les procédures d'information du public sur les risques industriels majeurs n'obtiennent quel que soit le site, qu'un faible score de crédibilité, qu'il s'agisse du maire et des élus, des industriels ou du préfet.* »⁴²⁰ En revanche, « *les acteurs jugés les plus crédibles pour informer les populations sont les pompiers avec 80% en moyenne de réponses favorables.* »⁴²¹ Puis ce sont « *les organismes dont le caractère dominant est d'exercer une action de vigilance à l'égard de l'activité industrielle en en dénonçant au besoin les abus, comme les associations d'environnement et les écologistes, ou en faisant prendre les mesures de prévention adéquates, ainsi que le font les inspecteurs qui contrôlent la sécurité industrielle et les C.H.S.C.T.* »⁴²² Même si les habitants n'accordent que peu de confiance à leurs interlocuteurs officiels concernant l'information des risques, ils déclarent plus facilement avoir confiance dans des interlocuteurs directs, locaux auxquels ils reconnaissent davantage de compétences à l'égard des risques. Cette confiance accordée aux techniciens du risque se retrouve aussi dans le fait qu'il s'agit d'interlocuteurs locaux qui semblent plus accessibles que des interlocuteurs nationaux beaucoup plus éloignés et plus difficiles d'accès en cas de problème.

⁴¹⁹ « Experts et grand public : quelles perceptions face au risque ? », Baromètre I.R.S.N., février 2007, p. 8.

⁴²⁰ LALO A., « La Directive « Seveso » à l'épreuve des faits. La politique de « transparence » sur les dangers de l'industrie comme facteur de légitimité de l'action publique », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 247 et 248.

⁴²¹ LALO A., « La Directive « Seveso » à l'épreuve des faits. La politique de « transparence » sur les dangers de l'industrie comme facteur de légitimité de l'action publique », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 247 et 248.

⁴²² LALO A., « La Directive « Seveso » à l'épreuve des faits. La politique de « transparence » sur les dangers de l'industrie comme facteur de légitimité de l'action publique », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 247 et 248.

Le sentiment d'insatisfaction passe de 50% chez les personnes seules à 78% chez les couples et à 70% chez les couples avec enfants. 75% des agriculteurs sont satisfaits (ceux d'Avoine) et tous les commerçants le sont aussi. Les autres sont insatisfaits à hauteur de 55,5%.

Dans le baromètre I.R.S.N. 2004 sur « la perception des situations à risques par les Français », « 60% des personnes interrogées font confiance aux autorités pour prévenir les accidents de la route avec les actions de prévention routière. En revanche la confiance diminue lorsqu'on approche des questions de déchets chimiques (42% ne font pas confiance en 2002 puis 53% en 2004) et cela s'aggrave avec le secteur d'activité nucléaire (impact de Tchernobyl) : 51% de manque de confiance en 1999, 68% en 2004. Ces manques de confiance se font à l'encontre des autorités et de crédibilité accordée à l'information donnée. La majorité des personnes pensent que « la vérité n'est pas sur les risques »⁴²³ sauf pour les accidents de la route, le tabagisme sur les jeunes, le sida et l'alcoolisme. Les proportions locales s'homogénéisent conformément aux trois communes pour atteindre, 69% de personnes insatisfaites par la politique de prévention des risques menée à l'échelle nationale. Autour de 70% des personnes en âge de travailler et d'avoir une famille à charge, se déclarent le plus souvent insatisfaites.

Cela correspond bien aux couples et aux couples avec des enfants. Le niveau d'étude n'est pas probant et quelle que soit la profession, tous sont plutôt insatisfaits, sauf les commerçants et les chefs d'entreprises qui demeurent toujours autant satisfaits.

Les accidents ont incité à des prises de conscience dans le but de parvenir à mobiliser les habitants pour amener à des changements de comportements collectifs. L'intérêt est d'accroître les relations entre les personnes et d'accroître des liens de solidarité. Or, le public est difficile à mobiliser car il est pris par les diverses priorités qui jalonnent sa vie, en termes de travail, de famille ou encore de loisirs. Les habitants ne perçoivent pas leur intérêt, ils ne se sentent pas concernés et ils ne trouvent pas leur place dans le phénomène global du risque. « *Trouver un équilibre acceptable entre les choix individuels et l'action collective, la décision politique et la décision judiciaire, va devenir un exercice délicat dans un environnement très rapidement évolutif. Entre la domination par l'économie, une surinformation incluant la désinformation, les innovations et l'exigence d'une sécurité croissante, il sera difficile de trouver son chemin.* »⁴²⁴ La volonté générale consiste à informer le public sans le désinformer ni atténuer ou exagérer l'état des situations. Pour cela, il faut commencer par trouver le moyen de l'intéresser et de le faire sortir de ses priorités quotidiennes pour l'ouvrir à celles plus collectives de la gestion des risques.

Pour des décideurs politiques et des militants environnementaux, le public ne se sent pas suffisamment impliqué dans ces risques pour se déplacer dans les réunions d'information.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *Quand j'étais à cette réunion d'information à Avoine, avant l'exercice, il y avait 20 personnes dans la salle. C'est vrai que maintenant sur le nucléaire, en lui-même, c'est très difficile de mobiliser du monde.* »

⁴²³ « La perception des situations de risques par les Français », Baromètre I.R.S.N., avril 2004.

Madame C., 53 ans, décideur local : « *Moi j'ai fait l'expérience avec mon père qui habite dans le secteur. Alors c'est vrai que depuis des années et des années, on parle dans le bulletin municipal de la Loire, des risques et il y a des gens qui ne nous croient toujours pas, mais bon... ça veut dire qu'il faut qu'on continue à travailler à leur expliquer.* »

Les travaux de D. Duclos poursuivent l'idée de difficultés à intéresser le public pour lui transmettre une information la plus objective possible. Ces difficultés reposent surtout sur le fait que les acteurs du savoir que sont les techniciens ou encore les décideurs politiques, sont détenteurs de certaines connaissances que le public ne possède pas. Ces techniciens et autres décideurs ne vont pas se mettre aux niveaux des habitants, tous hétérogènes qu'ils sont et ils ne vont pas leur transmettre le même message. Le public perçoit les événements avec un regard bien particulier plus ciblé sur l'émotionnel et le ressenti que sur des données scientifiques et des faits objectifs. « *L'étude des représentations fait apparaître un décalage entre la réalité des risques et la tendance à les exagérer ou, au contraire, à les négliger excessivement. Des enquêtes auprès des spécialistes de la connaissance des dangers montrent combien ces savants et techniciens, ainsi que d'autres catégories professionnelles, ont fortement tendance à opposer la fiabilité technique et la faillibilité humaine, ainsi qu'à séparer vérité matérielle et engagement éthique. L'imaginaire social du risque tend à accentuer ces oppositions : les médias, en particulier, ont tendance à occulter les risques techniques et à leur substituer une dramatisation des conflits entre les acteurs sociaux. Ces décalages et ces dramatisations, ces oscillations entre savoir et émotion entretiennent les incertitudes et les angoisses face à l'incontrôlable.* »⁴²⁵ La diversité des regards contribue à rendre difficiles la communication et l'intériorisation de ces informations par les différentes personnes en présence. Pour les techniciens, le public ne se sent pas concerné par la réalité des risques et ils dénoncent beaucoup cette attitude lors des accidents lorsque les victimes ne connaissent pas les « bons comportements » à avoir et lorsque ce même public n'adopte pas un esprit détaché et rationnel selon leurs critères.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : « *On a une centrale nucléaire... on fait un exercice, les gens tombent un peu des nues, même s'ils ont des plaquettes. L'information, ce n'est pas porteur, je veux dire au 20h00 chaque soir, faire cinq minutes sur les signaux d'évacuation, ça rapporte moins que... le mec qui a volé 63 millions chez Elf en couchant avec une dame.* »

Pour les techniciens du risque, le public est difficile à comprendre. Celui-ci n'est pas intéressé par les situations de risque ni par les campagnes d'information établies à son attention dans le but de le familiariser et de le voir adopter des attitudes rationnelles en cas d'accident. Cette impression d'indifférence de la part des habitants provient du fait que l'État a mené depuis longtemps une politique d'homogénéisation des personnes. « *L'État aplanit les différences entre les individus. L'individu devient un nom avec un numéro, un contribuable ou*

⁴²⁴ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 18.

un homme qui demande assistance et protection, à qui les autorités officielles doivent donner satisfaction mais peuvent aussi refuser leur aide. »⁴²⁶ Les habitants sont difficiles à mobiliser car ils se sentent loin du pouvoir, impuissants face à des modes de vie et à des choix politiques qui sont réalisés. Enfin, ils ont intégré le fait que d'autres soient formés et aient à les prendre en charge.

Les informations ne passent pas car le public n'est pas demandeur et cela apparaît comme quelque chose d'assez difficilement compréhensible par les techniciens qui s'y engagent au quotidien et y accordent une grande importance.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : « *Le plus représentatif à mon avis sont les gens qui sont à côté du C.N.P.E. et qui ne vont pas chercher leurs comprimés d'iode. Je pense que la nature humaine n'a pas envie de se projeter. Si on compte le nombre d'individus qui est capable de se prendre en charge, ça représente une petite minorité.* »

Selon eux, pour réussir à communiquer et faire passer un message auprès du public, il faut le choquer, autrement dit cela passe par l'idée de devoir stigmatiser un fait pour marquer les esprits.

Monsieur E., 55 ans, technicien du risque : « *Distribuer un tract, l'effet est limité d'ailleurs. Il faut choquer un peu les gens. Faut faire de tout, nous, on fait aussi de la prévention dans les écoles, enfin c'est un peu une action de prévention un peu choc, mais surtout qui établisse, qui fasse un lien.* »

Les techniciens cherchent à faire travailler ensemble les différents services, les faire communiquer et tester les différents dispositifs existants en matière de secours. Au-delà de ce travail en complémentarité, les carences et les défauts de mise en condition réelle et en grandeur nature des exercices apparaissent rapidement. « *Toutes les données disponibles dans le domaine concerné doivent être accessibles, non seulement à l'expert et aux décideurs, mais à tous ceux qui désirent les consulter. Définir l'ensemble des questions posées à l'expert, cette liste doit rechercher la précision et l'exhaustivité. L'acceptation de la discussion et de la négociation entre les experts et les partenaires concernés par les décisions proposées.* »⁴²⁷ Par exemple, les exercices font rarement l'objet d'une mise en conditions réelles. Cela provient d'une impossibilité technique et humaine à mieux organiser ces manœuvres. Ces exercices exigent, pour constituer un réel retour d'expériences, la mobilisation de beaucoup de personnes dans diverses entreprises et différents services départementaux. Même si cette mobilisation ne dure qu'une journée ou quelques heures, elle contribue à déstabiliser à plus ou moins grande échelle une production et un équilibre économique souvent en flux tendu. Cela contribue aussi à compliquer une journée de travail, sans compter le temps qu'il faut consacrer en amont à la préparation de l'exercice pour que celui-ci donne l'impression d'être réel.

⁴²⁵ DUCLOS D., *La peur et le savoir : la société face à la science, la technique et leurs dangers*, Paris, La Découverte, 1989.

⁴²⁶ ELIAS N., *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1987, édition de 1991, p. 237 et 238.

⁴²⁷ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 142 et 143.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : « [Les exercices d'évacuation] *Je ne sais pas si la population prendrait très bien, un samedi après-midi, veille de Noël que le plus grand magasin de la ville de Tours fasse un petit exercice, en disant : « bon, vous évacuez... » Donc c'est pour ça que ce n'est pas fait. »*

Pour susciter un intérêt de la part des habitants, le choix est fait de ne pas rompre l'équilibre du quotidien et de réduire ce moment de manœuvre ainsi que la fréquence des exercices au minimum légal. Il peut être également choisi d'édulcorer ces situations, dans le but de les rendre attrayantes en recourant à des aspects ludiques aux yeux du public. *« Il y a certes le problème de la communication publique, si mal traité jusque tout récemment, mais ce n'est sans doute pas la question la plus délicate. Plus difficile nous semble le pilotage des « trous noirs », lorsque les marges de manœuvre apparaissent quasi nulles et que s'évanouissent les objectifs possibles. Ou encore l'impréparation des administrés, des experts, des médias, des dirigeants face aux crises. »*⁴²⁸ La transmission d'informations est difficile que ce soit oralement ou sur papier car les habitants ne sont peut-être pas réceptifs à ces informations sous ces différentes formes. Les moyens employés ne sont peut-être pas adéquats et ils sont en même temps révélateurs d'un positionnement particulier à l'égard de la société. Les documents sont souvent perdus parce que les habitants comme le dit N. Elias ont une certaine idée de ce qu'ils sont et de ce que la société peut leur proposer. Leur rapport à l'information et aux documents écrits est révélateur du positionnement que les habitants ont encore aujourd'hui, à savoir qu'ils ne sont pas spontanément intéressés, malgré le changement législatif. *« Nous avons une certaine idée de ce que nous sommes en tant qu'individus. Et nous avons aussi une certaine idée de ce que nous entendons par « société ». (...) Ce qui nous manque, c'est un mode de pensée, une vision d'ensemble qui nous permette de comprendre, en réfléchissant, ce que nous avons en réalité sous les yeux tous les jours, qui nous permette de comprendre comment la multitude d'individus isolés forme quelque chose qui est quelque chose de plus et quelque chose d'autre que la réunion d'une multitude d'individus isolés - autrement dit, comment ils forment une « société » et pourquoi cette société peut se modifier de telle sorte qu'elle a une histoire qu'aucun des individus qui la constituent n'a voulue, prévue, ni projetée telle qu'elle se déroule réellement. »*⁴²⁹ Pris individuellement, les habitants ne participent pas aux exercices et ils n'expriment pas non plus le même degré d'intérêt ou de désintérêt à l'égard des risques. Collectivement, la perception globale reste que le public n'est intéressé que lorsqu'il a un problème. À ce moment là, il se plaint de ne pas avoir reçu l'information et de ne pas avoir été entraîné aux manœuvres, alors qu'il a perdu les documents qui avaient été distribués ou qu'il n'était pas allé chercher l'information. Alors comment trouver les moyens appropriés pour communiquer avec ces habitants qui ne sont pas demandeurs ?

Concernant ces difficultés, il reste la possibilité de travailler l'intérêt de convaincre le citoyen de s'informer, encore faut-il élaborer un moyen d'attirer son attention et la conserver.

⁴²⁸ LAGADEC P., *États d'urgence. Défaillances technologiques et déstabilisation sociale*, Paris, Seuil, 1988, p. 397.

⁴²⁹ ELIAS N., *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1987, édition de 1991, p. 41.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : « *C'est aussi ce qu'on disait tout à l'heure, c'est aussi au citoyen de venir s'informer. Mais le citoyen ne perçoit pas le risque, donc automatiquement il ne va pas aller s'informer, peut-être qu'il faudrait un échelon au milieu pour lui faire comprendre qu'il y a un risque et qu'il faut qu'il s'informe.* »

De même, pour l'ensemble des décideurs politiques, la communication est plus efficace si elle est faite sur le long terme, qu'elle repose sur des accidents passés et qu'elle est faite en associant le public. « *La protection contre les risques constitue un choix de société. Ni l'évaluation, ni l'élaboration de politiques de prévention ne peuvent être laissées aux seuls experts ; les citoyens doivent être associés à la gestion des risques au sein du processus de délibération. Néanmoins, il ne faut pas voir l'opinion publique comme quelque chose de figé, d'inflexible. Elle a besoin d'être informée, formée, éclairée ; l'information qu'elle reçoit est biaisée par certains qui souhaitent effectivement faire passer leur message ou leur perception ou par des médias qui cherchent le sensationnel.* »⁴³⁰ Pour agir sur les habitants et les inciter à s'intéresser aux informations puis à s'investir dans la prévention des risques, il faut jouer la transparence, la communication et la sensibilisation. La mise en place des commissions locales d'informations⁴³¹ participe à contraindre les personnes présentes : industriels, décideurs locaux, techniciens et associations environnementales, à développer des résultats probants en termes de communication avec le public. Ce travail veut être un échange constructif, pas nécessairement facile à mettre en œuvre à court terme mais qui devrait porter ses fruits à force d'écoute et d'échange entre les différentes parties en présence.

Monsieur R., 61 ans, décideur local : « *En fait ils ont quand même, à force de les avoir tannées à différents niveaux, il y a des lettres du collectif qui arrivent au préfet. Alors ça regroupe des associations et puis un certain nombre de municipalités. Ce collectif a quand même obtenu de la préfecture cette C.L.I., donc elle a été la première du département grâce à l'action de collectifs.* »

L'impact de l'accident d'A.Z.F. sur le public a permis à celui-ci de prendre conscience de la possibilité de risques analogues sur sa commune spécifique. Cela a favorisé une certaine sensibilisation, cependant cela ne les a intéressés que peu de temps car très rapidement ils se sont désintéressés de la réalité et de la proximité de ces risques.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *Alors le gros document qu'est l'étude de danger, ça a été rabâché, même le Français moyen commence à connaître puisque quand il y a eu la catastrophe d'A.Z.F., tous les dépôts Seveso étaient tenus de mettre rapidement à jour leur étude de danger.* »

Les habitants ne vont apprendre à connaître les risques que si leurs centres d'intérêts sont pris en considération ainsi que leur manière d'intégrer les informations. Il importe aussi

⁴³⁰ LE DÉAUT J.-Y., « Le responsable politique face à la gestion des risques », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 270.

⁴³¹ Au début des années 1990, la mise en place des C.L.I. a concerné d'abord les sites d'enfouissement des déchets nucléaires, elles étaient destinées également aux carrières et aux aérodromes. Ces structures locales se sont pérennisées et elles ont été complétées ensuite par la création de forums ponctuels et nationaux, comme les conférences de citoyens.

d'intégrer l'ensemble des *a priori* qui entoure le public. Cela permet de retravailler le sens des « mensonges d'État » quand il s'en produit et aussi de redéfinir l'idée qu'on peut se faire de la « panique » de la part du public. *« Les gens paniquent rarement... au sens habituel du terme paniquer. Même s'ils ressentent une frayeur excessive - un sentiment de terreur absolue, - ils s'épargnent souvent les tentatives extravagantes ou inappropriées pour se sortir du chaos. Il est peu probable qu'ils blessent leur prochain dans leur tentative de se protéger, risquant même parfois leur vie pour l'aider. Après un demi-siècle d'étude de multiples catastrophes, une de ses plus solides conclusions est : les gens perdent rarement leur sang-froid. Les gens ne vont pas pour autant se mettre à galoper dans les rues en hurlant, en une vaine tentative d'échapper à l'épouvante. Ils sont en train de ressentir de la terreur. Mais en général, on ne verra pas les gens s'en prendre à leurs voisins ou oublier soudain leurs liens personnels, leurs engagements moraux. (...) Les gens meurent comme ils ont vécu, avec leurs amis, leurs familles, leurs collègues - en communauté. »*⁴³²

Les décideurs politiques locaux de l'agglomération tourangelle ou de Château-Renault pensent que les habitants sont avertis des risques et que ces derniers sont assumés et ce, de manière plus ou moins sereine. À Saint Pierre des Corps, les décideurs pensent que les habitants sont relativement informés des risques industriels et naturels encourus.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : *« Il me semble que d'un côté, il me semble que les gens sont relativement bien informés, parce que vous allez voir dans la rue et vous parlez des risques industriels et naturels, ils savent de quoi il s'agit et il n'y a pas de psychose par rapport à ça. »*

De ces discours, il ressort la volonté de croire que l'information est intégrée et que les habitants sont informés des risques à envisager. Cela permet aux décideurs politiques de positionner leurs priorités sur autre chose que les risques qui apparaissent être un sujet vaste et difficile nécessitant beaucoup de temps.

4. Une transmission de l'information en progrès visibles mais à nuancer

Entre techniciens du risque, industriels et décideurs politiques, la communication n'est pas non plus quelque chose d'aisé. En effet, les différentes structures peuvent être liées par le secret professionnel, par des secrets de fabrication ou par des enjeux économiques ou politiques. Ces pressions participent à limiter les éléments à transmettre. L'administration apparaît parfois très complexe, parfois émietée et cela rend difficile les choix d'action et la prise de décisions en matière de risques technologiques.

Un effort de complémentarité est recherché entre les différents services ou les différentes structures pour faciliter la communication. Un travail de complémentarité se met en place autour de l'idée de confiance entre les personnes présentes. Cette complémentarité est

⁴³² CLARKE L., « Le mythe de la panique », *Sciences humaines*, n° 132, 2002, p. 16-20.

visible lors de la mise en application de l'organisation des plans de secours avec des tentatives de coordination plus marquées entre les différents services engagés lors des exercices spécifiques et lors des retours d'expérience. Lors d'une crise importante, la préfecture prend le commandement de la gestion de crise et travaille de plus en plus en complémentarité avec les autres services tels que les sapeurs pompiers, la gendarmerie ou encore la police. Les plus gradés de chaque service interviennent en concertation avec la préfecture. La hiérarchie dirige, chacun s'y réfère selon la position qu'il a à l'intérieur. Il s'agit d'un travail, en étroite collaboration, qui coordonne les actions de chacune des personnes engagées dans la gestion spécifique et opérationnelle de l'accident. Ce n'est jamais une personne unique qui prend la décision. Une seule portera la responsabilité des décisions prises mais celles-ci sont réalisées dans une certaine mesure ensemble, chacun apportant ses connaissances de la situation, suivant les consignes préétablies par les différents plans.

Monsieur A., 50 ans, technicien du risque : *« En cas de crise, de mise en place d'un plan d'urgence. Ça veut dire mettre en place une cellule de crise, ici à l'étage, c'est-à-dire une salle opérationnelle qui est activée et dans laquelle, on retrouve tous les services compétents concernés qui viennent ici : police, gendarmerie, D.D.A.S.S., D.D.A.F. et avec le préfet qui dirige cette salle opérationnelle. »*

Certains techniciens n'ont pas de décision à prendre, seulement à apporter des connaissances scientifiques très spécifiques comme les pharmaciens ou les vétérinaires sapeurs pompiers. Ceux-ci tiennent un rôle de conseiller technique, dans le but « d'aiguiller les équipes » sur l'identité d'un produit chimique polluant et potentiellement toxique afin de le traduire en termes compréhensifs simplifiés à des personnes qui n'ont pas la connaissance des réactions chimiques.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Mon rôle, est d'aiguiller les équipes qui ont en charge le risque chimique dans l'urgence, dans les premières heures, à trouver la source du polluant, ses conséquences sur l'environnement... et traduire ça en termes compréhensifs à des gens qui n'ont pas la connaissance biologique, chimique. »*

Une fois la crise gérée, il importe de concrétiser sur le papier un retour d'expérience constructif de ce qui a été positif et négatif. L'intérêt est de mener une réflexion sur les risques afin d'améliorer le rôle et la complémentarité des différents techniciens du risque afin qu'ils s'accordent encore mieux pour la crise suivante. Les retours d'expérience permettent de mettre à jour les carences au niveau des plans de secours qui vont en augmentant avec le temps, les produits en présence et de la diversité des risques industriels allant en se diversifiant.

Monsieur U., 44 ans, technicien du risque : *« Le plan O.R.S.E.C., je trouve que c'est beaucoup mieux, c'est très détaillé, on sait que c'est un déraillement, ce n'était que des voyageurs, on va chercher le plan voyageurs. Il y avait des substances toxiques, on va prendre le plan spécialisé. On va essayer d'adapter, on essaie de prévoir beaucoup plus et de ce côté-là, c'est très positif. »*

Cependant, tous ces retours d'expérience peuvent être bloqués par des barrières hiérarchiques, où les informations sur les risques ne remontent pas car l'important semble être

de ne pas faire de vagues, le sommet de la hiérarchie n'ayant pas nécessairement envie de voir la réalité des risques et ses conséquences possibles. Ils cherchent à maintenir le système tel qu'il est avec ses imperfections et parfois ses lourdeurs administratives pour éviter des déstabilisations jugées peut-être inutiles tant qu'aucun accident ne se concrétise.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« À mon avis le frein est là... Chaque journée qui se termine, on réenclenche une nouvelle avec ce qui s'est passé la veille. On ne nous demande pas en fin d'année : « qu'est-ce que vous avez vu sur le département qui ne va pas et qu'il faudrait changer ? » Ce n'est pas notre rôle. »*

Autant la communication est travaillée entre services administratifs comme l'équipement et les différents services de techniciens vers une complémentarité et une confiance croissante, autant la limite des rôles avec les décideurs et les autres agents des municipalités, est strictement délimitée afin de ne pas empiéter sur d'autres niveaux de missions. Le point de vue des techniciens du risque et des décideurs locaux va mettre à jour des complémentarités entre les services induits par des efforts voulus comme tels et aussi des limites. On note que les différents services impliqués dans la question des risques n'en parlent pas de la même manière. Ils ne communiquent pas nécessairement entre eux et ils n'ont pas non plus la même définition de la communication, ni le même intérêt à s'y consacrer. Dans la mairie, le bilan des exercices laisse transparaître certains manques au niveau de l'organisation de la gestion d'une crise en cas d'inondation, des carences municipales et celles des industriels comme celles de la préfecture.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : *« Il y a deux ans, à l'initiative de la préfecture, on a fait une simulation d'inondation et c'était assez rigolo, parce que ça nous a vraiment fait prendre conscience de notre mauvaise organisation. »*

Et lorsque ce n'est pas l'organisation humaine qui dysfonctionne, c'est le matériel qui est inefficace. Les exercices font prendre conscience de tout un ensemble de défauts dans la manœuvre : un réseau téléphonique surchargé ou encore un poste de commandement implanté en zone inondée. À travers toutes ces carences, la prise de conscience, de ce qui est défaillant et le désir d'améliorer les futurs exercices, est mise tout de même en avant.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : *« Cette simulation, ça nous avait permis de nous rendre compte qu'il y avait un petit problème, c'était que le standard téléphonique était inondé des deux côtés. Ça nous a permis de réparer cette grosse erreur et les standards téléphoniques ont été déplacés et mis à l'abri des autres. »*

Le point de vue de cette municipalité est significatif de la position intermédiaire que tiennent les décideurs dans la mesure où dans l'exercice de crise, ils sont présents mais ils n'ont que peu de rôle à jouer dans la mise en œuvre de la manœuvre. Quant au moment de la crise, ils n'ont qu'à attendre les informations et les décisions que prennent les techniciens pour organiser l'évacuation des populations ou les maintenir sur place et les rassurer.

Les relations entre les décideurs et les techniciens ne sont pas toujours simples car chacun engage sa responsabilité à un moment donné, lors de la mise en œuvre de politiques

sécuritaires au niveau de l'établissement classé, ou lors des opérations de secours. Dans l'entretien au quotidien, les personnes insistent toujours sur le moment où elles ne sont pas responsables des décisions prises. Elles peuvent insister aussi sur leur rôle et leur voix strictement consultative dans les commissions créant des alliances entre certains services et délimitant la responsabilité de la décision finale prise sur ceux qui, officiellement, l'engagent.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : « *Les relations entre le maire et le pompier... sont des relations de mise en œuvre de la politique sécuritaire de l'établissement et auquel cas, c'est le service prévision, qui rencontre les maires et les directeurs d'établissements pour mettre en place cette politique sécuritaire.* »

Cependant, il n'est pas aisé de faire fonctionner ensemble plusieurs services et plusieurs structures de travail. Des difficultés de juxtaposition et de coordination des missions se posent car chacun n'est pas assujéti au même régime de travail, ni au même statut (civil ou militaire) ce qui ne permet pas le même accès aux informations, car certaines d'entre elles sont classées confidentielles.

Monsieur Y., 37 ans, technicien du risque : « *C'est des organisations complètement différentes, sachant que même s'il venait à se passer quelque chose sur un centre militaire tout ce qui se passe de l'autre côté de la clôture du centre militaire est du domaine civil, donc il y aura une organisation mise en place par le préfet. Mais là, on n'est pas du tout concerné par ce genre de choses.* »

Au-delà d'un vocabulaire spécifique et d'abréviations techniques qui complexifient la communication, ce sont les connaissances et les approches du terrain qui peuvent différer, ainsi que les compétences dans les différents champs d'activité qui se présentent. Par exemple, secourir une personne irradiée va mettre en présence le S.A.M.U. qui n'est pas spécialiste du nucléaire et le C.E.A. qui ne connaît rien au secours à victimes. Il est plus aisé de faire participer ensemble des structures comme le C.E.A. et la C.M.I.R.⁴³³ et encore, cela nécessite un travail d'homogénéisation du vocabulaire, de l'ensemble des termes techniques et de la bonne connaissance des personnes présentes entre elles. Autrement dit, il faut aussi que celles-ci soient assidues aux différents exercices, pour que la complémentarité entre elles, puisse devenir une réalité effective.

Monsieur Y., 37 ans, technicien du risque : « *On a régulièrement des entraînements communs avec la C.M.I.R. et on va participer aux réunions de préparation. On est connu surtout du milieu d'intervention nucléaire. On essaie d'être le plus connu possible. C'est quelque chose de pas évident, les gens changent vite. Mais être connu par tout un chacun, c'est peut-être aussi un peu trop.* »

Aujourd'hui un travail d'articulation est privilégié pour une meilleure efficacité dans un accident de grande ampleur, entre par exemple le S.S.S.M.⁴³⁴ et les autres équipes spécialisées que sont le C.E.A., la C.M.I.R.⁴³⁵ ou encore le sauvetage-déblaiement.

⁴³³ C.M.I.R. : Cellule Mobile d'Intervention Radiologique.

⁴³⁴ S.S.S.M. : Service de Santé et de Secours Médical.

⁴³⁵ C.M.I.R. : Cellule Mobile d'Intervention Radiologique.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : « *On essaie d'articuler par exemple un accident de grande ampleur, le service de santé avec les équipes spécialisées : sauvetage-déblaiement avec tout ce qui est évacuation, S.A.M.U., qui a partie prenante dans le poste médical avancé et essayer d'articuler ça avec les départements limitrophes.* »

À défaut d'instaurer une meilleure organisation et d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des manœuvres, l'idée est de rassembler et de mettre en situation le maximum d'acteurs qui seraient concernés et impliqués en cas de situation réelle. Entre services de techniciens, de nombreux efforts sont réalisés, sans doute, liés en partie à leur intérêt commun de secourir les victimes, de gérer le sinistre et de veiller à prendre en charge cette idée acquise de masses de personnes.

De plus, la mise en application des normes de sécurité par les sapeurs pompiers augmente le niveau de sécurité et ils attendent que ces mesures soient respectées, notamment au quotidien. Or, il s'avère que les portes coupe-feu sont bloquées afin de ne pas entraver la bonne circulation des personnes ou pour récupérer un peu plus d'espace, donc elles gênent les utilisateurs des locaux. Pour les techniciens du risque, ce constat est intolérable mais ils se résignent dans la mesure où ils savent qu'ils n'ont pas de prise sur ce phénomène, qui revient assez régulièrement. Selon eux le public est globalement perçu comme négligent car il ne se rend pas compte de ce qui est fait pour son bien et pour sa sécurité. Il est perçu comme composé d'assistés qu'il faut régulièrement prendre en charge en cas de crise car il ne retient pas les idées de prévention et de sécurité.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : « *Et puis il y a de plus en plus d'assistés en France. Ils ne font pas attention à ce qu'ils font. On met des murs coupe-feu partout pour que le feu ne passe pas. Si cette porte est restée ouverte par négligence ou par malveillance, le feu va passer... toutes les mesures qu'on prend, ça ne sert pas à grand chose s'il n'y a pas une bonne exploitation.* »

Leur rôle de gestionnaire du risque constitue un collectif contre un autre collectif, qui est celui du public. Celui-ci reste derrière une frontière difficilement franchissable pour les techniciens. Cette barrière ne semble pas s'estomper avec le temps malgré les efforts de communication.

Quand des exercices sont réalisés, plus ou moins régulièrement, une des difficultés consiste à engager ensemble les différents services concernés, une autre consiste à mobiliser le public qui n'est pas préparé. Une des conséquences, quand on l'informe peu ou maladroitement, c'est que lorsqu'un accident se produit, l'état d'alerte devient difficilement contrôlable. Cela s'est produit avec A.Z.F. où l'imaginaire collectif a beaucoup fonctionné, le public, qui a vécu l'événement ou qui a simplement vu la retransmission télévisée ou par voie de presse, a dû se construire une représentation d'un risque avec le peu de connaissances qu'il en avait. « *Des intérêts économiques disposent de moyens financiers paraissant sans limites, pour des campagnes publicitaires destinées à contourner les défenses rationnelles des*

individus, avec une efficacité d'autant plus forte que ceux-ci sont moins informés et peu aptes à comprendre toutes les formes du risque dans un monde rapidement évolutif. »⁴³⁶

Pour poursuivre dans ce sens concernant l'entretien du lit de la Loire, les collectivités locales paient et attendent que l'État apporte sa contribution mais comme il tarde à la verser, cela entraîne des conflits très forts entre les différents décideurs locaux. L'État a délaissé cet entretien depuis longtemps. Ce choix politique met à jour que le contexte général en France consiste toujours à attendre avant d'agir sur les risques. La réaction se fait plus dans l'urgence d'une situation que dans la prévention. Enfin au fur et à mesure du temps et des retours d'expérience des différentes inondations qui ont pu se produire dans le sud-ouest de la France en 2003 puis en 2004, les pouvoirs publics ont été contraints à étudier les particularités morphologiques des différents cours d'eau, dont la Loire, qui semblent mieux connus aujourd'hui en cas d'inondation.

III. Analyse complémentaire du traitement médiatique des risques industriels et nucléaires

Nos données de terrain expriment ce qui se dit en matière de risques et d'accidents. Le traitement médiatique réajuste ces paroles en montrant ce qui se fait au quotidien en matière de risques. Les observations des manœuvres et du quotidien des techniciens du risque notamment ont permis d'étoffer cette analyse des pratiques de l'information.

Je me suis appuyée sur un ensemble d'articles de presse écrite, de reportages télévisés et de journaux télévisés relatant les accidents technologiques et les risques environnementaux, ainsi que sur des textes parlementaires. Les discours des journalistes relaient les décisions politiques, ils narrent les événements accidentels et présentent le point de vue des techniciens ou des industriels ou encore ils présentent les intérêts environnementaux ou les réactions émotionnelles du public pris dans une crise. Le croisement de ces points de vue fait ressortir une tentative officielle et reconnue comme telle d'analyser les risques de manière méthodique, d'engager des hommes et des moyens jugés appropriés pour parvenir à enrayer ces situations. On observe une réelle volonté de s'ouvrir vers l'extérieur et de communiquer. La finalité recherchée est d'informer le public afin de le familiariser aux risques et donc de déployer des moyens pour parvenir à ce but. Or, des difficultés demeurent tant dans l'atteinte du public, que dans la portée des informations à lui faire intégrer ainsi que dans les moyens à utiliser. Enfin, le personnel engagé pour faire passer l'information, qu'il s'agisse d'industriels, de décideurs locaux ou de militants environnementaux, n'est jamais neutre. Ces mêmes personnels peuvent

⁴³⁶ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 305.

être perçus comme les porte-parole d'intérêts économiques ou environnementaux, ce qui questionne leur légitimité au regard des autres acteurs.

Les perceptions des risques industriels et nucléaires peuvent être recueillies et analysées par nos données empiriques⁴³⁷. Cependant, les articles extraits de journaux, de textes officiels ou extraits de divers supports médiatiques apportent, eux aussi, des éléments d'analyse permettant de compléter, d'affiner voire de réajuster les discours recueillis sur notre terrain. Les supports écrits sur lesquels ce propos s'appuie portent sur l'analyse des modes d'exploitation d'énergie et de modes de production qui correspondent à des choix de vie. Il importe de voir et de comprendre que l'on ne communique pas sur tout, en disant n'importe quoi. L'information est soumise à un certain contrôle imposé ou induit par la pratique et par la perception des risques. Elle dépend des compétences des journalistes, des décideurs politiques et de la manière de percevoir les situations des habitants ainsi que de toute personne qui reçoit les informations en fonction des traits culturels qu'elle a intégrés au cours de sa vie.

1. Regards sur la presse écrite autour des sites industriels et nucléaires

Des articles extraits de la presse locale ou régionale, des lettres d'information diffusées sur internet, des bulletins municipaux ou des bulletins émis par le C.N.P.E.⁴³⁸ consacrés aux exercices réalisés périodiquement sur le site du C.N.P.E. d'Avoine, il ressort la volonté de maîtriser très rapidement l'accident⁴³⁹ quand il s'en produit et cette mise sous contrôle revient aux personnes dites expertes. P. Lagadec fait la même analyse dans son ouvrage : « *Plus récemment, on a ajouté aux exercices la dimension « communication » avec intégration de services spécialisés et entraînement des responsables à répondre aux sollicitations de la presse. Il s'agit de s'assurer qu'un système était en mesure de répondre comme prévu aux situations accidentelles. Il faudra continuer à organiser, conduire, auditer des exercices et ce de façon régulière. Mais d'autres logiques sont à introduire aujourd'hui dans la préparation de nos systèmes aux situations inhabituelles. Tout en maintenant la plus grande rigueur sur les tests destinés à s'assurer que les qualités voulues sont bien satisfaites en matière de réactivité opérationnelle, l'heure est à l'ouverture positive en matière de crise ; diversifier les modes d'exercices, partir d'une logique « client » et non de règles à imposer depuis un centre à l'abri de normes plus ou moins pertinentes, toujours lier l'exercice à une démarche d'apprentissage engagée avec les acteurs.* » Cette maîtrise inclut la compétence des personnes engagées dans la simulation. La périodicité de ces exercices est jugée importante par les acteurs qui tiennent un rôle. Ils doivent favoriser la bonne coordination des intervenants et mettre à l'épreuve les systèmes de sécurité, de prévention ainsi que de gestion de crises. « *L'expert est celui dont les*

⁴³⁷ Comme nous l'avons réalisé précédemment dans les entretiens et dans les questionnaires.

⁴³⁸ C.N.P.E. : Centre Nucléaire de Production d'Électricité.

⁴³⁹ LAGADEC P., *Ruptures créatrices*, Paris, Édition d'Organisation, 2002, p. 568 et 569.

connaissances dans un domaine sont reconnues par ses pairs et qui accepte de faire des expertises, c'est-à-dire de répondre à des questions formulées par des non experts sur les problèmes relevant de ses compétences. »⁴⁴⁰ Des intervenants extérieurs et nationaux se déplacent et légitiment leur position de techniciens lors des manœuvres, appuyant l'importance consacrée à l'événement et leur visibilité publique. Un extrait de témoignage d'un exploitant de la centrale nucléaire par exemple valorise le sentiment de sérieux et de confiance que l'on peut avoir vis-à-vis du C.N.P.E. Peu de retours d'expérience ont lieu suite à ces exercices, même si cela est souvent prévu dans l'idée des autorités du site (directeur de l'établissement industriel) ou des responsables extérieurs (préfet, directeur départemental d'Incendie et de secours). Localement quand l'exercice est dit de « grandeur nature » avec évacuation des populations, cela se traduit dans les faits par l'évacuation des élèves du collège d'Avoine sur la commune de Chinon située à 10 km. Quant au reste des habitants, ils ne sont pas davantage impliqués ou sollicités.

Au fur et à mesure de l'essor des médias et de l'importance accordée aux risques, les articles concernant les manœuvres recouvrent plus de pages que par le passé mais le contenu reste superficiel, illustré par des mêmes témoignages montrant que tout va bien et est sous contrôle. Une différence apparaît tout de même, les détails descriptifs, concernant l'événement, sont transmis en plus grande quantité.

Le rapport d'un exercice national de crise sur le C.N.P.E. d'Avoine réalisé les 17 et 18 octobre 2000 et rendu public par deux journalistes, un an et demi après l'exercice, fait apparaître des informations sur cette simulation de crise et plus précisément des explications sur l'organisation de sa gestion, ainsi que les points forts et les points à améliorer. Le discours des deux journalistes est celui de deux personnes formées à une connaissance dans le domaine nucléaire et au vocabulaire spécifique de la question des risques liés à ce secteur d'activité. Ces journalistes simplifient les informations pour augmenter leur probabilité d'être compris par le public dans un effort de vulgarisation de la situation de crise à laquelle ils ont assisté. Ils expliquent en quelques phrases dans une première partie, l'exercice avec le déroulement, les habitants impliqués et les zones qui ont été concernées, l'information diffusée aux habitants, les participants et leurs missions, les différents types d'exercices existants. Dans une seconde partie, ils expliquent le fonctionnement du P.U.I. (Plan d'Urgence Interne) et du P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention) auxquels est soumis le C.N.P.E., enfin dans une troisième partie, les principes et les piliers de la sûreté. Des explications détaillant le vocabulaire employé, ainsi que les abréviations et les mesures de la dangerosité sont annexées pour une meilleure compréhension par le public. Ce rapport rend compte du travail qui a été mené en amont concernant l'information du public, cela inclut la date fixée des réunions d'information ainsi que d'une conférence de presse donnée auprès des décideurs politiques de la région chinonaise, les participants à l'exercice et les organismes d'expertise mobilisés. Or, toutes ces données sont lisses et leur lecture ne permet pas de mettre en évidence les limites des plans d'urgence et des

⁴⁴⁰ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 144.

plans d'évacuation. La manœuvre est neutre, objective, ne détaillant rien de précis et pourrait être appliquée à tout exercice, sur n'importe quel C.N.P.E. en toute circonstance de ce genre. Elle n'est entérinée par aucun retour d'expérience.

Cependant, la perception entourant certains événements n'est pas figée, le discours peut varier avec la diminution de la charge émotionnelle. À la lecture des articles de presse régionale, comme *La Nouvelle République*, et nationale comme *Le Monde* concernant l'accident de Tchernobyl, il apparaît que le discours évolue petit à petit passant d'un événement gravissime pour les populations soviétiques et pour l'U.R.S.S. (en avril 1986) à des conséquences graves aussi pour les autres pays dont la France. Pour arriver à cette situation, cela a nécessité des mois, voire des années pour certains pays. En France, les conséquences de l'accident ont été avouées bien après l'accident et elles apparaissent de plus en plus graves tant au niveau de l'impact sur les populations alentours que sur les conséquences à attendre au niveau de l'environnement et au niveau de la sécurité des sites. C'est lors de la lecture des articles de presse *a posteriori* et les uns après les autres que l'on se rend compte de la gravité de l'accident pourtant celle-ci n'est jamais avouée. Elle est sous-entendue et se laisse deviner à travers les diverses maladies, les conséquences survenues ou encore dessinées en toile de fond. Lors de la lecture des articles, la catastrophe semble s'être déroulée ailleurs, elle semble ne concerner que des personnes et des contrées lointaines de la France, comme si le territoire national ne pouvait être concerné ou touché par l'accident.

Des incidents au C.N.P.E. d'Avoine sont signalés dans la presse nationale *Le Monde* sous forme d'articles courts, témoignant de la concrétisation d'incidents sur des C.N.P.E. dont celui d'Avoine. Ces événements ne se soldent pas par une aggravation de la situation mais cela pourrait se produire. Le fait d'en parler dans la presse permet d'être informé, de manière simple et claire, en n'exagérant pas ni en atténuant les faits. Dans le cas d'une prise d'eau ensablée en novembre 2002, il semble que les moyens de dépannage aient nécessité plus de temps que prévu pour écarter le risque mais qu'il n'y avait pas de danger. Le discours sur le nucléaire fait ressortir avant tout une peur de celui-ci et un sentiment de non maîtrise. « *On peut penser que l'opacité qui entoure le nucléaire civil et militaire finira par voler en éclats sous la poussée de la démocratie, soit par les citoyens, exaspérés par les manœuvres dilatoires et sortis de la révérence dont ils ont longtemps entouré la science, s'insurgeront contre le nucléaire, soit parce que les hommes politiques auront pris leurs responsabilités au lieu de laisser les questions épineuses aux boucs émissaires commodes que sont les scientifiques.* »⁴⁴¹ Les articles de presse locaux, régionaux et nationaux concernant les exercices nucléaires, visent à informer les habitants en avançant que des choses sont réalisées, ce qui doit contribuer à les rassurer. Aucun manque ni questionnement sur l'exploitation nucléaire ou sur les risques n'est abordé. Les informations sont livrées sans détail et sans raisonnement scientifique. « *La relation entre le conseiller et le conseillé associe étroitement la confiance à l'explication rationnelle, mais*

⁴⁴¹ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 130.

une distance infranchissable séparera toujours celui qui donne un avis et celui qui court le risque. »⁴⁴² Dans le cas d'exercices, personne n'encourt réellement de risque, ainsi les « conseillers » passent pour très compétents sans avoir réellement à faire leurs preuves. Lors des simulations, il est souvent souligné que l'exercice surtout quand il est dit « grandeur nature » n'empêche pas l'accès aux voies de communication pour le public qui en a besoin. Les autorités assurent que les infrastructures routières sont accessibles aux automobilistes et donc que la vie poursuit au maximum un rythme normal. Le dérangement doit être minimal, suffisamment présent pour montrer le sérieux de l'exercice mais pas trop non plus afin de ne pas déranger le quotidien et l'économie locale ou la vie quotidienne des habitants. Le cas est observé lors de l'exercice mené à Arch' Water Products⁴⁴³ le 6 avril 2004. Concernant les incidents, quand il s'en produit, les circonstances sont données, ainsi que le déroulement de l'action avec le type de sauveteurs engagés et le nombre de personnes présentes, et les actions qui y sont menées. Enfin les conclusions exposent les causes de la crise et assurent que celle-ci est passée, qu'aucune conséquence n'est à déplorer notamment au niveau de l'environnement et que finalement le retour à la vie quotidienne s'est bien déroulé.

Les articles de la presse régionale concernant les manœuvres sur les entreprises industrielles ou chimiques s'alignent sur le contexte sociopolitique et les impositions réglementaires. À partir de fin 2001, les manœuvres autour des sites classés à risque sont réalisées de manière plus fréquente. Les comptes-rendus sont plus réguliers, plus détaillés et en même temps, ils restent superficiels et allusifs quant aux conséquences et à l'impact sur les habitants. Les leçons à tirer de ces exercices sont perçues comme globalement assez positives, même si des carences importantes sont enregistrées lors des observations de la simulation ou exprimées dans les articles de presse. Dans ces pratiques, une recherche de protection des risques et d'établissement de barrières législatives et techniques est mise en valeur. Enfin, il ressort une volonté de rassurer le public, toujours perçu comme peu intéressé et n'ayant pas de culture de risque, et de se rassurer en tant que décideur, technicien ou industriel car ceux-ci engagent leur responsabilité par leur position professionnelle.

On enregistre une dénonciation des entreprises qui contournent les normes de sécurité comme T. à Saint Pierre des Corps. Cette situation de dénonciation a duré un laps de temps assez court, le temps d'être alerté par l'impact médiatisé d'A.Z.F. et la prise de conscience de la similarité des produits en présence, puis elle est retombée dans l'oubli très rapidement, l'inquiétude très vive ressentie sur le coup s'est atténuée au bout de quelques semaines pour revenir à une situation presque similaire à celle du départ. La pression des normes de sécurité et de prévention (connaissances des produits, périmètres de protection ou de confinement, séparation entre zones de production et zone de stockage) a été très importante juste après

⁴⁴² GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 135.

⁴⁴³ Arch' Water Products (anciennement Hydrochim) est une entreprise classée Seveso à Amboise, fabricant des produits chlorés.

l'accident d'A.Z.F. comme c'est le cas des catastrophes naturelles ainsi que des marées noires. La durée de l'expression émotionnelle et de la pression dénoncée par l'opinion publique n'est que de quelques mois, voire un an, jamais plus. La pression des conséquences d'un éventuel accident alerte le public et les associations environnementales pour plus longtemps quand on aborde des questions de périmètres de sécurité autour des entreprises classées Seveso avec enjeu humain dont des enfants. Il a été envisagé de fermer le collège Pablo Neruda à Saint Pierre des Corps car il a été perçu comme étant situé dans un périmètre trop proche de Primagaz. Les décideurs locaux (tels que Madame la Sénatrice-maire de Saint Pierre des Corps) résistent à la pression législative exercée en avançant l'idée qu'il « *faut aborder le problème autrement et se mettre autour d'une table. Jouer sur la carte scolaire pour reclasser les élèves est irréaliste car, même si notre constructibilité est limitée, la population se développe.* »⁴⁴⁴ Les décideurs politiques cherchent des alternatives aux impositions réglementaires, quand des enjeux économiques et humains viennent heurter l'idée de sécurité.

Les communes de Saint Pierre des Corps et de la Ville aux Dames appliquent les réglementations en matière d'information du public. La municipalité de Ville aux Dames a élaboré un D.I.C.R.I.M., quant à celle de Saint Pierre des Corps, elle communique une information régulière dans les bulletins municipaux. Des exercices sur les sites sont réalisés périodiquement. Le durcissement des législations en matière de réduction de risque a obligé Primagaz à enterrer ses deux sphères de gaz, ce qui a été retransmis dans le bulletin municipal ainsi que dans la presse régionale. La presse locale relate les attitudes de la mairie. Celle-ci se montre active dans l'application des lois et des contraintes imposées sur le sol de la commune (P.O.S.⁴⁴⁵ limité, puis interdiction totale de construire avec le P.P.R.⁴⁴⁶) ainsi que sur les entreprises. Les obligations, les contraintes sont respectées. Malgré toutes ces restrictions la municipalité les accepte assez bien dans l'ensemble car elle adopte une attitude constructive et résolument tournée vers l'avenir, en tentant d'envisager des perspectives qui concilient dynamisme économique et respect de la sécurité ainsi que de l'environnement. Une interrogation, formulée par les décideurs politiques à l'égard des P.P.R., questionne leur réelle capacité à pouvoir réduire les risques en zone inondable et à limiter le coût des sinistres pour les assurances⁴⁴⁷.

Les presses locales (bulletins municipaux) et régionales (Nouvelle République) constituent parfois des dossiers spéciaux dont le thème central est le risque industriel ou nucléaire ou encore la sécurité, mettant en avant l'intérêt porté à ces questions actuellement. Là encore les informations se révèlent sommaires, imprécises voire fausses ou empreintes de contresens et de jugements de valeur. En revanche, malgré le climat d'inquiétude ambiant, les médias et l'opinion publique portent un intérêt à ces questions, les journalistes « jouent » sur les peurs des lecteurs en utilisant des titres accrocheurs. Par exemple nous pouvons citer, à titre

⁴⁴⁴ Discours de la municipalité extrait de *Clarté Informations*, n° 185, décembre 2000.

⁴⁴⁵ P.O.S. : Plan d'Occupation des Sol.

⁴⁴⁶ P.P.R. : Plan de Prévention des Risques.

⁴⁴⁷ Discours de la municipalité extrait de *Clarté Informations*, n° 185, décembre 2000, p. 6.

illustratif, pour l'accident de Bhopal : *il était minuit 5 à Bhopal*⁴⁴⁸, les attentats aux États-Unis en septembre 2001 : *la face cachée des attentats*, l'explosion de l'usine A.Z.F. en septembre 2001 : *Toulouse, blessée, renaît à la vie*⁴⁴⁹, la canicule de l'été 2003 : *Canicule : le spectre de 2003*⁴⁵⁰, les inondations dans le sud de la France en 2004 : *inondations du Gard, le récit d'une catastrophe*⁴⁵¹, ou encore sur une simulation de catastrophe naturelle en France : *Chaos sur la planète*⁴⁵². Ces titres se révèlent en plus racoleurs, très brefs, ils laissent l'imagination à sa libre interprétation, et ils sont subjectifs, simplifiant les ressentis de quelques personnes et les généralisant à tout un chacun comme s'ils constituaient des réalités vraies, uniques et permanentes voire définitives.

Un an après l'accident d'A.Z.F. à Toulouse, la préfecture a fait connaître aux maires concernés les projets de nouveaux périmètres prévus autour des sites, périmètres revus à la hausse, des entreprises classées Seveso. Une réflexion est engagée avec les décideurs politiques. Cela aboutit à la création de deux C.L.I.C. dont l'un à Saint Pierre des Corps et l'autre à Amboise, issus de la loi de 2003. Un C.L.I. pour Synthron existait déjà et a été reformulé pour rentrer dans le même créneau législatif. Nous pouvons aussi recueillir des perceptions des risques à travers le biais des publicités, des documents d'information écrits et par le traitement médiatique des accidents qui se sont produits dans le passé.

2. Regards sur les perceptions télévisuelles : publicités et accidents

Au début des années 1990, la publicité en matière de connaissance de l'énergie nucléaire est jugée un moyen approprié et efficace pour informer le public sur la radioactivité et l'inciter à faire confiance aux centrales nucléaires françaises. Quatre ans après Tchernobyl, l'inquiétude des habitants se fait toujours ressentir. À ce moment là, peu de personnes font le lien entre électricité et nucléaire. En deux ou trois ans, par la transmission de messages publicitaires, 65% des Français sauront que l'essentiel de la production d'électricité tire son origine des centrales nucléaires. Les campagnes d'information incluses dans la réglementation vont compléter ce travail amorcé.

Dans les années 2000, E.D.F. avec son slogan « *nous vous devons plus que la lumière* » joue avec le sens des termes « lumière » et « électricité » comme formant « la » vérité. E.D.F. souhaite que les consommateurs apprennent à connaître leur fournisseur d'électricité, elle développe et promeut des sources d'énergie renouvelables et bonnes pour l'environnement, ainsi qu'une énergie d'origine nucléaire qui est définie comme « propre. » Ces publicités

⁴⁴⁸ LAPIERRE D., *Il était minuit 5 à Bhopal*, Paris, Robert Laffont, 2001.

⁴⁴⁹ *Le Figaro*, 16 octobre 2001.

⁴⁵⁰ *L'Humanité*, 21 juillet 2006.

⁴⁵¹ MOLENA J., *L'Express*, 27 février 2003.

⁴⁵² *Chaos sur la planète* est un document fiction qui porte sur l'hypothèse d'une catastrophe naturelle en France, son déroulement et ses conséquences. Ce document fiction a été diffusé sur M6, le 03 octobre 2006.

semblent plutôt révéler une volonté de se détacher de l'assimilation d'E.D.F. au seul nucléaire, en mettant en avant d'autres sources d'énergie, renouvelables et respectueuses de l'environnement. E.D.F. cherche à rendre crédible le nucléaire en tant qu'énergie propre et incontournable dans la réduction des émissions de CO² et valoriser une image positive. L'évocation des incidents et des divers problèmes rencontrés dans les C.N.P.E. par les médias est plus discrète que les annonces de redémarrage des centrales. E.D.F. parle peu de ses dysfonctionnements à moins d'y être contrainte par la réglementation, pourtant en tant qu'organisme public, elle devrait être d'une transparence inégalée et ne devrait pas manquer de communiquer les informations à l'extérieur de son entreprise. *« Le quasi silence des médias et de la presse écrite qui se limite souvent à de simples dépêches d'agence est bien plus inquiétant. Ce manque d'informations, de transparence, sur le fonctionnement des centrales nucléaires rend cette campagne de publicité, quelque peu décalée avec ces réalités, irritante voire détestable, à moins qu'E.D.F., en plus de produire l'électricité, fasse toute la lumière sur la filière nucléaire, par exemple. »*⁴⁵³ Le stéréotype de la publicité E.D.F. dans les années 2000 tend à donner confiance aux consommateurs envers le produit nucléaire et les inciter à consommer toujours plus d'électricité. Pour communiquer, il faut identifier clairement le public récepteur, l'image de l'émetteur, l'image du produit, la manière selon laquelle le sujet doit être traité en fonction du public à atteindre, le choix des médias et le budget dont le demandeur dispose.

Pour transmettre une information, il importe de comprendre le public récepteur et ses motivations, comprendre ce qu'il a envie d'écouter ou au contraire, ce qu'il va rejeter comme information. Pour cela, il convient d'étudier le profil des personnes visées ainsi que leurs besoins, leurs désirs et leurs envies orientées par leur classe sociale et aussi par leur famille ou encore par leur entourage. Le public se compose d'une multitude de personnes à qui est destinée une communication de masse. Malgré ses différences et ses intérêts parfois très éloignés, il est confronté aux mêmes menaces ou aux mêmes risques donc il doit être informé de la même manière. *« La publicité est un produit de la culture et son miroir, en ce qu'elle reflète ses normes, ses croyances, ses systèmes de valeur. »*⁴⁵⁴ L'intérêt est de créer de l'information cohérente et rationnelle. Si elle est peu attractive, elle ne donnera pas envie de la lire, ni de la conserver à portée de main. Trop peu visible, cela favorisera la perte du document et de l'information, trop visible, l'image aura un effet « choc » au début, puis la banalisation prendra le dessus et elle tombera rapidement dans l'oubli. *« Pour persuader, il faut disposer les auditeurs à écouter favorablement les choses dont on doit les entretenir. En second lieu, il faut leur donner quelque connaissance de l'affaire que l'on traite afin qu'ils sachent de quoi il s'agit. »*⁴⁵⁵ Distribuer l'information est quelque chose de complexe car il faut réussir à toucher la majorité des gens. Il peut s'agir de supports publicitaires, de tracts, de mails, d'articles de

⁴⁵³ « Plus que la lumière », extrait d'un article de *L'Ornitho*, n° 16, sept. 1999.

⁴⁵⁴ « Plus que la lumière », extrait d'un article de *L'Ornitho*, n° 16, sept. 1999.

⁴⁵⁵ « Plus que la lumière », extrait d'un article de *L'Ornitho*, n° 16, sept. 1999.

presse, de publicités sur place, de réunions publiques et ou encore d'affiches sur les murs des communes. Au niveau de la communication, une erreur commise est de miser sur des supports écrits, qui demeurent, certes, un support permanent et stable, alors que le public était plus réceptif à l'impact auditif de la radio, surtout pendant la première moitié du XX^{ème} siècle, et à l'impact de la vue avec la télévision depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. L'aspect fugitif de l'image et de l'information peut être craint, or, c'est lui qui permet le plus d'enregistrer des informations. Face à la télévision, le public est passif, réceptif et peu critique face à l'information qui lui est transmise.

L'information concernant le nucléaire est créée et subventionnée par E.D.F qui ne lésine pas sur les moyens à employer : des supports papiers de très bonne qualité, des informations très colorées et illustrées (dessins, schémas simplifiés...), des expositions vulgarisées destinées au grand public avec des maquettes simulant des accidents, ou montrant l'intégration réussie de la centrale dans un environnement naturel et humain, des jeux testant les radiations et les contaminations sur le corps humain afin de présenter ce qu'est une radiation, ou encore la force d'une énergie liée à l'exploitation de l'uranium, le tout toujours sur fond de décor ludique. Les informations transmises en tant que telles ne sont pas fausses mais elles enlèvent tout l'aspect dramatique de la réalité. On joue avec des catastrophes ou des bombes sans s'en rendre compte. Tout est mis en œuvre pour donner une perception de l'activité nucléaire comme quelque chose de fiable, de sûr. L'humour est parfois utilisé pour gérer des situations de crise dans le but de montrer que tout est sous contrôle, que le personnel maîtrise bien la situation comme si l'accident majeur était une gestion quotidienne menée de façon presque banale. Cet humour apparaît de manière d'autant plus flagrante et décalée qu'elle ne se produit dans aucun autre secteur d'activité. Les personnes ressortent des expositions, rassurées ou alors elles n'ont presque rien retenu et elles passent à autre chose sans que cela leur laisse une quelconque impression de maîtrise ou non, ou alors des commentaires assez vagues ressortent comme : « c'était intéressant » sans rapprochement avec ce qui se passe dans la réalité.

L'analyse d'émissions télévisées, tels que des journaux télévisés, des reportages et des documentaires, sur des événements pris sur le vif comme les attentats de New York en septembre 2001 ou l'accident d'A.Z.F. quelques jours après, attestent que les journalistes insistent sur l'aspect violent du phénomène, l'émotionnel et le sensationnel. Avec les avions s'écrasant sur le World Trade Center à New York les reporters marquent l'idée de nation « ensanglantée » et « meurtrie. » À travers les discours, les images et le fait de vivre (presque) en simultané les événements avec les victimes et les sauveteurs, les journalistes favorisent la projection sur la détresse des gens en présence en associant le téléspectateur à la mise en spectacle. L'action des secours est accompagnée en direct. Un caractère assez voyeur et morbide peut être perçu dans ces images prises sur le vif sans recul ni analyse construite. L'idée n'est pas de dénoncer l'accès aux informations mais dans un contexte où la recherche de protection des menaces semble importante, la mise en valeur de drame et de catastrophe sans

recul, peut cristalliser les peurs collectives. Par exemple lors des attentats de New York le 11 septembre 2001, deux extraits de témoignage illustrent ce que nous venons d'exposer. Le premier est extrait des propos d'un journaliste français : *« il faudra du temps pour que l'Amérique panse ses plaies et compte ses victimes. On fait silence sur le chantier, on coupe les groupes électrogènes, il y a un silence total sur le chantier et on... nous possédons des appareils acoustiques qui nous permettent d'entendre une victime... donc qui va être immobilisée, si elle est consciente, elle va pouvoir se déplacer et nos appareils sont tellement pointus que... même une victime qui gratte le sol... on peut détecter sa présence. »*⁴⁵⁶ Le second vient d'une femme américaine victime qui crie et qui pleure : *« il y avait de la fumée partout et les gens sautaient par les fenêtres, partout les gens sautaient par les fenêtres pour essayer de sauver leur vie. »*⁴⁵⁷

L'analyse de crises ou d'accidents passés, quelques années après l'événement, lorsque l'aspect émotionnel est dépassé, montre que des enquêtes sont réalisées dans le but de comprendre scientifiquement ce qui s'est produit lors de chacune de ces situations. Prenons l'exemple de l'effondrement de la tribune de Furiani en 1992 et de la « tuerie de Tours » le 29 octobre 2001, ou encore les catastrophes naturelles. Ces événements très différents, témoignent de la volonté de reconstruire les causes et les origines de la situation pour donner un sens rationnel à ce qui s'est produit, éliminer tout moment de flottement laissé au hasard, au doute ou à la suspicion. Tout doit être compris et potentiellement maîtrisable. Si une erreur a été commise, le coupable doit être trouvé. Si aucune erreur n'a été commise, le système de prévention ou de prévision doit être amélioré afin que la situation ne puisse se renouveler. On s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer les capacités à maîtriser les événements et peut-être limiter la trop grande division du travail et spécialisation des tâches. En effet, celles-ci contribuent à empêcher de voir l'ensemble de la situation et limitent la possibilité d'optimiser ou au moins d'envisager une vision globale. Cela revient à réfléchir *« sur les tenants et les aboutissants des métiers de la gestion des risques techniques et d'éviter un peu les ravages de la spécialisation qui étouffe impitoyablement toutes les tentatives visant à prendre une certaine hauteur de vue. L'idéologie actuelle de la professionnalisation s'emploie à éliminer stupidement toute réflexion critique vis-à-vis des fondements sociopolitiques des activités techniques. »*⁴⁵⁸

Des années après le « drame » vécu de Furiani, les témoignages recueillis insistent sur l'émotion ressentie ou imaginée (et exacerbée parfois) sur le moment et la détresse de ne pas comprendre ou tolérer la concrétisation d'un risque en accident. Le « drame » de Furiani a été transmis en direct à la télévision. Peu de temps après les accidents, les documents laissent

⁴⁵⁶ Extrait d'un communiqué télévisé sur T.F.1 le 11 septembre 2001 du journaliste Patrick Poivre d'Arvor.

⁴⁵⁷ Extrait d'un communiqué télévisé sur T.F.1, témoignage d'une victime le même jour.

⁴⁵⁸ CHARBONNEAU S., *La Gestion de l'impossible. La protection contre les risques technologiques majeurs*, Paris, Économica, 1992, p. 11 et 12.

apparaître des titres racoleurs comme : « Tours, profil d'un tueur. »⁴⁵⁹ Les journalistes jouent sur un tableau à deux dimensions. Ils insistent sur la crainte du public, qui ressent la douleur des familles etc. et qui peut s'imaginer se retrouver un jour à la place des victimes. Ensuite, les journalistes insistent sur l'image très péjorative de la personne arrêtée et sur le poids de ses actes. Ces deux événements surprennent car ils expriment une défaillance technique et matérielle et surtout un acte humain. Or, dans les deux cas, ces situations ne trouvent ni justification rationnelle, ni légitimité à leurs yeux car elles proviennent de décisions et de choix d'êtres humains.

Les documentaires menés sur les catastrophes naturelles renvoient à une toute autre image et à une représentation du phénomène de risques par opposition aux catastrophes industrielles engendrées par l'homme. Par exemple dans un documentaire de E=M6 portant sur les volcans fin novembre 2001 les habitants, résidant près d'un volcan, expriment un mélange de crainte et aussi de fascination pour cette menace naturelle, qui a parfaitement sa place dans leur décor quotidien comme dans le paysage géographique et environnemental. Les réactions quand il se manifeste oscillent entre crainte et méfiance, respect et une sorte d'amour. Les attitudes des habitants semblent relativement sereines. Elles le sont aussi parce qu'il y a très peu d'exposition d'êtres humains et de dégâts matériels à déplorer. Des mesures de prévention importantes sont prises préalablement et surtout les habitants sont conscients de la réalité du risque du volcan, qui se manifesterait encore. Les habitants connaissent les manifestations des éruptions volcaniques et développent une culture de risque, qui leur permet de réagir de manière appropriée. À l'inverse, un tsunami qui balaie les côtes indonésiennes en décembre 2004 est perçu comme l'irruption d'un événement non seulement imprévisible mais impossible à rationaliser. Les pertes humaines et matérielles confèrent une dimension presque surnaturelle à l'événement.

3. Regards parlementaires

Les accidents sur des industries chimiques tels que A.Z.F. ont conduit les pouvoirs publics à demander que soient réalisées des commissions d'enquête afin de déterminer ce qui serait à améliorer si une amélioration était possible, en matière de sécurité sur les sites industriels classés Seveso. Il ressort dans le rapport établi par la Commission d'enquête sur A.Z.F. que la législation en matière de sécurité que constitue la législation Seveso est « très performante » et « adaptée aux situations de crise » mais que des choses peuvent être améliorées. Cet aspect contradictoire apparaît dans le discours officiel. Le meilleur est en place, il est jugé suffisant, il est difficile de faire mieux, pourtant les choses sont tout de même

⁴⁵⁹ Un reportage d'*Envoyé spécial* est consacré à « la tuerie de Tours » qui s'est déroulée le 29 octobre 2001, lorsqu'un homme armé d'un fusil s'est mis à tirer sur les personnes qui croisaient son chemin dans Tours Centre, tuant cinq personnes.

constamment améliorées. Les domaines à améliorer concernent de façon classique : la réduction du risque à sa source, le facteur humain et la place des salariés dans la prévention des installations, la mise en œuvre d'une plus grande transparence et d'une expertise plus importante des risques, les questions d'urbanisme, l'indemnisation des victimes de catastrophes industrielles, dont les dysfonctionnements à Toulouse apparaissent scandaleux et l'adaptation de procédures judiciaires. Les études de danger deviennent plus précises au fur et à mesure que des accidents se produisent, mettant en avant l'importance réglementaire qui leur est consacrée. Les risques éventuels sont disséqués scientifiquement afin de s'en protéger au niveau de la gestion des victimes et au niveau de la responsabilité engagée. Or, à vouloir séparer tous les éléments, les croisements de produits qui peuvent se produire sont négligés, ce qui conduit à des surexpositions de conséquences plus importantes, plus diverses et plus dramatiques. Les rapporteurs insistent sur l'importance d'établir et de réaliser des exercices grandeur nature en associant les habitants. Cette idée est connue et reconnue comme étant « d'utilité publique » pourtant elle n'est jamais réalisée car cela demande trop de moyens et que cela bloque l'économie sur un laps de temps jugé trop long. Il faut sans cesse des accidents pour que des prises de conscience semblables voient le jour mais elles sont négligées d'une catastrophe à l'autre. Les prises de conscience tournent globalement en rond.

Dans les rapports de l'assemblée nationale en session ordinaire ou extraordinaire les risques naturels ou technologiques font également l'objet de discussions et de réflexions. Ces discussions mettent à jour que ces types de risques sont devenus des sujets sur lesquels un intérêt croissant est porté. Les causes, les fonctionnements et les récurrences sont étudiés, enfin des moyens de protection ou d'indemnisation sont en partie établis, suivant un regard et un mode d'analyse rationnel. L'état de ces réflexions n'indique pas nécessairement de solutions ou de réponses adaptées aux risques industriels et technologiques qui se sont concrétisés mais il laisse entrevoir un intérêt croissant accordé à ces accidents à un niveau national. Pourtant, on comprend assez bien que les députés, les sénateurs ou toute autre catégorie de décideurs politiques ne sont pas armés contre la présence des risques. Ils n'ont pas toutes les données mais ils commencent à se les procurer. Il faut comprendre cela par le fait que les risques n'ont pas toujours constitué un sujet véritablement recevable, mêlé d'intérêts divers dont des enjeux économiques et sécuritaires. Aujourd'hui les décideurs s'entourent et écoutent des personnes dites spécialistes de ces questions et prennent des décisions plus efficaces visant à éviter et se protéger au moins juridiquement des situations de risques industriels.

L'enjeu de la communication des risques aujourd'hui devient un enjeu démocratique en vue de responsabiliser le public et le faire devenir un « acteur » s'il est confronté à un risque. *« Sur le fond, il faut donc d'abord prévenir. Tâche démocratique qui consiste à casser le réflexe de forteresse assiégée de l'Administration ou du monde industriel pour montrer au contraire l'utilité sociale des multiples efforts réalisés. On l'aura compris, le point fondamental de la prévention est de créer une relative confiance entre les interlocuteurs potentiels qu'ils*

soient journalistes, administratifs, syndicalistes, industriels, associatifs ou riverains. On oublie trop souvent que le facteur humain est aussi un facteur générateur ou amplificateur de crise. »⁴⁶⁰ L'information du risque, questionne le rapport de l'humain et la confiance qu'il accorde dans les messages émis et compris. L'enjeu de cette information est dépendant des moyens et des techniques de communication, qui se sont considérablement développés depuis les années 1970.

Or, jusqu'à un passé récent et peut-être encore aujourd'hui, la communication, et notamment celle de crise, demeurait du domaine du secret défense. Les personnes les plus à même de parler d'une crise à savoir des techniciens du risque refusaient d'impliquer le public. Fortement entouré d'un halo d'obscurité, la communication à travers la diffusion d'informations, demeure encore un enjeu de taille autour des crises qu'il s'agisse d'accidents technologiques ou de catastrophes naturelles. Ces accidents sont des sujets traités par les médias notamment pour l'impact économique et social que cela peut engendrer. Pour que la communication parvienne à recouvrir une véritable efficacité surtout auprès des habitants, un travail est mené en amont dans le but d'amorcer et d'instaurer un climat de confiance auprès d'eux et de pouvoir espérer le retrouver au moment d'une crise. L'intérêt visé et attendu consiste à s'entraîner à faire face aux situations de crise, qui se renouvellent systématiquement dans chaque circonstance selon des modalités différentes mais qu'il faut pouvoir surmonter rapidement et de manière adaptée ou adéquate lors de sa concrétisation. Un des enjeux de la communication consiste à s'adapter en souplesse et ce dans des délais relativement courts à une situation qui dérape ou qui échappe au contrôle. Pour illustrer ce propos, nous pouvons nous appuyer sur un scénario d'accident réalisé puis transmis par les médias lors d'un documentaire fiction le mercredi 27 avril 2005 sur M6 dont le titre évocateur, et s'approchant du sensationnel, est : « *le 23 décembre 2008, le jour où la France s'est arrêtée.* » Ce documentaire-fiction vise à aborder ce qui se passerait si pendant plusieurs jours consécutifs, la France se retrouvait paralysée par la neige. Les réactions des pouvoirs publics et des moyens effectifs à leurs dispositions sont interrogées. Cette représentation a été perçue comme étant très crédible avec l'utilisation d'images chocs et d'interviewés durs mais réalistes. L'information semble mieux passer aujourd'hui auprès du public, un intérêt croissant est enregistré à l'égard de la question des risques industriels et naturels comme des questions de l'écologie ou des préoccupations environnementales. Ce genre d'émissions est relativement novateur aujourd'hui et il fait l'objet d'une diffusion parce que les pouvoirs publics comme les médias ou encore les militants environnementaux pensent que les téléspectateurs sont prêts à se montrer réceptifs et donc à faire de l'audimat.

L'établissement d'une réglementation et d'une information vis-à-vis des accidents a permis d'établir des barrières symboliques et matérielles délimitant la crainte des risques.

⁴⁶⁰ FOURNIER J., « Confiance », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 6, août-octobre 1991, p. 219 et 220.

Pourtant, des difficultés limitent la portée de ces efforts, provenant des intérêts divers de nos interlocuteurs et de leurs positions différentes dans la société. Des difficultés techniques se posent pour les techniciens, des difficultés d'ordre économique pour les décideurs politiques locaux et pour les industriels, enfin une dénonciation des comportements jugés inadaptés des habitants, des carences et de la confiance accordée aux industriels d'après les militants environnementaux. L'exposition de ces enjeux différents et souvent contradictoires met à jour un certain état de l'opinion aujourd'hui sur les perceptions de risques et fait ressortir tout le flou autour de l'acceptation des situations. Nous allons voir dans la partie suivante comment sont élaborés les arguments participant à aller vers une acceptation ou au contraire une inacceptabilité des risques, sachant que la tendance actuelle à l'égard des risques industriels et nucléaires semble être plutôt négative, dans le sens où les seuils d'acceptabilité semblent être très bas. Nous allons voir comment l'acceptabilité d'un risque relève avant tout d'une construction sociale où s'entremêlent des intérêts économiques, politiques, sociaux, environnementaux ou encore sécuritaires complexes, en négociation permanente. Nous allons étudier l'état de la perception des risques pris au croisement des intérêts opposés et divers pour tenter de comprendre la complexité de l'opinion avec les enjeux variés. Ces enjeux sous-tendent des rapports de force permettant de prendre le dessus les uns au détriment des autres et s'équilibrant de manière plus ou moins stable.

CHAPITRE 3 : DES SEUILS D'ACCEPTATION À GEOMÉTRIE VARIABLE

Le fait d'établir des réglementations et de déployer un effort de communication entre les différents interlocuteurs de la société montre que l'on porte un regard particulier sur certaines situations perçues comme étant à risque et que l'on cherche à maintenir en état l'ordre social, économique ou encore politique. Cette recherche d'information permet de définir et de délimiter ce qu'est une situation de risque perçue et vécue comme acceptable ou au contraire inacceptable. Développer l'information permet d'envisager de repenser les frontières de cette acceptation et aussi de reconfigurer l'hétérogénéité des réactions que l'on peut observer lors d'accidents. Cette diversité de réactions peut faire écho à des intérêts économiques, politiques, environnementales ou simplement à des incompréhensions de la part des habitants, réactions sur lesquelles nous allons revenir car il ressort dans un premier temps une recherche d'évitement et de crainte à l'égard des situations de risque.

M. Douglas écrit que : « *les sociétés de culture à dominante individualiste seraient « risquophiles ».* Les premières seraient incarnées par la figure du bureaucrate, auquel on doit l'État-providence, l'autre par l'entrepreneur, tel qu'il est décrit et auquel on doit l'innovation mais aussi les pollutions... »⁴⁶¹ Chaque individu doit respecter ce que la société valorise comme étant les conditions du bien de tous. La société prend l'aspect d'un intermédiaire nécessaire entre soi et les autres, lorsque quiconque ne peut plus prétendre être lui-même pris indépendamment d'elle. Pourtant face aux risques potentiels, générés par les industries tels que les explosions, les incendies, les rejets toxiques ou encore les pollutions, des réactions très différentes émanent du public. Les personnes ne sont pas toutes sensibilisées de la même façon aux risques et elles vont exprimer des seuils de tolérance variables à l'égard de ces menaces. Ces seuils de tolérance sont établis selon les enjeux que constituent les risques pour ces personnes mais aussi selon les variables sociologiques dont vont dépendre leurs perceptions. En effet, tous nos interlocuteurs ne sont pas aussi sensibles à la présence de ces menaces ni aux mêmes risques. Pour tenter de comprendre ces différentes réactions, il faut interroger la question de l'acceptation du risque. Comment définit-on un seuil d'acceptation ?

Tous nos interviewés, qui se sont exprimés sur la question des risques, ont présenté des perceptions variées dépendantes de leur position sociale, de leur fonction et aussi de leurs intérêts portés à ces questions. Certains valorisent le caractère irréductible des risques, alors que d'autres appuient sur le fait que certaines situations dangereuses sont choisies comme modes de vie. Au croisement de ces points de vue, un positionnement flou existe, alternant entre une sorte d'acceptation et d'évitement autour de la question des risques industriels et nucléaires. En

⁴⁶¹ DOUGLAS M., *Comment fonctionnent les institutions ?*, Paris, La Découverte, 1999, p. 27.

abordant les discours des interviewés, nous essaierons de comprendre les enjeux qui influent sur ces seuils d'acceptation ou de non acceptation, à travers notamment l'importance et le poids des contraintes et des intérêts. Enfin nous essaierons de comprendre comment ces positionnements suivent des limites à géométrie variable autour de certains risques.

I. Recherche d'évitement des risques, peu d'acceptabilité

Les attitudes à l'égard des situations de risque sont diverses, certaines étant plus acceptées que d'autres. Les perceptions différentes des risques font surtout ressortir que ces situations échappent en permanence aux personnes et que ce qui varie est le regard que l'on porte sur elles. *« Nous passons notre vie à courir des risques, sentimentaux, financiers, professionnels... Nous pouvons l'accepter avec fatalité comme un mécanisme auquel il faut se soumettre, l'être humain étant condamné à disparaître. Une autre forme de résignation consiste à déplorer des phénomènes qui échappent souvent au contrôle individuel du fait de leur complexité croissante et à déléguer leur gestion aux responsables de la collectivité, sans exiger d'eux rigueur et efficacité. Accepter l'une de ces conceptions permet d'aller tailler des rosiers dans la sérénité ; le risque nous concerne mais il nous échappe, que cela nous plaise ou non. »*⁴⁶² Accepter avec fatalité, déléguer la responsabilité de nos actes et de nos choix à des tierces personnes, ou encore se voiler la face pour ne plus penser à l'éventualité des situations de risque qui nous entourent, constituent autant d'attitudes de non appropriation de ces menaces, ce qui les rend intolérables parce qu'elles sont sources de dangers que l'on ne peut pas maîtriser.

1. Des seuils de tolérance de plus en plus bas et une demande de sécurité croissante

Nous allons voir dans une première partie un positionnement d'évitement et de recherche de protection maximale à l'égard de situations de risques. Selon G. Hériard Dubreuil les seuils d'acceptabilité ou d'inacceptabilité dépendent du regard porté sur un risque dans le contexte global de la société. À l'intérieur d'un projet comportant des incertitudes, les personnes ont intégré des normes et des valeurs, qui vont faire qu'elles acceptent de courir certains risques et d'autres non, selon la place qu'elles occupent et selon la proximité qu'elles jugent raisonnable avec ces menaces. *« Le constat d'inacceptabilité d'un risque suppose que l'acteur puisse remettre en cause le contexte d'action en le resituant dans un contexte plus*

⁴⁶² GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 9 et 10.

large pour réouvrir les choix à travers les formes de désengagement (retrait, contestation, conflit, violence). En d'autres termes, l'acceptabilité suppose que l'inacceptabilité soit possible. Lorsque l'inacceptabilité d'une situation est conjuguée avec un sentiment d'impuissance, le désengagement peut s'exprimer sous la forme du désespoir.»⁴⁶³ Les questions d'acceptation sont fortement soumises aux influences qui règnent dans la société dont celles induites par des choix politiques et des évolutions de ces choix suivant les mandats des personnes au pouvoir.

Si nous prenons l'exemple du risque inondation au niveau de la Loire et du Cher sur l'agglomération tourangelle, dans les années 1970 un important projet de lutte contre ce risque naturel est établi, par le soutien des étiages, qui comprend le renforcement des levées et la construction de plusieurs grands barrages. En matière de risque inondation, J. Royer⁴⁶⁴, maire de Tours persuade l'État et les collectivités locales de maintenir l'urbanisation de Tours et de l'étendre dans le lit de la Loire, entre la Loire et le Cher. Ces projets font l'objet d'opposition dans la décennie suivante entre les aménageurs, qui envisagent de maîtriser complètement le flux et le débit de la Loire en construisant des digues et autres barrages, ce qui permettrait de maintenir l'urbanisation et les militants environnementaux, qui mettent en valeur l'aspect naturellement imprévisible du cours d'eau et qui privilégient un développement modéré de l'urbanisme, en accord avec la proximité de la présence et des besoins du fleuve.

Pour défendre ce projet, J. Royer crée et assure la présidence de l'É.P.A.L.A. (établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents) dans le milieu des années 1980. En 1986, il obtient l'autorisation de mener un programme d'aménagement prioritaire pour protéger l'habitat en zone inondable en construisant quatre barrages en amont de Tours : deux doivent servir de barrage écrêteur, Serre-de-la-Fare en amont du Puy-de-Dôme et le Veurdre sur l'Allier et les deux autres barrages, Chambonchard sur le Cher et Naussac II en Lozère, doivent soutenir les débits d'étiage⁴⁶⁵. Ce contexte pensé sur les dix ans à venir ne permet pas d'anticiper les changements de politique. Finalement, l'État tranchera le 4 janvier 1994 pour la création du P.L.G.N. (Plan Loire Grandeur Nature). Ce plan doit concilier le développement économique et la protection de l'environnement dans une volonté de perspective de développement durable. Il inclut l'É.P.A.L.A. qui est une Charte d'exécution établie entre l'État et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et il définit les actions et finalités à mener ainsi que les moyens financiers à mettre en œuvre pour sa valorisation.

Ce programme inclut cinq grands axes de recherche :

- le maintien du travail historique sur l'évolution des paysages culturels,
- la Mission Val de Loire pour l'inscription au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. démontrant la présence de l'homme et de ses modes de vie sur ce territoire,

⁴⁶³ HÉRIARD DUBREUIL G., « L'acceptabilité du risque : entre choix individuel et construction sociale », *Annales des mines*, 1997, p. 67-75.

⁴⁶⁴ Quatre mandats consécutifs sur la période de 1958 à 1995.

⁴⁶⁵ CROUBOIS C. (sous la Dir.), *La Région Centre au cœur de l'avenir*, Paris, Bordessoules, 1989.

- le P.L.G.N., expliquant la démarche d'aménagement de l'État et des collectivités territoriales sur le cours du fleuve,
- l'implantation des trois centres⁴⁶⁶ nucléaires de production d'électricité dans le Val de Loire expliquant leur insertion dans le paysage ainsi que la gestion des risques qui y est menée,
- enfin la gestion du site paysager dont les structures et les moyens à mettre en œuvre doivent être réalisés en partenariat.

En 2000, le barrage écrêteur du Veudre est remis en question et finalement abandonné pour des raisons de respect de la nature du cours d'eau et l'intérêt croissant porté à l'environnement. Les risques d'inondation de la Loire sur les communes situées entre la Loire et le Cher demeurent une même réalité.

Un programme interrégional portant le nom de Loire Grandeur Nature succède au Plan Loire Grandeur Nature, à partir de juillet 2000 pour une durée de six ans, entre l'État et les pays de la Loire. Il comprend un certain nombre d'actions pour mener à bien la gestion du fleuve et prévoir ses éventuels débordements. Ce programme a pour objectif essentiel de financer des études et des travaux en matière de sécurisation des habitants lors des inondations. L'idée de risque zéro ou minimal induit la recherche de réduction de la vulnérabilité des zones inondables en aménageant territoire et équipements. La restauration des milieux naturels est incluse dans le programme tout comme le souci de valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager ligérien. Des campagnes de sensibilisation du public sont lancées. La baisse du niveau de la Loire ainsi que son entretien, plus ou moins négligé jusqu'à cette période, a fragilisé les paysages. Les collectivités ont pour mission de favoriser le maintien des zones d'expansion des crues en friches ou en prairies, en apportant une contribution financière aux parcelles par le biais de contrats locaux agro-environnementaux. La finalité comprend le projet de nettoyer les rives, de remodeler le sol, de replanter des prairies pour revenir à un paysage avant l'abandon de l'entretien et des friches industrielles. Ces projets visent dans l'ensemble à promouvoir l'idée de patrimoine.

La possibilité d'inondation de la Loire et la valorisation du patrimoine ligérien, incluant la place des centrales nucléaires, interroge le regard que les décideurs politiques, les aménageurs et les militants environnementaux posent sur l'identité d'un territoire, son aménagement et l'urbanisme que l'on peut y développer, suivant des choix de modes de vie. L'exploitation du territoire à des fins de rentabilité économique ou touristique notamment,

⁴⁶⁶ Les centrales nucléaires de Chinon et de St Laurent des Eaux sont intégrées au patrimoine de la Région Centre. Le premier site nucléaire appelé la « Boule » a été reconverti en musée de l'atome. Les constructions de tranches se sont succédées depuis cette première installation jusqu'aux plus récentes, implantées avec l'aide d'architectes parmi les plus renommés afin de se fondre le plus possible dans le paysage et suivant un constant souci d'amélioration des performances environnementales. Chinon est la seule centrale française à être située dans un parc naturel. Dès la création du Parc naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, en fin d'année 1996, E.D.F. a manifesté, lors de la mise en place de protocoles, sa volonté de contribuer de la réussite des missions du parc. E.D.F. et le Parc Naturel Régional travaillent notamment ensemble dans le domaine de la formation à l'environnement.

constitue des pressions importantes, qui finissent par devenir des critères de reconnaissance et de compromis dans notre société. Celle-ci met en corrélation des productions potentiellement polluantes et à risque et le développement de préoccupations environnementales. La société opte pour un positionnement complexe et flou dont les enjeux évoluent avec le temps et les pressions. La volonté est de porter des projets en respectant des seuils de sécurité et de protection environnementale maximum.

Cet exemple de prise optimale de sécurité est poursuivi par d'autres arguments de décideurs de Saint Pierre des Corps et de Synthron. Ceux-ci expriment dans leurs discours des éléments qui donnent à penser que certains risques doivent être évités ou que l'on doit chercher à s'en protéger au maximum. On observe le même constat avec les militants anti-Synthron, les industriels des sites classés Seveso de Saint Pierre des Corps et les techniciens. Toutes ces personnes gardent, cependant, à l'esprit qu'elles sont prises dans une situation où elles ne peuvent pas toujours exprimer leur volonté de refus.

Les décideurs de Saint Pierre des Corps comme ceux autour de Synthron expriment une volonté croissante de dénoncer les risques que génèrent les industriels sur leur commune pour plusieurs raisons. Dans ce cas de figure, ils dénoncent des situations de risque, qui leur sont imposés mais ils n'en sont pas des instigateurs. La présence des risques gèle la possibilité de construire dans certaines zones de leur commune voire sur toutes les zones. Les discours exprimés révèlent des particularités locales derrière lesquelles les décideurs dissimulent un sentiment d'impuissance à pouvoir gérer tous les risques et ce, quelle que soit la diversité de la forme que ceux-ci recouvrent lors de leur concrétisation. Ils tendent aussi à délimiter leur responsabilité en se protégeant derrière des réglementations et des cadres législatifs.

Madame C., 50 ans, décideur local : « *Le P.I.G. est une mesure de précaution qui vise à limiter les risques de rupture de digue mais il limite les constructions dans la commune.* »

Les décideurs autour de Synthron se sentent en partie désarmés face à la pression que l'industriel leur met, pression à la fois économique par menace de délocalisation, par refus au quotidien de se conformer aux normes de sécurité et aussi par refus de communiquer et de faire preuve de transparence avec l'extérieur parfois. Depuis l'accident de Protex, on note une évolution vers davantage de sécurité autour de cet établissement mais pour les décideurs locaux, cela a été très long même s'ils reconnaissent les progrès aujourd'hui, ce qui les sécurise dans leur position de responsables du bien-être de leurs habitants.

Monsieur S., 66 ans, décideur local : « *Avant on ne savait pas ce qui était fabriqué, aujourd'hui ça commence à être connu, on accroît la transparence.* »

Aujourd'hui, les décideurs politiques et les militants environnementaux continuent d'imposer une pression constante à Synthron pour dénoncer les risques et forcer l'entreprise à mettre en application les normes sécuritaires et l'imposition d'exercices sur le site. Cette pression est auto-entretenue par le fait que Synthron continue de polluer régulièrement la

Brenne par une pollution chronique de l'entreprise ou lorsque celle-ci se rappelle au bon souvenir des habitants, résidant à proximité, par les odeurs nauséabondes émanant de l'établissement.

Monsieur R., 61 ans, décideur local : « *Les populations sont plus ou moins pointilleuses au niveau de l'intérêt à porter aux risques mais elles les repèrent par les odeurs.* »

Monsieur S., 66 ans, décideur local : « *Parfois il arrive que des personnes soient malades, la responsabilité retombe sur Synthron qui est mis en demeure par la préfecture.* »

Cette entreprise met relativement bien à jour le décalage existant entre les normes de sécurité qui semblent se durcir et s'appliquer à toutes les entreprises. Or, les agissements de Synthron demeurent les mêmes que par le passé, l'entreprise ne se soucie pas des mises en conformité. Dans ce cas précis, les militants environnementaux, les collectifs de riverains et le C.L.I.C., jouent un rôle important de pression autour de l'entreprise pour l'inciter à se conformer aux normes de plus en plus contraignantes. Ils se font les porte-paroles des habitants et agissent selon un mode d'action répondant à l'idée de « *vigilance citoyenne* » selon monsieur H., 46 ans, association environnementale. Confirmant cette approche, E. Rémy poursuit en disant que les associations environnementales sont « *des espaces de mobilisation autour des risques, espaces qui sont à la fois politiques et cognitifs. Ces espaces sont politiques parce qu'ils engagent la constitution de porte-parole : certains acteurs se rendent visibles au nom des autres, tandis que d'autres acteurs restent ou deviennent, conjointement, invisibles. Cette démarche rend visible le travail des acteurs, qui se constituent comme porte-parole et qui, en occupant activement des espaces publics -voire médiatiques- et en s'appuyant sur un arsenal probatoire spécifique, contribuent à structurer les catégories au travers desquelles d'autres acteurs pourront vivre et exprimer leur propre perception du risque.* »⁴⁶⁷ Les habitants, riverains de Synthron, réagissent promptement à l'idée de pollution aérienne et aquatique ou encore d'incendie émanant de cette entreprise. Les plus virulents d'entre eux veulent jouer un rôle plus actif en s'impliquant dans les collectifs de riverains ou dans d'autres associations et enfin avec des services de l'État dans le but de parvenir à imposer une présence suffisamment conséquente pour contraindre l'entreprise à respecter les normes réglementaires. L'idée d'être le porte-parole des habitants qui sont victimes des risques concrétisés apparaît et se développe avec l'idée qu'il faut prendre leur défense.

Les industriels de Saint Pierre des Corps constatent un durcissement des attitudes à leur égard vis-à-vis des risques. Ils pensent que l'on va vers une inacceptabilité des risques, ce qui leur porte préjudice puisque ceux-ci veulent bien se soumettre aux normes de sécurité fixées par la loi. Ils savent aussi que le risque zéro n'existant pas, ils sont de plus en plus contraints de justifier des situations où ils génèrent des risques, alors que pour eux, le processus ne peut jamais être complètement sous contrôle.

⁴⁶⁷ RÉMY E., MALLARD A., « Perception du public et analyse de controverses : quels enjeux pour la gestion des risques ? », *Annales des mines*, n° 66, décembre 2001, p. 19 et 20.

Monsieur X., 47 ans, industriel : « *Les populations veulent les avantages* » (obtenir de l'essence) *sans les inconvénients* (que sont les dangers et les risques), « *les gens refusent d'avoir des risques près de chez eux.* »

Pour répondre aux exigences réglementaires, les industriels doivent réaliser des prélèvements et des autocontrôles afin de mesurer la pollution qu'ils peuvent générer et veiller à ce que ces résultats rentrent toujours dans les limites des normes fixées.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *La gestion des risques doit être raisonnée et intelligente.* »

Dans un contexte de refus, de durcissement d'attitude vis-à-vis des risques, les habitants ont tendance à réclamer le départ des industries dangereuses hors de la ville. Pourtant, cela peut se révéler difficilement envisageable avec la présence de pipeline sous la commune pour les dépôts pétroliers par exemple.

Le coût de la sécurité dans la protection, comme l'évitement des risques, suit des logiques différentes et un ensemble de contraintes, tant politiques, économiques qu'environnementales. « *La gestion des risques est soumise à une série de contraintes ; il y a les limites de la connaissance, mais aussi des contraintes d'ordre matériel, notamment le coût. Toute politique du risque représente un coût pour la société. On demande parfois devant une catastrophe naturelle : « comment se fait-il que des mesures préventives n'aient pas été prises plutôt ? » Mais, est-ce qu'on imagine un instant le coût que représente une politique de prévention des inondations ou des séismes en France ? Des dépenses aussi colossales sont-elles nécessaires pour des événements qui restent exceptionnels ?* »⁴⁶⁸ Les techniciens, spécialisés sur des risques chimiques ou nucléaires par exemple, pensent que les seuils d'acceptation deviennent très bas. Pour eux, la réglementation des textes évolue en fonction des retours d'expérience et des accidents qui font que la société se dirige vers un durcissement d'attitudes à l'égard des risques. Pour les techniciens, les personnes incluses dans la société acceptent de moins en moins d'être exposées à des risques industriels. Cela conduit à une impasse car selon eux, le risque zéro est impossible à imaginer et à concrétiser. Les techniciens se trouvent étreints, par une demande croissante de risque zéro qui demeure impossible à atteindre.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : « *Aujourd'hui on ne veut plus accepter les risques.* »

Les habitants souhaitent vivre dans une société hyper-technologique mais sans les inconvénients inhérents à ces progrès scientifiques.

Monsieur D., 34 ans, technicien du risque : « *La sécurité à 100%, ça n'existe pas. Et les gens n'accepteront pas qu'on ne soit pas capable de faire notre mission. Il faudrait qu'en dix minutes, on ait trouvé la solution miracle, là où il faut qu'on soit performant, qu'on ait du matériel adapté, parce que ce n'est pas admissible.* »

⁴⁶⁸ LE DÉAUT J.-Y., « Le responsable politique face à la gestion des risques », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 267.

Les perceptions et intérêts de nos interviewés peuvent varier, cependant ils se trouvent de plus en plus contraints entre des législations, des mises aux normes sécuritaires de plus en plus draconiennes et un durcissement des attitudes allant jusqu'à des mises en examen si un risque se concrétise. Les risques sont une réalité irréductible et les victimes impliquées dans un accident n'ont pas nécessairement de seuils de tolérance élevés. L'idée de risque laisse les habitants relativement indifférents sauf si l'une de ces menaces vient à se concrétiser, à ce moment là, il n'est plus accepté. Dans une certaine mesure, on se trouve ici face à des risques qui doivent être maîtrisés au maximum. On peut illustrer ce propos avec l'idée que *« la catastrophe sert de bouc-émissaire aux promoteurs des nouveaux équilibres du monde. De cette façon, celle-ci permet de masquer le jeu des perversions de la « bonne » conscience et de légitimer l'avènement infini d'une rationalité fondée sur la conquête d'une gestion optimale des relations entre les hommes et leur environnement. »*⁴⁶⁹ On se retrouve aussi avec l'idée que tout ne peut être maîtrisé, il faut trouver un exutoire ou un masque afin de détourner l'attention et dissimuler l'absence de contrôle absolu.

À Synthron, les odeurs rappellent le souvenir et la présence de l'entreprise aux riverains qui les perçoivent à fréquence régulière. On observe la même chose avec Primagaz, où les odeurs de gaz sont perçues à hauteur de la levée de la Loire que ce soit en voiture, à pied ou à vélo. L'odeur semble bien être un facteur contribuant à délimiter le danger et la zone de risque, donc à chercher à éviter le risque, qu'il soit une réelle source de danger ou non. *« Répéter qu'on se « méfie », qu'on ne fait pas « confiance », c'est poser la juste distance, celle d'un usage purement technique qui évite un rapport fusionnel. Cependant, à y regarder de plus près, on ne peut que s'interroger sur cet éloge constant de la méfiance. »*⁴⁷⁰ La méfiance et le manque de confiance conduisent à enregistrer des attitudes croissantes de refus d'être exposés à des situations jugées à risque.

Ces odeurs représentatives de produits chimiques peuvent paraître toxiques ou non, elles font ressortir une grande méconnaissance des risques dont l'origine est située à l'intérieur de cette entreprise. Cette méconnaissance fait apparaître l'absence de maîtrise des habitants sur l'entreprise et sur ce qu'elle fabrique. L'expression de ces odeurs constitue un exemple significatif de l'opacité dont sait faire preuve Synthron. *« Il paraît difficile de s'affranchir de cette opacité. Il s'agit de définir, par l'échange et la discussion, non seulement l'aléa mais aussi les systèmes de protection ou de prévention que l'on souhaite mettre en place pour réduire le risque. Or ces systèmes de protection ou de prévention ont dépendent aussi de l'avancée de la science et de la technique et ne sont donc pas aussi extensibles que la représentation que l'on peut avoir du risque. La protection et la prévention sont donc forcément limitées, ce qui s'exprime par le fait que le risque nul est un horizon inaccessible. »*⁴⁷¹ Si les dirigeants consentaient à se soumettre plus facilement aux normes de

⁴⁶⁹ JEUDY H.-P., *Le Désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990, p. 10.

⁴⁷⁰ MOULINIÉ V., « Peur, méfiance et défi face à la machine », *Terrain*, n° 43, septembre 2004, p. 47-62.

⁴⁷¹ DECROP G., DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P. A., « L'opacité des scènes locales », *L'Environnement, question sociale*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 220.

sécurité et à faire preuve de plus de communication avec l'extérieur, la gestion et la prévention des risques à l'intérieur du site serait plus aisée et l'entreprise ferait moins l'objet de méfiance au quotidien comme lorsqu'un incident ou un accident se produisent. *« L'accident majeur projette brutalement l'ensemble des organisations concernées dans un univers tout autre, prenant chacun à contre-pied : des risques de grande échelle, des problèmes pour le long terme, des procédures d'urgence prises à revers, des incertitudes scientifiques et techniques aiguës, paralysantes, de redoutables problèmes de communication (au sein de l'organisation, entre les organisations responsables, entre les organisations et le public, à travers les médias), des problèmes d'indemnisation très difficiles, des conflits très marqués entre de larges groupes à l'intérieur d'une même société, des enjeux économiques, culturels de très grande portée. »*⁴⁷²

L'établissement d'une réglementation contribue à réduire les risques à condition que tous les acteurs qui y interviennent aient une connaissance et une certaine maîtrise de leur rôle à tenir dans leur prévention ou dans leur gestion. La logique qui anime et fonde la pensée rationnelle de chacune des catégories d'acteurs dépend ou est constituée par des estimations de calcul que chacune réalise selon la crainte qu'elle a d'être exposée à ces situations et la marge de manœuvre qu'elle pense avoir au cours de l'opération à gérer. *« Le premier, qui désigne surtout l'ingénieur ou l'entrepreneur, voire même le savant -des hommes en quelque sorte livrés à eux-mêmes-, manifeste une propension à rechercher le risque et à accepter ses conséquences. Dans le second type sont recensés l'administrateur, le bureaucrate, toutes personnes dont les marges de liberté sont étroites. Ils sont insérés dans une hiérarchie forte et sont, de ce fait, peu enclins à prendre des risques ; ils cherchent plutôt à s'en prémunir en multipliant les contrôles paralysants. Le troisième enfin s'incarne dans l'écologiste qui, pour rassembler en un réseau serré des militants dont le recrutement est fluctuant, a tendance à condamner en bloc les risques de toutes natures qui menacent de destruction la planète. Cette catégorisation n'englobe pas toutes les positions possibles, elle met en avant « le fait irréductible qu'au sein d'une même société d'échanges complexes les gens ne peuvent tout simplement pas percevoir les dangers de la même façon, parce que leur milieu local ou spécialisé les façonne comme des êtres réellement différents. »*⁴⁷³

Aucune des personnes participant à la prévention ou à la gestion des risques ne peut s'en prémunir complètement et chacune d'entre elles, en fonction de son rôle, participe à inscrire les risques dans des frontières qui vont le rendre socialement et collectivement acceptable au regard du plus grand nombre. *« Prise dans l'étau d'une politique qui promeut l'affichage radical du risque tout en affirmant que le risque nul n'existe pas, la société choisit implicitement le maintien de la paix sociale, en « formatant » le risque affiché aux dimensions de ce qu'elle est susceptible d'assumer. »*⁴⁷⁴ Nous allons voir avec les militants

⁴⁷² LAGADEC P., *États d'urgence. Défaillances technologiques et déstabilisation sociale*, Paris, Seuil, 1988, p. 23.

⁴⁷³ ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 176 et 177.

⁴⁷⁴ DECROP G., DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P. A., « L'opacité des scènes locales », *L'Environnement, question sociale*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 222.

environnementaux que ces frontières de refus des risques font l'objet de négociations permanentes notamment avec l'accès à l'information. Il faut reconnaître que « *l'information est un art difficile. Les instances officielles malgré leurs affirmations de rigueur et de transparence ne participent pas à cet effort. Le discours existe mais la réalité est autre.* »⁴⁷⁵ Un des enjeux des associations environnementales est d'exposer le mieux possible les intérêts contradictoires qui entourent les sites industriels ou nucléaires classés à risque et de pousser à une dénonciation et à une inacceptation croissante de ces menaces.

2. Dénonciation et inacceptation croissante des risques par les militants environnementaux

Pour les militants environnementaux, les choix de modes de vie de notre société ne sont pas bons car ils ne respectent pas l'équilibre de l'environnement. Ces choix ne prennent pas en considération les conséquences néfastes possibles, que ce soit les déséquilibres irréversibles ou les destructions, ou les conséquences pour la vie de l'homme.

Ils défendent leur point de vue sur des projets en avançant leurs arguments. L'exemple de la création d'un nouvel aéroport à proximité de Toulouse au début des années 2000 constitue un exemple significatif de l'impact des actions des mouvements environnementaux dans le paysage sociétal aujourd'hui. Le projet de construction d'un aéroport prévoit le déplacement de près de 20 millions de voyageurs chaque année, l'occupation d'une surface de 1 200 hectares, des dizaines de maisons détruites pour la construction de l'aéroport, une fréquence de passages d'avions toutes les minutes et un bruit s'étalant jusqu'à 600 km². Le projet pointe du doigt les plaines de Vacquiers ou celle de Fronton au nord-est de Toulouse pour les environs de 2020. Très rapidement, des collectifs se constituent en front d'opposition à ce projet. Près de cinquante maires de communes, tous partis confondus, se retrouvent unis en quelques jours sous la bannière du collectif C-PANNET. Quelques mois plus tard, ils sont 100. Ces décideurs génèrent une mobilisation générale. Les habitants suivent très rapidement dans ce mouvement, surtout parce qu'ils craignent de perdre leur cadre de vie, leur identité ; ils se soulèvent très rapidement afin de ne pas subir cette implantation vécue comme une intrusion, une imposition sans leur demander leur avis et une destruction de leur patrimoine. Les mouvements associatifs, voyant qu'ils trouvent facilement des relais locaux s'organisent de manière active, constructive et savent mobiliser des moyens importants, une bonne logistique révélant une organisation interne prête à mener des actions quand le besoin s'en fait sentir. « *Des associations de défense ont fleuri dans les communes. Elles ont focalisé talents et compétences, déployant une étonnante logistique qui assurera le succès des rassemblements de Toulouse et Montauban, puis de Saverdun et de Verdun-sur-Garonne. Grâce à internet et au téléphone, la*

⁴⁷⁵ SÉNÉ M., « Nucléaire et démocratie », *L'Acronique du nucléaire*, n° 42, 3^{ème} trimestre, septembre 1998, p. 7.

communication communautaire a maintenu le mouvement en éveil. Dans les villages, la résistance s'est organisée. Élus locaux, citoyens, viticulteurs, agriculteurs ont constitué un front qui ne s'est jamais figuré. La fusion qui s'est produite dès les premières semaines dans le nord-est toulousain a été un facteur majeur de réussite. Au sein des collectifs, des adhérents compétents ont facilement déboulonné les assertions des rapports, amplifiant les protestations contre les études bâclées, mal ficelées, truffées d'erreurs. Moins que la faiblesse du dossier, c'est la vigne qui a permis aux « antirapports » de marquer un premier point décisif : les sites de Vacquiers et de Fronton avaient brandi le veto du vignoble au motif qu'ils se trouvent dans une aire d'appellation contrôlée. À partir du « noyau dur » des villages autour de Vacquiers, la lutte a gagné d'autres sites. Le collectif associatif contre le nouvel aéroport toulousain (A.C.N.A.T.) avec une cinquantaine d'adhérents a assuré un maillage serré des villages.»⁴⁷⁶ Cette mobilisation importante a exacerbé une solidarité entre les décideurs locaux, les habitants, relayés par l'organisation des associations environnementales ou collectifs de riverains contre un projet prévoyant de déstructurer profondément l'équilibre et le cadre de vie de toute une région.

Pour les militants, le risque zéro n'existe pas mais il faut tenter d'éviter de prendre des risques inutilement ou par négligence. *« L'action écologiste, en particulier la lutte que j'ai longtemps menée contre l'aménagement touristique de la côté aquitaine, a été pour moi d'un enseignement incomparable. La confrontation quotidienne du droit avec la pratique administrative faisait s'écrouler tous les discours universitaires. L'universitaire réfléchissait sur la signification sociologique et juridique des pratiques administratives auxquelles se heurtait le militant tandis que le contentieux suscité par certaines affaires faisait l'objet de notes d'arrêt.»⁴⁷⁷ Le discours des militants environnementaux va à l'encontre de celui des scientifiques et des industriels exploitants, en s'opposant au choix de l'exploitation nucléaire. Pour eux, le C.N.P.E.⁴⁷⁸ distribue largement des sommes d'argent afin de dédommager des habitants résidant à proximité, des agriculteurs et des décideurs politiques en favorisant l'implantation de structures et d'équipements modernes, même si ceux-ci paraissent démesurés par rapport aux pratiques locales plutôt rurales et aux petites tailles des communes.*

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : *« Les élus sont confrontés à ce problème de finances et tant que les communes tiendront en grande partie sur les taxes professionnelles, il y aura ces bagarres pour avoir des zones industrielles. Des communes se sont battues pour avoir chez elles le centre d'enfouissement des déchets nucléaires. Les maires sont rarement hostiles. »*

Pour aller plus loin, les militants dénoncent les différentes pressions que le nucléaire exerce et les difficultés à faire entendre les répercussions et les dégradations qu'il occasionne.

⁴⁷⁶ BEULAY H., *Alors, ils se sont levés... Citoyens et élus en marche contre le projet d'aéroport*, Pinsaguel, Garonne édition, 2003, p. 5-8.

⁴⁷⁷ CHARBONNEAU S., *La Gestion de l'impossible. La protection contre les risques technologiques majeurs*, Paris, Économica, 1992, p. 8.

Les salariés sont considérés comme des personnes qui sacrifient leur vie pour amasser de l'argent car selon les militants ils n'en profiteront pas, leur espérance de vie sera très limitée. Ils avancent cet argument pour le nucléaire, mais il est étendu autour des entreprises industrielles polluantes même si c'est d'une autre manière et avec d'autres manifestations du danger. Les salariés comme le public semblent être les victimes d'un système économique auquel ils ne savent pas se soustraire.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : « *Les gens et c'est le mauvais calcul qu'ils font, ils vont bosser comme des fous pour avoir un stock de frics, mais ils ne vont pas avoir le temps de le dépenser. Les trois quarts du temps, ils ne vont pas faire beaucoup de chemin parce qu'ils seront usés avant l'heure.* »

Ils poursuivent en mettant en avant le décalage existant entre les intérêts environnementaux, la sécurité et la recherche qui peut inclure des prises de risques. Des organismes financent des études dans le but d'améliorer et de rentabiliser les moyens de production et d'exploitation de l'énergie et à faire avancer les connaissances scientifiques. Les militants dénoncent la vision partielle des scientifiques qui ne voient que l'intérêt de la recherche et qui ne s'intéressent pas nécessairement aux conséquences de leurs actes.

Monsieur C., 27 ans, association environnementale : « *C'est une technologie plus avancée et on retrouve vraiment ça avec les gens de zone urbaine, dans les rencontres avec les ingénieurs E.D.F., ce sont des gens qui sont en extase devant la technique, ça peut se comprendre, c'est leur formation ça.* »

Les choix d'utilisation d'une technique ou d'une technologie procurent de plus en plus l'impression que l'homme peut contrôler la nature et maîtriser les conséquences de ses technologies. Or, à rechercher la productivité scientifique et le profit économique, l'homme crée de nouveaux risques et de nouvelles menaces, qui apparaissent comme des choix peu raisonnables et qui sont à éviter pour les militants environnementaux. « *Dans le monde qui s'artificialise chaque jour davantage, la Technique a l'ambition paranoïaque de se substituer à la Nature. Cette emprise nous semble non seulement libertaire mais aussi suicidaire pour l'humanité. En un mot, notre philosophie est la suivante : le respect de la nature et en définitive la sauvegarde de l'homme passent obligatoirement aujourd'hui par la maîtrise d'un développement technico-scientifique pour l'instant incontrôlé, source des désordres sociaux et écologiques actuels et à venir.* »⁴⁷⁹ Les militants dénoncent les risques liés à l'industrie nucléaire mais ils savent aussi que ce risque est jugé minime et qu'il demeure dans des limites acceptables au regard des décideurs et des scientifiques au niveau des choix de société par les importants effets économiques induits par ce mode d'exploitation. Un risque n'est jamais perçu pour le danger qu'il peut induire mais pour le regard intéressé que chacun porte sur lui.

Les militants rejettent les risques au nom d'un intérêt collectif. Pour eux, ces intérêts, en matière de nucléaire notamment, sont porteurs de profits économiques, d'attraits

⁴⁷⁸ C.N.P.E. : Centre Nucléaire de Production d'Électricité.

⁴⁷⁹ CHARBONNEAU S., *La Gestion de l'impossible. La protection contre les risques technologiques majeurs*, Paris, Économica, 1992, p. 9.

professionnels, de produits attractifs pour la vie quotidienne des habitants mais constituent aussi des sources d'inquiétudes et de menaces inacceptables tant pour l'environnement que pour la santé de l'homme.

L'utilisation d'une technologie nucléaire procure le sentiment de maîtriser la technologie, la science, les secrets de la nature et les risques. Les utilisateurs perdent leur discernement avec une réalité qui finalement leur échappe au niveau des conséquences qui peuvent en découler. *« Cette ambiance constructive se fonde aussi sur la représentation idéale d'un individu toujours capable de faire plus, de mieux gérer son activité, sa vie, son corps, et de démontrer sa puissance à entreprendre, à maîtriser ses risques... Un tel modèle d'individu apte à penser son avenir sert de miroir à la conquête d'un grand équilibre mondial dans lequel les inaptés - hommes ou sociétés - ne peuvent avoir de place qu'en s'éveillant au destin inéluctable de la modernité. Il n'y a plus de fatalité, le sort de l'humanité est entre les mains des hommes qui résistent à toutes les formes de destruction. »*⁴⁸⁰ Au regard de ces militants environnementaux, les industriels agissent comme des *« apprentis sorciers »* qui ne maîtrisent pas les dérapages, que la technologie qu'ils ont entre les mains, peut provoquer. Ils dénoncent ces choix d'exposer l'être humain et l'environnement à des risques et à des accidents très graves. Le nucléaire fait ressortir d'importants intérêts et enjeux dont le premier que nous allons évoquer est d'ordre scientifique. Le nucléaire peut produire un sentiment de pouvoir, porté par les connaissances technologiques détenues par les scientifiques, même si cela est dangereux et au final non maîtrisé.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Avec une petite pastille de plutonium, on a du carburant pour pas mal de temps. Il y a aussi la machine qui rapporte de l'argent et il y a des gens qui travaillent dans ce domaine là. Ça leur confère un certain pouvoir, parce qu'ils touchent à du poison. »*

Les scientifiques manipulent des objets d'étude et mènent des recherches, qui semblent parfois perdre de vue la notion d'humanité. L'attrait de la découverte prend le dessus sur le respect de la nature, sur l'équilibre environnemental comme sur la vie humaine. C'est ce qui se passe aussi dans certaines entreprises comme Synthron où les scientifiques comme les industriels réalisent des réactions chimiques et manipulent des produits toxiques en très grosse quantité, sans prendre toutes les mesures de sécurité qui leur sont imposées.

Monsieur J., 69 ans, association environnementale : *« À Synthron, ils ne sont pas du tout étouffés par les scrupules. Quand on sait que les responsables se foutent complètement de ce qui peut être dit, là c'est un point... inquiétant, parce que c'est gros comme usine, les risques sont énormes, ils utilisent des produits toxiques sans un maximum de précaution. »*

Les militants dénoncent des mesures de protection que les décideurs et les industriels sauraient déployer pour se protéger personnellement des risques plutôt que pour protéger le public.

⁴⁸⁰ JEUDY H.-P., *Le Désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990, p. 7 et 8.

Monsieur A., 68 ans, association environnementale : « *Je hurle toujours, c'est la pyramide administrative et chacun l'un au dessus de l'autre ouvre des parapluies et on arrive à des raisonnements, à un taux d'aberration complètement débile. On arrive à des monstruosité comme on l'a fait pour l'E.S.B., où on a tué entre 5 et 6 millions de bêtes.* »

Enfin la sécurité constitue un enjeu perçu différemment selon que l'on se positionne à court ou à moyen terme vis-à-vis de la situation de risques. Au regard des militants, certains industriels privilégient un entretien peu important mais réalisé à fréquence régulière alors que d'autres remettent toujours à plus tard l'idée de devoir s'y consacrer. Ces derniers assumeront peut-être des conséquences irréversibles sur l'environnement.

Monsieur I., 47 ans, association environnementale : « *L'industriel qui a un investissement, s'il veut qu'il soit durable, il est bien obligé de raisonner sécurité, ou alors il a une gestion à court terme, parce qu'il est pris à la gorge, parce que... son entreprise est à court terme. Quand j'évite que ma chaudière explose, je fais de la sécurité et je protège mon investissement.* »

Le poids des intérêts ou des contraintes économiques demeure très compliqué. Les militants reconnaissent que les entreprises doivent cumuler recherche de productivité et mise en sécurité tant pour l'outil de production que pour les salariés. Des choix sont réalisés au nom d'un intérêt au détriment d'un autre.

Monsieur H., 46 ans, association environnementale : « *Synthron exporte une grande partie de sa production, quand on prend sa plaquette, c'est un exportateur, donc pour lui, la mondialisation, ça veut dire quelque chose et donc je pense que l'abaissement des coûts, il est obligé de passer par là... et qu'il fait l'impasse sur la sécurité.* »

Monsieur I., 47 ans, association environnementale : « *L'association A.R.B.R.E. s'était faite mal voir quand elle a commencé à parler de Synthron, mais il y avait un intérêt commun entre l'exploitant qui voulait garder son site et les gens qui voulaient garder leur emploi. Donc on est dans une démarche d'amélioration.* »

Les militants environnementaux dénoncent les intérêts économiques et politiques essentiellement comme étant une atteinte à la préservation de l'écosystème et à la santé de l'Homme. Ces intérêts leur apparaissent déraisonnables et inacceptables au niveau des risques qui sont générés. Or, ces dénonciations font l'objet de rapports de force travaillés en permanence au nom d'un intérêt collectif. Pour bien comprendre l'enchevêtrement complexe des divers enjeux autour d'un site industriel et des risques qui y sont liés, nous allons porter notre regard sur l'angle particulier de l'accident de Protex qui s'est produit en 1988. Le but est de comprendre comment les différents acteurs en présence peuvent se retrouver engagés dans une situation de crise et jouer chacun un rôle prédéfini acceptant ou non certains risques.

3. La complexité du jeu des acteurs et de l'impact médiatique autour de l'accident de Protex

L'accident de Protex⁴⁸¹ se produit à Auzouer en Touraine la nuit du 7 au 8 juin 1988, sur un site industriel chimique classé Seveso. Cet établissement ayant toujours montré de fortes résistances à se conformer aux normes réglementaires de sécurité, il est source d'inquiétudes pour les habitants, les décideurs avoisinants et les militants environnementaux sensibilisés aux rejets qu'il émet. Les discours et les perceptions, dont il fait l'objet, contribuent à négocier les frontières de non acceptation autour de l'entreprise et à stigmatiser la situation de rupture marquée par l'accident. Lors d'une crise *« l'incertitude est largement née de la multiplicité et de la diversité des acteurs cherchant à appréhender les accidents. Dans le cas de Tours, c'est la multiplication même d'interventions très diverses qui a rendu finalement impossible l'approche globale d'un phénomène qui est apparu de plus en plus dangereux au fur et à mesure que « la » pollution se rapprochait de Tours, et cela bien que les moyens d'expertise des compagnies de distribution d'eau n'aient pas été aussitôt activés. Y'a-t-il un pouvoir dans la crise ? »*⁴⁸² L'accident de Protex met à jour la complexité d'une situation autour d'un site industriel ainsi que la diversité des interlocuteurs qui interviennent, enfin l'accès à l'information qui accentuent le flou de la gestion de l'accident.

Au moment de l'accident de Protex, un ensemble de moyens au niveau des secours est déployé pour venir à bout de l'incendie de l'usine. Ces dispositifs sont mobilisés par plusieurs décideurs locaux qui mettent en œuvre leurs pouvoirs de police dont le maintien de l'ordre ainsi que les mesures de secours classiques qui donnent une impression de maîtrise de l'accident. Ces dispositifs de secours n'ont qu'une portée relativement limitée dans la mesure où le site est inconnu aux intervenants extérieurs. En effet, les mesures préventives sont inexistantes sur le site et les produits en présence demeurent méconnus pour les secouristes, ce qui entrave l'anticipation des moyens à mettre en œuvre pour venir à bout du sinistre. La pollution de l'eau de la rivière pousse le préfet à interrompre le captage de l'eau puis le maire de Tours intervient à son tour. Ce dernier réquisitionne d'importants moyens de secours pour gérer l'ampleur du sinistre, ce qui mobilise les différents services de secours ainsi que des volontaires associatifs. Enfin il organise le ravitaillement de l'eau rationnellement suivant un quadrillage méticuleux de la commune et sur toutes celles concernées. La communication, mise en place, conforte le maire de Tours dans une position de décideur dans une situation où les éléments ne sont pas maîtrisés, voire pour un certain nombre d'entre eux, inconnus⁴⁸³. La crise est gérée sans qu'un contrôle de la situation ne soit observé. L'alimentation en eau de la commune de Tours est coupée préventivement pour protéger la santé des habitants d'une pollution au caractère

⁴⁸¹ L'accident de Protex a été présenté dans la partie 1, chapitre 2, III.

⁴⁸² GILBERT C., « L'exercice du pouvoir lors de crises « sans ennemi » », *Actes du colloque. Risque et Société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 118.

⁴⁸³ GILBERT C., « L'exercice du pouvoir lors de crises « sans ennemi » », *Actes du colloque. Risque et Société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 131 et 132.

incertain alors que les décideurs locaux ne savent pas si cela est nécessaire. En tant que décideur, le maire joue la carte de la prise en charge totale et globale sans laisser une apparence de vide ou une quelconque zone d'incertitude à la situation de crise, telle « *un phénomène de crise « sans ennemi » qui, contient l'essence même de la modernité* »⁴⁸⁴ à savoir prendre des décisions et recouvrir un rôle de responsables face à une crise sans visage et ce, sans recevoir d'informations utiles à leurs choix de décisions, tout en veillant à prendre en charge la sauvegarde collective des habitants.

L'établissement de la Directive Seveso a imposé aux industries chimiques un ensemble de normes en termes de consignes de sécurité à respecter et une obligation d'informer les habitants alentours, des risques qu'ils sont amenés à côtoyer au quotidien. Or, Protex fait partie des entreprises qui résistent à la mise en place des mesures de prévention et de sécurité dans son établissement. Outre le fait que les mesures de sécurité n'aient pas été installées, que l'incendie ait donné lieu à une gestion dans l'urgence et que la crise ait été menée de manière assez désordonnée par les différents décideurs locaux et autres services de l'État parce que finalement personne n'était en mesure d'identifier les produits, les militants environnementaux se sont regroupés après cet événement pour dénoncer le comportement des exploitants industriels du site. Dénonçant cette absence de dispositifs de sécurité et d'évacuation, certains d'entre eux se sont regroupés en collectifs de riverains, qui à défaut de pouvoir faire fermer le site industriel, veulent le contraindre à se conformer aux normes de sécurité et le forcer à communiquer davantage avec l'extérieur. Les militants cherchent à déterminer les causes de la crise en amont et les responsables en aval, en tentant de rapprocher le monde des « experts », qui englobe tous ceux qui interviennent dans la gestion ou dans la prévention des accidents et dans la prise de décisions concernant les crises et le monde des « profanes » que constituent les habitants face à l'industriel, producteur de risques.

La communication devient un enjeu pour établir un lien entre ce monde « d'experts » et celui des « profanes », à condition qu'il s'agisse d'un échange compréhensible entre les « profanes » qui perçoivent les risques d'une certaine manière et les « experts » qui les perçoivent d'une autre. Des progrès très importants ont été réalisés en matière de techniques de constitution de matériaux informatifs puis de diffusion d'informations mais les transmettre apparaît beaucoup plus lent et plus difficile⁴⁸⁵. Les militants cherchent avant tout à concilier des points de vue différents, des intérêts et des sensibilités variables dans le but de constituer des alliances contre l'entreprise. Certaines personnes semblent plus faciles à mobiliser et à sensibiliser que d'autres. Pour les militants, la question de risque subi et risque pris volontairement prend tout son sens dans le cas d'entreprises comme Synthron qui ne se conforme pas et expose à des risques la santé humaine comme l'environnement. Le risque doit être évité au maximum ou cantonné dans des limites strictes pour eux, l'accès à l'information

⁴⁸⁴ GILBERT C., « L'exercice du pouvoir lors de crises « sans ennemi » », *Actes du colloque. Risque et Société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 134 et 135.

⁴⁸⁵ PERETTI-WATEL P., *La Société du risque*, Paris, La Découverte et Syros, 2001, p. 42.

comme sa diffusion doit contribuer à dénoncer collectivement ces risques et à faire front avec les décideurs, les techniciens et les habitants contre les producteurs de ces menaces.

Il domine dans le discours des militants environnementaux cette envie d'éviter les risques mais le choix dans notre société, de bénéficier des produits fabriqués par ces entreprises, incite à en prendre. Cependant, de grosses inquiétudes demeurent car la possibilité de risques est réelle et elle est connue avec l'accident de Protex. Pour M. Douglas⁴⁸⁶ et A. Wildavsky la différence entre risque subi et risque choisi repose dans une large mesure sur la capacité à objectiver la situation et à considérer que celle-ci nous paraît inégalitaire dans la mesure où elle souligne notre perception d'être exposé contre notre volonté ou au contraire que nous ayons l'impression de pouvoir nous y soustraire, donc que nous pouvons dans une certaine mesure la maîtriser. Face à la possibilité de concrétisation d'un risque le climat d'inquiétude qui s'en échappe parfois peut s'accroître et contribuer à augmenter le refus ou l'intolérance entretenu(e) à l'égard de ces risques. On observe cela quand un risque s'est déjà concrétisé. *« La peur d'être à nouveau victime semble dépendre du retentissement affectif de chaque forme particulière de victimisation, le cambriolage du domicile, lieu intime à valeur de refuge, étant plus mal vécu que la violence sur la voie publique, lieu plus anonyme et potentiellement plus dangereux. »*⁴⁸⁷ Ce constat soulève la question de la non acceptation des risques suite à un retour d'expérience qui fige des images de l'accident et cristallise une crainte, un souvenir devant un événement particulier, qui a laissé entrevoir une zone non maîtrisée. Le refus de la présence des risques n'est pas toujours exprimé concrètement et de manière explicite. Il peut être latent, exprimé par des angoisses sourdes, à travers des comportements dont le sens demeure parfois implicite. Il peut aussi faire l'objet de stratégies comme la création d'associations environnementales ou de collectifs de riverains qui constituent des moyens de pression dans le but d'éviter certains risques ou les cantonner dans des limites et des frontières clairement déterminées, identifiées et placées sous contrôle. *« Derrière le silence, derrière le déni abrupt du risque, les riverains ont mis en place un ensemble de stratégies défensives pour tenter de mieux vivre dans ces lieux qui génèrent l'anxiété. Ils ne combattent pas l'énergie nucléaire, ils essaient de s'en accommoder, au mieux. »*⁴⁸⁸ La perception des risques constitue un jeu permanent de travail de délimitation de frontières entre acceptation et non acceptation.

Les associations environnementales peuvent être perçues comme le relais entre le discours « expert » et « profane. » F. Châteauraynaud et D. Torny parlent d'elles en les nommant des « profanes vigilants. » Ceux-ci recouvrent un rôle de « lanceurs d'alerte » dans le sens où ils se substituent en quelque sorte aux experts qui informent de manière incomplète parce qu'ils ne s'adressent pas aux habitants de manière appropriée ou parce qu'ils considèrent

⁴⁸⁶ M. DOUGLAS dans *Comment fonctionnent les institutions*, Paris, La Découverte, 1999, distingue la culture hiérarchiste « risquophobe », incarnée par le bureaucrate et la culture individualiste plutôt « risquophile », dont l'industriel constitue l'emblème caractéristique. Les deux modèles sont en acte mais ils ne doivent pas être confondus.

⁴⁸⁷ GRÉMY J.-P., « Insécurité et délinquance », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 146.

⁴⁸⁸ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 83 et 84.

toujours qu'il vaut mieux ne pas informer le public, par manque de confiance ou par refus de l'alerter, parce qu'il pourrait paniquer. De même les médias ne relaient pas n'importe quel discours ou n'importe quelle information. La réussite du « lanceur d'alerte » résulte de sa capacité à capter, à réunir à recueillir des informations diverses, à recouper des témoignages, afin de monter une argumentation cohérente et de la mettre en circulation. Le « profane » acquiert par lui-même une expérience, un regard sur la situation de crise, ainsi qu'une compétence technique et scientifique. En devenant « lanceur d'alerte » il peut concurrencer l'expert officiel en constituant et en interprétant ses propres données statistiques. C. Lemieux et Y. Barthe portent le même regard quand ils écrivent⁴⁸⁹ : « *les tireurs d'alarme apparaissent comme des médiateurs essentiels entre l'univers technicien et le grand public. À travers les relations qu'entretiennent experts et profanes, on se donne les moyens de décrire les phénomènes proprement politiques qui sont à l'œuvre dans nos sociétés. Il s'agit d'étudier quels sont les modes de légitimation qui permettent aux professionnels de se distinguer des « amateurs », de réguler les frontières de leur activité, de s'arroger collectivement le monopole de l'expertise technique légitime ou encore de se consacrer mutuellement.* »⁴⁹⁰ Ces nouveaux professionnels revendiquent une certaine légitimité vis-à-vis des espaces publics et du pouvoir politique.

Si cet accès à l'information, qu'il soit fourni par les industriels du site, par les décideurs locaux ou par les médias, est entravé ou biaisé, il complexifie la gestion d'un accident et le rôle de chacun des interlocuteurs en présence. Malgré les enjeux contradictoires de ces différents acteurs, comment la transparence devient un outil à développer après des retours d'expérience, afin d'améliorer la gestion des crises et des comportements à adopter ? Malgré les fonctions des interlocuteurs, la transparence de l'information devient réellement un enjeu d'importance.

La diffusion d'informations amène à redéfinir et à négocier les seuils d'acceptation ou de non acceptation des risques, en incluant les intérêts économiques et les enjeux de pouvoir, la question environnementale et l'aspect de la sécurité, accentuant certains aspects au détriment d'autres. En effet, le souvenir des accidents conforté par l'essor des médias et de l'obligation d'informer a procuré l'impression que beaucoup de choses pouvaient être dites et devaient être dites. L'accès à l'information peut faire l'objet d'une appropriation de certains afin d'exercer une pression sur d'autres personnes ou l'objet de méfiance par crainte d'être manipulé ou accusé de transmettre de fausses informations pour d'autres. L'information est un enjeu de crédit auprès du public et donc un enjeu de pouvoir, elle est à double tranchant car elle permet à la fois d'informer et de responsabiliser les personnes et à la fois elle peut être réappropriée.

À titre individuel, chaque personne établit dans ses raisonnements une logique qui lui semble rationnelle. Or, comme l'explique M. Douglas dans son ouvrage *De la Souillure*, il échappe à l'individu très souvent une bonne partie des aspects de la vie sociale et de la

⁴⁸⁹ LEMIEUX C., BARTHE Y., « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique », *Politix*, n° 44, 1998, p. 16.

⁴⁹⁰ LEMIEUX C., BARTHE Y., « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique », *Politix*, n° 44, 1998, p. 22 et 25.

collectivité parce que ces arguments lui parviennent de manière décousue et très partiellement à un moment donné ou à plusieurs moments. Chaque personne, malgré tous les efforts qu'elle peut fournir pour accéder à l'information, ne peut quoiqu'il advienne, obtenir à l'ensemble des données. Tout cela participe à la placer et à l'entretenir dans un climat d'instabilité et de méfiance à l'égard des risques car elle n'a pas de prise sur eux. Or, l'essor des informations et des médias favorise l'impression de pouvoir tout savoir, tout connaître et que tout est compréhensible sous réserve que ceux qui détiennent le savoir veuillent bien le transmettre. Face à un accident et à l'incompréhension de savoir ce qui a pu se produire, les militants tentent de faire pression pour accroître l'information au moment de la crise ainsi qu'au quotidien dans le but de limiter l'incertitude existant autour des entreprises classées à risque ou nucléaire. En effet, *« toute structure suppose, crée et reproduit du pouvoir, c'est-à-dire des inégalités, des rapports de dépendance, des mécanismes de contrôle social, on peut affirmer aussi qu'il ne peut y avoir non plus de pouvoir sans structures. La rationalité devra être défendue contre les résistances irrationnelles des acteurs, résistances qui ne seraient que l'expression de leur attachement borné aux routines passées ou de leur conditionnement par les structures de domination existantes. »*⁴⁹¹ Au-delà de cette domination exercée sur le public et globalement acceptée par le sentiment de sécurité et de prise en charge qu'il procure, les militants environnementaux tentent de réguler les situations de risques par l'exécution de mesures préventives et de gestion des risques dans l'urgence d'un accident. Les situations de risques ne laissent pas la même impression aux personnes et les militants insistent sur le durcissement des attitudes de non tolérance à avoir sur ces situations.

À défaut de pouvoir faire fermer le site pour des raisons de choix politiques et économiques de notre société occidentale, ils essaient de limiter les risques grâce à l'information, d'abord en essayant de sensibiliser le public, puis en poussant les industriels et les décideurs politiques à communiquer plus et à plus de transparence. L'accès à l'information permet de mieux connaître les risques et aussi de chercher à s'en protéger juridiquement et plus efficacement.

⁴⁹¹ CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, p. 33-36.

II. Vers une acceptation progressive des risques et un équilibre réajusté en permanence

1. Une acceptation des risques par « négligence » des habitants au regard des décideurs et des militants

Une certaine acceptation des risques est à chercher du côté des comportements du public qui, comme nous l'avons dit, ne réagit pas ou ne s'intéresse pas aux risques comme il est attendu qu'il le fasse au regard des militants environnementaux et des acteurs institutionnels.

Il ressort de nos données de terrain le constat d'une perte de sens et de contact avec les risques. En effet, dans notre société, où les risques technologiques recouvrent des réalités très différentes pour le public, ces menaces incluent des contraintes dans les modes d'action et de pensée de chacun. Ces contraintes, résultats d'une pression extérieure imposée aux personnes, font l'objet de rejet ou de tolérance mais globalement, elles n'apparaissent pas comme des phénomènes ayant du sens et une part de réalité pour le public. Par exemple dans le cas des O.G.M. et des conséquences inconnues et hypothétiques à attendre, il semble que le public soit informé même s'il ne sait pas comment réagir et anticiper ces risques. L'enjeu pour les pouvoirs publics consiste à créer un lien, un dialogue. *« En l'absence de vraie réponse de la science et de la société, le public dubitatif est devenu sensible aux discours militants hostiles et l'inquiétude s'est accrue. Chacun se raccroche à des attitudes conventionnelles ou s'abrite derrière un scepticisme général. Finalement, la logique de déqualification des O.G.M. s'impose chez tous les protagonistes : les consommateurs frustrés dans leur désir de comprendre et de plus en plus dubitatifs à propos de la science et de la technologie, les scientifiques et les opérateurs économiques déçus des attitudes de rejets. Il convient donc actuellement de recréer les conditions d'un vrai dialogue « science société. »*⁴⁹² Le public, peu sensibilisé dans une certaine mesure de la question des risques, devient un enjeu autour de cette notion d'acceptation ou non des risques par l'information et surtout par une communication rationnelle scientifique fournie par les décideurs et par les militants.

Pour les décideurs politiques, les comportements du public face aux risques peuvent apparaître, dans une certaine mesure, dépourvus de finalité car les habitants sont soumis à des souvenirs qui leur sont spécifiques et il reste difficile de mesurer ce qui a été intégré par le passé. Les risques sont exprimés par les habitants à travers le souvenir des inondations surtout à Saint Pierre des Corps et dans le Véron, où on ne parle pas du risque nucléaire. On note une appropriation du risque inondation car ils parviennent à se le représenter.

⁴⁹² ALESSANDRIN A., BRUNET L. (coll.), *Une approche raisonnée des risques technologiques alimentaires : apprentissage et communication. Le cas des O.G.M.*, Le Mans, I.N.R.A., 2001, p. 17 et 18.

On peut nuancer ce propos en avançant d'abord dans un premier exemple que malgré le fait que les dernières crues centennales se soient produites au cours du XIX^{ème} siècle, les habitants semblent avoir oublié cette réalité, puisqu'un certain nombre d'entre eux vit en zone inondable. Certaines de ces zones sont aujourd'hui protégées par des digues mais celles-ci ne protègent pas de tous les risques. S'il se produisait une rupture, le risque inondation reviendrait. Les phénomènes seraient amplifiés par la pression de l'eau et par les débris de la digue. Plus quotidiennement sans rupture de digue ou de crue centennale, ce sont les remontées de nappes qui peuvent être présentes.

Madame C., 50 ans, décideur local : *« Il y a des gens qui disent qu'ils ont toujours vécu à Saint Pierre : « j'ai jamais vu de problème, qu'est-ce que vous me racontez ? » Par contre quand je commence à leur parler des remontées de nappe, là ils s'en souviennent, mais ils ne peuvent pas dire autre chose. »*

Le souvenir du risque est souvent lié à la perception ou à la réappropriation d'un espace. M. Halbwachs aborde cette relation entre la perception de l'espace et la conservation d'un événement passé à travers les souvenirs que l'espace va stabiliser. La stigmatisation d'un espace suit : *« une logique de la perception qui s'impose au groupe et qui l'aide à comprendre et à accorder toutes les (impressions) notions que lui viennent du monde extérieur : logique géographique, topographique, physique, qui n'est rien d'autre que l'ordre introduit par notre groupe dans sa représentation des choses de l'espace. »*⁴⁹³ Prenons pour illustrer ce propos, l'accident de Seveso qui s'est produit en 1976 ; les Français ne l'ont pas vécu personnellement, ou alors de façon indirecte et éloignée, ils n'en gardent que peu de souvenirs. L'événement en lui-même n'a pas suscité de manifestation de la part du public localement concerné, qui ne se l'est pas approprié. Le souvenir de cet événement est réel puisqu'il a généré l'établissement d'une Directive européenne, mais cette instauration s'est jouée au niveau des décideurs et des pouvoirs publics des différents États. Les habitants, notamment en France, ont été peu alertés. Ils ont eu connaissance de l'accident au moment où il s'est produit donc il a marqué surtout les adultes et les personnes en âge de comprendre et de s'intéresser à ce fait à l'époque où il s'est produit. Cependant, ces personnes ont effacé le souvenir de l'accident.

Monsieur R., 61 ans, décideur local : *« On parle de Seveso, oui, enfin, on parle de ça, mais il y a beaucoup de gens de mon âge... qui en ont entendu parler, mais les jeunes, ça leur dit rien. Seveso, c'était quand ? Ça fait déjà 26 ans. Donc les gens qui ont 40 ans, ils avaient 14 ans, ils pensaient plus à jouer qu'à l'accident. »*

Il faut ajouter aussi que selon les types de risques en présence, les habitants ne s'en construisent pas les mêmes représentations car ces risques ne leur rappellent pas les mêmes choses. En Indre-et-Loire, le souvenir du risque inondation est réel, connu et exprimé même s'il n'a pas été vécu par opposition au risque technologique. Au-delà du souvenir, la représentation même des particularités des risques apparaît dans cet extrait mais il s'agit d'une perception localisée et stigmatisée autour du risque inondation.

⁴⁹³ HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997, p. 86.

Monsieur L., 65 ans, décideur local : « *Il y a des personnes qui vivent sur place et qui ont leurs habitudes et qui ne viendront pas se plaindre. Et puis il y en a qui seront surprises que la Loire vienne les embêter. Alors celles-là sont plus embêtantes.* »

À l’opposé, l’idée que l’entreprise Primagaz se rapprochait des zones d’habitat s’est développée petit à petit et ce mouvement est perçu comme une menace imposée aux résidants à proximité. Or, les habitants actuels ne semblent pas savoir que le site s’est implanté en rase campagne et que ce sont les maisons qui l’ont rattrapé progressivement. Le souvenir de cet état de fait s’est perdu au fil des générations qui ont connu les transformations de la commune, ainsi que le changement de représentation de Primagaz au regard des risques qu’il génère.

Monsieur C., 56 ans, décideur local : « *Mais là, quand ils se sont installés, il y avait quoi ? Rien, rien, rien sur 3 ou 4 kilomètres autour. Qui a autorisé les constructions ? Les mairies ! Pourquoi on a rapproché les habitations ? Parce que les gens travaillaient dans ces établissements, mais le risque est là, il ne bouge pas.* »

Le fait d’avoir laissé se rapprocher les zones d’habitat près de sites industriels, sans se soucier des risques puis dénoncer cette situation aujourd’hui montre que « *les divers groupes en lesquels se décompose la société sont capables à chaque instant de reconstruire leur passé. Mais, nous l’avons vu, le plus souvent, en même temps qu’ils le reconstruisent, ils le déforment.* »⁴⁹⁴ Autrement dit, les habitants, même s’ils ne forment pas un groupe homogène, recomposent les souvenirs qu’ils peuvent avoir, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins actuels. Cela contribue à déformer le souvenir des événements qui ont eu lieu dans le passé. Par exemple, l’accident de Protex en 1988 fait prendre conscience de certains risques que génère une industrie et pourtant l’empreinte du temps va faire oublier progressivement les efforts qui ont été mis en œuvre pendant plusieurs années autour de ce site afin de cristalliser la menace qu’il comporte. La seule solution pour maintenir un pseudo état d’alerte autour de l’établissement, consiste à l’intégrer dans les comportements quotidiens.

Monsieur S., 66 ans, décideur local : « *88, c’est encore récent, les petits-enfants s’en rappelleront moins, mais ils en ont entendu parler. Mais comme tous les accidents, tout ce qui se passe quand on prend du recul, bon là, par contre, il est vrai qu’il faut que ce soit renouvelé de manière à ce qu’il y ait toujours une attention un peu particulière pour ces usines là.* »

L’oubli s’opère aussi quand on se trouve face à un public qui ne croit pas à la réalité des risques parce qu’il n’y a pas été confronté depuis longtemps, c’est-à-dire depuis plus de trois générations par exemple. Le temps de trois générations est un laps de temps qui peut sembler assez court. Or, il est suffisant pour que la perception d’un événement de la part des personnes plus âgées soit remise en question par les nouvelles générations⁴⁹⁵. La société change et la

⁴⁹⁴ HALBWACHS M., *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1925, réédition de 1994, p. 289.

⁴⁹⁵ On peut illustrer ce propos avec le souvenir des camps de concentration qui a été remis en question aujourd’hui par certaines personnes, extrémistes semant le doute dans l’esprit de jeunes générations. Or ces faits se sont produits il y a seulement 60 ans. On enregistre la difficulté à conserver le souvenir et entretenir la mémoire de la Seconde guerre mondiale.

perception des situations change avec les personnes qui se succèdent, reconfigurant le sens qu'elles en ont suivant les intérêts remis à jour. À Saint Pierre des Corps, les efforts menés pour maintenir et développer une mémoire des risques sur la commune ne suffisent pas à dépasser la représentation que se font les habitants, comme nous l'avons vu précédemment. Ils connaissent l'existence de risques et ils les acceptent de manière passive et avec plus ou moins d'indifférence.

Madame C., 50 ans, décideur local : « *C'est vrai que depuis des années et des années, on parle dans le bulletin municipal, des risques d'inondation et il y a des gens qui ne nous croient toujours pas. Ca veut dire qu'on continue à travailler à leur expliquer.* »

Les décideurs politiques sont marqués par des accidents, parce que d'une manière ou d'une autre, ils se trouvent impliqués dans la situation de crise, pris entre réglementation et gestion du public et de ses réactions. Dans ce cas il n'y a pas non plus de trace écrite mais les connaissances qu'ils en retirent peuvent contribuer à élaborer ou ajuster une réglementation si le poids hiérarchique est suffisamment conséquent pour se faire entendre. Or, cela se trouve très vite limité par les contacts éphémères et multiples que chacun est amené à vivre dans son quotidien à l'égard des risques l'obligeant à revoir les attitudes qu'il peut adopter. « *Mais il arrive très souvent que des milieux sociaux humains entrent en rapport pour trop peu de temps, avec trop peu d'intensité et trop rarement, pour qu'un pareil événement, et le souvenir qui le reproduit, se présente à nous comme un fait familier. On peut dire que nous n'y réussissons que par exception et par l'effet de rencontre que nous avons toutes les raisons d'attribuer au hasard puisque nous ne les avons pas délibérément cherchées.* »⁴⁹⁶ Enfin, le passé et la mobilisation des souvenirs permettent de recomposer les faits concrétisés suivant des logiques temporelles différentes de celles du présent et de prendre en considération des distorsions de temps induites par l'évocation des souvenirs. La variable du temps est importante car les accidents et le rapport entretenu à l'égard des risques change à partir d'elle. Le temps homogénéisant les faits passés, on peut s'interroger sur le poids de certains accidents, par rapport à d'autres. En effet certains accidents font l'objet d'une stigmatisation et deviennent des références en matière de risques technologiques comme Seveso ou Tchernobyl, ce qui les inscrit durablement dans les souvenirs. L'établissement de réglementations et d'informations contribuent à négocier le rapport aux risques, non à les éviter mais à les maintenir dans des seuils acceptables et déterminés comme tels auprès du public par les décideurs.

Pour les militants, éviter les risques est rendu difficile aussi parce que le public semble indifférent et passif, donc il ne relaie par leurs préoccupations environnementales. Les militants posent un regard intéressant sur le public en ce sens qu'ils en sont issus et ils constituent la catégorie la plus proche de lui. Les associations partent au départ d'une connaissance des risques peut être pas plus importante que celle du reste du public mais elles sont plus sensibles

⁴⁹⁶ HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997, p. 81 et 82.

à ces questions. Elles tendent à devenir un relais aux préoccupations environnementales du public et à se donner les moyens de les défendre. Dans le discours des militants environnementaux, les habitants semblent constituer une masse relativement homogène qui a peu de connaissances en matière de risques. Or, ceux-ci ont été longtemps laissés dans l'ignorance. Même si, en théorie aujourd'hui, un intérêt croissant est porté à l'environnement, une grande désinvolture est constatée dans les comportements au quotidien. Il faut ajouter l'importante difficulté à mobiliser le public.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Les gens qui sont intéressés par le nucléaire, ce sont toujours les mêmes. »*

De même, les habitants semblent d'accord pour se préoccuper de l'environnement, d'un point de vue collectif et général et surtout lorsqu'il s'agit de le faire appliquer à d'autres personnes. Dès lors qu'il faille appliquer la mesure personnellement, la difficulté est tout autre car cela remet en question les avantages acquis, comme les progrès techniques et technologiques de la vie quotidienne, et impose des contraintes individuelles comme le tri des déchets ménagers, le déplacement pour aller les jeter dans des centres adaptés suivant la nature des produits, etc. Cela peut apparaître soudainement nettement moins acceptable et demandant un effort difficile à envisager pour les habitants.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« À long terme c'est comme une pile que tu mets dans un appareil, les gens se disent : « bon bah, c'est pas bien gros, je balance. » Mais le mercure, les piles, ça pollue un mètre cube de terre, après, ça se retrouve dans l'assiette. Nous, on a l'impression que c'est normal qu'on puisse polluer alors qu'une usine, ce n'est pas logique. »*

Dans l'ensemble le public n'adhère pas aux actions sur le long terme ou à celles qui demandent un investissement au niveau de la personne. Certains font des chèques et délèguent l'engagement et les changements de comportements à d'autres personnes, chargées de mener à bien l'action collective.

Monsieur P., 38 ans, association environnementale : *« Mais tu demandes aux gens : « vous adhérez à l'action ? » Bon bah, ils vont te faire un chèque : « débrouillez-vous. » À la limite, moi, je m'en fiche qu'il n'y ait pas de fric dans la caisse. Ce qu'on veut, c'est du monde pour faire des échantillonnages, physiquement, on a besoin de bras. »*

En revanche, les habitants savent se mobiliser pour revendiquer ou exprimer quelque chose mais il s'agit de mobilisation forte et massive sur du court terme. Cet enthousiasme laisse rapidement place à l'oubli et au retour des tracasseries quotidiennes surtout lorsque l'entreprise soumise à des sanctions pénales ne les respecte pas. Au moment de l'accident de Synthron, les réactions ont été très vives et très enflammées, puis cela est retombé, les habitants se résignent à la pression économique qu'exerce l'industriel.

Monsieur J., 69 ans, association environnementale : *« Suite à l'incendie de Synthron, il y a eu une mobilisation très forte. Là, l'inertie était de l'autre côté, le directeur de Synthron a d'ailleurs eu des*

condamnations par la D.R.I.R.E., par les tribunaux, par tout ce qui pouvait avoir... et il n'a jamais réagi, jamais payé un sou des amendes. »

De plus, il existe un certain nombre de présupposés sur les attitudes des habitants qui apparaissent souvent comme des « masses passives » potentiellement manipulables par les décideurs ou par d'autres personnes et donc dangereux, pour eux-mêmes et pour les autres en provoquant par exemple des sur-accidents dans des mouvements de panique. Cette perception justifie la non-information. L. Clarke va dans le même sens quand il écrit dans un article : « *Nombre de gens ne font pas confiance aux promesses des responsables militaires. (...) La panique est souvent utilisée par les décideurs comme une justification de la non-communication d'informations au public, en partant de la présomption que les gens ne savent pas gérer de mauvaises nouvelles.* »⁴⁹⁷ Aujourd'hui encore lorsque l'on entend des « experts » dénoncer les mauvaises attitudes des habitants, on retrouve ce discours officiel de prise en charge collective et de déresponsabilisation du public. Ceci est aussi dénoncé alors que la raison d'être de ces « experts », consiste justement à le prendre en charge collectivement et à se substituer à lui. « *Ici la gestion du risque, comme dans toutes les situations de « circonstances exceptionnelles », nécessite une action rapide et par conséquent se concilie mal avec les préoccupations démocratiques. La population n'est pas réellement en mesure d'évaluer les risques et doit s'en remettre totalement au bon vouloir de l'administration. La définition de l'acceptabilité du risque d'accident majeur lié aux installations classées de type Seveso reste un monopole des professionnels publics et privés de la gestion des risques techniques et les procédures démocratiques habituelles ne s'avèrent pas opérationnelles dans ce domaine.* »⁴⁹⁸ Si le public est perçu comme ne pouvant comprendre les circonstances d'un accident, il est perçu aussi comme ayant des réactions irraisonnées et cédant à des comportements de panique. La panique⁴⁹⁹ correspond à un type de comportements potentiellement dangereux et déstabilisant dans le cas d'une gestion de crise pour le pouvoir en place et pour les acteurs du risque, qui craignent des sur-accidents. La panique renvoie à une forme de communication non contrôlée, non maîtrisée, celle-ci n'est pas nécessairement vérifiée mais perçue *a priori* et dans une crise impliquant un grand nombre de personnes.

Or, l'essor des médias et le nombre croissant d'accidents, retransmis par les relais médiatiques (télévision, radio ou encore presse), favorisent des surenchères vis-à-vis de ces événements ou encore des interprétations déformées. Cependant, l'opinion publique constitue une pression importante pouvant amener à légiférer, parfois comme avec l'accident d'A.Z.F. Celui-ci a conduit à un durcissement de la Directive Seveso II même si par la suite, dans les faits, les risques demeurent des invariants toujours localisés aux mêmes endroits. « *L'opinion*

⁴⁹⁷ CLARKE L., « Le mythe de la panique », *Sciences humaines*, n° 132, 2002, p. 16-20.

⁴⁹⁸ CHARBONNEAU S., *La Gestion de l'impossible. La protection contre les risques technologiques majeurs*, Paris, Économica, 1992, p. 116 à 118.

⁴⁹⁹ CLARKE L., « Le mythe de la panique », *Sciences humaines*, n° 132, 2002, p. 16-20.

joue un très grand rôle qui ne cessera de grandir. C'est surtout vrai dans les domaines de l'environnement et de la santé, et plus encore dans celui des risques industriels. Faut-il s'en préoccuper, s'en inquiéter ? L'opinion d'aujourd'hui n'est-elle pas la réglementation de demain ? » Tous les accidents n'ont pas donné lieu à des législations, seulement certains d'entre eux tels que Seveso ou A.Z.F. Depuis l'Amoco-Cadiz, à la fin des années 1970, et lorsque les habitants ne se sont plus contentés d'être indemnisés financièrement pour être dédommagés, le poids du public est devenu conséquent dans la représentation à avoir de l'avenir et ce depuis que les préoccupations environnementales posent la question de quel milieu de vie les générations futures hériteront. La crise de l'E.S.B. constitue un exemple illustrant assez bien que le public, face à une crise non maîtrisée, ne réagit pas n'importe comment, il peut être logique et adopter des attitudes raisonnables et raisonnées. « *La crise de la vache folle n'a pas été une « bulle spéculative » réductible à un simple mouvement de panique irrationnel. Étant donné le traitement médiatique de cette crise, les réactions des consommateurs n'ont pas forcément été déraisonnables ou immotivées. La diversité des réactions des consommateurs résulte des incertitudes, des insuffisances et des contradictions d'un savoir scientifique trop peu « stabilisé » sur la question de la transmissibilité du prion de la vache à l'homme.* »⁵⁰⁰ En effet, certaines personnes vont accorder leur confiance aux certificats de conformité et ne vont rien changer à leurs comportements alimentaires. D'autres, au contraire, vont focaliser sur l'absence d'explications rassurantes sur les causes difficiles à déterminer ou sur les conséquences impossibles à prévoir et à contrôler. Deux ans après cette crise de la « Vache folle », le peu de victimes enregistrées a considérablement atténué le caractère très inflammatoire que l'événement avait provoqué sur le moment.

Cette crise a fait ressortir que les frontières de l'acceptation ou de la non acceptation des risques dépendent non seulement du souvenir entourant un événement qui s'est produit mais aussi du rapport entretenu vis-à-vis de l'information et de la confiance accordée aux dirigeants. Dans le cas présent, l'information diffusée a laissé une grande part d'ombre, elle n'a pas fourni d'explication logique à l'origine de la maladie ni clairement démontré l'absence de conséquences à attendre sur le long terme. « *Il reste enfin largement méconnu : le moins qu'on puisse dire, c'est que le savoir scientifique n'est pas stabilisé sur ce sujet. Parce qu'il est invisible, il n'est accessible qu'à travers le discours des experts relayé par les médias, discours avec lequel les consommateurs entretiennent un rapport ambigu : ils s'en méfient et le critiquent ; ils en ont souvent une compréhension approximative, mais ils en ont besoin. D'où l'importance capitale de la confiance, accordée ou non à des systèmes experts dont l'individu ne sait pas grand chose. Même s'il est un peu désarmé face à ce type de risque, il n'est pas irrationnel et élabore des représentations cohérentes qui ne sont pas simplement réductibles à de « fausses perceptions » d'une menace fantôme.* »⁵⁰¹ La recherche d'évitement des risques de

⁵⁰⁰ PERETTI-WATEL P., « La crise de la Vache folle : une épidémie fantôme ? », *Sciences sociales et Santé*, vol.19, n° 1, mars 2001, p. 33.

⁵⁰¹ PERETTI-WATEL P., « La crise de la Vache folle : une épidémie fantôme ? », *Sciences sociales et Santé*, vol.19, n° 1, mars 2001, p. 34 et 35.

la part du public fait apparaître un manque de confiance dans les discours entourant l'événement et aussi un besoin de comprendre de manière logique rationnelle les causes, les expositions et les conséquences de la crise de la « Vache folle. » Cette absence de compréhension peut contribuer à développer un repli sur soi et une envie d'éviter les situations d'exposition aux risques.

En revanche, il semble que le public reprenne progressivement confiance dans ses dirigeants. Ces derniers déploient d'importants efforts pour reconquérir leur confiance depuis l'accident de Tchernobyl. Ils transmettent davantage d'informations, plus régulièrement et en ne tentant pas trop de rassurer quand finalement la situation échappe en partie à leur contrôle. *« Dans le domaine nucléaire, l'événement qu'a constitué le dixième anniversaire de Tchernobyl a remis en mémoire les circonstances de l'accident et le rôle des autorités à cette époque. Si le public se révèle critique à propos de ce rôle, il montre malgré tout sa confiance dans les autorités, qui devraient mieux réagir si des circonstances analogues se reproduisaient dans le futur. Souhait optimiste ou appréciation réaliste, rien ne permet d'en juger. Parler et reparler de Tchernobyl ne semble pas conduire à une modification des opinions sur l'ensemble des activités impliquant les rayonnements, résultat en contradiction avec le modèle de l'amplification sociale du risque. »*⁵⁰² Les situations complexes actuelles dépendent des multiples acteurs en présence dont les intérêts sont parfois contradictoires, parfois complémentaires et elles sont déterminées par des choix de modes de vie ainsi que par la connaissance des risques. Concernant les risques industriels, il semble que d'un point de vue global, nous glissons vers une volonté de ne pas accepter la présence de ces menaces et une dénonciation de plus en plus violemment marquée ponctuellement. Cependant, à long terme, c'est l'indifférence et le sentiment de ne pas pouvoir agir qui dominent développant une sorte d'acceptation fataliste. *« C'est cet implicite de la négociation qui pose problème et qui fait que les scènes locales de risque baignent dans une certaine opacité. Or, elles ne peuvent faire l'économie de cette opacité. Mettre en lumière les ambiguïtés de la notion de risque acceptable, mettre à plat ses contenus aurait pour effet de bloquer toute discussion et de figer des oppositions irréductibles. »*⁵⁰³ L'accident de Protex en 1988 met à jour qu'il n'est pas si simple de juguler les risques technologiques car des enjeux économiques ainsi que des choix de modes de vie ou d'exploitation d'énergie nécessitent le recours aux produits de ces entreprises industriels ou nucléaire. Cela met une véritable pression sur les décideurs politiques locaux et nationaux ainsi que sur les techniciens qui rencontrent des difficultés pour imposer la mise en conformité de l'établissement industriel sur le bien de la collectivité. Les enjeux contradictoires font apparaître de très importants intérêts, qui demeurent virulents et d'actualité dans une situation toujours bloquée, mais qui incitent à accepter la prise de risques par l'inertie ambiante ou absence de contestation. Les habitants, quant à eux, témoignent d'une sorte de détachement

⁵⁰² BRENOT J., « Sur la perception des risques en Europe », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 132.

⁵⁰³ DECROP G., DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P. A., « L'opacité des scènes locales », *L'Environnement, question sociale*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 221.

vis-à-vis de ces situations. Ils se désintéressent très vite des accidents antérieurs et ne se préoccupent pas davantage des mesures de prévention réalisées à leur attention aujourd'hui par les cadres législatifs. Malgré les efforts plus ou moins marqués par les autorités publiques, pour tenter de les sensibiliser rationnellement aux risques industriels, les habitants demeurent difficiles à mobiliser et dont les réactions à attendre sont difficilement prévisibles.

La réalité du terrain met à jour une situation contrastée à l'égard des risques et des accidents. Une non-acceptation des situations de risques est observée par les militants environnementaux qui défendent un intérêt collectif et qui militent pour leur reconnaissance officielle. Leur intérêt est d'accroître leur légitimité dans la dénonciation des intérêts économiques et des choix politiques notamment en matière de nucléaire, en s'appuyant sur la logique démontrable scientifiquement. Les habitants rejettent les risques car toujours pris dans l'assimilation du modèle dominant d'explication scientifique, ils attendent que tout soit logiquement compréhensible. Le fait d'être désapproprié d'une certaine maîtrise des risques, parce qu'ils n'en ont pas conscience, les rigidifie dans une attitude d'indifférence à la présence quotidienne des risques. Pourtant ils les rejettent de plus en plus violemment mais sur un laps de temps court lorsqu'un accident se concrétise. Être exposé à des risques, ne pas ressentir la possibilité de les maîtriser, contribue à accroître le sentiment d'incertitude. *« Les rapports des acteurs, individuels ou collectifs, entre eux et au problème qui les concerne, s'inscrivent donc dans un champ inégalitaire, structuré par des relations de pouvoir et de dépendance. En effet, les acteurs sont inégaux devant les incertitudes pertinentes du problème. Ceux qui par leur situation, leurs ressources ou leurs capacités (personnelles et sociales) sont capables de les contrôler, utiliseront leur pouvoir pour s'imposer face aux autres. »*⁵⁰⁴ Les techniciens, comme les décideurs locaux et les industriels détiennent un certain savoir sur les risques, par opposition aux habitants, sur lesquels ils exercent un certain contrôle. Ils gèrent ou ils produisent des risques selon les missions de chacun. Ils doivent protéger les habitants mais cette protection s'approche d'une prise en charge dépossédant d'une certaine maîtrise des risques, les installant ou les confortant dans une dépendance et les soumettant à leur bonne volonté de les prendre en charge. Les habitants accordent leur confiance à d'autres personnes, formées et rémunérées pour se substituer à eux, devant veiller à leur sécurité et à leur bien-être.

Comment dépasser ces situations complexes aux enjeux diffus, pas toujours formulés et dont on ne maîtrise pas nécessairement les tenants et les aboutissants pour changer les attitudes d'évitement ou d'acceptation à l'égard des risques ? L'alternative actuelle consiste à penser que les réglementations et l'information constituent des outils performants pour sortir du cloisonnement des différents acteurs et changer la perception et les attitudes pour plus d'ouverture et de tolérance à l'égard des risques. Comment développer la communication entre les différents types d'acteurs en présence ? Et comment peut-on déterminer des seuils

⁵⁰⁴ CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, p. 21-24.

d'acceptation des risques sachant que ceux-ci demeurent orientés par les différentes pressions et contraintes avec d'un côté des intérêts économiques et de l'autre des intérêts sécuritaires ?

2. Des pressions diverses incitent à prendre des risques

L'attitude de non-acceptation ne constitue pas l'attitude dominante à l'égard des risques industriels dans notre société. L'information, comme outil de croisement des regards vis-à-vis des risques, procure un nouveau souffle à ces questions d'acceptation. Pour bien comprendre l'impact de cet outil, il faut comprendre avant tout les intérêts qui constituent de véritables pressions sur les interlocuteurs. L'analyse de ces enjeux va permettre de mettre à jour les différentes contraintes qui peuvent s'opposer ou se cumuler réadaptant ou renouvelant la perception des risques. La recherche de transparence au niveau de l'information va constituer un enjeu pour accroître la complémentarité des rôles, des missions et des connaissances de chaque personne en présence. En revanche, la transparence expose aussi davantage la responsabilité des personnes, en cas d'erreurs ou de dysfonctionnements où on peut identifier plus facilement les causes ou les origines de la panne. Ces tendances ne sont pas figées ni définitivement établies selon les personnes ou leurs fonctions. Nous allons étudier comment s'établissent les différents seuils d'acceptation ou de non acceptation des risques.

Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui nous allons ou non accepter un risque ? Dans quelle mesure un risque peut recouvrir un caractère acceptable ou au contraire faire l'objet d'une non-acceptation croissante ? *« La notion classique de proportionnalité et celle d'acceptabilité renvoie au plein exercice de différentes procédures d'instruction, d'évaluation et de débat public, à l'opposé de toute idée de norme impérative supérieure qui viendrait court-circuiter de telles procédures. C'est de la combinaison de l'expertise et de la délibération collective impliquant les citoyens que peut surgir une réponse raisonnable, mais toujours difficile à justifier complètement, au défi posé par des risques potentiellement graves et irréversibles. »*⁵⁰⁵ Autrement dit, on s'interroge sur les seuils d'acceptation des risques à déterminer et à mesurer selon des facteurs constitutifs de « normalité » et au contraire de non acceptation qui demeurent à identifier et à expliquer. Comme le dit A. Thébaud-Mony : *« dans la logique même de ce paradigme du progrès technique, ils sont également dominés par l'idéologie de la « normalisation », qui déplace les enjeux de sécurité et de sûreté d'une approche sociale des risques vers une démarche technologique selon laquelle un consensus entre les partenaires sociaux s'établit autour des normes et seuils de danger à partir d'un diagnostic d'experts investis de la légitimité scientifique. Cette démarche occulte les systèmes de valeur implicites et les choix qui s'y rapportent dans la détermination d'un risque « socialement acceptable. » »*⁵⁰⁶

⁵⁰⁵ GODARD O., « Le principe de précaution, une règle d'abstention ? », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 298.

⁵⁰⁶ THÉBAUD-MONY A., *L'industrie nucléaire. Sous-traitance et servitude*, Paris, I.N.S.E.R.M., 2000, p. 12.

Le risque n'est accepté que parce que de manière sous-jacente, l'idée est de plus en plus intégrée que l'on ne peut pas les éradiquer. P. Peretti-Watel écrit « *en reprenant les analyses de François Ewald, il est possible de définir le risque comme un mode de représentation particulier : au lieu de s'attacher aux faits eux-mêmes, cet auteur privilégie plutôt la façon dont les individus les appréhendent, les apprivoisent en leur donnant du sens. De ce point de vue, un événement donné n'est pas un risque en soi, il est constitué en risque par l'individu lorsque celui-ci se le représente d'une certaine façon, en lui attribuant certaines caractéristiques particulières.* »⁵⁰⁷ Chaque risque apparaît comme ayant des caractéristiques précises et qui sont relativement particulières et spécifiques. Chaque personne va l'appréhender et se l'approprier en lui conférant un sens différent et va ainsi délimiter des seuils d'acceptation.

À travers la notion d'acceptabilité, on aborde l'idée qu'un risque peut apparaître dans certaines situations accepté, non pas recherché comme lors de prises de risques volontaires afin de se procurer des sensations fortes, etc. mais accepté lorsque l'évaluation de certaines situations met en opposition d'un côté les dangers inhérents aux risques et de l'autre les bénéfices importants à retirer de la situation, si le risque encouru ne s'est pas concrétisé. Pour des raisons diverses sur lesquelles nous allons revenir, les personnes interrogées présentent des avis sur les risques, tendant à une certaine acceptation de leur présence. Globalement, on note que quels que soient leur fonction et leurs intérêts vis-à-vis des risques, les personnes interrogées en acceptent certains. Pour chaque catégorie d'acteurs, le risque est perçu différemment mais chacun l'accepte dans une certaine mesure parce qu'il se l'approprie. « *L'individu appréhende le risque, donc il le prend en main, il se l'approprie, pour en construire une représentation cohérente qui ait du sens dans son univers, au sein des rapports sociaux qui régissent son quotidien : le risque peut alors éventuellement devenir un outil pour conserver ou bien modifier ces rapports. Enfin cette « domestication symbolique » du risque suppose également que nous soyons capables de le nier, de le mettre à distance, de trouver de « bonnes raisons » qui nous permettent de continuer à vivre, avec et malgré lui.* »⁵⁰⁸ Par exemple, le C.N.P.E. n'est pas abordé spontanément quand on soulève la notion de risque, il revêt même un caractère d'invisibilité au niveau des risques engendrés et de relative indifférence⁵⁰⁹. En revanche, quand il s'agit d'aborder l'idée de taxe professionnelle et de rentrées d'argent, l'image et la présence du C.N.P.E. apparaît et, en plus, positivement. Il ressort une importance conséquente de ne pas se sentir lésé par la présence de la centrale. Des risques sont acceptés dans des conditions particulières et sous réserve d'avoir l'impression de profiter de plus d'avantages que d'inconvénients.

⁵⁰⁷ PERETTI-WATEL P., « Pourquoi et pour qui un risque est-il acceptable ? Représentations du risque et inégalités sociales », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 4^{ème} trimestre, 1999, p. 10 et 11.

⁵⁰⁸ PERETTI-WATEL P., « Peur, danger, menace... Le poids des représentations », *Sciences Humaines*, n° 124, février 2002, p. 37.

⁵⁰⁹ LAFAYE F., « Une centrale pas très... nucléaire. Revendications territoriales identitaires lors de l'implantation de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint Louis », *Thèse de sociologie*, 1994, p. 258 et 260.

À la confrontation du terrain, il apparaît que presque la totalité des décideurs locaux ont des seuils d'acceptabilité assez élevés envers les risques présents dans leur commune et ce, pour des raisons de bassin d'emploi, de dynamisme économique important et de rentrée de taxes professionnelles. Ces entreprises à risque ont permis l'essor du canton du Véron avec l'arrivée du nucléaire, parfois elles sont recherchées par l'utilité des produits générés comme les produits chimiques, le gaz ou le nucléaire. L'acceptation de certains risques passe par l'idée qu'il y a « des intérêts en fonction des accidents mais que le risque zéro n'existe pas », que « le risque on vit avec. » Par exemple, concernant les sites de Saint Pierre des Corps ou le site nucléaire d'Avoine un risque apparaît acceptable quand celui-ci est minimisé au sens où, il rentre dans les normes de sécurité imposées dans chaque établissement. Le respect de la réglementation délimite les seuils d'acceptation des risques comme si un règlement protégerait de la réalité diverse et multiple des risques. *« Dans cette catégorie le nucléaire renvoie au risque : vécu, perçu, imaginé. »*⁵¹⁰

Madame M., 48 ans, décideur local : *« Je crois qu'il y a moins de risque maintenant qu'il y en avait au tout début. Et les gens qui travaillent là-bas sont bien formés. E.D.F. fait des efforts aussi, au niveau information et sécurité. Et puis ils ont des certifications qualité qui sont hyper rigoureuses, enfin je me veux optimiste. Je me veux optimiste, sinon je ne vivrai pas. »*

Selon les maires autour des entreprises productrices de produits chimiques, il faut accepter d'encourir des risques parce que les entreprises génèrent des produits qui sont utiles dans la vie de tous les jours.

Monsieur S., 66 ans, décideur local : *« C'est pas normal qu'on renvoie, mais ça c'est le problème un petit peu chez nous, que ce soit pour le T.G.V. ou l'autoroute, tout le monde en veut, mais pas chez soi. C'est tout, hein. Non ça doit tourner sur place, ça doit se faire avec les normes de sécurité et puis essayer de respecter l'environnement, pareil. »*

La fonction des décideurs politiques au sein de leur localité les incite à encourir des risques pour dynamiser la commune. Leur mission fait qu'ils vont chercher à développer l'urbanisme, ce qui privilégie l'acceptation de certains risques, simplement parce qu'ils en retirent des bénéfices et des apports significatifs. Certains risques sont acceptés pour les bénéfices qui en sont attendus. Les propos de M. Lianos illustrent bien cette idée à propos de l'exemple des déchets nucléaires. *« Il faut s'assurer que les déchets nucléaires soient « sûrs » sans nuire pour autant à la capacité de production de l'industrie nucléaire, son nombre d'emplois, son revenu issu de l'exportation de savoir-faire et du traitement des déchets internationaux, etc. La gouvernance politique s'est transformée en fonction gestionnaire et réconciliatrice des maux généralement perçus comme impossibles à éradiquer. Une fois le risque donné, on ne peut que se concentrer sur sa gestion et oublier sa production. »*⁵¹¹ Tous ces arguments, même s'ils semblent différents, recouvrent l'idée que les risques ne sont pas

⁵¹⁰ ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989.

simplement des aspects négatifs mais qu'ils constituent l'envers d'un décor composé des progrès techniques et scientifiques et du confort de la vie occidentale, dite moderne. On peut poursuivre avec l'idée de D. Bourg et J.-L. Schlegel, « *les dégâts du progrès n'apparaissent plus comme des dérives ponctuelles, passagères, mais comme la suite de notre confort et de nos facilités d'existence. Il faut néanmoins reconnaître : cet aspect destructeur reste, pour l'heure, très mesuré si on le compare aux catastrophes sanitaires traditionnelles, comme les centaines de millions de morts dues à la variole avant la vaccination.* »⁵¹² Autrement dit, malgré les accidents et autres méfaits générés par les progrès techniques, les risques apparus avec notre technologie ne sont pas remis en question grâce aux apports positifs jugés importants qu'ils ont apporté. Ces aspects négatifs et positifs font partie de la réalité quotidienne et ils font l'objet d'un simple constat présenté comme tel.

Monsieur S., 66 ans, décideur local : « *Des risques, il y en a partout dans chaque industrie.* »

D'après certains décideurs politiques, il y a une prise de responsabilité à aller habiter délibérément en zone inondable en toute connaissance de cause. Parfois les risques sont acceptés parce que leur présence n'est plus remise en question et que les risques se sont fondus petit à petit dans le paysage environnant et dans l'esprit des personnes. Réel ou construit, le risque apparaît accepté par le fait que sa présence soit banalisée.

Monsieur L., 65 ans, décideur local : « *J'ai pris l'habitude de vivre là, je suis plus dérangé si vous voulez, par ce nuage de vapeur que je suis obligé de voir tous les jours, qui me cache le soleil et la lumière. On a l'habitude de vivre avec et il arrive un moment où on n'est plus inquiet. Si ça doit arriver, ça arrivera quoi. On n'y peut rien, on vit avec.* »

Les décisions politiques détournent les risques ou tentent de les éliminer dans certaines situations. Par exemple suite à des choix politiques, des zones inondables en cas de montées des eaux et qui devaient être laissées en zones d'expansion des crues, sont remblayées afin de devenir constructibles. Ces choix réduisent la possibilité de la montée et de l'extension du cours d'eau, ce qui amplifie ses formes d'expression en cas de crues.

Madame R., 46 ans, décideur local : « *Le Technopole, dans les années 60, il y a eu autorisation de l'État sur tous ces secteurs-là pour pouvoir urbaniser. Après la guerre, on devait reloger des dizaines de milliers de gens partout, et on a dit : « on va reconquérir les zones inondables et les mettre en zones hors inondables. » »*

Pour développer l'essor urbain en remblayant des zones naturellement inondables les décideurs politiques prennent le risque que des conséquences inattendues et aggravées surviennent en cas d'inondation. Selon eux : « *un individu est plus enclin à accepter un risque associé à une action dont les objectifs lui paraissent désirables. De même, les risques associés à une action qui présente pour un individu un caractère de nécessité lui sont a priori plus*

⁵¹¹ LIANOS M., « Point de vue sur l'acceptabilité sociale du discours du risque », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 4^{ème} trimestre 1999, p. 63.

⁵¹² BOURG D., SCHLEGEL J.-L., *Parer aux risques de demain*, Paris, Seuil, 2001, p. 128 et 129.

acceptables que ceux qui résultent d'une action moins essentielle pour lui. »⁵¹³ Les décideurs politiques sont lucides quant à cette ambivalence observée vis-à-vis des risques. Leur position est délicate mais quelle que soit leur commune (et les sites concernés), ce sont surtout les plus âgés qui ont ces propos car ils ont vu la société changer en quelques années ou en quelques décennies. Ils expriment une attitude plus réservée à l'égard des risques parce qu'ils intègrent l'idée que certains d'entre eux sont encourus parce que nous avons recours à une technologie que nous ne maîtrisons pas totalement.

Monsieur S., 66 ans, décideur local : « *Le changement du rapport à la vie vers un progrès qui amène des risques et des déchets. C'est le problème principal.* »

Du côté des décideurs, les avis sur l'acceptation des risques évoluent selon les intérêts qu'ils y trouvent pour leur commune. Ces sites implantés avant leur élection ne font pas l'objet de remises en question aujourd'hui. Certains décideurs ont conscience que Synthron pollue et qu'il faut protéger l'environnement mais ils apprécient aussi la présence de l'entreprise pour le dynamisme que cela apporte à la commune au niveau du travail, des taxes professionnelles, des fréquentations d'école, des loisirs, de la diversité des commerces ou encore des services. De même, pour Saint Pierre des Corps, la connaissance des risques locaux permet de les réduire et de les maîtriser par opposition au C.N.P.E. où des salariés sont recrutés comme sous-traitants non qualifiés et suivis médicalement pour exécuter des travaux dangereux.

Monsieur C., 56 ans, décideur local : Il faut « *relativiser, ne pas voir le risque partout, raisonner, être raisonnable, diminuer le risque à sa source.* »

Les attitudes de ces décideurs sont celles de personnes qui font face à des circonstances qu'ils n'auraient peut-être pas choisis de la même manière s'ils avaient été confrontés à l'installation des sites. Aujourd'hui, ils se trouvent confrontés à des inconvénients provenant de ces entreprises mais ils optent pour des attitudes positives et dynamiques, pour un juste équilibre entre une acceptation du risque sous réserve de pratiquer un suivi régulier et sérieux de celui-ci.

Suite à l'accident d'A.Z.F., les décideurs locaux ainsi que les habitants sont inquiétés par la présence des sites classés Seveso près de chez eux. Or, si certains sont d'avis de délocaliser au loin ces entreprises, d'autres préfèrent opter pour la conservation sur place des sites à risque sous condition de mesures de sécurité optimales. La conseillère régionale I. Gribet, estime que « *quelles que soient nos fonctions ou nos tâches électives, nous devons trouver, tous ensemble et en concertation étroite avec l'entreprise, la solution qui permette de conserver le site Arch' tout en assurant la protection maximale des populations, postulat de base qui doit toujours être au centre de nos préoccupations.* »

⁵¹³ HÉRIARD DUBREUIL G., « L'acceptabilité du risque : entre choix individuel et construction sociale », *Annales des mines*, 1997, p. 68.

Madame C., 50 ans, décideur local : « *Le risque zéro n'existe pas et des entreprises qui n'ont pas la culture Seveso posent aussi des problèmes. La sécurité est pour nous un souci permanent. Une sphère a été adaptée pour empêcher l'effet de souffle et d'anciennes sphères doivent être désarmées.* »⁵¹⁴

On observe une attitude ambiguë entretenue à l'égard des risques à la fois positive et négative. La perception des risques recouvre une grande diversité de visages. En matière de politique D. Strauss-Kahn, ministre de l'Économie et des Finances, en 1998 à Bruxelles, déclare au cours d'un discours sur « *l'état spirituel de l'Europe où il s'inquiète d'une culture européenne qui privilégierait trop la conservation au détriment de l'innovation, la rente sur le risque* : « pas de progrès sans risque. » *On a le sentiment diffus d'être entré dans une époque où le risque est plus redouté qu'affronté, ceci condamnant l'esprit d'entreprise. De la même manière on peut s'interroger sur la stratégie de la guerre à zéro risque. Quelle valeur accordons-nous à nos valeurs si nous n'acceptons de les défendre qu'à la condition de ne pas mourir pour elles ?* »⁵¹⁵ Cet extrait soulève l'ambivalence de la perception que l'on peut avoir des risques. Non acceptés par les dégâts qu'ils peuvent occasionner, admis pour ce qu'ils nous procurent, les limites, entre l'acceptation et l'évitement du risque sont fluctuantes. Le fait d'opter pour une acceptation comme le fait ici le ministre inscrit bien les risques dans une construction sociale imprégnée d'intérêts ou de choix économiques et politiques prônant une attitude dynamique, combative et active à leur égard. Les décideurs politiques sont très ouverts et très rapides à l'idée d'accepter d'encourir des risques, ils sont les plus exposés en termes de responsabilités à leur égard. Ils sont pris au croisement des enjeux économiques, politiques, sécuritaires et environnementaux sans oublier les enjeux sociaux. Ils ont intérêt à prendre des risques pour dynamiser leur commune et aussi à veiller à protéger leur responsabilité.

Les décideurs politiques de l'agglomération tourangelle mettent à jour des intérêts contradictoires qu'il faut négocier afin d'améliorer la situation concernant les risques mais on note un fort sentiment d'impuissance de leur part face à ces pressions économiques, parfois politiques et sécuritaires. Ces personnes sont les plus contraintes en termes d'application des normes de sécurité, d'autant qu'elles abritent une forte densité d'habitants et que leur responsabilité en cas de crise est importante. En même temps, la pression économique, qui dépend en partie du dynamisme des habitants, contraint les communes à accepter leur présence, ce qui les met dans une position difficile à tenir face au durcissement législatif. « *Les autorités publiques, de leur côté, se trouvent parfois dans des situations proches : la nécessité de maintenir l'activité économique peut l'emporter sur l'exigence de sécurité, surtout lorsque l'émoi public risque de perturber profondément une partie de la population active. Ainsi, dans le cas de Seveso, le silence, puis les démentis « formels » et les communiqués rassurants ont*

⁵¹⁴ Extrait d'un article de la *Nouvelle République*, du samedi 6 et dimanche 7 septembre 2003. Propos recueillis par Thierry NOEL.

⁵¹⁵ EWALD F., « le risque dans la société contemporaine », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 43.

essayé de répondre aux informations diffusées par les médias. Enfin, le citoyen vit souvent comme un exclu du risque technologique majeur, non seulement parce que les pouvoirs publics veulent le rassurer à tout prix, mais parce qu'un sentiment de fatalité le conduit à la passivité avant et après le drame. »⁵¹⁶ S'il se produit un accident pour les décideurs, c'est l'État, l'administration ou la mairie qui sera mis(e) en accusation par les habitants. Ces mêmes décideurs adoptent une attitude critique à l'égard de la réglementation, à laquelle il n'est fait référence dans notre pays que lorsqu'un besoin se fait sentir, autrement dit, ils dénoncent une situation qui leur échappe et qu'on leur reproche en cas de problème. Au quotidien, les habitants se désintéressent de la sécurité, en cas de crise, ils craignent d'être victimes ou d'être impliqués d'une manière ou d'une autre dans une situation qu'ils n'acceptent pas et qu'ils dénoncent comme étant des carences de la part des décideurs politiques.

Monsieur C., 56 ans, décideur local : *« Faut savoir ce que l'on veut. Le problème, c'est que tout le monde s'en fout. Quand on veut mettre des mesures de sécurité sur le papier et qu'on veut les mettre en application sur l'individu, c'est une certaine atteinte à la liberté, mais le retour peut être catastrophique. »*

L'exploitation industrielle, liée à l'urbanisation, a contribué à marquer l'identité d'un territoire avec les accidents provoqués par les entreprises industrielles ou par l'essor économique et social de la commune développée. *« L'archéologie industrielle montre combien les anciens sites industriels ont modelé et imprégné des territoires parfois irrémédiablement marqués, et travaille à la sauvegarde des empreintes de ce passé pour le muséifier. La perception sociale du risque industriel est faite d'un curieux amalgame où l'histoire, l'économie et le politique se mêlent aux crises de confiance, aux évaluations sanitaires dissemblables, qu'elles soient construites par les industriels, les scientifiques, les élus, les salariés ou la population. Dans le cas des installations nucléaires sises à La Hague, les polémiques ont été largement médiatisées, mais les réactions des populations locales en prise réelle avec le danger restent peu connues. »*⁵¹⁷ Aujourd'hui l'implantation et l'exploitation des sites industriels ou nucléaires font l'objet de méfiance au niveau des dangers qu'ils peuvent générer sur la vie des habitants alentours ainsi que sur la santé des salariés. À ces dangers, des avantages attendus viennent se greffer, comme la possibilité de vivre et d'exercer un travail dans une commune qui propose des installations particulières et correspond aux besoins et attentes des habitants.

Des décideurs ont conscience que ces rapports de force entre sécurité et rentabilité économique, qui peuvent passer par une pollution du sol communal ou de l'habitat des résidents à proximité, font ressortir d'importants conflits entre les habitants qui ont connaissance des risques et ceux qui ne les ont pas. Certaines familles savent qu'elles habitent dans un endroit pollué et qu'elles mettent la vie de leurs enfants en danger mais dans un contexte économique où le travail se fait rare, quitter un emploi dans une entreprise, même

⁵¹⁶ DROUIN J., « Risques technologiques. Danse sur des volcans », *Le Monde*, 1981.

⁵¹⁷ BOCÉNO L., « Le risque nucléaire à La Hague », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 78.

polluante, peut se révéler problématique pour celles qui ne savent pas comment elles vivent alors. L'entreprise peut exercer une véritable pression sur les habitants, pour qu'ils acceptent des conditions de travail pas toujours sous la surveillance des normes de sécurité, et sur les décideurs politiques, en entretenant une obscurité importante de leurs activités.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : « *Il n'y a pas de suivi [des intérimaires] on sait pas combien de trucs on a pris, alors que le personnel permanent, lui est suivi médicalement. Je pense qu'ils sont exposés de manière excessive et il n'y a pas de contrôle. Le problème, c'est que c'est leur gagne-pain et puis ils n'ont pas le choix.* »

Autour des années 2000, l'entreprise T. s'est retrouvée à un niveau où elle aurait dû être classée Seveso seuil haut. Elle a diminué ses stockages, respectant la législation mais elle se trouve juste en dessous des seuils de classement. On peut parler d'un strict respect de la réglementation ou d'un contournement légal afin de rester compétitive financièrement et demeurer, dans une certaine mesure, moins surveillée que les autres entreprises classées. Les exploitants industriels se conforment souvent aux impositions réglementaires, quand ils sont mis en demeure de le faire ; dans ce cas présent, les sapeurs pompiers imposent leur volonté de sécurité et imposent leur vision des choses dans un rapport de force justifié par les textes réglementaires et par la menace de ne pas intervenir, en cas d'accident, si le bâtiment n'est pas aux normes.

Madame R., 46 ans, décideur local : « *À l'occasion de travaux, les bâtiments existants doivent être aux normes. Dès qu'il y a quelque chose, les pompiers demandent la remise aux normes du bâtiment, ce qui n'est pas plus mal, même si ça bloque des travaux, c'est vrai que dès fois, les responsables râlent un peu.* »

Les décideurs avoisinants Synthron ont conscience des intérêts particuliers des entreprises qui sont soumises avant tout à des enjeux de productivité. Les industriels ont des obligations de résultats pour résister à la concurrence mondiale. S'ils investissent beaucoup d'argent dans la sécurité, ils peuvent devenir moins compétitifs mais c'est l'entreprise qui tranche dans ses priorités. Certaines d'entre elles menacent de se délocaliser dans des pays du Tiers-monde qui ne sont pas assujettis à des réglementations aussi draconiennes.

Monsieur R., 61 ans, décideur local : « *C'est vrai que l'entreprise est toujours soumise à des obligations de résultats et de coûts de revient. Si elle n'est plus compétitive, parce qu'un produit coûte trop cher à fabriquer, bah elle ne le fabrique pas, on est bien conscient de ça. Dans les pays européens, vous avez des contraintes et la concurrence est ouverte.* »

Avant les durcissements législatifs contraignant les entreprises à investir dans la sécurité et avant la crainte des risques industriels, les salariés étaient beaucoup moins sensibles et réactifs aux accidents, la priorité était d'avoir un travail et de gagner sa vie. L'impact sur la santé et la sécurité des salariés exposés était laissé au soin de chacun.

Monsieur S., 66 ans, décideur local : « *Dans le temps les usines étaient dans les villes et puis ça allait bien comme ça, mais c'est vrai que la nature des usines a changé aussi et tout est modifié au niveau sécurité.* »

Château-Renault avant, les usines, c'était que des tanneries, tout le monde vivait autour. Ca employait du monde, c'est tout ce qui était regardé. »

Aujourd'hui des décideurs locaux rencontrent des difficultés à faire appliquer les normes réglementaires à l'entreprise Synthron, mais en aucun cas ils ne souhaitent la voir partir. En effet, à un moment donné Synthron a souhaité s'agrandir mais comme il est stigmatisé depuis l'accident de Protex, aucune commune n'a voulu accueillir cette usine sur son territoire. Les habitants font bloc face à l'implantation d'une zone de stockage sur leur commune et ils sont relayés par leurs décideurs locaux et par les associations environnementales locales. Le paradoxe des décideurs locaux autour de Synthron est qu'ils ne parviennent pas à se faire entendre de l'entreprise quand ils veulent lui imposer une mise en conformité et qu'ils ne veulent pas non plus la voir partir car cette industrie, qui retire d'importants bénéfices, fait vivre un grand nombre d'habitants aux alentours et fait rentrer une importante taxe professionnelle. *« Cette exigence de transparence constitue un formidable coup d'arrêt de secret et de repli sur soi du monde industriel. La rupture qu'elle introduit dans les habitus qui codifient usuellement les échanges entre l'univers de l'industrie et la vie de la cité implique une remise en question radicale de la politique de communication des grands groupes industriels. Cette « révolution culturelle » ne peut se faire sans résistances. Bien plus qu'un défi, communiquer sur un sujet considéré jusqu'alors comme tabou, représente une véritable gageure. »*⁵¹⁸ Les établissements classés Seveso sont fortement contraints au niveau des normes. Celles-ci ne cessent d'augmenter et de se durcir à l'égard des industries et on voit qu'avec le temps, Synthron finit par se conformer même si c'est en restant assez récalcitrant.

Monsieur R., 61 ans, décideur local : *« Avec ce collectif, on discute des nouvelles de l'entreprise, de ce qui se passe, de ce qu'on souhaite. En fait, on ne veut pas que l'entreprise s'en aille ! Faut être raisonnable, la chimie, on en a besoin. Tout ce qu'on demande, c'est que l'entreprise respecte la réglementation. »*

Les décideurs politiques tentent d'imposer les normes de sécurité sur le sol de leur commune afin d'être le plus en accord possible avec les réglementations, leurs responsabilités et leurs habitants de plus en plus sensibles à ces questions de risques et de sécurité autour des sites industriels ou nucléaires. *« Il n'existe pas de corrélation simple entre la couleur politique d'un maire et les réactions que vont avoir les administrés. Pourtant, on pourrait penser que l'élection entérine une conception du monde qui va se révéler dans tous les domaines. Or, le pouvoir, plus encore au niveau municipal, recèle des zones d'ombre, emporte une adhésion sur laquelle le contrôle permanent des habitants peut agir directement. Les élections ne font que marquer un accord minimal sur des bases communes. Le reste est laissé à l'appréciation du maire et de son conseil, quitte à exercer un contre-pouvoir mis en œuvre de personne à*

⁵¹⁸ LALO A., « De la Loi à l'action. Bilan d'une campagne d'information du public sur les risques technologiques majeurs », *Les Cahiers de la sécurité industrielle. La gestion de crise*, La documentation française, n° 6, août-octobre 1991, p. 33.

personne, à négocier au cas par cas, à s'ajuster ou à s'opposer. »⁵¹⁹ Les enjeux, opposant mesures de sécurité et contraintes de productivité économique, donnent lieu à des situations diverses et variées plus ou moins influencées et déterminées par la bonne volonté ou le refus des industries à se soumettre à ces pressions. Ces choix sont liés aux niveaux de confiance existants à l'égard des risques.

Les industriels de Saint Pierre des Corps privilégient le fait que leurs installations sont lourdes et difficiles à déplacer. Ils vont alors valoriser dans leurs discours une certaine acceptation des risques parce que ceux-ci sont inhérents à leur activité industrielle avec la présence souterraine par exemple d'un pipeline. Les mesures de sécurité imposées et imposables autour de sites industriels laissent une fois installées, une probabilité de risque. Tout n'est pas protégeable, il faut savoir l'accepter.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *C'est difficile, nous on protège nos bacs on protège nos stockages, mais au-dessus qu'est-ce que vous voulez faire ? On ne va pas mettre une bulle.* »

Tout comme le risque ne se réduit pas aux industriels, il y a du risque partout et tous les jours suivant les différents secteurs d'activité. La stigmatisation sur un type de menaces ne correspond pas nécessairement au nombre conséquent de victimes qu'il génère ou à sa probabilité d'occurrence. Les industriels tendent à présenter et à admettre l'existence de risques et ils précisent qu'ils sont plus souvent ailleurs que chez eux.

Monsieur E., 32 ans, industriel : « *Aujourd'hui, ce serait intéressant de récupérer les statistiques nationales de morts liées à des accidents industriels, parce qu'il y a des morts, malheureusement. Mais c'est intéressant de voir le nombre d'accidents et là, je suis sûr qu'il reste inférieur à une vingtaine de morts.* »

Qu'il s'agisse d'entreprises industrielles ou nucléaires les responsables optent pour ces filières d'exploitation parce qu'ils accordent un certain niveau de confiance dans leurs techniques de production, comme dans la protection et dans la gestion des risques. À l'inverse, les écologistes remettent en cause les certitudes scientifiques qui sont trop favorables à la confiance accordée dans les entreprises à risque. Pour les industriels, prendre des risques est important et dans une certaine mesure acceptable car cela oblige à renforcer les conditions de sécurité ou de sûreté et impose en plus une durabilité inhabituelle à un ensemble de technologies et d'équipements⁵²⁰. Les industriels de sites Primagaz et de dépôts pétroliers justifient la présence des risques par les mesures de sécurité qu'ils ont mis en place et par l'importante taxe professionnelle qu'ils versent au bénéfice de la commune.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *De toute façon le maire défend l'industrie également, parce que ce serait catastrophique. Quand il y a eu la grève, il y a quelques années, des dépôts pour les transporteurs, ils débarquaient tout de suite.* »

⁵¹⁹ LAFAYE F., « Une centrale pas très... nucléaire. Revendications territoriales identitaires lors de l'implantation de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint Louis », *Thèse de sociologie*, 1994, p. 59.

Pour les industriels du nucléaire, les rejets de produits contaminés dans la Loire sont soumis à la dilution par des taux autorisés par la loi et par des seuils fixés donc il s'agit de risques acceptables car ils s'inscrivent dans les seuils légalement déterminés et jugés comme tels.

Monsieur F., 42 ans, industriel : « *On s'est aperçu qu'on rejetait au fur et à mesure sur la berge. Et la station d'analyse avait donné des seuils limites. On voyait le rejet et ça ne se mélangeait pas. Donc après il a été pris la solution de relier le mélange au débit. Et après il y avait un meilleur échange au niveau de la Loire, au niveau des rejets.* »

De plus, d'un point de vue plus global, à Chinon l'installation de l'entreprise nucléaire a été acceptée sous réserve que les hautes tours réfrigérantes soient transformées afin de ne pas porter préjudice au paysage. L'implantation d'une centrale nucléaire constitue une « *perturbation du territoire.* »⁵²¹ Peu d'habitants se mobilisent pour la défense du territoire ligérien et beaucoup sont restés passifs, face à l'émergence des sites puis face à leurs transformations. « *La gestion sociale du risque s'opère à travers des mécanismes de régulation qui ont pour objectif de maintenir les risques dans des frontières qui restent acceptables pour la collectivité. Ces dispositifs ont vocation à préserver la cohésion sociale.* »⁵²² Ces industriels vont vers une acceptation des risques dans la mesure où l'obligation réglementaire les astreint à toujours plus de sécurité et de contraintes dans le but de limiter les risques. Ils ont conscience que le risque zéro n'existe pas et que tout en prenant le maximum de sécurité, un risque demeure possible. Ces industriels pensent que des risques demeurent partout, qu'ils sont formés au mieux pour les gérer mais que ces menaces demeurent une réalité inéluctable. Face aux contraintes et autres durcissements législatifs, les industriels veulent faire face aux risques, en respectant les réglementations et en adoptant une attitude responsable. « *La prise en compte des risques et par conséquent des dangers qui les génèrent n'est pas un phénomène nouveau pour l'entreprise. La survenance d'un événement accidentel sur l'un de nos sites peut affecter de façon sensible nos résultats financiers, notre image vis-à-vis du public, nos relations avec nos actionnaires, le moral de nos employés. Beaucoup d'industriels ont mis en place des structures internes chargées de gérer ces événements. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est d'abord que cette prise en compte soit de plus en plus intégrée dans la gestion de l'entreprise au plus haut niveau : le risque devient une donnée que l'on veut mesurer et contrôler.* »⁵²³

Monsieur F., 42 ans, industriel : « *On ne maîtrise jamais tout, mais on est formé à gérer.* »

Monsieur K., 50 ans, industriel : « *Il y a des problèmes partout, il faut se méfier quand même.* »

⁵²⁰ LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de sciences po, 2000, p. 97 et 98.

⁵²¹ LAFAYE F., « Une centrale pas très... nucléaire. Revendications territoriales identitaires lors de l'implantation de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint Louis », *Thèse de sociologie*, 1994, p. 412.

⁵²² HÉRIARD DUBREUIL G., « L'acceptabilité du risque : entre choix individuel et construction sociale », *Annales des mines*, 1997, p. 70.

⁵²³ SONIGO P., « Autour des notions de danger et de risques. Le point de vue de l'industriel », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 63.

Enfin, on note l'acceptation et la responsabilisation assumée du rôle des industriels dans la sécurité et la productivité. Face aux risques industriels, « à ma connaissance, nous sommes l'un des rares groupes [Péchiney] à avoir une approche aussi intégrée de la gestion du risque puisque nous nous préoccupons de santé au travail, de sécurité des personnes, d'environnement, d'évaluation des risques industriels, de prévention des risques industriels, et de financement des risques, qui sont les domaines d'activité des six services composant notre direction. Le traitement des risques dans l'entreprise est encore trop souvent fait de façon très fragmentée. Pourtant les frontières entre environnement santé et sécurité au travail sont devenues floues. »⁵²⁴ La perception des risques, des réglementations et de la sécurité demeure entremêlée et pas toujours facile d'accès et les enjeux difficiles à maîtriser.

Monsieur X., 47 ans, industriel : « C'est trop coûteux pour enterrer, il n'y a que l'armée qui a les moyens de transformer un dépôt, évidemment. On ne peut pas dire que ce soit impossible, mais ce serait trop énorme d'enterrer. »

Un élément supplémentaire, qui rend la position des industriels difficile, est la présence des syndicats à l'intérieur même de leur établissement. P. Chaskiel, dans un article, s'intéresse au poids des syndicats implantés dans les sites industriels classés Seveso dont A.Z.F. avant et après l'accident. En cherchant à défendre prioritairement les intérêts des salariés, les syndicats vont privilégier l'emploi, même si cela a des répercussions au niveau de l'environnement, lui portant préjudice. De plus, ils cherchent à taire les « contestations publiques » comme la « crise sociale » engendrées par l'accident d'A.Z.F.⁵²⁵ à l'égard de ces sites industriels au profit de l'intérêt du travail, négligeant par conséquent la sécurité des salariés et des habitants avoisinant le site. D'une manière globale, les industriels ont conscience des risques que génère l'entreprise dans laquelle ils travaillent et ils essaient de les maîtriser tout en restant conscients de l'impossibilité d'y parvenir. Tous ont conscience que leur activité même est constitutive de risques, risques qu'ils cloisonnent au mieux en respectant les critères de la réglementation. Ils défendent au mieux l'idée que le risque zéro n'existe pas et qu'il faut l'accepter comme une réalité inéluctable, sur laquelle on ne peut revenir. Il faut ajouter que les attraits économiques des industriels amoindrissent l'importance qui pourrait être accordée aux risques pour la santé des êtres humains comme pour l'environnement. Comme les décideurs locaux, ils adoptent des attitudes assez dynamiques pour accepter d'encourir des risques. Pour les industriels, les risques pris sont cautionnés par la recherche de productivité économique.

Les techniciens, ici, sont ceux qui interviennent au plus près des risques c'est-à-dire lors des crises. Spécialisées sur un type de risque en particulier, ces personnes travaillent et repositionnent sans cesse leurs seuils d'évaluation, d'acceptation ou de non-acceptation des

⁵²⁴ SONIGO P., « Autour des notions de danger et de risques. Le point de vue de l'industriel », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 67.

⁵²⁵ CHASKIEL P., « Syndicalisme et risques industriels. Avant et après la catastrophe de l'usine A.Z.F. de Toulouse (septembre 2001) », *Sociologie du travail*, n° 49, 2007, p. 180-194.

risques. Les techniciens valorisent l'idée que le maximum de moyens au niveau de la sécurité est déployé. Cependant, des risques demeurent et il est inclus dans une des missions des sapeurs pompiers de comprendre ce qui a pu se passer d'un point de vue global afin de gérer au mieux la crise pour qu'elle ne se reproduise plus.

Monsieur Z., 39 ans, technicien du risque : « *Tout a été mis en place pour éviter qu'un incident se produise. Malgré tout, tous les ans, il y a des incidents qui se produisent dans toutes les centrales en France, mais à chaque fois avec les dispositifs de sécurité mis en place, E.D.F. arrive à maîtriser l'incident.* »

Les industriels placent les techniciens dans une position où ils ont conscience que des situations à risque sont créées par des choix politiques ou par des choix de modes de vie intégrés par les habitants. Ils n'ont pas d'autre alternative que de gérer dans l'urgence une crise parce qu'ils n'ont pas de moyen de pression pour être écoutés tant qu'un accident ne s'est pas concrétisé. En reprenant P. Peretti-Watel « *si un danger se trouve subordonné à une cause précise, il suffit de se soustraire à cette cause pour éluder le danger. Par contre, face à une multitude de facteurs de risque aussi ténus soient-ils, il n'est plus possible de se prémunir à coup sûr. Et la croissance exponentielle des informations, des données disponibles, ainsi que leur traitement statistique, accélèrent encore la diffusion du risque. Dans ces conditions, il n'est plus question d'éradiquer la menace. Considérer un danger en termes de risque, c'est forcément admettre que l'on pourra le gérer, le domestiquer, mais pas l'anéantir.* »⁵²⁶ Les risques constituent une menace par un ensemble de facteurs et de variables qui les rendent plus complexes et dans une certaine mesure toujours renouvelés et imprévisibles d'une situation à l'autre.

Monsieur Z., 39 ans, technicien du risque : « *Le fait que le C.N.P.E. ait été construit en toute connaissance de cause avec la présence du risque sismique exprime que ce dernier a été pris en compte dans la construction des bâtiments.* »

D'autre part, la société évolue et de nouveaux risques apparaissent avec l'émergence de nouveaux produits, ce qui pousse à faire appliquer de nouvelles mesures de sécurité dans de nouveaux endroits. Par exemple, des troglodytes sont utilisés et viabilisés aujourd'hui pour des usages qui n'avaient pas cours dans le passé. Des situations deviennent des risques car la législation permet de viabiliser des espaces qui n'étaient pas autorisés auparavant. Le technicien est en position de constater quelque chose qui est décidé à un autre niveau que le sien sans qu'il dispose de pression sur lui.

Monsieur Y., 54 ans, technicien du risque : « *Les communes de Tours, La Ville aux Dames et Saint Pierre des Corps, situées en zone inondable sont acceptées comme telles et c'est habitable il faut faire avec.* »

Des risques sont déclarés acceptables aussi quand il s'agit de respecter l'architecture et le patrimoine d'une époque révolue pour ne pas la dégrader. Dans ce cas précis, les risques,

⁵²⁶ PERETTI-WATEL P., « Pourquoi et pour qui un risque est-il acceptable ? Représentations du risque et inégalités sociales », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 4^{ème} trimestre, 1999, p. 13.

faisant partie de la construction architecturale initiale, sont tolérés car ils nécessitent des efforts de mises en conformité difficiles à prendre en compte.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : « *Il y a les bâtiments neufs, on les étudie en fonction de la nouvelle réglementation et les bâtiments anciens, la cathédrale de Tours, on ne peut pas leur appliquer du jour au lendemain la réglementation de maintenant, là il y a les textes antérieurs et on essaie au fur et à mesure de s'approcher du niveau de sécurité.* »

La réglementation ne s'applique pas de manière égale à toutes les constructions de bâtiments malgré les enjeux croissants autour des risques. En effet, ces derniers ne constituent pas forcément un facteur déterminant favorisant ou empêchant la construction des bâtiments. L'application de la réglementation devient un élément de fonctionnement dans la mission des techniciens sans recul à travailler ni critique à émettre. « *Les notions de danger et de risque ne sont plus prises en compte, et il s'agit encore trop souvent d'appliquer une réglementation, plutôt que de faire une analyse intelligente de la situation. Il est nécessaire dans ces domaines de passer de la notion de normes à celle d'impact (évaluer les conséquences pour l'homme, la flore ou la faune dans chacune des situations particulières que l'on a à traiter).* »⁵²⁷ Si le risque est connu et reconnu dans une certaine mesure, il s'inscrit dans des limites définies, il s'agit alors de le cantonner au maximum à l'intérieur de celles-ci. Le but recherché est de cloisonner le risque avant de l'éradiquer totalement à la fin de la crise.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : « *Quand le risque est connu, on prend les devants, on est habitué à réagir dans l'urgence et on a l'expérience acquise sur le terrain. On ne s'en sort plus si on fait attention à tout.* »

Les progrès techniques permettent de créer des mesures de protection pour limiter les accidents les plus fréquents et les plus courants mais les progrès dans la complexité des systèmes et des machines favorisent l'apparition de risques, inhérents aux nouvelles techniques, alors que les erreurs humaines demeurent une même réalité. « *Grâce à l'efficacité des mesures techniques qui ont été prises pour assurer la sécurité des systèmes, les technologies complexes sont maintenant largement protégées contre les défaillances isolées, qu'il s'agisse de celles des êtres humains ou des composantes physiques. Ces mesures laissent ces systèmes en proie au seul danger pour lequel il n'y a pas de parade technique : l'enchaînement insidieux des défaillances humaines latentes, qui est inhérent à toute organisation de taille importante. Dans les recherches à venir sur l'erreur humaine, il faudra couvrir aussi bien les défaillances organisationnelles que les défaillances individuelles.* »⁵²⁸ Certains techniciens sont amenés par leurs fonctions à faire des choix et prendre des risques inhérents à leurs fonctions d'organisation de secours ou de gestionnaire des risques.

Monsieur P., 54 ans, technicien du risque : « *Le choix de prendre ou non des risques et ce dans l'instant.* »

⁵²⁷ SONIGO P., « Autour des notions de danger et de risques. Le point de vue de l'industriel », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 65.

Si toutes les variables ne sont pas prises en compte en matière de gestion des risques, cela peut provoquer des sur-accidents. Or, cela implique personnellement la responsabilité des techniciens quand ils font encourir des risques à des personnes.

Monsieur E., 55 ans, technicien du risque : Une « *évaluation en fonction des particularités du terrain* » et des « *priorités à choisir rationnellement avec les moyens à mettre en œuvre.* »

Il faut reconnaître que l'exposition aux risques diffère aussi selon les classes sociales. En effet, les personnes n'encourent pas les mêmes risques selon qu'elles roulent dans une voiture, qui possède un nombre important d'options de sécurité, ou dans une voiture peu équipée et usagée.

Monsieur P., 54 ans, technicien du risque : « *Il y a plus de sécurité aujourd'hui, mais une différence de risque demeure entre une 4L et une voiture avec airbag.* »

Enfin, certains techniciens mettent en avant que les risques peuvent être abordés en toute sérénité lorsque les habitants réagissent bien et seuls sans avoir besoin de leur concours. Par exemple, les habitants résidant aux bords de la Vienne sont inondés tous les ans, le risque est de peu d'ampleur, fréquent et banalisé et ils savent y faire face. À plus grande échelle ils seraient tout de même dépassés, à ce moment là les techniciens interviendraient, respectant le déroulement du schéma de crise.

Monsieur A., 50 ans, technicien du risque : « *Les gens vivent avec le risque au bord de la Vienne.* »

Un risque apparaît toujours dans une certaine mesure imprévisible et imprévue pour les techniciens qui ont intégré et intériorisé ce caractère du phénomène. Quand surgit une intervention humaine inappropriée, la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable se déplace, repositionnant leur rapport aux risques vers une recherche d'évitement. Ils cherchent à protéger au maximum des risques mais ils gardent à l'esprit l'idée qu'une part de la technique et des industries échappe à la maîtrise humaine. Cette prise de conscience s'est produite avec l'essor de la technologie où le rapport de l'homme à la machine a changé, allant vers des interactions fortes avec la technique et aussi davantage de relations théoriques et abstraites. La machine a remplacé l'homme puis l'homme a repris le contrôle sur la machine en la dirigeant de son écran d'ordinateur où il commande en différé⁵²⁹. L'échelle de contact aux risques s'éloigne, ce qui rend plus compréhensible dans un sens l'aspect abstrait qu'ils pourraient recouvrir. En même temps, la réalité du risque échappe à l'entendement et au contrôle de l'homme, dissimulée qu'elle est, derrière les systèmes de protection et de sécurité établis.

Les projets de loi et les mesures de sécurité plus draconiennes suivent des plans de prévision qui font l'objet de constructions sur le très long terme et qui s'inscrivent dans des temporalités longues. Pour les techniciens, ces délais sont longs car des accidents peuvent se

⁵²⁸ REASON J., *L'Erreur humaine*, Paris, P.U.F., 1993, p. 334.

⁵²⁹ REASON J., *L'Erreur humaine*, Paris, P.U.F., 1993, p. 332.

concrétiser entre le moment de la prise de conscience et l'application d'une réglementation, ce qui les expose, eux et le public, à des risques non maîtrisés.

Monsieur B., 33 ans, technicien du risque : *« La façon de réagir est toujours du même ordre. On a un accident, tout de suite derrière il y a des réactions. Donc le législateur réagit toujours comme ça... Après A.Z.F. il a pris des mesures draconiennes, puisqu'il a un projet de loi sur les sites technologiques. »*

Les sapeurs pompiers agissent aussi en prévision lors de l'imposition des contraintes réglementaires où il s'agit uniquement d'appliquer des textes. La réglementation n'est pas discutable, pourtant certains industriels ne la respectent pas. Un travail de coordination, entre eux, est nécessaire et préconisé lors de l'élaboration des plans de secours et de mise en conformité des établissements industriels, afin de faire rentrer les risques dans des seuils d'acceptation légaux.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : *« Je vais suggérer, il est important de recouper ce bâtiment... Mais on n'a aucun recours. Par contre le jour où ils ont un pépin, et que les assurances ou quiconque voudra se retourner contre nous, on dira : « il ne faut vous en prendre qu'à vous. Nous, on a fait le nécessaire, vous n'avez pas suivi, tant pis pour vous. » »*

Les sapeurs pompiers délimitent, strictement, le cadre des missions qu'ils ont à effectuer et ce qu'ils savent ou non gérer, qu'il s'agisse de risques spécifiques, de moyens techniques à déployer et de circonstances déterminées.

Monsieur H., 32 ans, technicien du risque : *« On est compétent pour l'incendie. On n'est pas du tout compétent sur tout ce qui est solidité à froid, c'est-à-dire qu'on est incapable de dire si le poteau qu'il y a là, il va tenir s'il y a un coup de vent. Par contre on est censé vous dire s'il y a un feu dans cette pièce-ci, dans X minutes, il va être dans le couloir. »*

Globalement, les techniciens expriment nettement les limites de leurs missions, que ce soit dans la gestion d'une crise comme en amont lors de l'établissement des plans de prévention. Ils inscrivent les limites de leurs missions avec les autres intérêts qui peuvent se trouver en jeu que ce soit ceux des décideurs politiques ou encore des industriels, dont les intérêts divergent de la stricte recherche réglementaire de sécurité. Les antagonismes que mettent en avant les techniciens se retrouvent aussi chez les décideurs locaux.

Les décideurs cherchent à développer l'urbanisme, les industriels à mettre l'accent sur l'impossibilité de changer les particularités de leur site et les techniciens à présenter l'impossibilité d'éviter toutes les erreurs techniques ou humaines. Ces trois catégories de personnes tendent à accepter des risques pour des intérêts qui leur sont spécifiques, parce qu'elles veulent protéger leur responsabilité derrière une protection législative leur permettant de conserver et d'oser une attitude dynamique et active à l'égard des risques. En revanche, ces personnes défendent des intérêts différents voire opposés, en recourant aux mêmes méthodes. Leurs intérêts sont maintenus dans un équilibre des forces continuellement réajusté par les choix sociopolitiques de notre époque, choix qui cristallisent certains risques et qui, en même temps, tendent à maintenir ce système économique et sociopolitique. Cette opposition d'intérêts

rééquilibre les seuils d'acceptation et de protection, procurés par la juridiction et par l'échange des informations. L'objectif est d'opter pour des attitudes constructives à l'égard des risques dans le sens où, des risques sont pris raisonnablement ou sous couvert du principe de précaution.

L'acceptation des risques demeure soumise aux normes et aux perceptions des personnes qui s'y réfèrent. « *Le risque acceptable dépend du jugement et à l'heure actuelle, les jugements diffèrent. Entre la perception personnelle subjective et la perception collective, la science physique se mêle à la culture, délimite une zone moyenne de croyances et de valeurs partagées.* »⁵³⁰ On observe ainsi un double mouvement à l'égard des risques, certains sont acceptés ou évoluent vers une acceptation et d'autres sont dénoncés ou peu tolérés. Ce changement, vers une acceptation ou vers un refus, vient d'un moment où, les perceptions des situations ne sont plus cadrées ou stabilisées par un ensemble d'attitudes déterminées. Ces situations un peu floues, questionnent et apparaissent comme une source d'inquiétude. G. Hériard-Dubreuil le dit aussi quand il écrit : « *le concept d'acceptabilité nous conduit à regarder l'indétermination comme un potentiel d'écart par rapport à une norme, c'est-à-dire d'une façon surtout négative. Cette position trop exclusive et « frileuse » nous empêche de voir que l'indétermination est aussi la dimension du possible et du nouveau. Au lieu d'être à l'écoute de ce qu'il annonce, nous regardons l'imprévu comme l'accident. En ce sens, la notion d'acceptabilité n'incite pas à la vigilance, ni à la saisie de l'opportun.* »⁵³¹ Le caractère dynamique amène à reconsidérer en permanence le rapport aux risques et il empêche ainsi les perceptions individuelles ou collectives de s'enfermer dans une vision des choses qui serait figée et définitive. « *La conservation des sociétés est une action, elle n'est pas un état qui se reproduit de lui-même, elle entraîne une construction permanente du devenir grâce à des manières volontairement consensuelles d'assumer des risques.* »⁵³² Ce propos peut être illustré grâce au syllogisme que N. Viallès décrit dans un article : « *Il faut développer le syllogisme implicite, qui se ramène à ceci : 1/ le risque est inhérent à la vie, qui est en elle-même un risque permanent de mort (prémisse majeure, généralement non énoncée) ; 2/ à ce risque inévitable, il n'est presque personne qui n'ajoute de son propre chef des risques supplémentaires, de probabilité très élevée (prémisse mineure, illustrée par la conduite automobile et le tabagisme) ; 3/ par conséquent, un risque de faible probabilité est a fortiori acceptable, et ne doit raisonnablement pas inspirer plus de crainte que n'en inspirent les aléas courants de l'existence.* »⁵³³ Cet aspect dynamique et cette vision positive et constructive des risques est aussitôt limitée et restreinte par la présence de comportements inconscients qui sont dénoncés comme de simples dérapages individuels mais qui, en impliquant d'autres personnes, réintroduisent l'idée que les risques ne sont pas complètement maîtrisés ni maîtrisables.

⁵³⁰ DOUGLAS M., WILDAVSKY A., « Risque et culture », *Sociétés*, n° 77, 2002/3, p. 18.

⁵³¹ HÉRIARD DUBREUIL G., « L'acceptabilité du risque : entre choix individuel et construction sociale », *Annales des mines*, 1997, p. 75.

⁵³² JEUDY H.-P., *Le Désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990, p. 8.

⁵³³ VIALLÈS N., « La peur au ventre ? Le risque et le poison », *Terrain*, n° 43, septembre 2004, p. 111.

Effectivement, « *il n'y aura jamais une acceptation unanime de décisions sur la seule argumentation rationnelle les justifiant, mais il y a encore moins de possibilités de les rendre acceptables si cet argumentaire n'est pas produit, ou demeure cantonné aux milieux qui prennent les décisions.* »⁵³⁴ La capacité à rationaliser et à donner du sens à une situation de risque va déterminer ce qui va recouvrir une réalité qui semble acceptable ou non au regard de celui qui la perçoit. Le caractère d'une situation de risque renvoie à de l'inquiétude ou au contraire à une indifférence ou encore à une acceptation plus ou moins formulée, ainsi qu'à une controverse au niveau des perceptions et des représentations que l'on s'en fait. « *La question du risque est indissociable de celle de la confiance ; la production de la confiance n'est pas seulement une affaire de technique, elle nécessiterait, une politique des choses définie selon trois modalités conjointes : un réseau de contrôle, un public et un territoire.* »⁵³⁵ Le poids des différents intérêts, à travers la pression qu'ils exercent, travaille les seuils d'acceptation des risques de nos différents interlocuteurs, qui interviennent à un moment du processus de prévention ou de gestion des risques.

3. Vers une acceptation progressive des risques et un équilibre réajusté

Sur notre terrain, pour les décideurs de Saint Pierre des Corps, des mesures de prévention existent pour protéger les communes mais chacun reconnaît qu'elles sont imparfaites en théorie et dans les faits. L'application de normes de sécurité constitue une obligation mais peu de sanctions sont mises en application. Si ces prérogatives ne sont pas respectées, une confiance certes modérée est accordée aux mesures préventives instaurées.

Madame R., 46 ans, décideur local : « *Pour les stockages des produits polluants, il y a des dispositions. Pour les citernes, si elles sont enterrées, il faut prendre telle disposition, il faut arrimer les produits, est-ce que ça va être efficace à 100% ?* »

Pour parvenir à maintenir un certain essor urbain, les décideurs décident de mener des travaux en partenariat avec des techniciens, le préfet du département et aussi avec des groupes de chercheurs pour monter des projets et développer des alternatives qui aillent dans le sens de chacun des acteurs présents, selon leurs intérêts. « *L'acceptabilité d'un projet industriel induisant des risques majeurs peut être recherchée à travers les procédures d'urbanisme. Celles-ci permettent en effet aux représentants élus de la population de contrôler la localisation du projet qui est essentielle pour l'évaluation des risques.* »⁵³⁶

Madame C., 50 ans, décideur local : « *On a monté une défense des communes riveraines de la Loire en disant : « il faut faire un contre-projet à l'État. » Le ministère de l'environnement a pris conscience qu'on ne*

⁵³⁴ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 325.

⁵³⁵ LOLIVE J., « Configurations, prises et propositions », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 13 et 14.

⁵³⁶ CHARBONNEAU S., *La Gestion de l'impossible. La protection contre les risques technologiques majeurs*, Paris, Économica, 1992, p. 111.

niait pas le risque mais qu'on voulait donner des perspectives à nos villes pour leur permettre d'avoir un avenir. »

L'idée, qu'ils défendent, est que la vie sur la commune doit être maintenue même si des risques naturels et/ou industriels sont présents. Il faut adopter une attitude positive, dynamique et allant de l'avant. F. Ewald va dans ce sens aussi quand il écrit : *« la philosophie libérale impose une nouvelle représentation de l'accident : celui-ci n'est pas l'expression d'une malveillance, mais un mal nécessaire. De là, la valorisation de la prise de risque des entrepreneurs, que l'État doit encourager en substituant la notion de risque à celle de faute professionnelle, l'assurance à la justice. »*⁵³⁷

Madame R., 46 ans, décideur local : *« On ne peut pas tout arrêter non plus. Dans les zones déjà urbanisées, on ne peut pas arrêter la vie, hein... »*

Les décideurs entretiennent une position particulière située au croisement d'intérêts divergents ou complémentaires au sein de leur commune mais ils tentent d'imposer leur point de vue pour dynamiser leur territoire, même si cela inclut la nécessité de contourner l'avis d'autres acteurs. *« Plusieurs types de menaces pour la ville ont été identifiés depuis trente ans par les élus locaux ; le risque technologique est loin d'être (et d'avoir été) leur seule source de préoccupation. Les élus se sont engagés à plusieurs reprises contre le départ de l'usine, par crainte de la désindustrialisation et des pertes d'emploi. Ils ont construit pour cela un système de représentations permettant d'envisager la présence du site industriel de façon cohérente, combinant histoire locale, identité ouvrière et rôle économique. »*⁵³⁸ La volonté de poursuivre le développement des communes peut alors opposer les intérêts des militants intéressés par l'environnement ou par la défense d'un cadre de vie, avec les intérêts des décideurs dont les enjeux pour leur commune sont plus ciblés sur des intérêts économiques.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : *« Les « activistes » de certaines associations exagèrent dans un autre sens. Il faut arriver à gérer le risque du mieux possible, en ayant une sécurité maximum. Faut pas non plus en revenir à la bougie. »*

La moitié des décideurs expriment dans leurs discours des éléments autour du risque zéro, qui n'existent pas, tout en imposant des normes draconiennes au niveau de la sécurité. Cela revient à définir et poser le cadre d'un risque acceptable quand celui-ci est défini par le seuil des réglementations. Les décideurs établissent des différences d'acceptation selon le risque en présence qu'il soit nucléaire, industriel, plutôt sur site donc « immobile » ou sur les voies de communication, donc « mobiles. » Les perceptions diffèrent, cependant ils restent unanimes sur l'impossibilité du risque zéro et « le fait de continuer à vivre. » Il faut être strict au niveau de la sécurité. Les décideurs et les industriels réalisent un travail complémentaire,

⁵³⁷ « Penser le risque », *Sciences humaines*, n° 124, février 2002, p. 27.

⁵³⁸ GIRARD V., « Avenir d'une identité industrielle et gestion du ou des risque(s) : Pierre-Bénite (69) dans le couloir de la chimie », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 33.

entre application de la sécurité et intérêt à la refuser ou la contourner. Les décideurs perçoivent les intérêts différents et les conflits entre la sécurité et son coût ; ils mènent une surveillance plus importante autour des sites et ils pensent que les habitants exagèrent dans leurs réactions. Ils dénoncent le manque de culture de risque du public qui entrave la bonne exécution de leur mission de police administrative. Des conflits demeurent entre les décideurs et les industriels pour veiller à l'imposition des normes de sécurité, dont les décideurs locaux sont les garants de la sécurité sur le territoire communal.

Les décideurs mettent à jour une opposition entre la recherche de sécurité aux effets à court terme et un investissement à plus long terme n'exposant pas leurs responsabilités de la même manière. Madame B. confirme en déclarant : *« qu'il appartient désormais aux services de l'État d'en prendre acte pour le plan d'intérêt général (la constructibilité est actuellement interdite dans le périmètre de 500 mètres.) Seule l'amélioration de l'existant est possible. La question qui se pose désormais pour notre commune, berceau de la société Primagaz (et qui se pose d'ailleurs aussi pour La Ville aux Dames, sa voisine), est la suivante : quelle est la part de risque acceptable. Après les travaux réalisés, c'est à l'État et à l'entreprise d'y répondre. »*⁵³⁹ Les décideurs s'interrogent sur la manière d'anticiper l'avenir à long terme de leur commune, quand celle-ci cumule des sites industriels, des risques naturels comme l'inondation et aussi une forte densité de population. Ils s'interrogent sur le bien-être à court terme de leurs habitants s'ils devaient être évacués en urgence et à moyen terme pour les conditions de vie des générations futures.

Madame C., 50 ans, décideur local : *« Quelle économie on peut avoir, et dans quelles conditions économiques peuvent fonctionner nos espaces ? On sent bien là, qu'on se heurte à une situation plus complexe et plus difficile à gérer. Voir comment au moment où une entreprise engage ses travaux, elle va pouvoir prendre en compte le risque inondation ? »*

Certaines municipalités sont soulagées lorsque des entreprises classées Seveso jouent le jeu de la sécurité, de la mise en conformité et de la transparence avec le public car elles constituent alors un relais conséquent à la responsabilité des municipalités.

Monsieur F., 35 ans, décideur local : *« Je dois reconnaître que ce Seveso-là, ils mettent un budget considérable, pour la sécurité c'est des gens très sérieux. Ils sont très ouverts, ils n'hésitent pas à mettre en œuvre une transparence totale. On leur a demandé de faire des rencontres avec les habitants, toujours ils ont répondu positivement. »*

Si la mairie apprécie les efforts que les entreprises soumises à une réglementation contraignante réalisent, elle pense aussi récupérer du territoire constructible et habitable à proximité du site. Or, cela est refusé. Les décideurs peuvent dénoncer des excès du passé, mais ils sont prêts aujourd'hui à contourner des lois pour faire des choix similaires.

Monsieur R., 61 ans, décideur local : *« On a eu une délibération au niveau du conseil municipal pour empêcher de construire dans un rayon de... 500 mètres de l'usine, enfin ça nous pose pas trop de problème. »*

⁵³⁹ « Quelle prévention pour quels risques technologiques ? », *Clarté Informations*, n° 252, mars 2007, p. 8.

Par contre c'est vrai que Château-Renault et Auzouer construisent beaucoup plus près de l'usine que nous. Enfin ils ne peuvent pas se déplacer. »

Peu solidaires entre eux, les décideurs des communes autour du C.N.P.E. se perçoivent parfois lésés par les rentrées de taxes que l'industrie leur verse et peuvent envier leurs voisins qui semblent en percevoir davantage.

Monsieur L., 65 ans, décideur local : *« Comme à Avoine, comme équipements, pour une petite commune comme ça, c'est effarant. Tant mieux pour eux et pour les habitants, mais nous à côté, on est vraiment le parent pauvre. La centrale permet quelques compensations, ça permet d'avoir des installations, des écoles, des gymnases tout ce qu'on peut imaginer, tout est neuf. »*

Cette même idée de conflit existe entre les communes de Tours et de Saint Pierre des Corps où le choix de mettre en place des batardeaux entre les deux communes a visé à protéger les habitants de Tours au détriment de ceux de Saint Pierre. Cela permet de conserver une grande partie de l'eau sur cette dernière commune et de protéger la première. Ces conflits, avant tout politiques, résultent de conflits antérieurs, mais ils placent les communes dans une situation inégalitaire.

Madame C., 50 ans, décideur local : *« On a un conflit très ancien qui est lié à la façon dont les services de l'État ont décidé d'installer ce qu'on appelle des batardeaux sous le pont de l'autoroute. S'il y a une rupture de digue, pour que Tours soit moins inondée, on mettrait les batardeaux qui garderaient l'eau dans Saint Pierre des Corps. »*

Le point de vue des décideurs politiques met à jour des enjeux et des intérêts politiques liés aux impacts économiques et aux contraintes sécuritaires importantes qui règnent sur le sol communal. Aux enjeux des décideurs viennent se greffer les intérêts des techniciens et autres gestionnaires des risques tant dans l'urgence que dans la prévention. *« L'incertitude quant aux effets à terme d'une technologie neuve peut inspirer deux attitudes inverses. La première, conduisant à renoncer à tout projet soupçonné d'avoir des effets nocifs, paralyse le développement : conservatrice, elle caricature la réaction frileuse prêtée aux écologistes face à l'innovation. Quant à la seconde, faite de la témérité qui engendre les catastrophes, elle permet de poursuivre tranquillement développement et production en attendant des résultats incontestables. D'un côté, le présent se trouve hypothéqué au nom d'un futur improbable ; de l'autre, le long terme se trouve sacrifié sous la pression du bénéfice à court terme. »*⁵⁴⁰ Pour les techniciens, des pressions s'exercent à travers leur travail de prévention ou de gestion dans l'urgence, ils sont impliqués à court terme comme à moyen terme. Si un accident se produit des années plus tard, leur responsabilité qui aura été engagée à un moment donné du processus de secours ou de mise en sécurité, sera mise en cause. Les techniciens perçoivent les contraintes à travers l'exemple des maisons comportant des risques et avec le sentiment de protection

⁵⁴⁰ REMON-GOUILLOU M., « La précaution, art de la décision en univers incertain », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 301.

procuré par les assurances. Un rapport de force s'établit pour faire appliquer la réglementation aux industriels parfois, les habitants semblent se moquer de la sécurité quand il s'agit entre autre d'une atteinte à leurs libertés. On note une division du travail et un rôle spécifique de chaque catégorie de techniciens en présence.

Autant les intérêts des décideurs reposent sur l'idée de développer les communes et notamment l'urbanisation en espérant qu'aucun accident ne vienne rompre cet équilibre, autant les intérêts des techniciens reposent sur la volonté de prévenir et d'anticiper les accidents et autres crises en interdisant des constructions ou des comportements, des choix d'attitude qui peuvent sembler aller à l'encontre des libertés individuelles et qui veillent à la défense du bien-être collectif. *« L'attitude pragmatique qui consiste à dénoncer les incohérences, les gaspillages et le poids des lobbies, au lieu de déplorer en chœur les limites économiques aux dépenses de prévention, a un inconvénient majeur pour les experts, elle les place en opposition avec les décideurs politiques et les groupes de pression qui les soutiennent. Il est difficile d'être celui qui recommande la prudence et la méfiance quand des solutions en apparence séduisantes sont proposées. »*⁵⁴¹ Au quotidien, les techniciens doivent assurer la sécurité sur les communes même si cela va à l'encontre du point de vue des décideurs politiques. Par exemple, les techniciens ont conscience que, pour ne pas perdre d'espaces constructibles, les décideurs locaux n'interdisent pas toujours certains terrains alors que ceux-ci peuvent comporter certaines menaces à long terme, occasionnant un coût au niveau des dédommagements à verser quand les assurances doivent rembourser un sinistre.

Monsieur P., 40 ans, technicien du risque : *« C'est ce qui provoque actuellement les plus gros dommages aux constructions, en termes d'indemnisation. Les maisons se fissurent parce qu'elles ont été construites sur des argiles qui bougent avec l'humidité et quand il faut faire des travaux dessus, ça coûte très cher. Une maison peut devenir inhabitable. »*

Résider près d'un site classé Seveso peut sembler avantageux dans un premier temps car le prix du terrain est plus attractif que sur des espaces plus éloignés et ne comportant pas de risques industriels. S'opposent alors dans la réalité une volonté de se soustraire à la présence des risques et en même temps une tentation de payer un habitat moins cher, quitte à négliger la proximité d'un site à risque.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Je pense que c'est moins cher d'habiter à côté d'un site Seveso. Si on a une banalisation des risques et que le confort de vie importe énormément et que l'on veut habiter pas loin de son lieu de travail qui est lui-même un lieu qui a un risque. »*

L'imposition des contraintes réglementaires définit un cadre à la sécurité, qui entre alors en contradiction avec la recherche de profits et de rentabilité économique.

Monsieur T., 41 ans, technicien du risque : *« La prise de conscience, on l'a obligé, elle passe par des lois avec des décrets. La sécurité ne rapporte pas d'argent en règle générale. C'est pour ça qu'ils sont obligés. Et*

⁵⁴¹ GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001, p. 331.

c'est bien, parce qu'on ne peut pas jouer sur la sensibilité des gens, puisqu'au nom de la rentabilité, on fait n'importe quoi. »

Il faut ajouter que le manque de complémentarité, dû à des réglementations différentes et au cloisonnement des acteurs au sein de leurs structures ou de leurs services, complique fortement l'intervention et l'efficacité à avoir sur des sites industriels entre les secouristes et les personnels de l'établissement considéré.

Monsieur T., 41 ans, technicien du risque : *« Les gares de triage sont considérées, pas comme Seveso, mais ce sont des établissements qui sont soumis à autorisation. Je pense qu'il faudrait que ce soit harmonisé, mais... comme chacun est à part. »*

Pour les techniciens, le Ministère de l'environnement semble lui-même piégé par des enjeux de pouvoirs politiques et aussi par des questions financières ou budgétaires. Pour eux, l'intérêt du ministère est de voter des lois peu contraignantes pour ne pas déstabiliser l'équilibre de l'économie de notre société.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Il y a le Ministère de l'environnement mais il est retenu par les pouvoirs publics et des contingences financières et il faudrait que ce soient des gens, à même au cours de leur mandat de voter des lois qui ne détruisent pas l'économie d'un pays, d'une industrie. »*

Au-delà de l'échelle d'un Ministère, l'ensemble de la société n'a pas intérêt à imposer des changements trop importants vis-à-vis des modes de vie et de ses modes de production car personne ne maîtrise et ne peut prévoir quelles incidences positives ou négatives, en tout cas déstabilisantes peuvent générer des réglementations trop contraignantes et appliquées sans adaptation à des particularités locales.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : *« Je pense qu'on a peur de régresser, on préfère le laisser tel qu'il est. Si on commence à édicter un texte, il va falloir des années avant qu'il ne soit appliqué. Si on émet un effet rétroactif, on va casser tout un tas d'entreprises. On va agiter le spectre du chômage. »*

Veiller au bon respect des normes de sécurité peut constituer une attitude relayée par les militants environnementaux qui, à ce moment précis, vont dans le même sens que les techniciens. Chacun d'entre eux trouve un intérêt, appuie et renforce la reconnaissance de l'autre en matière de sécurité.

Monsieur T., 41 ans, technicien du risque : *« Mais c'est bien que ça existe des associations... Je dirai que c'est un peu l'épine dans le pied des grosses sociétés pour éviter qu'ils fassent tout et n'importe quoi, mais qu'elles le fassent honnêtement. Il y en a une qui est très bien, c'est la C.R.I.I.-R.A.D., ils ont une notoriété. »*

Parfois les techniciens renforcent la légitimité de la sécurité et de la prévention en développant un travail en partenariat avec les décideurs locaux notamment. L'intérêt pour les premiers est de montrer que leur avis est valide et de développer une légitimité à long terme au regard des seconds pour que ceux-ci prennent plus en considération l'avis des techniciens dans leurs prochaines décisions, évitant ainsi les conflits d'intérêt.

Monsieur S., 47 ans, technicien du risque : « *Quand ça se passe dans des conditions d'inquiétudes, les gens ont besoin d'être sécurisés tout de suite et les élus ont besoin d'être sécurisés très vite, parce que quelque part ils ont peur pour la pérennité de leurs fonctions.* »

Les entreprises classées pour accroître ce travail en complémentarité avec les services de secours extérieurs à l'enceinte de leur entreprise, ont intérêt à employer du personnel secouriste, préalablement formé à la gestion des risques spécifiques chez eux.

Monsieur D., 34 ans, technicien du risque : « *On a passé une convention avec une entreprise pour que le salarié puisse partir en opération chimique. Une entreprise Seveso a des intérêts aussi, parce qu'ils sont amenés à travailler sous scaphandre. Ça les intéresse d'avoir quelqu'un qui peut apporter un complément.* »

Enfin, les industriels mettent à jour la soumission à laquelle ils sont assujettis face à un ensemble de réglementations. « *L'entreprise, dans l'esprit du public et du législateur, reste la grande responsable des maux qui nous frappent. Elle doit, payer pour indemniser les victimes sans même que sa faute soit prouvée, réhabiliter les sols pollués même si elle n'en est plus le propriétaire ou l'exploitant, supporter seule la charge des maladies professionnelles d'origine multifactorielle. Mais n'oublions pas que, tout en étant responsables de ses actions passées, présentes et à venir, elle doit plus que jamais être compétitive, rentable et performante.* »⁵⁴² Les industriels font face aux risques, pour eux, il s'agit d'une réalité acceptée comme faisant partie intégrante de leur processus de production. S'ils doivent se conformer à un durcissement réglementaire, les responsables des sites classés Seveso de Saint Pierre des Corps se soumettent à ces impositions sans remettre en cause le bien fondé de ces contraintes, même si celles-ci nécessitent toute une organisation et des moyens financiers dans le but de se conformer aux normes. Chaque risque est étudié l'un après l'autre selon ses particularités spécifiques mais cela demande un temps de préparation assez long.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *Alors le gros document qu'est l'étude de danger, ça a été rabâché, même le Français moyen commence à connaître puisque quand il y a eu la catastrophe d'A.Z.F., tous les dépôts Seveso étaient tenus de mettre à jour leur étude de danger. Ça a pris du temps, en plus de tout le travail qu'on a à faire.* »

Les industriels reconnaissent qu'il faut financer les frais de mises en conformité des sites classés à risque et ils en ont, eux, les moyens.

Monsieur E., 32 ans, industriel : « *Il faut trouver quelqu'un qui a les moyens et ce sont les industries. Des habitations se sont dressées à côté, c'est pas la faute de l'industriel, parce que lui était présent avant, on souhaiterait que l'État d'une façon globale participe à la mise en sécurité des sites. Il y a toujours eu une anticipation au niveau de la réglementation.* »

Après l'accident d'A.Z.F., la surveillance des sites industriels a été considérablement accrue par la D.R.I.R.E. La pression et la méfiance se sont durcies à l'égard d'industriels qui,

⁵⁴² SONIGO P., « Autour des notions de danger et de risques. Le point de vue de l'industriel », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 68.

au départ, constituaient les plus coopérants en termes d'application réglementaire et de mise en sécurité. Ceux, qui se sont toujours conformés difficilement, ont continué à exercer leur activité sans être plus inquiétés qu'à l'ordinaire.

Monsieur S., 40 ans, industriel : « *La D.R.I.R.E. a renforcé ses protections, ils sont plus sévères maintenant... là cette année, c'était assez dur mais moins virulent que la première. A priori on nous prend pour des gens sérieux, tout va bien.* »

Pour aller plus loin, les industriels des entreprises classées de Saint Pierre des Corps et du site nucléaire d'Avoine se sentent à l'aise et intégrés au sein de leur commune et ils participent à l'information des habitants résidant à proximité ou à leur protection par la mise en place de dispositifs en complément de la municipalité.

Monsieur E., 32 ans, industriel : « *La plaquette d'information a été distribuée pour la dernière fois en 1996. Ce qu'il faut savoir sur elle, c'est qu'elle est faite par l'industriel, est financée par l'industriel, elle est validée par la préfecture et après l'industriel donne en mairie, qui va distribuer sur le rayon P.P.I. C'est à sa charge de distribuer aux habitants.* »

L'accroissement des compétences et la complémentarité des missions permettent de penser que l'opposition des différents intérêts en présence que sont la sécurité et son coût, la recherche de productivité ainsi que les enjeux de pouvoirs politiques vont peut-être s'atténuer avec l'application des réglementations. Cela demeure des moments très succincts et souvent quelque peu exagérés dans les propos des interviewés puisque dans les faits, chacun reste souvent cantonné strictement à sa mission, sans avoir de réel contact avec les autres services ou structures. « *La prévention des risques offre une garantie éthique aux investigations qu'elle engendre. Qui pourrait contester la nécessité de développer la connaissance et les moyens d'éviter ou de limiter un accident ou un désastre ? L'angoisse de la catastrophe, comme celle de la mort, appelle l'éveil des consciences et des responsabilités et cette image du défi s'entretient de la menace d'une destruction de la planète Terre.* »⁵⁴³

On observe une sorte de compromis entre les industriels et les décideurs politiques à l'égard des situations de risques. Des mesures de prévention existent, même si elles sont imparfaites et bloquent l'essor de la commune. Il ressort un seuil d'acceptation des risques pour des intérêts économiques, politiques et sécuritaires. Le rapport de force existant entre les décideurs politiques et les industriels, dans le but d'accepter certains risques pour des bénéfices financiers, s'inscrit dans des frontières à géométrie variable et en limite de flux tendu. Dans un contexte de réglementation important, cette pression peut jouer en faveur des décideurs ou des industriels quand ceux-ci s'en servent pour imposer un point de vue ou se protéger derrière un autre. Certains décideurs sont bloqués par l'opacité, que des industriels maintiennent autour des frontières de leur site, quand d'autres industriels, plient sous la pression émise par les décideurs de leur commune⁵⁴⁴. Dans un cas comme dans l'autre, le pouvoir des décideurs politiques est

⁵⁴³ JEUDY H.-P., *Le Désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990, p. 13.

⁵⁴⁴ ELIAKIM P., « Environnement, les vrais risques et les fausses peurs », *Capital*, février 2007, p. 49.

important car il est appuyé par la réglementation en matière de sécurité mais les attitudes tiennent pour beaucoup aux volontés et aux initiatives individuelles locales. Certains techniciens comprennent le dilemme autour des intérêts économiques et politiques car ils côtoient les industriels et les décideurs locaux et ils sont confrontés aux décisions politiques passées et à leurs conséquences apparemment irréversibles. *« Nous n'avons jamais été modernes à la manière dont les modernisateurs l'ont pensé. Nous n'avons jamais avancé vers un surcroît d'efficacité et de rentabilité qui nous éloignerait toujours davantage d'un passé archaïque. De ce fait, nous n'assistons pas à la « fin du progrès », mais seulement à la fin de l'idée de progrès comme seule analyse de l'histoire européenne. »*⁵⁴⁵ Aujourd'hui les conflits d'intérêts ont tendance à privilégier nettement la rentabilité économique et la recherche de productivité. Cependant, le durcissement législatif en matière de sécurité semble infléchir un peu ce mouvement vers plus de prise en compte des aspects risque et accident lors des processus de fabrication et de stockage pour plus de sécurité des industriels, des habitants à proximité, des décideurs politiques qui doivent veiller au bien-être de ces derniers et les techniciens qui engagent leur vie, parfois, dans les interventions.

Conclusion de partie

Nous avons vu que parmi la multitude d'accidents du passé, certains ont servi de déclencheurs à l'établissement d'une réglementation spécifique. Les défaillances techniques matérielles ou encore humaines ont déstabilisé la confiance qui était accordée à la science. Les dysfonctionnements aussi divers soient-ils et quelle que soit la forme qu'ils revêtent ont fait ressortir une impossibilité de maîtriser toutes les variables porteuses de risques. La mise en place d'une réglementation permet d'instituer un sentiment de protection à l'égard de la responsabilité engagée par les industriels, les décideurs politiques et les techniciens et une délimitation géographique des sites industriels définis comme étant les plus risqués.

Le durcissement réglementaire inclut une part très importante consacrée à l'information. Informer devient un enjeu pour impliquer les habitants peu sensibles aux risques technologiques tant qu'ils ne se concrétisent pas et pour leur faire intégrer l'idée que le risque zéro n'existe pas alors qu'il a été idéalisé. L'accès à l'information, comme effort de transparence et d'ouverture démocratique, devient alors pour les techniciens, les industriels et les décideurs politiques, un enjeu de prise de conscience de l'impossibilité du risque zéro. Ces institutionnels poursuivent et cherchent à maintenir un mode de vie, des choix d'exploitation industrielle avec la part de risque que cela inclut. Ils cherchent à faire accepter ou au moins à

⁵⁴⁵ LATOUR B., « La modernité est terminée », *Le Monde*, 28/08/1996.

faire tolérer des choix politiques et économiques de productivité à un public qui n'a pas les mêmes intérêts ni les mêmes préoccupations.

Sur notre terrain, nos interviewés ont, chacun à leur niveau, intégré les enjeux de la réglementation, ils savent y recourir pour marquer un territoire, y relier un type de menace et s'approprier ces enjeux différemment selon leurs intérêts. Les accidents industriels en général, dont celui de Seveso ou de Tchernobyl, font ressortir des intérêts économiques, politiques et environnementaux importants. Ils ont favorisé un climat de méfiance à l'égard des risques et notamment des sites à risques. La réglementation définit un cadre législatif délimitant une frontière ou un périmètre de ce qui est perçu comme une menace ou non. Elle permet d'observer les conséquences des pollutions et les détériorations occasionnées sur l'écosystème et sur la santé des êtres humains, de constater l'absence de maîtrise des incidents et autres rejets polluants.

Les interlocuteurs recourent à la réglementation pour protéger leur responsabilité qu'ils engagent à un moment donné dans la prévention des risques ou de la gestion des accidents. L'établissement d'une réglementation Seveso ou nucléaire a contraint l'action préventive des industriels et des techniciens, il a permis aussi de cadrer strictement des procédures de gestion dans l'urgence dans le but de cloisonner un sinistre de la manière la plus efficace possible. Ces réglementations influencent le contenu des formations et les procédures de sécurité. La législation n'empêche pas les crises et les situations de rupture mais elle participe à définir une limite de ce qui est prévisible et sous contrôle avant qu'un accident se concrétise.

Les techniciens et les industriels savent qu'un risque demeure imprévisible et qu'en cas d'accident les procédures de sécurité constituent un cadre de sécurité très important auquel ils se réfèrent concrètement. Même si tout n'est pas prévu ou prévisible, ils préfèrent ne pas l'envisager pour ne pas exposer des manques en matière de sécurité et pour se protéger d'éventuelles réactions des habitants et des militants environnementaux.

Les décideurs, soumis à des contraintes réglementaires croissantes, comme les industriels et les techniciens, se trouvent pris au croisement de choix urbanistiques et d'implantations industrielles passées et des proscriptions aujourd'hui qui rendent leur position inconfortable, fragile et soumise à justification permanente.

Enfin, les habitants et les militants environnementaux, face à la constatation d'accidents industriels et nucléaires, perçoivent une dépossession de ces événements et de leurs conséquences qu'ils ont l'impression de subir. Les habitants dénoncent violemment et ponctuellement les accidents qui se concrétisent. Très sensibles au moment de l'événement quand ils sont victimes ou quand ils en ont simplement connaissance, ils l'oublient presque aussi vite qu'ils l'ont dénoncé fort. Ce désintérêt s'explique par l'impression de ne pouvoir agir sur les risques et sur les accidents. Insatisfaits des attitudes des habitants, les militants environnementaux stigmatisent les accidents pour les dénoncer. Ils craignent l'oubli des

accidents, des établissements dangereux et des sites pollués et ils cherchent à maintenir une mémoire vive autour de ces menaces avérées ou encore hypothétiques.

L'information devient un enjeu démocratique où les médias transmettent plus que jamais, mais la portée des messages émis reste contrastée. Les formulations inappropriées trop scientifiques ou trop superficielles, souvent subjectives et maladroitement, mettent en valeur un effort collectivement demandé et attendu en termes de transparence et d'échanges. Cependant, il s'avère très difficile de mobiliser uniformément un public très hétérogène. Les industriels et les décideurs, ainsi que dans une moindre mesure les techniciens, tentent d'informer par des moyens divers et ils cherchent à diversifier pour accroître la portée des informations.

Les résultats peu fructueux mettent à jour un clivage très marqué entre le public « profane », tour à tour méfiant ou trop confiant et globalement désintéressé et les experts et autres institutionnels perçus comme détenteurs d'un savoir difficile à partager et en même temps cherchant à le protéger jalousement. L'étude d'articles de presse écrite, de documentaires et autres reportages télévisés enfin l'analyse d'accidents révèlent une véritable tentative officielle d'analyser rationnellement les risques et de juguler les accidents. Un réel effort d'ouverture auprès du public est mené mais les informations et le contenu des messages restent orientés par les intérêts politiques, environnementaux et surtout économiques sous-jacents, ce qui remet en cause la légitimité des discours émis, le public n'accordant pas nécessairement sa confiance aux discours officiels depuis l'accident de Tchernobyl notamment.

La confrontation des intérêts de nos différents interviewés ont mis à jour des situations contrastées à l'égard des situations de risques, allant d'une recherche d'évitement maximal à une acceptation progressive suivant des intérêts et des logiques qui sont propres à chacune des catégories de nos interlocuteurs.

Les militants environnementaux sont les plus tranchés dans leur attitude de dénonciation des risques et dans leur volonté de s'en protéger au maximum. Au nom de l'intérêt collectif et notamment celui des habitants, ils ne sont pas opposés à l'avancée des techniques ou des progrès sous réserve que ces derniers soient réalisés en respectant l'environnement, en ne provoquant pas de rupture de l'écosystème et en maîtrisant les conséquences des dysfonctionnements techniques ou des erreurs humaines. Autrement dit, ils cherchent à éviter les situations de risques, plutôt en prévenant qu'en réparant après coup. Ainsi, pour eux, l'utilisation de l'énergie nucléaire est à proscrire non par rejet du progrès technique ou par volonté de retourner en arrière mais parce que les conséquences, à attendre sur l'environnement, en termes de déchets sont problématiques. En même temps, cette technologie est source d'inquiétudes quant aux accidents qui peuvent se produire et à l'incertitude de pouvoir gérer et contenir les défaillances dans des limites les plus restreintes possibles. Ils tentent de contrebalancer le poids de l'étau compresseur économique et politique que peut représenter ce type d'exploitation technologique en s'appuyant sur des arguments rationnels

scientifiques pour accroître leur crédibilité auprès des décideurs politiques, des techniciens du risque et des industriels.

Ils constituent un relais aux habitants, qui ont intégré le modèle d'explication scientifique et, qui attendent que tous les phénomènes soient compréhensibles rationnellement. Or, confrontés à un accident, l'incompréhension se fait d'autant plus sentir chez les habitants. Une attitude d'indifférence se développe au quotidien, tant qu'aucun risque ne se concrétise en accident. Lorsqu'un accident se produit brutalement, rompant l'équilibre du quotidien, les habitants expriment un fort rejet, rejet d'autant plus violent qu'il ne dure qu'un laps de temps relativement court. Malgré les défaillances technologiques et les erreurs humaines, les habitants persistent à accorder leur confiance en la toute puissance scientifique et à attendre que d'autres personnes formées et rémunérées les prennent en charge en cas de problème et veillent à leur sécurité et à leur bien-être.

Cette recherche d'évitement des risques et de seuils d'acceptation assez bas chez les militants environnementaux au quotidien et chez les habitants en cas de crise ne constitue pas l'attitude dominante dans notre société. En fait les intérêts économiques, politiques et même sécuritaires contribuent à développer et à défendre une certaine acceptation des risques. L'accident de Protex a mis à jour, à travers l'attitude des industriels, des décideurs politiques et des techniciens du risque, que chacun, suivant son rôle et ses intérêts, cherche à se protéger des risques sous-entendant également que ceux-ci sont impossibles à éviter totalement. L'accès aux informations développe et favorise une certaine transparence entre les différents acteurs en matière de connaissance des risques, au niveau de la prévention comme de la gestion et redéfinit une opacité entre les discours des acteurs induits par le besoin de défendre des intérêts qui leur sont propres. Les industriels doivent identifier les différents risques présents sur leur site, montrer que tous les risques ne peuvent être évités notamment avec la présence de structures impossibles à transformer comme les pipelines, qui rendent impossibles la totale maîtrise des risques au sein de leur établissement. Ils cherchent aussi à protéger leurs secrets de fabrication, donc ils n'ont pas intérêt à officialiser tous les risques présents sur les sites. Les décideurs ont à leur charge de veiller au bien-être de leurs habitants mais ils ont intérêt à défendre l'urbanisme et le dynamisme économique sur leur commune, en attirant des entreprises, malgré les risques qu'elles peuvent générer pour les attraits de commerces, de services et de travail pour les populations jeunes, en âge de créer des familles et de vouloir participer à la vie de la commune. Enfin les techniciens, non qu'ils souhaitent être confrontés à des risques pour maintenir leur activité, ont conscience de l'impossibilité d'éviter les dysfonctionnements techniques et les erreurs humaines. Les décideurs et les techniciens sont les plus confrontés à la constatation d'une rigidité des attitudes des habitants pris dans un accident et des autres différentes catégories d'interlocuteurs face aux crises, chacun se protégeant derrière une barrière de réglementations et de responsabilités les plus délimitées possibles.

Ces trois types d'acteurs constituent les personnes qui ont le plus mis à jour la déstabilisation du modèle scientifique comme mode de compréhension, de prévention et de maîtrise des risques et des accidents. Chacun sait utiliser la réglementation pour déterminer son champ d'intervention, ses devoirs en termes d'information et d'application des lois et aussi ses protections en termes de responsabilités engagées. Ces trois catégories d'interlocuteurs acceptent des risques pour des enjeux et des intérêts qui leur sont propres. Ils optent pour des attitudes dynamiques et actives à l'égard des menaces qui pèsent sur eux, parce que chacun pense que les bénéfices à retirer des risques, à savoir les avancées technologiques et des progrès de vie ou encore d'accroissement de profits valent cette prise de risques. En revanche, chacun défend ses intérêts propres, intérêts qui entrent parfois en opposition avec ceux des autres, en ayant pleinement conscience. Ces différents interlocuteurs savent porter un regard sur les intérêts des autres catégories de personnes et ils semblent comprendre leurs logiques de pensées. Cela met bien en lumière l'équilibre réajusté en permanence des enjeux et des intérêts de chacune de ces personnes en fonction du contexte socio-historique et des contraintes cristallisant sur certains risques comme les risques industriels et nucléaires. En même temps, elles les acceptent, tant que ceux-ci restent clairement délimités par des barrières de protection perçues comme suffisamment efficaces telles que la compréhension rationnelle et technique des menaces, le principe de précaution ou encore une responsabilité dérogée de tout soupçon. Les industriels, les décideurs et les techniciens acceptent d'encourir et de faire encourir des risques si cela reste dans des limites « raisonnables » et raisonnées.

CONCLUSION

Nous nous sommes interrogés sur les perceptions des risques industriels dans notre société et sur la manière dont ils sont l'expression d'un modèle de pensée rationnel scientifique. Nous avons vu que les risques ne sont pas plus acceptés aujourd'hui qu'hier mais que certains accidents ont attiré l'attention du public et des décideurs politiques notamment sur certaines situations perçues comme des menaces. Celles-ci laissent entrevoir une sensibilité accrue à l'égard de phénomènes apparemment incontrôlables et invisibles dans une certaine mesure tels que les radiations, les produits chimiques ou toxiques, les explosions de gaz ou d'essence et une sorte d'acceptation ou de fausse négligence à l'égard d'autres situations comme les risques automobiles ou l'alcool au volant par exemple. Beaucoup de zones floues entourent les situations de risques. Cela profite à l'apparition et à l'essor de notions telle que la recherche de responsables, le risque zéro, le développement durable ou encore le principe de précaution.

Des études sur la dioxine par exemple ont été menées pour connaître les conséquences sur la santé notamment lorsqu'il y a une faible exposition sur une très longue période et lors d'une surexposition très brève. Or, les incinérateurs, dont nous avons besoin pour détruire nos déchets, rejettent cette substance. L'impact des dioxines sur l'organisme est connu de certains techniciens, ainsi que des scientifiques, des chimistes, des médecins et des pharmaciens, enfin des pouvoirs publics qui sont au courant de ces dangers et de leurs méfaits cancérigènes, qui ont été révélés lors de l'accident de Seveso, notamment. Pourtant le public reste peu alerté sur cette question. Un projet d'implantation fait l'objet de débat en Touraine, pour savoir si un nouvel établissement doit être construit ou non. Ces modes de destruction des déchets sont dénoncés par les associations environnementales qui connaissent les risques liés à la dioxine mais en même temps un questionnement permanent se pose sur le devenir des déchets et sur ce qui va en être fait. Peut-on penser qu'il s'agisse d'une future crise comme pour le sang contaminé ou l'amiante, dans le sens où les intoxications sont invisibles, inodores et incolores et où les effets se révèlent diffus et différés ? Qui va porter la responsabilité des choix opérés dans notre société concernant nos choix de modes de vie ? Faut-il mobiliser le principe de précaution avant l'implantation quand on connaît les conséquences nocives à attendre ?

Cet exemple de situation de rejets polluants et toxiques chroniques met à jour la difficulté et surtout la complexité d'anticiper les conséquences méconnues, parfois très graves potentiellement pandémiques et parfois inexistantes autour de ces produits. Les dioxines, le sang contaminé, l'amiante et peut-être la crise de la « Vache folle » montrent que des risques ont été pris à un moment donné sans en avoir une pleine connaissance ni en mesurer tous les effets et que des conséquences différées se sont produites, difficiles à stopper et que d'autres sont encore à venir.

La Loi « Fauchon », revue le 30 mai 2005 intervient justement pour donner une bouffée d'oxygène à une situation qui devient parfois inextricable où les interlocuteurs sont piégés par leurs décisions, alors qu'ils doivent, pour accomplir leurs missions, prendre des initiatives et faire des choix.

Cette loi porte sur la responsabilité d'une action humaine, lorsque celle-ci est à l'origine de blessures ou a provoqué la mort. *« Entre la négligence et la volonté de nuire, un niveau intermédiaire se caractérise par la transgression délibérée de règles de sécurité. Le but de l'auteur d'une telle faute n'est pas de produire un dommage, mais il sait que ce dernier peut survenir et cette connaissance ne le dissuade pas d'agir. L'introduction de ce niveau intermédiaire de responsabilité dans le Code pénal de 1992 a constitué un progrès. Cette proposition tourne le dos à la prévention. Il ne s'agit plus d'atteindre l'objectif d'une société sans risque, mais d'éviter que des vies humaines soient mises en danger inutilement par imprudence ou négligence alors que l'on aurait pu développer des dispositions protectrices efficaces pour un coût minime. Ce texte se contente de construire des protections autour des responsables au lieu de leur donner les moyens de gérer et de prévenir les risques. Cette loi est une amnistie anticipée de nombreux délits non intentionnels puisqu'elle permet à l'auteur d'une faute reconnue de ne pas être responsable pénalement. »*⁵⁴⁶

La loi « Fauchon » constituerait-elle une « limite à la recherche de la vérité » ? Devant les craintes d'être mis en accusation, l'État cherche à protéger sa responsabilité dans une certaine mesure en déclarant ne pas avoir fait encourir un risque intentionnellement⁵⁴⁷. Un changement est opéré au bénéfice des employeurs lors de la promulgation de la loi « Fauchon »⁵⁴⁸, qui définit l'amiante comme un délit non intentionnel. Cette loi empêche de reconnaître la responsabilité des personnes poursuivies. La crise de l'amiante a explosé au niveau médiatique il y a une dizaine d'années au cours des années 1990 et a rejoint la crise du sang contaminé en ce sens que les personnes contaminées l'ont été de façon involontaire et sans savoir qu'elles avaient été exposées à un agent pathogène. Or, cette impression d'être passif et

⁵⁴⁶ GOT C., « Le contexte politique de la proposition de loi de Pierre Fauchon », 2000, 3 p. <http://www.sante-publique.org/codepenal/generalites/resume.htm>

⁵⁴⁷ DÉRIOT G., *Rapport d'information sur le bilan et les conséquences de la contamination par l'amiante*, session ordinaire du Sénat 2005-2006, n° 37, octobre 2005.

⁵⁴⁸ La loi « Fauchon » du 10 juillet 2000 définit la responsabilité des personnes qui commettent des délits non intentionnellement. Dans le cas très particulier où la personne a commis un acte ayant entraîné des conséquences qu'elle n'a pas recherchées. Sa responsabilité civile va être engagée, elle devra alors verser une compensation ou un dédommagement, sa responsabilité pénale sera, quant à elle, dérogée. Cette loi est très importante car elle permet de protéger les personnes prises individuellement qui vont causer des accidents ainsi que les décisions des personnes - politiques notamment - qui font des choix pour des structures collectives, des administrations... sans savoir les conséquences éventuelles que cela va faire encourir à long terme. Cela permet d'opter pour une ouverture sur l'avenir où la démarche dynamique de prise de risques est prônée. Parallèlement elle constitue un obstacle essentiel à la mise en cause des employeurs et autres décideurs qui exposent des personnes à des risques en protégeant leur responsabilité juridiquement alors que leurs décisions peuvent porter de graves préjudices. Cette loi apparaît après des scandales comme « le sang contaminé » et « l'amiante » qui sont des crises où les recherches de responsable(s) se révèlent très longues sur la durée, extrêmement complexes à démêler et quand des dossiers de plainte s'accumulent de plus en plus sans pouvoir clairement déterminer le ou les responsable(s) et quand les montants des dédommagements deviennent faramineux, voire impossibles à estimer et à payer.

de ne pas pouvoir agir activement sur un risque est d'autant plus dénoncée et refusée par les victimes, qu'elles vont rechercher de plus en plus des responsables aux causes de ces concrétisations de risque.

Ces exemples de situation témoignent du fait que les risques technologiques constituent une situation révélatrice du mode de pensée rationaliste. Ce modèle, construit au fil des siècles, a remplacé petit à petit, sans jamais totalement l'évincer, l'autre modèle de compréhension que représentaient les explications religieuses. La compréhension rationnelle scientifique des risques a fait ressortir progressivement un sentiment de maîtrise produit par la gestion et par l'accroissement des connaissances des phénomènes. La science a procuré un sentiment de toute-puissance et une impression de pouvoir tout comprendre et tout contrôler. Pourtant, ce modèle rationnel, confronté régulièrement à des crises, a fait ressortir ses limites dans sa capacité à pouvoir apporter des réponses à toutes les interrogations et à parer à toute situation de risque ou d'accident. Or, les crises qui se produisent non seulement n'affaiblissent pas le modèle mais contribuent à le renforcer. La science reste la valeur de référence, même mise en difficulté par les différents acteurs légitimes de ce modèle et traversée quotidiennement par des enjeux économiques, sécuritaires ou encore politiques. Ces acteurs confrontent leurs intérêts en mobilisant des arguments différents, voire contradictoires mais en se basant toujours sur ce même modèle d'explication.

L'originalité de cette étude a été d'analyser et de croiser les perceptions des principaux acteurs intervenant dans la prévention des risques ou dans la gestion des accidents ou encore des personnes impliquées comme victimes à partir de trois terrains locaux. Ces trois terrains ont fait ressortir des particularités locales en termes de milieu urbain ou rural, de densité et de diversité de risques, de souvenirs d'accidents, etc. De plus, le croisement des discours de nos interviewés, malgré leurs intérêts différents parfois complémentaires, parfois opposés, a mis jour des perceptions qui sont le fruit d'un raisonnement construit socialement suivant une logique rationnelle scientifique. En effet, quelle que soit la position sociale de nos interlocuteurs et quels que soient leurs intérêts, tous montrent que le modèle d'explication scientifique est largement intégré et présenté par l'ensemble des acteurs même s'il demeure approprié et questionné différemment. Plus finement, à partir des données recueillies au cours des entretiens, des questionnaires et des observations de terrain, nous avons pu mettre en évidence différents points de vue sur la perception des risques.

Nous avons pu observer un positionnement altruiste des militants environnementaux marqués par le souvenir d'accidents, sensibilisés à des questions d'ordre écologique ou préoccupés par l'avenir de la planète et ensuite un autre positionnement plus technique et politico-économique des techniciens du risque, des industriels et des décideurs locaux. Les techniciens du risque et les industriels mettent l'accent et la priorité sur le contrôle des situations de risques mais ils ne dissimulent pas que des éléments échappent à une maîtrise

totale, qu'il s'agisse d'une erreur humaine ou de défaillances techniques. Ils intègrent une part d'inéluctable à la réalité des risques. Le public, quant à lui, est perçu certes comme passif ou comme ne réagissant pas de manière adéquate aux situations de risques. Cependant, il construit sa propre logique rationnelle.

Les mouvements environnementaux émergent en dénonçant les productions industrielles ou nucléaires pour leurs pollutions, leur toxicité et leur dangerosité ainsi que pour les conséquences générées au niveau de l'équilibre écologique à venir. C'est en appuyant de plus en plus leurs raisonnements sur des conséquences mesurables et chiffrables donc démontrables, qu'ils gagnent progressivement en crédibilité au regard des techniciens ou des décideurs. Ils se posent comme les relais des revendications de certains habitants et d'un point de vue plus global comme des « lanceurs d'alerte. »

Or, ils mettent également l'accent sur l'exposition collective aux situations de risques et sur le manque de transparence et, par conséquent, sur l'incapacité à gérer rationnellement et totalement les situations de risques. Les décideurs politiques adoptent une position « active » en gardant à l'esprit qu'effectivement tout n'est pas sous contrôle et qu'il faut y faire face de manière constructive. La science n'explique pas tout mais elle reste le modèle de référence intégré collectivement.

Tous nos interlocuteurs sont pris dans un contexte de mutualisation et de prise en charge collective relayé par les assurances qui prolongent cette recherche de protection à l'égard des risques. Les perceptions des habitants montrent clairement qu'ils ont intégré ce modèle de solidarité par mutualisation. À travers leurs discours, on note une connaissance des risques conjoncturelle, favorisée par leur lieu d'habitat et somme toute superficielle. Ils se placent dans une position de « profanes » attendant d'être pris en charge par un corps « d'experts » qui est formé et financé par ces mêmes habitants et dont une des missions consiste à veiller à leur sauvegarde en cas de besoin.

Cette situation crée un degré de soumission au modèle jugé inapproprié par les techniciens et les décideurs locaux, qui souhaitent valoriser et développer une culture de risque. Or, ce modèle scientifique constituant la référence unique ne peut plus expliquer ou trouver du sens à toutes les situations de risques et tendre à parvenir à l'idée de risque zéro. On atteint alors une sorte de paradoxe. En effet, l'idée théorique de « responsabiliser » et de développer une culture des habitants est réellement souhaitée pour accroître la maîtrise rationnelle des situations de risques en faisant du public un acteur aux comportements adéquats au moment de la crise. Or, confronté à la réalité pratique, un manque de confiance certain demeure envers lui. En effet le public continue d'être pris en charge et globalement entretenu dans un climat de sécurité illusoire et déconnecté encore davantage de la réalité.

On observe un inversement progressif des positionnements des personnes selon qu'elles se référaient et s'identifiaient quasi-totalement à la démonstration scientifique pour expliquer les phénomènes comme c'était le cas essentiellement des techniciens et des industriels. Ces

deux catégories constituent des défenseurs légitimes de la rationalité scientifique en ce sens que leurs missions quotidiennes sont construites sur la base de l'explication rationnelle et logique où on doit maîtriser ce qui se passe. Or, ce sont eux qui montrent le plus les limites de ce modèle et qui mettent à jour le fait que l'on ne peut pas tout maîtriser, qu'une part d'imprévisibilité demeure dans toute circonstance. Les décideurs locaux voient également les limites du raisonnement scientifique et ils prennent de la distance pour redécouvrir la part à laisser à l'incertitude et à l'impossibilité de tout contrôler. Les décideurs autour du C.N.P.E. comme autour de Synthron le font parce qu'ils n'ont aucune possibilité d'accès à l'entreprise Seveso ou nucléaire qui les concerne. Les décideurs autour de Saint Pierre des Corps essaient de s'approprier les risques de la commune et de les maîtriser. Pourtant cela leur échappe également en partie. Sur fond de modèle dominant, les habitants peu formés à la compréhension scientifique s'en remettent plus que jamais à ce modèle de pensée. Les militants n'ayant pas encore perçu ses limites s'en servent pour asseoir leur légitimité auprès de l'opinion publique et auprès des décideurs.

La rationalité scientifique a été ébranlée et travaillée d'abord à la suite d'accidents déclencheurs de prises de conscience, qui ont généré l'établissement de lois et de Directives. Ces lois délimitent les situations dites à risques et leurs frontières et elles définissent les moyens jugés adaptés pour s'en prémunir. Ces cadres législatifs ne visent pas spécialement à se protéger objectivement des menaces car on enregistre peu de souvenirs des accidents. Ils servent à déterminer et à cloisonner précisément la responsabilité des décideurs politiques, des industriels et des techniciens du risque et à protéger leurs choix au cœur de l'action.

Les acteurs s'approprient différemment l'accident et la réglementation en fonction de leurs préoccupations, leurs rôles et de leurs intérêts dans la société. Des accidents tels que Tchernobyl, Bhopal ou Seveso font surtout ressortir des discours contradictoires. Tour à tour exagérés ou atténués mais toujours orientés par l'influence sous-tendue des pressions ou contraintes, ils favorisent un climat de méfiance. Ces événements laissent également entrevoir des conséquences non-maîtrisées sur l'environnement comme sur la santé des personnes et l'équilibre de la faune et de la flore.

Ainsi le regard des techniciens et des industriels nous intéresse d'abord car ils sont les premiers concernés par l'établissement d'un cadre législatif. Les souvenirs des techniciens sont établis sur les dates d'accidents majeurs et de l'établissement des réglementations qui jalonnent leurs formations et constituent des repères dans la prévention et dans la gestion quotidienne des risques. Pour les industriels, les accidents constituent une crainte et une source de déstabilisation de l'opinion publique. Inquiets par les accidents spécifiques qui peuvent se produire sur les sites, ils analysent la situation et en retirent des enseignements.

Ensuite le point de vue des militants environnementaux et des habitants nous intéresse car ils expriment une dépossession de ces accidents comme s'il fallait les subir passivement. Les militants associatifs les stigmatisent pour dénoncer les risques. Ils craignent un oubli des

accidents ainsi que des sites dangereux et ils cherchent à maintenir une mémoire vive des menaces avérées ou hypothétiques. Cela est renforcé avec les attitudes des habitants que l'on retrouve très atteints émotionnellement et sensibilisés ponctuellement et violemment quand ils ont connaissance ou quand ils subissent des accidents. Il faut noter aussi qu'ils oublient presque aussi vite l'accident qu'ils l'ont dénoncé fort.

Enfin les décideurs politiques locaux se place au croisement de ces deux attitudes. En effet, ils se positionnent au croisement des points de vue construits et entretenus volontairement par les militants ou imposés par les réglementations des techniciens et pour des industriels et des réactions épidermiques des habitants alors qu'ils sont astreints à des durcissements législatifs de plus en plus contraignants pour eux. Les décisions passées (accidents et modes d'exploitation des sites) entrent parfois en opposition avec des attitudes aujourd'hui plus rigides en matière de risques technologiques ; ce qui rend leur position plus instable et plus inconfortable.

Dans ce contexte, la volonté d'informer est devenu un enjeu pour intégrer des habitants peu sensibles aux menaces technologiques qui les entourent et qui dénoncent des carences du système dans une réalité où le risque zéro reste idéalisé même s'il n'a jamais existé. La recherche d'informations, comme effort de transparence et d'ouverture démocratique à la discussion avec le public, constitue pour les militants environnementaux un enjeu de responsabilisation. Alors que pour les uns, il s'agit de refuser les situations de risques, pour les autres comme les décideurs et les techniciens du risque, l'information constitue avant tout un enjeu de prise de conscience de l'impossibilité du risque zéro. Il s'agit aussi de poursuivre un mode de vie, des choix d'existence, avec des risques et des avantages qu'ils contiennent de part et d'autres, en toute connaissance de causes. La finalité est de faire accepter ou au moins tolérer des choix politiques et économiques de rentabilité à des habitants qui n'ont pas les mêmes intérêts, ni les mêmes préoccupations.

L'étude d'articles de presse écrite, de reportages télévisés et de journaux télévisés relatant notamment les accidents technologiques, ainsi qu'une analyse de textes parlementaires a montré une tentative officielle et reconnue comme telle d'analyser les risques de manière méthodique, d'engager des hommes et des moyens jugés appropriés pour parvenir à enrayer ces situations. On observe une réelle volonté de s'ouvrir vers l'extérieur et de communiquer. La finalité recherchée est d'informer le public afin de le familiariser aux risques et donc de déployer des moyens pour parvenir à ce but. Or, des difficultés demeurent tant dans l'atteinte du public, que dans la portée des moyens appropriés pour l'intéresser. Enfin, le personnel engagé pour faire passer l'information, qu'il s'agisse d'industriels, de décideurs locaux ou de militants environnementaux, n'est jamais neutre. Ce même personnel peut être perçu comme le porte-parole d'intérêts économiques ou environnementaux, ce qui porte atteinte à sa légitimité.

L'information à propos des risques devient en partie un enjeu démocratique où les médias communiquent plus que jamais mais les messages comme leur portée restent contrastés.

Les formulations maladroitement ou inappropriées, la subjectivité des contenus qu'elle soit avérée ou simplement imaginée témoignent d'un effort collectivement demandé en matière de transparence et d'échanges. Pourtant, les habitants demeurent une population hétérogène difficile à mobiliser uniformément. Les efforts déployés par les industriels, les décideurs locaux, les techniciens ou encore les militants tendent, par des moyens différents, à mobiliser le public. Cependant, les résultats peu fructueux ont incité à allier les efforts entre décideurs et techniciens notamment dans la diffusion et la portée des messages. Il demeure une réelle incompréhension et une méfiance entre les habitants dits « profanes » et les décideurs comme les techniciens perçus comme des « experts. »

L'établissement de lois et les efforts de diffusion de l'information constituent des enjeux pour maintenir en l'état ce système économique, social et politique. Cette information permet de reconfigurer les frontières de l'acceptation vers un positionnement où l'on cherche à réduire l'hétérogénéité des réactions, à atténuer et à canaliser l'hyperréactivité des victimes en cas de crise au nom de pressions économiques et d'enjeux politiques.

La réalité du terrain met à jour une situation contrastée à l'égard des risques et des accidents. Un rejet des situations de risques est observé d'abord par les militants environnementaux qui défendent un intérêt collectif et qui militent pour leur reconnaissance officielle. Leur intérêt est d'accroître leur légitimité dans la dénonciation des contraintes économiques et politiques notamment en matière de nucléaire, en s'appuyant sur la logique scientifique. Les habitants, quant à eux, rejettent les risques car toujours pris dans l'assimilation du modèle dominant d'explication scientifique, ils attendent que tout soit logiquement compréhensible. Le fait d'être désappropriés d'une certaine maîtrise des risques, parce qu'ils n'en ont pas conscience, les rigidifient dans une attitude d'indifférence à la présence quotidienne des risques. Pourtant, ils les rejettent de plus en plus violemment sur un laps de temps court lorsqu'un accident se concrétise. Les habitants accordent leur confiance dans la toute puissance scientifique et au fait que si eux ne maîtrisent pas les situations, d'autres personnes sont formées et rémunérées pour se substituer à eux et veiller à leur sécurité et à leur bien-être.

Or, cette dénonciation des situations de risque ne constitue pas l'attitude dominante ou majoritaire. Dans un contexte où la pression des contraintes sécuritaires, économiques et politiques se fait très présente et se durcit, les techniciens, les industriels et les décideurs politiques recomposent des seuils d'acceptation des risques, selon leurs intérêts, pour en tirer des bénéfices.

Les décideurs, par les intérêts économiques et la recherche de dynamisme pour leur commune, veulent appliquer et faire respecter les normes de prévention, d'autant qu'ils n'ont pas à les financer. Ils font relativement confiance aux systèmes de prévention. Ils se positionnent au croisement de multiples enjeux et ils optent plutôt pour une acceptation des situations de risques. Ils sont inquiets quand la situation leur échappe. Autrement, ils

apparaissent assez sereins à l'égard de l'idée de prendre des risques au quotidien au sein de leur commune. Les décideurs travaillent le seuil d'acceptation de leurs administrés grâce à la maîtrise ou à la diffusion d'informations.

Les techniciens, eux, ont une perception et un intérêt moins contradictoire dans la mesure où ils doivent s'appliquer à faire respecter une réglementation et des seuils de sécurité définis, en bref ils cherchent à défendre la sécurité. En plus, de la prévention et de la gestion des risques menées auprès des décideurs et des industriels, leur intérêt consiste aussi à limiter la possible surenchère de la sécurité au nom du refus total ou croissant des risques technologiques de la part des habitants ou de tout interlocuteur qui pourrait être tenté de leur imputer toute forme ou conséquences de l'accident. Ils dénoncent les intérêts économiques de rentabilité qui font négliger la sécurité.

Enfin, les industriels, recherchant avant tout la productivité économique, doivent se soumettre de plus ou moins bon gré aux impositions réglementaires de sécurité pour pouvoir maintenir leur activité et leur exploitation industrielle. Les industriels sont les personnes les plus ouvertes à la possibilité de risques car les côtoyant au quotidien et maniant le processus de production, ils ont l'impression de le maîtriser et de le contenir en permanence dans des seuils de sécurité optimaux. De plus, ils voient les risques de l'intérieur, ils sont totalement familiarisés à un type de menace en particulier. Leurs seuils d'acceptation ne sont pas forcément plus élevés que ceux des autres interlocuteurs mais ils diffèrent en ce sens qu'une proximité est construite et entretenue chaque jour à l'égard de ces types de risques. Ils trouvent que les impositions réglementaires au niveau de la sécurité doivent être respectées et qu'elles se justifient. Il est vrai aussi que revenant globalement à leur charge et soumis à leur bonne volonté de se conformer, ils disposent de liberté de manœuvre dont ils peuvent jouer, même si dans l'ensemble ils veillent à se conformer tôt ou tard. Suivant des échelles de priorités qui sont propres à chaque établissement, les exploitants cherchent à maintenir leur liberté de manœuvre et de pouvoir décisionnel dans l'enceinte de leur entreprise. Pour eux, globalement, le risque est induit dans l'idée même de productivité et de dynamisme économique, comme des avancées technologiques donc ils sont les interlocuteurs les moins réfractaires à l'idée de risque.

Ces trois catégories de personnes tendent à accepter des risques pour ces enjeux spécifiques et parce qu'elles protègent leur responsabilité par une barrière législative leur permettant de conserver une attitude dynamique et active à l'égard des risques. Ces personnes comprennent que les conflits ou les difficultés d'échanges, de rétentions d'informations existant entre elles résident dans le fait même de leur position sociale. Leurs enjeux sous-jacents et leurs intérêts ne vont pas dans le même sens. Cependant, la prise de conscience de l'exposition aux risques en termes de danger réel ou d'exposition de leur responsabilité est telle qu'au nom de l'intérêt collectif, ils veillent à travailler et à développer la communication entre les différents services et les différents interlocuteurs pour homogénéiser ou au moins négocier les enjeux.

En revanche, ces personnes défendent des intérêts différents voire opposés en agissant de manière identique. Leurs intérêts sont maintenus dans un équilibre des forces

continuellement réajusté par les choix sociopolitiques de notre époque qui cristallisent sur certains risques et qui en même temps tendent à maintenir le même système économique, politique et idéologique. Cette opposition d'intérêts rééquilibre les seuils d'acceptation et de protection procurés par la juridiction et par l'échange des informations. Le but recherché est d'opter pour des attitudes constructives à l'égard des risques dans le sens où on prend des risques « raisonnablement » ou sous couvert du principe de « précaution ».

Il ressort ainsi une certaine acceptation de la réalité des situations de risque, en conciliant une recherche d'évitement et une protection de plus en plus élaborée. Ces mesures de prévention ne sont pas toujours connues mais elles existent et globalement les situations de risque restent à éviter. Les risques demeurent synonymes de vie et de dynamisme tout en étant générateurs de peurs et de craintes. Il importe d'en prendre mais il faut aussi se protéger d'une exposition physique, morale ou en termes de responsabilité.

Les attitudes observées aujourd'hui à l'égard des risques technologiques et plus globalement d'origine humaine témoignent d'une sorte d'opposition entre volonté de prendre des risques dans une attitude constructive d'ouverture et de l'autre côté une cristallisation sur les peurs générées par des accidents ou par des risques de dérapages.

Dans ce cas de figure, la peur et la crainte du risque prennent le dessus. Le risque est plutôt subi suite à des choix d'exploitation technologique qui peuvent provoquer des accidents, des catastrophes ou encore générer de nouvelles maladies et autres désastres. Le risque inclut une part d'ombre et d'incertitude, impossible à contrôler et à prévoir complètement. Cependant, le risque comporte des aspects positifs induits par l'ouverture d'esprit qu'il peut développer, comme accepter qu'une part des choses ne puisse jamais être complètement maîtrisée. Source de liberté, il permet de briser les carcans explicatifs qui auraient tendance à se rigidifier dans le temps si des ruptures accidentelles ou autres ne venaient pas déstabiliser et le questionner. Il favorise l'opportunité d'améliorer la compréhension des choses en autorisant des initiatives induites par le libre-arbitre. « *La contre-partie de la liberté humaine, c'est le risque.* »⁵⁴⁹ Le libre-arbitre permet de prendre des initiatives et il procure l'impression de pouvoir tout comprendre et de tout contrôler. Et « *qu'est-ce que vivre si ce n'est prendre ou courir des risques ? Si ce n'est tenter, oser, essayer, défricher, jouer, entreprendre, s'engager ou créer.* » *L'intelligence est du côté du plus grand risque* écrivait Valéry. « *Impose ta chance, va vers ton risque, sers ton bonheur. Et à te regarder, ils s'habitueront !* » Conseillait René Char. »⁵⁵⁰

Or, il prime aujourd'hui, face aux risques technologiques, un besoin de se sentir en sécurité, ce qui met en balancement permanent les aspects négatifs et attractifs des risques. « *Les nouvelles peurs témoignent peut-être d'une fragilité plus grande en termes d'anxiété. Or, une certaine dose d'insécurité n'est-elle pas nécessaire pour se sentir exister ? Une trop*

⁵⁴⁹ JEUDY-BALLINI M., VOISENAT C., « Ethnographier la peur », *Terrain*, n° 43, 2004, p. 11.

⁵⁵⁰ Extrait du programme du 17^{ème} Festival des Sciences, « Le monde est au risque ! Sur les chemins de l'incertitude... », 16-19 mai 2007.

grande sécurité ne met-elle pas en péril la liberté ? Et l'on sent que tout l'enjeu pour l'homme d'aujourd'hui est de savoir admettre que la sécurité totale est impossible, et que précisément toute la grandeur et la gloire de l'homme consistent à accepter de vivre avec une part nécessaire d'insécurité. »⁵⁵¹ Le plus difficile consiste à trouver un juste milieu entre la recherche de protection et l'acceptation que le risque zéro n'existe pas pour ne pas tomber dans des situations extrêmes de prise de risques ou d'excès de protection. Cependant, les seuils d'acceptation aux situations de risque fluctuent, en fonction de la peur qu'occasionnent certaines situations de risque et la volonté de dominer ou d'entretenir ces craintes pour des enjeux économiques notamment.

Pour certains chercheurs, comme H. Vaïlle, des peurs ont toujours existé dans les sociétés mais elles ne sont pas figées : *« la société est depuis toujours traversée de peurs collectives. Là, tout autant qu'à échelle individuelle, s'exprime cette autre ambiguïté de la peur, qui est de persister alors même que les risques réels semblent minimes. L'essor des politiques et des économies d'assurance ne confirme-t-il pas l'avènement de cette « société du risque. » »*⁵⁵² Non seulement ces craintes ne sont pas immuables mais elles peuvent faire l'objet d'une appropriation et devenir un objet de domination pour asseoir un point de vue ou manipuler tel un « marché de la peur. » *« On fabrique des peurs à des fins commerciales, mais aussi pour nous distraire des problèmes qui supposent une remise en question plus profonde de la société. »*⁵⁵³ Par exemple, un sentiment de peur peut être créé pour entretenir un sentiment d'insécurité comme l'avancent certains chercheurs : *« C. Mouhanna et J. Ferret s'interrogent sur l'usage que les responsables politiques font des préoccupations sécuritaires de leurs administrés à l'échelle des municipalités. Ils décrivent l'émergence d'un « populisme punitif » construit dans le carcan d'un imaginaire national : le sentiment d'insécurité. La peur recèle une ambiguïté et c'est peut-être la plus intrigante : elle effraie autant qu'elle fascine. »*⁵⁵⁴

⁵⁵¹ DELUMEAU J., « Des grandes Peurs fondatrices », *Risques*, n° 1, juin 1990, p. 28.

⁵⁵² VAILLE H., « Peurs d'aujourd'hui », *Sciences Humaines*, n° 162, juillet 2005.

⁵⁵³ VAILLE H., « Peurs d'aujourd'hui », *Sciences Humaines*, n° 162, juillet 2005.

⁵⁵⁴ VAILLE H., « Peurs d'aujourd'hui », *Sciences Humaines*, n° 162, juillet 2005.

ANNEXE

DÉFINITIONS

Aléa : Probabilité d'un événement qui peut affecter le système étudié (naturel ou technologique).

C.A.R.I.P. : Commission chargée de mettre en œuvre dans le département, le dispositif d'information préventive des populations sur les risques majeurs.

C.O.D.I.S. : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

Contamination : ingestion ou inhalation d'un produit radioactif par un être vivant.

Crue : « Montée des eaux, nettement au dessus des valeurs habituelles et généralement de courte durée d'une rivière. Les crues centennales ou séculaires sont de l'ordre du siècle. Dans la réalité, une crue décennale ne peut intervenir pendant 20 ans et se produire deux fois à deux années d'intervalle. »⁵⁵⁵

Danger : Situation exposant aux préjudices potentiels d'un phénomène naturel sur les personnes.

Enjeux : Personnes, biens, équipements, environnement menacés par l'aléa et susceptibles de subir des préjudices ou des dommages.

Irradiation : Exposition à une émission de rayons ou de particules radioactives, qui viennent perturber les cellules de l'organisme.

P.O.S. : Plan d'Occupation des sols. C'est un document d'urbanisme établi par le maire définissant les conditions d'aménagement sur la commune. Les P.O.S. sont élaborés à l'initiative et sous la responsabilité des maires.

⁵⁵⁵ <http://www.environnement.gouv.fr>

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

ABELES M., *Le Défi écologiste*, Paris, L'Harmattan, 1993.

ABELES M. (sous la dir.), *L'Environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 2000.

« À la découverte des zones d'activités... », *Clarté informations*, n° 248, novembre 2006, p.9-11.

ALBOUY F.-X., *Le Temps des catastrophes*, Paris, Descartes et Cie, 2002.

ALEXIEVITCH S., *La Supplication, Tchernobyl, chroniques du monde après l'apocalypse*, Paris, J.-C. Lattès, (1997), 1998.

ALLEMAND S., « Les paradoxes d'une société du risque », *Sciences humaines*, n° 124, février 2002.

ANSIDEI M. (sous la dir.), *Les Risques urbains : Acteurs, systèmes de prévention*, Paris, Anthropos, 1998.

« Apprivoiser les catastrophes », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 1994.

ASCHIERI A., *Silence, on intoxique. Face aux lobbies, la longue bataille pour sauver notre santé*, Paris, La Découverte, 2005.

ATSUMI T., « Le séisme du Japon, huit ans après Kobé. Volontaires, risques et dangers », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 63-69.

AURIOL J., « La Politique assurance dans les entreprises française », *Risques*, n° 25, janvier-mars 1996, p. 93-97.

BARET-BOURGOIN E., *La ville industrielle et ses poisons. Les mutations des sensibilités aux nuisances et pollutions industrielles à Grenoble, 1810-1914*, Grenoble, P.U.G., 2005.

BARTHÉLEMY B., LUISOT J.P., QUIBEL J., PIEDELIÈVRE F., *Gestion des risques : méthode d'optimisation globale*, Paris, édition de l'Organisation, 2000.

BECK U., « Autour de la notion du risque », *The Politics of Risk Society*, J. Francklin ed., Polity Press-I.P.P.R., 1998.

BECK U., *La Société du risque. Sur la voie de la modernité*, Paris, Aubier, 2001.

BELLANGER B., « Kyoto, un projet voué à l'échec ? », *Science et vie. Ce que la science sait de la mort. Quand ? comment ? Pourquoi ?*, août 2006, n° 1 067, p. 41-43.

BELORGEY J.-M., *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de sciences po, 2000.

BERGER P., LUCKMANN T., *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1996.

BERNIER S., « Risques subis ou risques gérés ? Conceptions du risque dans les services publics en Indre et Loire », *mémoire de D.E.A.*, Université de Tours, 2001.

- BESSY C., *Experts et faussaires : pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié, 1995.
- BEULAY H., *Alors, ils se sont levés... Citoyens et élus en marche contre le projet d'aéroport*, Pinsaguel, Garonne édition, 2003.
- BISCH M., EWALD F., *Les Options de vie : les fondamentaux de l'assurance*, Paris, Économica, 1999.
- BOCENO L., « Le risque nucléaire à La Hague », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 78-81.
- BONNIEUX F., RAINELLI P., *Catastrophe écologique et dommages économiques. Problèmes d'évaluation à partir de l'Amoco-Cadiz*, Paris, I.N.R.A., 1991.
- BOURG D., *Les Scénarios de l'écologie*, Paris, Hachette, 1996.
- BOURG D., *Nature et technique : essai sur l'idée de progrès*, Paris, Hatier, 1997.
- BOURG D., SCHLEGEL J.-L., *Parer aux risques de demain*, Paris, Seuil, 2001.
- BOURG D., ERMINE J.-L., *Les risques technologiques. Essai de typologie*, Paris, Quaderni, 2002.
- BOUYSSOU J., *Théorie générale du risque*, Paris, Économica, 1997.
- BOY D., BONNETAIN P., « Électorat écologiste et risque industriel », *Revue française de science politique*, volume 45, n° 3, année 1995, p. 454-475.
- BOY D., *Science, démocratie et risques majeurs. Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La documentation française, 1999.
- BOYER M., HERZLICH G., MARESCA B. (coll.), *L'Environnement, question sociale*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- BRENOT J., « Sur la perception des risques en Europe », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 123-132.
- BRUNE F., « Longue vie au dysfonctionnement ! », *Le Monde diplomatique*, juin 2003, p. 32.
- CAILLE F., *La Figure du sauveteur. Naissance du citoyen secourable en France 1780-1914*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- CAMPION-VINCENT V., *La Société parano. Théories du complot, menaces et incertitudes*, Paris, Payot, 2005.
- CANDAU J., *Anthropologie de la mémoire*, Paris, P.U.F., 1996.
- CANDAU J., *Mémoire et identité*, Paris, P.U.F., 1998.
- CHALIAND G., *Anthologie mondiale de la stratégie. Des origines au nucléaire*, Paris, Robert Laffont, 1990.
- CHALINE C., *La ville et ses dangers : prévention et gestion des risques naturels, sociaux et technologiques*, Paris, Masson, 1994.
- CHAMPAGNE P., « Risques et médiatisation du débat public », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 187-195.

- CHARBONNEAU S., *La Gestion de l'impossible : la protection contre les risques techniques majeurs*, Paris, Économica, 1992.
- CHASKIEL P., « Syndicalisme et risques industriels. Avant et après la catastrophe de l'usine A.Z.F. de Toulouse (septembre 2001) », *Sociologie du Travail*, n° 49, 2007, p. 180-194.
- CHATEAURAYNAUD F., TORNAY D., *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, É.H.É.S.S., 1999.
- CHATEAURAYNAUD F., « La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire », *Politix*, n° 44, 1998, p. 76 à 108.
- CHIAPPORI P.-A., *Risque et assurance*, Paris, Flammarion, 1997.
- CLARKE L., « Le Mythe de la panique », *Sciences humaines*, n° 132, 2002, p. 16-20.
Clarté Informations n° 185, décembre 2000, p. 6.
- CLAUSEWITZ C. (Von), *De la guerre*, Paris, Minuit, 1831, réédition 1955.
- CLAVANDIER G., « Que faire des traces d'une catastrophe ? Mémoire des accidents et aménagement », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 40 et 41.
- Collectif, *Touraine*, Paris, Bonneton, 1989.
- Collectif, « Une autre Loire : dynamiques socio-environnementales sur 15 000 ans », *Covalences*, été 2005, n° 56, p. 4-9.
- COLLINS H., *Les nouveaux Frankenstein : quand la science nous trahit*, Paris, Flammarion, 1998.
- CORNU J., « L'Essor de l'assurance vie », *Risques*, n° 25, janvier-mars 1996.
- COUTROT B., *Les méthodes de prévision*, Paris, P.U.F., 1990.
- CROUBOIS C. (sous la dir.), *La Région Centre au cœur de l'avenir*, Paris, Bordessoules, 1989.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
- CUCHE D., *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1996.
- DACUNHA-CASTELLE D., *Chemins de l'aléatoire : le hasard et le risque dans la société moderne*, Paris, Flammarion, 1996.
- DARRÉ J.-P., *La Production de connaissance pour l'action. Arguments contre le racisme de l'intelligence*, Paris, I.N.R.A., 1999.
- DAUPHINÉ A., *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, Armand Colin, 2001, réédition de 2004.
- DEBEIR J.C., DELEAGE J.P., HEMERY D., *Les Servitudes de la puissance. Une histoire de l'énergie*, Paris, Flammarion, 1986.
- DECOTTE A., NEYRINCK J., *Et Malville explosa*, Paris, Favre, 1988.
- DECROP G., *Prévenir les risques : de quoi les experts sont-ils responsables ?*, Paris, Aube, 1998.
- DEHOUX D., GRAFMEYER Y., *Progrès technique et changement social*, Paris, Hatier, 1982.
- DELUMEAU J., « Des grandes Peurs fondatrices », *Risques*, n° 1, juin 1990, p. 24-28.
- DENIS H., *Comprendre et gérer les risques socio-technologiques majeurs*, Montréal, Édition de l'École Polytechnique de Montréal, 1998.

- DIDEROT D., *Jacques le fataliste*, Paris, Classiques français, 1773, réédition de 1993.
- DIEU F., *Politiques publiques de sécurité*, Paris, l'Harmattan, 1999.
- DONIOL-SHAW G., *Les Intermittents du nucléaire : enquête S.T.E.D. sur le travail en sous-traitance dans la maintenance des centrales nucléaires*, Paris, Octares, 1995.
- DOUGLAS M., *Risk acceptability according to the social sciences*, London, Routledge and Kegan Paul, 1986.
- DOUGLAS M., *De la Souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 1992.
- DOUGLAS M., *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 1999.
- DOUGLAS M., WILDAVSKY A., « Risque et culture », *Sociétés*, n° 77, 2002/3, p. 17-19.
- DOUGLAS M., « Les Risques du fonctionnaire du risque. La diversité des institutions et la répartition des risques », *Alliage*, n° 40, 7 p.
- DOURLENS C. (et al), *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P.A., « La Mémoire des crises », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 6, août-octobre 1991, p. 201-208.
- D.R.I.R.E., *L'Environnement industriel en région Centre. Situation 2001-2002*.
- DROIT R.P., BARBAULT R., *L'Avenir aujourd'hui dépend-il de nous ?*, Le Mans, 6^{ème} forum, Le Monde, 1995.
- DRON D., *Environnement et choix politique*, Paris, Flammarion, 1995.
- DROUIN J., « Risques technologiques. Danse sur des volcans », *Le Monde*, 1981.
- DUBOIS MAURY J., *Les Risques urbains*, Paris, Armand Colin, 2002.
- DUBOIS MAURY J., *Les Risques naturels et technologiques*, Paris, La Documentation française, 2005.
- DUBOUT H., *L'Assurance des risques technologiques*, Paris, L'Argus G.A.C.I., 1978.
- DUCLOS D., *Les Industriels et les risques pour l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- DUCLOS D., « Risque, Menace, Danger, Fortune », *Préventique*, Paris, n° 42, nov-déc. 1991.
- DUPONT Y. (sous la dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003.
- DUPUY J.-P., *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2002.
- DURKHEIM E., *De la Division du travail social*, Paris, P.U.F., 1893, 4^{ème} édition.
- ELIAKIM P., « Environnement. Les vrais risques et les fausses peurs », *Capital*, février 2007, p. 46-71.
- ELIAS N., *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1990.
- ELIAS N., *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1987, édition de 1991.
- « Énergie nucléaire », *Encyclopaedia Universalis*, 1998, p. 5.
- « Entretien avec Barry GLASSNER. Les marchands de peur », *Sciences Humaines*, n°162, juillet 2005.
- ESTADES J., RÉMY E., *L'Expertise en pratique. Les risques liés à la vache folle et aux rayonnements ionisants*, Paris, L'Harmattan, 2003.

- ESTERLE-HEDIBEL M., *La Bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- ETCHEGOYEN A., *Le Temps des responsables*, Paris, Julliard, 1993.
- Éthique et environnement*, colloque, ministère de l'environnement, Paris, La Documentation française, 1997.
- EWALD F., *L'État providence*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1986.
- EWALD F., « La société assurantielle », *Risques*, n° 1, juin 1990, p. 5-23.
- EWALD F., « L'archipel du danger », *Risques*, n° 6, septembre 1991.
- EWALD F., « Philosophie de la précaution », *L'Année sociologique*, 46, n° 2, 1996, p. 383-412.
- EWALD F., « le risque dans la société contemporaine », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 41-54.
- EWALD F., *Les Options de vie : les fondamentaux de l'assurance*, Paris, Économica, 1999.
- EWALD F., GOLLIER C., SADELEER N. de, *Le Principe de précaution*, Paris, P.U.F., 2001.
- EWALD F., « Le risque dans la société contemporaine », *Université de tous les savoirs. L'individu dans la société d'aujourd'hui*, vol. 8, Paris, 2002, p. 41-54.
- Extrait d'une discussion dans les *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 168-171.
- FABIANI J.-L., THEYS J., *La Société vulnérable : évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1987.
- FABIANI J.-L., « Principe de précaution et protection de la nature », *Le Principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, É.H.É.S.S., 1997, p. 297-309.
- FAGNANI F., NICOLON A. (sous la dir.), *Nucléopolis, matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire*, Grenoble, P.U.G., 1979.
- FAVIER R., GRANET-ABISSET A.-M. (sous la dir.), *Récits et représentations des catastrophes depuis l'antiquité*, Grenoble, C.N.R.S.-M.S.H.-Alpes, 2005.
- FLAHAULT É., « Les femmes dans les associations du secteur environnement », *Actes du colloque Femmes et ville*, Tours, P.U. François Rabelais, n° 8, 2004, p. 399-408.
- FLÉCHAIRE M., « La biochimie peut sauver les paysages français », *Maisons paysannes de France*, n° 156, 2^{ème} trimestre 2005, p. 7-9.
- FOUCAULT M., *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- FOURNIER J., « Confiance », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 6, août-octobre 1991, p. 219 et 220.
- FOYER J., « Autour de la responsabilité et de la précaution », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 275-277.
- GAUCHET M., *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.
- GAUTIER J.-N., « Y'a-t-il trop ou pas assez de sable en Loire ? », *La Loire et ses terroirs*, n° 49, mai 2004, p. 7-11.
- GEERTZ C., *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, P.U.F., 1986.

- GENESTIER P., WITTNER L., « Du progrès au risque. Changement de paradigme de l'action publique », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 83-89.
- GESLIN P., « R. Cresswell, Prométhée ou Pandore ? Propos de technologie culturelle », *L'Homme*, volume 38, n° 147, 1998, p. 262-264.
- GIDDENS A., *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- GIDDENS A., *Beyond left and right*, Cambridge, Polity Press, 1994.
- GILBERT C. (sous la dir.), *La Catastrophe, l'élu et le préfet*, Grenoble, P.U.G., 1990.
- GILBERT C. (sous la dir.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- GILBERT C., « Risques, crises et histoire. Quelques attentes à l'égard des historiens », *Les Pouvoirs publics aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, M.S.H.-Alpes, 2002, p. 370-371.
- GIRARD J.-F., « Risque et santé publique », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 175-180.
- GIRARD V., « Avenir d'une identité industrielle et gestion du ou des risque(s) : Pierre-Bénite (69) dans le couloir de la chimie », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 27-33.
- GIRY R., *Le Nucléaire inutile ? : Panorama des énergies de rechange*, Paris, Entente, 1978.
- GLEYZE E., *Peurs et risques contemporains. Une approche pluridisciplinaire*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- GODARD O., LONG M., *Le Principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, I.N.R.A., 1997.
- GODARD O., « Le Principe de précaution, une règle d'abstention ? », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 293-299.
- GODARD O., LASCOURMES P., « Sur la nature du principe de précaution et ses effets sur la responsabilité », *Esprit*, 1998-06.
- GODARD O., « Le Principe de précaution : s'éloigner du positivisme scientifique pour civiliser les risques », *Science et société. Cahiers français 01/2000*, Paris, La Documentation française, 2000.
- GODARD O., HENRY C., LAGADEC P. (et al), *Traité des nouveaux risques : précaution, crise, assurance*, Paris, Gallimard, 2002.
- GOT C., *Risquer sa peau*, Paris, Bayard, 2001.
- GOUT J.-P., *Prévention et gestion des risques majeurs, les risques d'origine naturelle*, Paris, Les éditions de l'environnement, 1993.
- GRANDAZZI G., « La Crise de La Hague : vers une démocratisation de la gestion des risques ? », *Mana*, 1998-01/06, n° 4.
- GRANDAZZI G., LEMARCHAND F. (coord.), *Les silences de Tchernobyl. L'avenir contaminé*, Paris, Autrement, 2004.

- GRÉMY J.-P., « Insécurité et délinquance », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 137-151.
- HALBWACHS M., *La Topographie légendaire des évangiles en terre sainte*, Paris, P.U.F., 1941, réédition de 1971.
- HALBWACHS M., *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1925, réédition de 1994.
- HALBWACHS M., *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, réédition de 1997.
- HALIMI, *Les nouveaux Chiens de garde*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1997.
- HÉLY M., « Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique », *Doctorat de sociologie*, É.H.É.S.S., 2005.
- HÉRIARD DUBREUIL G., « L'acceptabilité du risque : entre choix individuel et construction sociale », *Annales des mines*, 1997, p. 67-75.
- I.N.S.E.R.M., *Économie de la sécurité : de l'évaluation à la prévention des risques technologiques*, Paris, La Documentation française, 1989.
- Institut Européen de Cindyniques, *Acte du colloque : Cindynics 1992*, Paris, Cindynics, 1992.
- JEUDY H.-P., *Parodies de l'auto-destruction*, Paris, Librairie des méridiens, 1985.
- JEUDY H.-P., *Mémoires du social*, Paris, P.U.F., 1986.
- JEUDY H.-P., *Le Désir de catastrophe*, Paris, Aubier, 1990.
- JEUDY-BALLINI M., VOISENAT C., « Ethnographier la peur », *Terrain*, n° 43, 2004, p. 5-14.
- JONAS H., *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Du Cerf, 1993.
- KERVERN G.-Y., *L'Archipel du danger : introduction aux cindyniques*, Paris, Économica, 1991.
- KERVERN G.-Y., « Les Cindyniques-une science découverte à la fin du XX^{ème} siècle », *Risques*, n° 3, janvier 1991.
- KERVERN G.-Y., *Éléments fondamentaux des Cindyniques*, Paris, Économica, 1995.
- KESSLER D., « Anticiper et gérer les risques du XXI^{ème} siècle », *Université de tous les savoirs. La Société et les relations sociales*, volume 12, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 9-22.
- KOUABENAN D. R., *Explication naïve de l'accident et prévention*, Paris, P.U.F., 1999.
- KOUABENAN D. R., CADET B., HERMAND D., SASTRE M. T. (sous la dir.), *Psychologie du risque. Identifier, évaluer, prévenir*, Bruxelles, De Boeck, 2006.
- KOUCHNER B., « Risque et société. En guise de conclusion », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 335-339.
- KOURILSKY P., VINEY G., *Le Principe de précaution. Rapport au Premier ministre*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- KOURILSKY P., *Du bon usage du principe de précaution*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- L'environnement en France*, Paris, I.F.E.N., 1999.
- LABBÉ M.-H., *La Tentation du nucléaire*, Paris, Payot, 1995.

- LABBÉ M.-H., *La grande Peur du nucléaire*, Paris, Presses de Science Po, 2000.
- LACROIX J.-P., « Maîtrise des risques industriels en région Centre », *La Lettre d'information de la D.R.I.R.E.*, décembre 2002, n° 1.
- LAFAYE F., « Une Centrale pas très... nucléaire. Revendications territoriales et processus identitaires lors de l'implantation de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint Louis », *Doctorat de sociologie*, Paris, 1994.
- LAGADEC P., *La Civilisation du risque, catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Seuil, 1981.
- LAGADEC P., *Le Risque technologique majeur. Politique, risque et processus de développement*, Paris, Pergamon press, 1981.
- LAGADEC P., *États d'urgence. Défaillances technologiques et déstabilisation sociale*, Paris, Seuil, 1988.
- LAGADEC P., *La Gestion des crises. Outils de réflexion à l'usage des décideurs*, Paris, Mac Graw-Hill, 1991.
- LAGADEC P., *Ruptures créatrices*, Paris, Éditions de l'Organisation, 2000.
- « La Gestion de la crise », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Paris, I.H.E.S.I., n° 6, août-octobre 1991.
- LALO A., « De la Loi à l'action. Bilan d'une campagne d'information du public sur les risques technologiques majeurs », *Les Cahiers de la sécurité intérieure. La gestion de crise*, Paris, I.H.E.S.I., n° 6, août-octobre 1991, p. 31-57.
- LALO A., « L'Information du public sur les risques technologiques majeurs en France », *Prévenir*, n° 24, 1^{er} semestre 1993.
- LALO A., « La Directive « Seveso » à l'épreuve des faits. La politique de « transparence » sur les dangers de l'industrie comme facteur de légitimité de l'action publique », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 233-255.
- « La Loire, une histoire tumultueuse », *Clarté Informations*, n° 250, janvier 2007, p. 9-11.
- LAMBERT D.-C., *Économie des assurances*, Paris, Armand Colin, 1996.
- LAMBERT-FAIVRE Y., *Risques et assurances des entreprises*, Paris, Dalloz, 1991.
- LAPIERRE D., *Il était minuit 5 à Bhopal*, Paris, Robert Laffont, 2001.
- LARANE A., FLORET B., « Chimie : l'industrie évalue ses risques », *Travail et sécurité*, Paris, n° 593, 02/2000.
- LARRÈRE C. et LARRÈRE R., *La Crise environnementale*, Paris, I.N.R.A., 1994.
- LASCOUMES P., *Prévention et contrôle social : les contradictions du travail social*, Paris, Masson, 1977.
- LASCOUMES P., JOLY-SIBUET E., BOUDRY P., *Administrer les pollutions et nuisances : étude des pratiques sociales sur deux terrains régionaux : Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon*, Paris, Ministère de l'environnement, 1985.
- LASCOUMES P., « Les Arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement », *Revue française de science politique*, volume 45, n° 3, 1995, p. 396-419.

- LASCOUMES P., LE BOURHIS J.-P., « Le Bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, n° 42, 1998.
- LASCOUMES P. *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil, 2001.
- LASCOUMES P. (sous la dir.), *Décider en incertitude. Le cas d'une technologie à risques et de l'épidémie d'hépatite C*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- LASCOUMES P., « Expertise et action publique », *Problèmes politiques et sociaux. Articles et documents d'actualité mondiale*, n° 911, 2005.
- LASTER D., SCHMIDT C., « Innover pour assurer l'inassurable », *La Lettre de PE. Nouveaux risques et assurabilité*, La Documentation française, n° 180.
- LATOUB B., *La Science en action*, Paris, La découverte, 1989.
- LATOUB B., « La modernité est terminée », *Le Monde*, 28/08/1996.
- LATOUB B., « Les difficultés d'une expérimentation collective », *L'Humanité*, 14/11/2000.
- LATOUB B., *Changer la société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.
- LAVILLE J.L., CAILLE A., *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte et Syros, 2001.
- LAUFER R., *L'Entreprise face aux risques majeurs à propos de l'incertitude des normes sociales*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- LE BRETON D., *La Sociologie du risque*, Paris, P.U.F., 1995.
- LE DÉAUT J.-Y., « Le responsable politique face à la gestion des risques », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 263-273.
- LE DÉAULT J.-Y., *Le Système français de radioprotection, de contrôle et de sécurité nucléaire : la longue marche vers l'indépendance et la transparence : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1999.
- LE DÉAULT J.-Y., *Le Système français de radioprotection, de contrôle et de sécurité nucléaire : la longue marche vers l'indépendance et la transparence : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1999.
- LEGAY J.-M., *L'Expérience et le modèle. Un discours sur la méthode*, Paris, I.N.R.A., 1997.
- LEMIEUX C., BARTHE Y., « Les risques collectifs sous le regard des sciences politiques. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, n° 44, 1998-10/12, p. 7-28.
- « Le risque », *L'Année sociologique*, 1996, vol. 46, n° 2, p. 273-447.
- « Le Siècle du nucléaire. Tout sur les centrales de demain », *Science et vie*, hors-série n° 225, décembre 2003.
- LE TOURNEAU P., *La Responsabilité civile*, Paris, P.U.F., 2003.
- LIANOS M., « Point de vue sur l'acceptabilité sociale du discours du risque », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 4^{ème} trimestre 1999, p. 55-73.
- LOLIVE J., « Configurations, prises et propositions », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 7-14.
- MAGNAN S., MOREAU J.-P., « Évolution de la demande sociale d'assurance depuis 1945 », *Risques*, n° 25, janvier-mars 1996, p. 49-56.

- Maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à haut risque*, Guide 2^{ème} édition, Société Alpine de publication, 1991.
- MARÉCHAL J.-P., « Le risque environnemental majeur », *Esprit*, Paris, 1993-02.
- MARTEL B., GUETTE J.-P., *Guide de l'analyse du risque chimique*, Paris, Dunod, 1999.
- MARTHA C., « Études du sens des conduites à risque actuelles », *Sociétés*, n° 77, 2002, p. 55-68.
- MARTIN G., « Responsabilité, risque et précaution », *Université de tous les savoirs. La Nature et les risques*, Paris, Odile Jacob, vol. 6, 2002, p. 264-276.
- MERMET L., *Stratégies pour la gestion de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- MERTON R. K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1965, réédition de 1997.
- MICHEL-KERJAN E., « Risques catastrophiques : pourquoi le terrorisme est-il différent ? » *La Lettre de PE. Nouveaux risques et assurabilité*, La Documentation française, n° 180.
- MOATTI J.-P., *Économie de la sécurité : de l'évaluation à la prévention des risques technologiques*, Paris, La documentation française, 1989.
- MOUHANNA C., « Police municipale : la surenchère sécuritaire », *Sciences humaines*, hors-série n° 50, septembre 2005.
- MOULINIÉ V., « Peur, méfiance et défi face à la machine », *Terrain*, n° 43, septembre 2004, p. 47-62.
- « Nanotechnologies, nanoparticules : quels dangers ? Quels risques ? », *Avis du Comité de la « Politiques de la peur »*, *Lignes*, Paris, Lignes et manifeste, 2004.
- Prévention et de la Précaution*, Ministère de l'Écologie et du développement, M.E.D.D., juin 2006.
- NEEL L. (sous la dir.), *Vivre avec le nucléaire*, Paris, Hachette, 1982.
- NOIVILLE C., *Du bon gouvernement des risques*, Paris, P.U.F., 2003.
- PAUSEWANG G., *Les Derniers enfants de Schewenborn*, Paris, Castermann, 1993.
- PENA-VEGA A., « Les incertitudes de l'incident de Tchernobyl. L'émergence du sens dans les territoires contaminés en Belarus », *Sociétés*, n° 77, 2002/3, p. 37-54.
- « Penser le risque », *Sciences humaines*, n° 124, février 2002, p. 26-27.
- PERETTI-WATEL P., « Pourquoi et pour qui un risque est-il acceptable ? Représentations du risque et inégalités sociales », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4^{ème} trimestre 1999, p. 9-35.
- PERETTI-WATEL P., *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2000.
- PERETTI-WATEL P., *La Société du risque*, Paris, La Découverte et Syros, 2001.
- PERETTI-WATEL P., « La crise de la vache folle : une épidémie fantôme ? », *Sciences sociales et Santé*, vol. 19, n° 1, mars 2001, p. 5-38.
- PERETTI-WATEL P., « Peur, danger, menace... Le poids des représentations », *Sciences Humaines*, n° 124, février 2002, p. 34-37.

- PERETTI-WATEL P., « Le pouvoir local à l'épreuve de la société du risque », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 15-18.
- PERILHON P., « Du risque à l'analyse de risques. Développement d'une méthode M.O.S.A.R. », *mémoire*, 1998.
- « Peurs et menaces », *Terrain*, n° 43, septembre 2004.
- PILLON T., « Pourquoi s'inquiéter ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 118-119.
- PINGUET S., *Les Experts et l'expertise d'assurance*, Paris, L'Assurance française, 1993.
- PIVOT C., RYCHEN F. (sous la dir.), *La gestion des risques à l'horizon 2020*, Paris, Aube, 2003.
- PLANCHAT C., « Protéger l'environnement : un objectif pour une grande majorité de Français », *I.N.S.E.E. Première*, n° 1 121, janvier 2007.
- PLANES A., *Guide des assurances de l'entreprise : assurance des dommages aux biens, assurance de perte d'exploitation, assurance de responsabilité civile, assurance de protection juridique*, Paris, Gualino, 1999.
- PLESSIS A., « Histoire de l'assurance en France, une perspective longue », *Risques*, n°26, janvier-mars 1996.
- « Plus que la lumière », extrait d'un article de *L'Ornitho*, n° 16, sept. 1999.
- « Politiques du risque », *Politix*, Paris, L'Harmattan, n° 44, 1998.
- PRIEUR M., DOUMBE-BILLE S., *Droit de l'environnement et développement durable*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 1994.
- PRIGOGINE I., *La Fin des certitudes*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- « Protéger les populations en situation d'urgence », *Contrôle*, n° 171, juillet 2006.
- « Quelle prévention pour quels risques technologiques ? », *Clarté Informations*, n° 252, mars 2007.
- RASSAT M-L., *La Responsabilité civile*, Paris, P.U.F., 1973.
- RAVAUD M., « Risques : qu'en pensent les scientifiques ? », *Le Journal du C.N.R.S.*, n°189, octobre 2005, p. 29-31.
- REASON J., *L'Erreur humaine*, Paris, P.U.F., 1993.
- REMON-GOUILLOUD M., « La précaution, art de la décision en univers incertain », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 301-306.
- RÉMY E., MALLARD A., « Perception du public et analyse de controverses : quels enjeux pour la gestion des risques ? », *Annales des mines*, n° 66, décembre 2001, p. 15-24.
- « Rente et risque », *Risques*, n° 36, p. 9.
- « Risque et démocratie. Savoirs, pouvoir, participation. Vers un nouvel arbitrage ? », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Paris, I.H.E.S.I., 1999.
- « Risques, environnement, modernité », *Espaces et sociétés*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- ROBIC M.-C., *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Économica, 1992.

- ROCHE C., *Droit de l'environnement*, Paris, Gualino, 2001.
- ROCHE S., « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité », *Revue Française de science politique*, volume 48, n° 2, 1998, p. 274-305.
- ROQUEPLO P., « Les scientifiques face aux politiques dans les affaires de risque », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 327-331.
- ROSANVALLON P., *La Crise de l'État Providence*, Paris, Seuil, 1981.
- ROUQUETTE M.-L., *Sur la Connaissance des masses, essai de psychologie politique*, Grenoble, P.U.G., 1994.
- ROUSSEAU J. J., *Lettre sur la Providence*, 1756.
- ROUX J. (sous la dir.), *Etre vigilant. L'opérativité discrète de la société du risque*, St Étienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2006.
- ROUX J., « La ville par précaution. Comment la ville renouvelle ses garanties », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, juin 2004, p. 43-46.
- ROY A., « La perception sociale des risques naturels », *Les Données de l'environnement*, I.F.E.N., n° 99, janvier 2005.
- RUBISE P., *L'Assurance des risques techniques*, Paris, Éditions l'Argus, 1987.
- RUBISE P., « Les cindyniques : une nouvelle approche », *Le Sapeur pompier*, n°848, décembre 1993, p. 759 et 760.
- RUBISE P., GAUTIER Y., *Les Risques technologiques*, Paris, Pocket, 1995.
- RYCHEN F., PIVOT C., *Gérer les risques collectifs*, Paris, Aube, 2002.
- SAHLINS M., *Âge de pierre, âge d'abondance*, Paris, Gallimard, 1972, réédition de 1976.
- SALOMON J.-J., *Le Destin technologique*, Paris, Balland, 1992.
- SALOMON J.-J., *Futuribles*, n° spécial, nov. 1979.
- SCARWELL H.-J., LAGANIER R., *Risque d'inondation et aménagement durable des territoires*, Paris, P.U. Septentrion, 2004.
- « Science, éthique et société », *Actes du colloque international*, Paris, F.M.T.S., 1996.
- « Science, démocratie et risques majeurs », *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La documentation française, n° 823, 1999.
- « Sécurité et environnement : le risque au cœur des politiques », *La Revue internationale et stratégique*, Paris, P.U.F., n° 39, 2000.
- SÉGUR P., *La Responsabilité politique*, Paris, P.U.F., 1998.
- SICARD M.N., *Entre médias et crises technologiques, les enjeux communicationnels*, Paris, P.U. Septentrion, 1998.
- SLOVIC P., « Trust, emotion, sex, politics and science », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 85-110.
- SONIGO P., « Autour des notions de danger et de risques. Le point de vue de l'industriel », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 63-68.
- SPERBER D., *La Contagion des idées*, Paris, Odile Jacob, 1996.

- TABEAUD M. (sous la dir.), *Ile-de-France avis de tempête force 12*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.
- TANGUY P., « La négociation autour des risques », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 181-186.
- « Technosciences, risque et vulnérabilité », *MANA*, 1998, n° 4, 266 p.
- « Temporalités sociales », *Sociétés*, De Boeck Université, n° 76, 2002/2.
- THÉBAUD-MONY A., *L'Industrie nucléaire, sous-traitance et servitude*, Paris, Éditions médicales et scientifiques, 2000.
- TOUCAS-TRUYEN P., *Histoire de la mutualité et des assurances. L'actualité d'un choix*, Paris, La Découverte et Syros, 1998.
- TOURAINÉ A., *La Prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980.
- Tribunal Permanent des Peuples, *Tchernobyl. Conséquences sur l'environnement, la santé, et les droits de la personne*, Vienne, Écodif, 1996.
- TROCHON P., *Risques majeurs, environnement et collectivités locales*, Paris, Berger-Levrault, 1991.
- TUBIANA M. (sous la dir.), *Risque et société. Actes du colloque. Risque et Société*, Paris, éditions Nucléon, 1999.
- TUBIANA L., *Environnement et développement : l'enjeu pour la France* (rapport au Premier ministre), Paris, La Documentation française, 2000.
- « Une Touraine sereine », *Le Magazine de la Touraine*, n° 90, p. 32-43.
- Usines propres : la technologie au service de l'environnement*, Paris, la Documentation française, 1975.
- VAILLE H., « Peurs d'aujourd'hui », *Sciences Humaines*, n° 162, juillet 2005.
- VEYRET Y. (sous la dir.), *Les Risques*, Paris, Sedes/V.U.E.F., 2003.
- VIALLÈS N., « La peur au ventre ? Le risque et le poison », *Terrain*, n° 43, septembre 2004, p. 107-122.
- VILLALBA B., ZACCAÏ E., « Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ? », *Revue Développement durable et Territoires*, dossier 9 : inégalités écologiques, inégalités sociales, 2007.
- VOLTAIRE, « Candide ou l'optimisme », *Romans et contes*, Paris, Garnier-Flammarion, 1759, réédition de 1966, p. 169-259.
- VOLTAIRE, « Zadig ou la destinée », *Romans et contes*, Paris, Garnier-Flammarion, 1759, réédition de 1966, p. 25-91.
- VROUSOS C., PAGES J.-P., « Science, gestion des risques et débat public », *Actes du colloque. Risque et société*, Paris, Nucléon, 1998, p. 153-167.
- WEBER M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, réédition de 1996.
- ZELLER R., « Les catastrophes naturelles au début de l'époque moderne. Entre curiosité, événement terrifiant et interprétation religieuse », *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Grenoble, M.S.H.-Alpes, 2005, p. 217 à 231.

ZOLA E., *Germinal*, Paris, Fasquelle, 1885, réédition de 1983.
ZOLA E., *La Bête humaine*, Paris, Minuit, 1890, réédition de 1971.
ZONABEND F., *La Presqu'île au nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989.
ZONABEND F., « Au pays de la peur déniée », *Communication*, n° 57, 1993, p. 121-130.
ZUINDEAU B., *Développement durable et territoire*, Paris, P.U. Septentrion, 2000.

RAPPORTS

A.S.N. Autorité de Sûreté Nucléaire, « Le Risque », *Le Contrôle*, n° 168, février 2006.
COLLÈGE DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES, *Le Risque technologique et la démocratie*, Paris, La documentation française, 1994.
Colloque scientifique technique européen, *Risques technologiques : colloque scientifique et technique européen*, Verneuil-en-Halatte (Oise), 26 octobre 1993, I.N.E.R.I.S., 1993.
DÉNÉCHEAU É., *Approche socio-historique du risque d'inondation du Bec d'Allier à Neuvy sur Loire*, P.L.G.N., Étude Minéa, 2002.
DERIOT G., *Rapport d'information sur le bilan et les conséquences de la contamination par l'amiante*, Session ordinaire du Sénat 2005-2006, n° 37, octobre 2005.
ESSIG P., *Débat national sur les risques industriels : octobre-décembre 2001*, Rapport au Premier ministre, 2002.
LE DÉAUT J.-Y., *Commission d'enquête sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur*, Paris, Rapport de l'Assemblée nationale, 2002.
LOCHARD J., PHILIP P., *Pour un partage du risque*, Paris, Rapport de l'Assemblée Nationale, 1990.
MARTIN P., *Rapport de la commission d'enquête sur les inondations de la Somme chargée d'établir les causes et les responsabilités de ces crues, d'évaluer les coûts et de prévenir les risques d'inondations*, Paris, Rapport au Sénat, 2001.
MONTESQUIOU A. de, *L'Énergie nucléaire en Europe : union ou confusion ?*, Paris, Rapport d'information 320 du Sénat, 1999-2000.
Plan gouvernemental de prévention et de lutte « Pandémie grippale », Paris, Rapport au Premier ministre, version du 11 janvier 2006, 68 p.
RICHEMONT H. de, *Érika : indemniser et prévenir*, Rapport d'information 441 du Sénat, 1999-2000.

RAPPORTS EN LIGNE :

Baromètre I.R.S.N., « Perception des risques et de la sécurité », octobre 1999.
Baromètre I.R.S.N., « Perception des risques et de la sécurité », octobre 2000.
Baromètre I.R.S.N., « Perception des risques et de la sécurité », novembre 2001.

Baromètre I.R.S.N., « Perception des risques et de la sécurité », novembre 2002.

Baromètre I.R.S.N., « La perception des situations de risques par les Français », avril 2004.

Baromètre I.R.S.N., « La perception des situations de risques par les Français », 2006.

Baromètre I.R.S.N., « Experts et grand public : quelles perceptions face au risque ? », février 2007, 22 p.

MATHIEU J.-L. (prés.) *Commission Particulière du Débat Public, Compte-rendu du débat public sur le projet de centrale électronucléaire E.P.R. « tête de série » à Flamanville (Manche) 19 octobre 2005 – 18 février 2006*, avril 2006.

SITES INTERNET

<http://www.msh-alpes.prd.fr>

<http://www.unicaen/mrsh/lasar/>

<http://www.jurisques.com>

<http://www.ifen.fr> (site officiel français de l'institut français de l'environnement, service statistique du ministère de l'environnement)

<http://www.ac-grenoble.fr> (site de l'Académie de Grenoble en France présentant le premier outil national français de gestion pédagogique et préventive des risques majeurs naturels et technologiques et autres risques)

<http://www.andra.fr> (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs)

<http://www.aria.environnement.gouv.fr> (site officiel français du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement recensant environ 1 800 accidents industriels avec leurs analyses)

<http://www.agora21.org> (site sur le Développement durable)

<http://www.asn.gouv.fr> (site de l'Autorité de sûreté nucléaire) qui donne un libre accès aux informations de fonctionnement en théorie et d'actualités sur la sûreté nucléaire.

<http://www.ccip.fr> (site de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris sur les études des risques liés à l'environnement)

<http://www.cepr.tm.fr> (centre européen de prévention des risques)

<http://www.cindynics.org> (institut européen de cindyniques)

<http://www.clionautes.org> (site sur les risques majeurs)

<http://www.cnpp.com> (Centre National de Prévention et de Protection)

<http://www.cnrs.fr>

<http://www.crdp-toulouse.fr> (site officiel français de documentation pédagogique présentant des informations sur les risques naturels et technologiques).

<http://www.criirad.com> (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur le Nucléaire)

<http://www.cemagref.fr> (site du C.E.M.A.G.R.E.F., organisme de recherche public français, qui participe à la prévention des risques naturels)

<http://www.disasterium.com> (site présentant un annuaire des catastrophes par type et par date)

<http://www.debat-risques.environnement.gouv.fr> (site de débat public sur les risques industriels)

<http://www.drire.gouv.fr> (site officiel français des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)

<http://www.eea.eu.int> (site officiel de l'Agence Européenne de l'Environnement sur les risques technologiques et naturels)

<http://www.environnement.gouv.fr> (site officiel français du ministère de l'environnement sur les risques majeurs)

<http://www.equipement.gouv.fr> (site officiel français du ministère de l'équipement qui participe à la prévention des risques majeurs)

<http://www.ineris.fr> (site officiel français de l'I.N.E.R.I.S. : organisme public de recherches, spécialisé en particulier sur la prévention des risques technologiques)

<http://www.inesc.fr> (institut national des études de la Sécurité civile)

<http://interieur.gouv.fr> (site officiel français du ministère de l'intérieur qui a en charge la gestion des risques technologiques et naturels)

<http://www.irma-grenoble.com> (site de l'institut des risques majeurs de Grenoble)

<http://www.irsn.org> (Institut de Radioprotection et de sûreté Nucléaire)

<http://www.lyon-spiral.org> (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de l'agglomération Lyonnaise (S.P.I.R.A.L.))

<http://www.mapage.noos.fr> (informations en continu sur les catastrophes naturelles dans le monde)

<http://www.minefi.gouv.fr> (site du ministère de l'Économie des finances et de l'Industrie)

<http://www.plan.gouv.fr> (site français présentant la carte des risques naturels en France).

<http://www.prim.net> (portail de la Prévention des risques majeurs)

<http://www.proses.sciences-po.fr/fr/Cahier4.htm>

<http://www.senat.fr> (site officiel français du Sénat présentant une étude comparative sur l'indemnisation des catastrophes naturelles)

<http://www.spppi.org> (site français sur la pollution industrielle en région P.A.C.A.)

http://www.tribunes.com/tribune/alliage/40/douglas_40.htm

<http://www.univ-lyon3.fr> (site français de l'Université de Lyon portant un colloque sur les risques technologiques)

<http://www.vie-publique.fr> et <http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (sites officiels sur la documentation)

<http://www.sortirdunucleaire.org>

<http://www.prim.net/procerisq/themes/ppr1.htm> au 12 février 2001.

<http://www.drire.gouv.fr/national/environnement/risques.html>.

http://developpementdurable.revues.org/document_3502.html

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE ET CHOIX DES TERRAINS	11
I. Acceptions du risque, « biais culturel » et renouvellement constant des situations de risque.....	12
II. Le risque, une construction sociale aux perceptions subjectives.....	19
CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES TERRAINS	26
I. Aperçu historique de l'Indre et Loire	26
1. La Touraine : à l'origine un paysage naturel, calme et tranquille	26
2. Une entrée dans l'ère industrielle amorcée par l'arrivée du chemin de fer.....	27
3. Une modernisation tardive des habitats et des activités	28
4. Un département devenu dynamique modérément, sans excès	29
II. Implantation des sites industriels de Saint Pierre des Corps.....	31
1. Aspirée par Tours, Saint Pierre des Corps est cantonnée à la ruralité	31
2. ...jusqu'à l'opportunité de la gare et de ses effets dynamiques	31
3. Des inondations peu fréquentes mais marquantes.....	33
4. Une commune stigmatisée par une diversité de risques.....	34
III. Implantation du site industriel de Synthron	36
1. Une tradition de manufacture jusqu'aux années 1950	36
2. L'accident de Protex en juin 1988.....	37
3. Évolutions des rapports de force autour de Synthron.....	39
IV. Implantation du site nucléaire de production d'électricité.....	42
1. Une région à caractère identitaire particulier	42
2. Le C.N.P.E. d'Avoine, l'exception française ?	43
3. « L'accueil » du nucléaire par les habitants	47
CHAPITRE 3 : RECUEIL DES DONNÉES ET POPULATIONS INTERROGÉES.....	51
I. Données écrites et données de terrain.....	51
1. Réglementations, ouvrages, documents médiatiques	51
2. Observations d'exercices.....	52
3. Entretiens.....	53
4. Questionnaire de vérification	55
II. Population vue d'ensemble et spécificités	58
1. Les habitants riverains de sites classés Seveso ou nucléaires	60
a. Saint Pierre des Corps : l'attrait du travail, des services et d'une vie urbaine ..	60
b. Auzouer en Touraine : la recherche d'une qualité de vie	61
c. Avoine : l'attraction d'une vie rurale avec le confort urbain.....	62
2. Le militant environnemental : le protecteur d'un milieu de vie	63
3. Le décideur politique : « l'administrateur » de risque.....	65
4. L'industriel : le « créateur » de risque.....	67
5. La figure de l'expert : le « technicien » du risque	67
PARTIE 2 : SCIENCE, ENVIRONNEMENT ET RISQUE	69
CHAPITRE 1 : DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE	69
I. L'essor des explications rationnelles scientifiques.....	70
II. Industrialisation, urbanisation et politiques au XIX ^{ème} siècle.....	78
III. Avancées technologiques au XX ^{ème} siècle, essor économique des années 1950 et 1960.....	83

IV. Crise économique et choix du nucléaire des années 1970	85
V. Essor des technologies, mondialisation et climat social tendu des années 1980 à 2007.....	88
CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT.....	91
I. Du XIX ^{ème} siècle à 1945 : l'émergence de préoccupations environnementales	91
II. De l'après-guerre à Mai 68 : les préoccupations environnementales deviennent aussi sociales.....	95
III. Du mouvement hippy aux chocs pétroliers des années 1970 : les logiques économiques freinent les prises de conscience environnementales.....	100
IV. De la fin des années 1970 à l'accident de Tchernobyl en 1986 : l'environnement fait son entrée en politique	106
V. De 1987 à 1998 : l'environnement devient une question de développement durable.....	111
VI. De 1998 à 2007 : la santé au cœur des enjeux environnementaux	119
CHAPITRE 3 : RISQUE, ASSURANCE ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ	127
I. Construction sociale et historique du risque	127
II. Association et assurance, responsabilité et sécurité.....	130
III. Émergence et coexistence de deux modèles d'assurance	136
IV. Plans de secours et mises à l'épreuve de ces protections collectives	140
V. Assurances privées, culture de risque, indemnisations et multirisques	145
VI. Incertitude et abstraction des menaces.....	150
CHAPITRE 4 : LES INTERVIEWÉS À L'ÉPREUVE DE L'ENVIRONNEMENT, DES RISQUES ET DE LA RATIONALITÉ SCIENTIFIQUE	160
I. Des militants environnementaux, « lanceurs d'alerte ».....	161
1. Les dégradations environnementales, objets de crainte des militants	161
2. Une pression constante commune pour limiter ces dégradations.....	169
II. Des techniciens, des industriels, des décideurs politiques et des militants confrontés aux limites du raisonnement scientifique et du risque 0	174
1. Rationalité des risques : entre sentiment de maîtrise.....	175
2. ...et de non maîtrise : peur, angoisse, part d'ombre des risques	184
3. Une mission : « fonctionner » face à des risques inéluctables	188
III. Les habitants, des « profanes » désintéressés des risques.....	195
1. Des perceptions de risques conjoncturelles, liées au lieu d'habitat et demeurant superficielles	196
2. Savoir « d'experts », savoir de « profanes »	205
3. Les comportements attendus du public dans cette culture de risque.....	212
PARTIE 3 : ACCIDENTS, RÉGLEMENTATIONS ET INFORMATION.....	221
CHAPITRE 1 : DES ACCIDENTS, DES RÉGLEMENTATIONS ET L'OUTIL INFORMATION	221
I. Feyzin, Pailleron, réglementations et plans de secours.....	222
II. Seveso, Directive Seveso et durcissement règlementaire	229
III. Bhopal, Challenger, Tchernobyl et l'« accidentologie »	235
IV. Pollutions maritimes et responsables, accidents et indemnisations	242
V. C.L.I., Seveso II, A.Z.F. et la loi 2003	247
VI. L'E.S.B., une crise de l'information ?	254
CHAPITRE 2 : L'ANALYSE DES INTERVIEWÉS SUR LES ACCIDENTS, LA RÉGLEMENTATION ET L'INFORMATION.....	261
I. Des accidents et des réglementations analysés et construits collectivement	261
1. Les prises de conscience des risques ou des accidents.....	261
2. Nécessité de valoriser les retours d'expérience et de réaliser une approche constructive des accidents pour les techniciens, les industriels et les décideurs	266

3.	Peu de souvenirs des accidents du public et maintien d'une vigilance par les militants environnementaux.....	273
II.	L'information, un enjeu pour l'avenir à la fois souhaité et sujet de méfiance.....	281
1.	Une information orientée mais un enjeu d'importance croissante	283
2.	Les stratégies d'une communication plus efficace pour tous	286
3.	Des habitants peu réceptifs aux informations et sujets à critiques	295
4.	Une transmission de l'information en progrès visibles mais à nuancer	304
III.	Analyse complémentaire du traitement médiatique des risques industriels et nucléaires	309
1.	Regards sur la presse écrite autour des sites industriels et nucléaires	310
2.	Regards sur les perceptions télévisuelles : publicités et accidents	315
3.	Regards parlementaires	319
	CHAPITRE 3 : DES SEUILS D'ACCEPTATION À GEOMETRIE VARIABLE	323
I.	Recherche d'évitement des risques, peu d'acceptabilité.....	324
1.	Des seuils de tolérance de plus en plus bas et une demande de sécurité croissante	324
2.	Dénonciation et inacceptation croissante des risques par les militants environnementaux.....	332
3.	La complexité du jeu des acteurs et de l'impact médiatique autour de l'accident de Protex	337
II.	Vers une acceptation progressive des risques et un équilibre réajusté en permanence... ..	342
1.	Une acceptation des risques par « négligence » des habitants au regard des décideurs et des militants.....	342
2.	Des pressions diverses incitent à prendre des risques	351
3.	Vers une acceptation progressive des risques et un équilibre réajusté.....	368
	CONCLUSION	381
	ANNEXE.....	391
	BIBLIOGRAPHIE	392
	TABLE DES MATIÈRES.....	408